

**BULLETIN  
DE  
L'ACADÉMIE  
DES SCIENCES ET LETTRES  
DE  
MONTPELLIER**



NOUVELLE SÉRIE  
TOME 56  
ANNÉE 2025

ISSN 1146-7282



## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                                          | Page |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| <b>Table des matières</b> .....                                                                                                                          | 1    |
| <b>Avertissement</b> .....                                                                                                                               | 7    |
| <b>Présentation</b> .....                                                                                                                                | 11   |
| Contacts .....                                                                                                                                           | 13   |
| Conseil d'administration de l'Académie 2025 .....                                                                                                        | 17   |
| <b>Communications présentées en 2025</b> .....                                                                                                           | 19   |
| ARACTINGI (Sélim), <i>Séance publique du 6 janvier 2025</i><br>La révolution du micro-chimérisme : quand des cellules étrangères<br>vivent en nous ..... | 21   |
| Réception de Mme Carole TALON-HUGON sur le XXII <sup>e</sup> fauteuil de la section<br>Lettres, <i>séance publique du 20 janvier 2025</i> .....          | 313  |
| Rentrée solennelle de l'Académie, <i>séance publique du 3 février 2025</i> .....                                                                         | 471  |
| ROUVIER (Jean-Marie), <i>séance du 10 février 2025</i><br>Histoire et Littérature autour de la guerre de 14-18 :<br>II. La réconciliation .....          | 23   |
| Réception de M. Bernard GUERRIER sur le XXV <sup>e</sup> fauteuil de la section<br>Médecine, <i>séance publique du 17 février 2025</i> .....             | 335  |
| DAUBIÉ (Christophe), <i>séance du 24 février 2025</i><br>La thérapie par l'art.....                                                                      | 35   |
| CABRILLAC (Rémy), <i>séance publique du 3 mars 2025</i><br>Les lieux d'enseignement du droit à Montpellier à travers les siècles ....                    | 43   |
| Première journée du séminaire interne annuel : « La sobriété », <i>séance du</i><br><i>10 mars 2025</i> .....                                            | 251  |
| Deuxième journée du séminaire interne annuel : « La sobriété », <i>séance du</i><br><i>17 mars 2025</i> .....                                            | 263  |
| Troisième journée du séminaire interne annuel : « La sobriété », <i>séance du</i><br><i>24 mars 2025</i> .....                                           | 287  |
| DETAMBEL (Régine), <i>séance du 31 mars 2025</i><br>Automédication par l'écriture .....                                                                  | 57   |
| TALON-HUGON (Carole), <i>séance publique du 7 avril 2025</i><br>François-Xavier Fabre, un collectionneur d'exception dans son temps .                    | 65   |

|                                                                                                                                                                                               |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| HILAIRE (Michel), <i>séance publique du 7 avril 2025</i><br>François-Xavier Fabre, un collectionneur d'exception dans son temps .                                                             | 77  |
| TRIAIRE (Dominique), <i>séance du 14 avril 2025</i><br>À l'aube du libéralisme français : Benjamin Constant .....                                                                             | 91  |
| REYNAUD (Jean-Pierre), <i>séance du 28 avril 2025</i><br>Place de la chirurgie dans le traitement de l'obésité .....                                                                          | 97  |
| BARTHEZ (Philippe), <i>séance publique du 5 mai 2025</i><br>Séance musicale : les deux mondes de Frédéric Chopin .....                                                                        | 99  |
| PRIVAT (Alain), <i>séance du 12 mai 2025</i><br>Médecine en prison .....                                                                                                                      | 105 |
| BALNY (Claude), <i>séance du 19 mai 2025</i><br>L'art video .....                                                                                                                             | 107 |
| PETIT Annie, <i>séance du 26 mai 2025</i><br>Auguste Comte, Montpellier 1798-Paris 1857, le positivisme comme philosophie scientifique, politique et religieuse .....                         | 121 |
| LEBLEU (Bernard), <i>séance publique du 2 juin 2025</i><br>L'ARN, un maillon possible dans l'émergence de la vie .....                                                                        | 137 |
| Réception de M. Philippe VERCHÈRE de REFFYE sur le V <sup>e</sup> fauteuil de la section Sciences, <i>séance publique du 16 juin 2025</i> .....                                               | 353 |
| VOISIN (Michel), <i>séance du 23 juin 2025</i><br>La transition de l'enfant à l'adulte : un nouveau défi en cardiologie .....                                                                 | 149 |
| DEMOULE Jean-Paul, <i>séance publique du 30 juin 2025</i><br>Aux origines de l'Europe : la longue histoire de l'immigration .....                                                             | 159 |
| Remise du prix Bécriaux, <i>séance publique du 30 juin 2025</i> .....                                                                                                                         | 503 |
| MATEU (Jacques), <i>séance publique du 6 octobre 2025</i><br>Si la médecine du théâtre de Molière m'était contée... ..                                                                        | 161 |
| TULINIUS (Torfi H.), <i>séance du 13 octobre 2025</i><br>Les Islandais et les sagas. Réflexions sur l'importance de l'héritage Viking et médiéval dans l'Islande d'aujourd'hui .....          | 175 |
| Réception de Monsieur Christian AMALVI sur le XXIX <sup>e</sup> fauteuil de la section Lettres, <i>Séance publique du 20 octobre 2025</i> .....                                               | 385 |
| IRASTORZA (Elrick), <i>séance du 27 octobre 2025</i><br>Les de la Croix de Castries sous l'ancien régime : une grande famille montpelliéraine .....                                           | 185 |
| GUDIN de VALLERIN (Gilles), <i>séance publique du 3 novembre 2025</i><br>Le Conseil général de l'Hérault de 1800 à 1814 : missions et rôles effectifs des premiers conseillers généraux ..... | 199 |
| TOUCHON (Jacques), <i>séance du 10 novembre 2025</i><br>Souffrance et douleur : quelques propos d'un médecin .....                                                                            | 215 |
| Réception de Monsieur Philippe DOMY sur le XXIII <sup>e</sup> fauteuil de la section Médecine, <i>séance publique du 17 novembre 2025</i> .....                                               | 401 |

|                                                                                                                                                                                                                  |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| IANCU-AGOU (Danièle), <i>séance du 24 novembre 2025</i><br>Des Tibbonides à Maïmonide. Rayonnement des juifs andalous en pays<br>d'Oc médiéval .....                                                             | 217 |
| LEGROS (Jean-Paul), <i>séance publique du 1<sup>er</sup> décembre 2025</i><br>Changement climatique et hautes latitudes .....                                                                                    | 233 |
| Réception de Monsieur Michel ROBERT sur le IX <sup>e</sup> fauteuil de la section<br>Sciences, <i>séance publique du 8 décembre 2025</i> .....                                                                   | 425 |
| Réception de Monsieur Jean-Pierre DEDET sur le VIII <sup>e</sup> fauteuil de la section<br>Médecine, <i>séance publique du 15 décembre 2025</i> .....                                                            | 453 |
| <b>Séminaire interne</b> .....                                                                                                                                                                                   | 249 |
| La sobriété                                                                                                                                                                                                      |     |
| BELIN† Christian, <i>séance du 10 mars 2025</i> , séminaire interne « Sobriété »<br>Les paradoxes de la sobriété .....                                                                                           | 251 |
| CARBASSE (Jean-Marie), <i>séance du 10 mars 2025</i> , séminaire interne<br>« Sobriété »<br>La sobriété normative .....                                                                                          | 255 |
| VOLLE (Jean-Paul), <i>séance du 17 mars 2025</i> , séminaire interne « Sobriété »<br>La consommation de l'eau : la sobriété indispensable est-elle<br>compatible avec l'équité sociale ? .....                   | 263 |
| GIRON (hilaire), <i>séance du 17 mars 2025</i> , séminaire interne « Sobriété »<br>La sobriété exige-t-elle une décroissance dans un monde en évolution ?                                                        | 273 |
| BRINGER (Jacques), ELEFANT (Élisabeth), ESPER (Claudine), <i>séance du</i><br><i>24 mars 2025</i> , séminaire interne « Sobriété »<br>La sobriété dans le soin : un devoir civique et une conduite éthique ..... | 287 |
| ROBIN (Jean-Max), <i>séance du 24 mars 2025</i> , séminaire interne « Sobriété »<br>Sobriété et maladies cardio-vasculaires .....                                                                                | 301 |
| VERDELHAN BOURGADE (Michèle), <i>séance du 24 mars 2025</i> , séminaire<br>interne « Sobriété »<br>Synthèse et conclusion .....                                                                                  | 309 |
| <b>Réception d'académiciens</b> .....                                                                                                                                                                            | 311 |
| <i>Réception de Mme Carole TALON-HUGON</i> sur le XXII <sup>e</sup> fauteuil de<br>la section Lettres, <i>séance publique du 20 janvier 2025</i> .....                                                           | 313 |
| TALON-HUGON( Carole)<br>Éloge de M. Michel Gayraud .....                                                                                                                                                         | 315 |
| CARBASSE (Jean-Marie)<br>Présentation de Mme Carole Talon-Hugon .....                                                                                                                                            | 327 |
| CUÉNANT (Étienne)<br>Intronisation de Mme Carole Talon-Hugon .....                                                                                                                                               | 333 |

|                                                                                                                                                        |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>Réception de M. Bernard GUERRIER</b> sur le XXV <sup>e</sup> fauteuil de la section Médecine, <i>séance publique du 17 février 2025</i> .....       | 335 |
| GUERRIER (Bernard)                                                                                                                                     |     |
| Discours de réception : éloge de M. Louis Bourdiol .....                                                                                               | 337 |
| BRINGER (Jacque)                                                                                                                                       |     |
| Présentation de M. Bernard Guerrier .....                                                                                                              | 345 |
| VERDELHAN (Michèle)                                                                                                                                    |     |
| Intronisation de M. Bernard Guerrier.....                                                                                                              | 351 |
| <b>Réception de M. Philippe VERCHÈRE de REFFYE</b> sur le V <sup>e</sup> fauteuil de la section Sciences, <i>séance publique du 16 juin 2025</i> ..... | 353 |
| VERCHÈRE de REFFYE (Philippe)                                                                                                                          |     |
| Discours de réception : éloge de M. Michel Denizot.....                                                                                                | 355 |
| GIRON (Hilaire)                                                                                                                                        |     |
| Présentation de M. Philippe Verchère de Reffye .....                                                                                                   | 371 |
| VERDELHAN (Michèle)                                                                                                                                    |     |
| Intronisation de M. Philippe Verchère de Reffye .....                                                                                                  | 383 |
| <b>Réception de M. Christian AMALVI</b> sur le XXIX <sup>e</sup> fauteuil de la section Lettres, <i>séance publique du 20 octobre 2025</i> .....       | 385 |
| AMALVI (Christian)                                                                                                                                     |     |
| Discours de réception : éloge de M. Pierre Barral .....                                                                                                | 387 |
| GUDIN de VALLERIN (Gilles)                                                                                                                             |     |
| Présentation de M. Christian Amalvi .....                                                                                                              | 391 |
| VERDELHAN (Michèle)                                                                                                                                    |     |
| Intronisation de M. Christian Amalvi .....                                                                                                             | 399 |
| <b>Réception de M. Philippe DOMY</b> sur le XXIII <sup>e</sup> fauteuil de la section Médecine, <i>séance publique du 17 novembre 2025</i> .....       | 401 |
| DOMY (Philippe)                                                                                                                                        |     |
| Discours de réception : éloge de M. Claude Jaffiol .....                                                                                               | 403 |
| JONQUET (Olivier)                                                                                                                                      |     |
| Présentation de M. Philippe Domy .....                                                                                                                 | 415 |
| VERDELHAN (Michèle)                                                                                                                                    |     |
| Intronisation de M. Philippe Domy .....                                                                                                                | 423 |
| <b>Réception de M. Michel ROBERT</b> sur le IX <sup>e</sup> fauteuil de la section Sciences, <i>séance publique du 8 décembre 2025</i> .....           | 425 |
| ROBERT (Michel)                                                                                                                                        |     |
| Discours de réception : éloge de M. Pierre Sabatier .....                                                                                              | 427 |
| CHEIN (Michel)                                                                                                                                         |     |
| Présentation de M. Michel Robert .....                                                                                                                 | 441 |
| VERDELHAN (Michèle)                                                                                                                                    |     |
| Intronisation de M. Michel Robert.....                                                                                                                 | 451 |

|                                                                                                                                                         |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>Réception de M. Jean-Pierre DEDET</b> Sur le VIII <sup>e</sup> fauteuil de la section Médecine, <i>séance publique du 15 décembre 2025</i> .....     | 453 |
| DEDET (Jean-Pierre)<br>Discours de réception : éloge de M. Robert Dumas .....                                                                           | 455 |
| LAVABRE-BERTRAND (Thierry)<br>Présentation de M Jean-Pierre Dedet .....                                                                                 | 463 |
| VERDELHAN (Michèle)<br>Intronisation de M Jean-Pierre Dedet .....                                                                                       | 469 |
| <b>Rentrée académique, séance publique du 3 février 2025</b> .....                                                                                      | 471 |
| NIQUE (Christian), <i>Secrétaire perpétuel de l'Académie</i><br>Mots d'accueil .....                                                                    | 473 |
| LAUCH (François-Xavier), <i>Préfet de l'Hérault</i><br>Libres propos.....                                                                               | 475 |
| CARBASSE (Jean-Marie), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i><br>Montpellier, ville de droit.....                                       | 477 |
| CUÉNANT (Étienne), <i>président de l'Académie</i><br>Prix Sabatier d'Espeyran 2024 : présentation et remise du prix .....                               | 503 |
| CUÉNANT (Étienne), <i>président sortant de l'Académie</i><br>Discours de cessation de fonction .....                                                    | 481 |
| VERDELHAN BOURGADE (Michèle), <i>présidente entrante de l'Académie</i><br>Discours de prise de fonctions.....                                           | 483 |
| <b>Colloques</b> .....                                                                                                                                  | 487 |
| DURAND (Gemma), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i><br>Échos du colloque de la CNA à Paris « LES RACINES ».....                      | 489 |
| VERDELHAN (Michèle) et LE BLÉVEC (Daniel), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i><br>Colloque « Remarquables Montpelliéraines ! » ..... | 493 |
| <b>Prix de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</b> .....                                                                                  | 499 |
| PONSEILLÉ (Max), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i><br>Prix Sabatier d'Espeyran 2024 : présentation et remise du prix .....         | 501 |
| CUÉNANT (Étienne), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i><br>Prix Roger Béciaux 2025 : présentation et remise du prix .....             | 503 |

|                                                                                                                                                               |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>Voyages et rencontres inter-académiques</b> .....                                                                                                          | 505 |
| <b><i>Voyage académique à Aix en Provence</i></b> .....                                                                                                       | 507 |
| ROBIN (Jean-Max), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i><br>Voyage académique 2025 à Aix-en-Provence .....                                    | 507 |
| ROBIN (Jean-Max), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i><br>Voyage académique à Aix-en-Provence. Bastides provençales .....                   | 509 |
| LAVABRE-BERTRAND (Thierry), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i><br>Rabelais à Montpellier .....                                            | 515 |
| MILLE (Bertrand), <i>Président de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix</i><br>Malherbe l'Aixoïs .....                           | 521 |
| <b><i>Voyage académique à Villeneuve lès Avignon</i></b> .....                                                                                                | 527 |
| ROBIN (Jean-Max), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i><br>Villeneuve-lès-Avignon avec Daniel le Blevec .....                                | 527 |
| <b>Hommage à</b> .....                                                                                                                                        | 529 |
| BAKHOUCHE (Béatrice), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i><br>Hommage à Madeleine Roussel .....                                             | 531 |
| BAKHOUCHE (Béatrice), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i><br>Hommage à Christian Belin .....                                               | 533 |
| <b>Vie de l'Académie</b> .....                                                                                                                                | 535 |
| DURAND (Gemma), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i><br>Lettre de l'Académie .....                                                          | 537 |
| NIQUE (Christian), <i>Secrétaire perpétuel ASLM</i><br>Rapport sur l'activité de l'académie en 2025, présenté à l'assemblée générale du 26 janvier 2026 ..... | 539 |
| <b>Chronique de l'Académie 2025</b> .....                                                                                                                     | 543 |
| <b>Index des auteurs</b> .....                                                                                                                                | 551 |





## AVERTISSEMENT

**TdM**



Nos conférences publiques ont été enregistrées grâce à Claude Balny et sont publiées dans l'espace Youtube qui nous est réservé. Pour y accéder : dans la page d'accueil de l'académie (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr>), cliquer dans l'onglet "Ressources" et choisir "Vidéotheque de l'académie" : on accède ainsi tout d'abord aux colloques enregistrés, puis aux conférences publiques enregistrées.

Notre bulletin annuel est désormais édité sous deux formes :

- Un bulletin imprimé, sous forme traditionnelle, tiré à peu d'exemplaires, et consultable à la bibliothèque de l'Académie : Bibliothèque de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, BIU Droit Espace Richter, 60 rue des États Généraux, 34000 Montpellier. Un exemplaire de ce bulletin est déposé à la Bibliothèque Nationale de France, destinée à être inséré dans la collection Gallica.
- Un bulletin électronique (e-bulletin), pratiquement identique au précédent, mais muni de liens internes permettant de naviguer aisément à l'intérieur du bulletin. Cette édition est consultable en ligne et aussi téléchargeable sur le site web de l'Académie, à l'adresse : <https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr>, onglet "Ressources", section "Bulletins de l'Académie", ou plus directement à l'adresse : <https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie/ressources/bulletins>

### Utilisation des liens du bulletin électronique :

Outre les liens habituels repérés par leur adresse soulignée commençant par http ou https, le "e-bulletin" comporte essentiellement trois autres types de liens sous forme de boutons :

- Le bouton "LIEN" ou le bouton encadrant un numéro de page renvoie à la page correspondante du e-bulletin.
- Le bouton "↑" renvoie à la tête du sous-chapitre (titre en marron sur fond beige).
- Le bouton "TdM" renvoie à la table des matières.

### Consulter une conférence publiée sur notre site web

Pour consulter la conférence que l'auteur *X* a donnée l'année *N*, à partir du site de l'académie (<https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr>) on peut procéder de deux manières :

- 1) Cliquer dans le pavé de la page d'accueil "Recherche de documents" ; dans la fenêtre qui s'affiche :
  - si l'on renseigne le nom de l'auteur, on trouve la liste de toutes publications qu'il a faites dans le cadre de l'académie ;
  - si l'on renseigne l'année *N*, on trouve la liste des publications de l'année *N* pour tous les auteurs ;
  - si l'on renseigne l'auteur et l'année, on obtient la liste des publications de l'auteur pendant l'année *N*. Il suffit alors de cliquer sur le titre désiré. On peut ainsi consulter l'une quelconque des conférences stockées sur notre site web.
  - on peut aussi faire une recherche par mots-clés
- 2) Rechercher dans la table des matières du bulletin de l'année *N* (à partir du n°51, année 2020) la publication désirée et cliquer sur le lien. Le bulletin de l'année *N* s'obtient en cliquant, sur la page d'accueil du site, dans l'onglet "Ressources > Bulletins de l'Académie".

J.-P. Nougier  
Directeur des publications

M. Verdelhan  
Directrice adjointe des publications



PRÉSENTATION

TdM

Contacts ..... 13

Conseil d'administration de l'Académie 2025 ..... 17



## CONTACTS

TdM

### Libellé

**Académie des Sciences et Lettres de Montpellier**  
Ancienne "Société Royale des Sciences", fondée vers 1650

Déclarée d'utilité publique le 22 avril 1884

Site web : <http://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr>

n° SIREN : 423 411610 ; n° SIRET : 423 411 610 00011

Numéro d'enregistrement au répertoire national des associations : W 343019078

Siège social : Hôtel de Lunas - 10, rue de la Valfère - 34000 Montpellier

### Présentation

La première académie de Montpellier vit le jour vers 1650, avant de disparaître vers 1662<sup>1</sup>.

La Société Royale des Sciences fut fondée en 1706 par lettres patentes du Roi Louis XIV, comme "extension et partie de l'Académie parisienne des sciences", créée peu avant, "afin qu'elles constituent ensemble un seul et même corps."

Dissoute, comme toutes les sociétés savantes, par la Convention en 1793, elle fut reconstituée dès 1795, tout en élargissant ses compétences, sous le nom de Société Libre des Sciences et Belles Lettres. En sommeil de 1816 à 1846, elle se reforma et prit le titre d'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (ASLM) et fonctionne sous ce titre sans interruption depuis cette date.

Forte actuellement de 90 membres titulaires répartis en trois sections, Sciences, Lettres et Médecine, et de 50 membres correspondants qui proviennent du milieu universitaire aussi bien que socio-économique, elle comporte également 13 membres honoraires.

Elle est membre de la Conférence Nationale des Académies (CNA), placée sous l'égide de l'Institut de France.

Elle a pour buts de diffuser, à Montpellier et dans le pays montpelliérain, le savoir et la culture et de les mettre en réflexions et en débats. Elle tient des séances de travail privées ainsi que des séances publiques, des séminaires internes et un colloque annuel ouvert au public. Chaque année, deux prix sont décernés : le prix Sabatier d'Espeyran, qui récompense un jeune docteur ayant soutenu une thèse ayant un rapport avec Montpellier, et le prix Roger Béciaux, qui récompense un jeune étudiant en musique qui termine ses études au conservatoire de Montpellier et qui s'engage dans des études supérieures. L'ASLM participe aussi à des rencontres inter-académiques, soit bilatérales soit dans le cadre de la Conférence Nationale des Académies, et effectue chaque année un voyage au cours duquel elle rencontre une académie ou une société savante d'une autre région de France.

<sup>1</sup> Voir l'article de Christian NIQUE *À propos d'une toute première académie à Montpellier aux alentours de 1650 : certitudes historiques et interrogations*, Bull. Acad. Sc. Lettr. Montp., t 54 (2023), p. 283-312

Ses travaux se concrétisent par la publication de conférences sur le site web de l'ASLM, par l'édition d'un bulletin annuel imprimé déposé dans sa bibliothèque, ainsi qu'à la Bibliothèque Nationale de France pour être intégré à la collection Gallica ; la version électronique de ce bulletin est publiée sur le site web de l'ASLM, consultable et téléchargeable. Certaines conférences sont enregistrées en vidéo et publiées dans le compte Youtube de l'ASLM.

La très riche bibliothèque historique de l'Académie comporte 40 000 volumes. Elle est hébergée par la Bibliothèque Interuniversitaire et gérée par celle-ci, sous la responsabilité de ses propres bibliothécaires.

## Dates clés

- 1650 : Date estimée de création de la première académie à Montpellier, dissoute vers 1662.
- 1706 : Fondation de la Société Royale des Sciences de Montpellier, par Lettres Patentes de Louis XIV
- 1793 : Suppression de toutes les académies par la Convention (8 août)
- 1795 : Re-crédation sous le nom de Société Libre des Sciences et Belles Lettres de Montpellier
- 1816 : Début d'une période d'inactivité (jusqu'en 1846)
- 1846 : Projet de reformation, sous le nom d'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
- 1847 : Autorisation accordée par un décret ministériel
- 1883 : Adoption des statuts par le Conseil d'État
- 1884 : Décret du président de la République dénommant l'Académie « *établissement d'utilité publique* »
- 1994 : Adoption (20 juin) du règlement intérieur encore en vigueur
- 2014 : Adoption (27 janvier) d'un additif au règlement intérieur

## Correspondance

*La correspondance doit être adressée (sauf pour les publications et échanges ou les documents de trésorerie) à :*

Recteur Christian Nique, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres : [sp.acad.slm@gmail.com](mailto:sp.acad.slm@gmail.com)

## Dons et cotisations

*Les dons et cotisations* doivent être remis ou expédiés, exclusivement sous forme de chèques, au Trésorier :

Monsieur Christophe Daubié, 3 rue Philipppy, 34000 Montpellier.

Libeller les chèques à l'ordre de : « Académie des Sciences et Lettres de Montpellier ».

## Publications, rédaction d'articles

Rédaction des articles, instructions aux auteurs, édition des bulletins, s'adresser à :

Recteur Jean Sarrazin  
 Directeur des publications (2026)  
[aslm@jeansarrazin.fr](mailto:aslm@jeansarrazin.fr) ;  
 Tél. 06 43 95 83 58

et

Professeuse Michèle Verdelhan  
 Directrice des publications adjointe  
[michele.verdelhan@wanadoo.fr](mailto:michele.verdelhan@wanadoo.fr) ;  
 Tél. 04 67 79 62 78



## Consultation du bulletin

### Bulletin imprimé

Il peut être consulté au :

Service des publications et échanges

Bibliothèque Interuniversitaire

Espace Richter - 60, rue des États Généraux - 34965 Montpellier Cedex 2

Tél. 04 67 13 43 94 - E-mail : [acad.scilett@umontpellier.fr](mailto:acad.scilett@umontpellier.fr)

La Bibliothèque Nationale de France procède à la numérisation des bulletins de l'Académie.

### Bulletin électronique

Le bulletin électronique peut être consulté ou téléchargé sur le site de l'académie. Dans la page d'accueil, cliquer sur l'onglet "Ressources" et sélectionner "Bulletins de l'académie"

### Articles

Les articles parus dans le bulletin annuel et les numéros spéciaux du bulletin (colloques), ainsi que les enregistrements vidéo de certaines conférences, peuvent être consultés sur le site web de l'Académie : dans la page d'accueil, cliquer sur l'onglet "Ressources" et sélectionner "Conférences en ligne"

### Site web de l'académie

Adresse du site :

<http://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr>

Notre site web peut être joint directement à partir d'un portable à l'aide du QR code ci-contre.



\*\*\*\*\*

**L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises au cours de ses séances et dans ses publications. Ces opinions devront être considérées comme propres à leurs auteurs.**



**TdM**



## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025 DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER

TdM

Le conseil d'administration de l'Académie est composé  
des membres du bureau général et des membres des bureaux des trois sections

### Bureau général (au 31 janvier 2025)

|                                            |                          |
|--------------------------------------------|--------------------------|
| Présidente .....                           | Michèle VERDELHAN        |
| Vice-président .....                       | Michel ROBERT            |
| Secrétaire perpétuel .....                 | Christian NIQUE          |
| Trésorier .....                            | Christophe DAUBIÉ        |
| Trésorier adjoint .....                    | Jean-Pierre REYNAUD      |
| Bibliothécaire-archiviste .....            | Gilles GUDIN DE VALLERIN |
| Bibliothécaire-archiviste adjoint .....    | Sydney H. AUFRÈRE        |
| Directeur des publications .....           | Jean-Pierre NOUGIER      |
| Directrice des publications adjointe ..... | Michèle VERDELHAN        |

### Bureau des sections

|                       |                              |
|-----------------------|------------------------------|
| Section Lettres :     |                              |
| Président .....       | Daniel LE BLÉVEC             |
| Vice-Présidente ..... | Marie-Christine GÉLY-NARGEOT |
| Section Sciences :    |                              |
| Président .....       | Michel ROBERT                |
| Vice-Président .....  | Jean SARRAZIN                |
| Section Médecine :    |                              |
| Président .....       | Jean-Max ROBIN               |
| Vice-Présidente ..... | Gemma DURAND                 |

### Conseillers auprès du bureau

|                                                     |                                                       |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Voyages .....                                       | Jean-Max ROBIN                                        |
| Site internet .....                                 | Jean-Paul LEGROS, Philippe de<br>REFFYE, Michel CHEIN |
| Enregistrements vidéo, photos .....                 | Claude BALNY                                          |
| Relations avec l'Université de Montpellier .....    | Jean-Louis CUQ                                        |
| Relations avec l'Université Montpellier 3 .....     | Marie-Christine GÉLY-NARGEOT                          |
| Relations avec la CNA .....                         | Gemma DURAND                                          |
| Protocole et dispositif de prudence sanitaire ..... | Jean-Marie ROUVIER                                    |
| Relations médias .....                              | Elrick IRASTORZA                                      |
| La Lettre de l'Académie .....                       | Gemma DURAND                                          |
| Relations membres correspondants et amis .....      | Jean-Pierre REYNAUD                                   |
| Gestion administrative des prix de l'Académie ...   | Jean SARRAZIN                                         |
| Gestion de la Maison de l'Académie .....            | Élysée LOPEZ                                          |



**COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES EN 2025**

**TdM**



*Séance publique du 6 janvier 2025*

**La révolution du micro-chimérisme :  
quand des cellules étrangères vivent en nous.**

**Sélim Aractingi**

Professeur des universités – Praticien hospitalier  
Chef du service de dermatologie à l'Hôpital Cochin

**TdM**

Allocution prononcée, texte non fourni.





Séance du 10 février 2025

## Histoire et Littérature autour de la guerre de 14-18 :

### II. La réconciliation

Jean-Marie ROUVIER

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

---

#### MOTS CLÉS

Guerre de 14-18, Histoire, Anthropologie, Ethnologie, Sociologie, Littérature, Antoine Prost, Gerd Krumeich, Jules Maurin, Frédéric Rousseau Annette Becker, Stéphane Audouin Rouzeau, William March, Anne Hope, Gilles Marchand...

#### RÉSUMÉ

Après une première conférence le 12 juin 2023 traitant des œuvres littéraires autour de la guerre 14-18, analysées sous le regard critique et parfois féroce de Jean Norton Cru, opposant le souci exclusif de la recherche historique du récit événementiel par les historiens, face à l'écriture trop romancée et imaginaire des réalités humaines du drame de cette guerre par les romanciers, aboutissant à une rupture entre les deux reconstitutions du récit de notre Histoire nationale, une nouvelle vision est apparue dans les années 1960-80 et suivantes, dans la lignée de la création de l'École des *Annales* avec Lucien Febvre et Marc Bloch, l'apport des Sciences humaines, Anthropologie, Ethnologie, Sociologie, étayé par la thèse de Jules Maurin en 1979, établissant le socle référentiel de la nouvelle approche historique de cette période essentielle de notre histoire, portant désormais le regard, sur les acteurs du conflit, « au ras du sol », des deux côtés du « no man's land ». Tous les historiens ont suivi cette voie et sans craindre la critique, l'engagement et la polémique. La Littérature a poursuivi sa création d'œuvres littéraires en élargissant le champ de vision du récit et des drames humains avec des auteurs français et étrangers, livrant des œuvres de grande qualité. La réconciliation est désormais aboutie.

---

J'avais terminé la conférence prononcée devant vous le 12 juin 2023 dont le titre était « Les écrivains et les œuvres littéraires sur la guerre de 14-18 : Histoire et Littérature » en citant cette réflexion d'Antoine Prost, historien, reprise dans son ouvrage, *Douze leçons d'histoire*, paru en 1996 : « Un grand livre d'histoire est toujours un plaisir de langue et de style. » Cette pensée ouvrait les portes de la réconciliation possible entre Histoire et Littérature, alors que le sujet traité, après avoir analysé les œuvres littéraires sous le regard critique et sévère de Jean Norton Cru, laissait entrevoir une rencontre incompatible, voire impossible. Dès lors, il devenait urgent, me semblait-il, à tout le moins nécessaire, de poursuivre la réflexion et d'analyser sérieusement les événements successifs qui ont permis de sceller à jamais cette réconciliation. C'est l'objet de mon propos à cet instant. Je vous le présenterai en trois moments-clés qui constitueront les trois parties de mon exposé.

## 1. La Thèse de Jules Maurin

Posons d'abord le socle d'un monument érigé par un homme éminent quoique discret qui fut notre confrère à l'Académie, admis aujourd'hui à l'honorariat, Jules Maurin, historien, ancien professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Paul-Valéry dont il fut le Président de 1990 à 1995. Ce monument célébré en tant que tel par ses collègues historiens fut sa thèse d'état soutenue en 1979 à l'Université Paul-Valéry sous le titre *Armée – guerre – société : soldats languedociens, 1889-1919*, paru aux prestigieuses éditions de la Sorbonne en 1982 et republié récemment en 2013 chez le même éditeur, avec une préface de jeunes collègues soulignant avec respect les mérites considérables du travail de leur maître. Le professeur Emmanuel Le Roy Ladurie, anthropologue, dont il fut un temps l'étudiant, participa au jury de thèse. Il occupait alors la chaire d'histoire de la civilisation moderne au Collège de France. Il avait été professeur de lycée et maître assistant à la faculté des lettres de Montpellier dans les années 55-65.

Cet ouvrage monumental de 750 pages est marqué par un aspect novateur dans la méthode et la réflexion. Il est à la fois une méthode scientifique, analytique, particulièrement rigoureuse et une réflexion humaine sur les soldats de la Grande Guerre. Jules Maurin écrivait dans les premières lignes de son introduction générale : « Le choix de ce travail découle d'un attrait pour l'homme lui-même, ce "gibier de l'historien" dont parlait Marc Bloch, attrait qui m'a saisi dans les années soixante au même moment que de nombreux historiens et probablement sous leur influence. » Il poursuit la présentation de son travail en précisant son choix d'analyse qui a porté sur deux groupes humains, fortement typés et situés aux antipodes, que ce soit au plan économique, social, politique ou religieux, recoupés à partir des sources issues des deux centres de recrutements, celui de Béziers et celui de Mende, couvrant l'ensemble du département de la Lozère. Le choix étant arrêté, ce sont près de 10 000 fiches matricules (9 932 très précisément), extraites méthodiquement des archives de l'Armée française que notre chercheur a dû saisir et analyser informatiquement pour mener à bien son étude. Chaque fiche contient une dizaine de données par individu. C'est l'occasion de souligner la qualité des services de renseignements de l'Armée qui avaient ainsi permis de suivre scrupuleusement le parcours de chaque conscrit durant toute la guerre et noter tout ce qui pouvait le concerner : régiments, déplacements, blessures, mais aussi faits de guerre, citations, décorations et localisation précise du décès quand le corps avait pu être identifié grâce au matricule. Son travail décline tous les aspects physiques, psychologiques, comportementaux, personnels et familiaux des conscrits devenus combattants, durant tout le temps de la guerre, sur le front, au repos ou à l'occasion des permissions. Il interroge les sources les plus proches du témoignage. Elles sont abondantes. Il les cite (35 pages d'annexes). Il poursuivra avec détermination sa recherche en provoquant, chaque fois que c'est possible, des rencontres avec des anciens combattants. Il a réalisé près de 150 interviews. Le livre est dense, riche et passionnant. Il mérite à l'évidence une lecture patiente et attentive. Elle enrichit le lecteur.

En écrivant ainsi « l'histoire à soi », je cite Jules Maurin, au ras du sol, vécu par des gens de chez nous, l'historien prend du recul par rapport à l'histoire événementielle, celle du conflit, figée dans la matrice universelle établie pour les siècles. Il nous rapproche du quotidien du soldat avec une certaine connivence qui touche le lecteur. Il nous fait partager les expériences de chacun des combattants. Lorsqu'il donne la parole aux anciens poilus, il rejoint une dimension morale, afin de permettre à ces survivants avant leur disparition d'apporter leur témoignage et de l'inscrire dans la mémoire universelle. Parmi les premiers interviewés, il y avait le père de l'historien.

En écrivant ainsi l'histoire avec un vrai talent littéraire, Jules Maurin s'inscrit dans un courant qui est en train de se dessiner depuis les années 60-70, celui de la Nouvelle

Histoire, pénétrée des sciences humaines : l'anthropologie, l'ethnologie, et la sociologie dont les historiens se sont inspirés, appliquant des méthodes scientifiques avérées pour transformer leur propre vision et leur présentation du rapport à l'évènement. À la suite de Marc Bloch, Antoine Prost, Jean-Jacques Becker, Histoire, sciences humaines, sociales et militantisme vont s'entremêler, permettant d'entendre la voix des plus humbles, mais aussi de leurs proches, du passé et du présent.

Il est pertinent, pour mesurer l'importance de l'interaction des approches interdisciplinaires de ces sciences humaines, de prêter attention au plan adopté par l'auteur qui est plus thématique que chronologique. Il consacre une première partie aux « Sources et méthode ». Il se livre à une analyse anthropologique des conscrits : taille, corpus médical et niveau d'instruction, puis sociologique de l'homme, être social dans son espace géographique, familial, socio-professionnel, religieux. La deuxième partie est intitulée « Le pays – ses conscrits – ses soldats ». L'auteur reprend en les approfondissant tous les aspects évoqués, relatifs à l'aspect humain de la population concernée, en les analysant dans ce passage fondateur du conscrit au soldat. Les chapitres précisent les termes d'anthropologie physique, familiale et sociale. Le chapitre consacré au cérémonial et rituel du conseil de révision, des réjouissances qui l'accompagnent faisant surgir le concept de classe, comme un passage initiatique d'inspiration ethnographique est particulièrement réussi. C'est un grand moment de bonheur de lecture et pour beaucoup, de souvenirs du « service militaire qui est bien un temps fort dans la vie de l'homme », souligne Jules Maurin, en précisant : « C'est une rupture ».

La troisième partie se poursuit, intitulée avec simplicité et gravité « La guerre vécue ». Il précise dans l'introduction que « la guerre est une coupure autrement profonde que le service militaire pour ceux qui l'ont faite ». L'auteur analyse cette longue et passionnante réflexion dans quatre chapitres consacrés aux combattants et tout ce qui a trait à leur vie, aux souffrances et aux réalités du quotidien, des événements les plus douloureux et parfois tragiques vécus par ces hommes, devenus, sans transition, soldats, puis combattants sur le front à partir de la mobilisation.

Une quatrième partie intitulée « La guerre perçue » est une véritable étude sociologique. Elle explore le ressenti des comportements et des modes de pensée de cette population sélectionnée pour l'étude, ce corpus humain retenu par l'historien sur les problèmes liés à « la guerre », « l'armée en campagne » et « l'expérience du combattant ». Il s'interroge : « La guerre perçue par le combattant languedocien est-elle en fin de compte différente de celle qu'ont rapportée d'autres auteurs, d'autres témoins, les écrivains combattants ou les romanciers ? » Il ajoute : « une fois sur le front, les combattants languedociens comme tous les autres sont absorbés par la guerre qu'ils vivent. » Il fait part alors d'une réflexion personnelle : « Fatalisme accablement, insensibilité, soumission au destin et à la discipline, indifférence progressive à tout ce qui se passe à l'arrière ou à côté, voilà ce qui caractérise le combattant moyen, d'où qu'il soit, quoi qu'il pensât avant et même quel que fût son niveau intellectuel. Voilà ce qui explique aussi son isolement graduel. »

À chaque étape de son travail d'analyse, Jules Maurin pose un regard critique et livre une réflexion personnelle. Alors que les historiens inspirés de l'École de Lavissee se pliaient à une objectivité rigoureuse, bannissant le « je », susceptible d'altérer la présentation de la vérité historique au travers des analyses des sources vérifiées, à l'opposé, les historiens de la nouvelle génération des *Annales* se référant avec la même rigueur aux sources, revendiquent un droit à la subjectivité, voire à l'engagement. À ce titre, Jules Maurin, dans une courte conclusion générale, livre sa vision personnelle éclairée par son analyse. Je cite quelques réflexions essentielles de l'auteur :

« Ces soldats sont des soldats par devoir et même par nécessité, par l'impossibilité de faire autrement... Cette masse paysanne fait désormais la guerre par habitude, résignée, sans chercher à comprendre, ni à savoir, souhaitant seulement que cela finisse au plus vite... Car ces soldats d'occasion, qui font la guerre par routine et qui ne voient pas comment ils pourraient y échapper sans faillir à l'honneur, sont comme abrutis par cette guerre qui n'en finit pas... Le pacifisme des anciens combattants naît là, de ce sentiment diffus d'avoir été grugé pour tout et par tous. »

Mais force est de constater que ce monument d'historiographie, célébré lors de la récente parution par deux jeunes historiens de la dernière génération, que j'ai tenté de vous présenter dans sa dimension scientifique, n'a pas eu lors de sa première parution en 1979, le retentissement attendu, malgré la présence au jury d'Emanuel Le Roy Ladurie et d'Antoine Prost dont je vais reparler. Il est vrai qu'en 1975 avait paru l'ouvrage de Le Roy Ladurie, *Montaillou, village occitan*, qui retrace la vie des habitants de Montaillou, village occitan, de 1294 à 1324. L'auteur s'appuie sur les registres d'inquisition de Jacques Fournier, afin de retracer la vie des habitants de Montaillou en Haute-Ariège « infesté » par le catharisme. Le livre s'insère dans un contexte qui voit l'émergence de l'anthropologie historique. Il reçoit un succès spectaculaire en France et à l'étranger. Il devient la référence du roman anthropologique et participe au succès du catharisme et de tout ce qui tourne autour. La parution de 2013, à l'inverse, a donné à cet ouvrage et à son auteur un retentissement qui dépasse le cadre hexagonal et lui fait acquérir une référence de niveau européen.

Une étape décisive a été franchie dans la perspective nouvelle du récit historique et de la transversalité des sciences sociales qui vont nourrir la réflexion des historiens. Nous allons pouvoir progresser dans cette réflexion en jetant un regard sur quelques auteurs de la nouvelle génération dans la lignée de leurs brillants maîtres.

## 2. Les historiens actuels

Il convient maintenant de s'intéresser à la nouvelle génération des historiens qui poursuivent leurs recherches et analyses autour de la Grande Guerre. Ils sont dans la continuité du travail de Jules Maurin. Tous formés à l'école des *Annales* fondée par Lucien Fèvre et Max Bloch, par les sciences humaines, l'anthropologie, l'ethnologie, la sociologie. Ils pratiquent l'interdisciplinarité des sciences en confrontant leurs études autant à la réalité humaine qu'à la présentation objective et documentée du récit événementiel. Ils complètent souvent leurs analyses par une vision comparatiste ? mettant en regard les combattants de chaque front. Ils sont tous universitaires, docteurs d'État, engagés et militants sur des voies différentes, parfois polémiques. J'ai volontairement choisi trois auteurs dans une historiographie abondante, et trois ouvrages écrits parfois en collaboration. J'ajoute, s'il en était besoin, que chacun de ces ouvrages est un grand moment de lecture.

Le premier ouvrage retenu est un travail écrit à deux mains par deux auteurs, l'un français, Antoine Prost, et l'autre allemand, Gerd Krumeich. Il porte pour titre *Verdun 1916 une bataille de légende vue des deux côtés*. Il a paru aux éditions Tallandier en novembre 2015. Un mot sur les auteurs.

Antoine Prost, né le 29 octobre 1933 à Lons-le-Saunier (Jura), est un historien, universitaire, ancien homme politique et ex-syndicaliste. Spécialiste de l'histoire sociale, de l'histoire de l'éducation et de la Première Guerre mondiale. Professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne. Il s'est associé à

Gerd Krumeich. Celui-ci est né le 4 mai 1945 à Düsseldorf, historien allemand, spécialiste de la Première Guerre mondiale et de Jeanne d'Arc (où est le lien ?). Il est professeur émérite à l'université Heinrich-Heine de Düsseldorf, où il a occupé la chaire d'histoire contemporaine, et professeur associé à l'Institut d'histoire du temps présent. Après sa thèse, Gerd Krumeich poursuit ses recherches sur la Première Guerre mondiale. Représentant son université, il est membre du Conseil scientifique pilotant le projet d'Historial de la Grande Guerre à Péronne, dont il trouve le nom. Il y côtoie, outre Stéphane Audoin-Rouzeau, d'éminents spécialistes : Jean-Jacques Becker, Annette Becker, Jay Winter..., des noms que nous allons retrouver dans la suite de mon propos. Cette proximité intellectuelle permet de croiser les points de vue, ce qui se concrétise par des ouvrages collectifs, dont *La Grande Guerre, une histoire franco-allemande* en 2008, écrit avec Jean-Jacques Becker. Il est par ailleurs cofondateur et vice-président du Centre international de recherche de l'Historial de la Grande Guerre de Péronne. Un mot sur ce mémorial. C'est à la fois un musée d'histoire de la Première Guerre mondiale, un centre international de recherches et un centre de documentation. Le Conseil Général de la Somme et son président Max Lejeune ont été, en 1986, à l'initiative de la création d'un musée de la Première Guerre mondiale. L'Historial de la Grande Guerre a ouvert ses portes en 1992. Le Centre international de recherche de l'Historial de la Grande Guerre est une association loi de 1901, constituée en 1989 par les historiens consultés dès 1988 par le Conseil Général de la Somme pour réfléchir à la façon d'expliquer et de présenter la Grande Guerre dans le futur musée. C'est un lieu d'échanges, de colloques, de débats parfois vifs et contradictoires. Je l'évoquerai un peu plus tard.

Revenons au livre de nos deux auteurs. Ils écrivent à deux mains, parlent à deux voix et ont une vision commune : Expliquer plutôt que décrire. S'interroger plus sur le quotidien des combattants des deux côtés du « no man's land ». Comprendre, avec chacun ses connaissances, en faisant état de ses sources, sa volonté d'être lucide et constructif. Apporter une connaissance commune et renouvelée sur la portée mémorielle de cet épisode majeur et fondateur de la Grande Guerre en croisant les deux points de vue. Alors pourquoi le choix de Verdun ?

Du 21 février au 19 décembre 1916, les armées françaises et allemandes s'affrontent à Verdun. Verdun a été la bataille la plus longue, la plus dévastatrice – 700 000 pertes, dont 300 000 morts – et la plus inhumaine de la Première Guerre mondiale : violence extrême des combats, souffrances inouïes des soldats sur un terrain transformé en enfer, tout cela pour un résultat militaire dérisoire. Cent ans plus tard, la bataille de Verdun interroge toujours autant les historiens. Pourquoi a-t-elle eu lieu et a-t-elle duré presque un an ? Comment s'expliquent les premiers succès allemands ? Pourquoi et comment les Français ont-ils résisté ? Pourquoi cette bataille a-t-elle, dans la mémoire française, un statut si exceptionnel ? Comment Verdun est devenu un lieu sacré pour les Français ? Avec finesse et perspicacité, Antoine Prost et Gerd Krumeich s'unissent pour suivre les soldats et leurs chefs des deux côtés de la ligne de front. En décrivant avec minutie leur quotidien et en suivant l'évolution de l'opinion publique, de 1916 à nos jours, ils racontent comment s'est construit le « mythe » Verdun, jusqu'à devenir le symbole même de la Grande Guerre. Je ne peux m'étendre davantage.

Il s'agit à l'évidence d'un livre de référence ; le style, la hauteur d'analyse, la richesse et l'abondance des sources ajoutent un attrait particulier à sa lecture.

Passons au deuxième ouvrage choisi. Il est écrit en collaboration par deux historiens (Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker) dans la lignée de leurs prédécesseurs, mais plus jeunes (la génération 1990 -2010). Leur présentation rapide va le valider.

Stéphane Audoin-Rouzeau, né en 1955, historien, est directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et président du Centre international de recherche de l'Historial de la Grande Guerre de Péronne. Il est spécialiste de la Première

Guerre mondiale, dont il contribue à renouveler l'historiographie. Avec Jean-Jacques Becker, président d'honneur du Centre de recherche de l'Historial, et Annette Becker, il a fortement contribué à renouveler l'historiographie de la Première Guerre mondiale.

Annette Becker, née en 1953, est fille de l'historien Jean-Jacques Becker, historienne, professeure émérite à l'université Paris-Nanterre<sup>1</sup>. Elle est également docteure en histoire. Membre de l'Historial de Péronne. Elle s'est spécialisée dans l'étude de la Première Guerre mondiale et de ses représentations culturelles, religieuses en particulier.

Ensemble, avec d'autres historiens français, allemands et anglais, dans un souci de transversalité, à la lumière des sciences humaines (anthropologie, sociologie), à l'instar de leurs prédécesseurs, ils se sont penchés sur les acteurs du conflit des deux côtés du front, leur sensibilité, leurs représentations. Leurs recherches ont permis la remise en question de la mythologie du départ « la fleur au fusil ». Cette analyse du comportement des mobilisés devenus combattants a conduit ces historiens à forger la notion du « consentement patriotique ». Ils expliquent le fait que les populations européennes et les troupes aient massivement soutenu le déclenchement du conflit et soutenu le terrible effort de guerre des différents États belligérants, sans qu'il y ait de mouvements de révolte ou de contestation, excepté les vagues de mutineries de l'année 1917.

Ils prolongent cette réflexion dans un ouvrage paru en 2019 sous le titre *14-18 retrouver la guerre*. Ils s'attachent avant tout à comprendre les cultures de guerre et la dialectique entre la souffrance et le consentement. Il ne s'agit plus de savoir qui porte la responsabilité de la guerre ou comment se sont déroulées les opérations, mais d'explorer l'acculturation à la violence, d'analyser (je cite les auteurs) « un nationalisme de croisade ». Cela les a conduits à comprendre et mesurer la profondeur du deuil national qui s'est exprimé notamment au travers de monuments aux morts et qui perdure encore.

Voici comment les auteurs présentent leur travail : « Tandis que disparaissent les derniers combattants, la Grande Guerre nous revient, dans une tout autre lumière, comme la matrice d'où sont sortis tous les désastres du XX<sup>e</sup> siècle. Romans, films, recueils de lettres et documents, collections d'objets, sites historiques : une curiosité nouvelle s'exprime de la part des jeunes générations pour ce qui apparaît comme l'énigme d'un suicide collectif de l'Europe. » Ils poursuivent : « L'Occident était volontiers dépeint comme marchant d'un pas allègre vers la civilisation. Force est de constater », soulignent les auteurs, « que ces normes s'effondrèrent dans de gigantesques tueries qui, loin d'être toujours anonymes, débouchèrent parfois sur de violents corps à corps et sur de terribles souffrances dont les civils, phénomène inédit, furent souvent les victimes. »

On l'aura compris, les travaux d'Annette Becker et de Stéphane Audoin-Rouzeau, dans un livre bref mais dense, renouvellent profondément les perspectives. Ils contribuent à restaurer la complexité d'un conflit qui fut, à bien des égards, « la véritable matrice du XX<sup>e</sup> siècle » (citation des auteurs).

Ce travail collectif, s'il a fait date en développant, entre autres, la thèse du consentement patriotique des soldats de la Grande Guerre, est à ce titre même discuté et sévèrement critiqué par certains historiens du CRID (collectif de recherches internationales et de débat sur l'histoire de la Première Guerre mondiale 14-18) qui réfutent cette idée.

Avant de clore la présentation de ce livre collectif, je dois préciser que, sur une cinquantaine de notes de bas pages et d'index, il n'y a pas une mention de l'ouvrage de Jules Maurin dont je vous ai longuement entretenu il y a quelques instants. Je crois que cet oubli ne se posera pas avec le troisième historien que je vous présente maintenant : Frédéric Rousseau.

Frédéric Rousseau est né en 1955. Il est de la même génération que Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker. Comme eux et avec d'autres, c'est un historien engagé et militant. Il est agrégé d'histoire. Son directeur de thèse a été Jules Maurin.

Ils ont publié en commun la thèse de doctorat d'État *La désobéissance militaire au XIX<sup>e</sup> siècle : déserteurs et insoumis héraultais Montpellier* (1985). Il est professeur d'histoire contemporaine, spécialiste de la Première Guerre mondiale à l'université Paul-Valéry de Montpellier où il a dirigé, de 2009 à 2014, le Centre de Recherches Interdisciplinaires en Sciences humaines et Sociales (CRISES). Il a publié seul ou en collaboration de nombreux ouvrages et poursuit ce travail de recherche. Parmi ceux-ci je souligne un livre intitulé *L'Affaire Norton Cru, Le procès des témoins de la Grande Guerre*, paru aux Éditions du Seuil en 2003.

Mais je retiens en priorité *14-18, penser le patriotisme* paru en 2018. C'est un ouvrage dense (480 pages), polémique, très documenté. Il ouvre des perspectives nouvelles par le regard porté sur les combattants à « ras de sol » dans une démonstration socio-historienne en opposition à l'histoire culturelle du fait guerrier, celle-là même qu'entend combattre Frédéric Rousseau. Il affiche son opposition frontale au concept retenu par ces prédécesseurs « le consentement patriotique ». Il donne le ton dès la première page : « La célébration du centenaire de la Première Guerre mondiale a été l'occasion de multiplier des ouvrages qui, peu ou prou, diffusent une interprétation aujourd'hui dominante de l'événement et que l'on peut qualifier de culturaliste : il y aurait eu un consentement patriotique du plus grand nombre qui aurait conduit, par une brutalisation des hommes et des sociétés en guerre, à prolonger par la haine de l'ennemi le grand carnage. »

L'historien s'appuie sur de nombreux témoignages de soldats et de leurs familles, mettant en valeur le ressenti de chacun et de chacune des personnes impliquées dans le conflit, dans la vérité et la sincérité du vécu. La centaine de témoins dont Frédéric Rousseau étudie les écrits sont essentiellement des civils, choisis pour représenter tous les secteurs de la société, tant géographiquement que socialement.

On peut maintenant essayer de résumer ainsi ce livre dont le contenu peut parfois surprendre. Frédéric Rousseau raconte la Grande Guerre comme le font ses collègues : à hauteur d'homme. Une question centrale s'impose à tous, quatre-vingts ans plus tard : comment ont-ils fait ? Comment ont-ils tenu ? Contre les interprétations vertueuses mettant trop facilement l'accent sur le patriotisme, l'auteur avance des explications plus terre-à-terre mais plus authentiques. Les « poilus » ont tenu – du moins ceux qui ont survécu à l'immense massacre – parce qu'ils étaient mis en condition de tenir : contraints, surveillés, punis par les conseils de guerre, exceptionnellement passés par les armes. L'auteur analyse un certain nombre de ressorts psychologiques – comme l'esprit de corps, l'admiration du chef, etc. – qui, au total, composent une anthropologie de l'homme en guerre. Il s'intéresse aux êtres qui combattent en première ligne, à ceux qui non seulement affrontent les intempéries, les privations mais encore doivent concilier leur sens du devoir patriotique avec la peur de flancher, de souffrir, la peur de mourir, la peur de tuer. Comment, dans ce contexte d'exceptionnelle violence, retrouver la nature profonde d'êtres humains mobilisés pour la défense de la patrie ? Telles sont quelques questions auxquelles l'auteur tente de répondre en donnant la parole à des combattants, anonymes ou célèbres, originaires des principaux pays européens en guerre. Ce n'est pas tant la guerre que les structures sociales du début du XX<sup>e</sup> siècle qui sont à l'étude dans cet essai. Le nouveau soldat est ainsi contraint à l'héroïsme, qui lui est rappelé dans tous les secteurs de la société et jusque dans les correspondances de sa famille qui se déclare fière du devoir accompli pour la défense du pays. Partagés entre la fierté d'accomplir leur devoir et la crainte de mourir, les acteurs sont conduits à « agir trouble », ce qui démontre, selon l'auteur, que « le "patriotisme" affiché peut parfaitement s'accommoder de la mise à l'abri des êtres chers », autrement dit, qu'attitudes et discours peuvent diverger sans s'opposer. Il y a dans cette étude une sorte d'urgence à repenser les schémas d'analyse de grands concepts établis. Il pose ainsi des questions auquel il tente

de répondre. Pour l'illustrer, j'ai retenu et vous propose quelques titres de paragraphe, sans les commenter bien sûr, faute de temps, mais pas seulement. Sous le titre du chapitre 1 : « Choc, jeux de rôle et mises en guerre », voici quelques titres de paragraphes : « La mobilisation comme scène sociale », « État exceptionnel d'émotion », « Ajustements et figurations », « Le penser double, l'agir trouble ». Dans le chapitre 2 intitulé « Mises en guerre des inégales » (je précise il s'agit de tout ce qui est féminin), d'autres titres de paragraphes : « Preuves d'amour et devoir d'écriture », des « Femmes minuscules en situation », « Géo-sociologie des inégales, la hantise du nivellement social ». Enfin dans le chapitre 3 nommé « Tuer les ennemis de la patrie » : « Retrouver le terrain pour une approche situationnelle », « Combats rapprochés », « Assauts et abordages », « La rencontre des deux terreurs », « Crimes de guerre, crimes dans la guerre », « Faut-il tuer pour haïr ? ». Conclusion « Penser le monde social (en guerre) ».

Les problématiques soulevées dans l'ouvrage *14-18, penser le patriotisme* sont certes complexes, mais n'en demeurent pas moins riches et stimulantes. La rigueur méthodologique de l'auteur et la finesse de ses développements convainquent de l'intérêt d'une socio-histoire bien conduite pour faire émerger les réalités sociales que couvrent des concepts aussi abstraits que celui de patriotisme. Au-delà du seul patriotisme dans le contexte de la guerre, cet essai invite à repenser le monde social au XX<sup>e</sup> siècle pour davantage prendre en compte la pluralité des attitudes au sein d'un collectif qui ne peut se réduire à son caractère « national ».

Avant de rentrer sereinement dans l'univers littéraire, je voudrais essayer de dégager quelques réflexions sur cette mise en parallèle des travaux des historiens actuels. Premier constat : s'ils sont tous universitaires, familiarisés avec les sciences humaines et sociales, pratiquant les méthodes de chacune de ces disciplines avec sérieux et conviction, il demeure entre eux des divergences de points de vue qui relèvent plus des engagements politiques que des polémiques de savants. La deuxième constatation se situe davantage au niveau de l'intérêt pour les lecteurs que nous sommes, dans la nature des analyses et la valeur littéraire des œuvres proposées. Bien que tournée vers l'humain en situation de guerre, de souffrance, de peur, appuyée sur des documents authentiques et sincères, chargés d'émotion, la distance nécessaire de l'historien ne laisse que peu de place au champ de l'émotion. La guerre, qu'elle soit vue sous l'angle militaire ou humain, n'est pas une partie de plaisir. Il va donc falloir se transporter dans le domaine du roman, de la littérature pour trouver l'exacerbation des sentiments et l'émotion de personnages décrits par les auteurs. Dernier point, les nouveaux historiens nous ont montré leur capacité à pratiquer l'interdisciplinarité, la pluralité des points de vue, au plan européen à tout le moins, entre Anglais, Allemand et Français. Cela nous introduit très directement dans le champ de la littérature que je vais aborder dans ma troisième partie.

### 3. La littérature

Nous pénétrons dans le domaine de la création littéraire. Celle-ci est libre de toutes règles de recherches d'authentification des sources, d'analyses et de méthodes scientifiques, ouverte à l'imagination et à l'émotion. Mais, au même titre que pour le travail des historiens que je viens de présenter, j'ai fait des choix parmi des œuvres romanesques autour de la guerre de 14-18. Depuis les œuvres littéraires évoquées lors de la séance précédente, romans autobiographiques, romans historiques, mémoires, carnets de guerre, parus pendant les années de guerre et dans les vingt années qui ont suivi la fin de la guerre, on peut constater que les romanciers français continuaient à traiter le sujet sous des angles les plus divers. Tout récemment quelques titres ont été couronnés par des prix littéraires et repris dans des films souvent de très belle qualité.



J'ai observé également que les années qui ont précédé et suivi l'évocation et la célébration du souvenir du centenaire de la guerre de 14-18, pourtant empreintes de gravité et d'émotion, n'ont pas suscité la veine littéraire chez les auteurs français. Alors j'ai cherché. J'ai ouvert le spectre de mes recherches vers d'autres pays, autres que la France, vers des pays francophones ou anglophones. J'ai trouvé mon bonheur. Je voudrais le partager avec vous. C'est le sens de mon propos. Vous l'aviez compris depuis le début, n'ayant aucune qualification dans l'un ou l'autre des domaines abordés lors de ces deux conférences. Alors, si vous me suivez, je vais poursuivre l'analyse de quelques œuvres romanesques. Elles réservent de belles surprises et de grands et beaux moments de lecture. J'ai suivi un ordre chronologique de parution. Pour les ouvrages de langue anglaise, je me suis appuyé exclusivement sur les ouvrages traduits en français.

La première œuvre que je vous propose est un livre étonnant, publié en France aux éditions Gallmeister en septembre 2013, de William March, sous le titre *Compagnie K*. Le roman fut publié aux Etats-Unis en 1933, réédité en France en 2017. Son auteur, engagé volontaire dans les Marines en 1917, quitta l'Alabama pour le front à Verdun. On se souvient que les États-Unis se sont engagés dans le conflit tardivement. Les États-Unis, qui avaient d'abord résolu de rester neutres, en 1914, sont entrés en guerre, le 6 avril 1917. Mais, c'est à partir de mars 1918 principalement, que les États-Unis envoient en Europe une armée qui, au moment de l'armistice, dépassera deux millions d'hommes. Les hommes de la « compagnie K » découvrent brutalement la guerre, de nuit, sous les balles qui sifflent et les obus qui explosent partout, dans le plus grand désordre, la pluie, le froid et pour certains la tentation de désertir. Les cent treize soldats, du simple troufion au capitaine, qui composent cette compagnie prennent la parole pour raconter la guerre. En cent treize chapitres, chacun donne son récit, exprimant ses émotions, sa peur. Ils parlent, se répondent, semblent se faire écho. Les portraits d'anonymes prennent vie d'une manière authentique, saisissante, terrifiante parfois. C'est hallucinant de vérité, de sincérité. La réalité de la vie quotidienne au travers de ses cent treize chapitres nous transporte dans un univers insoupçonné au-delà de toutes les lectures, des récits et romans qui ont constitué notre fond de culture sur cette guerre. Tout est abordé ou survolé, le viol, le meurtre, la lâcheté, la bravoure, le sang, la peur, la vermine, la complicité, la camaraderie, l'absurdité. Ce livre est écrit dans une langue directe, sans fard, sans fioriture, sans surcharge. Un livre sans héros, sans héroïsme. Chaque page nous surprend et nous saisit. Il élargit nos horizons, mais nous laisse sans voix. Je cite ce passage écrit sans fard et sans ménagement. J'aurais pu en choisir beaucoup d'autres semblables :

« Chère Madame,

Votre fils Francis est mort au bois de Belleau pour rien. Vous serez contente d'apprendre qu'au moment de sa mort, il grouillait de vermine et était affaibli par la diarrhée. Ses pieds étaient enflés et pourris, ils puaient. Il vivait comme un animal qui a peur, rongé par le froid et la faim. Puis, le 6 juin, une balle de shrapnel l'a frappé et il est mort lentement dans d'atroces souffrances. Vous ne croirez jamais qu'il a pu vivre encore trois heures, mais c'est pourtant ce qu'il a fait. Il a vécu trois heures entières à hurler et à jurer tour à tour. Vous comprenez, il n'avait rien à quoi se raccrocher : depuis longtemps, il avait compris que toutes ces choses auxquelles, vous, sa mère, lui aviez appris à croire, sous les mots honneur, courage et patriotisme, n'étaient que des mensonges. »

Nous changeons d'univers en ouvrant le roman de Stefan Brijs, écrivain flamand, paru en France aux éditions Héloïse d'Ormesson en février 2015, sous le titre *Courrier des tranchées*. Nous sommes à Londres, à l'aube de la Première Guerre mondiale.

John refuse de s'enrôler à l'inverse de son meilleur ami, Martin, vibrant de patriotisme. John se laisse bercer par les poèmes de Keats. Il préfère la littérature, loin de la violence du conflit, alors que son ami d'enfance Martin, engagé volontaire, est hissé au rang de héros. Mais le conflit va se rappeler à lui lorsqu'il découvre une terrible lettre que son père, facteur, a omis de remettre à la mère du jeune homme. Le roman raconte le gouffre entre l'exaltation de la guerre et son effroyable réalité. Il raconte l'histoire d'un fils qui veut mieux réussir que son père, mais le sort s'acharne contre lui et la désillusion toujours présente. Désillusion d'une guerre stupide vue par les Anglais. Ce livre est une réflexion sur les thématiques du libre arbitre, de la lâcheté, de la propagande qui manipule les masses. On y parle beaucoup de mensonge et de dissimulation. Tout est là dans ses propres interrogations, quand une simple lettre peut détruire, reconforter, donner de l'espoir ou le détruire. *Courrier de tranchées*, c'est une fresque d'une construction subtile, d'une splendide écriture où les notions de courage, de lâcheté paraissent soudain floues. L'auteur est au cœur des pensées, des angoisses, des peurs, de tous les acteurs de ce drame de la guerre. C'est aussi un hommage à la littérature, un hymne aux mots. Il fait dire à un personnage : « un livre, ça doit nous amener à réfléchir. Il modifie le regard qu'on porte sur la vie. » Ce roman touche à l'universel.

La littérature autour de la guerre n'a pas la nécessité de relater les faits, les événements et leur tragédie pour évoquer la guerre. Elle peut la susciter, la saisir et provoquer l'émotion la plus intense en évoquant la vie et les états successifs des êtres chers touchés au cœur des souffrances de l'absence et du doute de la mort. C'est cette histoire en creux que nous fait vivre avec une subtilité d'écriture et une profondeur psychologique rare l'auteur britannique Anne Hope. Le livre a paru en France en 2022, portant le beau titre *Le chagrin des vivants*. Voici en résumé l'histoire de ce roman. Lors des premiers jours de novembre 1920, durant cinq journées, l'Angleterre se prépare à commémorer l'Armistice le 11 novembre. Londres attend l'arrivée du Soldat inconnu rapatrié de France, pour un hommage à l'Abbaye de Westminster, les restes d'un soldat retrouvé parmi ces tombes qui fleurissent dans les campagnes françaises et qui vont peu à peu rejoindre des cimetières plus adaptés. Ce sont les restes d'un corps anonyme, choisi parmi tant d'autres que leurs familles n'ont pu revoir une dernière fois, qui reconnaîtront un mari, un frère, un père, un cousin, un oncle au passage de ce guerrier sans visage.

Trois femmes, unies par d'invisibles liens vont vivre cette attente lourde de sens, d'émotions, de souvenirs. Chacune à sa manière. Evelyn, dont le fiancé a été tué, travaille dans un bureau des pensions de l'Armée. Ada, sans nouvelles de son mari, pourtant tombé au front, est hantée par son image. Je cite un court extrait : « “Disparu ?” Qu'est-ce que ça voulait donc dire ? Comment était-ce possible de disparaître ? Elle fut prise d'une très étrange envie de rire. Elle gloussa, puis le rire s'arrêta net. Elle attendit qu'autre chose prenne sa place, rien ne vint. Marcher vers l'avant. Disparaître. Ne plus avoir de corps. Être là un instant, le suivant soufflé aux quatre vents. » Hettie, elle, accompagne, tous les soirs, des anciens soldats blessés, estropiés, traumatisés, sur la piste de danse du Hommersmith Palais, afin de noyer leurs misères, pour six pence la danse, sur les rythmes du jazz. « C'est un des phénomènes marquants de l'après-guerre, avec notamment l'arrivée du jazz. C'était une musique rythmée qui autorisait une manière de danser plus sensuelle », précisait l'auteur dans une interview à Télérama.

Dans cette ville de Londres, peuplée d'hommes mutiques où le souvenir des horreurs pèsent lourdement, ces femmes cherchent, avec dignité, un équilibre entre la mémoire et la vie, pendant ces cinq jours – les cinq chapitres du roman – où les souvenirs se font pressants. L'auteure, grâce à une écriture d'une sensibilité extrême, plonge dans l'âme de ces êtres et de tout un pays meurtri. C'est une histoire sombre, un « roman choral », comme l'a écrit un critique touché par la musique des mots. « Il est construit comme une dramaturgie », poursuit ce critique. L'émotion est intense. Je cite un nouvel

extrait : « Elles sont toutes différentes, et pourtant toutes pareilles. Toutes redoutent de les laisser partir. Et si on se sent coupable, c'est encore plus dur de relâcher les morts. On les garde près de nous, on les surveille jalousement. Ils étaient à nous. On veut qu'ils le restent. » Il y a un silence. « Mais ils ne sont pas à nous », poursuit-elle. « Et dans un sens, ils ne l'ont jamais été. Ils n'appartiennent qu'à eux-mêmes, et seulement à eux. Tout comme nous nous appartenons. »

Je voudrais terminer cette présentation volontairement limitée à quatre romans sur une note plus poétique, oubliant un instant le souvenir de la violence de cette cruelle période. Il s'agit d'un livre paru récemment en 2022 aux éditions Aux Forges de Vulcain qui a obtenu le prix des lecteurs du Livre de Poche en 2024, écrit par un jeune romancier, Gilles Marchand. Il porte un titre un peu mystérieux *Le soldat désaccordé*. L'histoire est originale, plutôt désarçonnante. Dans les années 20, un ancien combattant français rentré manchot de la guerre, s'est donné pour mission de rechercher des soldats dont on a perdu la trace. Il est enquêteur. Il agit sur requête des parents ou des proches de ces soldats. Il a ses réseaux. Il parle à la première personne et raconte son histoire avec des souvenirs du front. Il évoque le souvenir des tranchées, de corps mutilés, de sang, de boue, d'explosions. Il écrit à l'adresse du lecteur : « la guerre quand tu y as goûté, elle est dans ton corps, sous ta peau. Tu peux vomir, tu te grattes jusqu'au sang. Elle ne partira jamais. Elle est en toi. »

Mais il parle principalement d'une recherche confiée par une certaine Madame Joplain, dont le fils Émile n'est jamais revenu de la guerre, disparu en 1917 sur le front de Vimy. Les recherches intenses vont lui permettre de découvrir que ce fameux Émile Joplain était un poète qui ne cessait d'écrire à sa fiancée alsacienne dont il était fou amoureux. L'enquête révèle qu'Émile, héritier d'une dynastie bourgeoise, s'est amouraché dès 1907 de Lucie, gracieuse Alsacienne, fille sans dot des Hamel, modestes employés de maison. Union doublement impossible entre un Français et une Allemande (souvenons-nous que l'Alsace tait rattachée à l'Allemagne du III<sup>e</sup> Reich), donc entre « un beau parti » et une « moins que rien... ». Madame Joplain mère veillait à ce que son fils oublie Lucie. La guerre devait séparer Émile et Lucie. Le soldat enquêteur, le narrateur, apprend que Lucie, la fiancée de Joplain était montée au front pour retrouver son poète, n'hésitant pas à parcourir les tranchées, interroger les blessés, nettoyer les visages des cadavres pour retrouver son homme. Notre enquêteur va s'investir dans l'histoire d'Émile et Lucie, cet amour incroyable, magnifique, qui nourrit son obsession pour cette folle histoire d'amour. Car cette histoire s'entremêle à la sienne. Elle redonne vie à son amour pour Anna. Anna, sa femme, son amour, qu'il tarde à retrouver. Je cite l'auteur : « On a tous une histoire d'amour intense, forte, dévorante. Une qui a tout emporté sur son passage et qui ne s'est pas finie, ou qui n'a jamais eu lieu parce qu'elle n'était pas réciproque. Une qu'on n'a pas osé déclarer, une qu'on a gardée pour soi parce qu'on avait peur. Et même quand tout se passe, on a encore peur : que l'intensité s'en aille, que la passion se soumette comme un animal sauvage à qui on aurait appris à lever la patte. » Un peu de poésie dans ce monde terrifiant. Le style est poétique, imagé, l'écriture est rythmée. L'auteur nous entraîne avec allégresse et bonheur dans cette histoire aussi incroyable qu'improbable, où il est question de « fille de lune » dont rêvent les combattants comme – je cite l'auteur – « un besoin d'ensevelir leurs mauvais souvenirs derrière du merveilleux ». Restons-en-là, sur cette note si douce de sensation de bonheur.

## Conclusion.

L'Histoire au même titre que la Littérature, chacune dans la forme et avec l'exigence qui lui sont propres, participent de la transmission mémorielle et émotionnelle de la Grande

Guerre. L'écriture historique ou littéraire, par leur force et leur sensibilité, sont les outils les plus universels de transmission du quotidien de la guerre et du ressenti, du vécu des combattants sur le front. L'historien étudie principalement les faits, le romancier les ressorts de l'âme humaine. La littérature par l'usage approprié des mots, l'originalité du style et du langage, l'imaginaire souvent, fait naître la curiosité et l'émotion. Entre Littérature et Histoire le débat est clos. La réconciliation est scellée et les lecteurs que nous sommes devraient en être satisfaits.

**TdM**

Séance du 24 février 2025

## La thérapie par l'art

Christophe DAUBIÉ

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

---

### MOT CLÉS

Art-thérapie, thérapie par l'art, créativité, folie, santé mentale, psychiatrie, troubles bipolaires, art brut, Alzheimer, psychanalyse, schizophrénie

### RÉSUMÉ

L'art peut être utilisé comme un outil préventif ou curatif. Il peut prévenir ou traiter les maladies mentales afin d'obtenir cet équilibre précaire qui doit exister entre le matériel et le spirituel. La santé mentale résulte de l'interaction de multiples facteurs, parmi lesquels l'environnement professionnel constitue l'un des déterminants les plus influents. La folie est-elle le moteur de la création ? Diderot disait à son époque : « les grands artistes ont un coup de hache dans la tête<sup>1</sup>. » De nombreuses études scientifiques tendent à prouver qu'il n'y a pas un lien de causalité entre folie et créativité mais un lien de parenté. L'art brut ne peut être considéré comme de l'art-thérapie. La thérapie par l'art demeure une approche thérapeutique complémentaire dans le traitement des maladies mentales comme la schizophrénie, les troubles bipolaires.

---

Si l'on utilise le terme « thérapie » deux approches sont possibles. Soit l'art est utilisé comme un outil préventif, soit comme un outil curatif. On a recours aux arts créatifs de différentes manières pour prévenir la santé mentale ou traiter les maladies mentales, dans les deux cas l'objectif étant d'améliorer sa santé mentale et obtenir cet équilibre précaire qui doit exister entre le matériel et le spirituel. Ils peuvent impliquer le théâtre, la psychothérapie par la danse et le mouvement, la musicothérapie, la poésie, le dessin, la peinture et même l'artisanat.

L'approche psychologique moderne s'intéresse aux processus cognitifs qui affectent l'expérience esthétique. Elle cherche à expliciter les différents facteurs qui rendent compte du fait qu'une œuvre d'art puisse exprimer une émotion<sup>2</sup>.

La santé mentale est déterminée par de nombreux facteurs, socio-économiques, biologiques et environnementaux, étant donné que, dans notre société moderne, l'environnement de travail est le principal facteur qui influe sur celle-ci, exprimant ses émotions et souffrances dans un but de mieux-être. La santé mentale est constituée de trois composantes : la santé cognitive, la santé émotionnelle et la santé comportementale.

---

<sup>1</sup> D. DIDEROT, « Salon de 1765 », *Œuvres complètes* t. XIII, p. 189.

<sup>2</sup> A. TCHERKASSOF

[https://www.lipic2s.fr/wp-content/uploads/Approche-Psychologique\\_Tcherkassof\\_2014-09-10.pdf](https://www.lipic2s.fr/wp-content/uploads/Approche-Psychologique_Tcherkassof_2014-09-10.pdf)

Je crois à l'approche préventive, quand je dis préventive c'est comment réduire le stress, l'anxiété et même la paranoïa qui sont la porte d'entrée au burn-out, au renoncement et à la dépression, jusqu'au suicide parfois. Comment l'art peut-il améliorer notre bien-être ? J'en ai fait moi-même l'expérience, j'ai trouvé ma voie d'artiste car j'ai pratiqué ce que je pourrais qualifier d'auto-art-thérapie préventive.

Venons-en à l'aspect curatif. Comment l'art peut-il guérir ou tout au moins être un complément à un traitement médicamenteux. Aujourd'hui je m'attacherai donc à tenter de répondre à la question : comment l'art peut-il être utilisé dans le cadre des maladies mentales comme la bipolarité, la schizophrénie et la dépression ? Avant d'analyser l'aspect curatif, il est nécessaire, comme pour toute maladie, d'en analyser les symptômes mais aussi l'origine. Dans ce cas précis, puisque l'on traite de l'influence de l'art sur les maladies mentales, j'ai donc choisi, comme symptôme, santé mentale et création : une mutation des représentations esthétiques. Quant aux origines des maladies mentales, je mettrai l'accent sur l'évolution génétique de l'Homme, ce qui conduira à répondre à une question toujours en suspens : la folie est-elle le moteur de la création ?

L'art au service des maladies mentales : le terme « au service de » est tout particulièrement intéressant. Partons de la citation de Louise Bourgeois quand elle parlait de « maman », son araignée géante de prime abord menaçante mais en fait tout le contraire, car pour elle c'était la représentation de sa mère « enveloppante » et « protectrice » face aux attitudes tyranniques de son père à son égard. Elle disait donc : « l'art est une garantie de santé mentale ». Dans ce cas précis, l'art est bien au service de la santé mentale. À l'opposé, si l'on reprend la citation de Diderot (« les grands artistes ont un coup de hache dans la tête »), cette phrase met en évidence ce courant très prégnant à l'époque, et encore de nos jours chez certains, qu'il y a un lien très fort entre folie et créativité. Les grands créateurs sont fous, d'où leur talent. À l'inverse, dans ce cas, si le lien est consécutif, la santé mentale n'est-elle pas au service de l'art ? Dans cette conférence ce paradoxe sera donc abordé et d'ailleurs traité lorsque j'aborderai l'art brut.

Les symptômes : à propos de l'influence des maladies mentales sur les représentations esthétiques, la question à se poser est de savoir si l'art est santé ou maladie. L'art est communément envisagé comme un outil à visée thérapeutique ; mais ne pourrait-on également concevoir l'inverse : une thérapie par l'art, dans et par l'acte esthétique lui-même ? Si les représentations artistiques peuvent être marquées, voire altérées, par des troubles psychiques, que penser alors d'une société pathogène, produisant elle-même ces désordres ? En ce cas, l'art ne serait pas tant le reflet d'un sujet malade que le miroir d'un monde lui-même en crise – un miroir déformant, certes, mais profondément révélateur de la maladie sociale dont il procède.

Une œuvre artistique voit le jour à partir d'un artiste considéré comme un individu social. Il faut donc intégrer que sa création a son propre positionnement dans la société. L'art est-il alors santé ou maladie dans la société qu'il représente ? L'art ne traduirait-il pas, suivant les époques successives, les dysfonctionnements sociaux et sociétaux ? L'art est une valeur sociétale. Freud disait « qu'il offre des satisfactions substitutives en compensation des plus anciennes renoncations culturelles »<sup>3</sup>. Cela veut dire simplement que l'art offre aux citoyens, mais aussi à l'artiste qui compose l'œuvre, un accès à ce à quoi ils ont dû renoncer. Il donnerait forme à des fantasmes qui deviendraient des réalités d'une nouvelle sorte. Psychanalytiquement, toujours selon Freud, l'artiste suit une voie particulière, celle du procès de la sublimation, destin particulier de la pulsion, lui permettant de trouver un nouveau but non sexuel en des objets socialement valorisés.

<sup>3</sup> S. FREUD, *L'avenir d'une illusion*, 1927, c. 2, p. 20; en ligne <https://www.atramenta.net/lire/oeuvre27132-chapitre-2.html> avant-dernier paragraphe.

Ces remarques tendraient à prouver que l'art est un indice de bonne santé de la société, attention une société dite normale car basée sur l'utopie de la recherche de modèles à atteindre. Une société dite normale mais une société « dérangée » qui engendrerait un art « dérangé ». Ce ne sont donc pas les maladies mentales qui dérangent l'art mais la société elle-même qui les a engendrées. L'art « dérangé » ne remet-il pas en cause nos valeurs culturelles ? Dada s'opposait à l'art établi (l'art dit normal ou traditionnel) en défiant les autorités et en prenant à contre-pied cet art traditionnel emprunté, perclus de convenance, le miroir d'un ronronnement satisfait de cette société absurde qui a conduit à la guerre, n'engendrant que désillusion. En Autriche, à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, l'actionnisme viennois s'érige contre une société demeurée profondément conservatrice et marquée par un antisémitisme persistant, en dépit des horreurs révélées par la Shoah. La violence des œuvres artistiques, le chaos qu'elles mettent en scène, les références explicites à l'Holocauste ainsi que leur critique virulente de la religion peuvent être interprétés comme les manifestations d'une tentative de fixation – voire d'exorcisme – des traumatismes laissés par la guerre.

Une jouissance orgiaque expiatoire qui n'a pour objectif que de choquer le spectateur à la recherche d'une sublimation dans l'art. Dans ce mouvement, les créateurs veulent sortir de cette sublimation esthétique pour rejoindre les « marges de l'art » et, en même temps d'ailleurs, les marges « de la santé mentale », flirtant avec la perversion. C'est donc bien la preuve que l'art n'est pas forcément un signe de bonne santé, pas celle de l'artiste mais de la société où l'artiste a trouvé un équilibre dans sa création certes, mais celle-ci n'est pas signe de bonne santé. Et l'esthétique de son œuvre s'en ressent. Cependant, si l'art peut être un signe de mauvaise santé, ce n'est pas forcément qu'il soit malade.

On a vu que la société et ses déviances pouvaient impacter la santé mentale de l'artiste et par conséquent ses créations, mais le processus de création n'influe-t-il pas aussi sur la santé mentale de l'artiste ? Michel de M'Uzan, neuropsychiatre et psychanalyste, parle d'un véritable enfer pour l'artiste qui ne peut échapper à son irrépressible besoin de création et toutes les souffrances qu'il entraîne, tant il va toucher à ce qui remet en cause son intégrité narcissique<sup>4</sup>. La sublimation de l'artiste peut laisser place à une panne créative susceptible de conduire aux tendances névrotiques.

Ce qui ressort de cette analyse de l'influence de la santé de la société sur l'artiste et son œuvre, en y associant le processus créatif qui peut générer lui-même un déséquilibre mental, c'est que l'art et son esthétique doivent être pensés avec le tissage social et culturel, en lien avec la société environnante, une pleine intersection entre le monde privé et le monde public. Les termes de « santé » et de « maladie » attachés à l'art ou à l'artiste lui-même s'articulent à la norme qui sert d'étalon aux déviances, déraisons, perturbations de l'ordre donné, comme a pu le montrer Michel Foucault<sup>5</sup>.

Les symptômes ayant été passés en revue, venons-en aux origines des maladies mentales.

Dans son livre *Un coup de hache dans la tête*, Raphaël Gaillard, professeur en psychiatrie à l'hôpital Sainte-Anne se pose la question : si l'on se réfère aux études scientifiques des dix dernières années, la folie et les maladies mentales n'ont-elles pas été sélectionnées par une évolution darwinienne ? Des études scientifiques poussées ont porté sur l'origine de la folie. Le cerveau a un fonctionnement complexe et fragile. Le rapport au réel est brouillé par nos sens, nos pensées et nos représentations mentales. Les maladies mentales sont réparties de façon uniforme sur la planète. L'Organisation

<sup>4</sup> M. de M'UZAN, *La chimère des inconscients* (Paris, PUF, 2008) ou *L'inquiétude permanente* (Paris, Gallimard, 2025).

<sup>5</sup> Voir, par exemple, ses cours au Collège de France en 1974-1975, *Les anormaux* (Paris, éd. Points, 2024), et, en 1975-1976, « *Il faut défendre la société* » (Paris, éd. Points, 2024).

Mondiale de la Santé (OMS) classe les maladies mentales comme première cause de handicap dans le monde. Elles font l'objet d'un tabou alors qu'elles sont très fréquentes. Troubles bipolaires 2 % de la population, schizophrénie 5 %, dépression 20 % de la population. Une personne sur cinq dans le monde souffrira d'un épisode dépressif. Ce que cela révèle de nous, c'est que les maladies mentales sont une caractéristique de l'humanité, elles sont réparties de la même façon, quels que soient la longitude, la latitude, les cultures, les classes sociales, les pays pauvres ou riches. C'est donc une caractéristique intrinsèque des êtres humains. Est-ce qu'elles auraient été sélectionnées au travers de l'évolution et si oui, pourquoi ? C'est là qu'émerge le lien entre folie et créativité. La dépression, une cause psychique. Il peut y avoir des déterminants génétiques. Bien sûr, il y a des facteurs de vie qui peuvent précipiter dans la dépression, d'une manière hasardeuse, épigénétique.

Ces maladies ont des facteurs biologiques qui ne sont pas seulement liés à des facteurs psychologiques. Plutôt que de perdre seulement la tête, c'est surtout le risque de se perdre en perdant son identité sans trop savoir qui l'on est. Alors l'évolution darwinienne dans tout cela ? En général, un caractère s'installe pour procurer des avantages à l'échelle humaine et ainsi être utile à la perpétuation de l'espèce. Les troubles psychiques dans tout cela ? Il semblerait que cela ne procure pas des avantages à l'échelle humaine, c'est plutôt un inconvénient. Il faut donc trouver un autre facteur lié aux troubles psychologiques, mais lié à l'évolution, sans suivre le modèle de Darwin. Que veut dire, dans ce cas, le terme « sélection » dans le cadre des maladies psychiques ? Si on compare l'*homo sapiens* et le Néandertal qui ont vécu ensemble, les gènes de fragilité ou troubles de vulnérabilité psychique sont dans le génome du *sapiens* que nous sommes et ils ne sont pas présents chez l'homme de Néandertal. Il n'est pas davantage permis d'avoir ces gènes supplémentaires, c'est ce qui diffère de la théorie darwinienne qui voit l'évolution comme un avantage supplémentaire par rapport à ce qui existait. Il faut donc rechercher quelque chose qui serait lié aux troubles psychiques, sans que ce soit des troubles psychiques, mais qui nous accompagne au cours de l'évolution. On en revient alors à l'idée qui a taraudé nos Anciens et qui en taraude encore certains : la créativité est-elle liée à la folie ? Les Grecs anciens pensaient que la mélancolie était le ferment de la créativité ; pour les Romantiques c'était l'exacerbation des passions. Les surréalistes revendiquent la liberté absolue comme les schizophrènes mais, ne nous trompons pas, les troubles mentaux ne sont pas vecteurs de créativité, c'est beaucoup plus subtil. L'évolution a sélectionné des gènes qui ont décuplé, centuplé les prouesses de notre cerveau mais aussi ces mêmes gènes ont augmenté notre vulnérabilité aux troubles mentaux. La liaison était donc simpliste en la considérant comme consécutive. Entre l'*homo sapiens* et le Néandertal, il y a eu deux évolutions importantes et fondamentales : le langage et art. Le cerveau est un organe très complexe. Si l'on reprend l'image du singe nu, nous sommes nés inachevés, nous naissons de façon incomplète, incapables d'être indépendants. Nous naissons sans les capacités de ce qui va faire de nous des êtres humains. Ce qui va venir compléter ce singe nu, ce qui va nous faire évoluer, c'est cette transmission de culture qui va faire de nous un être humain. Le langage en sera le vecteur, il vient habiller, habiter ce singe nu qui est l'homme à sa naissance. Les troubles mentaux sont liés à la créativité de l'homme mais pas directement. Il y a en fait un lien de parenté. Des études réalisées en Suède ont montré que la probabilité d'exercer un métier créatif était d'autant plus élevé que vous aviez un parent – père, mère – qui souffrait de troubles psychiques. Il y a donc un lien de parenté mais pas un lien de superposition directe, j'utiliserais, quant à moi, le terme « consécutif ». On n'est pas créatif parce que l'on est fou, mais c'est quelque chose qui lie, c'est cette capacité à se représenter le monde par le langage. L'artiste se représentera le monde au travers de son œuvre.





Les maladies mentales et la créativité ? Base génétique ou culturelle ? À la racine, il y a donc quelque chose qui nous rend vulnérable. Une étude montre que, lorsque l'on compare l'homme actuel et le singe, notre cerveau code l'information de manière plus complexe que celle du singe, plus d'informations sont emmagasinées mais d'une manière moins fiable. Au niveau de l'évolution, c'est comme si ce qui a été sélectionné, c'est cette capacité à traiter des informations très complexes au détriment de la fiabilité, notre cerveau étant devenu, au gré de l'évolution, un ordinateur superpuissant mais il bugue, les troubles psychiques en sont les conséquences. Ces troubles mentaux sont humains, ils seraient liés à cette capacité à traiter la complexité, et il faut y associer le côté incomplet de notre naissance qui se doit d'être parachevé par la culture, la transmission, la force du langage et des récits. Il est donc nécessaire de faire un pas de côté quand on associe maladie mentale et créativité, avec, toujours, ce lien de parenté mais pas de superposition. L'humain est un être qui se représente le monde, capable de penser le monde afin d'en enrichir sa vision. On peut se perdre et dérailler. Les troubles psychiques et les troubles mentaux sont le prix à payer pour ce qui fait de nous des êtres humains.

J'ai peut-être été un peu long pour cette partie mais je pense qu'il était important d'analyser l'origine de la maladie si l'on veut ensuite trouver une thérapie.

Laissons la place aux artistes, comment vivent-ils leur maladie mentale et leur créativité ? Beaucoup pensent qu'ils auraient été plus créatifs s'ils n'avaient pas souffert d'un trouble mental, d'autres *a contrario* refusent de se faire soigner car ils craignent de perdre leur créativité. Je cite Gérard Garouste, souffrant de troubles bipolaires : « J'en ai assez de ce poncif romantique qui dit qu'être artiste c'est être fou. Ma maladie m'a empêché de créer autant que j'aurais voulu<sup>6</sup>. » Il en ressort que, dans ses moments d'excitation, d'exacerbation, d'euphorie, ce qu'il fait n'est pas bon. C'est parce qu'il se soigne qu'il est capable de créer.

Dans le cas de la schizophrénie, troubles délirants, elle pourrait être créative mais en fait non, elle ne l'est pas. Une œuvre d'art se doit d'être construite, toute une architecture la tient. L'artiste atteint de cette maladie, certes a des moments créatifs, mais derrière il y a toute une désorganisation qui ne permet pas de faire l'œuvre.

### **L'art et les sciences psycho-médicales, l'invention de l'art brut<sup>7</sup>**

Les scientifiques se sont intéressés aux productions des malades mentaux ; de leur côté, les artistes « normaux » regardaient ces œuvres comme des œuvres de marginaux. Il faut différencier chez les artistes dits fous, les créateurs qui créent avant leur internement, et ceux qui créent à partir de leur internement : « l'imagination dans la folie ». Les médecins s'intéressent à la création et à l'esthétique chez les malades mentaux, mais ils cherchent surtout à comprendre la maladie en jeu, source de ces pulsions créatrices qui peuvent être spécifiques selon la maladie. Dans ce corpus, il faut absolument différencier les artistes qui puisent leur inspiration dans la spontanéité, hors des contraintes académiques, créations de l'art mineur face à l'art traditionnel, l'art naïf repris par de grands artistes, Paul Klee et les dessins d'enfants. Les exclus de la société, les marginaux et d'autres non affectés par des maladies mentales s'inscrivent dans l'art primitif. L'art brut initié par J. Dubuffet entretient un rapport flou avec les maladies mentales car les frontières sont difficilement caractérisées. L'art brut se définit par opposition aux arts classiques et académiques, un art débridé bien loin de cet art

<sup>6</sup> *L'intranquille : autoportrait d'un fils, d'un peintre, d'un fou*, Paris, Collection Poche, 2022.

<sup>7</sup> Pour cette partie, voir M. JALÂLI FARÂHÂNI, « Art brut et la création hors normes des malades mentaux », *Revue de Téhéran*, n° 5, 2006, <http://www.teheran.ir/spip.php?article600#gsc.tab=0>.

« normalisé », loin de cette « asphyxiante culture » comme le disait Jean Dubuffet. Il ajoutait : « si la folie allège son homme, elle lui donne des ailes et aide à la voyance. Il n'y a pas de raison d'en faire un département spécial. Il n'y a pas plus d'art de fous que d'art des dyspeptiques ou des malades du genou<sup>8</sup>. »

L'art brut est une œuvre d'art produite par un artiste qui n'est pas connecté au monde de l'art traditionnel, non pas par choix mais par les circonstances. Au départ, ces artistes étaient des personnes socialement ou culturellement marginales, plus maintenant. Ils ont adopté des visions d'un monde non conventionnel, loin de la culture dominante. De plus, ces artistes « en dehors du monde » – car parfois internés – n'avaient pas à leur portée les matières idoines à la création, c'est pourquoi beaucoup ont créé à partir de ce qu'ils avaient à leur disposition. Un voyage dans leur monde, une libération de leur enfermement physique mais aussi spirituel. C'est une production dans l'adversité sans viser la gloire ou la fortune.

Pour Jean Dubuffet, l'art brut puise dans les mécanismes psychologiques et pathologiques. Selon lui, il a une spontanéité irréductible qui ne saurait s'accommoder d'une prescription, encore moins à but thérapeutique. L'art brut n'est pas l'art-thérapie. Les créations de l'art brut ne suivent pas le processus de création classique dans toutes ses phases<sup>9</sup>. Selon Murielle Gagnebin, c'est un retour à l'archaïsme signant une proximité avec la pulsion, dans le primaire du jeu avec la matière, de l'ordre du fétiche et du dérisoire<sup>10</sup>.

Selon moi, nous ne devons pas parler d'art brut mais de création brute. Ces œuvres remettent en question un pan entier de l'ordre social établi, par des productions souvent perçues comme extravagantes, au point de sembler frôler la folie. Pourtant, il ne s'agit pas encore là d'une représentation explicite de la maladie sociale, mais plutôt d'une confrontation entre l'art et une société qui ne reconnaît la création qu'à travers des repères culturels préétablis. L'art brut, quant à lui, s'affranchit radicalement de ces codes, allant jusqu'à inventer ses propres systèmes de référence, parfois en rupture totale avec ceux de la culture dominante.

Pour avoir été en dehors des normes collectives, doit-on être condamné et rangé dans la catégorie de fou ? Je pose la question : qu'est-ce que la normalité de l'art ? A tout moment on peut être blessé, déchiré, brisé. L'objectif est de se reconstruire. L'outil de cette reconstruction peut être une couleur, un bouchon en plastique, un objet usuel. Le soi-disant fou ou dérangé a entamé son processus de cheminement à la recherche de son « autre ». L'œuvre qu'il crée n'est que le miroir de son monde intérieur, à la recherche de sa propre identité. Ces œuvres peuvent nous déranger, nous troublent, c'est pourquoi elles sont attribuées à un dérangé. C'est une façon de nous rassurer, en nous disant que nous nous différencions de ce monde hors norme. Il faut s'interroger cependant, nous interroger sur nous-mêmes : n'avons-nous pas besoin d'un petit grain de folie pour sortir de notre norme pesante ?

Opposer l'art brut à l'art dit culturel conduit à une certaine ostracisation. Carine Fol<sup>11</sup> dit que l'invention de Jean Dubuffet « déstigmatise le lien entre l'art et la folie ». Pour ma part, ces artistes ont été broyés par une société qui a fait d'eux une valeur marchande, passant d'un ghetto marginal à une branche spécifique de l'art officiel. La marginalisation et l'étau de la folie n'ont été qu'un outil de réintégration dans une anormalité normale dans un but financier du marché de l'art.

<sup>8</sup> Voir *Prospectus et tous écrits suivants* (2 t., Paris, Gallimard, 1967), ou *Art brut et créateurs d'art brut : textes et lettres 1945-1985* (Strasbourg, L'Atelier contemporain, 2023).

<sup>9</sup> Pour ces références, voir M. JALALI FARÂHANI, art. cit.

<sup>10</sup> Voir Michel de M'UZAN, Paris, PUF, 1996.

<sup>11</sup> C. FOL, *De l'art des fous à l'art sans marges*, Skira, Milan, 2015.



## **L'art au service de la santé mentale ou la thérapie par l'art**

Deux types de patients sont à considérer. Des artistes atteints de maladies mentales ; par conséquent il est important d'avoir les marqueurs de la maladie sur leurs œuvres au départ, car, au fur et mesure de leur guérison, en complément de l'analyse clinique, il est essentiel de suivre l'évolution de l'esthétique de l'objet. Le deuxième cas, ce sont des patients non-artistes qui vont créer, et l'évolution de leur première réalisation *versus* les suivantes sera analysée. Leur comportement en collectivité, leur communication intrinsèque seront aussi analysés.

Je ne suis pas spécialiste et donc la question que je me pose est de savoir s'il y a des marqueurs spécifiques pour la dépression, la schizophrénie ou les troubles bipolaires. Anne-Marie Dubois, qui est conservatrice d'un fonds de près de 70 000 œuvres réalisées par des patients de l'hôpital Sainte-Anne, dit : « il est erroné de penser qu'il existe des signes stylistiques spécifiques dans les œuvres réalisées par les malades ». Une autre question se pose : en soignant ces malades, modifie-t-on leur processus créatif jusqu'à le brider pour en faire un art trop formaté en les libérant de leur souffrance ? *A priori* non, puisque l'on a considéré que le lien entre créativité et folie n'était pas avéré.

Comment agit l'art sur notre cerveau ? Les spécialistes répondront que tout est une question de couleur, de lumière et de son. Par exemple, la luminothérapie permettrait de traiter les dépressions saisonnières. Les couleurs exercent une influence sur l'esprit et le corps, chaque couleur ayant un effet thérapeutique. Le bleu c'est la relaxation et le lâcher-prise, l'orange symbolise l'optimisme, le vert valorise la détente ? Est-ce à dire que ces couleurs peuvent faire défaut dans les œuvres des malades mentaux ? Je ne m'y aventurerai pas. Sont-elles des marqueurs dans l'évolution de la guérison du patient ? Une analyse comparative de l'avant et de l'après serait nécessaire.

## **Thérapie par l'art et schizophrénie**

L'art est un moyen d'expression et de communication. Cette thérapie offre aux patients le moyen d'explorer leurs sentiments et de gérer leur comportement afin de développer des compétences sociales. Leurs pensées et leurs discours étant déconnectés de la réalité, la maladie les isole, rendant la communication difficile. L'art devient un moyen de communication visuelle, le patient créant son propre langage. La distraction créative les incite à se concentrer sur eux-mêmes, à vivre le temps présent. Réaliser une œuvre concrétise un accomplissement personnel qui les valorise intérieurement mais aussi extérieurement. L'art devient un moyen de construction-reconstruction qui exige de la concentration, de l'organisation, compétences souvent absentes chez le schizophrène.

## **Art-thérapie et psychoses**

Perte de contact avec la réalité, hallucinations, délires conduisent à un fonctionnement social anormal. La psychothérapie par l'art dans ce cas consiste à développer des voies de médiation entre la pensée concrète et la pensée symbolique. Cette formation de symbole passera par l'interaction du malade avec les outils (le matériel) qui lui permettra de faire des expériences nouvelles. De nouveau l'art devient un langage de communication avec son monde intérieur. Créer aide à communiquer ses sentiments, ses fantasmes et ses craintes, cela aura un impact psychosocial direct. Son thérapeute l'aidera à promouvoir l'ordre, l'harmonie, la proportion, ces trois points faisant défaut dans les œuvres des psychotiques.

### **Thérapie par l'art et bipolarité**

Les œuvres des personnes atteintes de bipolarité sont souvent sombres et désordonnées. Elles reflètent ce que j'appellerai le clair-obscur de leur humeur. Tel un pendule oscillant entre des phases d'exaltation et de dépression, le sujet en souffrance psychique cherche, à travers la thérapie par l'art, à stabiliser son mouvement intérieur pour atteindre une position médiane, un point d'équilibre entre ces deux extrêmes. Les personnes atteintes de trouble bipolaire qui parviennent à retrouver cette voie médiane traduisent souvent cet apaisement dans leurs œuvres, lesquelles gagnent alors en luminosité et en maturité.

L'art semblerait être une thérapie efficace pour les maladies mentales, qu'elle soit préventive ou curative. La voie de guérison est cependant difficile à détecter dans le cadre des œuvres peintes, si l'esthétique de ces dernières est prise comme seul marqueur principal. Elle est le reflet de son monde intérieur, ce langage qui lui permet de communiquer l'incommunicable dans notre langage courant.



**TdM**

Séance publique du 3 mars 2025

**Les lieux d'enseignement du droit à Montpellier à travers les siècles****Rémy CABRILLAC**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

**MOTS CLÉS**

Enseignement du droit, Faculté de droit de Montpellier, Université de Montpellier, Placentin, Couvent de la Visitation.

**RÉSUMÉ**

La Faculté de droit de Montpellier, fondée au XII<sup>e</sup> siècle par Placentin en lien avec la renaissance du droit romain, a toujours joué un rôle culturel important dans la ville. La localisation de la Faculté a évolué au fil des siècles, reflet des soubresauts de l'histoire de la ville, de la Tour Sainte-Eulalie lors de sa création au Couvent de la Visitation aujourd'hui.

« Montpellier ville de droit » : le 4 juillet 2023, le maire de Montpellier Michaël Delafosse a officiellement lancé le projet de mettre en valeur le patrimoine juridique, tant architectural qu'humain, de la ville de Montpellier. Ce projet fait écho à la mise en valeur du patrimoine architectural et humain de la médecine à Montpellier, qui, à travers sa faculté, a rayonné dans le monde entier depuis le Moyen Âge. Sœur jumelle un peu oubliée, la Faculté de droit, depuis 2009 Faculté de droit et de science politique, a également un passé particulièrement riche qui peut lui permettre de jouer un rôle actif, aux côtés de tous les praticiens du droit, dans cette initiative lancée par le maire.

Le patrimoine humain de la Faculté a été mis en valeur depuis quelques années déjà, à travers la dénomination d'amphithéâtres ou de salles évoquant les grands maîtres qui ont pu y enseigner au cours des siècles ou des étudiants célèbres qui ont pu fréquenter ses bancs : Placentin, Guillaume de Nogaret, Urbain V, Pedro de Luna, Pétrarque, Cambacérès, Paul Valéry, Jean Moulin ou bien d'autres encore. Quelques rues de la ville – trop peu – portent également des noms de professeurs qui ont enseigné le droit depuis le Moyen Âge. J'ajoute que cette promenade à travers les lieux d'enseignement du droit à Montpellier ne concerne que l'enseignement universitaire, même si, à l'origine, enseignements pratiques et théoriques étaient confondus. Je n'évoquerai donc pas l'École des avocats ou l'École des notaires qui se sont notamment développées au siècle dernier.

Le patrimoine architectural des lieux d'enseignement du droit à travers les siècles est sans doute moins connu. L'origine de notre École de droit remonte traditionnellement à Placentin, juriste italien natif de Plaisance, professeur à Mantoue puis à Bologne. Son penchant pour la *disputatio* le conduit à tourner en ridicule les opinions d'un de ses collègues bolognais qui le menace de terribles représailles ; peut-être Placentin se livre-t-il aussi à d'acerbés critiques contre le pouvoir : guelfe nationaliste, il est hostile à l'empereur Frédéric Barberousse<sup>1</sup>. Préférant alors se mettre en sûreté, Placentin vient à

<sup>1</sup> F. FABRÈGE, *L'Université de Montpellier*, Montpellier, Roumégous et Dehan, 1911, p. 210.

Montpellier vers 1160, où il écrit ses deux ouvrages, *Sommes sur le code* et *Sommes sur les Institutes*, et enseigne jusqu'à sa mort, survenue en 1192, après un bref retour en Italie. Placentin constitue l'un des artisans de la renaissance du droit romain dans le sud de la France, après une longue éclipse durant le haut Moyen Âge. Les historiens s'accordent toutefois à considérer que l'enseignement du droit à Montpellier préexistait à la venue du grand maître italien et sa naissance pourrait sans doute être datée des premières années du XII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Mais il s'agissait d'un enseignement individuel – dispensé au domicile du maître pour un très petit nombre d'étudiants – et fragile, disparaissant avec le maître qui le prodiguait<sup>3</sup>.

Saint Louis autorise en 1230 l'évêque de Maguelone à recevoir le serment de tous ceux qui prendraient la licence ou le doctorat soit en droit canon, soit en droit civil, privilège notable, y compris par rapport à l'Université de Paris. L'École de droit qui se développe est intégrée à l'Université le 26 octobre 1289 par la bulle *Quia sapientia* du pape Nicolas IV, rédigée à la demande de l'évêque de Maguelone, réunissant les facultés de médecine, de droit et d'arts : « la sagesse illuminant le cœur de l'homme et le disposant à la vérité. [...] Montpellier, ville illustre et fameuse, est réputée comme convenir merveilleusement à l'étude. Nous pensons donc qu'il est d'intérêt public d'y fixer un centre intellectuel. [...] C'est la raison pour laquelle nous décidons que cette ville constituera, désormais, un *studium generale* où les maîtres pourront enseigner et les élèves s'instruire en suivant les cours de ses Facultés »<sup>4</sup>.

Si les trois facultés doivent continuer à jouir d'une grande indépendance, les diplômes délivrés par l'Université de Montpellier acquièrent ainsi une valeur universelle, permettant d'enseigner les disciplines autorisées dans toutes les autres universités. La reconnaissance de l'Université pour Placentin est immense : le jour anniversaire de sa mort, le 12 février, est férié et fêté par l'Université qui prend comme patronne la sainte célébrée à cette date, sainte Eulalie, et la masse du bedeau de l'Université est ornée de l'effigie de Placentin<sup>5</sup>.

C'est ainsi que le premier lieu affecté à l'enseignement du droit à Montpellier est la tour Sainte-Aularie (Sainte-Eulalie), proche de l'actuelle église Sainte-Eulalie, ce qui explique les dénominations « rue École de droit » attribuées à l'artère qui descend du Peyrou jusqu'au plan Cabanes derrière l'église actuelle, et « rue de la Tour Sainte-Eulalie », à celle qui lui est perpendiculaire (Figure 1).

Cet emplacement sur le flanc sud du Puy Arquinel, dans les faubourgs, peut interroger. Il semble que la proximité du couvent des Mercédaires et surtout du Couvent des Dominicains établi dès 1220 au bas de l'avenue de Lodève, là où se trouve aujourd'hui l'aqueduc des Arceaux, ait joué un rôle déterminant. En effet, les Dominicains considèrent l'étude comme un élément fondamental de la règle de l'ordre. L'église de leur Couvent sert de cadre à la messe dominicale ou aux cérémonies

<sup>2</sup> J. Rouquette, cité par H.-L. ESCURET, *Histoire des vieilles rues de Montpellier*, Montpellier, Les presses du Languedoc, rééd. 1984, préf. duc de Castres, L. 3, p. 107 : « avant Placentin, Montpellier, à côté de ses Écoles de médecine et de lettres, qui devait plus tard former son Université, avait une École de droit. »

<sup>3</sup> Cf. A. GOURON, « Deux universités pour une ville », dans G. CHOLVY (éd.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, Privat, 2001, p. 103-104. Voir aussi *La faculté de droit et de science politique de Montpellier, Liber memoriae*, Montpellier, PULM, 2016, p. 9.

<sup>4</sup> J. BAUMEL, *Histoire d'une seigneurie du Midi de la France, Montpellier sous la seigneurie de Jacques le Conquérant et des rois de Majorque (1213-1349)*, Montpellier, Causse, t. II, 1971, p. 353.

<sup>5</sup> A. GERMAIN, *Étude historique sur l'École de droit de Montpellier, 1160-1793, d'après les documents originaux*, Montpellier, Boehm, 1877, p. 6.



funéraires<sup>6</sup>, qui rassemblent tous les membres de l'École de droit, et les fonds monétaires de cette dernière sont conservés dans la sacristie<sup>7</sup>. C'est dans la partie basse de la Tour que se donnaient les cours, complétée par trois grandes salles. Les salles étaient préparées par un bedeau qui faisait payer aux étudiants la location des bancs pour s'asseoir et des livres pour étudier. La Tour Sainte-Eulalie abrite également la cloche de l'École de droit.

Figure 1 : La tour  
Sainte-Eulalie (à côté  
de la lettre « F »)



Les liens entre l'Université et l'Église catholique expliquent que plusieurs églises constituent des lieux importants pour les juristes. La licence est accordée dans l'église Saint-Firmin, dont il ne reste que des traces de fondation rue Rebuffy, avant que le licencié ne prête serment dans l'église Notre-Dame-des-Tables, qui était située sur l'actuelle place Jean-Jaurès, sa crypte étant conservée en sous-sol. L'église Saint-Firmin était également le lieu d'assemblée de l'École de droit, comme nous l'apprend la bulle du pape Nicolas V en date du 20 janvier 1419<sup>8</sup>. Il faut enfin signaler la fondation du Collège<sup>9</sup> Saint-Benoît Saint-Germain par le pape Urbain V en 1368 pour y accueillir des étudiants en droit civil et en droit canon. Ce collège rassemble notamment, à destination des étudiants, des livres juridiques qui constituent la première bibliothèque universitaire juridique de notre ville<sup>10</sup>.

L'École de droit connaît un essor rapide, en lien avec le développement économique de Montpellier. Les étudiants, dont il est difficile de déterminer précisément le nombre, affluent de divers endroits : Provençaux, Aragonais et Catalans tant que Montpellier dépend du royaume d'Aragon puis de Majorque, et à partir de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, Hollandais, Allemands, ou Écossais. Cette École de droit a accueilli pendant plusieurs siècles des maîtres renommés et des étudiants célèbres. Pétrarque par exemple, qui y a étudié de 1319 à 1323 avant de poursuivre ses études à Bologne, s'exclame en parlant de Montpellier, « Quelle paix ! Quels bienheureux marchands ! Quelle foule d'écoliers ! Quelle multitude de magistrats ! ». Il ne manque pas de faire l'éloge de l'École de droit de Montpellier, la comparant à celle de Bologne<sup>11</sup>.

<sup>6</sup> G. CAÏTI-RUSSO et D. LE BLÉVEC (dir.), *Le Petit thalamus de Montpellier, Les « annales occitanes »*, Montpellier, PUM, 2024, p. 185 (1373).

<sup>7</sup> G. FABRE et T. LOCHARD, *Montpellier : la ville médiévale*, Paris, Imprimerie nationale, 1992, p. 172.

<sup>8</sup> L. GRASSET-MOREL, *Montpellier, ses sixains, ses îles et ses rues, ses faubourgs*, Nîmes, C. Lacour, 1989 (1<sup>re</sup> éd. 1908), p. 26.

<sup>9</sup> Les collèges étaient destinés au logement d'étudiants, comme en attestent les plaques rappelant l'existence du Collège de Gérone ou du Collège de Mende, sur des bâtiments de l'Écusson.

<sup>10</sup> M. FOURNIER, « Une enquête dans un collège de droit de l'Université de Montpellier, du Moyen Âge au XIV<sup>e</sup> siècle », *Revue internationale de l'enseignement*, 17, 1889, p. 278 sqq.

<sup>11</sup> J. BAUMEL, *op. cit.*, t. II, p. 366.

La vie estudiantine de l'époque est particulièrement mouvementée. Une légende, de celles qu'on aimerait croire réalité mais au fondement historique controversé, veut que certains étudiants, troublant l'ordre public dans les environs de la Tour Sainte-Eulalie et y blessant quelques personnes, les bourgeois de la ville décident alors de représailles. Le lendemain, ils guettent les étudiants à la sortie de leurs cours et leur barrent le passage dans une rue étroite. Pour distinguer les jeunes du pays et les autres, ils les obligent tous à dire Dieu vous donne « bona nioch » et ceux qui ne sont pas capables d'une prononciation correcte sont tués et jetés dans des puits<sup>12</sup>. L'actuelle rue Donnat aurait longtemps porté le nom de rue Bona-Nioch en souvenir de cet épisode. L'historienne Louise Guiraud a – malheureusement pourrait-on dire – fait fi de cette légende, montrant que l'appellation Bona-Nioch serait l'altération de Bonami, nom d'un riche marchand drapier qui avait dû commettre quelques méfaits comme bayle puisqu'il avait sollicité du roi Charles IV des lettres de sauvegarde<sup>13</sup>.

Des statuts octroyés à la Faculté de droit par le cardinal Bertrand de Deaux en 1339 tentent de remédier à ces débordements, faisant défense aux étudiants de porter des armes sans la permission de l'évêque, et défense à tout habitant de prêter ou louer des armes aux étudiants. L'injonction qui leur avait déjà été faite par le passé restera lettre morte. Les maîtres doivent aussi être disciplinés, puisque les mêmes statuts leur interdisent de danser à l'extérieur, de jouer aux dés ou autres jeux de hasard et de participer aux folies du carnaval.

La Tour Sainte-Eulalie a aussi accueilli des personnages de fiction. Ainsi, Pantagruel, le héros du roman éponyme de Rabelais, a voulu étudier le droit à Montpellier, mais « voyant que là n'estoient que troys teigneux et un pelé de légistes », abandonne l'École de droit de Montpellier pour celle de Bourges puis d'Orléans<sup>14</sup>. La verve polémique de Rabelais ne suffit pas à expliquer la violence de la critique. La Faculté de droit connaît un progressif déclin à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, en raison du retour de la papauté à Rome, de l'essor d'autres facultés dans le royaume, des épidémies de peste<sup>15</sup> et des guerres omniprésentes. Ainsi s'explique que Pantagruel ne trouve à Montpellier qu'un corps professoral réduit et préfère continuer ses études ailleurs.

La vie estudiantine retrouve son agitation, à travers les « béjaunes », le terme signifiant jeune homme ignorant, sot et mauvais garçon, confréries étudiantes que les nouveaux venus pouvaient intégrer à la suite d'un long processus d'intronisation. Violences et exactions se multiplient en ville, les débordements aboutissant à l'interdiction des « béjaunes » à la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>.

Ce ne sont pourtant pas les désordres étudiants mais les guerres de Religion qui ont eu raison de la Tour Sainte-Eulalie. Celle-ci a été détruite, comme l'ancienne église du même nom, par les protestants lors des troubles que connut la ville en 1562. Comme l'observe le professeur Etienne Ranchin : « Tout y était dans le trouble et dans le désordre pour des disputes sur la religion et plutôt à Dieu qu'on se fût arrêté aux seules controverses. [...] La tour de l'Université, l'un des plus beaux ouvrages qui existât, pour la grandeur et la solidité du bâtiment, la cloche et le clocher furent renversés de sorte qu'il n'en reste que des masures »<sup>17</sup>.

<sup>12</sup> A. GERMAIN, *op. cit.*, p. 26.

<sup>13</sup> L. GUIRAUD, *Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen Âge*, Mémoire de la Société archéologique de Montpellier, 1, 1895, p. 299.

<sup>14</sup> *Pantagruel*, ch. V, in Rabelais, *Œuvres complètes*, Paris, La Pléiade, Gallimard, 1955, p. 188.

<sup>15</sup> *Le petit thalamus*, *op. cit.*, p. 331 (1384 : « L'université fut entièrement fermée de Pentecôte jusqu'à Notre-Dame de septembre »).

<sup>16</sup> J. BAUMEL, *op. cit.*, t. III, *Montpellier, ville royale (1349-1505)*, p. 332.

<sup>17</sup> S. Ranchin, *Miscellanea decisionum juris tam civilis quam canonici ex magis approbatis et receptis authoribus* (1580), cité par C. d'AIGREFEUILLE, *Histoire de la ville de Montpellier*, 2e éd. 1878, Montpellier, C. Coulet, 1739 (reprint Lafitte 1976), t. III, p. 550.





Plus précisément, c'est Jacques de Crussol, en prévision du siège conduit du 2 septembre au 3 octobre 1562 par le vicomte de Joyeuse, qui fit détruire les édifices qui pouvaient être de quelque utilité pour les assaillants, en particulier la Tour Sainte-Eulalie<sup>18</sup>. En 1680, il ne reste que des décombres, utilisés par un propriétaire voisin pour construire son logement et clôturer son jardin<sup>19</sup>. Il ne demeure donc aujourd'hui aucun vestige de la Tour Sainte-Eulalie.

La tragédie que vit le pays n'empêche pas des guerres microcholines au sein du corps professoral de l'Université. Robert Merle s'en fait l'écho dans *Fortune de France. En nos vertes années*<sup>20</sup>, évoquant les sempiternelles rivalités entre médecins et légistes : « Quand les légistes de Montpellier affectent là-dessus de nous mépriser et ont le front de dire “Les excréments et l'urine sont les premiers mets du médecin”, nous ne manquons pas de répondre, comme autrefois Maître François Rabelais : Pour nous ce sont des symptômes, pour vous des mets dignes de vous<sup>21</sup>. »

Lorsque les troubles s'apaisent, l'École de droit s'établit, en 1592, place de la Chapelle-Neuve, chapelle détruite par les protestants durant les guerres de Religion, précisément au Collège du Vergier (Figure 2).

Le Collège du Vergier avait été fondé par Jean Brugerie, médecin de Louis XI et par Jean du Vergier, baron d'Alais, seigneur de Montlaur, président du Parlement de Toulouse pour accueillir deux étudiants en médecine et deux étudiants en droit<sup>22</sup>. Une rue « Collège Duvergier » garde le souvenir de cette fondation et une plaque apposée sur la façade du bâtiment rappelle son occupation par la Faculté de droit. Jusqu'à la Révolution, un fronton portant l'inscription *Aula Placentinea*, en hommage au fondateur de l'École de droit, ornait le bâtiment.



Figure 2 : Collège du Vergier

L'École de droit déménage rapidement, quelques années plus tard, à côté de l'église Sainte-Anne. Les locaux ne sont guère accueillants. Ils n'offrent « au rez-de-chaussée que deux pièces humides, au-dessus desquelles existaient deux chambres en forme de galetas<sup>23</sup> ». Ce bâtiment devient, en 1682, le siège de la Cour du Petit-Scel, juridiction chargée de l'exécution des obligations civiles. La ville décidera de sa destruction en 1752 pour créer ce qui est l'actuelle place du Petit-Scel<sup>24</sup>. Il ne reste donc pas de trace des locaux ayant abrité le Collège ès-loix de Sainte-Anne pendant quelques décennies.

<sup>18</sup> J. NOUGARET, *Montpellier Monumental* (Cahiers du Patrimoine 68), Paris, éditions du Patrimoine Centre des monuments nationaux, t. 1, 2005, p. 96.

<sup>19</sup> C. D'AIGREFEUILLE, *op. cit.*, p. 598.

<sup>20</sup> R. MERLE, *Fortune de France. En nos vertes années*, Paris, Livre de poche, 2003, p. 169.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 170.

<sup>22</sup> C. D'AIGREFEUILLE, *op. cit.*, p. 607.

<sup>23</sup> Rapport de l'évêque Bosquet à Bezons, intendant, cité par L. GRASSET-MOREL, *op. cit.*, p. 97.

<sup>24</sup> L.-H. ESCURET, *op. cit.*, L. 3, p. 307.

Ainsi chassée par la Cour du Petit-Scel, l'École de droit revient en 1682 au collège du Vergier, place de la Chapelle-Neuve où elle reste jusqu'à la Révolution. Les locaux de la place de la Chapelle-Neuve n'étaient guère plus confortables que ceux de Sainte-Anne : « une petite cour, une salle basse et une chambre, le tout de médiocre grandeur, avec un petit cabinet et des offices et au-dessus une salle et une chambre et une autre chambre, aussi de médiocre grandeur<sup>25</sup>. » Pour mettre le local en état d'accueillir l'École de droit, la ville accorda une subvention de 2 500 livres. Le bâtiment sera plusieurs fois rénové au cours de son occupation par l'École de droit.

La médiocrité des locaux contraste avec le cérémonial qui entoure la vie universitaire. Les professeurs jouissent d'un grand prestige. Avant vingt ans d'exercice, ils ont le titre de chevalier és-lois, avec droit aux insignes de la chevalerie : le baudrier, la ceinture, l'épée, les bottes et éperons, et reçoivent le titre de « messire ». Après vingt ans d'exercice, ils reçoivent celui de « comte ». C'est ainsi que l'épithète de Jacques Rebuffy figurant sur son tombeau le présente comme « comte des lois »<sup>26</sup>. Jouissant ainsi de la noblesse personnelle, ils étaient traditionnellement enterrés revêtus de leur robe, avec des bottes à éperons dorés<sup>27</sup>.

Le nouveau siège de la Faculté voit, dès son inauguration, l'installation de professeurs qui obéit à un rituel très codifié. Lors d'une intronisation à l'évêché, rue de la Salle l'Évêque, le nouveau professeur, à genoux, prête serment, la main sur l'Évangile, de bien servir le Roi et le public, et de respecter scrupuleusement les statuts de l'Université. L'évêque, le recteur, le prieur, les professeurs, les docteurs agrégés et le syndic se rendent alors en grande pompe, précédés par des bedeaux portant des masses d'argent, installer le nouveau professeur au Collège du Vergier. Les célébrations funéraires, dans la chapelle du collège, donnent également lieu à un cérémonial très solennel.

La Faculté, plus que de problèmes d'étroitesse de ses locaux, semble surtout souffrir d'éternelles querelles au sein du corps enseignant : « Il y avait, dans notre Faculté de droit, peu d'esprit de corps, et en revanche beaucoup de susceptibilités individuelles ; sans cesse des froissements d'amours-propres, des compétitions, des conflits<sup>28</sup>. »

La Révolution entraîne une longue éclipse de l'enseignement du droit à Montpellier qui disparaît en 1792, la Convention confirmant la suppression des vieilles facultés le 7 ventôse an III (25 février 1795). Le siège de la Faculté, place de la Chapelle-Neuve, est vendu comme bien national le 18 floréal an III (7 mai 1795) et devient propriété privée, ce qu'il est encore actuellement. Il faut toutefois préciser que, de l'an V à l'an VIII, des cours de droit sont dispensés par le juriste Albisson, magistrat et professeur de législation, qui deviendra tribun, puis conseiller d'État et chevalier d'Empire.

Cet enseignement se déroule dans l'École centrale de l'Hérault, créée le 21 octobre 1796. Elle occupe le Collège des Jésuites, devenu lycée sous le Consulat et jusqu'en 1960, le bâtiment étant ensuite récupéré pour agrandir le Musée Fabre<sup>29</sup>. La rue des Écoles Centrales, située à l'arrière du Musée, en rappelle ainsi précisément la localisation.

La médecine voit sa Faculté rétablie en 1794 mais le droit est oublié lors de la création de l'Université impériale en 1808. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, magistrats et avocats ne cessent de réclamer le rétablissement de la Faculté de droit. Une délibération du conseil municipal du 3 août 1875, à l'initiative de son président Eugène Lisbonne,

<sup>25</sup> M. de Bezons, dans L. GRASSET-MOREL, *op. cit.*, p. 194.

<sup>26</sup> A. GERMAIN, *op. cit.*, p. 67.

<sup>27</sup> F. FABRÈGE, *op. cit.*, p. 389.

<sup>28</sup> A. GERMAIN, *op. cit.*, p. 64.

<sup>29</sup> L. SECONDY, C. VELLA, J. NOUGARET, *Montpellier ville de savoir, les établissements d'enseignement supérieur, secondaire et les pensionnats de 1800 à 1960*, Castries, éd. du mistral, 2006, p. 127.



établit une commission pour étudier les conditions de la création d'une nouvelle Faculté de droit à Montpellier. Le processus est enclenché et trois ans plus tard, le 28 novembre 1878, Agénor Bardoux, ministre de l'Instruction publique, signe un décret instituant à Montpellier une faculté de droit.

Celle-ci occupe temporairement l'hôtel d'Aurès, 14 rue Eugène-Lisbonne (à l'époque rue Dauphine), le temps que soient réalisés les travaux d'aménagement du nouveau Palais universitaire<sup>30</sup> (Figure 3).

L'hôtel d'Aurès<sup>31</sup> avait été profondément rénové au début du XVIII<sup>e</sup> siècle par Daniel Chaunel, conseiller du roi et receveur général du taillon en la généralité de Montpellier, puis racheté à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle par Pierre Aurès, également conseiller du roi. C'est lui qui entreprend d'importants aménagements intérieurs, en particulier le décor des salons du rez-de-chaussée ornés de magnifiques gypseries de style rocaille très bien conservées.

L'hôtel avait fait l'objet d'une expropriation pour utilité publique et devient propriété de la ville le 17 avril 1869 afin de mener à bien des travaux de mise en perspective avec la rue nouvellement créée, la rue Nationale, qui deviendra rue Foch. Ces projets de travaux sont abandonnés en 1874 en raison de l'opposition des habitants du quartier. Le bâtiment était donc libre en 1878 pour accueillir la Faculté de droit nouvellement créée.



Figure 3 : L'hôtel d'Aurès

Les travaux d'aménagement débutent immédiatement et une grande fête, organisée le 17 novembre 1880 dans la Salle des concerts du Théâtre de la Comédie, célèbre l'inauguration, les cours commençant dès le lendemain dans l'hôtel d'Aurès. Cette occupation temporaire qui ne devait durer que trois ans, s'étendra jusqu'en 1890. Après le départ de la Faculté de droit, l'hôtel d'Aurès connaîtra diverses affectations jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, date à laquelle le Conservatoire de musique s'y installera avant d'être remplacé à son tour, en 2021, par le pôle Culture et Patrimoine de Montpellier Méditerranée Métropole.

Le Palais universitaire, qui regroupe dans un même lieu les facultés de droit, de lettres et de sciences, comme en atteste encore une inscription un peu effacée sur son fronton, occupe les bâtiments de l'ancien hôpital Saint-Éloi qui y était installé depuis 1600, 31, rue de l'Université (à l'époque rue de la Blanquerie) (Figure 4).

<sup>30</sup> F. VALENTE, « La faculté de droit de Montpellier au XIX<sup>e</sup> siècle », dans P. NÉLIDOFF (dir.), *Les facultés de droit de province au XIX<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, PUM, 2009, p. 112.

<sup>31</sup> L'hôtel est parfois appelé hôtel Jaumes, du nom de ses propriétaires au XIX<sup>e</sup> siècle, Anselme puis Alphonse Jaumes.



Figure 4 : Le Palais universitaire

Une plaque apposée sur le bâtiment rappelle le souvenir de l'ancien hôpital, comme la rue qui longe un côté du bâtiment, appelée « rue du four Saint-Eloi ». L'hôpital Saint-Eloi, à l'étroit, déménage alors en dehors de l'Écusson, à l'emplacement où il se trouve toujours.

Les locaux de ce Palais universitaire abritaient depuis 1478, avant l'hôpital Saint-Eloi, l'École-Mage, école de grammaire et des arts, établie au Moyen Âge par les seigneurs de Montpellier, ancêtre de la Faculté des lettres, qui a donné son nom à la rue qui longe le bâtiment 1 de la Faculté. Les locaux de l'École Mage avaient été saccagés par les protestants au moment des guerres de Religion.

Des travaux d'aménagement du palais universitaire débutent en septembre 1889, réalisés sous la direction de Krüger, architecte de la ville de Montpellier. En mai 1890, la salle des fêtes du Palais universitaire est inaugurée par le président de la République Sadi Carnot à l'occasion des célébrations du VI<sup>e</sup> centenaire de l'Université, et les cours y débutent en octobre 1890. La grande cour intérieure du palais universitaire est occupée par un grand tilleul, attentivement scruté par des générations d'étudiants, parce que les premières fleurs étaient annonciatrices des examens puis des vacances.

À partir des années 1950, le développement du nombre d'étudiants rendant difficile le maintien de trois facultés dans ce bâtiment, chacune va trouver des locaux propres et le bâtiment du palais universitaire sera affecté au rectorat.

La bibliothèque de droit et de sciences économiques y demeure jusqu'à son transfert sur le site de Richter en 1997.

L'installation de la Faculté de droit dans ses locaux actuels, sur trois bâtiments distincts mais très proches, est récente et progressive. L'ancien couvent de la Visitation, situé au 39 rue de l'Université, est acheté en 1956 pour accueillir la Faculté de droit.

L'ordre de la Visitation avait été fondé par saint François de Sales en 1610 afin de visiter les malades, l'ordre devenant par la suite contemplatif. Après les destructions de plusieurs couvents durant les guerres de religion, l'évêque Pierre de Fenouillet, artisan de la Contre-Réforme à Montpellier, obtient de la mère Jeanne de Chantal, supérieure du couvent d'Annecy, l'installation de sœurs de l'ordre de la Visitation à Montpellier.

L'évêque leur donne les matériaux initialement destinés à la construction d'une cathédrale sur la place de la Canourgue, dont Richelieu interrompit le projet. En reconnaissance, Pierre de Fenouillet est enterré dans l'église Saint Eustache à Paris, mais son cœur a été déposé dans la chapelle du couvent<sup>32</sup>.

Les travaux de construction débutent en 1632 et Simon Levesville, qui occupe à Montpellier les fonctions de maître des ouvrages royaux de la sénéchaussée, poursuit le chantier après 1633. Jean Bonnassier puis Antoine Armand lui succèdent, ce dernier faisant notamment bâtir l'élégant clocheton octogonal à huit baies, orné de gargouilles d'esprit médiéval, qui surmonte le cloître. Plus de vingt religieuses s'y installent solennellement le 25 juin 1636 mais l'ensemble du couvent n'est définitivement achevé qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, en raison de la nécessité d'acquérir successivement plusieurs maisons séparées. Le couvent a en effet été construit sur un terrain où prospéraient auparavant des maisons d'habitation et un moulin à huile.

Le couvent est ordonné autour d'un grand bâtiment carré aux façades classiques, reprenant le modèle médiéval d'un cloître à plusieurs galeries comme les religieuses l'avaient souhaité. Autour de la cour centrale, sont disposées au rez-de-chaussée des pièces de services et à l'étage vingt-six cellules et une galerie de récréation<sup>33</sup>. Durant la Révolution, les religieuses étant chassées à partir du 25 septembre 1792, le couvent sert de prison pour les prêtres, puis d'hôpital, avant d'être loué aux francs-maçons, les religieuses visitandines récupérant le couvent en 1819.

La Faculté s'y installe en 1962, après des travaux conduits sous la direction de l'architecte Marcel Bernard qui fait notamment construire un hall d'accueil, des amphithéâtres et la façade rue École-Mage, reliant ainsi le cloître à cette rue. Clin d'œil aux racines historiques de la Faculté, le hall d'accueil est dénommé *Aula Placentinea*, une plaque y étant apposée pour rendre hommage au grand maître italien. C'est ce que nous appelons le bâtiment 1 (Figure 5).



Figure 5 : Le bâtiment 1 (photo reproduite avec l'aimable autorisation du doyen)

<sup>32</sup> L. GRASSET-MOREL, *op. cit.*, p. 175.

<sup>33</sup> J. NOUGARET, *op. cit.*, p. 133.



Le bâtiment 1 conserve naturellement les parties les plus anciennes, faisant l'objet d'une protection par les Monuments historiques. Par exemple, la salle des actes, dans laquelle se déroulent les soutenances de thèses et les événements marquants de la Faculté, n'est autre que l'ancien réfectoire des religieuses (Figure 6).



Figure 6 : La Salle des Actes

Dans le courant des années 1990, le maire de l'époque, Georges Frêche, par ailleurs professeur d'histoire du droit dans notre Faculté, souhaite que celle-ci déménage sur le site de Richter afin d'animer le nouveau quartier dont il a lancé la construction. Un conflit homérique l'oppose alors au président de l'Université, Yves Loubatières.

La Faculté de droit refuse ce départ, à l'inverse de la Faculté de sciences économiques qui s'installe dans les nouveaux bâtiments de Richter en 1994, leur séparation juridique accompagnant leur séparation géographique. Le ministère, tranchant ce conflit, décide que la bibliothèque universitaire ira sur le site de Richter et que la Faculté de droit restera en centre-ville.

Dès lors, les locaux de l'actuel bâtiment 1 sont profondément rénovés par le cabinet d'architecte Pierre Tourre, à l'initiative du président de l'Université Yves Loubatières, dans les années 1996-1998. Le hall est agrandi, permettant la construction d'un nouveau grand amphi et la circulation des personnes est établie à tous les étages du cloître.

Durant cette rénovation, la Faculté déménage temporairement, en 1996 et 1997, au 20 rue Carré-du-roi, dans l'ancien couvent des sœurs de Saint-Joseph construit par l'architecte Numa Polge en 1900 et aménagé en clinique et école d'infirmières en 1913 (Figure 7).

Le bâtiment 2 de notre Faculté occupe le terrain de l'ancien évêché, dont on voit l'élégant hôtel particulier en face du portail d'entrée rue Lallemand, occupé dès 1814 par M<sup>gr</sup> Fournier (Figure 8).

Le bâtiment 2 avait été construit en 1939 pour loger la Faculté des lettres, comme le rappelle une plaque apposée dans le hall d'entrée. De l'époque de la construction demeure encore aujourd'hui le carrelage de ce hall.





Figure 7 : Siège de la faculté de droit en 1996 et 1997



Figure 8 : Le bâtiment 2

La Faculté des lettres se trouve rapidement à l'étroit et s'installe en 1967 dans l'actuel campus de la route de Mende. Le bâtiment 2 est alors occupé par l'IUT qui déménage à son tour en 1973, date à laquelle s'installe la faculté de sciences économiques, unie à la faculté de droit depuis 1954 jusqu'à leur séparation en 1994.

C'est alors la Faculté de droit qui annexe les locaux qui deviennent ainsi le bâtiment 2. Ces locaux sont rénovés en même temps que le bâtiment 1 entre 1997 et 1998.

Le bâtiment 3 est séparé du bâtiment 1 par la rue Arc-des-Mourgues, qui porte le nom d'un arceau qui permettait aux religieuses (les *mourgues* en occitan) de relier leur couvent à un jardin qu'elles possédaient de l'autre côté de la rue (Figure 9).



Figure 9 : Le bâtiment 3

Le bâtiment 3 a été construit à la fin des années 1950 et rénové en 2007. Il a été occupé par le service de médecine préventive puis le service de formation continue avant de devenir salle de lecture et siège du département de sciences politiques. Un petit jardin, à l'arrière du bâtiment, a été mis en valeur.

L'ancienne chapelle du Couvent des Visitandines, située au 41 rue de l'Université, « un des plus beaux édifices de la ville » selon Charles d'Aigrefeuille<sup>34</sup>, est due à l'architecte Jean Bonnassier (Figure 10).

Elle a été bâtie entre 1646 et 1655, sa consécration intervenant le 24 février 1655. Elle se compose d'une nef unique à trois travées rectangulaires, et d'un chœur carré de même largeur. L'ensemble est voûté d'ogives de briques à nervures de pierres de taille. Le chœur des religieuses s'ouvrait sur le chœur par un arc en plein cintre. Les tribunes qui figurent au sud ont été construites en 1830, lors de la restauration du Couvent<sup>35</sup>. Sa façade, avec sa superposition de niches à dais en coquilles et culots ornés de chérubins, et ses frontons cintrés à denticules, qui semblent traduire une influence aixoise, contrastent avec le style plus sobre des édifices de la Contre-Réforme à Montpellier<sup>36</sup>. En 1660, la reine Anne d'Autriche, passant à Montpellier avec son fils Louis XIV qui allait rencontrer Philippe IV pour l'échange des princesses scellant la paix avec l'Espagne, vient se recueillir dans la chapelle.

Durant la Révolution, elle sert de grenier à sel, avant d'être récupérée en 1825 par les Visitandines.

Longtemps propriété de la Ville de Montpellier, la chapelle a été classée monument historique en 1989. Inoccupée durant de nombreuses années, elle a été rénovée et rebaptisée « La Nef » pour accueillir des ateliers et expositions de métiers d'art à partir de 2015 jusqu'en 2023. Elle vient d'être acquise cette année par notre Faculté, pour l'organisation de colloques ou d'activités culturelles.

<sup>34</sup> C. D'AIGREFEUILLE, *op. cit.*, p. 471.

<sup>35</sup> Archives départementales, Notice 63 H 1-66.

<sup>36</sup> J. NOUGARET, *op. cit.*, p. 130.







Figure 10 : La chapelle du couvent

La Faculté de droit et science politique s'étend désormais sur ses trois bâtiments et la chapelle, rénovés, et participe ainsi pleinement à la vie culturelle de cette partie de l'Écusson. Comme pouvait l'observer un lecteur du *Journal de la généralité de Montpellier* à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans un propos qui conserve toute son actualité :

« En est-il une cité où les sciences, les lettres et les arts soient en plus grande considération, où le commerce soit le plus actif et plus varié, où l'imagination vive des habitants fournisse plus d'événements singuliers, de projets utiles, d'inventions ingénieuses ? Universités célèbres de médecine et de droit, tribunaux de toutes sortes, académies des sciences et des arts, collège renommé de chirurgie, concerts publics, spectacles : il y a tout à Montpellier »<sup>37</sup> !



**TdM**

<sup>37</sup> Cité par G. Frêche, Préface dans M. LACAVE, *Montpellier la souveraine*, éditions FNAC, 1987, p. 10.



Séance du 31 mars 2025

## Automédication par l'écriture

Régine DETAMBEL

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Médecine

TdM

### MOTS-CLÉS

Écriture expressive, souci de soi, identité narrative, geste scriptural, bibliothérapie, journal intime.

### RÉSUMÉ

Le geste manuscrit reconnecte au corps et à la subjectivité blessée. L'écriture, même sans prétention littéraire, permet d'élaborer les expériences traumatiques, d'en faire récit, et de relancer des possibles. Elle est à la fois soin, médiation, et espace d'auto-engendrement. En cela, elle rejoint ce que Michel Foucault appelait le « souci de soi », comme forme active de transformation intérieure.

Le philosophe d'origine coréenne Byung-Chul Han<sup>1</sup> écrit que, dans notre monde devenu virtuel, la promenade distraite de nos doigts sur le verre des tablettes a oublié la main. Or c'est le travail précis et subtil de la main qui nous offre, rappelle-t-il, « le don de la pensée ». De plus, nous vivons au milieu des fichiers et des données, et ces informations numériques « peuvent être comptées mais pas racontées ». Or, sans nourriture imaginaire et symbolique, nous nous asséchons, nous nous fragmentons, nous sommes hors sens et bien sûr hors sujet.

Beaucoup d'entre nous réagissent à cette déperdition en écrivant. Car l'écriture, même seulement pour soi, sans intention de publication, redonne à la main et à l'histoire de chacun sa juste place, pour se vivre pleinement et surtout pour bâtir du sens.

L'écriture ordinaire, sans prétention littéraire, au travers d'un journal ou de notes à propos d'une expérience vécue ou seulement espérée, agit favorablement, interroge efficacement. Écrire conforte et reconforte en offrant une place à ce que l'on éprouve, en nous autorisant à verbaliser, parfois sous la forme de métaphores, les émotions qui nous envahissent. Écrire nous permet d'être en constante recréation, en nous donnant accès à ce lieu « où s'édifie le for intérieur, l'écart, l'intime<sup>2</sup> ».

Comment écrire permet de se réparer, se consolider, se cicatriser ? Nous pourrions demander leur avis aux diaristes, c'est-à-dire à celles et ceux qui alimentent leur journal intime. Ils disent tout d'abord que le papier de leurs grands cahiers leur tient lieu d'interlocuteur contenant. Le psychologue Jean-François Chiantaretto explique que le

<sup>1</sup> H. BYUNG-CHUL, *La Fin des choses. Bouleversements du monde de la vie*. Traduit de l'allemand par Olivier Mannoni, Arles, Actes Sud, 2022.

<sup>2</sup> C. NYS-MAZURE, *Feux dans la nuit*, s. 1., Espace Nord, 2005.

papier, « en matérialisant l'espace psychique, offre la possibilité d'incarner, de maintenir vivant ce témoin interne représentant le regard de l'autre dont le sujet humain a besoin pour se sentir exister<sup>3</sup> ».

Le psychiatre et psychanalyste Serge Tisseron<sup>4</sup> a lui aussi étudié nos interactions émotionnelles avec le papier. Selon lui, il est un support de relation à soi-même, tandis que les écrans sont un support de relation aux autres. Le papier nous écoute. Il nous accompagne (on tâche d'avoir toujours sur soi un calepin et un stylo). Comme dans une psychothérapie, le papier permet la symbolisation, c'est-à-dire que, grâce à lui, on peut construire des représentations personnelles de nos expériences. Symboliser, c'est tout à la fois se souvenir, figurer, représenter, jouer, nier...

Jean-Luc Velay, spécialiste des neurosciences cognitives appliquées à l'écriture, conseille lui aussi d'écrire à la main sur du papier afin de conserver ce qu'il appelle le « geste de fabrication » qui consiste à dessiner chaque lettre en respectant l'ordre et l'architecture de son tracé : « Quand vous tapez sur le clavier le 'a' et le 'z', le mouvement pour les faire apparaître est quasiment le même, puisqu'ils sont voisins. Avec le clavier, le mouvement de la main perd pour notre cerveau sa capacité discriminatoire. L'impression neurologique du mot est plus superficielle, elle ne contient pas son propre geste de fabrication<sup>5</sup>. »

D'autant que ce singulier « geste de fabrication » qui forge notre écriture manuscrite porte les signes de notre état de santé moral ou physique. La lettre, la page sont un « substitut du corps » qui signe notre présence, et l'apparence de notre écriture révèle inmanquablement notre état. L'écriture à la main ne peut pas cacher que l'on tremble ou que l'on est épuisé tandis que le clavier, lui, nous dissimule. Découvrant nos courriels, notre interlocuteur ignore tout de notre vitalité ou de notre faiblesse, de notre lenteur ou de notre enthousiasme, qui seraient au contraire immédiatement visibles sur le papier dans les lettres qui se tordent, se rapetissent ou tremblent, dans les phrases qui à l'inverse montent à l'assaut de la vie en marquant un rythme joyeux.

Écrire est donc un labeur qui nous engage et révèle tout de nous, de notre corps, de nos drames, de nos besoins.

Le psychiatre Boris Cyrulnik rappelle que les effets thérapeutiques de l'écriture ne sont démontrés que si la personne écrit pour se consacrer à « l'élaboration de ses souvenirs<sup>6</sup> » ou des scènes vécues. « Il ne s'agit pas de ruminer », dit-il, « car la répétition de ses malheurs renforce le mal, mais 'd'élaborer' – un terme qui vient de *labor*, 'travail'. Quand on écrit, dit-il, on rature, on 'graffouille', on remanie, et le travail de la main aussi permet de travailler la parole écrite<sup>7</sup>. »

Écrire est donc bien travailler de ses mains la matière vive de nos existences pour la repenser, s'y confronter, tenter de la reconstruire autrement.

Dans l'Antiquité déjà, parole et poésie semblaient des actes magiques, détenteurs des mêmes pouvoirs que les drogues des médecins. Le langage avait la réputation d'être un enchanteur, à tel point que les mots *grimoire* et *grammaire*, affirme l'helléniste Jacqueline de Romilly<sup>8</sup>, ont la même origine.

<sup>3</sup> J.-F. CHIANTARETTO cité par N. PROIA-LELOUEY et A. LELION, « Cancer et écriture de soi : vertu traumatolytique d'une écriture traumatographique », dans V. MILEWSKI et F. RINCK (dir.), *Récits de soi face à la maladie grave*, s. l., Lambert-Lucas, 2014, p. 100.

<sup>4</sup> S. TISSERON, *Comment l'esprit vient aux objets*, Paris, Aubier, 1999.

<sup>5</sup> *Philosophie Magazine* n° 172, « Et si on apprenait autrement ? Lire et écrire sur écran, ça change quoi ? », septembre 2023.

<sup>6</sup> *Psychologies*, hors-série n° 79, octobre-novembre 2023, p. 16.

<sup>7</sup> *Loc. cit.*

<sup>8</sup> J. DE ROMILLY, *Magie et rhétorique en Grèce ancienne*, Paris, Les Belles Lettres, 2019.

Asclépios, divinité grecque de la médecine, recommandait que les malades s'endorment dans son sanctuaire afin qu'il puisse leur apparaître en rêve pour leur dicter les éléments de leur traitement. Mais le dieu réclamait que ces rêves soient consignés par écrit.

L'écriture faisait donc déjà « partie du dispositif de la médecine des temples guérisseurs<sup>9</sup> » de la Grèce antique. Dans une future communication spécifiquement consacrée à l'Antiquité gréco-latine, je prendrai le temps de vous parler du soin par la lecture et l'écriture dans les temples d'Asclépios, du soin par la déclamation et par les exercices de rhétorique, y compris leurs effets soporifiques qui ont été largement utilisés et étudiés.

L'écriture est guérisseuse en effet. Quand la souffrance nous brise en milliers de fragments, le geste d'écrire, c'est-à-dire de réunir des lettres et des mots pour générer de l'histoire et du sens, rassemble l'être, le traite et le restaure.

Sautons au XX<sup>e</sup> siècle, quand la recherche initiée par le psychologue James W. Pennebaker montre que l'acte d'écrire peut conduire à une réorganisation cognitive et émotionnelle qui a des effets positifs mesurables sur la santé.

Nous sommes dans les années 1980, aux États-Unis. Pendant que des écrivains prestigieux, comme Toni Morrison ou Russel Banks, animent des *creative works* en proposant dans les universités des ateliers d'écriture romanesque, Pennebaker<sup>10</sup> étudie les effets thérapeutiques des écrits personnels et non fictionnels. C'est-à-dire qu'il travaille sur l'écriture ordinaire, sans projet de publication. Il n'ignore pas qu'écrire permet de réélaborer des expériences traumatisantes. Mais il proposera les premiers travaux véritablement scientifiques sur les mécanismes de ce soulagement durable. L'une de ses expériences porte sur trois groupes d'étudiants. À tous Pennebaker demande d'identifier un événement traumatique ou stressant de leur vie. Puis il leur propose d'écrire un quart d'heure par jour, pendant quatre jours.

Au premier groupe, il demande de relater les faits, parfois insignifiants, qui émaillent leurs journées dans leur vie actuelle. Au deuxième groupe d'étudiants il propose de se pencher sur le traumatisme ancien, mais en notant simplement les détails factuels de cet événement. Enfin il va proposer au troisième groupe de se confronter par l'écriture à cette situation pénible. Mais cette fois il leur demandera d'écrire directement à propos de la scène traumatisante, en s'attachant à rendre précisément leurs émotions et l'impact de cette scène sur leur vie.

Pennebaker note que les étudiants du troisième groupe pleurent souvent en écrivant. Et plusieurs jours après l'expérience ils resteront anxieux et mal à l'aise. Mais Pennebaker s'apercevra rapidement que ces étudiants-là consulteront moins souvent les médecins que les jeunes qui ont tenu une sorte de journal sans relation avec l'événement traumatique (premier groupe) ou ceux qui n'en ont noté que les faits et les détails factuels (deuxième groupe).

Conclusion de l'expérience : écrire à la fois les faits et les émotions éprouvées permet de mieux se connaître, de pacifier les ressentis négatifs en soi, de mieux comprendre ce qui s'est passé. Car les sensations de peur ou de terreur les plus enfouies sont toujours là. Par l'écriture on peut toucher la mémoire de notre corps, et ses manifestations physiques multifformes.

Pennebaker en déduit donc que cette écriture qu'il qualifie d'« expressive » aide à s'adapter aux grands changements de la vie et à accélérer ce qu'il nomme le processus d'adaptation. Améliorer son humeur, sa santé, passe donc selon lui par un processus d'écriture de soi.

<sup>9</sup> G. PETRIDOU, « Poésie pour l'esprit, rhétorique pour le corps », *Métis* 15, dossier : « Soigner par les lettres », 2017, p. 69-94 (<https://books.openedition.org/editionsehess/4648?lang=fr>).

<sup>10</sup> J. PENNEBAKER et J. M. SMYTH, *Écrire pour se soigner : La science et la pratique de l'écriture expressive*. Traduit de l'américain par Margaret Rigaud-Drayton, s. l., Éditions Markus Haller, 2021.

Bessel Van Der Kolk, psychiatre américain, conseille de s'écrire à soi-même « pour accéder à son monde intérieur<sup>11</sup> » et juge qu'il s'agit là d'un des moyens les plus efficaces d'« explorer des parties [de soi] qui étaient jusque-là cachées<sup>12</sup> ». Pourtant, la chose est bien difficile car ce chercheur rappelle que dans le cerveau « le centre du langage se trouve aussi loin que possible de l'aire de l'expérience de soi<sup>13</sup> » !

Aujourd'hui les neurosciences continuent d'étudier comment le champ des émotions et des pensées se laisse modifier par le flux de l'écriture. Car le geste de s'écrire, qu'il soit expressif ou artistique, est à présent considéré comme un précieux adjuvant dans la plupart des services hospitaliers et en psychiatrie.

Et pourtant, dans les années 1920, la romancière Virginia Woolf s'étonnait : « Lorsque nous y réfléchissons [...] il nous semble soudain pour le moins étonnant que la maladie ne figure pas à côté de l'amour, de la lutte et de la jalousie, parmi les thèmes majeurs de la littérature<sup>14</sup>. » Woolf fait une tentative de réponse. Elle note la richesse de la langue anglaise pour dire les souffrances d'Hamlet ou du Roi Lear, qui sont des drames psychiques consécutifs à la passion amoureuse, à la trahison, au meurtre, mais écrit-elle : « Qu'une personne souffrante tente de décrire un mal de tête à son médecin et le langage aussitôt lui fait défaut. N'ayant rien à sa disposition, la voilà obligée d'inventer elle-même des mots et, sa douleur dans une main et un morceau de son pur dans l'autre [...], elle espère faire naître de leur entrechoquement un vocabulaire entièrement neuf<sup>15</sup>. »

Eh oui, le langage fait défaut pour dire la douleur physique ! On n'a pas les mots. Raison de plus pour accompagner nos malades chroniques en créativité, avec notamment l'écriture.

Comme je l'avais dit lors de notre colloque « Soigner », en novembre 2025, un diagnostic terrible, l'annonce d'une maladie peuvent briser une personne et la changer profondément, agissant « comme de véritables poisons à la construction active de nouveaux possibles<sup>16</sup> ». Le collectif de patients et de philosophes baptisé Ding Ding Dong, propose des clés pour vivre avec la maladie, pour « faire avec<sup>17</sup> », pour « déployer de l'inventivité<sup>18</sup> » malgré tout.

Car, remarque ce collectif, « entre les définitions médicales de la maladie et de ses symptômes, d'une part, et, d'autre part, ce qu'en disent les personnes concernées, l'écart est frappant<sup>19</sup> ». Il nous faut donc travailler cet « écart » pour contourner « les manières de dramatiser dominantes<sup>20</sup> », uniformes et préconçues, il faut s'appuyer sur cet « écart », le faire savoir, le faire connaître, en faire un récit, pour qu'il se constitue en tremplin, redynamisant ainsi d'autres patients à qui l'on va transmettre les nouveaux savoir-faire, ruses ou pratiques que l'on met en œuvre, ainsi que les manières nouvelles d'aborder les problèmes. En inspirant les autres, on leur donne à leur tour le pouvoir d'agir pour « faire de ces maladies des vies dignes d'être vécues<sup>21</sup> ».

<sup>11</sup> B. A. VAN DER KOLK, *Le corps n'oublie rien. Le cerveau, l'esprit, le corps dans la guérison du traumatisme*. Traduit de l'américain par Aline Weill, s. l., Pocket, 2021, p. 403.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 405.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 403.

<sup>14</sup> V. WOOLF, *De la maladie*, Paris, Rivages, 2007.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> K. SOLHDJU, *L'épreuve du savoir. Propositions pour une écologie du diagnostic*. Traduit de l'allemand par Anne Le Goff, s. l., Éditions Ding Ding Dong, 2015, p. 15.

<sup>17</sup> É. HERMANT, V. PIHET, avec V. DESPRET, K. SOLHDJU et I. STENGERS, *Le Chemin des possibles. La maladie de Huntington entre les mains de ses usagers*, s. l., éditions Ding Ding Dong/Les Presses du Réel, 2017, p. 284.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 281.

<sup>19</sup> É. HERMANT, V. PIHET, avec V. DESPRET, K. SOLHDJU et I. STENGERS, *op. cit.*, p. 115.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 290.



L'inventivité, la créativité permettent de résister aux prédictions dramatiques, et surtout aux prophéties auto-réalisatrices. Raconter à sa manière, relancer le travail intérieur par l'écriture, s'inventer autrement dans une parole nouvelle, bien distincte du discours médical, « est porteur de futurs possibles<sup>22</sup> ». Mettre en mots nouveaux, raconter son histoire autrement, « cela aide à composer autrement ce qui est<sup>23</sup> ».

### Comment expliquer cela ?

Griffonner, même seulement quelques mots, est déjà un acte créatif. Il y va de notre volonté, nous faisons des choix, nous décidons, revenant ainsi à une position de sujet et non plus seulement d'objet du discours médical. Ce qui peut parfois suffire à arrêter le défilement des idées noires et nous faire prendre conscience de notre unité, pour être présents ici et maintenant, pour retrouver un équilibre entre le monde intérieur et le monde extérieur. En faisant évoluer l'œuvre ordinaire de notre écriture quotidienne, on évolue. C'est aussi un soin préventif : rester créatifs, rester imaginatifs, être capables de jouer avec des représentations, des émotions et des images.

Dans un récit autobiographique qui raconte la maladie d'Alzheimer dont sa compagne a été atteinte, écrire revêtira pour Serge Rezvani un caractère particulier. Écrire lui permettra de dire, mais seulement dans un second temps. Car sans écrire il ne saurait énoncer sa pensée. On ne peut pas parler avant d'écrire, affirme Rezvani. Parce qu'avant d'écrire « on ne savait pas *quoi* serait écrit et *comment* cela serait écrit<sup>24</sup> ». Il a à présent une théorie : maintenant que les choses ont été écrites, il deviendra plus facile d'en parler et de livrer sa plainte à autrui.

À l'automne 1977, Roland Barthes perd sa mère et commence à prendre des notes sur des fiches. Ces centaines de fiches constitueront son *Journal de deuil*<sup>25</sup>.

Son chagrin, intense, Barthes a décidé de l'écrire pour le rendre « supportable ». Le 1<sup>er</sup> août 1978, il dit s'étonner de « pouvoir vivre » avec cette douleur. Il veut tenter de comprendre d'où lui vient la capacité à supporter ce deuil. Au fond, peut-être que son chagrin est vivable parce qu'il peut « tant bien que mal » le « phraser » : « j'*intègre*, par le langage », dit-il. Peu après il accèdera à la compréhension du phénomène, précise et fulgurante : « Mon chagrin est *inexprimable*, mais tout de même *dicible*. Le fait même que la langue me fournit le mot 'intolérable' accomplit immédiatement une certaine tolérance<sup>26</sup>. »

Les *pouvoirs et les effets de l'écriture sont multiples* : placer le drame sous la lumière des mots écrits lui fait perdre de sa virulence. Écrire est donc, plus qu'une activité, une véritable action qui lance les projets de vie nouvelle, change le monde en soi et peut-être aussi en dehors de soi.

Paul Ricoeur, qui décrit la littérature comme un « instrument irremplaçable d'exploration<sup>27</sup> », définit l'identité narrative comme la capacité de mettre en récit les événements, à la fois concordants et discordants, de son existence. C'est en nous racontant, en faisant et en défaisant nos récits, que nous offrons une consistance à notre identité, et que nous rendons cohérent le chemin toujours chaotique de notre vie. Ainsi, selon Ricoeur, s'écrire aide à transformer le hasard en destin.

<sup>22</sup> E. DEVILLERS-PÉÑA, « Accueillir, dire, composer la vie malade », *Critique* 2019/1-2 (n<sup>os</sup> 860-861), p. 111-122.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 122.

<sup>24</sup> S. REZVANI, *L'Eclipse*, Arles, Actes Sud, Babel, 2007.

<sup>25</sup> R. BARTHES, *Journal de deuil*, Paris, Seuil/Imec, 2009.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 187.

<sup>27</sup> P. RICŒUR, *Temps et récit III : Le temps raconté*, Paris, Seuil, coll. « L'Ordre philosophique », 1985, p. 248.

Mais les jeunes écrivent-ils encore ?

La réponse est positive. Une étude lancée par le ministère de l'Éducation nationale montre que les jeunes recherchent surtout les effets cathartiques de l'écriture. Comme l'expliquent les chercheuses C. Mongenot et A. Cordier<sup>28</sup>, l'écriture intime est pour eux tout à la fois « baromètre émotionnel », « expression [des] émotions, régulation de ces dernières et encapacitation<sup>29</sup> ». *Encapacitation*, c'est-à-dire pouvoir d'augmenter son pouvoir d'agir en prenant conscience de ses ressources pour mieux les mobiliser.

Les commentaires recueillis montrent que les jeunes considèrent l'écriture de soi comme une libération émotionnelle par la mise à distance qu'elle autorise. Elle est aussi un lieu de défoulement, de soulagement, et bien sûr une présence toujours à l'écoute. De plus elle garde la mémoire de ce qui est vécu. Et pour ceux qui craignent de l'introspection, l'écriture de poésie ou de nouvelles procure les mêmes bénéfices que l'écriture intime, tout en permettant de « mettre à distance, d'échapper un petit peu à la réalité<sup>30</sup> ».

Bref, pour tous, créer s'oppose au détruire. La joie d'écrire pour soi est une joie de vivre, une entreprise contre la mort, toujours au travail en nous, rappelle le psychanalyste Didier Anzieu, avant de conclure que le travail créateur permet de « rétablir la continuité, la totalité, la perfection, la brillance de l'enveloppe narcissique<sup>31</sup> ».

Pour les adolescents comme pour les adultes, la peur d'écrire, donc le renoncement, vient en général des raisons suivantes :

1. Tout d'abord, le sentiment d'être écrasé par le panthéon littéraire. À quoi bon écrire après tous ces artistes qui disent les choses tellement mieux que nous ?
2. Un rapport conflictuel à la scolarité, la rhétorique, l'orthographe... Il faudrait alors rappeler les mots de la comédienne Anouk Grinberg<sup>32</sup> : les textes de l'intérieur viennent toujours « shooter dans la langue officielle », « les fautes ont des pouvoirs, des petites mains qui ouvrent des espaces » ;
3. Il y a aussi l'angoisse d'un trop de liberté. Que pourrait-on bien écrire ? Il y a tant de sujets. C'est pourquoi écrire à partir de petites contraintes oulipiennes est plus abordable que l'écriture automatique ou l'écriture introspective ;
4. Enfin, tout simplement la peur d'être lu contre son gré, et trahi. Quelqu'un peut découvrir vos écrits, vous mettant ainsi à nu, à vif.

## La bibliothérapie

Enfin vous savez que je parle souvent de bibliothérapie, qui est la discipline à laquelle je forme. Cette méthode d'accompagnement créatif a pour but de potentialiser les effets produits par les lectures, par les histoires, les récits, au cours d'animations comprenant divers autres outils d'expression de soi. Parmi eux, l'écriture, car lire ou écouter des histoires ne suffit pas pour se structurer et se transformer.

<sup>28</sup> C. MONGENOT, A. CORDIER, *Les adolescents et leurs pratiques d'écriture au XXI<sup>e</sup> siècle : nouveaux pouvoirs de l'écriture ?*, INJEP Notes & Rapports/Rapports d'étude, 2023.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>30</sup> C. MONGENOT, A. CORDIER, *op. cit.*, p. 59.

<sup>31</sup> D. ANZIEU, *Le corps de l'œuvre*, paris, Gallimard, 1981, p. 51.

<sup>32</sup> A. GRINBERG, *Et pourquoi moi je dois parler comme toi ? Écrits bruts (et non bruts) réunis par A. Grinberg*, s. l., Le Passeur, 2020.





**Conclusion**

En conclusion, écrire, ou griffonner, gribouiller à la mesure de ses capacités, stimule les capacités narratives, suscite les émotions par sa dimension affective, réconforte par sa dimension symbolique, apporte l'imprévu et la nouveauté, entretient le vocabulaire, relance la disponibilité créatrice de chacun. À tout âge, un être peut ainsi se réinscrire dans le monde alors qu'il était réduit à ses peines et ses inquiétudes. L'art procure du plaisir. Et les endorphines qui permettent d'améliorer l'humeur et de limiter la douleur.

Écrire rouvre aux autres et au monde. Et quelles que soient les modalités de cette inscription. Par l'écriture expressive, automatique ou artistique, qu'importe, chacun de nous ne devrait-il pas, au plus tôt, se consacrer à ce que Michel Foucault nommait « le souci de soi », sachant bien que « souci » et « soin » ont la même étymologie !

**TdM**



Séance du 7 avril 2025

**François-Xavier Fabre,  
un collectionneur d'exception dans son temps**

**Carole TALON-HUGON**  
Sorbonne Université

TdM

---

**MOTS-CLÉS**

Académisme, classicisme, romantisme, Révolution française, collection, musée.

**RÉSUMÉ**

L'histoire de François-Xavier Fabre, peintre-académicien élève de David, Romain puis Florentin d'adoption pendant plus de trente ans, membre éminent des milieux artistiques et aristocratiques, grand collectionneur, généreux donateur et directeur du musée qui porte son nom, est celle d'un individu singulier, qui a magistralement contribué à faire figurer Montpellier sur la carte des grandes villes françaises. Dans cette histoire singulière est filigranée une autre histoire : celle, politique, de la France et celle, théorique et conceptuelle, de l'idée d'art. Afin de donner à cette biographie toute sa profondeur historique et conceptuelle, elle sera accompagnée d'une réflexion sur les notions clés d'académisme, de collection et de musée.

---

Je voudrais montrer ici comment la vie et l'œuvre de François-Xavier Fabre se situent à un carrefour important de l'histoire des idées et de l'histoire politique ; plus précisément, à un moment où l'histoire de l'idée d'art et de ses institutions a croisé l'histoire de la France, de la Révolution et de l'Empire.

**Le système académique**

Fabre, on l'a dit, remporta au Salon de 1787 à Paris le Grand Prix de peinture – qui lui ouvrit les portes de l'Académie de France à Rome – avec *Nabuchodonosor fait tuer les fils de Sédécias sous les yeux de leur père*. Ce fut une consécration. Mais que veut dire être académicien ? Le système académique constitue une nébuleuse complexe faite à la fois d'une institution, de lieux, d'acteurs, de règles de fonctionnement, de principes artistiques, le tout adossé à une certaine manière de penser l'art : à une vision de ce que l'art est et de ce que sont ses finalités.

Rappelons ce que furent les grands moments de la création des Académies d'art en Europe.

Le moment inaugural fut la création de l'Académie des arts du dessin (*Accademia delle Arti del Disegno*), en 1563 à Florence, par Côme I<sup>er</sup> de Médicis à l'initiative de Giorgio Vasari. « Académie » : le nom n'a pas été choisi au hasard. Il est celui de l'école philosophique de Platon. Choisir ce nom plutôt que celui de l'école fondée par Aristote (le Lycée) ou celui de celle fondée par les stoïciens (le Portique), c'était mettre la peinture, la sculpture et l'architecture sous l'égide de celui qui était tenu pour le plus métaphysicien

des philosophes grecs – ainsi qu'on peut le voir dans *L'École d'Athènes* (1512). Raphaël y a représenté Platon montrant le ciel de sa main droite et tenant dans sa main gauche le *Timée*, dialogue traitant du voyage des âmes au cours de leur existence supraterrrestre et de leur vision suprasensible des Idées ; à côté de Platon figure Aristote qui, lui, montre du doigt la terre et tient l'*Éthique à Nicomaque*, ouvrage traitant de la conduite de la vie terrestre des hommes. Baptiser la première école d'art du nom d'« Académie » c'était affirmer que la peinture est une activité intellectuelle autant que manuelle, et confirmer son entrée dans le cercle des arts libéraux. Elle est, comme le dit Léonard de Vinci, une *cosa mentale*, une production de l'esprit.

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, le foyer intellectuel et artistique européen s'est déplacé de l'Italie vers la France, devenue première puissance européenne. Y fut fondée sous le règne de Louis XIV – en 1648 –, l'Académie royale de peinture et de sculpture, placée sous la protection de Colbert et dirigée par Charles Le Brun, premier peintre du roi. La devise de l'Académie, *libertas artibus restituta*, dit clairement le but poursuivi par cette institution : il s'agit de libérer les peintres et les sculpteurs du statut médiéval des corporations, autrement dit de les élever du statut ancillaire d'artisans broyeurs de couleurs, à celui de praticien d'arts libéraux. Il ne s'agit plus d'acquérir un savoir-faire par apprentissage pratique et imitation du maître d'atelier, ainsi que c'était le cas dans le système médiéval, mais de bénéficier d'une formation théorique où l'anatomie, la perspective et les humanités font de ce nouveau peintre-académicien (Sébastien Bourdon, Charles Le Brun, Eustache Le Sueur...) un créateur savant et lettré.

Cet ennoblissement de la peinture fut rendu possible par son rapprochement d'un autre art, dont le statut libéral était pleinement reconnu : la poésie. Tel est le programme théorique contenu dans la formule *Ut pictura poesis* empruntée à l'*Épître aux Pisons* du poète latin Horace. Lorsque le XV<sup>e</sup> siècle reprend cette formule d'Horace, c'est pour conférer à la peinture la dignité de la poésie par le biais de leur étroite parenté. Si la peinture est *comme* la poésie, si elles poursuivent les mêmes fins, la seconde ne doit pas être moins noble que la première. La formule a ainsi commencé une carrière théorique très remarquable qui se poursuivra durant plusieurs siècles et au moins jusqu'à la publication en 1766 du *Laocoon* de Gotthold Ephraim Lessing, qui en fit une critique radicale. Quoiqu'elles diffèrent par leur médium (les mots / les couleurs et les formes), peinture et poésie partagent une même nature : la peinture est une poésie muette, et la poésie, une peinture qui parle. Les catégories de la *Poétique* purent ainsi être exportées vers la peinture.

Ce rapprochement conditionna ainsi les contenus et les finalités de la peinture. En quel sens ? Aristote avait affirmé que la poésie est l'imitation de la nature humaine en action : tel doit donc être aussi le but de la peinture. Elle doit partager avec la poésie une même finalité narrative : en un mot, elle doit raconter une histoire. Comme le disait Leon Battista Alberti dans son *De pictura* (1435), le seul peintre digne de ce nom est le peintre d'*historia*.

L'*Ut pictura poesis* invite ainsi à faire en sorte qu'une histoire soit comme filigranée dans l'image. La peinture doit être lisible. Pour toute la théorie humaniste de la peinture, la peinture n'est grande qu'à condition qu'elle montre son rapport au discours, qu'elle soit elle-même discours.

Ce qui commande la hiérarchie des genres picturaux. Ainsi, André Félibien (1619-1695), qui fut secrétaire de l'Académie, fit précéder son édition des *Conférences* de l'Académie 1667 d'une préface dans laquelle il expose sa théorie des genres picturaux. Au plus bas degré de l'échelle, se trouvent les natures mortes, au-dessus, les paysages, puis les animaux vivants, puis les portraits, et enfin, au sommet, les grandes scènes qui relatent une histoire, réelle ou légendaire. Non seulement ces sujets ont une valeur intrinsèque inégale, mais ils requièrent une compétence plus ou moins complète pour être traités : plus on gravit la hiérarchie des genres, plus sont nombreuses les

compétences exigées : la peinture d'histoire exige non seulement que le peintre sache imiter la nature et représenter la vie, mais aussi qu'il maîtrise suffisamment la composition et l'expression pour donner à voir une scène dramatique éloquente et touchante.

La référence à la *Poétique* d'Aristote exige en outre que la vie humaine soit représentée sous ses formes les plus élevées. Comme la poésie, elle doit se faire imitation *idéale* de la nature humaine en action, représenter des sujets d'intérêt universel et non ordinaires et prosaïques, des vérités générales et non locales. Aussi lui faut-il des sujets nobles, héroïques, mémorables. On les trouve dans la littérature gréco-romaine et dans la mythologie, dans les textes sacrés et l'histoire sainte, ou bien dans la grande histoire des hommes.

De même qu'appliquer les catégories littéraires de la *Poétique* d'Aristote à la peinture exige d'elle qu'elle adopte un certain nombre de contenus, de la même façon elle commande un certain type de fins, qui sont celles assignées à la rhétorique. Rappelons que, selon Cicéron (dans *L'Orateur*), l'objectif de l'orateur se dit en trois mots : *movere, docere, placere*, soit « émouvoir, instruire et plaire ». De la Renaissance au XVIII<sup>e</sup> siècle, la théorie humaniste de la peinture qui est celle de l'Académie, a fait siennes ces finalités.

On le voit encore clairement chez Denis Diderot qui, dans ses *Essais sur la peinture* (1766), exhorte le peintre à ne rien sacrifier à la pathétique picturale : « Je ne veux pas qu'il en coûte la moindre chose à l'expression, à l'effet du sujet. Touche-moi, étonne-moi, déchire-moi, fais-moi tressaillir, pleurer, frémir, m'indigner d'abord. » La peinture doit émouvoir, mais aussi éduquer. Dans son *Salon* de 1763, le même Diderot écrit à propos de la *Piété filiale* de Greuze :

« D'abord le genre me plaît. C'est la peinture morale. [...] Ne devons-nous pas être satisfaits de [...] voir [le pinceau] concourir enfin avec la poésie dramatique à nous toucher, à nous instruire, à nous corriger et à nous inviter à la vertu ? Courage, mon ami Greuze ! Fais de la morale en peinture, et fais-en toujours comme cela. »

Ces principes commandent à leur tour à ce qu'on appelle les *parties* de la peinture : l'invention, la composition, le dessin, la couleur et l'expression. Ceux-ci ont été notamment exposés dans la *Balance des peintres* (1708) de cet artiste et secrétaire de l'Académie qui fut Roger de Piles (1635-1709). On y trouve un tableau insolite dans lequel des notes de 0 à 20 sont attribuées dans chacune de ces catégories, à des peintres fameux. Nicolas Poussin obtient ainsi un 17 en dessin, mais seulement un 6 en couleur, Le Brun un 16 en expression et en composition, alors qu'Albrecht Dürer ne dépasse pas 8 en composition et en expression et n'obtient qu'un 10 en dessin et en couleur. Cette grille de notation permet de pénétrer dans le système propre des valeurs de cette institution académique, de comprendre les défis que la peinture se donnait à résoudre.

Le système académique affirme donc que la peinture a une nature, des finalités, des principes, des normes et des règles. Que ces règles doivent être apprises des maîtres et des grands modèles anciens, adoptées et appliquées.

Ce qui se traduit dans les contenus précis de la formation académique. Il s'agit, avant tout, d'enseigner les règles théoriques et le dessin. Enseigner des savoirs théoriques : la géométrie et l'optique qui permettront la maîtrise de la perspective légitime, l'anatomie qui servira le dessin des corps, les humanités qui fourniront des répertoires de grands sujets et engageront à les traiter d'une manière élevée. Enseigner le dessin, à partir de dessin de maîtres, puis à partir de plâtres, puis sur modèle vivant. Dessiner d'après nature ne peut venir qu'à la fin, car il faut avoir un goût affermi pour choisir ce qui, dans la nature, s'accorde au bon goût et à la raison. À côté, un enseignement en atelier où s'apprend notamment l'usage des couleurs, complète la formation.

## La contestation romantique

Cette vaste constellation que constitue le système à la fois idéal et institutionnel de l'académisme fit l'objet, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une sourde contestation. Le *peintre-académicien* qui avait supplanté le *peintre-artisan* médiéval, devint progressivement concurrencé par le *peintre artiste*. Pour le dire autrement, se développa un autre modèle, ce que la sociologue Nathalie Heinich a appelé le « modèle vocationnel », dont le fer de lance théorique est l'idée de génie.

L'Antiquité réservait l'idée d'inspiration à la poésie. Il n'était absolument pas question d'inspiration pour caractériser ces artisans qu'étaient les peintres et les sculpteurs. Sur ce point, la Renaissance italienne avait introduit un changement majeur : elle concevait le génie comme un don extraordinaire concernant *aussi* certains peintres et certains sculpteurs. Ces individualités remarquables échappaient à la condition artisanale des artisans ordinaires. Le génie s'était ainsi naturalisé, en un sens, puisqu'il n'était plus question d'un individu dépossédé de soi et simple porte-voix d'un souffle divin. Mais il conservait quelque chose de surnaturel (« Il y a quelque chose de surnaturel dans l'accumulation débordante chez un même homme de la beauté, de la grâce, de la puissance », écrivait Vasari dans ses *Vies des plus excellent peintres, sculpteurs et architectes*, 1550).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le génie acheva de se naturaliser. Le génie, écrit Emmanuel Kant dans *Critique de la faculté de juger* (1790), est « un favori de la nature ». L'inspiration n'est pas à chercher hors de soi, mais dans les profondeurs d'un moi exceptionnel. Le fondement de la créativité est désormais psychologique : c'est l'imagination.

Cette apparition de l'idée de génie eut des conséquences considérables. En effet, si le génie est, comme l'écrit encore Kant dans sa *Critique de la faculté de juger* « le talent qui donne ses règles à l'art », cela signifie que l'importance de la tradition va décroître et que l'idée d'originalité va gagner en importance. Ces deux phénomènes corrélatifs sont proprement modernes. Souvenons-nous : dans le domaine des arts, le Moyen Âge ne valorisait nullement la *nouveauté*. Loin d'encourager l'innovation, il recherchait l'adhésion à la tradition. Un peintre d'icône, par exemple, se doit de reproduire des formules iconiques et des règles stylistiques codifiées, transmises de génération en génération.

La montée en puissance de la catégorie de génie et la valorisation des idées d'individualité, d'exceptionnalité, d'originalité qu'elle contient, ne signifia pas pour autant l'abandon de toute discipline.

Des débats sur ce sujet au sein de l'Académie la position qui se dégage est que le génie est nécessaire à la création mais qu'il doit se déployer à l'intérieur des principes de la peinture, et s'accompagner d'exercices et de travaux. Le génie est une disposition naturelle nécessaire, mais inaboutie si elle ne s'accompagne pas du travail selon les règles de l'art. Ce travail est là, à la fois pour contenir le génie dans la bonne voie, et pour faire progresser le don exceptionnel qu'il a reçu de la nature.

Ainsi, si l'on invoque souvent le goût et le génie dans le monde académique, c'est sur fond de nécessité de la règle et de l'apprentissage des normes. Le génie donne l'enthousiasme et la force créative ; le goût permet d'assouplir les rigidités de la règle et d'appliquer les préceptes avec souplesse, mais l'autorité des principes demeure et la nécessité du travail reste incontestée.

Toutefois, au fur et à mesure qu'on avance dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, le génie tend de plus en plus à s'affranchir des règles. Alors qu'il était volontiers associé au goût, il s'en éloigne. Plus s'affirme l'audace du génie, plus il s'éloigne des idées de mesure, d'harmonie et de communauté. À l'article « Génie » (1757) de l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert (tome 7, p. 581-584), on lit :

« Le goût est souvent séparé du génie. Le génie est un pur don de la nature ; ce qu'il produit est l'ouvrage d'un moment ; le goût est l'ouvrage de l'étude et du temps ; il tient à la connaissance d'une multitude de règles ou établies ou supposées ; il fait produire des beautés qui ne sont que de convention. Pour qu'une chose soit belle selon les règles du goût, il faut qu'elle soit élégante, finie, travaillée sans le paraître : pour être de génie il faut quelquefois qu'elle soit négligée ; qu'elle ait l'air irrégulier, escarpé, sauvage. Le sublime et le génie brillent dans [Shakespeare] comme des éclairs dans une longue nuit, et Racine est toujours beau : Homère est plein de génie, et Virgile d'élégance. Les règles et les lois du goût donneraient des entraves au génie ; il les brise pour voler au sublime, au pathétique, au grand. L'amour de ce beau éternel qui caractérise la nature ; la passion de conformer ses tableaux à je ne sais quel modèle qu'il a créé, et d'après lequel il a les idées et les sentiments du beau, sont le goût de l'homme de génie. Le besoin d'exprimer les passions qui l'agitent, est continuellement gêné par la grammaire et par l'usage : souvent l'idiome dans lequel il écrit se refuse à l'expression d'une image qui serait sublime dans un autre idiome. Homère ne pouvait trouver dans un seul dialecte les expressions nécessaires à son génie ; Milton viole à chaque instant les règles de sa langue, et va chercher des expressions énergiques dans trois ou quatre idiomes différents. Enfin la force et l'abondance, je ne sais quelle rudesse, l'irrégularité, le sublime, le pathétique, voilà dans les arts le caractère du génie ; il ne touche pas faiblement, il ne plaît pas sans étonner, il étonne encore par ses fautes. »

Il ressort de ce texte que les règles du beau et les lois de l'art en viennent à être pensées comme des entraves au génie. Aussi, au-delà du beau, il est invité à regarder vers le sublime et à délaisser le goût. L'artiste apparaît non plus seulement comme un être d'exception, mais comme une sorte de puissance dont l'affirmation se fonde sur ses seules ressources et parfois même *contre* la tradition et la raison. L'article « Génie » de *l'Encyclopédie* se conclut du reste par ces mots : « Le génie semble changer la nature des choses ; son caractère se répand sur tout ce qu'il touche, et ses lumières s'élançant au-delà du passé et du présent, éclairent l'avenir ; il devance son siècle qui ne peut le suivre. »

Le génie n'a plus à transiger avec les règles, comme on le disait au XVII<sup>e</sup> siècle et comme le recommande encore l'Académie au siècle suivant. Il est désormais une puissance créatrice que toute règle appauvrit, qui procède d'une énergie spontanée et suffisante, libre de toute entrave. Dans cette fiévreuse apologie du génie se dessine l'idée d'une autonomie et d'une indépendance du génie, qui s'accomplira pleinement et seulement avec le Romantisme.

Ces évolutions d'idées ne sont pas sans lien avec des réalités matérielles, économiques, sociologiques, mises en évidence par la sociologie de l'art.

Le phénomène capital est ici la forte augmentation du nombre de peintres au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle à Paris. L'Académie constitue une élite interne, cooptée à la fois sur le talent et sur la conformité d'une pratique picturale avec les normes de qualités défendues dans l'institution. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, on estime que la proportion des peintres-académiciens par rapport à l'ensemble des peintres, est de 8 %. Mais l'augmentation du nombre des peintres fait que la proportion des peintres-académiciens décroît fortement.

Cette difficulté accrue à entrer dans le sérail vaut à d'autres niveaux. Car avant la consécration suprême de l'entrée à l'Académie, il y avait les prix (comme le Grand Prix de peinture remporté par Fabre en 1787), et leurs récompenses : le séjour à l'Académie de France à Rome, notamment. Là encore, statistiquement, la chance d'en remporter un, décroît. Car il faut, pour obtenir un prix, avoir été exposé, et pour cela avoir été retenu

par un jury composé de membres de l'Académie auxquels se joignent quelques officiels nommés par le gouvernement, mais dont les goûts sont acquis à l'académisme.

Rappelons ici l'importance de ces Salons, élément essentiel du dispositif académique. Le premier d'entre eux date de 1737 ; ils eurent par la suite lieu tous les deux ans, et l'on peut imaginer à quoi ils ressemblaient en regardant par exemple la gravure de Pietro Antonio Martini, *Le Salon de 1787* ; on y voit, exposés publiquement dans le Salon Carré du Louvre, les travaux sélectionnés par le jury, richement encadrés, se touchant presque et couvrant les murs jusqu'au plafond.

Si le Salon joue un rôle décisif, c'est parce que, en l'absence de galerie privées, mais aussi à une époque où la photographie n'existe pas encore, il est la seule instance de médiation entre les peintres et les spectateurs qui sont parfois aussi des acheteurs. Ne perdons pas de vue que les grandes commandes d'État, elles aussi, passaient par les canaux officiels de l'Académie. Les Salons constituaient une attraction très populaire (jusqu'à 1 000 visiteurs par jour à la fin XVIII<sup>e</sup> siècle) et constituaient ainsi l'instance, non seulement unique mais encore efficace, de la visibilité des œuvres.

Or, beaucoup plus de peintres, cela signifie aussi beaucoup plus d'œuvres présentées au jury sélectionnant celles qui pourront être présentées au Salon et, automatiquement, le mécontentement d'un plus grand nombre de refusés.

Ainsi, à tous ses stades – être admis à exposer, recevoir un prix, entrer à l'Académie –, le nombre des refusés augmente mécaniquement en même temps que croissent leur mécontentement et une insatisfaction grandissante à l'égard du système académique.

C'est ainsi que, lorsque vint la Révolution, bon nombre d'artistes – peintres, notamment – ont vu une convergence dans les combats artistiques et politiques ; les deux ne partagent-ils une valeur suprême commune : la liberté ? Les artistes ne veulent plus passer sous les fourches caudines du système du jury des Salons et des prix. Ils ne veulent plus non plus du corps de doctrine qui anime le système académique et de la façon de pratiquer la peinture que cela exige. En tant qu'institution et en tant que contenu doctrinal, le système académique apparaît comme une entité d'Ancien Régime. Il faut renverser l'ordre ancien, en art comme en politique ; créer un homme nouveau et une peinture nouvelle.

À l'intérieur du monde artistique, se développe une contestation du système académique largement conduite par l'un de ses membres éminents, David, dans l'atelier duquel Fabre fit ses classes. Cette contestation se traduit par la création d'une Commune des arts et par la demande de la suppression de l'Académie jugée doublement coupable : d'être compromise avec l'Ancien Régime et de défendre un corps de principe dépassé, accusé de maintenir les arts dans une routine stérile. Le gouvernement révolutionnaire reconnut ces deux demandes : la suppression des Académies fut actée 1<sup>er</sup> juillet 1793 et quelques jours après, la Commune des arts fut officiellement reconnue.

Ce qui ne signifiait pas que *tous* les principes à la base du système académique furent abandonnés.

L'idée que l'art doit instruire, qu'il a une finalité moralisatrice et civique, demeure. On reproche même à certains peintres – François Boucher et ses nus licencieux, Antoine Watteau et ses peintures de plaisirs mondains et frivoles... – de l'avoir oublié. La valeur moralisatrice de l'art est fortement maintenue et s'articule au projet éthico-politique de la Révolution : régénérer l'homme. Tous les arts, majeurs et mineurs (l'architecture, la musique, la sculpture, la littérature, les chants populaires, les almanachs illustrés...) sont de puissants moyens de la régénération attendue. Mais précisément, comment la peinture peut-elle participer à ce programme, autrement dit exciter les vertus ? Comment faire de la morale en peinture ?

En peignant des actions héroïques : pensons au *Serment des Horaces* (1784), ou aux *Lecteurs rapportent à Brutus les corps de ses fils* (1789) de Jacques-Louis David. Ce



qui signifie réaffirmer la noblesse supérieure de la peinture d'histoire, autrement dit reprendre à son compte la hiérarchie des genres picturaux. Celle-ci est suffisamment importante pour qu'en 1794, en pleine Révolution française, le peintre d'histoire Jean-Baptiste Wicar dénonce un peintre de genre, Louis-Léopold Boilly, et demande que lui et les peintres de son acabit soient envoyés à la guillotine. Demeure donc ainsi le primat de la peinture d'histoire.

Ce qui fait une apparition notable est la référence à l'Antique. L'*Histoire de l'art chez les Anciens* (1764) de Johann Joachim Winckelmann a, on le sait, joué un rôle considérable dans les arts de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'abord parce que, avec elle, commence véritablement une *historicisation* de l'art, sur laquelle on reviendra. Mais surtout parce qu'il s'agit d'une extraordinaire apologie de l'art antique grec. Son indépassable supériorité tient pour Winckelmann au fait qu'il a découvert la *beauté idéale*. Il s'agit là d'une beauté épurée de la laideur et de la trivialité ; une beauté augmentée de spiritualité et qui touche au divin. Comme il l'écrit dans ses *Réflexions sur l'imitation des œuvres grecques en peinture et en sculpture* (1755) : « La beauté sensible donna à l'artiste la belle nature ; la beauté idéale lui donna des traits sublimes. » L'art grec représente donc pour Winckelmann un âge d'or qui demeure la référence indépassable. Aussi fut-il un farouche adversaire du baroque et du rococo, et le grand théoricien du néoclassicisme européen entendu comme le moyen de se rapprocher de l'absolue réussite de l'art grec que résumant les mots de « noble simplicité et calme grandeur ». C'est cet idéal néoclassique qui anime par exemple David lorsqu'il peint les tableaux que je viens de citer ou *La Mort de Socrate* (1787). On va ainsi puiser les modèles dans l'Antiquité ou – et c'est une autre nouveauté très notable – dans le présent révolutionnaire. L'histoire ancienne n'est plus seule pourvoyeuse de sujets civiques : la Révolution en offre de remarquables, et, en tout premier lieu, l'assassinat de Marat, dont David fit le tableau iconique de la Révolution.

La Révolution n'a toutefois pas mis un terme définitif au système académique ; supprimé, on l'a dit, en 1792, et après l'échec de la Commune des arts, il fut recréé et réorganisé par Napoléon sous le nom d'Académie de peinture et de sculpture. Son influence et son rayonnement sont restés considérables au XIX<sup>e</sup> siècle. L'école des Beaux-Arts structure la vie artistique par ses Salons, ses récompenses honorifiques, son Grand Prix de Rome, mais aussi parce que de nombreux ateliers préparent les artistes qui veulent y entrer (pensons à celui de Léon Cognet [1794-1880], de Jean-Auguste-Dominique Ingres [1780-1867], ou de Charles Gleyre [1806-1874]), et transmettent ainsi les canons académiques au-delà des murs de l'école. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'académisme est tout sauf une chose morte et, quelles que soient les attaques dont il a fait l'objet, il conserve une influence notable.

Mais le XIX<sup>e</sup> siècle fut aussi celui de la poursuite de sa contestation. Sans aller au-delà de la date de la mort de Fabre, on peut voir comment Eugène Delacroix, par exemple, s'opposa violemment à l'École par le privilège qu'il accorda à la couleur (pensons par exemple à ses *Femmes d'Alger dans leur appartement* [1834], ou à sa *Fantasia arabe* [1832]). Ses tableaux abandonnent les contours nets, les modelés clairs ; les couleurs ne s'y soumettent plus au dessin et s'ordonnent par elles-mêmes. Cette vieille querelle picturale a des racines philosophiques : le dessin a à voir avec le dessein, c'est-à-dire avec le projet, avec l'intention, l'idée, et, au-delà, avec la raison. La couleur, elle, est du côté de la pure sensibilité, de l'ineffable, de ce qui est le plus proprement visible dans le visible. Aussi, brandir la couleur contre le dessin, c'était, pour les détracteurs de l'académisme, se dresser à la fois contre la raison classique et contre le *logos* platonicien qui sous-tendaient le système désormais honni.

Dans cette lutte, toutefois, un événement décisif en défaveur de l'Académie fut l'institution, en 1863 par Napoléon III, du Salon des refusés. Ce Salon, créé par l'État et

destiné à accueillir les œuvres refusées par le jury du Salon officiel, est d'une portée considérable : il constitue le désaveu, reconnu et entériné par l'État lui-même, du jury d'admission, et, au-delà, de l'institution académique elle-même, autrement dit la disparition d'une institution se portant garante de la norme – celle des sujets à peindre, tout autant que de la manière de les peindre. L'institution de ce Salon dissident fut l'arrêt de mort du système académique. La fin de l'autorité normative fut réclamée au nom de la liberté, et posée comme la condition de la créativité. L'adjectif « académique » en vint à signifier « sclérosé », « compassé », « conventionnel », « démodé ».

Telles furent les tempêtes que Fabre regarda depuis l'Italie. Voilà le fond sur lequel il faut apprécier son goût classique, visible dans ses propres œuvres, mais aussi dans ses choix lorsque, en tant que conservateur du musée, il aura à enrichir les collections.

Cette remarque m'amène au dernier point de cet exposé, celui qui concerne le passage de la collection au musée.

## Des collections au Musée en passant par la Révolution

Comme l'a magistralement montré Krzysztof Pomian, dans son *Histoire mondiale des musées*, les ancêtres des musées furent les trésors et les collections. Dans l'Italie du Quattrocento, l'Église et de grandes familles princières avaient constitué les premières collections d'œuvres d'art – celles du Vatican à Rome et des Médicis à Florence comptant parmi les plus remarquables. Celles des Alfieri, puis celle de Fabre lui-même, débutée en 1790, s'inscrivent dans cette lignée. Mais ces collections étaient privées et n'avaient pas les missions de conservation et d'exposition qui sont celles des musées modernes.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, s'est manifesté un intérêt nouveau pour le classement raisonné des œuvres et leur étude scientifique qui conduisit à ordonner ces collections. Ce fut, rappelons-le, le siècle de l'invention de l'histoire de l'art, au sens plein et moderne du terme, par Winckelmann.

Mais là aussi, l'histoire des idées rencontre l'histoire politique : la Révolution française puis l'Empire initièrent une nouvelle période dans l'histoire des musées. Comment ?

Rappelons des faits décisifs : la publication, le 2 novembre 1789, du décret sur la nationalisation des biens de l'Église. D'immenses richesses se trouvèrent ainsi sans lieux propres et sans propriétaires clairement identifiés. À cela s'ajoute une immense question, plus générale : que faire des œuvres et des édifices du passé ? Il y a celles issues du *bon passé*, celui exemplaire de l'Athènes du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., dont il faut s'inspirer comme d'un modèle indépassable. Mais entre ce passé fabuleux de l'Antiquité et le présent des arts régénérés, il y a les arts produits sous l'Ancien Régime et compromis avec lui. Que faire donc de ce passé marqué par la servitude, qui constitue aux yeux de certains une injure et une menace ?

Le 19 juin 1790 à l'Assemblée, Alexandre Lameth, parlant avec exaltation de la cérémonie de commémoration du 14 juillet qui se prépare, s'afflige du fait que les monuments de Paris ne soient pas en accord avec la Révolution :

« Lorsque toutes les nations proclament notre liberté, lorsque tout retentit de ce nom sacré au milieu et autour de nous, resterons-nous encore environnés des monuments que le despotisme s'est fait élever par la servitude<sup>1</sup> ? »

<sup>1</sup> Alexandre LAMETH, *Archives parlementaires* Tome XVI, Paris, 1883, p. 374-378.

Un monument précis retient son attention : une statue de Louis XIV dressée sur un piédestal constitué de quatre figures d'esclave, œuvre de Martin Desjardins, érigée sur la place des Victoires en 1685. Dans son discours, Lameth feint de croire que les quatre esclaves enchaînés représentent les provinces françaises récemment annexées à la suite de la guerre de Hollande, et notamment la Franche-Comté, et il déclare :

« Souffrirons-nous que les regards des braves francs-comtois soient exposés à tomber, dans la place des Victoires, sur ce monument élevé par la flatterie d'un courtisan à l'orgueil d'un despote et dans lequel la Franche Comté est figurée parmi les esclaves qui sont enchaînés au pied de la statue de Louis XIV ? »

Tout le problème est en effet là : comment concilier la régénération attendue de la Révolution et des effets d'un art lui-même régénéré, et les œuvres et monuments issus de l'Ancien Régime ? Plusieurs chefs d'accusation parcourent les discours : elles blessent le regard ; elles sont symboliquement inadmissibles ; elles sont dangereuses et peuvent produire des effets délétères en entretenant l'admiration pour les despotes. Cette question se double d'une autre, qui la complique terriblement : que faire lorsqu'il y a conflit entre valeur artistique et valeur politique ? Où mettre la frontière entre monument de l'art et monument du despotisme ?

La Révolution a envisagé trois réponses à cette question.

La première est la transformation des œuvres. C'est précisément la solution proposée par Lameth : garder la statue et enlever les esclaves. C'est aussi celle de David et de ses amis : enlever les chaînes aux esclaves et ajouter sur le socle de la statue des inscriptions expliquant le motif de ces modifications. L'effacement, la recomposition constituent ainsi une solution de compromis surprenante qui vise à modifier la signification de l'œuvre. Les débats sont vifs, notamment parmi les artistes, y compris chez ceux qui sont acquis à la cause révolutionnaire, nombreux étant ceux qui considèrent que supprimer ou modifier une partie du monument, revient à toucher à l'intégrité de l'œuvre et, *in fine*, à la détruire en tant que tout organique.

La deuxième solution, plus radicale, consiste dans la destruction pure et simple. Ainsi, peut-on lire dans le journal *Révolutions de Paris*, daté du 9 septembre 1793 :

« Prenons le marbre et le bronze de la statue érigée à l'inique Louis XIII par Richelieu, le patron des aristocrates et le génie tutélaire des despotes (monument à Louis XIII installé place Royale (des Vosges). Ne laissons plus insulter la raison et l'humanité par les statues de ce roi. [...] Des débris de ces monuments du despotisme, élevons-en un à la liberté, à la patrie et à leurs défenseurs. »

Dans cette perspective, la régénération doit passer par la destruction. En 1792 le débat, débuté en 1789, se durcit. Le vandalisme spontané du peuple qui s'attaque aux statues des rois et aux emblèmes de l'Ancien Régime doit-il être ou non réprimé ? Faut-il par exemple détruire la Porte Saint-Denis consacrée à Louis XIV ? Certains veulent faire fondre les statues des tyrans et un décret du 14 août 1792 affirme :

« L'Assemblée nationale, considérant que les principes sacrés de la liberté et de l'égalité ne permettent point de laisser plus longtemps sous les yeux du peuple français, les monuments élevés à l'orgueil, au préjugé et à la tyrannie<sup>2</sup> (...) »

En 1793, l'iconoclasme devient officiel. Un député propose de mettre en accusation Marie-Antoinette et de détruire le mausolée de Saint-Denis pour célébrer la prise du palais des Tuileries du 10 août 1789. S'attaquer ainsi à la reine et aux tombeaux des rois de France constitue une deuxième mise à mort de la monarchie voulue par le régime de

<sup>2</sup> *Archives parlementaires*, tome XLVIII, Paris, 1896, p. 115-6.

la Terreur. Mais là encore, les révolutionnaires sont divisés et certains députés ainsi que des artistes et historiens de l'art – Alexandre Lenoir, notamment – essaient d'endiguer cette vague d'iconoclastie en arguant que détruire les statues et les monuments n'est pas détruire le despotisme. La Révolution ne doit pas tomber dans la barbarie des Goths et des Vandales ; le mot *vandalisme* naît dans ce contexte.

C'est dans ce contexte qu'intervient la troisième solution à la question de savoir que faire des œuvres de l'Ancien Régime : le musée.

Dès 1790, s'est posée la question de savoir ce qu'allaient devenir les collections confisquées. Sensible aux risques de la dispersion et de la destruction, François-Marie Puthod de Maison-Rouge inventait l'expression de *patrimoine national*. Un décret du 4 octobre obligeait les directoires des départements et de la municipalité de Paris à faire dresser l'état des monuments, des églises et des maisons devenus domaines nationaux, et de veiller à leur conservation. Fut créée une Commission des monuments pour effectuer l'inventaire de ces richesses. Un décret du 24 octobre 1793 mit fin à l'iconoclasme officiel en déclarant :

« Les monuments publics transportables intéressant les arts et l'histoire, qui portent quelques-uns des signes proscrits, qu'on ne pourrait faire disparaître sans leur causer un dommage réel, seront transférés dans le musée le plus voisin pour y être conservé pour l'instruction nationale. »

Dans une alliance en apparence paradoxale, le souci de la conservation naquit ainsi de la rage de la destruction.

Le musée n'est pas pour autant une invention de la Révolution. L'idée d'un lieu pour conserver, étudier et exposer les œuvres a été d'abord rendue possible par l'évolution de l'idée d'art elle-même. Pour réunir en effet dans un même lieu neutre des œuvres d'époques différentes (un *kouros* grec et un Fragonard), issues de contextes variés (un retable d'autel et une tapisserie décorative d'Aubusson), et de finalités dissemblables (une icône et un buste d'empereur), il fallait qu'une condition soit remplie : qu'elles partagent une même nature qui justifie leur réunion. Lorsque l'art en est venu à désigner une essence, sous l'effet de la pensée hégélienne notamment, cette condition fut remplie.

D'ailleurs, l'idée de musée précède la Révolution. Le palais du Luxembourg devait abriter l'exposition des tableaux du roi avant de devenir la résidence du comte de Provence, futur roi Louis XVIII. En 1774, avaient été lancés des travaux destinés à faire un musée d'une partie du palais du Louvre. Mais le projet s'était enlisé et il fallut attendre l'étincelle de la Révolution pour que, en 1790, Quatremère de Quincy propose d'en faire le temple des Sciences, des Lettres et des Arts.

L'idée de musée n'est ainsi pas née de la Révolution, mais la Révolution y a trouvé un moyen de neutralisation des œuvres de l'Ancien Régime. Car le musée décontextualise les œuvres en les arrachant à leur environnement initial : tel retable qui avait sa place dans telle cathédrale, telle tapisserie commandée pour tel palais, telle toile provenant de tel château se retrouvent privés du contexte qui les a vu naître. Le musée « défonctionnalise » également les objets en les détachant des intentions qui les ont produites : un crucifix n'y est plus un objet de dévotion, le portrait d'un empereur n'y est plus le pouvoir en effigie. Ces objets sont comme neutralisés : ils deviennent des objets culturels. Leur réunion dans un même lieu les donne à voir comme des œuvres d'art, et non plus comme des moyens de glorifications du roi ou de Dieu. S'évanouit ainsi l'efficacité politique ou religieuse qui était la leur. Réunies qu'elles sont par ce seul caractère commun d'être *des œuvres d'art*, elles n'appellent plus que la pure expérience esthétique désintéressée qui a précisément été conceptualisée par le XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment par Kant. De même qu'il suppose et renforce l'idée de l'art comme essence,

le musée moderne suppose et renforce l'idée de l'art comme histoire car il est le lieu où l'histoire de l'art est rendue visible. La confrontation des œuvres qu'il permet invite à la comparaison, à la recherche des points communs et des différences ; elle favorise non seulement l'expérience esthétique, mais aussi le jugement.

Ce n'est donc pas sans raison que le musée a permis de résoudre l'équation de la Révolution confrontée à l'art d'Ancien Régime : il n'est plus à craindre qu'elles blessent le regard de l'homme régénéré ou qu'elles produisent des effets délétères en entretenant l'admiration pour les despotes. En ce sens, le musée favorise l'esthétisation et l'intellectualisation du rapport aux œuvres qui signe la fin de leur efficacité politique. Il n'est pas sans piquant de remarquer que Quatremère de Quincy fut à la fois l'artisan de la muséification des œuvres et son critique : les musées, soutient-il, développent une approche intellectualisée froide et stérile qui étouffe le sentiment, et crée une sorte de saturation du beau. C'est par une citation extraite de ses *Considérations morales sur la destination des ouvrages de l'art* (1815), que je terminerai ce panorama de l'entrelacement des idées et des événements politiques qui constitua le fond sur lequel la vie et l'œuvre artistique et institutionnelle de François-Xavier Fabre se déroula :

« déplacer tous les monuments, en recueillir ainsi les fragments décomposés, en classer méthodiquement les débris, et faire d'une telle réunion un cours pratique de chronologie moderne ; c'est pour une nation existante, se constituer en état de nation morte ; c'est de son vivant assister à ses funérailles ; c'est tuer l'Art pour en faire l'histoire ; ce n'est pas en faire l'histoire mais l'épitaphe. »

## BIBLIOGRAPHIE

Pierre BOURDIEU, « L'institutionnalisation de l'anomie », *Cahiers du musée national d'Art moderne*, 1987, p. 6-19.

Nathalie HEINICH, *Du peintre à l'artiste : artisans et académiciens à l'*Jacqueline LICHTENSTEIN et Christian MICHEL (dir.), *Conférences de l'Académie royale de peinture et de sculpture 1653-1792* (6 volumes), Paris, Beaux-Arts de Paris éditions, 2006-2015.

Krzysztof POMIAN, *Le Musée, une histoire mondiale. II L'ancrage européen, 1789-1850*, Paris, Gallimard, 2021.

Édouard POMMIER, *L'Art de la liberté. Doctrines et débats de la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1991.

Rensselaer W. LEE, *Ut Pictura Poesis. Humanisme et théorie de la peinture XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, éditions Macula, 2024.



TdM



Séance du 7 avril 2025

**François-Xavier Fabre,  
un collectionneur d'exception dans son temps.**

**Michel HILAIRE**

Conservateur général honoraire du patrimoine,  
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

**MOTS CLÉS**

Joseph-Marie Vien, Jacques-Louis David, comtesse d'Albany, Vittorio Alfieri, Raphaël, Nicolas Poussin, Louis Gauffier, Gianfigliuzzi, Achille-Etna Michallon, Antonio Canova, Creuzé de Lesser, Sébastien Bourdon, Antoine Valedau, Alfred Bruyas, Florence, primitifs italiens.

**RÉSUMÉ**

Si aujourd'hui le musée Fabre de Montpellier jouit d'une renommée éclatante à travers le monde, en revanche la personnalité de son fondateur, le peintre François-Xavier Fabre (1766-1837), demeure encore méconnue du grand public. Victorieux du Prix de Rome en 1787, Fabre fut un temps un des grands espoirs de la peinture française, soutenu par des personnages influents tant à Rome qu'à Paris. Il triomphe au Salon parisien en pleine Révolution. Les événements politiques vont orienter sa carrière d'une façon imprévue. Son installation à Florence à partir de 1793, sa rencontre avec la comtesse d'Albany et son compagnon le poète Alfieri, lui permettent de diversifier ses centres d'intérêt : tout en demeurant un peintre d'histoire actif, il se consacre plus volontiers au portrait et au paysage. Surtout, il développe un goût inédit pour l'expertise des tableaux et le collectionnisme. C'est cette collection constituée tout au long de son existence, fortement marquée par le classicisme raphaëlesque et Poussin, qu'il décide d'offrir au soir de sa vie à sa ville natale, Montpellier. Directeur à vie de son musée, bon conservateur, Fabre n'aura de cesse d'enrichir ses collections jusqu'à sa mort, en 1837, notamment avec des œuvres des écoles nordiques jusque-là peu représentées dans sa collection.

Fabre naît à Montpellier en 1766, fils d'un obscur peintre faïencier de la ville ; on sait qu'il fréquente les Écoles gratuites de dessin, instituées en 1779 par la Société des Beaux-arts de Montpellier. Il s'y fait remarquer en 1781 et 1782 par des accessits de dessin. En 1783, il se rend à Paris (fig. 1) et intègre le prestigieux atelier de David grâce à la protection de Joseph-Marie Vien (1716-1809), originaire de Montpellier et prix de Rome en 1743. Considéré comme le père du néoclassicisme, Vien fut aussi directeur de l'Académie de France à Rome quand David y était pensionnaire. Fabre fréquente à Paris Philippe-Laurent de Joubert (1729-1792), baron de Sommières et de Montredon, trésorier de la Bourse des États du Languedoc, collectionneur avisé, qui suit les progrès du jeune homme<sup>1</sup>. Dans la capitale, Fabre est le témoin des grands succès de David

<sup>1</sup> Au soir de sa vie, Fabre déclarera : « C'est à la protection bienveillante et généreuse qu'il m'a accordée pendant ma jeunesse que je dois presque entièrement ce que je suis et ce que je possède ».



Figure 1 : FABRE François-Xavier  
(1766-1837)  
*Autoportrait*, vers 1784  
Montpellier, musée Fabre



Figure 2 : FABRE François-Xavier  
(1766 – 1837)  
*La Mort d'Abel*, 1790  
Montpellier, musée Fabre

comme son fameux *Serment des Horaces* présenté au salon de 1785. Victorieux du grand prix de peinture, en 1787, Fabre se rend en Italie en tant que pensionnaire du roi et loge au palais Mancini sur le corso. Travailleur, ambitieux, docile aussi, il s'impose rapidement comme un des plus brillants espoirs de la peinture française. En 1791, il triomphe au salon parisien, en pleine Révolution, avec son *Abel expirant*, aboutissement de son cursus académique (fig. 2).

Au début de sa carrière, Fabre, peu fortuné, se contente d'échanger de petits tableaux avec ses camarades peintres : ainsi *Horace tue sa sœur Camille* de Frédéric Jean-Baptiste Desmarais (1756-1813) (fig. 3) ou encore *Timoléon* de Charles Meynier (1768-1832) (fig. 4).



Figure 3 : DESMARAIS Frédéric Jean Baptiste  
(1756 - 1813)  
*Horace tue sa sœur Camille (esquisse)*, 1785  
Montpellier, musée Fabre



Figure 4 : MEYNIER Charles  
(1768 – 1832)  
*Timoléon*, 1791  
Montpellier, musée Fabre

Au début de l'année 1793, suite aux émeutes anti-françaises, Fabre est contraint de fuir Rome et de se réfugier à Florence où le grand-duc, Ferdinand III, se montre très favorable aux arts. On lui offre un atelier et le jeune artiste est vite nommé professeur à l'Académie.



Fabre ne tarde pas à entrer en contact avec deux des plus importants personnages de la ville : Louise de Stolberg, comtesse d'Albany (1752-1824) (fig. 5) et son compagnon, le poète et dramaturge Vittorio Alfieri (1749-1803) (fig. 6). La comtesse, veuve du prétendant au trône d'Angleterre, Charles-Édouard Stuart, avait rencontré le poète en 1778. Tous deux ont fui Paris après la chute de la monarchie et s'installent à Florence à la fin de l'année 1792. La comtesse anime un salon brillant, très cosmopolite, dans lequel Fabre croise de nombreux personnages importants, clients potentiels pour ses portraits et d'autres commandes plus ambitieuses.



Figure 5 : FABRE François-Xavier  
(1766 – 1837)

*Portrait de Louise de Stolberg, comtesse d'Albany*  
(1752-1824), 1796  
Montpellier, musée Fabre



Figure 6 : FABRE François-Xavier  
(1766 – 1837)

*Portrait de Vittorio Alfieri (1749-1803), 1796*  
Montpellier, musée Fabre

Il développe aussi une activité de marchand et d'expert en œuvres d'art, ce qui l'amènera naturellement à collectionner pour lui-même. Fabre perfectionne sa culture artistique en allant copier les chefs-d'œuvre de la Galerie de Florence comme la célèbre *Vierge à la chaise* de Raphaël<sup>2</sup> (fig. 7). Fabre vouera toute sa vie un culte au maître de la Renaissance italienne et sa copie fera partie de la donation à la ville de Montpellier en 1825. On trouve, dans la collection de Fabre, d'autres témoignages de ce goût pour le classicisme raphaëlesque : *Buste d'homme penché en avant*, magistrale étude pour une figure à droite de la célèbre fresque, *La Dispute du Saint-Sacrement* pour la chambre de la Signature au Vatican (1509-1510) (fig. 8) ; le carton pour la *Madone Tempi*, vers 1507-1508



Figure 7 : FABRE François-Xavier  
(1766 -1837)

*La Vierge à la chaise d'après*  
*Raphaël, 1798*  
Montpellier, musée Fabre

<sup>2</sup> Ce tondo illustre fut emporté par les Français en 1799 et installé à la Malmaison à la demande de Joséphine Bonaparte. Il fut restitué à Florence en 1815.

(fig. 9), est à mettre en relation avec un tableau illustre de Raphaël, signalé depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle parmi les beautés de la ville de Florence. Le roi de Bavière en fit l'acquisition en 1829. Fabre réalise aussi de nombreuses transactions, ce qui lui permet



Figure 8 : SANZIO Raffaello - dit RAPHAEL  
(1483 - 1520)

*Buste d'homme penché en avant, manuscrit d'un sonnet – Étude pour La Dispute du Saint Sacrement, vers 1508 - 1509*  
Montpellier, musée Fabre



Figure 9 : SANZIO Raffaello - dit RAPHAEL  
(1483 - 1520)

*Fragment de carton pour la Madone Tempi, vers 1507 - 1508*  
Montpellier, musée Fabre

d'accroître sa fortune ; on sait par exemple qu'il vend, en 1802, le *Portrait du Fattore* de Raphaël (en réalité le tableau revient à un élève de Raphaël, Giovanni-Francesco Penni) à un intermédiaire français de Lucien Bonaparte. Il fait aussi entrer dans sa collection le célèbre *Portrait de jeune homme* de Raphaël qu'il tenait en haute estime et qu'il aurait même refusé de céder au frère puîné du roi de Prusse (fig. 10). Ce tableau, parmi les plus illustres de la donation de 1825, admiré pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, est aujourd'hui attribué à Andrea del Brescianino (vers 1485-1525), auteur de nombreuses Madones et documenté à Sienne de 1506 à 1524.

Autre grande admiration de Fabre, directement liée à sa formation davidienne : Nicolas Poussin (1594-1665). Fabre recherche tôt ses dessins et gravures qui lui servent pour ses propres recherches picturales. Chaque année, à l'automne, il se rend volontiers à Rome et se met en quête de tableaux de Poussin. Il croira en posséder onze ; seuls deux sont aujourd'hui retenus par la critique. *Vénus et Adonis* est un exemple précieux de la première manière de Poussin après son arrivée à Rome, vers 1626 (fig. 11). L'œuvre avait servi de dessus de porte dans le palais<sup>3</sup> de Cassiano dal Pozzo, célèbre antiquaire



Figure 10 : BRESCIANINO Andrea del  
(vers 1485 ? - Après 1525 ?)

*Portrait de jeune homme, vers 1515*  
Montpellier, musée Fabre

<sup>3</sup> Via Chiavari derrière l'église Sant'Andrea della Valle.





Figure 11 : POUSSIN Nicolas (1594 – 1665), *Vénus et Adonis. Paysage de Grottaferrata*, vers 1626  
Montpellier, musée Fabre

romain et protecteur du jeune Poussin. Le tableau, mutilé vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, a été reconstitué en 2010 grâce à l'achat de la partie gauche de la composition (fig. 12).



Figure 12 : POUSSIN Nicolas  
(1594 - 1665) *Paysage au dieu fleuve, Paysage de Grottaferrata*, vers 1626  
Montpellier, musée Fabre

Ainsi le chef-d'œuvre donné par Fabre en 1825, admirablement restauré et reconstitué, compte aujourd'hui parmi les toiles les plus illustres du musée. Fabre fit entrer aussi dans sa collection de beaux dessins du maître comme *Les Bords du Tibre*, vers 1635-1640 (fig. 13), qu'il achète à un émigré en 1798, ou *La Pénitence*, exceptionnelle étude pour la seconde Série de

Sacrements (vers 1644-1646) pour Fréart de Chantelou (fig. 14). Elle permet de mieux appréhender la méthode de l'artiste qui plaçait de petites figurines en cire ou en terre cuite dans une boîte en variant l'éclairage.



Figure 13 : POUSSIN Nicolas (1594 – 1665)  
*Les Bords du Tibre*, vers 1635 - 1640  
Montpellier, musée Fabre



Figure 14 : POUSSIN Nicolas (1594 – 1665)  
*La Pénitence*, vers 1644 - 1646  
Montpellier, musée Fabre

Vers la fin du siècle, Fabre s'est fait un nom à Florence, il se livre à « sa fureur d'acheter et de vendre ». Il est autant peintre que marchand, expert et collectionneur. Il ne perd pas une occasion d'enrichir sa collection. Il se procure un ensemble d'études, de portraits et de paysages de son camarade Louis Gauffier (1762-1801), prix de Rome en 1784, qui s'était, comme lui, réfugié à Florence. Fabre s'inspire volontiers de ses portraits et de ses paysages (figs. 15 et 16), d'une incroyable modernité, pour ses propres



Figure 15 : GAUFFIER Louis (1762 - 1801)  
*Portrait du peintre Guillaume Joseph Coclers*  
*Van Wyck (1760-?), 1797*  
Montpellier, musée Fabre



Figure 16 : GAUFFIER Louis (1762 - 1801)  
*L'Abbaye de Vallombrosa et le val d'Arno*  
*vus du Paradisino, vers 1797 - 1799*  
Montpellier, musée Fabre

recherches. Surtout, dans la deuxième partie de sa carrière, Fabre s'adonne à sa passion pour le paysage, stimulé par Gauffier, mais également grâce à sa connaissance du paysage composé du XVII<sup>e</sup> siècle dont Poussin et son beau-frère, Gaspard Dughet (1615-1675), sont les plus illustres représentants. Dans son travail, on suit ce goût pour le paysage qui ira grandissant : *Saül agité par ses remords croit voir l'ombre du grand-prêtre Achimelech qu'il a fait périr* (fig. 17), achevé l'année même de la mort d'Alfieri, en 1803, est une commande de la comtesse d'Albany. Les figures disposées en frise évoluent dans un paysage crépusculaire hérité de Poussin. Le tableau était présenté dans



Figure 17 : FABRE François-Xavier  
(1766 – 1837)  
*Saül, agité par ses remords, croit voir*  
*l'ombre du grand prêtre Achimelech qu'il a*  
*fait périr, 1803*  
Montpellier, musée Fabre

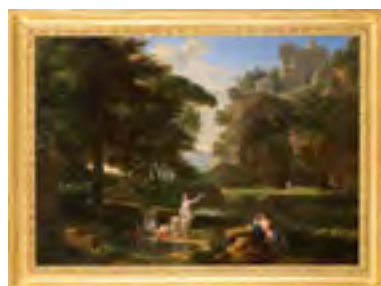


Figure 18 : FABRE François-Xavier  
(1766 – 1837)  
*La Mort de Narcisse, paysage historique, 1814*  
Montpellier, musée Fabre



le salon du palais Gianfigliuzzi sur les bords de l'Arno à Florence. Fabre en héritera à la mort de la comtesse en 1824. *La Mort de Narcisse* (fig.18) constitue indéniablement un des sommets de l'art de paysagiste de Fabre.

Le sujet est emprunté aux *Métamorphoses* d'Ovide. Le tableau est exposé au salon de 1814 où l'artiste tenait à paraître à son avantage. Le tableau était destiné à la Galerie de Florence selon le vœu de la comtesse. Fabre le conserva pour sa collection. Ainsi l'artiste tenait à être présent dans le musée qui porte son nom par de beaux spécimens de sa production. Dans la collection de Fabre on trouve aussi un panorama, riche et varié, de paysagistes néoclassiques que l'artiste avait eu l'occasion de croiser durant son long séjour dans la péninsule. Ainsi l'Allemand Jakob-Philipp Hackert (1737-1807), le plus important paysagiste à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, héritier de Claude Lorrain, pionnier du paysage sur nature. Fabre le rencontre en Toscane en 1803 et lui achète plusieurs dessins et gravures. Dans le *Parc de l'Ariccia, près d'Albano* (fig. 19), rare exemple de l'art de Hackert dans les collections publiques françaises, on découvre, derrière les frondaisons touffues, le palais et l'église construits par Le Bernin et son élève Carlo Fontana (1664-1672). Ce parc sauvage avait été vanté par Goethe dans son *Voyage en Italie* de 1786-1787. Autre exemple de ce goût de plus en plus affirmé pour les paysagistes de son temps : *Vue prise aux environs de Naples* de Pierre-Athanase Chauvin (1774-1832) (fig. 20). Cet élève du grand Pierre-Henri de Valenciennes (1750-1819), théoricien du paysage classique, expose au salon à Paris, recherché par tous les étrangers de passage à Rome<sup>4</sup>. C'est lors d'un séjour dans la Ville Éternelle que Fabre entre en contact avec l'artiste<sup>5</sup>.



Figure 19 : HACKERT Jakob-Philipp  
(1737 – 1807)  
*Le Parc de l'Ariccia, près d'Albano*, 1804  
Montpellier, musée Fabre



Figure 20 : CHAUVIN Pierre-Athanase  
(1774 – 1832)  
*Vue prise aux environs de Naples*, 1811  
Montpellier, musée Fabre

*Philoctète dans l'île de Lemnos* (fig. 21) d'Achille Etna Michallon (1796-1822) est un autre joyau du paysage néoclassique présent dans les collections de Montpellier. Michallon, surnommé le « Poussin moderne », fut lauréat du grand Prix du paysage historique en 1817. Fabre l'accueille à Florence au terme du séjour romain du jeune paysagiste<sup>6</sup>. Lors d'un voyage à Paris en 1822, il rend visite à Michallon dans son atelier

<sup>4</sup> L'artiste s'installe de façon permanente à Rome à partir de 1802. À partir de 1806, il bénéficie d'une pension de Talleyrand.

<sup>5</sup> À l'automne 1811, lors d'un séjour à Rome, Fabre conseille cet achat à la comtesse, de même que d'autres œuvres de Simon Denis ou Reinhardt.

<sup>6</sup> Le jeune Michallon quitte Rome pour Florence en juin 1821 muni d'une lettre de recommandation pour Fabre de la main du paysagiste Nicolas-Didier Boguet (1755-1839), proche ami de Fabre.

et lui achète le *Philoctète*, tableau tout imprégné de la haute leçon de Poussin mais annonciateur déjà des orages romantiques. Toujours clairvoyant dans ses goûts et ses conseils, Fabre recommande à la comtesse, lors d'un passage à Rome en 1812, l'achat de l'*Intérieur de l'Église souterraine de San Martino ai Monti à Rome*<sup>7</sup> (fig. 22). Ce magnifique tableau d'une exécution vigoureuse, d'un sentiment déjà pré-romantique, fait écho au célèbre ouvrage de Chateaubriand, *Le Génie du Christianisme* publié en 1802.



Figure 21 : MICHALLON Achille Etna  
(1796 – 1822)  
*Philoctète dans l'île de Lemnos*, 1822  
Montpellier, musée Fabre



Figure 22 : GRANET François Marius  
(1775 - 1849)  
*Intérieur de l'église souterraine de San Martino ai Monti à Rome*, 1802  
Montpellier, musée Fabre

Fabre, très attaché à la tradition raphaëlesque, comme on l'a vu, fait entrer dans sa collection de nombreuses œuvres des écoles italiennes de la Renaissance et du XVII<sup>e</sup> siècle, comme *La Vierge aux lys* (fig. 23) de Carlo Dolci (1616-1686), artiste



Figure 23 : DOLCI Carlo  
(1616 – 1686),  
*La Vierge aux lys*, 1642  
Montpellier, musée Fabre

imperméable aux tendances baroques de son temps, qui développe à Florence une peinture pleine de pitié et de raffinement poétique, largement redevable à Raphaël. Lors de son ultime séjour à Florence, en 1826, Fabre se porte acquéreur de deux tableaux majeurs qui aujourd'hui encore contribuent largement à la renommée du musée : d'abord *Le Mariage mystique de sainte Catherine d'Alexandrie*, vers 1560 (fig. 24), de Véronèse (1528-1588), tableau splendidement coloré qui dérive des « conversations sacrées » de Titien ; ensuite *Sainte Marie l'Égyptienne*, 1641 (fig. 25), de Jusepe Ribera (1591-1652), tableau dans la veine réaliste de Caravage. Les deux œuvres proviennent de la collection du Marquis Gerini à Florence. Elles montrent que Fabre est soucieux de préciser les contours de sa collection dans la foulée de la donation consentie à la ville.

<sup>7</sup> Lors d'un séjour à Rome en 1820, Fabre se procure un autre tableau de Granet, *Montaigne visitant Le Tasse en prison*.



Figure 24 : CALIARI Paolo - dit VERONESE  
(1528 – 1588)  
*Le Mariage mystique de sainte Catherine*,  
vers 1560  
Montpellier, musée Fabre



Figure 25 : RIBERA Josepe de  
- dit l'Espagnolet  
(1591 - 1652)  
*Sainte Marie l'Egyptienne*, 1641  
Montpellier, musée Fabre

Dans l'ensemble, Fabre s'est peu intéressé aux primitifs italiens alors que beaucoup d'opportunités s'offraient à lui. Une exception cependant avec *La Dormition de la Vierge*, vers 1315-1320 (fig. 26), que Fabre attribuait avantagement à Giotto di Bondone (1266-1337) mais que la critique moderne a rendu à Pietro da Rimini (1280-1350), peintre actif à Rimini et à Padoue. Le petit panneau de la collection Fabre, fragment d'un retable démembré, a pu être rapproché, en 2004, d'un autre élément – *Nativité et Annonce aux bergers* – (fig. 27), heureusement acquis par le musée.



Figure 26 : RIMINI Pietro da  
1280 ? – 1350 ?  
*La Dormition de la Vierge*,  
vers 1315 - 1320  
Montpellier, musée Fabre



Figure 27 : RIMINI Pietro da  
1280 ? – 1350 ?  
*La Nativité et l'Annonce aux bergers*,  
vers 1315 - 1320  
Montpellier, musée Fabre

Dans la donation de Fabre, on trouve peu d'exemples d'œuvres néoclassiques italiennes malgré les contacts que le Montpelliérain pouvait avoir avec les gloires de son époque

(Pietro Benvenuti, Andrea Appiani, Vincenzo Camuccini). Il eut par contre des relations directes avec Antonio Canova (1757-1822), le plus important sculpteur de son temps. Après la mort d'Alfieri, en 1803, la comtesse d'Albany confie à Canova la commande du tombeau du poète dans l'Église Santa Croce de Florence. En 1811, Fabre et la comtesse visitent son atelier à Rome. L'année suivante, le sculpteur est à Florence pour mettre en place sa célèbre *Vénus italique*<sup>8</sup> réclamée par la grande Duchesse de Toscane, Élisa, sœur de Napoléon, en remplacement de la *Vénus Médicis* prélevée par les Français. Au même moment, Fabre immortalise l'effigie du sculpteur qu'il fait poser dans son atelier (fig. 28). Ce portrait frémissant et raffiné compte parmi les plus belles réussites de Fabre. Canova fera présent à la comtesse d'une *Muse* (fig. 29) qui trônait dans son salon et que Fabre ramènera à Montpellier avec le reste des collections de sa compagne et amie.



Figure 28 : FABRE François-Xavier  
(1766 – 1837)  
*Portrait du sculpteur Antonio Canova*  
(1757-1822), 1812  
Montpellier, musée Fabre

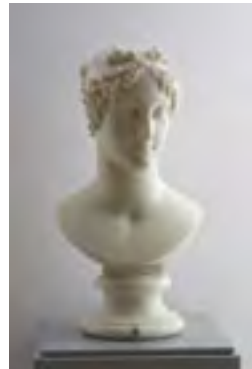


Figure 29 : CANOVA Antonio  
(1757 – 1822)  
*Une Muse*, 1811  
Montpellier, musée Fabre

À la fin de l'Empire, Fabre est devenu un peintre renommé à Florence, collectionneur distingué et expert respecté. Il achète en 1817 un palais situé via de Serragli et y installe ses collections, sorte de préfiguration du musée de Montpellier. Tous les voyageurs de marque, de passage à Florence, ne manquent pas une occasion de le visiter. La même année, la comtesse d'Albany désigne Fabre comme son héritier universel et son exécuteur testamentaire. L'idée d'une donation commence à germer dans l'esprit du peintre. En 1822, il fait un voyage à Paris avec une halte à Montpellier, afin d'amorcer des contacts en vue d'une prochaine donation malgré les réticences de ses amis, comme le journaliste Louis-François Bertin (1766-1841), directeur du *Journal des Débats* qui lui écrit en 1824 : « Vous fonderez à Montpellier une très belle galerie, mais non pas des yeux pour la voir. La peinture succombera sous la médecine. » Preuve de son attachement à Fabre, la comtesse fait une donation entre vifs, faisant de Fabre l'héritier de tous les objets mobiliers qui se trouvent dans le palais Gianfigliuzzi à Florence qu'elle occupait depuis plusieurs décennies. Après le décès de la comtesse, en janvier 1823, Fabre règle la succession et fait quelques entorses aux volontés de son amie. En octobre 1824, Fabre se rend à Montpellier et loge rue du Cannau. Le 5 janvier 1825, il écrit une lettre au maire de la ville, le marquis Dax d'Azat en lui déclarant : « Je

<sup>8</sup> La *Vénus italique* date de 1804 et est aujourd'hui conservée dans le Salon de Vénus du Palazzo Pitti.



possède en Italie un nombre assez considérable de tableaux anciens et modernes, de livres, estampes, dessins et autres objets d'art, dont je me propose de faire hommage à la commune de Montpellier, ma ville natale »<sup>9</sup>. Il offre sa bibliothèque enrichie de celle du poète et de la comtesse, soit un total de 9 000 volumes. « J'ai toujours désiré, précise-t-il, que cette collection ne fut point désunie et j'ai pensé que le meilleur moyen d'assurer son intégrité serait de la consacrer à l'utilité publique. » Le 7 janvier, lors d'un conseil



Figure 30 : FABRE François-Xavier  
(1766 – 1837)  
*Autoportrait âgé*, 1835  
Montpellier, musée Fabre

extraordinaire, la lecture est faite de la lettre de Fabre ; celui-ci pose ses conditions en exigeant l'achat d'un local, la création d'un musée, la prise en charge du transport des caisses contenant la collection depuis Florence, la mise à disposition d'un appartement et le titre de directeur à vie. De 1826 à 1828, la ville transforme l'Hôtel de Massilian acquis en 1825. En juin 1826, Fabre est à bord du navire spécial qui transporte les 120 caisses de la donation depuis Livourne jusqu'à Sète. Le peintre est « nourri aux frais du roi à la table du commandant ». Le préfet de l'Hérault, Creuzé de Lesser, a pris les arrangements nécessaires auprès du ministre de la marine, le comte de Chabrol. La donation est entreposée dans la maison Despous, rue Henri IV (actuelle rue Montpelliéret). Aussitôt nommé à la tête du musée, Fabre se montre un bon conservateur, soucieux de préciser les contours de sa collection qui s'apprête à rencontrer un public

élargi (fig. 30). Dès octobre 1826, il se procure, par le biais du peintre Charles Matet, le beau dessin de *La Pénitence* de Poussin déjà mentionné. Conscient des lacunes de sa collection, il porte son regard plus volontiers sur les écoles nordiques et achète au marquis de Masclary un ensemble de tableaux parmi lesquels on remarque une *Nature morte de fruits et de fruits de mer* de Cornelis de Heem (fig. 31), superbe exemple de



Figure 31 : HEEM Cornelis de  
(1631 – 1695)  
*Nature morte de fruits et de fruits de mer*,  
1659  
Montpellier, musée Fabre

nature morte anversoise qui date de 1659. En 1833, Fabre achète le beau *Portrait du peintre Frans Francken l'Ancien* par Rubens (fig. 32), plein de vivacité et d'empathie pour le modèle. Deux ans plus tard, en 1835, il achète une spectaculaire chasse en

<sup>9</sup> Au total 224 peintures, 40 sculptures, 72 gravures, 26 dessins.



Figure 32 : RUBENS Pieter Paul  
(1577 - 1640)  
*Portrait du peintre Frans Francken l'Ancien*  
(1542-1616), vers 1615  
Montpellier, musée Fabre

grandeur naturelle du peintre Abraham Hondius (vers 1625-1691), actif à Amsterdam puis à Londres où il termine sa carrière (fig. 33).

Sans surprise, on voit le vieux peintre à la tête du musée s'intéresser à l'art de son maître David : il met la main sur le *Portrait du médecin Alphonse Leroy* (fig. 34) présenté au salon de 1783 (avec la *Douleur d'Andromaque* du même David), l'année de l'arrivée de Fabre dans la capitale. Il achète deux tableaux majeurs en pendant, de François-André Vincent (1746--1816), présentés avec succès au salon de 1777 au lendemain du retour de Rome du peintre (figs. 35 et 36). Parmi les derniers achats de Fabre, il



Figure 33 : HONDIUS Abraham  
(vers 1625 – 1691)  
*Chasse au sanglier*, 1675  
Montpellier, musée Fabre



Figure 34 : DAVID Jacques-Louis  
1748 – 1825)  
*Portrait d'Alphonse Leroy*  
(1741 ou 1748 - 1816), vers 1783  
Montpellier, musée Fabre

convient de signaler *L'homme aux rubans noirs* (fig. 37) de son compatriote Sébastien Bourdon (1616-1671). Malgré l'anonymat du modèle, le portrait fascine par l'expression ardente et rêveuse et la maîtrise incomparable de son exécution<sup>10</sup>.

Le 2 décembre 1828, le musée est solennellement inauguré. Fabre est anobli par le roi Charles X et reçoit le titre de Baron. En 1829, la bibliothèque ouvre ses portes (elle est ouverte tous les jours à la différence du musée seulement accessible les dimanches et jours fériés). Puis c'est au tour de l'École des Beaux-Arts d'ouvrir ses portes. Fabre en prend la direction pour veiller à la formation des élèves. Le préfet de l'Hérault, Creuzé de Lesser, offre deux marbres illustres de Houdon pour orner les galeries du musée (figs. 38 et 39). Fabre a véritablement créé une institution qui a permis à son nom de passer à la postérité. Il est parvenu à transformer un modeste musée municipal en un établissement prestigieux qui attire tous les regards bien au-delà des frontières de

<sup>10</sup> C'est à la veuve du peintre Borély que Fabre achète ce magnifique portrait. Toujours en 1836, on le voit se procurer pour lui-même un tableau de Canaletto (aujourd'hui rendu à la Guardi) ; encore à la veille de sa mort, en 1837, il achète la *Vue de l'église de Haarlem* de Berckheyde.

Montpellier. Il a fait des émules comme le collectionneur Antoine Valedau, qui offre son cabinet nordique en 1836, ou Alfred Bruyas, qui donne sa prestigieuse collection d'artistes modernes en 1868 et 1876<sup>11</sup>.



Figure 35 : VINCENT François-André  
(1746 - 1816)

*Bélisaire, réduit à la mendicité, secouru  
par un officier des troupes de  
l'empereur Justinien, 1776*  
Montpellier, musée Fabre



Figure 36 : VINCENT François-André  
(1746 - 1816)

*Alcibiade recevant les leçons de Socrate, 1777*  
Montpellier, musée Fabre



Figure 37 : BOURDON Sébastien  
(1616 - 1671)

*L'Homme aux rubans noirs, vers  
1657 – 1658*  
Montpellier, musée Fabre



Figure 38 : HOUDON  
Jean Antoine  
(1741 - 1828)

*L'Hiver ("La frileuse"),  
1783*  
Montpellier, musée  
Fabre



Figure 39 : HOUDON  
Jean Antoine  
(1741 - 1828)

*L'Été, 1785*  
Montpellier, musée Fabre

L'œuvre visionnaire de Fabre justifie à elle seule l'imposante rénovation du musée réalisée de 2003 à 2007.

<sup>11</sup> Dans la continuité de cette politique de généreuses donations à la ville, il convient de mentionner, encore tout récemment, en 2005, la donation de Pierre et Colette Soulages.





Séance du 14 avril 2025

## À l'aube du libéralisme français : Benjamin Constant

**Dominique TRIAIRE**

Professeur émérite de l'Université de Montpellier Paul-Valéry  
(Littérature française)

TdM

---

### MOTS-CLÉS

Liberté, Philosophie, Politique, Libéralisme.

### RÉSUMÉ

Brève présentation du libéralisme selon Benjamin Constant à travers sa conception de la liberté, de la loi et du pouvoir.

---

Bien souvent, de Benjamin Constant (1767-1830), ne retient-on que l'auteur d'*Adolphe* ou ses relations tumultueuses avec Mme de Staël ; et pourtant il a laissé des journaux intimes que je ne trouve pas moins séduisants que ceux de Stendhal, *son opus vitae*, *De la Religion*, et surtout une œuvre politique considérable, partagée entre des ouvrages théoriques, souvent repris et souvent inachevés hélas, d'innombrables articles de presse et des discours brillants à la Chambre des députés. Cette activité intense se déroula en deux temps : sous le Directoire et le Consulat, puis pendant les Cent-Jours et la Restauration. Entre ces deux périodes, les années 1802-1814 furent un temps de voyages, voire de fuites avec Mme de Staël, et surtout de réflexion et de mûrissement.

C'est par la publication de ses premiers textes politiques que Constant est nommé au Tribunat en 1799 ; il en est éliminé en 1802. En 1815, Napoléon l'appelle pour rédiger l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire. Après un court exil qui suit la chute de l'Empire (au cours duquel il publie *Adolphe* en Angleterre), il rentre en France, commence une carrière de journaliste et se fait élire député de la Sarthe en 1819 ; battu en 1822, il est élu député de la Seine en 1824-1827, puis député du Bas-Rhin de 1827 à sa mort.

L'avènement de Louis-Philippe, dont il est très proche, lui ouvre les portes du Conseil d'État en août 1830 ; il est nommé président d'une commission chargée de préparer un projet de loi sur la réforme à introduire dans l'organisation et les attributions du Conseil d'État, membre d'une commission chargée de préparer une loi sur les élections, membre de la commission chargée de préparer un projet de loi sur la garde nationale, enfin président du Conseil d'État ; ce qui montre l'importance que le nouveau roi attachait à ses idées, et le rôle qu'il entendait lui faire jouer dans des domaines aussi sensibles, mais aussi combien la mort, en l'emportant moins de trois mois plus tard, nous prive de textes où nous aurions pu voir de quelle manière il entendait mettre ses idées en application.

Avant d'être un penseur du libéralisme, Constant est un homme de l'action : « L'on a vu, dans notre révolution, des littérateurs, des mathématiciens, des chimistes, se livrer aux opinions les plus exagérées, non que sous d'autres rapports ils ne fussent éclairés ou estimables ; mais ils avaient vécu loin des hommes ; [...] Ils étaient arrivés par des

chemins dissemblables au même résultat, celui de dédaigner les considérations tirées des faits, de mépriser le monde réel et sensible, et de raisonner sur l'état social en enthousiastes, sur les passions en géomètres, sur les douleurs humaines en physiciens. »<sup>1</sup> (IX, 743). C'est donc sur l'expérience que Constant fonde son libéralisme et je vais essayer de vous montrer qu'en cette matière, loin de l'inconstance qui lui fut souvent reprochée, il garde une ligne ferme et cohérente.

## 1. La liberté, valeur fondamentale

Ne perdons pas de vue le contexte : dans ces premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, après la tourmente révolutionnaire, le despotisme impérial, les formes de la vie politique sont encore très incertaines. Les bases mêmes de la Révolution restent imprécises : tout le XVIII<sup>e</sup> siècle défend la liberté, mais quelle liberté ? Celle du puissant magnat slave, seul maître de ses terres et de ses « âmes » ? Celle du citoyen dans la nation ? Si le premier n'obéit qu'à son bon plaisir, le second doit trouver un équilibre avec le groupe, et qu'est ce groupe ? Constant commence par distinguer deux libertés : celle des Anciens, de Jean-Jacques Rousseau, d'une partie des révolutionnaires qui admettaient « l'assujétissement complet de l'individu à l'autorité de l'ensemble » (XV, 294), et Constant développe le principe du *Contrat social* selon lequel le citoyen est actif en tant qu'il écrit la loi et passif en tant qu'il s'y soumet : ainsi « comme portion du corps collectif, [le citoyen] interroge, destitue, condamne, dépouille, exile, frappe de mort ses magistrats ou ses supérieurs ; comme soumis au corps collectif, il peut à son tour être privé de son état, dépouillé de ses dignités, banni, mis à mort, par la volonté discrétionnaire de l'ensemble dont il fait partie » (XV, 295). C'est le prix de la souveraineté dont Constant, qui a vu la Révolution, montre jusqu'où il peut s'élever. L'autre liberté, celle des Modernes, touche l'individu avant le groupe. Un glissement s'opère : le mot *liberté* devient synonyme d'*indépendance individuelle* : le bonheur domestique vient suppléer l'enthousiasme patriotique. Constant, lecteur de Montesquieu, distingue les petites nations qui pouvaient s'accommoder d'une liberté à l'ancienne où chaque citoyen participait sur l'agora à la vie publique, des grands États qui, en installant une démocratie représentative, éloignent le citoyen du pouvoir, atténue sa souveraineté. Ce bonheur de propriétaire appelle la liberté commerciale, la circulation des richesses, la reconnaissance du mérite. Mais cette liberté moderne dont on pourrait craindre qu'elle se replie sur l'individu : « ce n'est pas au bonheur seul, dit Constant, c'est au perfectionnement que notre destin nous appelle ». Et il croit à la perfectibilité de l'espèce humaine, en notre capacité à forger notre histoire.

Le progrès et sa condition première, la liberté, supposent aussi un État lointain, réduit à ses fonctions essentielles. Dans un domaine qui nous est cher : « Le plus grand service que l'autorité puisse rendre aux lumières, c'est de ne pas s'en occuper. » (V, 252) Et une fois encore à contre-courant de Rousseau pour qui l'éducation est le fondement de la République : « L'éducation qui vient du gouvernement, doit se borner à l'instruction seule » (V, 545). Ce qui reporte l'éducation entre les mains des parents puisque Constant est hostile à l'enseignement dispensé par l'Église. Comme je le montrerai dans la partie suivante, la liberté n'a d'autre limite que la loi et ne se partage pas, elle est entière ou n'est pas : liberté de pensée, d'expression, de culte, de circulation... Liberté civile et Constant combat violemment la traite des noirs à la Chambre, liberté également pour les affranchis des colonies qui accèdent difficilement aux mêmes droits que leurs compatriotes, et Constant s'adjoint les services de jeunes et brillants avocats comme Odilon Barrot ; liberté nationale pour la Grèce, et à ses discours

<sup>1</sup> Les citations sont tirées de l'édition des *Œuvres complètes*, Berlin, de Gruyter, 1993-.



de libération il ajoute pétitions et souscription promue par la Société de la morale chrétienne dont il est un membre actif et qui rassemble toute la haute société protestante parisienne. Même défendue comme valeur fondatrice en faveur des esclaves ou des Grecs, la liberté ne peut exister sans la loi et c'est dans cette dialectique que va s'exercer toute la puissance intellectuelle du député Constant.

## 2. La loi selon Benjamin Constant

La loi est à ce point d'articulation entre l'individu et la société : autant donc sa définition intéressait le philosophe, autant le député attachait à sa rédaction l'attention la plus rigoureuse. Tout d'abord, Constant redoute toujours le caractère général, abstrait de la loi ; la société est une somme d'individualités et il craint que la loi ne tienne pas compte des spécificités, des circonstances et, de nouveau, qu'au nom du bien commun, l'individu soit écrasé. Sur ce point, il est sans ambiguïté : « la société n'a pas le droit d'être injuste envers un seul de ses membres, [...] la réunion de tous, moins un, n'est pas autorisée à gêner ce dernier dans ses opinions, dans celle de ses actions qui ne sont pas nuisibles, dans l'usage de sa propriété ou l'exercice de son industrie, sauf les cas où cet usage ou cet exercice gênerait un autre individu revêtu des mêmes droits. » (V, 645) C'est pourquoi Constant reste favorable au droit de grâce dans la mesure où il offre au chef de l'État la possibilité de corriger une injustice de la loi. À la différence de Rousseau, Constant retire donc à la loi son caractère absolu, quasi transcendantal : elle garde toujours une part relative. Il reconnaît même qu'il existe trois situations dont il souligne toutefois le caractère exceptionnel (« les caractères qui font qu'une loi n'est pas une loi », X, 606) où la désobéissance à la loi est permise : la rétroactivité, la prescription d'« actions contraires à la morale » comme la délation (les fonctions de police sont du ressort de l'État ; il ne peut en charger l'individu), enfin « toute loi qui punit [les citoyens] de ce qui n'a pas dépendu d'eux, qui les rend responsables d'autres actions que les leurs. »

Dans les innombrables projets de loi sur lesquels Constant prit la parole à la Chambre, il en est trois que je retiendrai : la propriété (et l'impôt), la religion, la presse. En ce qui concerne la propriété, Constant entend la soumettre aux seules règles du marché ; il s'oppose donc à toute mesure qui les restreindrait et ferraille contre le droit d'aînesse ou la reconstitution des majorats, contre les lois agraires qui redéfinissent les propriétés selon des critères d'égalité ou de justice, contre toute forme de monopole. Plus audacieusement (le cas est exemplaire et mériterait d'être approfondi), il tient à ce que l'héritage soit distribué selon la volonté du chef de famille : chacun est maître de son bien et en dispose à sa guise ; Constant est confiant dans le propriétaire qui saura répartir ses biens avec sagesse et justice. Car toute limite de la liberté suscite des fraudes qui entraîneront des lois plus sévères et donc une liberté encore réduite. L'impôt qui vient mordre dans la propriété (sur le revenu, jamais le capital ou le foncier) est un mal nécessaire, mais ce qu'il prend est directement retiré à l'économie. Il faut se souvenir que Constant est très proche des grands banquiers, Jacques Laffitte, Casimir Périer, Benjamin Delessert... Il suit avec vigilance l'examen du budget, penchant toujours vers une réduction de la fiscalité, craignant que l'argent récolté n'incite les gouvernants à des dépenses inconsidérées dont la guerre est la pire. L'impôt est donc nuisible en ce qu'il entrave l'enrichissement général et accessoirement favorise les amis du prince : « Le peuple paye, non pour que le bon ordre soit maintenu dans l'intérieur, mais pour que des favoris enrichis de ses dépouilles troublent au contraire l'ordre public par des vexations impunies. » (IX, 813)

Même si dans la correspondance de Benjamin Constant, je n'ai pas trouvé trace d'une pratique du culte, il demeure protestant, considère le sentiment religieux comme naturel à l'homme et reste proche de la communauté protestante à laquelle il n'hésite pas



à apporter une protection particulière. Il est certain que sa confession joua un rôle important dans le choix de la députation de Strasbourg en 1827, alors qu'il avait été réélu à Paris. Constant se vit donc comme membre d'une religion minoritaire dans une France où les conflits religieux entre la « Congrégation », les protestants, les « Républicains » demeuraient vifs. Il n'insiste pas moins sur le libre exercice de la religion dans la société que sur le libre arbitre de chacun envers sa religion, rappelant qu'« Il y a dans l'homme un principe de révolte contre toute contrainte intellectuelle. » (V, 271). Toute forme de discrimination lui est insupportable comme celle dont souffrent les Juifs à qui la convention franco-suisse de 1827 ne reconnaît pas les mêmes droits qu'aux autres citoyens français. Il s'oppose vigoureusement à la loi contre le sacrilège en ce qu'elle ne prend pas en compte les protestants aux yeux desquels il n'a aucun sens – toujours le cas particulier opposé à la loi générale. Aussi Constant reprend-il à son compte les propos de Stanislas de Clermont-Tonnerre : « La religion et l'état, disait-il, sont deux choses parfaitement distinctes, parfaitement séparées, dont la réunion ne peut que dénaturer l'une et l'autre. » (IX, 834) La première appartient à la sphère privée, le second à la sphère publique, distinction majeure chez Constant, et il est de l'intérêt des deux, presque un siècle avant 1905, de les séparer. Mais pour l'essentiel, les positions de Constant en matière de religion sont, on le devine, moins significatives aujourd'hui : l'Église a perdu son pouvoir, les protestants ne sont plus persécutés ; toutefois, devant une religion qui apparaît (ce pourrait être l'islam en France), il rappelle : « Chaque manufacture, comme chaque religion naissante, réclame la liberté. Chaque manufacture comme chaque religion établie, prêche la persécution. » (V, 466)

Jusqu'à la fin, alors que la Monarchie de Juillet était installée, Constant se battit pied à pied pour la liberté de la presse et de l'imprimerie. La question n'avait cessé d'agiter le pays depuis 1789, passant d'une liberté quasi complète sous le Directoire (qui laisse paraître les *Justine* de Sade) à la censure impériale qui frappe Mme de Staël. Plusieurs lois furent votées : la loi de 1819 plutôt libérale, la loi de 1820 suivant l'assassinat du duc de Berry et recourant à la censure ; aggravation et relâchement se succédèrent jusqu'aux ordonnances de juillet 1830 qui, suspendant la liberté de la presse, entraînèrent la chute de Charles X. Pour Constant, dans une de ces phrases frappantes dont l'orateur a le secret : « en fait de liberté de la presse, il faut permettre ou fusiller » (IX, 71). Et je voudrais tout de suite opérer un déplacement : comme pour la liberté religieuse, la lutte de Constant pour la liberté de la presse paraît anachronique ; ce serait oublier, me semble-t-il, ce qui se joue aujourd'hui sur les réseaux sociaux où des velléités de censure se manifestent de plus en plus souvent. Écoutons Constant : « Écarter par le dédain, ou comprimer par la violence les opinions qu'on croit dangereuses, ce n'est que suspendre momentanément leurs conséquences présentes, et c'est doubler leur influence à venir. L'on aura beau faire. La pensée seule peut combattre la pensée : le raisonnement seul peut rectifier le raisonnement. [...] On ne désarme l'erreur qu'en la réfutant. Tout le reste n'est qu'un charlatanisme grossier, renouvelé de siècle en siècle, au profit de quelques-uns, au malheur et à la honte du reste. » (V, 112) Nos nouveaux censeurs « numériques » feraient bien de relire ces lignes, tant il est vrai qu'il est bien plus commode, au moins à court terme, de bâillonner que de répondre, bien plus méprisable aussi pour l'esprit humain. Et réparaît, en matière de censure, le même cercle vicieux déjà repéré : en interdisant un peu, par le jeu action/réaction souligné très tôt par Constant, on en arrive à interdire beaucoup. Il admet toutefois que la loi prononce « des peines contre la calomnie, la provocation à la révolte » (IX, 67), souvenir douloureux des excès révolutionnaires. La liberté de la presse ne se distingue pas des autres grandes libertés : en limitant l'entrée des journaux, disait Constant, on limite la liberté d'échanger et de circuler ; et aujourd'hui, en limitant la circulation de certaines informations, fussent-





elles des *fake-news*, on limite pareillement le libre échange des idées et des opinions, contradiction qui ne paraît pas gêner nos plus grands défenseurs du libéralisme moderne.

### 3. Un pouvoir mesuré

Par quel pouvoir la loi sera-t-elle appliquée ? « il n'existe au monde que deux pouvoirs, l'un illégitime, c'est la force : l'autre légitime, c'est la volonté générale » (V, 102). Benjamin Constant n'est ni royaliste ni républicain. Il avait même accepté d'assister l'Empire en préparant l'Acte additionnel en 1815. Comme Mme de Staël, il reste favorable aux idées révolutionnaires, écarte tout retour en arrière, mais reste effrayé par le jacobinisme et rejette l'usurpation par le chaos qu'elle crée. Le meilleur régime politique à ses yeux doit présenter deux qualités : être stable et, bien sûr, respecter la liberté et la propriété. À ces conditions, tout régime est bon et pour l'instant, même s'il ne lui reconnaît aucune légitimité dynastique, la monarchie, à l'abri de la Charte de 1814, lui convient – ce qui n'empêche pas que « toute la Charte, rien que la Charte » ne soit constamment remise en cause par le côté ultra de la Chambre. N'oublions pas le caractère inaugural de la Restauration : pour la première fois, un Parlement moderne fonctionne en France. La place de chacun et la répartition des rôles, entre pouvoir exécutif et pouvoir législatif, ne sont pas encore parfaitement déterminées. Dans ce tâtonnement, les propositions, les mises en garde de Constant sont examinées avec la plus grande attention tant par le monde politique que par les citoyens que la presse nationale informe avec exactitude – notons que dans les temps où la censure était sévère, les seuls discours hostiles au gouvernement étaient ceux des députés de l'opposition, rapportés par la presse dans les comptes rendus des débats de la Chambre. Et l'on peut dire que le règne de Louis-Philippe et la Charte de 1830 sont le fruit des années de combat, mais aussi de mûrissement idéologique de Benjamin Constant.

Mais comme pour la loi, il ne se contente pas des grands principes, il faut agir, se confronter au travail législatif, élaborer une Constitution, qu'elle s'appelle Charte ou autrement. Soulignons l'influence anglaise sur la pensée de Constant : non seulement, il parle parfaitement la langue, mais il a étudié, il a vécu en Angleterre, il a lu les grands penseurs libéraux, il a observé la vie politique ; rappelons aussi qu'en rentrant en France en 1795, accompagné de Mme de Staël, il trouve ses amis parmi les Girondins ou leurs héritiers. Constant redoute autant le despotisme que l'anarchie, et sa conception du pouvoir exécutif, réalisée en partie dans la Charte de 1830, s'efforce d'être équilibrée, mesurée, stable : toujours se méfier du couple action/réaction qui peut entraîner des catastrophes.

Pour un grand pays comme la France, Constant est partisan d'une forme de fédéralisme qui rapproche l'administration des administrés ; on sait qu'il ne sera pas écouté. Il est naturellement attaché à une rigoureuse séparation des pouvoirs, ce qui est loin d'être acquis dans les années de la Restauration. Rappelons l'art. 2 de l'Acte additionnel : « Le Pouvoir législatif est exercé par l'Empereur et par deux Chambres » ; et encore l'art. 14 de la Charte de 1830 : « La puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés. » Concernant le pouvoir judiciaire, il luttera pour que les délits de presse soient soumis à un jury (composé d'électeurs), moins obéissant aux injonctions des ministres ou des préfets : la Charte de 1830 s'engagera à l'appliquer. Il défend le bicaméralisme à l'anglaise, ainsi qu'une séparation stricte entre le pouvoir du chef de l'État (roi, empereur, président...) et celui des ministres, lesquels sont responsables devant les Chambres, comme tout fonctionnaire. Il ne va pas jusqu'à demander l'abolition du régime censitaire, mais souhaite l'assouplir afin que « la classe industrielle » (bourgeois, commerçants, fonctionnaires, rentiers...) participe à la vie politique ; c'est qu'à ses yeux, elle est « le

centre des lumières pratiques », elle unit riches et pauvres, elle est impartiale, indépendante, patriotique, en elle enfin « réside l'esprit d'égalité » (XI, 818). Ce ne sont là que quelques traits de la manière dont Constant, qui a écrit « une espèce de Cours de politique constitutionnelle », conçoit une constitution, mais ils permettent d'entrevoir l'influence de la pensée constantienne sur les formes modernes de notre vie politique.

## Conclusion

Dans les dernières années de sa vie, Benjamin Constant ne publie plus de grands ouvrages à part *De la Religion* auquel il travaille quand il a un peu de temps, ce qui est rare : les activités politiques, les articles dans la presse, la vie sociale, la correspondance, les ennuis de santé aussi dévorent les journées, mais toujours en peine d'argent (avant que Louis-Philippe ne rembourse ses dettes : 200.000 F !), il « recycle » ses publications antérieures ; paraissent ainsi en 1827-1828 un recueil de ses *Discours*, et l'année suivante, ce qui est son dernier ouvrage publié, des *Mélanges de littérature et de politique* qui reprennent d'anciens articles, mais avec une préface récente où il livre ce qui ressemble à un testament : « J'ai défendu quarante ans le même principe, liberté en tout, en religion, en philosophie, en littérature, en industrie, en politique : et par liberté, j'entends le triomphe de l'individualité, tant sur l'autorité qui voudrait gouverner par le despotisme, que sur les masses qui réclament le droit d'asservir la minorité à la majorité. Le despotisme n'a aucun droit. La majorité a celui de contraindre la minorité à respecter l'ordre : mais tout ce qui ne trouble pas l'ordre, tout ce qui n'est qu'intérieur, comme l'opinion ; tout ce qui, dans la manifestation de l'opinion, ne nuit pas à autrui, soit en provoquant des violences matérielles, soit en s'opposant à une manifestation contraire ; tout ce qui, en fait d'industrie, laisse l'industrie rivale s'exercer librement, est individuel, et ne saurait être légitimement soumis au pouvoir social. » (XXXIII, 145)

Nul ne sait de quel côté aurait penché Benjamin Constant sous la Monarchie de Juillet : serait-il resté fidèle au roi, acceptant, comme un certain nombre de ses amis, d'entrer au ministère, aurait-il rejoint les républicains, héritiers de la Révolution, se serait-il efforcé de garder son indépendance ? Ce qui est certain en revanche, c'est que le chemin vers la liberté, telle que la souhaitait Benjamin Constant, serait encore long, bien long.



TdM

*Séance du 28 avril 2025*

**Place de la chirurgie dans le traitement de l'obésité,**

**Jean-Pierre Reynaud**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Allocution prononcée, texte non fourni.



*Séance publique du 5 mai 2025*

## **Les deux mondes de Frédéric Chopin**

**Philippe BARTHEZ**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**Jean-François HEISSER**

Pianiste, Chef d'orchestre, Professeur honoraire au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris

**TdM**

---

### **MOTS-CLÉS**

Chopin, musique, piano, composition, Pologne, Paris, Salons, fragilité, élèves, Sensibilité.

### **RÉSUMÉ**

L'auteur a choisi de délaissier la biographie pour s'intéresser à la vie parisienne de Chopin passée essentiellement dans les Salons et de le faire parler ensuite de sa musique composée et jouée. Le texte est accompagné par le pianiste Jean François Heisser qui intervient à six reprises au cours de la conférence.

---



Nota : les morceaux interprétés au piano par J.-F. Heisser sont repérés par une clé de sol

Parler en 2025 de Frédéric Chopin est une vraie gageure. Tout a été dit et écrit sur ses origines (mère polonaise et père français), sur sa vie de pianiste et de compositeur et davantage peut-être sur sa vie privée un peu mystérieuse, le tout ayant à peine duré trente-neuf ans, de 1810 à 1849.

L'exercice est donc périlleux, mais la présence à mes côtés de mon ami Jean François Heisser va, je l'espère, vous le rendre plus intéressant et surtout plus agréable.

La biographie classique étant donc écartée pour raison de redite, j'ai pensé, pour approcher le personnage, vous présenter cette conférence en deux parties :

- Le monde du Chopin des Salons Parisiens
- Le monde de la musique de Chopin compositeur et pianiste.

Je me suis appuyé pour cela sur sa condition d'exilé arrivé en France à vingt ans en 1830 et sur son aspect physique fragile mais en même temps fait de séduction, le tout peut être en rapport avec la maladie tuberculeuse qui le minait déjà.

Écoutons ici George Sand, revenant avec lui du long et chaotique séjour à Majorque au cours duquel les orages et de fortes pluies ont accompagné la composition des Préludes : « Ce Chopin est un ange. Sa bonté, sa tendresse et sa patience m'inquiètent

quelquefois, je m'imagine que c'est une organisation trop fine, trop exquise et trop parfaite pour vivre longtemps... ».

Mais pour le moment, Frédéric a décidé de faire carrière à Paris profitant de ses relations polonaises et françaises dans des Salons dont la population est princière, sinon très aristocratique, lui assurant une clientèle d'élèves et lui procurant des conditions de vie plus qu'honorables.

Cependant, il y a Salons et Salons et si possible, pas de Chopin dans les salons où on parle politique ou dans ceux où l'on ne fait que de la conversation. Il est d'ailleurs réfractaire à toute manifestation écrite : « La plume me brûle les doigts... » Et la rédaction d'une lettre est un martyre, surtout en français, langue qu'il mettra longtemps à maîtriser.

Dans le Salon du Comte Plater, vice-président d'une société culturelle polonaise et dont la fille, Paulina passe pour la première élève de Chopin, la Comtesse est aussi une grande dame, muse et surtout ange gardien et délicate bienfaitrice de notre jeune pianiste. Le Président de cette société n'est autre que le Prince Adam Czartorysky, roi à la tête de la diaspora polonaise de Paris. Frédéric est au centre des réunions qui rassemblent aussi des écrivains, des poètes, des pianistes – compositeurs ainsi que chanteuses comme la sublime soprano Delfina Potocka. Delacroix et George Sand y sont aussi très vite au nombre de ses intimes.



#### Deux Polonaises op.26

Le deuxième Salon important est celui de l'Ambassade d'Autriche. Il y a là une vieille aristocratie hongroise où le maître des lieux, Antal Apponyi, très intéressé par le bel canto, fait triompher les artistes du Théâtre italien conduits par Rossini, imprésario et accompagnateur des chanteurs. Chopin va sans arrêt de déjeuners dansants en bals et raouts dont il donne le résumé suivant : « Tout le monde arrive à la fois, tout le monde parle à la fois, tout le monde s'en va à la fois... ».

Le troisième salon célèbre sera celui de Pleyel, rempli d'une aristocratie de talents souvent amateurs.... Et de fortunes ! Dans l'assistance, toutes les appartenances politiques sont confondues : représentants de la Cour et les Orléanistes, les Légitimistes et les Bonapartistes. Mais surtout des élèves et amis de Frédéric, des facteurs de piano, des éditeurs de musique et des représentants de la presse. Les premières pièces confiées à son éditeur parisien, sont d'ailleurs des Mazurkas, des Nocturnes et des Études, genres musicaux qui établissent le succès du compositeur - pianiste dans tous les Salons, suivis des Valses et des Préludes, ces derniers étant un hommage au Clavier bien tempéré de Jean Sébastien Bach. S'adressant à une société plutôt qu'à un public, Chopin peut montrer ce qu'il est, poète, profond et rêveur. Pour lui, le seul roi de ces Salons est l'Esprit avec un grand E, qui établit une complète égalité entre les personnages les plus dissemblables.



#### Trois Mazurkas op.50

Enfin, et à partir de 1836, il ouvre son propre lieu d'enseignement et de travail à diverses réceptions et réunions d'artistes, dans un appartement situé à la chaussée - d'Antin. Il aime alors faire entendre et jouer les musiques de Bach et de Mozart pour lesquelles il a une profonde admiration, et aussi celles de Beethoven avec une préférence marquée pour sa vingt-sixième sonate pour piano.

Même s'il fait entendre en priorité ses propres œuvres et ses improvisations dans les Salons de son choix, il ne conçoit guère un concert privé sans une présence vocale. Les

occasions d'accompagner une voix – souvent de mémoire – ne lui manquent pas, qu'il s'agisse de Delfina Potocka ou de Pauline Viardot dans le vaste répertoire des airs de bel canto anciens et contemporains, des lieder schubertiens et surtout des mélodies polonaises.

Ce que l'on sait peut-être moins du personnage, est qu'il adore interrompre ces soirées musicales pour se complaire dans des Parodies, Pantomimes et autres Polichinades. Les accessoires utilisés sont modestes (perruques, couvre chefs, vêtements) avec ou sans musiques d'accompagnement. Et curieusement, cet homme d'aspect fragile fait preuve d'une souplesse légendaire, capable de passer ses jambes au-dessus de ses épaules.

Il créera même à Nohant chez George Sand, un théâtre de marionnettes avec charades, saynètes, comédies à intrigues et drames psychologiques dans lesquels il glisse au piano des improvisations musicales. Très doué également pour les imitations, il utilise ces moments de gaieté et de rire comme un antidote à sa tristesse et à son humeur souvent très noire. À la fin d'une de ces représentations au cours de laquelle il avait fait preuve de son talent d'acteur quasi professionnel, une vieille dame plutôt vive lui dit, je cite : « Si j'étais jeune et jolie, mon petit Chopin, je te prendrais pour mari... et Liszt pour amant... »

Vous avez sûrement remarqué que dans l'essentiel de cette vie de Salons, le mot de concert public n'a pas été prononcé... Pour la bonne raison que notre personnage en a horreur ! Il ne donnera en tout et pour tout que quatre ou cinq grands concerts (de 200 à 400 spectateurs) à Paris de 1830 à 1849 et un ou deux à Londres et en Ecosse. A contrario, et en 18 mois seulement de vie de Salons, sa réputation de pianiste, compositeur et professeur, établie dans le monde musical parisien, l'est aussi dans celui du monde entier.

J'en veux pour preuve cette petite anecdote : Par une belle journée du mois de Juin, Chopin se promène sur les Champs-Élysées, son oreille est attirée par la musique d'un accordéoniste en train de « massacrer » une de ses valse. Il s'approche et se présente à un vieux musicien qui fait la manche. Il lui explique gentiment qu'il ne faut pas jouer comme ceci ou cela... Et continue sa promenade. Quelques mois plus tard, repassant au même endroit, il perçoit, à nouveau, le même jeu exécrable de ce pauvre accordéoniste. Il s'avance et voit devant les pieds du musicien une pancarte sur laquelle est écrit : « Élève de Frédéric Chopin »... La presse dira plus tard : Chopin est celui dont on parle partout et que l'on entend nulle part.



### Troisième balade op. 47

Essayons maintenant d'éclaircir ce mystère en l'écouter nous parler du Monde de sa Musique.

« Je n'ai pas, dit-il, de préoccupations ni d'engagement d'ordre social ou religieux quand j'improviser ou compose. Je mets en musique la Pologne, encore la Pologne et toujours la Pologne et j'aime aussi décrire des paysages de l'âme.

« Je suis entré dans la meilleure société sans savoir par quel miracle... Mais je pense avoir un talent plus grand si je me fais entendre dans des ambassades. Pour autant je me crois au sommet de ma carrière tandis que je vois tout ce que j'ai encore à faire.

« Les liens que je tisse avec Liszt, Berlioz, Hiller (pianiste) et Franchomme (violoncelliste) m'apportent beaucoup. Pourtant, ma musique est différente de la leur, ce qui caractérise mon « isolement ». Mon piano est une suite de pensées nouvelles, souvent mélancoliques, parfois terribles ou touchantes. Terrible parce que mon comportement varie beaucoup suivant les jours, plus ou moins bouleversé par mon humeur. Il m'arrive même d'être violent en réaction à de mauvaises nouvelles en provenance de Varsovie ou plus simplement contre un auditeur qui ne veut ou ne peut comprendre mes intentions

musicales, et comme je me sens souvent frêle et débile, il me faut, pour jouer, l'intimité d'un petit nombre d'amis.

« Très attiré par l'art vocal et le bel canto, la déclamation pianistique est la clé de mon jeu et la pierre angulaire de mon enseignement. Je dis souvent : Il vous faut chanter si vous voulez jouer du piano, le chant constitue l'alpha et l'oméga de la musique et la technique pianistique ne saurait être autre chose qu'un moyen. Elle doit donc dériver directement du besoin de s'exprimer musicalement.



#### Quelques mesures du début du 1<sup>er</sup> concerto pour piano

« Par ailleurs, la force physique me faisant défaut, mes compositions sont toutes en style de chant, enchaînements, liaisons et détails. Aucune complication d'harmonie ne m'arrête et beaucoup de passages parfaitement clairs sous mes doigts, paraissent, joués par d'autres pianistes, confus et embrouillés. En outre, je n'ai jamais interprété mes compositions deux fois de suite, identiquement et j'ai gardé des anciens, pour beaucoup de mes œuvres, le goût du Rubato, nuance pianistique qui signifie : 'Altération du mouvement'.

« J'attache aussi beaucoup d'importance à la Simplicité qui ne révèle tout son charme qu'après avoir épuisé les difficultés et caressé une quantité immense de notes. Ce n'est pas facile et je n'ai jamais cessé d'en parler à mes élèves.



#### Nocturne op. 62 n°2 et Nocturne de Field n° 4

« Des élèves, j'en ai eu beaucoup. Quelques-uns d'abord quand j'étais encore à Varsovie, puis une véritable activité pédagogique à Paris entre 1832 et 1849. Cinq élèves par jour en moyenne, d'Octobre à la mi-Mai, le reste de l'année étant consacré à mes compositions. Je donne les leçons le matin ou en première partie d'après-midi, pour une durée de trois quarts d'heure à une heure. Le coût en est élevé (vingt francs or et trente si je vais à domicile) mais je reste généreux avec les plus pauvres. Ces élèves sont des amateurs d'un certain niveau mais aussi des professionnels, et dans les leçons, j'essaye d'agir à la fois par la musique et par la parole. Je ne me contente pas de jouer quelques fragments par-dessus les épaules de l'élève mais lui exécute souvent le morceau d'un bout à l'autre, voire à plusieurs reprises, en variant mon interprétation d'une fois à l'autre, toujours à la recherche de la perfection dans le fini. Enfin j'ai eu la chance de soutenir la carrière du jeune Carl Flitsch né en Transylvanie et mort prématurément à 15 ans à Venise, après une série de concerts fulgurants à Paris, Londres et Vienne. Prodige musical, pianiste et compositeur, il a été mon unique élève de génie. Quel enfant ! Jamais personne ne m'a compris comme lui... En particulier pour l'interprétation de mes deux concertos pour piano. »

Il convient maintenant de constater que, si Chopin nous a décrit le monde à part qu'est sa musique et comment il convient de la jouer, on ne peut s'empêcher de préciser avec Berlioz qui l'admirait beaucoup : « Chopin aime le calme, l'attention d'un auditoire peu nombreux mais sympathique... Sensibilité contenue et grâce sans afféterie ; ce qu'on aime en lui c'est moins le pianiste que le compositeur pour une musique de piano riche d'invention harmonique extraordinaire et de combinaisons rythmiques qui lui sont exclusivement personnelles ». On aurait donc pu supposer que cette musique confidentielle ou peut-être réservée à une élite professionnelle et sociale, ne dépasserait pas les limites parisiennes. Or, il n'en est rien.

En dépit de la faiblesse de leur orchestration, les deux concertos pour piano sont parmi les plus joués dans le monde entier. Les thèmes vigoureux et parfois violents des



vingt-quatre préludes, ceux beaucoup plus nostalgiques des Nocturnes plaisent à tout public, connaisseur ou pas. C'est bien là la force d'une expression musicale personnelle, indépendante et pérenne.

Il est temps malheureusement de conclure, avec le regret d'avoir seulement effleuré ce personnage que tout le monde aime et vénère, cent soixante-seize ans encore après sa mort.

Également partagée entre composition et enseignement sa pleine activité est allée au gré d'une alternance Été – Hiver, après le retour de Majorque et jusqu'à la rupture avec George Sand.

Il incarnait par excellence une figure d'exilé qui a laissé derrière lui famille, amis, patrie et a lié des liens professionnels dans le métier de musicien. Aux Salons comme dans la salle de concert il s'avancait modestement vers le piano, se contentait du premier siège venu, montrant d'emblée par la simplicité de sa tenue vestimentaire et par le naturel de son maintien combien toute contorsion, tout charlatanisme lui était contraire. Et, sans aucun préambule, il livrait sur le champ son jeu profondément senti. Par ailleurs, jamais probablement, aucun artiste n'eut plus que lui le physique de son talent. On pouvait deviner en effet dans sa musique un teint diaphane, des traits bien découpés, de magnifiques cheveux châains bouclés, un maintien élégant et des manières de Prince qui faisaient que l'on ressentait en l'écoutant la présence d'un être supérieur. Une âme au piano. Le piano de l'âme.



Polonaise-Fantaisie op. 61

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Marcel BEAUFILS, Camille BOURNIQUEL, Samson FRANÇOIS, *Chopin*, Collection Génies et Réalités. Hachette 1965.

Jean-Jacques EIGELDINGUER, *Chopin, âme des salons parisiens 1830-1848*, Fayard, Paris, 2013.

Jean-Jacques EIGELDINGUER, *Chopin vu par ses élèves*, Fayard, Paris 2006.



TdM



*Séance du 12 mai 2025*

**Médecine en prison**

**Alain PRIVAT**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Allocution prononcée, texte non fourni.



*Séance du 19 mai 2025***L'art vidéo****Claude BALNY**Directeur de recherche émérite INSERM  
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier**TdM****MOTS-CLÉS**

Vidéo, cinéma, nouveau média, art contemporain, art en mouvement, art numérique.

**RÉSUMÉ**

Comment définir l'art vidéo ? Est-ce un sous-produit du cinéma et un épiphénomène de l'art contemporain ? Quels sont ses enjeux et ses objectifs et comment le singulariser parmi la myriade d'images qui entourent et saturent notre quotidien. Peu à peu, l'art vidéo a acquis ses lettres de noblesse grâce à la persévérance d'esprits originaux inventifs désirant exprimer leurs émotions au moyen d'outils qui n'existaient pas. Comment aborder les notions de l'espace et du temps ? Ce fut une démarche ambitieuse longtemps cantonnée au cercle restreint d'amateurs éclairés. Maintenant, c'est une partie de l'art contemporain, trouvant sa place dans les grandes manifestations artistiques, glanant des récompenses comme celle décernée à la Biennale d'art contemporain de Venise en 2011 lorsque Christian Marclay obtint le Lion d'Or pour sa vidéo d'une durée de 24 heures, *The Clock*.

Il y a entre 800 millions et 1 milliard de vidéos hébergées sur YouTube, et 4 millions sont visionnées chaque jour. L'hébergeur français Daily Motion en contient environ 50 fois moins. Ces chiffres sont vertigineux et nous pouvons nous poser la question : que fait-on de ces stocks qui, semble-t-il, nécessitent une énergie électrique considérable pour leur conservation ?

Dans ce contexte, qu'est-ce qu'une vidéo et comment définir l'art vidéo ? Globalement, c'est une technique audiovisuelle permettant d'enregistrer sur un support magnétique l'image et le son, et de reproduire cet enregistrement sur écran. À cette définition technique il convient d'en ajouter d'autres, comme celle qui définit la vidéo comme un médium enveloppant qui envisage les relations qu'entretiennent l'art et la télévision dans un premier temps, puis l'art vidéo et la télévision. Actuellement, on ne parle plus de télévision mais d'art numérique, car les enregistrements et les productions d'images ne relèvent plus exclusivement des processus télévisuels, mais d'une technique numérique plus élaborée et plus maniable. En conséquence, l'expression « art vidéo » ne va pas de soi, car elle représente surtout une communauté de langage. Pour être plus précis, il faudrait parler plutôt d'art électronique ou de nouvelles technologies de productions vidéographiques dans le champ de l'art contemporain.

Lorsqu'Edgar Morin écrivait en 2018 que le cinéma était un art de la complexité<sup>1</sup>, il aurait pu ajouter que la vidéo l'était également, déjà au niveau de sa définition. Née au

<sup>1</sup> E. MORIN, *Le cinéma, un art de la complexité*, Paris, Nouveau Monde éd., 2018, p. 123-135.

moment de la césure entre l'art moderne et l'art contemporain qui, dans les années 1960, rejetait un certain classicisme régulé, elle pouvait se confondre avec d'autres modes d'expression en plein épanouissement comme le cinéma, la télévision, les jeux vidéo ou l'informatique. La vidéo a cherché longtemps son autonomie et ce n'est que récemment qu'elle a eu sa place « entière » comme étant une valence de l'art contemporain, s'exposant dans les biennales et dans les grandes salles d'exposition en s'intégrant souvent aux performances. Longtemps l'art vidéo était cantonné dans des manifestations particulières (festivals, rencontres thématiques), peut-être parce que c'était un art électronique dérivé de la science et de la technologie, un art reproductible manquant d'originalité, et abondant, d'une manière imagée, la notion du mouvement et du temps<sup>2</sup>.

## 1. Premices de l'image animée

Représenter la vie dans sa dynamique par l'instantanéité est une gageure. C'est ce qu'ont fait les artistes durant des siècles et ce sont la culture, l'imaginaire et la sensibilité des spectateurs qui donnaient vie aux représentations picturales. Les grands peintres se sont démenés pour trouver **l'instant crucial**, clef de cette dynamique dans le vivant. C'est la gageure de l'instantané photographique qui fige un moment que notre cerveau n'a pu ni fixer ni mémoriser, le temps de prise de vue étant trop rapide par rapport à la réponse de notre système neuronal. Roland Barthes notait :

Ce que la photographie reproduit à l'infini n'a eu lieu qu'une seule fois : elle répète mécaniquement ce qui ne pourra jamais plus se répéter existentiellement<sup>3</sup>.

La photo est donc, structurellement, un leurre qui ne traduit pas une réalité perceptible. « Telle photo, tout d'un coup, m'arrive ; elle m'anime et je l'anime » ajoutait Barthes dans la même étude<sup>4</sup>. Cependant, l'animation de l'image a préoccupé les artistes de tout temps. Les frises des temples grecs tout comme les danses macabres du Moyen Âge en sont des témoignages, alors que seules la science et la technique pouvaient aider les créateurs à suggérer cette quatrième dimension qu'est le temps.

Notre confrère Claude Lamboley dans une communication de février 2018 nous a montré que les appareils d'optique, les peep-shows, appelés en France zoogroscopes étaient en vogue entre 1750 et 1850 sous forme de distraction de salon ou de jouets d'enfants<sup>5</sup>. C'était plus la curiosité scientifique que la curiosité artistique qui motivait ces divertissements qui se sont popularisés. Les montreurs d'optiques étaient aussi ambulants, animant les foires populaires.

Arrêtons-nous un instant sur ces machines ingénieuses dont certaines n'avaient pour but que d'animer les images. Il s'agissait de répondre à la photographie naissante (1839) à laquelle la technologie balbutiante du daguerréotype imposait l'immobilité absolue, le temps d'une prise de vue sur des supports argentiques, temps qui se chiffrait en dizaines de minutes. Citons-en quelques-uns fondés sur la persistance rétinienne qui donne l'illusion du mouvement d'un personnage dessiné : par exemple, le phénakistiscope de Joseph Plateau (1832), le zootrope, inventé simultanément en 1834 par William George Horner et Simon Stampfer, ou le praxinoscope d'Émile Reynaud (1876).

<sup>2</sup> F. PARFAIT, *Vidéo : un art contemporain*, Paris, éd. du Regard, 2001, p. 89 ; C. BALNY, « La science et l'art contemporain », *Bull. ASLM* 54, 2023, p. 55-70.

<sup>3</sup> R. BARTHES, « La chambre claire », *Cahiers du Cinéma*, Paris, Gallimard-Le Seuil, Paris, 1980, p. 15.

<sup>4</sup> Voir note précédente.

<sup>5</sup> C. LAMBOLEY, « Les Peepshows, distraction de salons, spectacles de rue et jouets d'enfant », *Bull. ASLM* 49, 2018, p. 49-69.

L'animation des images photographiques nettes et réalistes préoccupait les esprits. On vit alors les réalisations d'Étienne-Jules Marey (*Gymnaste sautant par-dessus une chaise*, 1883) ou d'Eadweard Muybridge qui, en 1884-1885, fit la série *Animal locomotion* à l'aide d'une batterie de plusieurs appareils photographiques synchronisés qui, après montage, donnaient l'illusion du mouvement. C'est ainsi que naquit la chronophotographie. Cependant, pour Marey, spécialiste de la physique de la locomotion, c'était l'aspect scientifique et médical, et non artistique, qui le préoccupait car il voulait comprendre « l'essence du mouvement ». Ce médecin, professeur au Collège de France, académicien, cherchait à saisir le mécanisme de la circulation du sang. Ceci l'amena, en 1889, à réaliser le premier film connu sur le mécanisme d'une main qui s'ouvre et se referme.

En cette fin de siècle, nous étions encore loin de la vidéo, mais ce domaine d'animation de l'image inventé par des ingénieurs mécaniciens intéressa vite les artistes. Parallèlement, on assistait à la naissance du cinéma. En 1895, Louis et Auguste Lumière ont donné à voir ces images animées sur grand écran grâce à un ensemble caméra et projecteur révolutionnaire, baptisé le Cinématographe<sup>6</sup>.

Sans entrer dans les détails de l'histoire très documentée du cinéma, notons que les premiers films des frères Lumière étaient des reportages, purs essais de transposition de la réalité. Très vite, les réalisateurs prirent conscience que cette technologie pouvait « raconter des histoires », d'où l'apparition du cinéma de fiction avec un précurseur de génie qui tira profit de la possibilité de trucages pour se distinguer du théâtre. *Le Voyage dans la Lune* (1902) de Georges Méliès est considéré comme le premier film de science-fiction. En 1906, le Lunellois Louis Feuillade produisit ses premiers films inspirés de romans à la mode (scénarisés, dirions-nous maintenant), mais muets, évidemment<sup>7</sup>. Quant au cinéma sonore, il est né en 1926 (un an après la mort de Feuillade) grâce à la technologie du Vitaphone, commercialisé par la société Warner Bros.

## 2. L'art en mouvement

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, traduire le mouvement, la vibration, la gestique, la dynamique du vivant devient un problème aigu. Peintres et sculpteurs tentent de le résoudre en cristallisant le devenir dans la polyvalence de leurs œuvres, mais la photographie, elle, aussi suggestive soit-elle, reste figée. Rodin écrivait : « C'est l'artiste qui est véridique et c'est la photo qui est menteuse, car, dans la réalité, le temps ne s'arrête pas ». On voit alors Marcel Duchamp réaliser, en 1912, son *Nu descendant un escalier n°2* sûrement inspiré des travaux de Muybridge<sup>8</sup>. Il place sur une toile en deux dimensions un événement qui se passe dans le temps. Pour aller plus loin, les moyens scientifiques manquaient et certains critiques (dont Jean-Louis Prat) pensent que

Marcel Duchamp dont l'activité picturale résulte d'une méditation philosophique – les thèses d'Henri Bergson sur le mouvement ouvraient alors de nouvelles perspectives – veut détruire tout l'art traditionnel.

Les idées sur l'art cinétique vont leur chemin et certains artistes se nommant *Futuristes* célèbrent sa naissance en exposant leurs principes alors qu'ils n'avaient encore rien produit. C'est un mouvement littéraire et artistique européen du début du

<sup>6</sup> S. DENIS (dir.), *Arts plastiques et cinéma*, Condé-sur-Noireau, Corlet Pub. 2007.

<sup>7</sup> F. AMY DE LA BRETÈQUE, « Louis Feuillade (1873-1925) : cent ans près, un cinéma qui a encore quelque chose à nous apprendre ? », *Bull. ASLM* 55, 2024, p. 115-128.

<sup>8</sup> B. JOYEUX-PRUNEL, *Naissance de l'art contemporain, une histoire mondiale, 1943-1970*, Paris, CNRS Éditions, 2001.

xx<sup>e</sup> siècle (de 1910 à 1920), qui rejette la tradition esthétique et exalte le monde moderne, en particulier la civilisation urbaine, les machines et la vitesse. Leur manifeste de 1909, paru dans *Le Figaro*, est rédigé par l'italien Marinetti qui n'avait pas peur d'affirmer que

la Victoire de Samothrace a été longtemps pour la culture occidentale, l'image même du mouvement [...] l'automobile fait mieux [...] elle est tout entier art en mouvement<sup>9</sup>.

Peu à peu, leurs idées d'art total en mouvement se répandent en Europe depuis les Italiens Severini et Bella (peintres), Boccioni (peintre théoricien) ou Russello (musicien). Les peintres futuristes vont s'employer à réaliser, presque littéralement, les préceptes du manifeste fondateur de Marinetti. Ils essaieront de formuler leur programme contre le passé et la tradition, en cherchant un moyen plastique capable de faire éprouver aux masses le sentiment de leur propre puissance. Rapidement, deux directions graphiques se dégageront : la représentation du mouvement, affirmé comme étant un dynamisme universel, et le conflit des corps dans l'espace. C'est la modernité et parfois le mysticisme qui ont guidé ce développement. Le peintre tchèque Frantisek Kupka en est un exemple, lui qui était adepte de spiritisme, de théosophie teintée de philosophie orientale. Ses considérations sur le mouvement le conduisirent à l'abstraction. Dans son ouvrage paru en 1912, *La création dans les arts plastiques*, le mouvement est largement pris en considération :

Les différentes positions du corps, les mouvements, volontaires ou automatiques que nous accomplissons au cours de notre vie, sont autant de manières de nous situer dans l'espace<sup>10</sup>.

Parallèlement au *Futurisme*, naissait le mouvement *dada* (vers 1915 à Berlin) qui remet en cause les conventions intellectuelles, dont les arts plastiques. Certains considèrent que Marcel Duchamp fut, en 1912, à l'origine de *dada* avec sa *Roue de bicyclette*, premier Ready-made, qui

[...] démontre que le temps, générateur de vitesse, peut ne plus être représenté fictivement par l'artifice des gestes décomposés sur la surface d'un tableau ; la roue, que l'on peut tourner à la main, est elle-même le temps.

*Dada* remet en cause ce que fut l'art, jusqu'aux impressionnistes dont le but était de transcender le réel. L'abstraction naissait et beaucoup d'artistes associèrent l'idéologie contestataire dada aux recherches sur le mouvement dans l'art. Ce fut le sculpteur constructiviste russe Tatline, les frères cinéticiens Pevsner et Gabo, le Hongrois Moholy-Nagy, les Argentins Martha Boto et Luis Tomasello ou, plus récemment, Vasarely, Agam, Soto, Calder, Schöffer ou encore Tinguely qui, lui, construisait des anti-machines qui ne servaient à rien.

Très vite les artistes d'alors adoptèrent ce postulat d'où découlèrent les grands moments de l'art moderne (Picasso, Picabia, Man Ray, etc.) jusque dans les années 50 d'où naîtront les installations et les performances, suite à des actions bien ciblées aux USA, au Japon ou en France<sup>11</sup>.



<sup>9</sup> « Le Futurisme », *Le Figaro*, 20 février 1909, p. 1.

<sup>10</sup> *La création dans les arts plastiques*, Cercle d'Art (rééd. Frantisek Kupka), Paris, 1997 ; « L'art en mouvement », Catalogue de l'exposition, Fondation Maeght, Saint-Paul-de-Vence, 1992.

<sup>11</sup> Voir B. JOYEUX-PRUNEL, *supra* note 8.



### 3. L'art cinétique et la naissance de *Fluxus*

Nous entrons donc dans la période de l'art contemporain avec l'arrivée de *Fluxus* (issu de *Dada*) venu des États-Unis vers 1962. C'était le besoin de sortir des schémas artistiques traditionnels, sorte d'anti-art, qu'adoptèrent un certain nombre d'artistes plus ou moins marginaux, comme le Niçois Ben Vautier ou Robert Filliou, artiste polyvalent né à Sauve (Gard) qui proclamait que « l'artiste est tout le monde ». *Fluxus* fut pour beaucoup un tremplin vers une audience internationale, agrégeant d'autres mouvements comme le *Nouveau Réalisme* (Joseph Beuys, Ben ou Bernar Venet) ou le réseau international *Zéro* fondé à Düsseldorf auquel adhèrent Arman, Bury, Klein, Tinguely, etc. L'internationalisation de cet aspect de l'art contemporain fut certainement un point d'ancrage pour le développement de l'art vidéo parce que *Fluxus* attira des artistes ou des performeurs venant d'autres horizons que de celui des arts plastiques, comme celui de la musique (John Cage) ou de la danse (Merce Cunningham). C'est l'incertitude politique du Coréen Nam June Paik qui s'expatria au Japon pour fuir la guerre de Corée, séjourna en Allemagne pour apprendre la musique contemporaine (1950), s'installa de nouveau à Tokyo en 1961 avant de se fixer définitivement aux États-Unis en 1964 (New York). George Maciunas, artiste et musicien d'origine lituanienne, est considéré comme l'initiateur de *Fluxus*, car il fut l'auteur du manifeste éponyme diffusé en 1963 à New York. Ouvert à toutes les expressions artistiques, à toutes les cultures (mais privilégiant celles venant des États-Unis, d'Europe et du Japon) comme *Dada*, *Fluxus* voulait désacraliser l'art, le placer à la portée de tous, valorisant le mode d'action direct et participatif, comme les happenings. Pour ces artistes, la quête de la beauté n'est plus le but. Ils rejettent et mélangent la notion d'œuvre d'art, les idées et les moyens d'expression. Les festivals foisonnèrent, affirmant une position sociale et culturelle à travers un flux de pensées et d'actions ouvertes à l'expérimentation, où tous les sens sont sollicités (la vue, l'ouïe, le toucher, l'odorat...).

Ce fut le cas de Joseph Beuys (1921-1986) qui, dans les années 1960, professeur à l'Académie des beaux-arts de Düsseldorf, se lia d'amitié avec Nam June Paik, intégra *Fluxus*, en organisant happenings, actions, performances et installations où le téléviseur pouvait être présent comme dans sa performance de 1970.

### 4. L'art contemporain en quête de nouveaux médias

Cet aspect a déjà été évoqué dans plusieurs publications<sup>12</sup>, et développé dans les ouvrages de notre consœur Carole Talon-Hugon<sup>13</sup>. La toile peinte, avec son format normalisé, a été remise en question, dès 1910-1913, par Picasso avec son tableau : *La chaise cannée* où un objet (une tresse) est ajouté sur la toile. Il sera suivi par Braque et par d'autres cubistes. La toile formatée avec sa surface imposée a été rejetée par le groupe *Supports/Surfaces*, tout d'abord par Claude Viallat s'inspirant du concept *allover*, puis par d'autres. Ce fut le matérialisme pictural inspiré par les préceptes de Jacques Derrida qui a conduit à déconstruire les théories classiques, y compris en matière d'art<sup>14</sup>.

<sup>12</sup> Voir *supra* note 2 ; et C. BALNY, « Du classicisme de Gérard Calvet aux problématiques de l'art conceptuel », *Bull. ASLM* 50, 2019, p. 171-183.

<sup>13</sup> C. TALON-HUGON, *Les arts du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2018 ; *L'art sous contrôle*, Paris, PUF, 2019 ; *L'artiste en habits de chercheur*, Paris, PUF, 2021.

<sup>14</sup> M. VERDELHAN BOURGADE et M. MARRON WOJEWODZKI, « «Sous les pavés...» l'art en révolution. Théorie et Pratiques du mouvement Supports/Surfaces (1966-1972) », *Bull. ASLM* 53, 2022, p. 129-146.

Si ce mouvement *Supports/Surfaces* fut relativement éphémère, il laissa des traces. Viallat peint toujours la même forme, 50 ans après !

Certains artistes ont peint sur *n'importe quoi*, comme Jacques Villeglé (1926-2022) qui, dès 1949, utilisait des affiches lacérées qu'il marouflait sur toile. On peut citer le support corporel tel que l'envisageaient dans les années 1970 les performeurs Marina Abramovic (née en 1946) et Ulay (1943-2020) ou l'actionniste viennois Herman Nitsch (1938-2022), ou encore Mireille Suzanne Francette Porte, dite Orlan (née en 1947), plasticienne transmédia et féministe. Comme nous le verrons ci-dessous, c'est grâce à ces expériences, et souvent conjointement, que le support cinématographique fut pris en réelle considération, car il permettait d'appréhender la quatrième dimension qu'est le temps.

## 5. Naissance de l'Art numérique. Les pionniers, premiers utilisateurs de la télévision en tant que médium artistique

### 5.1. Les précurseurs

*Fluxus* a ouvert beaucoup de possibilités conceptuelles, en particulier celle d'associer les arts plastiques à la musique. En 1963, Nam June Paik concrétise avec témérité ces idées, organisant des expositions comme celle mise en place à Wuppertal (Allemagne) qu'il intitule *Exposition of Music - Electronic Television*. (Figure 1).



Figure 1 : « Concerto pour violoncelle, TV et cassette vidéo » 1971.  
Nam June Paik, (image Wikipédia)

La télévision, de fait, devient un outil pour réaliser une œuvre d'art. « De même que la technique du collage a évincé la peinture à l'huile, le tube cathodique remplacera la toile », clamait-il. D'une manière semblable à la démarche de Villeglé évoquée plus haut, Wolf Vostell, artiste allemand, prône le « décollage » de l'image télévisuelle, c'est-à-dire sa perturbation. Cet acte militant et très critique a fait l'objet de happenings à New York en 1963. Notons que ces deux artistes (Paik et Vostell) furent d'abord des musiciens.

La pensée de Nam June Paik (1932-2006) s'est forgée par des études de philosophie, d'esthétique et de musique (sa thèse portait sur Arnold Schönberg), mais sans cursus scientifique. Son approche fut d'abord musicale, fasciné par le principe du *piano préparé* de John Cage qui « travaillait » le son au niveau de son origine, c'est-à-dire au niveau des cordes en y insérant divers objets. Paik étendit ce principe aux images en modifiant le comportement du tube cathodique du téléviseur à l'aide d'aimants qui déformaient alors l'image. On considère que la démonstration qu'il a faite en 1963 à la Galerie Parnass de Wuppertal est l'acte officiel de la naissance de l'art vidéo. Le but était de perturber la relation habituelle du spectateur à son récepteur, de ne plus s'abêtir devant lui, tout comme le faisait Cage avec la musique préparée. C'était, évidemment, une attitude critique devant ce média déjà envahi de publicité et de programmes sans intérêt, un divertissement industriel a-culturel, disait-il. L'ambiguïté était que ces installations (on commençait à utiliser ce vocabulaire) où le téléviseur était, lui aussi, « préparé »,

répondaient elles-mêmes à la définition d'anti-art de *Fluxus* où, comme le disait Allan Kaprow, l'objectif était de faire de l'anti-art avec des non-artistes. N'oublions pas que ces non-artistes prenaient tout de même soin d'exposer dans des galeries d'art !

Il semblerait que Paik en soit resté au niveau de l'exploration technique de la manipulation de l'image, lui qui n'était pas technicien, sans chercher à développer ce qu'elle pourrait dire comme le feront ses suiveurs. À la différence du cinéma, l'art vidéo consistait moins à filmer qu'à travailler la matière de l'image électronique.

Nam June Paik n'était pas le premier artiste à détourner la télévision de son usage habituel. Wolf Vostell manipulait les images et les sons, en les superposant, les altérant, les étirant et les accélérant jusqu'à les rendre méconnaissables, contribuant ainsi, de manière significative, au développement de la vidéo expérimentale. L'innovation qui le démarque des autres vient de ce que les œuvres de Nam June Paik étaient déjà des installations maîtrisées, produisant des images électroniques abstraites et indépendantes du réalisme de l'image générée par la télévision. Nam June Paik voulait démontrer que l'image télévisuelle d'origine purement technologique n'est qu'un simulacre de la réalité qui trompe le spectateur.

Les suiveurs qui travaillaient souvent aux États-Unis furent nombreux et beaucoup se sont illustrés dans des narrations personnelles traduisant une quête d'identité et de liberté politique<sup>15</sup>. C'est ce qu'ont fait, pour ne citer que les artistes les plus marquants, Bruce Nauman et Bill Viola.

## 5.2. Quelques suiveurs pionniers

Bill Viola, né en 1951 et décédé en juillet dernier, était également en quête d'identité, considérant que « l'art est un exercice spirituel ». Il fut l'assistant de Nam June Paik durant quelques années, mais développa rapidement sa propre palette digitale, oubliant la télévision, curieux de science et de technologie, explorant le phénomène de la perception à l'aide de la caméra, ce second œil qui nous « réapprend à regarder ». C'est à la fois la prise d'image et sa restitution qui l'intéresse. « Je suis né en même temps que la vidéo » disait-il, ajoutant que

le temps est la matière première du film et de la vidéo. La mécanique peut en être des caméras, de la pellicule et des cassettes (mais), ce que l'on travaille, c'est le temps.

Pour réaliser ce travail, Viola inventait des décors sophistiqués, manipulés par de nombreux assistants. Son monde relève de la métaphysique où la naissance, la mort, et Dieu sont présents. Nourri de philosophie orientale (il séjourna longtemps au Japon et connaissait le sanskrit), ce qu'il veut réaliser, ce ne sont pas simplement des prises d'images, mais des représentations de l'image, le grain photographique étant essentiel, car il donne de la texture à ses captations. Il veut à la fois transcrire le temps et donner de l'épaisseur à ses réflexions, considérant que seule la technique vidéo pouvait répondre à ces exigences. Par exemple, il a longtemps filmé avec une caméra de surveillance qui opérait dans l'obscurité ; le rendu avait une faible résolution et le grain important évoquait la dissolution. Le travail sur le son est aussi primordial pour ce musicien



Figure 2 : « Ascension » 2000 &  
« Fire Woman » 2005, Bill Viola.  
Cliché C. Balny

<sup>15</sup> M. RUSH, *Les nouveaux Médias dans l'art*, Paris, Thames & Hudson, 2000, p. 125-138.

acousticien qui met en interaction tous les éléments perceptifs de l'homme (sons, lumière, couleurs, noir, etc.) (Figure 2)

Mathilde Roman soulevait le fait que son univers était sombre, qu'il montre l'homme souffrant au milieu de ses dérives dans une solitude existentielle, souvent confrontée aux éléments que sont le feu ou l'eau. Le déroulement relativement lent de l'action filmée, pour laquelle les systèmes de projection produisent des images grandeur nature de l'homme, laissent le spectateur confronté à ce que pourraient être son image et la mise en scène de soi<sup>16</sup>.

C'est aussi la démarche adoptée par Bruce Nauman (né en 1941) qui met en scène son propre corps en tant que matériau artistique. Il le fait tout de même de manière moins violente, moins sexualisée, moins choquante et plus esthétique que ce que proposaient, parmi tant d'autres, Marina Abramovic et son compagnon de l'époque Ulay<sup>17</sup>. Contrairement à Bill Viola, Nauman s'appuie sur un fondement intellectuel, artistique et scientifique, puisqu'il a étudié conjointement les mathématiques, la physique, la musique et les arts plastiques à l'Université du Wisconsin. Il se filme seul, dans son atelier (souvent en noir et blanc), centre obligé de ses réflexions et de son travail. Le décor est sobre, sans montage particulier (Figure 3).



Figure 3 : « Walking a line » 2019,  
Bruce Nauman.  
Cliché C. Balny

Il s'y filme obsessionnellement. Son moyen d'analyse consiste à fragmenter son corps, à le décomposer ainsi. En 2022, une exposition monographique rétrospective a été organisée à la Punta della Dogena à Venise qui rassemblait des vidéos qui ont marqué son œuvre. Lors des projections, le spectateur évolue au sein même de ses réalisations sonorisées, projetées sur des écrans immenses. Son travail a toujours été centré sur la figure de l'être humain et sur son corps, qu'il prend comme point de départ pour s'interroger sur notre nature. Les images souvent désynchronisées troublent le spectateur, augmentant le sentiment de danger. C'est la vidéo appliquée au déconstructivisme. Nauman y aborde le *contrapposto* d'une manière dynamique en augmentant le hanchement. Le *contrapposto* fut un moyen souvent utilisé par les artistes de la Renaissance pour donner plus de vie à leur modèle qu'ils voulaient le plus proche possible de la réalité. Ici, c'est le contraire, il s'agit de rendre étrange ce qui semblait aller de soi. Nauman joue continuellement sur les contradictions de la vie humaine (amour et haine, vie et mort, plaisir et souffrance). Cette mise à l'épreuve psychologique du spectateur se retrouvera également dans le travail de Pierre Huyghe que l'on abordera plus loin.

On peut remarquer que cette mise en scène de soi, pour s'étonner de soi, se découvrir autre et analyser ou s'exposer, préoccupe souvent les vidéastes, tel Richard Skryzak, né en 1960, qui, en plus de ses réalisations vidéographiques, dans un ouvrage récent, analyse, en théoricien de l'image, ce concept de Vanité/Vidéo<sup>18</sup>.



<sup>16</sup> M. ROMAN, *Art vidéo et mise en scène de soi*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 55.

<sup>17</sup> M. ABRAMOVIC, *Traverser les murs*, Paris, Fayard, 2017, p. 144-147.

<sup>18</sup> R. SKRYZAK, *Vanité et Art vidéo*, Paris, L'Harmattan, 2024, p. 110-134.

### 5.3. Scénographie de l'art vidéo

Pour Viola, comme pour beaucoup de vidéastes de son temps, l'image animée ne suffit pas, il faut la mettre en scène. Paik en eut rapidement conscience, et il invente des installations vidéo, sorte de sculptures multimédia, parfois naïves à ses débuts, dans les années 60. Ses installations étaient composées de téléviseurs empilés dont les images étaient déformées grâce à des « bricolages » électroniques (champs magnétiques forts, par exemple). Paik voulait détourner l'image télévisuelle de son objectif mercantile qui envahissait notre univers, saturant notre vue et nous abêtissant. « La télévision nous a attaqués toute notre vie, maintenant, nous ripostons », aurait-il dit (L'histoire nous montre que cette riposte fut vaine, on en arrive maintenant à être contraint de légiférer sur l'utilisation de l'image !).

D'autres vidéastes suivirent ce courant qui atteindra son apogée dans les années 1990 où les écrans plats remplacèrent le poste de télévision cathodique. Les premiers écrans plats en couleurs (14 pouces, soit 35,56 cm) commercialisés en Europe datent de fin 1995. Banal actuellement, l'aménagement des salles de présentation n'était pas évident à l'époque où beaucoup de visiteurs d'expositions étaient perturbés par l'obscurité nécessaire à l'exposition des œuvres vidéo. Les progrès techniques permettent le visionnage des vidéos en plein jour.

## 6. Enregistrement électronique de l'image animée

Il est évident que la vidéo, tout comme la télévision, est tributaire de l'évolution scientifique et technologique, avec, pour double objectif, l'amélioration constante de l'image et du son. Pour les artistes, ce sont des médias basés, par essence, sur le temps. À la fin des années 1960, il y eut une avalanche de progrès techniques. Apparurent les premiers ensembles portables d'enregistrement d'images animées, formés d'un magnétoscope portable et d'une caméra. Le premier modèle est le Portapak (Sony DV2400), lancé en 1967 ; c'est le début de la vidéo amateur. En 1983, Sony a mis au point et commercialisé le premier caméscope au monde : le betamovie au format betamax qui ne cessa d'être produit qu'en 1986. Ces premiers modèles de caméscope ne faisaient qu'enregistrer, ils ne pouvaient pas lire la cassette qu'il fallait mettre dans un autre appareil. En 1985, JVC commercialisa les caméscopes au format VHS, qui, dès leur début, avaient la capacité d'enregistrer et de lire la cassette. Pour une lecture plus confortable, la cassette pouvait également être lue via un magnétoscope associé à une télévision de format plus important. En 1985, Sony et d'autres grands constructeurs développèrent ensemble un standard de caméscope plus petit, utilisant des cassettes de plus petit format, contenant de la bande magnétique de 8 mm de largeur (contre 12,7 mm pour le VHS et VHS-C), le vidéo 8. Actuellement les améliorations sont constantes, et il serait hors de propos de les énumérer dans le cadre de cette communication.

## 7. La vidéo *versus* le cinéma, la confusion

Pourquoi distingue-t-on la vidéo du cinéma alors que ce sont deux moyens d'expression semblables, fondés sur l'observation d'une image animée temporisée<sup>19</sup> ? Sans entrer dans la notion physique d'espace-temps qui est « une représentation mathématique de l'espace et du temps comme deux notions inséparables et s'influencant l'une l'autre. En réalité, ce sont deux versions d'une même entité », il faut envisager les

<sup>19</sup> S. MARTIN, S., *Art vidéo*, Köln, Taschen, 2006, p. 54-94.

aspects pratiques de ces notions que sont le lieu de projection (l'espace) et sa durée (le temps). Au cinéma, la salle contraint le spectateur à être dans l'obscurité, immobile devant un écran où défilent des images durant un temps prédéterminé. D'une manière semblable à la musique, c'est la trame narrative qui suscite des émotions tout au long du temps imposé. La perception d'une vidéo « artistique » est tout autre. Le lieu d'exposition a été aménagé avec un équipement particulier de la salle : nombre d'écrans, obscurité ou non, position assise ou non du spectateur. La durée de la vidéo n'est plus un élément déterminant. Pour être sensible à une vidéo, il n'est pas nécessaire de la voir en entier. Soit on l'observe comme on observerait un tableau qui vous touche au premier regard, soit elle nécessite une observation plus longue pour être comprise. Je crois qu'il est rare qu'un spectateur regarde une vidéo durant sa durée annoncée, qu'elle dure 20 minutes ou 24 heures comme *The Clock*. L'espace d'exposition est également aménagé pour faciliter la circulation ou l'immobilité du spectateur. Par exemple, la Punta della Dogana à Venise avait connu des aménagements spécifiques pour les expositions de Bruce Nauman (2022) ou de Pierre Huyghe (2024).

C'est aussi à ce niveau que la science intervient, car elle peut produire de belles images en mouvement. Carole Talon-Hugon, dans son ouvrage *L'artiste en habits de chercheur*, note que la vidéo *Flux/Reflux* de Michel Huelin datant de 2001 est décrite comme étant un voyage intra-corporel, à partir d'images médicales manipulées par l'artiste<sup>20</sup>. L'art vidéo devient alors immersif, nécessitant une profusion d'écrans dans la même salle. C'est l'aboutissement de l'art documentaire, dont un des exemples est celui de la démarche d'Albert Plécy qui cherchait, dès les années 1970, une « image totale » dans laquelle le spectateur pourrait se promener. Il fonde la Cathédrale d'images, qui deviendra, en 2012, les Carrières de Lumières où on organise des projections lumineuses animées et sonorisées d'œuvres d'art sur les parois d'une carrière de calcaire, aux Baux-de-Provence. Le lieu est essentiel pour l'effet produit.

L'art vidéo est, en outre, le fait d'artistes conceptuels ou minimalistes qui, par une économie de moyens, désirent interpellier le spectateur sur certains problèmes de notre temps, qu'ils soient philosophiques, écologiques ou politiques, voire religieux<sup>21</sup>. Si l'on met à part le cinéma d'art et d'essai qui exige une participation active et critique du spectateur, le premier objectif du cinéma est de fasciner en ce qui concerne la fiction ou « d'instruire » pour les reportages documentaires. C'est pourquoi, on met à sa disposition énormément de moyens matériels (budget faramineux parfois) et humains (vedettes). Cette production relève souvent plus du commerce que de l'art. L'art vidéo reste un art personnel, œuvre d'un seul créateur (équipe technique inexistante ou réduite), ce qui l'exclut de la consommation de masse.

## 8. Où en est l'art vidéo ?

La réponse est aussi complexe que la question, car la sur-profusion d'images interdit une analyse objective. L'observateur est contraint de se limiter à quelques remarques. D'une manière globale, on pourrait constater que, dans les grands lieux d'exposition, il y a moins de vidéos présentées qu'il y a quelques années, et, lorsqu'elles y sont, il y a moins de spectateurs, certainement lassés d'être cernés par les images de notre quotidien. Les innovations techniques semblent également atteindre un palier, et ce n'est pas le nombre d'écrans dans une salle qui améliore le message à transmettre. Ce qui semble patent, c'est que l'art vidéo devient de plus en plus immersif, comme ce fut

<sup>20</sup> Voir *supra* note 13.

<sup>21</sup> F. DE MÈREDIEU, *Arts et nouvelles technologies*, Paris, Larousse, 2005, p. 16-52.



le cas pour le monde abyssal présenté par Julien Creuzet au Pavillon Français, à la dernière Biennale d'Art contemporain de Venise (Figure 4), ou pour le travail exposé au pavillon de la Grande-Bretagne par John Akomfrah, né au Ghana en 1957 (Figure 5).



Figure 4 : « Le monde abyssal »  
de Julien Creuzet, 2024.  
Cliché C. Balny



Figure 5 : « Listening all night to  
the rain » 2024, John Akomfrah.  
Cliché C. Balny

Ces vidéastes furent sélectionnés, le premier « pour son travail, où la poésie infuse avec force et générosité une pluralité de pratiques » selon les termes du comité de sélection, l'autre pour son exploration des questions liées aux migrations, au colonialisme, au désastre climatique. Mais où est l'originalité ? C'est ce que proposait déjà, par vidéo, William Kentridge, ce plasticien sud-africain dont le travail sur le passé et la négritude fut réalisé il y a plusieurs années, et récemment exposé au LUMA d'Arles (Figure 6).



Figure 6 : « More sweetly play the  
dance » 2018, William Kentridge.  
Cliché C. Balny

Il y a cependant des artistes inventifs, en perpétuelle recherche de nouveauté comme Pipilotti Rist (née en Suisse en 1962) qui est à la recherche du beau, au sens classique de terme, sans structure narrative. Il en est de même pour l'artiste japonaise Tambaïmo qui, par exemple, projette une animation multi-canal sur des panneaux miroirs, dans un environnement multimédia immersif pour explorer l'identité du Japon en tant qu'État insulaire (Figure 7).



Figure 7 : « Teleco-soup » 2011,  
Tambaïmo.  
Cliché C. Balny

Il y a un brassage des idées et une internationalisation peut-être plus importante qu'avant. La dernière Biennale de Venise rassemblait 331 artistes venant de 86 pays (il y avait 97 artistes représentant 77 pays en 2007). Il y a quelques années déjà, ce brassage était une source d'inspiration comme pour Yi Zhou (Chinoise) dont une de ses productions fait penser à *The Deluge* de Bill Viola. Anri Sala avait certainement pris en compte le travail de Bruce Neuman pour réaliser sa performance *Ravel Ravel Unravel* de 2013 (Figure 8).





Figure 8 : « For beginners (all the combinations of thumb and fingers) » 2010, Bruce Nauman & « Ravel Ravel Unravel » 2013, Anri Sala.  
Cliché C. Balny

Une attention particulière doit être portée à Pierre Huyghe, né en 1962 à Paris, plasticien vidéaste qui s'interroge sur les rapports étroits et ambigus entre le réel et la fiction, entre temps présent et temps passé. Pour Huyghe, c'est une forme vide, sans cerveau, ni visage, ni monde, qui se déplace sur une surface plane infinie, entourée par le néant. L'exposition *Liminal* investissait en 2024 toute la Pointe de la Douane (Venise) comme un milieu dynamique et sensible en perpétuelle évolution. Le visiteur est dans une profonde pénombre où l'artiste remet en question notre perception de la réalité, dans une sorte de laboratoire où erre la forme humaine, visage masqué, au seuil de la perception<sup>22</sup> (Figure 9).



Figure 9 : « Human Mask » 2014, Pierre Huyghe.  
Cliché C. Balny

« Ce que je cherche, c'est à vous faire dériver vers des ailleurs » dit-il, et, pour cela, il présentait, entre autres, *Camata 2024*, un film tourné dans le désert d'Atacama au Chili. Cette réalisation est toute particulière, car le montage du film est adapté au nombre de personnes présentes dans la salle d'exposition, donc auto-généré et édité en temps réel par l'intelligence artificielle à l'aide de capteurs. Dans l'esthétique Internet, un espace « liminal » est un lieu vide ou abandonné, qui semble étrange et souvent surréaliste et où l'on peut avoir l'impression d'être observé. Une expérience similaire a été présentée au LUMA à Arles en 2023 par Dominique Gonzalez-Foerster. *Endodrome* est une création construite de sons, de lumières et de projections, où la vidéo se mêle à la réalité virtuelle. Tout comme Pierre Huyghe et Philippe Parreno avec lesquels elle collabore, l'artiste poursuit sa recherche sur les états de conscience alternatifs et sur l'intériorité. L'œuvre s'inspire d'une sorte de séance de spiritisme.

Nous en arrivons donc à l'époque contemporaine de l'art vidéo qui subit une mutation profonde. Les nouvelles technologies permettent d'offrir au spectateur des expériences sensorielles différentes, enveloppantes, dans des espaces immersifs. Les sons sont particulièrement travaillés dans un milieu « bardé » d'images animées offrant une réalité virtuelle qui permet d'aller vers une sorte de paradis artificiel abolissant les frontières entre fiction et réalité. Le visiteur a la possibilité d'ajuster son ressenti automatiquement, réagissant aux mouvements (même le seul mouvement des yeux peut être pris en considération) et/ou aux sons grâce aux combinaisons algorithmiques générées par l'IA. Il devient alors non seulement le propre acteur, mais le créateur de l'œuvre, comme le proclamait déjà Robert Filliou à l'époque *Fluxus*, dans les années 60. On parle aussi de *machines learning* qui génèrent des œuvres évolutives. La condition est que ces machines doivent être alimentées en informations, car elles ne créent rien,



<sup>22</sup> Catalogue Exposition Punta della Dogana, Pinault Collection, *Pierre Huyghe, liminal*, 2024.



elles ne restituent, sans sensibilité propre, que ce qu'on leur a enseigné. La machine optimise, classe, mémorise grâce à des logiciels de plus en plus performants et faciles d'utilisation, mais elle n'imagine rien. Elle permet d'accéder à une virtualité troublante qui peut traiter de la politique, de l'écologie, de la médecine ou de la science, des problèmes actuels à la manière parfois ludique des jeux vidéo. C'est un art sans artiste, note Luc Ferry dans son dernier ouvrage<sup>23</sup>. Sora, par exemple, est une IA développée par OpenAI, qui permet de générer des vidéos (courtes), à partir d'un texte écrit dans lequel des indications cinématographiques sont prises en compte (plan large, serré, panoramique, etc.). Stable Diffusion, un réseau « neuronal » mis au point par StabilityAI propose, en open source (donc accessible à tous), un produit équivalent. Il est évident que ces AGI (Intelligence Artificielle Générale) ou l'AI forte seraient dotées, à terme, d'une intelligence « comparable » à l'intelligence humaine. Ou seront les limites ? Le terme même d'art vidéo deviendra obsolète remplacé par un vocabulaire nouveau : réalité participative, étendue, augmentée ou mixte, univers immersifs, interactifs, sensoriels, perception cosmique, moléculaire, etc.

Cependant, à la dernière biennale de Lyon réservée cette année aux jeunes artistes, les réalisations vidéo étaient relativement peu nombreuses, et celles qui étaient présentées étaient « classiques ». Il semblerait que la nouvelle génération d'artistes travaille de nouveau sur des supports traditionnels comme la peinture sur panneau ou sur toile. Mais, ne nous y trompons pas, l'IA et la science vont faire « des ravages » dans le domaine, et il sera alors difficile de percevoir la place réelle de l'artiste avec sa créativité originale. Si, il y a quelques années, l'art vidéo entraînait en concurrence avec le cinéma, il entre maintenant en compétition avec les technologies du numérique. Les salles d'exposition deviennent des salles de spectacles spécialement aménagées, sorte de laboratoires existentiels dans lesquels des émotions fortes, voire très fortes, sont ressenties par le visiteur, bouleversant notre compréhension et l'esthétique qui s'en suit. Pourra-t-on encore parler longtemps d'art vidéo ou doit-on en parler au passé ?

**Remerciements :** L'auteur tient à remercier chaleureusement son confrère Claude Lamboley, membre de l'ASLM, pour les informations données sur les appareils d'optique et pour la lecture critique du manuscrit.



TdM

<sup>23</sup> L. FERRY, *IA. Grand remplacement ou complémentarité ?*, Paris, Éditions de l'Observatoire/Humensis, 2025.



*Séance du 26 mai 2025*

**Auguste Comte (Montpellier 1798 - Paris 1857) :  
le positivisme comme philosophie scientifique, politique et religion**

**Annie PETIT**

Professeure émérite de philosophie Université Paul-Valéry - Montpellier

**TdM**

**MOTS-CLÉS**

Auguste Comte, Positivisme, Sciences, Sociologie, Religion, Humanité

**RÉSUMÉ**

Le Montpelliérain Auguste Comte, élève à l'École polytechnique de Paris, découvre une société postrévolutionnaire en quête d'une nouvelle stabilité. Nombreux sont les penseurs qui, comme lui, la cherchent dans les sciences. Comte est d'abord proche de Henri de Saint-Simon. Puis il construit son « système » de « philosophie positive » et le couronne par une nouvelle science, la « sociologie », celle-ci devant permettre une nouvelle politique. Il fonde, en 1848, le « positivisme » et la Société positiviste chargée de le promouvoir. Cette philosophie socio-politique est ensuite déployée en nouvelle religion : la « religion de l'Humanité », qui, tout en empruntant bien des formes au catholicisme, se veut une religion « démontrée » et sans Dieu, soucieuse d'une amélioration des sociétés humaines, selon la triple injonction « L'Amour pour principe, l'Ordre pour base et le Progrès pour but ».

Le Montpelliérain Auguste Comte (1798-1857) est le fondateur d'un mouvement philosophique qui, en s'appuyant sur les sciences, vise la réorganisation politique et sociale et même l'instauration d'une nouvelle religion : à cet ambitieux programme il a donné le nom de « positivisme ». Or, il est souvent soit bien oublié, soit interprété de façons très diverses, qui sont même contradictoires.

Pourtant, d'une part, ce mouvement a eu une importance majeure au XIX<sup>e</sup> siècle. En France, sous la Troisième République, des personnalités marquantes, y compris parmi les cadres et les dirigeants, s'y sont rattachés plus ou moins étroitement. À l'étranger, il eut aussi de gros succès – en Europe, en Angleterre surtout –, mais aussi aux Amériques – aux USA et surtout en Amérique du Sud, particulièrement au Brésil, où, lorsqu'éclate la révolution de 1889 qui remplace l'Empire par une République fédérale, le nouveau drapeau arbore la devise positiviste « Ordre et Progrès » (« *Ordem e Progresso* »). D'autre part, il est surprenant que, de l'inspiration « positiviste », se soient réclamés des penseurs ou/et des acteurs les plus divers. En France par exemple, si de grands républicains s'y sont expressément rattachés, l'ont fait aussi certains ténors de l'Action française. Et à l'étranger, si les positivistes ont accompagné des révolutions contre des Empires et contre divers colonialismes, des dictateurs, caudillos etc., se sont aussi réclamés du positivisme en prétendant réaliser son programme.

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, le positivisme, tel que fondé par Comte et développé par ses disciples, a été très transformé. Ses plus ou moins disciples en ont proposé des variantes fort diverses ... Il est devenu difficile de se retrouver dans ce qui est désigné par ce terme, car ce que certains en disaient apparaissait contradictoire avec ce qu'en disaient d'autres. Le mot « positivisme » et le qualificatif « positiviste » sont bien souvent employés en de multiples sens et, parfois même, on leur fait désigner des positions que le fondateur a expressément dénoncées et refusées. Actuellement les emplois du terme ont une extension délitée, difficile à préciser : leur point commun étant que ce sont plutôt des emplois polémiques et critiques. Ceux-là mêmes qui se sont réclamés d'un « néo-positivisme » ont beaucoup trié et transformé le positivisme originel. Au bilan, le positivisme est plutôt considéré comme une philosophie décidément périmée, et dédaignée.

En fait, on peut même dire que c'est son succès qui a valu par la suite au positivisme bien des dédains : ainsi l'affirme le philosophe Alain : « L'ingratitude envers Comte qui est le fait général de notre temps vient principalement de ce que ses doctrines sont de celles qu'on ne se pardonnerait pas d'avoir jamais méconnues ».

Il ne s'agit pas ici de nier que Comte et son positivisme aient bien des aspects surannés, ni de prétendre le réactualiser. Il s'agit de revenir sur la curieuse histoire de ce mouvement, tiraillée entre les excès d'honneur et d'indignité. Replonger dans l'histoire même du ou plutôt des positivisme(s)<sup>1</sup> permet, me semble-t-il, de voir l'audace enthousiaste qui a animé le fondateur et ses émules, et de préciser les bizarreries de la réception et de l'exportation / importation des idées.

Pour présenter ici les grands traits de la philosophie et de l'action du philosophe montpelliérain, je m'attacherai à les replacer dans le contexte d'une époque tourmentée par les suites de la grande Révolution française, et par la quête d'un nouvel universalisme rapprochant les hommes au temporel et au spirituel. Le plan proposé suit plus ou moins la chronologie de l'œuvre de Comte, car, de son aveu même, le développement de son œuvre est étroitement imbriqué à ses propres expériences. En cela, d'ailleurs, Comte s'avère être bien de son temps, celui d'un certain romantisme, qu'il s'efforce de conjuguer avec une volonté systématique de rationalité.

## Une jeunesse débordante. De la formation scientifique à la vocation socio-politique

Comte naît à Montpellier en 1798. Élève du Lycée de Montpellier, il est très impressionné par son professeur de mathématiques Daniel Encontre, auquel il dédicacera sa dernière œuvre en 1856. Il prépare le concours de l'École polytechnique, où il est admis en bon rang, en 1816. À Polytechnique, c'est un élève brillant, mais peu discipliné. Il est surnommé Sganarelle par ses condisciples qui s'amusent de son humour assez caustique. Il est aussi un des meneurs d'une fronde étudiante qui conduit à la fermeture provisoire de l'École et au renvoi des élèves<sup>2</sup>. Les élèves sont par la suite quand même autorisés à passer les examens de sortie. Mais Comte dédaigne l'occasion... Car il a rencontré un homme fascinant, le comte Claude Henri de Saint-Simon. Celui-ci emploie

<sup>1</sup> L'histoire invite à parler du positivisme au pluriel : il y a eu des mouvements positivistes qui ont retenu ou accentué tel ou tel aspect, ce que j'ai souligné dans mon ouvrage, *Un siècle de positivisme(s)*, Paris Hermann, 2023, 2 tomes.

<sup>2</sup> De retour à Montpellier Comte écrit un pamphlet virulent comparant la situation politico-sociale sous le règne de Louis XVIII à celle de la Terreur : « Mes réflexions. Humanité, Vérité, Justice, Liberté, Patrie. Rapprochements entre le régime de 1793 et celui de 1816, adressés au peuple français ».



celui-là un temps comme secrétaire. Ils partagent les enthousiasmes pour les projets de reconstruction de la société. Quand Saint-Simon n'a plus d'argent pour payer son secrétaire, Comte reste son collaborateur et ami.

De cette époque date l'enjeu politico-social de la vocation philosophique de Comte. Il faut bien voir quel est le monde dans lequel Comte s'avise de philosopher. Aux Lumières du XVIII<sup>e</sup> siècle ont succédé les feux sanglants de la Révolution, et cette révolution n'en finit pas d'en finir. La monarchie, régime maintenu depuis des siècles, a été supprimée, le roi décapité ; des assemblées révolutionnaires successives ont dû gérer bouleversements intérieurs et guerres extérieures. Il y a eu des épisodes très violents, entre autres celui de la Terreur. Les désordres n'en finissent pas : la montée du bonapartisme conduit à l'Empire, lui-même renversé pour les Restaurations, qui elles-mêmes apportent d'autres révolutions. Comte vit celles de 1830, puis de 1848, qui installe une Seconde République éphémère, à laquelle succède un Second Empire... De nombreux penseurs multiplient les projets de réformes politiques, plus ou moins utopistes. Comte, comme bien d'autres en son temps, est las des désordres et des soubresauts révolutionnaires qui agitent la société. Pour en finir, il faut un programme de réorganisation, appuyé sur une lecture informée de l'histoire, et rationnellement repensé.

Les étapes de la construction de la philosophie comtienne s'enchaînent dans les opuscules que le jeune homme publie d'abord dans des recueils de Saint-Simon<sup>3</sup>. L'un des premiers est une « Sommaire appréciation de l'ensemble du passé moderne » (1820)<sup>4</sup> : elle est « sommaire » en effet puisqu'en une quarantaine de pages est « appréciée » l'histoire de la civilisation du III<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup>. L'idée directrice est qu'un « système » social doit équilibrer deux types de pouvoirs : un « pouvoir spirituel » et un « pouvoir temporel ». L'ancien système était la combinaison d'un pouvoir spirituel « papal ou théologique » et d'un pouvoir temporel « féodal et militaire » ; la « marche de la civilisation » appelle à la remplacer par une nouvelle combinaison : celle d'un pouvoir spirituel appuyé sur la « capacité scientifique » et d'un pouvoir temporel appuyé sur la « capacité industrielle ».

Un autre opuscule de 1822 reprend et déploie ces idées : il s'agit d'un « Plan des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société ». Ce texte est lui aussi d'abord publié dans des recueils de Saint-Simon, mais signé par Comte<sup>5</sup>. De l'histoire, il s'agit de tirer un programme. Pour le social, il faut dépasser à la fois ce que font les « rois » et ce que font les « peuples » : les « rois » savent en gros assurer la stabilité et leur souci dominant est celui de l'ordre ; les « peuples » aspirent, eux, à des changements, au « progrès », que craignent les « rois », mais ils ne peuvent assurer l'ordre et la paix, et entraînent vers l'anarchie. S'esquisse déjà ce qui sera plus tard la devise du positivisme « Ordre et Progrès », qu'il s'agit de concilier<sup>6</sup>. Par la suite Comte désigne souvent ce texte comme son « opuscule fondamental », car il y formule aussi les fondements de sa philosophie : la « loi des trois états » et le « classement hiérarchique des sciences ». Comte insiste sur l'importance à accorder aux sciences pour mettre la

<sup>3</sup> Comte fait en 1854 une sélection de ses œuvres de jeunesse, qu'il publie en « Appendice » de son second grand traité, le *Système de politique positive*.

<sup>4</sup> Texte publié sous la signature de Saint-Simon dans la série de *L'Organisateur*.

<sup>5</sup> Ce texte connaît plusieurs versions, car c'est à propos d'une réédition qu'en fait Saint-Simon en 1824 que les deux associés rompent. Le texte est cité ici dans sa version de l'« Appendice » du *Système de politique positive*, t. IV.

<sup>6</sup> Il n'est pas question de revenir à des états passés et périmés – on ne peut être « rétrograde » ; mais pas plus, sous prétexte de ne pas décider entre « conservateurs » et « révolutionnaires », de s'enliser dans le « stationnaire ». Pour faire progresser la société dans l'ordre, à chacun sa place et son rôle.

société sur la voie des progrès, et il résume son propos : « *les savants doivent aujourd'hui élever la politique au rang des sciences d'observation* »<sup>7</sup> ; il programme alors la fondation d'une « physique sociale » apte à maîtriser les « lois » de la société et de sa marche.

Ce texte est l'occasion en 1824, pour des questions de réédition, de la rupture entre Saint-Simon et Comte. En fait, l'élève juge que, par la rigueur systématique de sa pensée, il a dépassé son maître. Leurs priorités diffèrent aussi : Saint-Simon se tourne de plus en plus expressément vers les « industriels », alors que Comte veut surtout s'appuyer sur les « savants ». Celui-ci veut d'abord assurer les savoirs avant de s'occuper des pratiques, et il trouve celui-là trop brouillon, trop pressé de se lancer dans l'action. Plus tard, Comte critique vertement Saint-Simon, disant que sa formation laissait vraiment à désirer et qu'il n'était qu'un « charlatan », un « jongleur » d'idées... Il est cependant clair que le vieux comte a eu beaucoup plus d'influence sur le jeune Comte que celui-ci a voulu le reconnaître.

Après la séparation, alors que Saint-Simon, avant de mourir en 1825, publie des *Opinions littéraires et industrielles* et *Le Nouveau Christianisme* – ouvrages dont les titres confirment que les sciences ne sont plus sa préoccupation essentielle – Comte affirme ses orientations prédominantes en publiant deux séries de « Considérations » aux titres explicites<sup>8</sup>. En 1825, il s'agit de « Considérations philosophiques sur les sciences et les savants », qui, à partir d'une rapide histoire des sciences déjà positives, programme ce qu'il est urgent de faire : « Nous possédons maintenant une physique céleste, une physique terrestre, soit mécanique, soit chimique, une physique végétale et une physique animale : il nous en faut encore une dernière, la physique sociale, afin que le système de nos connaissances soit complet ». En 1826, des « Considérations sur le pouvoir spirituel » soulignent l'urgence de s'en préoccuper et lui assigne en premier lieu de « présider à la refonte générale de notre système d'éducation » intégrant pour tous la formation aux sciences.

## La maturité : la « philosophie positive » comme « système »

Libre, mais sans position stable, Comte vit alors de leçons de mathématiques et il s'engage dans son œuvre propre. Il entame en 1826 un « Cours de philosophie positive ». L'ouverture se fait devant un public nombreux et remarquable : aux exposés du jeune homme de 28 ans, l'élite scientifique se presse – dont Henri Ducrotay de Blainville, François Arago, Joseph Fourier, Alexandre von Humboldt, François Broussais ... Mais Comte, surmené, fait une grave dépression et même une tentative de suicide. Il guérit de ce qu'il appelle par la suite son « orage cérébral », et il reprend l'exposition de son « Cours » en 1829 devant un public toujours nombreux et savant<sup>9</sup>. La publication commence dès 1830 : six gros tomes paraissent, le dernier en 1842. Il faut aussi signaler que, parallèlement, Comte propose un « Cours philosophique d'astronomie populaire », et il fait de tels cours populaires pendant plus de 20 ans.

Les fils directeurs majeurs du *Cours* concernent les rapports entre philosophie et sciences.

Comte prétend faire œuvre de « philosophie positive » dont l'ambition totalisante et coordinatrice est lourdement précisée.

<sup>7</sup> Le propos souligné par l'auteur, voir « Plan », *op. cit.*, p. 77.

<sup>8</sup> Ces « Considérations » sont aussi reprises dans l'« Appendice » du second grand traité.

<sup>9</sup> Assistent aussi à cette reprise de l'exposition les mathématiciens Louis Poincaré et Henri Navier qui se sont joints à leurs collègues de l'Académie des sciences, et l'aliéniste Esquirol, qui avait participé au traitement de Comte malade.

Ainsi dans son « Avertissement de l'auteur » :

J'emploie le mot 'philosophie' dans l'acception que lui donnaient les anciens et plus particulièrement Aristote, comme désignant *le système général des conceptions humaines*, et en ajoutant le mot 'positive', j'annonce que je considère cette manière spéciale de philosophie qui consiste à envisager *les théories, dans quelque ordre d'idées que ce soit*, comme ayant pour objet *la coordination des faits observés*<sup>10</sup>.

Et plus loin, à la première leçon :

C'est un *Cours de philosophie positive, et non de sciences positives*, que je me propose de faire. Il s'agit uniquement ici de considérer chaque science fondamentale dans ses relations avec le système positif tout entier, et quant à l'esprit qui la caractérise, c'est-à-dire sous le double rapport de ses méthodes essentielles et de ses résultats principaux<sup>11</sup>.

Il y a chez Comte une sorte de volonté de maîtrise encyclopédique de tous les savoirs. Il la combine avec une volonté de « système »<sup>12</sup>, qui accuse les différences avec les programmes encyclopédiques que bien d'autres avaient alors formulés dans la foulée de l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot. Comte ne défend pas un programme de rassemblement, de récapitulation, mais de coordination, où l'on retrouve sa double exigence d'« Ordre et Progrès »<sup>13</sup>.

Ce qui ordonne la progression du *Cours de philosophie positive* sont les deux « lois » rappelées dans les deux premières leçons. D'une part, la « loi des trois états » selon laquelle, au départ, les hommes cherchent les dieux ou le Dieu qui semblerai[en]t la cause des phénomènes constatés (état théologique) ; puis ils envisagent des causes plus abstraites (avec, par exemple, la pensée d'entités comme la Nature) ; enfin, ils abandonnent la quête des causes, dont ils comprennent la vanité, et ils se contentent de chercher le « comment ». D'autre part, l'« échelle hiérarchique des sciences » étagée Mathématiques, Astronomie, Physique, Chimie, Biologie, et la nouvelle science, la Physique sociale, qui devient Sociologie. C'est en suivant cet ordre bien précis que Comte bâtit sa philosophie. Tout y est lu selon des cascades de hiérarchies. Il y a d'abord la hiérarchie principale des deux groupes de sciences : les « fondamentales » et des « secondaires » ; puis il y a celle des six sciences « fondamentales » ; et la distribution des parties de chacune d'elles est dûment ordonnée. Pour Comte, chaque savoir a son domaine et sa méthode et, chacun à sa place, permet aux autres de prendre la leur et de se développer. Grâce à ce parcours ordonné, Comte prétend pouvoir fonder la nouvelle science cherchée dès ses textes de jeunesse et, pour ce qu'il appelait d'abord « physique sociale », Comte choisit le nouveau nom de « Sociologie ». Ce néologisme exprime à nouveau le souci d'ordonnance des savoirs : l'expression « physique sociale » faisait de la « Physique » le modèle scientifique, et gommait l'importance des deux échelons « Chimie » et « Biologie » ; le terme « Sociologie » – bien que monstrueux car fait de latin et de grec – souligne par contre le lien entre les sciences du vivant « Biologie » et

<sup>10</sup> Je souligne.

<sup>11</sup> Je souligne.

<sup>12</sup> Ce que j'ai voulu souligner dans l'ouvrage dont j'ai choisi pour titre *Le Système d'Auguste Comte*, Paris, Vrin, 2016.

<sup>13</sup> Le « système » contient est construit en rupture avec la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle et les ambitions encyclopédiques des Lumières. Il n'y a pas chez Comte de souci de compilation exhaustive, mais au contraire celui d'une réorganisation sélective, une exigence du général qui disqualifie trop d'attention aux détails et l'érudition.

« Sociologie » ou science des vivants en société<sup>14</sup>. En tout cas, la « Sociologie » prend dans le *Cours* une place inflationniste : trois des six tomes lui sont en fait consacrés.

Un autre aspect important de la philosophie des sciences de Comte tient à son rapport à l'histoire. S'il est particulièrement net dans ses propos de « sociologie » – l'histoire en est la méthode propre – il ne l'est pas moins dans les études de philosophie de toutes les autres sciences. Dès la seconde leçon du Cours, il déclare :

Nous sommes certainement convaincus que la connaissance de l'histoire des sciences est de la plus haute importance. Je pense même qu'*on ne connaît pas complètement une science tant qu'on n'en sait pas l'histoire* [...]. Nous considérerons donc avec beaucoup de soin l'histoire réelle des sciences fondamentales qui vont être le sujet de nos méditations<sup>15</sup>.

La conception de l'histoire chez Comte est très philosophique ; il distingue soigneusement « histoire » et « annales » : celles-ci se complaisent aux détails ; celle-là doit savoir repérer un mouvement de fond, qui, selon Comte, suit la succession des trois états. L'histoire comtienne relève ainsi plus d'une « philosophie de l'histoire » que des études très précises que nous avons maintenant l'habitude de mettre sous ce terme ; mais il reste que Comte est à l'origine d'un intérêt nouveau en matière d'histoire des sciences. Actuellement on parle volontiers d'un « style » français de la pratique de la philosophie des sciences qui justement fait, plus que d'autres, place à l'histoire. Rappelons aussi que Comte a été l'un des instigateurs de l'institutionnalisation de l'histoire des sciences comme discipline ; très tôt il a demandé la création d'une chaire d'Histoire générale des sciences au Collège de France, qu'il n'a pas obtenue. Mais elle fut créée en 1892 pour son successeur Pierre Laffitte.

L'attention portée par Comte à l'histoire et aux contextes dans lesquels s'acquièrent ou se développent les connaissances, va avec une autre règle de la philosophie positive : le sens du relatif lié à la méfiance de toute prétention à l'absolu. On ne peut atteindre des « vérités » absolues ; mais tout est relatif<sup>16</sup>.

Le *Cours de philosophie positive* révèle aussi chez Comte le souci de préciser ce qu'on peut entendre par « sciences » par rapport à tout autre type de « savoir », bref à donner au terme une sorte d'« appellation contrôlée ». Si le terme « positif » est au temps de Comte devenu courant et banal, très peu de penseurs s'étaient attachés à le définir ; Comte est l'un des premiers à s'attacher aux conditions d'émergence et d'exercice de la positivité c'est-à-dire de la scientificité.

Enfin, si dans le *Cours* l'intérêt de Comte pour les sciences est directeur et fondamental, il faut cependant souligner un mouvement de prise de distance par rapport aux « savants » qui, juge-t-il, ne tiennent pas leur rôle tel qu'ils le devraient. Dans les œuvres de jeunesse, Comte déclarait vouloir s'appuyer essentiellement sur les « savants » pour réorganiser la société. Mais sa confiance s'effrite. Il en fait une critique

<sup>14</sup> Comte souligne les liens des deux dernières sciences en ordonnant dans la sociologie, une « sociologie statique » ou étude des structures sociales, présentée comme une sorte d'étude anatomique des sociétés, et une « sociologie dynamique » ou étude des mouvements sociaux ou de l'histoire sociale, présentée comme une sorte de « physiologie sociale ».

<sup>15</sup> Je souligne.

<sup>16</sup> Dans la Préface à la sélection de ses textes de jeunesse repris dans l'« Appendice » du dernier tome de son second grand traité, Comte rappelle qu'il a souligné que « *Tout est relatif, voilà le seul principe absolu* » dans un écrit de sa période saint-simonienne de 1817, dont il ne retient que cette « sentence caractéristique, au milieu d'une vaine publication ».



de plus en plus virulente – qui a sans aucun doute à voir avec des échecs de carrière<sup>17</sup>. Comte veut réformer et même re-former le corps scientifique. Trop souvent ce ne sont que des « pédantocrates », voire des « sophistes » et des « trafiquants de sciences » ; ils sont trop attachés à leurs spécialités et à leur gloriole personnelle, et ils se montrent plus désireux d'étaler leurs connaissances que de les partager... Leur éducation même les empêche de comprendre l'intérêt et l'importance de la philosophie positive. Se détournant d'eux, Comte se tourne vers les « prolétaires » – ceux à qui il enseigne l'astronomie populaire. Eux, au moins, ne sont pas déformés par leur éducation, puisqu'ils n'en ont pas. Comte se propose de leur donner une formation positive, telle qu'ils pourront être les acteurs des lendemains meilleurs.

S'appropriant alors à publier son *Cours philosophique d'astronomie populaire*, Comte publie à part ce qui doit en être le « Discours préliminaire » : le *Discours sur l'esprit positif*. Ce texte de 1844 est sans doute un des plus connus de Comte. Je m'en tiendrai ici à quelques points. Sur la page-titre, Comte se présente comme l'« auteur du *Système de philosophie positive* », nouveau titre qu'il donne dorénavant au *Cours* pour en souligner les ambitions systématiques. Lorsqu'il parle de cet ouvrage à ses correspondants Comte le donne à la fois comme une sorte de résumé condensé des six tomes dont il vient de terminer la publication et comme « le manifeste de la nouvelle école ». Comte oppose en effet « l'école positive » qu'il promeut aux écoles « rétrograde », « révolutionnaire » et « stationnaire » : les rétrogrades ne pensent qu'à retrouver l'ordre et ne savent proposer que l'ordre ancien, méconnaissant toute l'importance du progrès ; les « révolutionnaires » ne font qu'espérer des progrès, mais ils méconnaissent la nécessité de l'ordre ; les « stationnaires », ce sont ceux qui essaient des compromis, ce qui ne mène qu'à des oscillations, où se maintiennent les désordres et sans progrès affermis.

Comte se pose dès lors en « chef d'école » et il est vrai qu'il a déjà acquis d'importants soutiens. D'une part, John Stuart Mill, a pris contact avec Comte fin 1842 et ils échangent une abondante correspondance. Mill contribue grandement à faire connaître Comte dans le monde anglophone. Mais certains différends apparaissent vite, relatifs aux analyses sociales et aux programmes de société esquissés par Comte : en particulier sur la conception de la famille et la place des femmes. D'autre part, Émile Littré est séduit par la philosophie de Comte ; déjà bien introduit dans l'intelligentsia du temps, il publie dans nombreux journaux et revues importantes ; en 1844 il donne au journal *Le National*, une série d'articles qui assure à la philosophie de Comte une grande publicité, d'autant que Littré renouvelle des séries d'articles. L'un et l'autre se sépareront pourtant de Comte par la suite : Mill plus radicalement que Littré. En tout cas, l'un et l'autre ont grandement participé à la diffusion de la pensée comtienne.

<sup>17</sup> Dans le « Plan » de 1822-24, Comte fait appel aux « seuls savants » pour fonder la politique scientifique espérée. Et il leur offrait en 1826 le « pouvoir spirituel ». Mais sa méfiance s'exaspère envers ceux qu'il appelle les « savants actuels », ses contemporains. Comte estime que l'École polytechnique lui doit un poste de professeur, d'autant qu'il a fait plusieurs remplacements ; mais il est cantonné aux fonctions subalternes de répétiteur et d'examineur ; sur les postes vacants, on lui préfère toujours d'autres candidats. Il crie donc au complot, critique les méthodes d'enseignement. Attaques et plaintes qui donnent aux savants en place de moins en moins envie d'élire Comte parmi eux.

## De la « philosophie positive » au « positivisme »

Comte poursuit alors le développement de sa pensée. Plusieurs événements le marquent, où se combinent l'influence de circonstances privées et publiques.

Le premier événement est d'ordre privé, mais Comte lui donne une portée philosophique générale. Comte et son épouse Caroline ne s'entendent guère : il veut une femme soumise ; elle trouve son époux trop absorbé par ses travaux et voudrait pouvoir vivre plus aisément. Les déboires se sont amplifiés pendant la rédaction du *Cours*. La séparation est définitive en 1842. Or, en 1845, Comte tombe follement amoureux d'une jeune femme, Clotilde de Vaux, la sœur d'un de ses élèves. Mais c'est un amour impossible : socialement et bientôt irrémédiablement. Clotilde a été abandonnée par son mari, en fuite avec les économies de ses clients, or le divorce n'est pas légal : femme toujours mariée, sa famille l'a récupérée et la surveille<sup>18</sup>... Et puis, leur amitié plus ou moins amoureuse se termine vite : au bout d'une année, que Comte appelle joliment « l'année sans pareille », la jeune femme, phthisique, meurt. Par cette romantique et dramatique histoire, Comte est bouleversé et il sublime son amour perdu. Il juge avoir été trop exclusivement intellectuel jusqu'à son amour pour Clotilde, qui lui aurait fait comprendre l'importance du sentiment. Il revoit donc sa philosophie en intégrant la part à donner à l'affectif et lui donne un rôle déterminant. La femme, « sexe affectif » permet aux hommes de ne pas oublier le rôle du « cœur » à côté de celui de l'intelligence et de l'esprit. Sans le cœur, les hommes risquent de n'être que des savants et philosophes « desséchés ». Cette importance alors reconnue au « cœur » rencontre l'importance donnée au « bon sens », exalté par Comte grâce à l'intérêt qu'il accorde par ailleurs aux « prolétaires ».

Un autre événement, public celui-là, est capital pour l'évolution de l'œuvre de Comte : la révolution de 1848. Le philosophe réagit aussitôt à la révolution de février, et avec enthousiasme : il y voit le signe que les temps sont prêts pour accueillir son programme socio-politique. Il s'engage dans des démarches institutionnelles et se lance dans l'arène. Dès le 25 février, il fonde une « Association libre pour l'instruction positive du peuple », et, le 8 mars, la « Société positiviste » aux plus larges ambitions<sup>19</sup>. Les activités de la Société renforcent l'appel aux « prolétaires » amorcé dans le *Cours* et dans le *Discours* de 1844<sup>20</sup>.

Comte s'empresse alors de publier, en juillet 1848, un second Discours : le *Discours sur l'ensemble du positivisme*<sup>21</sup>. Comme le nom de la nouvelle Société, le titre du nouveau *Discours* affirme un changement de référence : il ne s'agit plus seulement d'illustrer un souci du « positif », partagé par tant d'autres ; il s'agit de promouvoir un « positivisme » systématique et ambitieux. Jusqu'ici Comte parlait de « philosophie positive » d'« esprit positif » ; maintenant il proclame le « positivisme ». Prendre intérêt au « positif », qualificatif lié aux assurances de l'expérience et de la science,

<sup>18</sup> Ils se rencontrent, mais souvent sous contrôle et ils échangent une abondante correspondance... Auguste espère et demande des engagements auxquels Clotilde résiste...

<sup>19</sup> Voir les textes fondateurs est disponibles dans les « Annexes » de la *Correspondance* de Comte, IV, p. 263-271.

<sup>20</sup> Un des premiers textes discuté et publié par la Société positiviste est un rapport sur la question du travail : texte disponible dans les « Annexes » de la *Correspondance* de Comte, IV, p. 273-280.

<sup>21</sup> Ce texte, issu comme le premier *Discours* des leçons introductives des cours populaires dispensés par Comte et étoffé au cours des années, est destiné à être le « Discours préliminaire » d'un second grand traité. Il est effectivement repris en 1851 dans le tome I du *Système de politique positive*, avec quelques légères modifications liées au changement du régime politique. C'est la version de 1848 que j'ai publié et présenté dans l'édition GF, 1998.

est depuis longtemps relativement banal ; les partisans des Lumières, de l'Idéologie et d'autres encore, ont déjà proclamé au XVIII<sup>e</sup> siècle leur souci d'acquérir des connaissances « positives » ; savants, philosophes, publicistes du début du XIX<sup>e</sup> l'ont développé, dont Saint-Simon, un temps mentor puis collègue du jeune Comte. Mais le passage au « positivisme » vise plus loin, en renouant nettement, par-delà le grand parcours fait dans la philosophie des sciences, avec le projet politico-social qui motive Comte depuis sa jeunesse. Les premiers mots du « Préambule » du second *Discours* le disent d'emblée clairement : « Le positivisme se compose essentiellement d'une philosophie et d'une politique ».

Sur ce texte très riche, je m'en tiendrai aussi à quelques remarques. D'abord sur la page-titre qui affirme tout en haut la promotion de la « République occidentale » et lui lie la devise « Ordre et Progrès ». Trois autres formules-clés y sont aussi inscrites : « *Réorganiser sans dieu ni roi, par le Culte systématique de l'Humanité* », où il faut remarquer aussi l'absence de majuscule à dieu ; « *Nul n'a droit qu'à faire son devoir* », injonction qui refuse la prétention révolutionnaire aux droits de l'homme, car selon Comte ce n'est qu'une réclamation encore « métaphysique » ; et « *L'esprit doit toujours être le ministre du cœur, et jamais son esclave* », qui atteste de l'irruption des motifs affectifs, et précise comment. Quant à l'ouvrage même, il est distribué en différentes parties, où sont d'abord présentées les connaissances sur lesquelles le positivisme se fonde et qui seules permettent d'envisager son « efficacité sociale » ; puis Comte analyse les appuis espérés des prolétaires<sup>22</sup> et des femmes<sup>23</sup>, puis la vocation esthétique du nouveau mouvement. La conclusion propose une « théorie de l'Humanité » et envisage pour resserrer les liens sociaux, un « Culte de l'Humanité » à vocation de ralliement

<sup>22</sup> Comte a des prolétaires une conception quelque peu idéaliste et paternaliste : ils n'ont pas de formation, ne sont pas déformés par une mauvaise éducation. Et comme ils n'ont que des occupations manuelles, ils ont l'esprit libre et du « loisir » pour recevoir une nouvelle formation qui sera positiviste. Ce souci de l'instruction du peuple est partagé à cette époque. Mais l'éducation que propose Comte est ambitieuse : ils doivent être formés dans toutes les sciences, afin de bien comprendre leur rôle sociologique. Ce rôle est d'ailleurs surtout spirituel : ce sont les « entrepreneurs » et les patrons de l'industrie et de la banque qui ont les « Pouvoirs temporels ». Le rôle du prolétariat est de relayer le pouvoir spirituel et de former l'opinion publique. Comte fait toute une théorie de l'opinion publique – chose nouvelle en son temps...

<sup>23</sup> Envers les femmes Comte est persuadé de les promouvoir, mais son « féminisme » paraît très « phallocratique » (voir Bernadette Bensaude-Vincent et Annie Petit, « Le féminisme militant d'un auguste phalocrate », *Revue Philosophique*, n° 3, 1976, p. 293-311. Le rôle dévolu aux femmes est en lien avec son amour sublimé. Les femmes, « sexe affectif », « sexe aimant », spécialistes du « cœur » compensant les sécheresses de la raison, doivent participer au « pouvoir spirituel » comme « pouvoir régulateur ». Selon Comte tout responsable social doit être marié afin de ne pas risquer les maladies professionnelles de l'intelligence. Mais ceci impose aussi que la place de la femme reste au foyer : soutien pour l'époux et éducatrice des enfants, éventuellement organisatrices de nouveaux « salons » où s'échangeront les bonnes idées positivistes. La femme au foyer et obligation pour l'homme de la nourrir : ceci paraît très ordonné mais peu progressiste ! Cependant, Comte veut que les femmes, et toutes – y compris les prolétaires – bénéficient d'une éducation poussée calquée sur celle donnée aux hommes, car il attribue aux mères la responsabilité de ce qu'il appelle la « première éducation, c'est-à-dire jusqu'à 12 ans – le jeune positiviste ne suit des cours institués qu'à partir de cet âge... Comte appuie sa sociologie féministe sur des arguments « biologiques » ; or c'est un point sur lequel il y a eu des différends très sérieux entre Comte et l'un des ses premiers admirateurs, John Stuart Mill, qui n'admettait pas l'ordre social proposé par Comte et encore moins sa conception du rôle des femmes d'autant que la compagne avec qui il vivait (Harriet Taylor) était une militante féministe de premier plan... Plus tard Mill reviendra sur la question (*The Subjection of Women*, 1869).

universel, et de nouvelles formes de culte de cette Humanité. Comte y propose aussi une devise modifiée « L'Amour pour principe, l'Ordre pour base et le Progrès pour but ».

Tous ces thèmes se retrouvent développés dans le second grand traité publié de 1851 à 1854 sous le titre de *Système de politique positive*.

## Le positivisme comme religion de l'Humanité

Lorsque Comte fait lui-même une analyse de son œuvre, il dit avoir commencé à partir de 1847-48 une sorte de « seconde carrière » – ce qu'il présente d'ailleurs en termes fort peu modestes puisqu'il se donne des modèles illustres : il prétend rien de moins que, après avoir été dans la première carrière le nouvel Aristote, il est dans la seconde, le nouveau Saint-Paul...

Dans cette seconde carrière, en tout cas, le positivisme comtien devient religion. En 1848, Comte n'envisageait qu'un « Culte de l'Humanité » – titre de la « conclusion » du Discours – ; il l'inscrit déjà cependant dans une sorte d'histoire des religions pour montrer comment l'idée d'Humanité (dorénavant pourvue d'une majuscule) reprend en les dépassant tout ce que les hommes avaient cherché dans leurs dieux (qui eux perdent toute majuscule...). Le sous-titre du second grand ensemble atteste du nouveau déploiement du positivisme : le *Système de politique positive* est dit « ou *Traité de sociologie instituant la religion de l'Humanité* ». Et la conclusion du Discours devenu « Discours préliminaire », affirme bel et bien la « Religion de l'Humanité ». Ce déploiement pose d'ailleurs problème à certains disciples de Comte – à Littré au premier rang<sup>24</sup>. Comte pourtant proclame l'unité et la cohérence de son cheminement. Il met en exergue une citation d'Alfred de Vigny : « *Qu'est-ce qu'une grande vie ? Une pensée de la jeunesse exécutée par l'âge mûr* », et il s'applique à définir ce qui fait de la « religion positiviste » une religion « démontrée » alors que toutes les autres sont et se disent soit « inspirées », soit « révélées ».

Dans ce second traité, la page-titre est à nouveau très révélatrice. En haut sous la mention « République occidentale », toujours visée, sont indiquées trois formules : *Ordre et progrès – Vivre pour autrui – Vivre au grand jour* ; et sous les titre et sous-titre est inscrite la devise positiviste devenue tripartite, construite à la fin du Discours de 1848. Ce deuxième gros traité comprend 4 tomes. Le premier est général – après le « Discours sur l'ensemble du positivisme » devenu Discours préliminaire, vient une « Introduction fondamentale » qui reprend, plus ou moins en condensé, les acquis du Cours que Comte appelle maintenant « Système de philosophie positive » – ; le second tome traite de « statique sociale », c'est-à-dire de l'organisation d'une société dans ses institutions indispensables – Comte présente cette statique sociale en gros comme étude de « l'anatomie » du Grand-Être Humanité ; le troisième tome traite de « dynamique sociale », présentée en gros comme étude de la physiologie du Grand-Être Humanité, son histoire ; et le dernier tome programme « L'Avenir humain ».

Les formules *Vivre pour autrui* et *Vivre au grand jour* inscrites en pages-titre traduisent le rôle que Comte donne de plus en plus à la « Morale », discipline qu'il

<sup>24</sup> Littré quitte, avec quelques collègues, la Société positiviste en 1852. Il s'explique plus tard sur ses différends avec celui qu'il persiste cependant à appeler son « maître ». En bref, Littré reste admiratif et partisan de la « philosophie positive », mais juge que Comte lui devient infidèle lorsqu'il développe son « positivisme » : voir *Auguste Comte et la philosophie positive*, Paris, Hachette, 1863. Littré reste cependant une figure majeure du mouvement tout au long du siècle, et c'est lui qui a fondé la première revue expressément militante, intitulée significativement *La Philosophie positive* (1867-1883).



promeut même, dans le second tome, au rang de 7<sup>e</sup> science fondamentale. Le fil directeur de la morale comtienne est de viser à dépasser les penchants et moteurs « personnels » égoïstes en développant les penchants et moteurs « sociaux » que Comte réunit sous un néologisme l'« altruisme »<sup>25</sup>. Ceci est lié à des idées déjà énoncées par Comte sur la place de l'homme, à concevoir toujours subordonné au collectif<sup>26</sup>. Chacun est un organe du même « grand organisme » où les efforts se coordonnent. Et, pour Comte, ce qu'il appelle « le grand problème social » est de transformer les égoïsmes en altruisme convergent, coordonné et concourant.

Tout ceci est tellement important pour Comte que, au beau milieu de son second grand traité, il s'empresse de condenser l'ensemble du Traité encore incomplet en un ouvrage synthétique, le *Catéchisme positiviste* publié en 1852. L'idée de rédiger un nouveau « catéchisme », qui peut surprendre aujourd'hui, est en ces temps chose courante<sup>27</sup>.

La page-titre du nouvel ouvrage reprend des devises déjà commentées ; en sus, la religion positiviste de l'Humanité est clairement dite « universelle » et l'Humanité est significativement nantie de majuscules : *Catéchisme positiviste ou Sommaire exposition de la religion universelle, en onze entretiens systématiques entre une Femme et un Prêtre de l'HUMANITÉ*.

L'ouverture programmatique du texte est aussi très révélatrice :

Au nom du passé et l'avenir, les serviteurs de l'Humanité viennent prendre dignement la direction des affaires terrestres pour construire la vraie providence, morale, intellectuelle et matérielle, en excluant irrémédiablement de la suprématie politique tous les divers esclaves de Dieu. [...] Nous venons donc ouvertement délivrer l'Occident d'une démocratie anarchique et d'une aristocratie rétrograde, pour constituer une vraie sociocratie, qui fasse concourir à la commune régénération toute les forces humaines.

Tout y est : la nécessité de se considérer comme serviteur du collectif ; le refus de dieu ; la visée de la « sociocratie » terrestre et la prise en charge des divers aspects, « moral » « intellectuel » et « matériel ».

<sup>25</sup> Le terme est forgé en 1850, alors que Comte élabore une nouvelle théorie cérébrale, qu'il s'attache à présenter en un tableau dont la version définitive est publiée dans le tome I du *Système* en 1851 intitulée « Classification positive des dix-huit fonctions intérieures du cerveau ou Tableau systématique de l'âme », p. 726. Ce tableau décline aussi d'autres devises : ainsi l'injonction de « Aimer, Penser, Agir » et sa version un peu plus développée : « Agir par affection et penser pour agir »...

<sup>26</sup> Dès la fin du *Cours* Comte affirmait : « L'homme proprement dit n'est, au fond, qu'une pure abstraction ; il n'y a de réel que l'humanité », 58<sup>e</sup> l. p. 713. Puis, dans le *Discours* de 1844, il soulignait la prépondérance du « nous » sur le « moi » (§ 55, p. 180 et sv.) en 1848, il déclarait : « L'homme proprement dit n'existe que dans le cerveau trop abstrait de nos métaphysiciens. Il n'y a, au fond, de réel que l'humanité », p. 357 ; dans le *Système*, il insiste : « La vague et irrationalnelle notion de l'Homme continue à servir d'unité zoologique, quoique personne n'ose contester que notre vraie nature se caractérise seulement par l'Humanité », I, chap. 3, p. 658, et « Une société n'est pas plus décomposable en individus qu'une surface géométrique ne l'est en lignes ou une ligne en points », II, p. 181.

<sup>27</sup> Le « catéchisme » est un genre prisé aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : les catéchismes républicains se multiplient depuis la Révolution, relayés par des catéchismes plus ou moins socialistes. Plusieurs « catéchismes » proposent des religions alternatives nouvelles. Il y a aussi des catéchismes de toutes sortes, comme par exemple, le *Catéchisme d'économie politique* de Jean-Baptiste Say (1815) ou le *Catéchisme de la médecine physiologique*, de François Joseph Victor Broussais (1824).

Avant de présenter un peu plus précisément les déploiements religieux du positivisme, et pour en finir avec la présentation des étapes suivies, j'évoquerai l'autre grand ensemble que Comte programme une fois le second terminé. Il envisage encore de tout reprendre, sous un autre angle. Alors que les ouvrages précédents relevaient plutôt de l'analyse et suivaient une méthode objective, assez traditionnelles, le nouvel ensemble veut se placer du point de vue de la synthèse et de la « méthode subjective », ce qui signifie tenir compte de la prépondérance du cœur sur l'intelligence et faire appel à une logique des sentiments qui complète et dépasse la simple logique de la raison. L'ensemble devait comprendre une dizaine de volumes, sous le titre de *Synthèse subjective ou Système universel des conceptions propres à l'état normal de l'Humanité*. Mais Comte ne publie que le premier tome en 1856, et il meurt l'année suivante. Sur la page-titre de ce dernier ouvrage, Comte inscrit, outre les devises habituelles, une autre formule : « *L'Homme doit de plus en plus se subordonner à l'Humanité* »

Toutes les étapes et scansions dans l'œuvre de Comte étant maintenant repérées, je voudrais revenir sur ce déploiement du positivisme en nouvelle religion car, non seulement c'est quelque chose qui aujourd'hui surprend beaucoup, mais, du temps de Comte et de ses disciples, c'est ce sur quoi ils ont été très sévèrement moqués, attaqués, et discrédités.

D'abord, il faut bien replacer le positivisme religieux dans le contexte historique : le XIX<sup>e</sup> siècle est fécond en invention de nouvelles religions. Depuis la Révolution française, qui a tenté de fonder le « culte de la Raison » et le « culte de l'Être suprême », l'inventivité religieuse s'est déployée et les faiseurs de religion se sont multipliés<sup>28</sup>. Ensuite, la « religion positiviste » est d'autant plus difficile à comprendre et peut paraître paradoxale parce que, lors des grands débats sur la séparation de l'Église et de l'État, Comte et ses disciples se sont clairement inscrits parmi ceux qui l'exigeaient. Comment donc concilier le fait de proposer une nouvelle politique, et celui de fonder une nouvelle religion ?

Les piliers ou fondements de la religion positiviste de l'Humanité fondée par Comte tiennent à ce qu'il interprète le terme religion comme signifiant le lien de la société : la religion est ce qui « relie » et « rallie », ce qui fait « concourir », « converger », « coordonner » ..., termes fréquents sous la plume de Comte.

Quant à l'« Humanité » autour de quoi et en vue de quoi se construit cette religion, c'est le « Grand organisme » ou le nouveau « Grand-Être » que Comte appelle aussi parfois aussi l'« Être suprême », mais il faut bien voir que ce n'est aucunement un être transcendant : l'Humanité c'est l'ensemble de tous les êtres, présents mais aussi passés et à venir, mais des êtres d'ici-bas ; il n'y a pas d'au-delà. Comte déplore précisément que, pour pouvoir plaire aux anciens dieux, les anciens cultes invitaient à se détourner de l'ici-maintenant. L'Humanité est un ensemble de la plus grande extension dans le temps et l'espace, mais qui n'a rien de « surnaturel ». Du coup, les hommes l'aiment sans « aucune terreur dégradante » et ils en comprennent le caractère « modifiable » ce qui les invite à travailler ici et maintenant, plutôt qu'à se réfugier dans l'espoir d'une autre vie, et d'un salut éternel.

Par ailleurs toute religion pour Comte est composée de trois parties : le Dogme, le Culte et le Régime. Le dogme comporte les principes et connaissances sur lesquels on

<sup>28</sup> Voir par exemple Paul Bénichou, *Le temps des prophètes*, Paris Gallimard, 1977. Il y a eu bien sûr les développements du saint-simonisme et certains dissidents ont proposé leur propre religion : ainsi Pierre Leroux a aussi proposé une nouvelle religion de l'humanité (voir *De l'humanité*, 1840). Citons aussi des propositions moins connues comme celles de Louis Jean-Baptiste Tourreil, *Religion fusionnienne : Explication de Dieu et de l'homme*, Paris, Bureau du journal *L'Avenir*, 1845, ou aussi de Charles Fauvety, *La Religion laïque*, 1887, religion appelée aussi « unitarienne » et qui a son journal *L'Unitarien*.

s'appuie, le socle intellectuel commun ; le culte est l'ensemble des rites : prières, sacrements, fêtes ... ; le régime expose les règles et règlements présidant à l'organisation sociale de la société : relations entre gouvernants et gouvernés, la distribution des rôles entre pouvoir spirituel et pouvoir temporel, le système d'éducation, les structures administratives, les règles juridiques...

Pour la religion positiviste, le dogme est fourni par les sciences ; d'où l'affirmation de Comte que la religion nouvelle est « démontrée » et universelle. La « Hiérarchie théorique des conceptions humaines ou Tableau synthétique de l'ordre universel » résume ce dogme<sup>29</sup>. Les « savants-prêtres » ou plutôt des « prêtres-savants » le précisent et le modifient en fonction de l'avancée des connaissances. Il faut souligner cependant, que les sciences fournisseuses du « dogme » ne sont qu'une partie de la religion positiviste, qui n'est pas une religion de la science, mais une religion de l'Humanité ; les confusions souvent faites entre « positivisme » et « scientisme » sont donc à dénoncer.

Pour le culte, un nouveau *Calendrier positiviste* fournit en grande partie la base des nouveaux rituels<sup>30</sup>. Là encore le projet est à comprendre dans l'époque où, depuis le *Calendrier révolutionnaire*, les re-faiseurs de calendrier ne manquent pas. Comte veut le sien rationnel et pédagogique : treize mois de quatre semaines, permettront une régularité où chaque mois commence par un lundi et finit par un dimanche, en un « calendrier perpétuel » ; le nombre de jours est rééquilibré par un jour complémentaire, et bien sûr par le jour supplémentaire des années bissextiles ; tout au long de l'année, il s'agit de retracer l'histoire de l'Humanité en célébrant les « héros » regroupés par périodes et par thématiques<sup>31</sup>. À ce calendrier dit « concret », Comte ajoute une liste de « fêtes » destinées à célébrer les grandes fonctions de l'Humanité ainsi que les étapes principales de son parcours<sup>32</sup>. Au niveau du culte privé, dans les rituels du culte positiviste, il y a des prières et, pour les concrétiser, Comte réactive ce qu'il appelle le « culte angélique » : chaque positiviste doit se donner trois « anges gardiens » féminins

<sup>29</sup> Le tableau en est publié dans le *Catéchisme*, avec pour sous-titre « Philosophie positive ou Connaissance systématique de l'Humanité » : les sciences y sont ordonnées selon divers regroupements possibles, différenciant l'« Étude de la terre ou cosmologie » de l'« Étude de l'homme ou Sociologie » ou bien les sciences relatives à l'« ordre extérieur » des sciences relatives à l'« ordre humain ».

<sup>30</sup> L'idée d'un ensemble de commémorations est esquissée dès le *Cours*, 57<sup>e</sup> leçon ; Comte la reprend à la fin *Discours* de 1848 en projetant un « système », alors seulement ébauché. La première version du *Calendrier positiviste ou système général de commémoration publique* est publiée en avril 1849. Comte le précise et en présente des tableaux dans le *Catéchisme* et dans le *Système*.

<sup>31</sup> Le premier mois est celui de Moïse et de la théocratie initiale ; puis viennent les mois d'Homère et de la poésie ancienne, d'Aristote et de la philosophie ancienne, d'Archimède et de la science ancienne, de César et de la civilisation militaire ; puis viennent les mois de Saint Paul et du catholicisme, de Charlemagne et de la civilisation féodale ; puis, pour la modernité, les mois de Dante et de l'épopée moderne, de Gutenberg et de l'industrie moderne, de Shakespeare et du drame moderne, de Descartes et de la philosophie moderne, de Frédéric et de la politique moderne, de Bichat et de la science moderne. Des héros secondaires se distribuent dans les semaines, ordonnées en types hebdomadaires (fêtes le dimanche) et types quotidiens. Pour inscrire plus de héros, Comte fait même place à des héros de remplacement fêtés tous les 3 ans.

<sup>32</sup> Le *Catéchisme positiviste* établit une première liste de ces célébrations (où se succèdent les fêtes de l'Humanité, du Mariage, de la Paternité, de la Filiation, de la Fraternité, de la Domesticité, du Fétichisme, du Polythéisme, du Monothéisme, de la Femme, du Sacerdoce, du Patriciat, du Proletariat). Comte l'affine et propose à la fin du *Système*, un « Tableau sociolâtrique résumant en 81 fêtes annuelles l'adoration universelle de l'Humanité », où apparaissent par exemple les fêtes « des Animaux », « du Feu », « du Soleil », « du Fer », les fêtes « de l'Art », « de la Science », « des Vieillards », « des Inventeurs »...

(la mère, l'épouse, la fille), et les femmes y ajoutent le culte de l'époux et du fils. Par ailleurs chaque positiviste voit sa vie scandée par des sacrements sociaux : Comte en établit d'abord 7 puis 9, qui reprennent en gros ceux du catholicisme : la présentation est une sorte de baptême ; l'initiation marque le passage à la vie publique ; l'admission correspond à l'engagement de servir l'Humanité ; la destination consacre l'engagement choisi, le métier ; autre sacrement, le mariage, mais qui doit être pour le positiviste assorti d'un engagement au « veuvage éternel » ; le sacerdoce est un sacrement de destination particulière, donné plus tard et réservé aux hommes car les femmes sont au foyer ; puis il y a le sacrement de la maturité et le sacrement de la retraite ; et enfin ceux de la fin de vie que Comte dédouble : la mort est marquée par la transformation, mais sept ans plus tard, après examen de la vie du défunt, le sacerdoce prononce ou pas l'incorporation, qui proclame que le défunt fut un bon serviteur de l'Humanité ou pas, et il est exhumé et re-enterré dans le lieu adéquat, dans le « bois sacré » près du Temple ou dans ce que Comte appelle le « désert des réprouvés ».

Quant au régime, lui aussi présenté sous les formes privée et publique, il régle l'organisation sociale et politique dans son entier : dans l'organisation familiale, il détermine les relations entre époux, les relations parentales et avec la domesticité ; dans les rapports civiques, il règle et régit les relations politiques et économiques, monde du travail et répartition des richesses, organisation politique et partage des pouvoirs, et aussi les relations des peuples et des nations, en Occident et par le monde, bref tout ce qui articule le passage de l'organisation de la Famille à celle de la Patrie, puis à l'Humanité.

Il faut aussi évoquer une autre institution, capitale selon Comte pour la formation de tout positiviste : la bibliothèque positiviste. Elle comprend 150 volumes, répartis sous quatre rubriques : Poésie ; Science ; Histoire ; Philosophie, morale et religion – rubrique renommée ensuite Synthèse. Cette bibliothèque est d'abord constituée en 1851 comme « Bibliothèque du prolétaire au XIX<sup>e</sup> siècle », et une version un peu différente est jointe à la Préface du *Catéchisme positiviste* ; la version de 1854 à la fin du *Système de politique positive*, est intitulée « Bibliothèque positiviste » et elle est à nouveau un peu modifiée<sup>33</sup>. La liste de cette culture de base est impressionnante, d'autant plus que chaque volume peut contenir plusieurs œuvres.

J'arrêterai là la présentation des institutions proposées par Comte pour la sociocratie future<sup>34</sup> en signalant qu'il s'efforce aussi de préciser les mesures de transition entre les sociétés actuelles et les républiques positivistes prévues. Les détails des programmes proposés peuvent aujourd'hui surprendre et même faire sourire. Mais au temps où Comte les élabore, ces poses romantico-prophétiques étaient souvent partagées, et leur audace ambitieuse mérite plus que l'oubli ou nos moqueries condescendantes sur leurs naïvetés périmées<sup>35</sup>. Cette inactualité ne peut-elle rester stimulante ? C'est un bel enthousiasme qui a motivé le philosophe à chercher, en partant des sciences, une religion politique et une politique religieuse au service de l'Humanité, dissociant le religieux et le théologique, se distançant même de toute métaphysique, et voulant s'ancrer dans le seul ici-bas, en refusant tout au-delà.

<sup>33</sup> Voir Annie Petit, « De la *Bibliothèque du prolétaire au XIX<sup>e</sup> siècle* à la *Bibliothèque positiviste* », en ligne sur le site de la Bibliothèque des amis de l'instruction <http://bai.hypotheses.org>

<sup>34</sup> Comte précise aussi les plans des futurs temples et chapelles de l'Humanité ; les drapeaux et bannières ; les poids et mesures universelles, etc.

<sup>35</sup> Et d'ailleurs les propositions comtiennes sont-elles si dépassées ? Nos sociétés actuelles n'ont-elles pas aussi certaines « fêtes » – fête des mères, fête des pères, fête des grand-mères, etc., journées de l'environnement, journées de la santé, téléthon et autres ; fêtes sportives et dieux du stade, etc. – et dont bien des aspects commerciaux et consuméristes appelleraient réflexion critique ?



## Conclusion

Le positivisme comtien est ainsi une philosophie où le désir de connaissances assurées est joint à la volonté d'une sociabilité politique éclairée et appuyée sur une morale à dimension spirituelle. Comte est un philosophe systématique, dont les soucis principaux sont de maîtriser l'ensemble des sciences et même de tous les savoirs, de lier les savoirs et les pouvoirs, les desseins intellectuels et sociaux, de rendre compte de l'existence humaine sous tous ses aspects (intellectuel, affectif, actif), de coordonner chez chaque homme l'intelligence et les sentiments, d'organiser les liens entre les hommes, par l'Humanité, d'assurer les liens de l'Humanité avec son histoire et avec le « milieu », et de lui programmer un avenir éclairé par l'histoire.

Philosophe de son temps, d'un temps post-révolutionnaire où l'on ose espérer en finir avec les désordres et à assumer les progrès, Comte cherche tous les moyens de créer du lien, de la coordination, et veut faire des héritiers informés et efficaces pour l'avenir. Il y a eu un succès certain du positivisme après Comte, pendant tout un siècle et partout. En France, le positivisme, promu par la Société positiviste, puis la Société positiviste internationale, s'est exprimé par trois grande revues : *La Philosophie positive* (1867-1883), *La Revue occidentale* (1878-1914) ; *La Revue positiviste internationale* (1906-1940). Sociétés et revues se sont aussi multipliées à l'étranger, et par-delà l'Europe. L'histoire de ces diffusions parfois étonnantes et des héritiers très divers qui ont revendiqué ces influences est aussi à étudier de près ...

## BIBLIOGRAPHIE

- Textes d'Auguste Comte :

- *Écrits de jeunesse*, Paris, Mouton, Coll. « Archives Positivistes », 1970, textes établis et présentés par Paulo E. de Berredo Carneiro et Pierre Arnaud.
- *Cours de Philosophie Positive* [1830-1842, 6 vol.], Paris, Hermann, 1975, 2 vol.
- *Discours sur l'esprit positif* [1844], présentation et notes par Annie Petit, Paris, Vrin, 1995.
- *Discours sur l'ensemble du positivisme*, avec présentation, chronologie, et notes par Annie Petit, Paris, GF-Flammarion, 1998.
- *Système de Politique Positive* [1851-1854, 4 vol.], Paris, Anthropos, 4 t., 1969-1970
- *Catéchisme Positiviste* [1852], avec chronologie, introduction et notes par Pierre Arnaud, Paris, Garnier-Flammarion, 1966.
- *Correspondance générale et Confessions*, 8 tomes, Paris, EHESS et Vrin, Coll. « Archives Positivistes », 8 tomes publiés de 1973 à 1990, présentation et notes des t. I à IV, par Paulo E. de Berredo Carneiro et Pierre Arnaud ; des t. V et VI par Paulo E. de Berredo Carneiro et Paul Arbousse-Bastide ; des t. VII et VIII par Paulo E. de Berredo Carneiro et Angèle Kremer-Marietti.

- Études :

Laurent FEDI, *Comte*, Paris, Les Belles-Lettres, 2001.

Henri GOUHIER, *La Vie d'Auguste Comte* [1931], Paris, Vrin, 1995.

David LABREURE, *Auguste Comte. Amour, Ordre et Progrès*, Paris, Calype, 2025.

Annie PETIT,

- *Le Système d'Auguste Comte. De la science à la religion par la philosophie*, Paris, Vrin, 2016.

- *Un siècle de positivisme(s)*, Tome I : *Politique des savoirs. Science(s) et religion* – Tome II : *Pouvoirs : politique intérieure, politique extérieure*, Paris, Hermann, 2023.

Mary PICKERING, *Auguste Comte. An Intellectual Biography*, 3 volumes, Cambridge University Press, 1993-2009.





*Séance publique du 2 juin 2025*

## **L'ARN : un maillon possible dans l'émergence de la vie**

**Bernard LEBLEU**

Professeur Émérite Université de Montpellier

Laboratory of Host Pathogens and Immunity, CNRS/Université Montpellier

**TdM**

---

### **MOTS -CLÉS**

ARN, information génétique, catalyse, ribozymes, unicité du monde vivant, épissage, ribosomes, chimie prébiotique.

### **RÉSUMÉ**

Une première partie évoque la conservation des mécanismes de la vie chez tous les êtres vivants et les problèmes liés au dogme central de la biologie : l'ADN est le porteur des informations nécessaires à assembler les protéines, mais il faut des protéines pour l'assurer.

L'exposé décrit brièvement quelques propriétés étonnantes des ARNs et s'étend sur la découverte inattendue de l'activité catalytique de certains ARNs appelés ribozymes, propriétés que l'on croyait réservées aux protéines enzymatiques. L'ARN peut être par ailleurs porteur d'information génétique au même titre que l'ADN. Une solution au problème de l'œuf et de la poule apparaissait donc plausible d'autant plus que le ribosome lui-même est un ribozyme. Il est donc possible que les ancêtres (aujourd'hui disparus) des êtres vivants actuels aient été constitués d'ARNs.

Sont ensuite passées en revue quelques expériences qui ont démontré la possibilité de synthétiser les blocs de construction du vivant à partir de substances chimiques très simples dans les conditions prébiotiques des océans il y a quelques milliards d'années.

Pour terminer sont évoqués les chaînons manquants dans cette chaîne d'événements qui a mené de la matière inanimée jusqu'aux premiers organismes vivants, dont nous n'avons plus trace malheureusement, puis à la biodiversité que nous observons via les processus d'évolution darwinienne.

---

### **Introduction**

Depuis la découverte à la fin des années 40 du rôle de l'ADN comme support de l'information génétique, l'attention est restée largement focalisée sur cette molécule avec sa structure en double hélice bien connue.

Le succès des vaccins à ARN dans la pandémie COVID 19 a cependant largement contribué à intéresser le grand public aux ARN et à leurs applications.

L'exposé propose, comme annoncé dans le titre, de faire découvrir quelques-unes des propriétés étonnantes des ARNs et leur rôle possible dans l'émergence de la vie, tout en restant simple et factuel, et avec les excuses de l'auteur pour celles et ceux qui trouveront les explications trop fragmentaires.

Après quelques rappels concernant l'unicité du monde vivant et le rôle des ARNs dans la régulation de l'expression des gènes, l'article décrit la découverte de l'activité

catalytique de certains ARNs. Elle fut à la base du concept de « monde de l'ARN » où l'information génétique et catalyse des réactions chimiques étaient assurées par l'ARN. Ce monde primordial aurait donné naissance au monde actuel où ces fonctions sont assurées par des entités différentes, en l'occurrence l'ADN pour l'information et les protéines enzymatiques pour la catalyse des réactions chimiques. Est ensuite évoquée l'origine probable des blocs de construction de la matière vivante avant de discuter de problèmes encore mal ou non résolus et en particulier du passage de la chimie à la biologie.

## Quelques-unes des propriétés étonnantes des ARNs<sup>1</sup>

La diversité des êtres vivants qui peuplent notre terre et nos océans est illustrée par quelques exemples :

- des organismes unicellulaires comme la bactérie *Escherichia Coli* qui fait partie de notre microbiote intestinal ou la levure *Saccharomyces cerevisiae* utilisée depuis des millénaires pour produire des boissons fermentées
- le nématode *Caenorhabditis elegans*, ce petit ver qui avec ses 959 cellules somatiques est capable d'assurer à peu près les mêmes fonctions que nous alors qu'il nous en faut des milliards
- *Arabidopsis thaliana* ou fausse arabette, une plante dont le génome fut l'un des premiers à avoir été complètement déchiffré
- *Drosophila melanogaster* ou mouche à vinaigre intéressante de par son cycle très court et très utilisée en génétique
- le porc très proche de nous en termes de physiologie
- pour en arriver à *Homo sapiens*

Ces quelques exemples, n'ont pas été choisis au hasard : tous ces organismes ont été et continuent de servir de modèles pour des études de génétique, de physiologie ou de développement embryonnaire, signe de la forte conservation des mécanismes de la vie.

Tous les organismes vivants connus ont en effet en commun d'utiliser l'ADN comme support de l'information génétique. Celle-ci doit cependant être décodée en ARN messager pour acheminer jusqu'aux ribosomes, la machine synthétisant les protéines, les informations nécessaires à y assembler les acides aminés en protéines. Ces dernières sont essentielles à la vie de toutes les cellules, en particulier pour y catalyser et réguler de manière très fine les nombreuses réactions chimiques qui en assurent le fonctionnement. Il est important de souligner ici que chacune de nos cellules est une usine chimique très complexe et performante.

Ce flux d'information de l'ADN vers la protéine énoncé par Francis Crick en 1958 est considéré comme le dogme central de la biologie, même si le terme de dogme n'est pas le mieux adapté quand on parle de sciences. Chez tous les organismes connus donc, l'information génétique et catalyse enzymatique, deux fonctions essentielles à la vie, sont assurées par des entités bien distinctes en l'occurrence l'ADN et les protéines.

Remarquable également est le fait que la plupart des molécules cellulaires, appelées biomolécules, sont des polymères assemblés à partir d'éléments simples comme les 4 nucléotides des acides nucléiques, les 20 acides aminés des protéines, les lipides

---

<sup>1</sup> Les ARN dits non codants, car ne codant pas des protéines comme les ARN messagers, ne sont pas abordés dans cet exposé. Leurs fonctions régulatrices importantes ont été découvertes au cours des deux dernières décennies et un prix Nobel de Physiologie et Médecine vient d'ailleurs d'être attribué en 2024 à Victor Ambros et Gary Ruvkun pour leur découverte des micro ARNs, l'une des familles de ces ARN non codants.



essentiels à la formation des membranes biologiques et quelques autres. Elles constituent la boîte à outil du monde vivant. Une fois encore ceci est commun à tous les êtres vivants connus, ce qui a amené François Jacob à l'Institut Pasteur à évoquer la notion d'unicité du monde vivant dans un article paru dans la revue *Science* en 1977.

Cette unicité vient de ce que tous les êtres vivants se sont diversifiés à partir d'un même ancêtre appelé LUCA (abréviation de Last Universal Common Ancestor) dont nous n'avons plus trace. Cette filiation a été confirmée scientifiquement par des études phylogénétiques et en particulier par l'analyse comparative des séquences des ARN ribosomiques qui sont les constituants essentiels des ribosomes. Cet arbre phylogénétique distingue trois grandes familles : les bactéries et les eucaryotes auxquels nous appartenons et dont nous sommes les petits derniers. Moins connue est la famille des Archées (ou archéobactéries) considérée comme indépendante de celles des bactéries et des eucaryotes à la suite des travaux de Carl Woese en 1977. Ce sont pour une bonne part des organismes dits extrémophiles, car vivant dans des conditions extrêmes comme celles des sources chaudes ou des cheminées hydrothermales océaniques où pourrait avoir émergé la vie.

Cette notion de parenté entre tous les êtres vivants était déjà pressentie par Charles Darwin comme l'atteste une page d'un cahier antérieur à la publication de *l'Origine des espèces*, son œuvre majeure concernant l'évolution.

Revenons un moment à ce dogme central de la biologie évoqué tout à l'heure. L'ADN renferme sous forme d'enchaînements des quatre nucléotides A, T, G et C toutes les informations nécessaires à synthétiser les protéines. Ces informations, il faut cependant les déchiffrer (ou décoder) de la même manière que les informations encodées dans un CD ou dans un code-barre doivent l'être par un lecteur de CD ou par les lecteurs des caissières de nos supermarchés.

Ce décodage est assuré dans les cellules par des protéines enzymatiques très performantes appelées polymérases, ADN polymérase pour la réplication de l'ADN ou ARN polymérase pour la transcription de l'ADN en ARN messager. Ces protéines doivent cependant être codées par des séquences d'ADN: problème de l'œuf et la poule qui va très tôt préoccuper quelques-uns des biologistes les plus éminents.

Dès 1962, Alexander Rich, bien connu pour ses travaux sur la structure des ARNs et pour leur rôle dans la synthèse des protéines émet l'hypothèse que « des ARNs ou des polymères apparentés aux ARNs pourraient avoir une fonction double : assurer le stockage de l'information génétique et organiser la synthèse des protéines ». De même, Francis Crick avance l'hypothèse que « le premier enzyme pourrait être un ARN et qu'un système basé essentiellement sur l'ARN n'est pas impossible ». La formulation d'un « monde de l'ARN » sera proposée par Walter Gilbert en 1986 après la découverte des propriétés catalytiques de certains ARNs.

## Les ARNs dans l'expression et la régulation de l'expression des gènes

### Épissage des ARN

On savait depuis longtemps que cellules bactériennes et eucaryotes diffèrent dans leur fonctionnement. Chez les bactéries, la transcription des gènes en ARN messagers et leur traduction en protéines par les ribosomes ont lieu dans le même compartiment et les deux opérations peuvent d'ailleurs se faire simultanément. Chez les eucaryotes, les deux opérations se font dans des compartiments séparés de la cellule : le noyau pour la transcription et le cytoplasme pour la traduction.

La grande surprise fut cependant la découverte par Richard Roberts et Philip Sharp de différences fondamentales dans l'organisation des gènes entre bactéries et eucaryotes, ce qui allait leur valoir le prix Nobel de Physiologie et Médecine en 1993. Chez tous les eucaryotes (de la levure jusqu'à l'homme en passant par les plantes), les gènes ont une structure dite en mosaïque et comportent deux types de séquences : les exons et les introns. Le nombre d'exons varie d'un gène à l'autre et peut être de plusieurs dizaines. L'entièreté du gène est transcrite par l'ARN polymérase comme chez les bactéries, mais ce transcrit dit primaire n'est pas fonctionnel. Un mécanisme d'épissage (un terme de marine) va repérer, au nucléotide près, les frontières entre exons et introns, exciser les introns et recoller bout à bout les exons. Cette opération doit être très précise et la machinerie d'épissage maintenant bien connue est très complexe. Se posait donc la question de comprendre quel peut être l'intérêt d'une étape dont se passent les bactéries ? La découverte des épissages alternatifs allait y répondre. Des réassortiments d'exons peuvent se faire par exemple par un mécanisme de saut d'exon. Ceci donne évidemment naissance à des ARN messagers et des protéines apparentées, mais en partie différentes. Les épissages alternatifs sont très fréquents et permettent de générer deux ou plusieurs protéines aux propriétés différentes à partir d'un même gène. Ceci explique pour une large part comment chez l'être humain les quelques 21 000 gènes codant pour des ARN messagers donnent naissance à plusieurs centaines de milliers de protéines. A titre d'exemple, deux modes différents d'épissage du gène CGRP ont lieu dans la thyroïde, où il code l'hormone calcitonine, et dans certains neurones où il donne naissance à un neurotransmetteur.

## **Le monde de l'ARN**

La notion de monde de l'ARN démontre que stockage d'information et activité catalytique peuvent être assurées par une même entité, organisation qui pourrait avoir donné naissance aux êtres vivants actuels.

Comme l'ADN, l'ARN est constitué d'un enchaînement de nucléotides et peut donc stocker de l'information génétique : c'est facile à comprendre et il n'est pas nécessaire de s'attarder longuement sur ce point. Comme déjà évoqué, les ARN messagers ont pour rôle de transporter l'information génétique du gène au ribosome, un concept à la définition duquel ont largement contribué François Jacob, Jacques Monod et André Lwoff, prix Nobel de Physiologie et Médecine en 1965, puis François Gros à l'Institut Pasteur de Paris.

Dans le même ordre d'idée, l'existence de virus dont le génome est constitué d'ARN a été démontrée dès le début des années 50 avec comme premier exemple celui du virus de la mosaïque du tabac. De nombreux virus à ARN ont depuis été identifiés chez tous les êtres vivants que ce soient les bactéries, les plantes ou l'être humain. Ils sont responsables de nombreuses pathologies et d'épidémies comme la grippe, la poliomyélite (qui fit des ravages dans les années 50) ou plus récemment la pandémie du COVID 19. C'est essentiellement la vaccination qui a permis de limiter l'expansion de ces épidémies. Il n'est pas inutile de le rappeler à un moment où un Secrétaire d'état à la santé adversaire des vaccins vient d'être nommé aux Etats-Unis.

## **ARNs à fonction catalytique (ou ribozymes)**

L'activité de catalyse de certains ARNs est plus surprenante et sa découverte sera décrite plus en détails.

Un bref rappel de quelques différences importantes entre ADN et ARNs est important pour comprendre cette propriété de certains ARNs. Dans le modèle proposé

par Watson et Crick en 1953 puis vérifié expérimentalement, les deux brins d'ADN sont organisés en une double-hélice dans laquelle chaque élément d'un brin est lié à l'autre par les fameux appariements A-T et G-C. Bien que chacune de ces liaisons soit d'énergie faible, leur nombre confère à l'ADN une grande stabilité. L'ARN par contre est organisé en simple brin beaucoup plus souple avec cependant des possibilités de repliement partiel par appariements entre les bases d'un même brin sur de courtes régions ce qui peut donner lieu à la formation de structures et de fonctions très diverses.

Une autre différence importante se situe à la position 2' du sucre des nucléotides des acides nucléiques. Pour mémoire, un nucléotide est constitué de trois entités : une base azotée (comme par exemple la guanine), un sucre et un groupement phosphate. L'atome d'hydrogène du désoxyribose de l'ADN est remplacé par une fonction hydroxyle (OH) du ribose dans l'ARN. Cette fonction OH peut être beaucoup plus réactive que l'hydrogène dans certaines conditions (après arrachement d'un proton par exemple) et conférer aux ARNs l'activité catalytique des ribozymes.

On doit cette découverte aux travaux de Tom Cech à l'Université de Boulder au Colorado et de Sydney Altman à l'Université de Yale dans le Connecticut, ce qui leur vaudra de partager le prix Nobel de Chimie en 1989. Les prix Nobel récompensent en général des découvertes importantes, mais celle-ci fut vraiment disruptive. On était en effet persuadé jusqu'alors que toutes les réactions chimiques cellulaires utilisent comme catalyseurs des protéines appelées enzymes. Le vocable de ribozymes a été logiquement proposé pour désigner ces ARNs à activité catalytique. La démarche expérimentale suivie par Cech et Altman vaut d'être détaillée...

Tom Cech est un biochimiste qui s'intéressait au mécanisme mal connu à l'époque de l'épissage des introns des ARNs ribosomiques chez le protozoaire cilié *Tetrahymena pyriformis*. Le modèle peut surprendre, mais était particulièrement adéquat pour un travail de biochimie dans la mesure où cet organisme unicellulaire eucaryote est facilement cultivable. De plus et à la différence de la plupart des autres gènes, les gènes codant pour les ARN ribosomiques sont en copies multiples (plusieurs centaines par génome). Le mécanisme d'élimination de l'intron qui sépare les exons 1 et 2 du précurseur de l'ARN ribosomique de la grande sous-unité des ribosomes n'a rien de très particulier avec deux réactions d'attaque dites nucléophiles, par la fonction 2'OH d'un ribose, des jonctions exon-intron. La surprise viendra de la découverte de ce que ces deux réactions ne nécessitent aucune des protéines de la machinerie d'épissage. Tom Cech<sup>2</sup> explique avec beaucoup de clarté et de modestie à quel point il lui fut difficile de se convaincre de la réalité d'observations qu'il était le tout premier à faire et qui remettaient en question les concepts de l'époque. Sa démarche expérimentale fut classique en biochimie : démontrer d'abord que cet épissage peut être réalisé dans un extrait cellulaire, puis progressivement purifier la machinerie d'épissage jusqu'à un stade où seul l'ARN paraît être présent dans le milieu réactionnel. Il fallait cependant éliminer la possibilité qu'une protéine difficilement détectable soit restée solidement accrochée à l'ARN. Il a utilisé pour ce faire les outils habituels du biochimiste comme le traitement par des enzymes appelées protéases capables de dégrader non spécifiquement toutes les protéines. Ce sont par exemple les « enzymes gloutons » utilisés dans les lessives pour « laver plus blanc que blanc » comme le disait Coluche dans son fameux sketch. Décrire la somme des contrôles qu'a utilisés Tom Cech pour établir sa démonstration de manière irréfutable sortirait du cadre de cette publication.

---

<sup>2</sup> L'auteur n'a jamais eu l'occasion de rencontrer Tom Cech et est allé l'écouter sur YouTube.

De manière contemporaine, mais indépendante, Sydney Altman<sup>3</sup> étudiait chez les bactéries la biosynthèse des ARN de transfert (ARNt) eux aussi découpés à partir d'un précurseur de grande taille. L'une des étapes met en jeu une coupure par la RNase P du précurseur libérant ainsi l'extrémité 5' de l'ARNt. Cette nucléase comporte une partie protéique et un ARN appelé M1 dont on pensait qu'il n'était qu'un cofacteur de la nucléase. De manière surprenante ici aussi, l'ARN M1 débarrassé de toutes protéines est encore capable d'assurer la réaction de clivage bien qu'à vitesse plus lente.

Les observations de Sydney Altman venaient donc conforter et surtout compléter celles de Tom Cech. En effet, le ribozyme découvert par T. Cech agit comme un fusil à un coup : la conformation locale de l'ARN ribosomique entraîne l'élimination de l'intron et c'est terminé. Par contre, l'ARN M1 caractérisé par Sydney Altman a vraiment les caractéristiques d'une enzyme : il découpe le précurseur de l'ARNt sans être lui-même altéré et pourra donc venir attaquer une autre molécule d'ARN. Les travaux de cette équipe ont démontré la conservation des RNase P dans toutes les espèces étudiées. La place prise par la partie protéique est cependant de plus en plus importante par rapport à celle de l'ARN lorsqu'on passe de la bactérie à l'être humain. De plus, la RNase P humaine débarrassée de ses protéines a perdu toute activité. On voit donc que les protéines prennent une part de plus en plus importante dans l'activité de ce ribozyme, observation intéressante d'un point de vue évolutif.

Nul n'imaginait dans les années 70 que des travaux portant sur une étape du mécanisme de biosynthèse des ARN de transfert allaient déboucher sur une découverte majeure quelques années plus tard. Altman était à l'époque Assistant Professor dans le laboratoire du Professeur Dieter Söll et ne parvint d'ailleurs pas à s'y faire titulariser, car la compétition pour les rares postes permanents était très vive dans ce département.

La découverte des ribozymes était tout à fait inattendue et résultait de recherches fondamentales faites par T. Cech et S. Altman sur la biosynthèse de certains ARNs. Ceci démontre une fois encore à quel point de la recherche fondamentale bien conduite reste indispensable à une époque où les financements à court terme vers des recherches finalisées prédominent de plus en plus.

Les travaux de Cech et Altman allaient évidemment susciter de nombreuses recherches et des ribozymes catalysant des réactions très différentes ont été depuis mis en évidence dans tout le règne vivant ainsi que chez les virus.

### **Le ribosome est un ribozyme**

Une découverte remarquable et elle aussi inattendue est que le ribosome, le site d'assemblage des protéines, est lui aussi un ribozyme. C'est au niveau du ribosome, et plus particulièrement de sa grande sous-unité, que sont reliés les acides aminés par une liaison peptidique. La recherche d'une protéine catalysant cette réaction s'est avérée vaine : aucune des nombreuses protéines du ribosome n'a cette fonction et aucune protéine ne vient s'associer transitoirement au ribosome pour l'assurer. Il faudra attendre d'avoir une image détaillée de la structure des deux sous-unités du ribosome pour résoudre cette énigme. Ceci sera rendu possible par les progrès des techniques d'analyse structurale et en particulier de diffraction des rayons X, opération particulièrement difficile vu la taille et la complexité du ribosome. Chaque sous-unité du ribosome



<sup>3</sup> Pour la petite histoire, Bernard Lebleu a bien connu Sydney Altman qui travaillait comme lui dans le Département de Biologie Moléculaire et Biophysique de l'Université de Yale dans les années 70.



comporte en effet des ARN de grande taille (les ARN ribosomiques) et plusieurs dizaines de protéines différentes.

Le prix Nobel de Chimie a été attribué conjointement pour ce travail en 2009 à Venkatraman Ramakrishnan (un chercheur d'origine indienne travaillant au Medical Research Council à Cambridge, véritable pépinière de prix Nobel en biologie et chimie) pour la détermination de la structure de la petite sous-unité du ribosome, à Tom Steitz (Département de Biologie Moléculaire et Biophysique, Université de Yale) pour celle de la structure de la grande sous-unité et Ada Yonath (Institut Weizmann des Sciences) pour avoir développé les techniques d'analyse structurale et pour d'autres contributions importantes dans ce domaine.

Leurs travaux ont permis d'établir avec précision l'architecture du ribosome. On y voit par exemple que les ARN ribosomiques y occupent plus de place que les protéines ribosomales. La liaison entre les acides aminés se fait au niveau de la région CPT (pour Centre Peptidyl Transférase) de la grande sous-unité où vont venir se positionner les deux acides aminés devant être reliés par une liaison peptidique. Cette région CPT ne comporte aucune protéine et est très conservée dans toutes les espèces comme démontré par Ada Yonath et son équipe. Des études ultérieures vont démontrer que c'est bien la conformation de l'ARN ribosomique dans cette région qui est responsable de la formation de la liaison peptidique.

Si ce prix Nobel a été justement attribué à Ada Yonath, plusieurs de ses collaborateurs comme Chen Davidovich, de ses élèves comme Ilana Agmon, maintenant au Technion de Haifa, ou de chercheurs d'autres universités comme T. Kamura (Université de Tokyo) vont jouer un rôle fondamental dans la notion de proto-ribosome comme ancêtre du ribosome actuel avec des travaux qui se poursuivent à l'heure actuelle.

Comme évoqué plus haut, une structure relativement courte de 178 nucléotides (alors que l'ARN ribosomal en compte plus de 5 000) est fortement conservée, signe évident de son rôle essentiel. Dans une publication de 2022 de la revue *Nucleic Acids Research*, Ada Yonath résume ses travaux démontrant que de courts fragments d'ARN issus de cette fameuse poche sont effectivement capables de catalyser la liaison entre deux acides aminés bien qu'avec une efficacité nettement moindre que celle des ribosomes actuels.

Des étapes importantes de l'expression des gènes comme la biosynthèse de certains ARNs ou la formation de la liaison peptidique peuvent donc être catalysées par des ARNs en l'absence de protéines.

## De l'origine probable des briques élémentaires de la vie

Ces briques élémentaires sont les nucléotides des acides nucléiques, les acides aminés des protéines, les coenzymes des réactions d'oxydo-réduction, l'ATP comme source d'énergie et quelques autres composés peu nombreux et très conservés dans l'évolution.

Pour rappel, la terre a à peu près 4,5 milliards d'années et les conditions compatibles avec la vie apparaissent il y a environ 4 milliards d'année, car il a fallu entre autres que la température diminue suffisamment. Les premières traces de vie connues sont celles de fossiles de cyanobactéries, des micro-organismes marins datant d'environ 3,5 milliards d'année. La vie va d'ailleurs rester cantonnée à ces milieux pendant très longtemps et les premiers organismes terrestres n'apparaîtront qu'il y a environ 400 millions d'années. Sur une échelle de temps de 24h, *Homo sapiens* n'est apparu que dans la dernière minute.

Comme souvent en sciences, ce qui est maintenant étayé de manière solide a fait l'objet d'hypothèses par des scientifiques visionnaires il y a bien longtemps. C'est le cas

de la notion de « soupe prébiotique » imaginée par Alexander Oparin en URSS et John Haldane en Angleterre dans les années 20. Ils proposent que les molécules essentielles à la vie aient été synthétisées à partir de composés simples dans les conditions appelées prébiotiques prévalant sur terre il y a quelques milliards d'années.

La première démonstration scientifique du concept a été apportée par l'expérience de Stanley Miller à l'Université de Chicago en 1953. Il a reproduit en laboratoire ces conditions prébiotiques de la vie sur terre. Pour se faire, il a enfermé dans un ballon des molécules simples comme du méthane, de l'ammoniac ou de l'hydrogène et y a fait barboter de la vapeur d'eau. Sous l'influence d'arcs électriques simulant des orages et de la chaleur, de nombreux composés organiques simples se sont formés et en particulier des acides aminés. D'autres expériences basées sur des modèles semblables ont permis de synthétiser des nucléotides. Il s'agissait cependant d'un modèle expérimental dont l'adéquation avec les conditions de la vie sur terre a été contestée.

Les travaux plus récents et remarquables de John Sutherland (Medical Research Council, Cambridge) ont depuis démontré que la synthèse chimique de ribonucléotides, d'acides aminés et d'acides gras peut se faire avec la même chimie et des rendements satisfaisants dans des conditions prébiotiques plausibles. Sans nous attarder aux équations, ces synthèses chimiques utilisent comme source essentielle de carbone du cyanure d'hydrogène, composé simple à un atome de carbone et se font sous irradiation UV en conditions réductrices. C'est important, car la présence d'oxygène sur terre est une conséquence de la photosynthèse et donc de la vie. A titre d'exemple, le mélange de cyanure d'hydrogène et d'ammoniac donne naissance à l'adénine, un des constituants des acides nucléiques.

Il est donc maintenant bien établi que les précurseurs des trois grandes familles de composés indispensables à la vie (acides nucléiques, protéines et lipides) peuvent être synthétisés en l'absence de protéines enzymatiques dans des conditions prébiotiques.

Dans quelles éprouvettes autres que celles du chimiste se sont faites ces réactions ? Ceci fait l'objet d'hypothèses différentes, mais pas nécessairement incompatibles. Des conditions compatibles à la mise en œuvre de ces réactions peuvent être réalisées dans les océans au niveau des cheminées hydrothermales (des volcans sous-marins) ou dans des sources chaudes comme on en trouve dans le parc de Yellowstone. Ces sources hydrothermales dans la profondeur des océans protègent des radiations UV très importantes à cette époque. Chaleur, grande diversité et abondance en composés chimiques comme l'hydrogène, le CO ou le méthane créent des conditions favorables à la synthèse des premières biomolécules. S'y ajoute un gradient de protons comme source d'énergie. Enfin, ces structures sont formées de roches se présentant comme des éponges poreuses où ces molécules ont pu se nicher et réagir plutôt que de se diluer.

Ces précurseurs de la vie pourraient aussi avoir une origine extra-terrestre. La présence de nombreux composés organiques dont des acides aminés, des purines et des pyrimidines (constituants des acides nucléiques) ou encore des porphyrines a été détectée dans la météorite de Murchison qui s'est écrasée en Australie en 1969. Ce type de découverte a redonné du crédit à la notion de panspermie qui propose une origine extra-terrestre de la vie. Cette théorie est ancienne puisqu'elle a été formulée par le philosophe grec Anaxagore, abandonnée ensuite puis évoquée à nouveau au 19<sup>ème</sup> siècle par le grand chimiste suédois Arrhenius. Que la vie ait pu émerger ailleurs que sur la terre est probable et les programmes d'exploration spatiale apporteront sans doute plus de réponses.

Origine terrestre ou extra-terrestre ne fait cependant que déplacer le problème quant à une question centrale et encore mal résolue : comment la vie a-t-elle émergé d'une collection de molécules inanimées ?



En résumé, les molécules du vivant peuvent être synthétisées à partir de composés simples dans des conditions prébiotiques et les ribozymes sont, au même titre que les enzymes, capables de catalyser de nombreuses réactions chimiques dont l'assemblage d'acides aminés. L'association dans une même entité des propriétés de stockage d'information et de catalyse enzymatique apporte donc une réponse au problème de l'œuf et de la poule.

D'autres arguments sont régulièrement avancés en faveur d'un monde primordial basé sur l'ARN et non sur l'ADN. Les constituants de l'ADN (désoxyribonucléotides) sont synthétisés à partir de ceux de l'ARN (ribonucléotides). De nombreux cofacteurs, qui jouent un rôle majeur dans les réactions biochimiques cellulaires, sont des ribonucléotides. Ce sont par exemple le NADH et le FAD des réactions d'oxydo-réduction, l'ATP des réactions nécessitant un apport d'énergie ou le coenzyme A du métabolisme des acides gras.

En conclusion, ribozymes et cofacteurs seraient donc des reliques de ce monde de l'ARN. Malheureusement, aucune trace fossilisée de ces premiers organismes vivants vraisemblablement beaucoup plus simples que les êtres vivants actuels, n'est disponible et il n'y a sans doute aucune chance d'en retrouver : nous en sommes donc réduits à émettre des hypothèses quant à leur nature et leur organisation.

### Questions encore mal ou non résolues.

Comment se sont reproduits (on dit répliqués) ces ARNs ? Aucun ribozyme naturel catalysant cette réaction n'a été trouvé, mais ils peuvent être générés en laboratoire

Au sein de quelles structures (les ancêtres de nos cellules) se sont faites ces réactions ? Ce sont vraisemblablement des vésicules constituées par l'autoassemblage de lipides à caractère polaire.

Pourquoi et quand ce monde de l'ARN a-t-il disparu pour faire place à notre monde actuel dans lequel le stockage d'information est assuré par l'ADN et la catalyse de la plupart des réactions cellulaires par les protéines ?

De nombreux travaux se poursuivent pour essayer d'y apporter des réponses.

Notons par exemple, que la polymérisation non enzymatique de ribonucléotides se fait dans les conditions des sources hydrothermales citées plus haut et que ces synthèses sont fortement accélérées en présence d'une matière cristalline. Citons aussi les remarquables travaux faits *in vitro* par Jerry Joyce au Salk Institute et par Jack Szostak à l'université de Chicago dont les très intéressantes conférences sur l'origine de la vie sont à écouter sur YouTube. Ils ont entre autres démontré que des ribozymes capables de répliquer des ARNs peuvent être générés à partir de grandes populations (appelées banques) d'ARN de séquences aléatoires. Aucune de ces structures n'approche cependant les performances des polymérases actuelles, les enzymes synthétisant les acides nucléiques. Décrire ces travaux toujours en cours et les technologies dites d'évolution *in vitro* mises en œuvre pourrait faire l'objet d'une publication à part entière.

### Pourquoi le monde de l'ARN n'a-t-il pas perduré ?

Les raisons, pour lesquelles ce monde de l'ARN n'a pas perduré et pour lesquelles l'ADN a supplanté l'ARN comme porteur de l'information génétique sont faciles à comprendre.

Les machineries cellulaires actuelles associant ribozymes et protéines sont plus performantes que les ribozymes seuls. A titre d'exemple, les proto-ribosomes sont beaucoup moins efficaces que les ribosomes actuels.

De plus, l'ADN a des propriétés qui en font un support beaucoup mieux adapté au stockage d'information génétique que l'ARN. Ce sont des molécules beaucoup plus

stables que les ARNs et un système de stockage d'information doit idéalement mettre en jeu des structures stables. Cette grande stabilité de l'ADN est d'ailleurs exploitée par la police judiciaire comme par les spécialistes de la paléontologie.

Les ADN polymérases, les enzymes répliquant l'ADN, ont la propriété tout à fait remarquable de pouvoir corriger leurs erreurs et donc d'en limiter le nombre, ce que n'ont pas les ARN polymérases.

Les bactéries comme les cellules eucaryotes ont mis au point des mécanismes sophistiqués et très conservés de détection et d'élimination, on parle de réparation, des altérations de l'ADN engendrées par des agents physiques, rayonnements UV par exemple, ou chimiques comme les carcinogènes

L'ensemble de ces propriétés (rappelons une fois encore que leur description détaillée sortirait du cadre de cet exposé) font de l'ADN le support idéal pour stocker et transmettre l'information génétique.

Ceci explique les raisons pour lesquelles il ne reste que des reliques de ce monde primordial de l'ARN supplanté par le monde actuel où les fonctions de catalyse et de stockage d'information génétique ont été séparées.

### **De la chimie à la biologie : l'abiogénèse**

Reste à comprendre comment les premiers organismes vivants, même très rudimentaires, ont émergé à partir d'une collection de molécules chimiques, ce que l'on appelle l'abiogénèse.

Que ce soit arrivé par chance est quasi impossible en termes de probabilités même si les premiers êtres vivants étaient vraisemblablement beaucoup plus simples que ceux que nous connaissons et si cette transition du non vivant au vivant a eu quelques centaines de millions d'années pour se faire.

On est donc amené à invoquer l'intervention d'un moteur ou d'une force motrice (traduction peu satisfaisante de l'anglais « driving force ») dont la nature reste très largement inconnue et débattue. Contentons-nous ici d'évoquer de nouveaux développements apparus depuis quelques années au sein d'une nouvelle branche de la chimie appelée chimie des systèmes qui s'intéresse aux propriétés particulières des macromolécules.

La chimie des systèmes complexes s'applique tant aux polymères biologiques comme les ARNs qu'à des polymères de synthèse. Ils ont pour propriété de s'assembler spontanément (par interactions entre bases pour les acides nucléiques) pour donner naissance à des structures complexes (on parle d'organisation supramoléculaire) avec émergence de propriétés qui n'existent pas au niveau des constituants pris isolément. C'est le cas des ARNs qui, nous l'avons vu, ont la capacité de s'organiser spontanément pour donner naissance à des fonctions inattendues. Ce sont par exemple, l'activité catalytique des ribozymes ou la capacité qu'ont certains ARNs appelés aptamères à s'associer très spécifiquement à un ligand comme l'ATP par exemple. De très nombreux travaux ont été consacrés à l'étude de ces propriétés et des applications dans le domaine du diagnostic ont été développées.

De plus, on a pu démontrer que les ARNs peuvent utiliser des nucléotides activés pour se répliquer de manière non enzymatique par appariement de bases au moins sur de courtes séquences, propriété qui favorise leur persistance.

Ces deux types de propriétés contribuent à expliquer le rôle moteur qu'ont pu jouer les ARNs à l'origine de la vie. Est seulement effleurée ici une démarche très récente (la plupart des publications datent du 21<sup>ème</sup> siècle) où se sont illustrés des biologistes (comme Jack Szostak cité plus haut ou Robert Pascal à Montpellier), des chimistes des acides

nucléiques comme Piet Herdewijn à l'Université Catholique de Louvain) ou des chimistes des polymères comme Jean-Marie Lehn (prix Nobel de Chimie) à l'Université de Strasbourg.

## Conclusion

L'hypothèse d'un monde primordial où stockage de l'information génétique et activité catalytique étaient assurées par des ARNs est plausible même s'il n'en reste que des reliques comme les ribozymes. L'origine des blocs de construction dont la polymérisation a donné naissance aux acides nucléiques et aux protéines dans les conditions prébiotiques est elle aussi raisonnablement bien établie.

L'absence de fossiles de ces organismes amène cependant à rester très humbles, mais c'est le propre de tout scientifique, et à admettre que tout est loin d'être compris sur la nature et le fonctionnement de ces premiers êtres vivants. Loin d'être une frustration, la complexité du fonctionnement des organismes les plus simples reste une source d'émerveillement et une raison de croire à l'importance de la recherche scientifique.



**TdM**



Séance du 23 juin 2025

## La transition de l'enfant à l'adulte. Un nouveau défi en cardiologie.

Michel Voisin

Faculté de Médecine de Montpellier

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

---

### MOTS CLÉS

Cardiopathie congénitale, réhabilitation, transition enfant-adulte, GUCH.

### RÉSUMÉ

L'histoire des cardiopathies congénitales se décline en trois étapes : survivre, avoir une bonne qualité de vie, accéder à l'âge adulte. Les années 1980 ont été un tournant dans la prise en charge des malformations cardiaques, avec des progrès considérables dans l'imagerie, la chirurgie, la réanimation. La contribution de la réhabilitation à l'exercice contribue à améliorer la qualité de vie et la longévité. La mise en place d'un programme de transition entre la prise en charge pédiatrique et le transfert en consultation adulte est essentielle pour qu'il n'y ait pas de rupture de suivi. Sont présentés les programmes de recherche clinique de l'équipe de cardiopédiatrie de Montpellier qui ont contribué à valider la pertinence de ces stratégies.

---

Un enfant sur 100 naît porteur d'une malformation cardiaque.

L'embryogénèse cardiaque est une horlogerie très fine, avec une succession de torsions, rotations, résorptions, le moindre grain de sable dans cette machinerie complexe pouvant aboutir à des anomalies structurales plus ou moins sévères. Ce grain de sable, il peut être la conséquence d'une perturbation génétique ou d'un facteur environnemental, souvent par un biais épigénétique. Le plus souvent, aucune cause n'est retrouvée.

La diversité anatomique des cardiopathies est grande.

- certaines sont mineures et ne nécessitent qu'une surveillance,
- certaines sont simples, faciles à corriger, d'autres complexes, beaucoup plus difficiles à prendre en charge.
- certaines sont associées à d'autres malformations viscérales, notamment lorsqu'elles surviennent dans un cadre syndromique, le plus fréquent aujourd'hui, avec la politique d'éradication de la trisomie 21, étant le syndrome de di George, lié à une microdélétion 22q11.

Parfois, la malformation est tellement complexe et inhabituelle que l'on doit avoir recours à une analyse segmentaire, niveau par niveau, procédure proposée par Richard Van Praagh, anatomiste et cardiopédiatre de Boston<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> VAN PRAAGH R. : *The segmental approach clarified*. Cardiovasc Intervent Radiol 1984; 7: 320-325.

L'histoire des cardiopathies congénitales peut se décliner en trois étapes : la survie, la qualité de vie, l'accès à l'âge adulte et la longévité. J'ai vécu ces trois étapes, elles structureront mon exposé :

- je reviendrai d'abord sur les formidables progrès qui ont permis qu'arrivent à l'âge adulte des enfants qui autrefois ne vivaient pas. Il y a une quinzaine d'années, j'ai présidé à Libreville une thèse recensant les cas de cardiopathies congénitales au Gabon : certaines malformations pourtant fréquentes n'y figuraient pas car, dans ce pays à cette époque, elles n'arrivaient pas à l'hôpital.
- puis nous verrons comment faire en sorte que les enfants porteurs de cardiopathie grandissent dans les meilleures conditions.
- enfin, comment organiser la transition entre l'enfant et l'adulte et optimiser le suivi à l'âge adulte.

Je me baserai sur mon expérience de 40 ans de pratique de la cardiologie pédiatrique, et sur les développements qu'ont pu réaliser mes collaborateurs et successeurs, sous la responsabilité du docteur Sophie Guillaumont et du professeur Pascal Amedro.

## 1. Survivre : les progrès en cardiologie pédiatrique

### 1.1. État des lieux en 1976

J'ai eu le privilège, en 1976, dans le cadre d'un échange inter-CHU, d'être pendant 9 mois interne dans le service de cardiologie pédiatrique de l'AP-HP, alors hébergé à l'hôpital Bicêtre après que mes maîtres Roger Jean et Robert Grolleau m'eurent demandé de me former dans cette sur-spécialité. Jean Kachaner, alors agrégé de pédiatrie, de 12 ans mon aîné, décrivait ce qu'était le service lorsqu'il y arriva comme jeune externe dans les années 50. Il y avait 90 lits, 85 occupés par des jeunes de 10 à 13 ans atteints de rhumatisme articulaire aigu, maladie qui aujourd'hui a complètement disparu. Au deuxième étage, dit-il, il y avait cinq berceaux d'enfants porteurs de malformations cardiaques dont s'occupait une femme, Marthe Gautier, pionnière française de la discipline, avec quelques médicaments, et beaucoup de compassion. Pour des raisons de préséance universitaire, Marthe Gautier ne put accéder à la fonction de chef de service. Elle s'orienta alors vers la génétique et, après un séjour américain pour apprendre la technique de culture de fibroblastes, elle a eu un rôle essentiel dans la découverte du chromosome 21 supplémentaire dans ce que l'on qualifiait alors de mongolisme, rôle dont elle estimait qu'il n'avait pas été suffisamment reconnu.

- Pendant mon séjour parisien, les possibilités de prise en charge étaient encore limitées :
- fréquent recours en cas de diagnostic incertain à des explorations invasives : cathétérisme cardiaque, angiocardiographie, avec un risque non négligeable chez le nouveau-né, notamment de perforation cardiaque ;
  - possibilités médicamenteuses réduites, quelques plantes, aime bien dire Jean Kachaner, dont *digitalis purpurea* bien sûr ;
  - chirurgie le plus souvent palliative, visant à moduler le flux sanguin dans le poumon, en l'augmentant, selon la technique conçue en 1944 par Helen B. Taussig et mise en pratique par le chirurgien Alfred Blalock, ou en le diminuant par un cerclage de l'artère pulmonaire initié par Muller et Dammann en 1951.

Certes, la chirurgie curative était possible, après les premières interventions sous circulation extra-corporelle dans les années 50 aux États-Unis. Mais il fallait attendre le poids fatidique de 12 kg avant de confier les enfants au chirurgien.





## **1.2. Le tournant des années 80, marqué par des progrès considérables**

### **1.2.1. L'imagerie non invasive**

J'ai vécu l'introduction de l'échocardiographie. Elle est aujourd'hui le prolongement incontournable de l'examen clinique. Avec ses récentes évolutions, elle donne pratiquement toutes les informations morphologiques et fonctionnelles nécessaires à la prise en charge. En conséquence, le cathétérisme cardiaque est aujourd'hui limité aux cas nécessitant une procédure interventionnelle.

Le scanner avec reconstruction qui permet d'analyser le moindre petit détail qui sera important pour le chirurgien, l'IRM donne des informations fonctionnelles essentielles.

### **1.2.2. La chirurgie**

Elle a fait des progrès considérables. Aujourd'hui, des interventions complexes sous circulation extra-corporelle sont possibles dès 2kg500. Et c'est vraiment une prouesse car la taille du cœur à ce poids, c'est celle d'un petit œuf. J'ai eu le bonheur de collaborer avec un opérateur d'exception, le professeur Dominique Métras, de l'hôpital de la Timone à Marseille. Lors de son départ à la retraite, je l'ai fait sourire quand je lui ai dit que je le considérais comme un génie de la chirurgie : il avait effectivement toujours le geste qu'il fallait, même dans les situations les plus périlleuses, et il osait les assumer, là où d'autres reculaient.

Compte tenu de la diversité des cardiopathies et de la complexité de prise en charge de certaines, dans les années 2000, les chirurgiens cardiaques pédiatriques ont tenu à évaluer les performances de chaque centre pour chaque malformation, cardiopathie par cardiopathie. Ils ont ainsi établi un score, le score d'Aristote<sup>2</sup>.

### **1.2.3. La réanimation**

Outre les améliorations considérables des techniques de ventilation, elle a bénéficié de molécules qui ont révolutionné le pronostic.

Le canal artériel est un conduit qui relie l'aorte et l'artère pulmonaire. Il est un élément essentiel de la circulation fœtale, et se ferme dans les premières heures ou les premiers jours de vie. Dans certaines cardiopathies, le sang n'arrive pas au poumon, il est donc nécessaire, dans l'attente d'une intervention chirurgicale, de maintenir le canal ouvert. Cela est possible grâce à la perfusion de *prostaglandines*. À l'inverse, chez le prématuré, du fait de son immaturité, il arrive que le canal ne se ferme pas. Les *antagonistes des prostaglandines* permettent d'obtenir la fermeture et d'éviter la chirurgie.

La prise en charge de l'hypertension pulmonaire : certains enfants, malgré une geste chirurgical satisfaisant, mouraient en fin d'intervention lors de la fermeture du thorax, en raison de poussée d'hypertension pulmonaire. Le monoxyde d'azote (en inhalation) est un agent vasodilatateur pulmonaire puissant très efficace dans ces épisodes. Malgré ce, parfois la situation instable du patient impose de différer la fermeture du thorax, l'enfant est alors maintenu thorax ouvert en milieu stérile pendant quelques jours.

### **1.2.4. Le cathétérisme interventionnel**

William Rashkind, cardiopédiatre de Philadelphie, est considéré comme le père de la cardiologie pédiatrique interventionnelle. Nous avons eu l'honneur de le recevoir à Montpellier en 1983 au décours du congrès européen de la discipline qui se tenait à Bordeaux. Il tenait à visiter notre ancienne et prestigieuse faculté. Dans la transposition

---

<sup>2</sup> LACOUR-GAYET *et al.* : *The Aristotle score for congenital heart surgery*. Semin Thorac Cardiovasc Surg Pediatr Card Surg Annu 2004;7:185-191.

des gros vaisseaux, l'aorte naît du ventricule droit et l'artère pulmonaire du ventricule gauche. De ce fait, le sang rouge tourne dans le poumon sans pouvoir passer dans la grande circulation et les tissus ne sont pas oxygénés. Cette situation n'est pas viable à court terme. Rashkind a conçu une manœuvre permettant de créer une communication entre les deux oreillettes<sup>3</sup> : elle consiste, dès les premières heures de vie, à faire monter dans le cœur, par voie veineuse, une sonde à ballonnet, sous contrôle radioscopique ou échographique, à l'introduire dans l'oreillette gauche ; on gonfle alors le ballonnet et on tire sur la sonde, arrachant ainsi la membrane qui sépare les deux oreillettes, ce qui permet un mélange des sangs et au sang oxygéné de parvenir aux tissus de l'organisme.

J'ai pratiqué des dizaines de Rashkind, c'est une manœuvre délicate et il y a toujours au départ une petite tension car la survie du nouveau-né est conditionnée par la réussite de la procédure.

Aujourd'hui, le cathétérisme interventionnel s'est considérablement étendu et se substitue souvent à la chirurgie. Il permet soit de fermer une communication anormale, soit de dilater une structure rétrécie, d'emboliser un vaisseau anormal. Là encore, j'ai eu le privilège de collaborer avec le professeur Alain Fraïsse, pionnier dans ces procédures. Après avoir exercé à Marseille, il a été recruté à Londres où il dirige les services de cardiologie pédiatrique du Brompton et du Harefield hospital.

### 1.2.5. Grâce à ces progrès,

La plupart des cardiopathies simples peuvent être considérées comme guéries : communication fermée, structures repositionnées à leur juste place, nécessitant une simple surveillance en règle annuelle. D'autres seront « presque » guéries, mais pourront nécessiter à l'âge adulte des gestes complémentaires, comme réparer ou changer une valve qui redevient rétrécie ou fuyante. D'autres enfin sont non réparables, et font l'objet de procédures palliatives, initiant un parcours de vie aménagé et médicalisé. Conséquence de ces progrès : dans les années 80, alors que le nombre de cardiopathies congénitales restait stable chez l'enfant, de plus en plus de patients ont atteint l'âge adulte, au point que les adultes sont devenus plus nombreux que les enfants avec un croisement des courbes qu'a montré le travail de Jane Sommerville en Angleterre en 2002<sup>4</sup>.

## 1.3. Il est des situations complexes

Je ne prendrai qu'un seul exemple : le ventricule unique. Quand il n'y a qu'un ventricule, on ne peut en créer un second. Francis Fontan, éminent chirurgien bordelais, a émis l'hypothèse que l'on pouvait se passer de ventricule droit. Il a donc conçu un montage utilisant le seul ventricule existant pour la circulation générale et déviant hors du cœur le sang bleu allant au poumon<sup>5</sup>.

Pour ce faire, dans un premier temps, il a réalisé une anastomose entre l'oreillette droite et l'artère pulmonaire, l'oreillette ayant une capacité de contraction moindre que le ventricule, mais effective. Et ça a marché.

Il s'est ensuite rendu compte que l'on pouvait se passer de l'oreillette et brancher directement dans l'artère pulmonaire successivement la veine cave supérieure lors d'une première intervention avant 6 mois, la veine cave inférieure avant 2 ans. Et là encore, la dérivation cavo-pulmonaire totale, le plus souvent, ça marche (Figure 1).



<sup>3</sup> W. RASHKIND : « Atrial septostomy in congenital heart disease », *Adv Pediatr.*, 1969, 16:211-232.

<sup>4</sup> J. SOMMERVILLE : « Grown-up congenital heart (GUCH) disease : current needs and provision of service for adolescents and adults with congenital heart disease », in *The UK. Heart*, 2002, 88 Suppl 1.

<sup>5</sup> F. FONTAN, E. BAUDET : « Surgical repair of tricuspid atresia », *Thorax* 1971, 26:240.

C'est dire que, face au défi de la complexité, le génie d'un chirurgien peut contourner les obstacles. Le concept de circulation de Fontan est aujourd'hui reconnu dans le monde entier, de même que l'intervention qui porte son nom, plus ou moins modifiée.



Figure 1 : Dérivation cavo-pulmonaire totale  
- l'artère pulmonaire est déconnectée du cœur  
- les veines cave sont branchées sur l'artère pulmonaire

## 2. Assurer une bonne qualité de vie aux porteurs de cardiopathie congénitale

Ce concept est bien connu des cardiologues d'adultes, qui mettent en place des programmes de réhabilitation en cas de maladie coronaire ou d'insuffisance cardiaque. Notre confrère et ami Jean-Max Robin en a été l'un des promoteurs à Montpellier. Cette stratégie a été validée dans la littérature avec un haut niveau de preuve dans les années 2010. Pour les patients porteurs de cardiopathies congénitales, ce n'était pas une pratique habituelle car le niveau de preuve était bien moindre. Ma génération a été très prudente. Je rédigeais régulièrement le certificat médical : « l'état de santé de "X" autorise une vie normale à l'exclusion d'activités physiques ou sportives intenses et/ou prolongées », ce qui, de fait, les excluait des cours d'EPS, et des sports collectifs avec leurs camarades. Pourtant, l'activité physique est une nécessité pour tous, même pour les enfants malades.

L'équipe de cardiologie pédiatrique que j'ai eu l'honneur de diriger a donc décidé de se lancer dans une série de programmes de recherche clinique visant à valider l'intérêt de la réadaptation à l'effort chez l'enfant cardiaque. Il s'agissait d'abord de disposer de critères d'évaluation objectifs. Le laboratoire de physiologie respiratoire du CHU de Montpellier, sous l'impulsion de ses responsables successifs – les professeurs Christian Préfaut, Jacques Mercier et Stéfan Matecki – a, depuis de nombreuses années, travaillé sur la fonction respiratoire et l'épreuve d'effort chez l'adulte. Le docteur Sophie Guillaumont, cardiologue pédiatre, a contribué à développer dans le laboratoire ces explorations chez l'enfant.

Pour mesurer la capacité à l'exercice, le paramètre principal est la  $VO_2$  max, volume maximum d'oxygène qu'un sujet peut consommer au cours d'un effort intense. Elle est le reflet de la capacité physique. Elle est un facteur pronostic car une élévation de la  $VO_2$  max est corrélée avec une augmentation de la longévité. Chez l'enfant cardiaque, elle est à peu près satisfaisante jusqu'à l'âge de 12 ans, puis elle chute de 2% par an.

Il était donc logique, comme chez l'adulte cardiaque, de proposer chez l'enfant un programme de ré-entraînement à l'effort, et de l'instaurer précocement car le déconditionnement peut aller très vite : la cardiopathie va donner un certain essoufflement à l'effort, cet essoufflement a comme conséquence que l'on en fait moins ; se surajoutent des peurs et de mauvais conseils et s'enclenche un cercle vicieux du déconditionnement. La réhabilitation, c'est le cercle vertueux pour casser ce cercle vicieux.

Le programme a concerné tout type de cardiopathie, même celles peu sévères, une étude américaine de 2019 ayant démontré que même cette catégorie de patients a un

risque important à l'âge adulte de développer des complications cardiaques à cause des habitudes de vie : régime alimentaire, vie sédentaire, tabagisme...<sup>6</sup>

- La première étape du programme fut d'établir des normes pédiatriques. Elles font aujourd'hui référence au niveau européen<sup>7</sup>.
- La deuxième étape fut d'établir une corrélation entre la capacité à l'effort et la qualité de vie chez l'enfant cardiaque. Ce fut le cas sur une large cohorte de 202 enfants. La qualité de vie est d'autant plus altérée que la capacité à l'exercice est limitée<sup>8</sup>.

L'étude randomisée QUALIREHAB a inclus plus de cent enfants suivis sur une période de 12 mois. Le CHU en était le promoteur et étaient associés douze centres de cardiologie pédiatrique et neuf centres de réadaptation fonctionnelle<sup>9</sup>. Le programme comprenait une réadaptation à l'exercice, une prise en charge kinésithérapique, des bilans psychologique et diététique et de l'éducation thérapeutique. Le programme s'étalait sur douze semaines, comportant cinq jours en centre spécialisé, puis deux séances hebdomadaires à domicile sous le contrôle d'un coach. Il s'est avéré efficace en termes de qualité de vie, de facteurs de risques cardiovasculaires, d'activité physique et de santé mentale. Mais si les résultats ont été satisfaisants sur la période de l'étude, ils ne se sont pas maintenus en termes de capacité à l'exercice (VO<sub>2</sub> max) lors de l'évaluation à douze mois. Il faut donc continuer à accompagner ces patients dans la durée.

### 3. Permettre à ces patients d'avoir une longévité optimale, si possible identique à celle des sujets sains

Une étude de 2010<sup>10</sup> analyse l'âge de décès des patients porteurs de cardiopathie congénitale comparé à une population normale, d'une part sur la période 1987-88 et d'autre part sur la période 2004-2005. Dans les années 80, il y a une forte mortalité dans les premières années de vie et peu de patients dépassent l'âge de 70 ans. Vingt ans plus tard, s'il y a encore des décès dans l'enfance, ultérieurement, les deux courbes sont similaires.

Il est encore possible de progresser. Pendant l'enfance, presque tous les enfants porteurs de cardiopathies congénitales sont pris en charge dans des centres spécialisés pédiatriques. Se vit dans ces centres « l'extraordinaire relation 'triangulaire' médecin-malade, médecin-parents, et surtout enfant-parents (qui) ouvre sur le monde des hommes un regard qui, sans avoir le pouvoir d'effacer l'indispensable rigueur technique, donne à la médecine (d'enfant) sa profondeur et sa qualité émotionnelle », pour reprendre les termes de Daniel Alagille, pédiatre universitaire parisien<sup>11</sup>. Mais le risque de cette relation privilégiée, c'est une tendance à la sur-protection, au « cocooning », peu responsabilisant. C'est à l'adolescence que les choses peuvent se dégrader: un certain nombre de patients interrompent leur suivi médical. Ceux-là sont susceptibles de réintégrer plus tard le parcours de soin à l'occasion d'une complication qui peut être

<sup>6</sup> P.SAHA *et al.* : « Substantial cardiovascular mortality in adults with lower-complexity congenital heart disease », *Circulation* 2019,139: 1889-1899.

<sup>7</sup> A. GAVOTTO *et al.* : « Reference values of aerobic fitness in the contemporary paediatric population », *Eur. J PrevCardiol* 2023,30: 820-829.

<sup>8</sup> P. AMEDRO *et al.* : « Correlation between cardio-pulmonary exercise test variables and health-related quality of life among children with congenital heart diseases », *Int J Cardiol* 2016,203: 1052-1060.

<sup>9</sup> P. AMEDRO *et al.* : « Early hybrid cardiac rehabilitation in congenital heart disease », *The QUALIREHAB trial. EurHeart J* 2024,45: 1458-1473.

<sup>10</sup> P. KHAIRY *et al.* : « Changing mortality in congenital heart disease », *J Am Coll Cardiol* 2010,56: 1149-1157.

<sup>11</sup> D. ALAGILLE : *L'enfant messenger*, éd de Fallois, 1992.



grave et aurait pu être prévenue. Contrairement à ce qui se passe pour d'autres maladies chroniques comme le diabète, la rupture de suivi d'un porteur de cardiopathie congénitale n'a en règle générale pas d'impact immédiat, mais compromet sévèrement l'évolution à moyen ou long terme, qu'il s'agisse de mortalité ou de morbidité.

### 3.1. La transition

La transition est un processus progressif de préparation et d'accompagnement visant le passage du service pédiatrique vers le service d'adulte. C'est un projet personnalisé, anticipé et qui donne à l'adolescent et à son entourage le temps de se préparer au transfert. Le but est d'accompagner les adolescents et les jeunes adultes vers l'autonomie, d'accompagner le moment du transfert, d'assurer la continuité des soins entre les deux secteurs. Sont concernés tout adolescent et jeune adulte vivant avec une maladie chronique, ainsi que les personnes impliquées dans les soins (parents, aidants...). C'est ainsi qu'est présentée l'unité de transition mise en place au CHU de Montpellier<sup>12</sup>.

Pour les cardiopathies congénitales, il n'y avait pas jusqu'ici dans la littérature de haut niveau de preuve de la pertinence d'une telle stratégie. Un nouveau programme de recherche clinique a donc été mis en place dans cet objectif<sup>13</sup>.

### 3.2. Le programme se décline en trois étapes

- Une première consultation d'une heure réalisée par une infirmière de pratique avancée spécialisée en cardiologie pédiatrique et réadaptation, qui a pour but d'évaluer les besoins du patient et d'établir les objectifs d'éducation thérapeutique.
- La deuxième étape est une session en groupe regroupant cinq à huit patients d'âge similaire et leurs proches qui sont pris en charge par une équipe comportant un cardiologue pédiatre, un cardiologue d'adulte, un psychologue et un représentant d'association de patients.
- Le programme comporte quatre parties : les aspects médicaux, la thématique « vivre avec ma maladie », les aspects administratifs et un entretien final avec un cardiologue d'enfant.
- Les résultats de cette étude sont probants : 200 patients ont été inclus, issus de deux CHU, Montpellier et Toulouse. La moitié a bénéficié du programme de transition, l'autre moitié non. Au terme de la prise en charge, il y a une différence notable par rapport au groupe-contrôle en termes de qualité de vie, d'état physique et psychologique, de connaissance de la maladie. Le bilan individualisé de chaque participant a permis de mettre en place chez certains une réhabilitation à l'exercice ou un soutien psychologique.
- Une étude en recherche qualitative avec le psychologue a montré que les jeunes veulent rendre la maladie invisible, qu'ils apprécient les messages positifs délivrés lors des sessions de groupe, comme la promotion de l'activité sportive.
- Reste à évaluer le résultat à long terme, notamment en termes de fidélité au suivi proposé.
- Cette journée est la préparation au transfert vers la consultation adulte.

<sup>12</sup> <https://www.chu-montpellier.fr/fileadmin/medias/Publications/la-transition-ado-adulte-utep-transition.pdf> consulté le 25 juin 2025.

<sup>13</sup> C. BREDY *et al.* : « Efficacy of a transition program in adolescents and young adults with congenital heart disease. The TRANSITION-CHD randomized controlled trial », *J. Adolesc Health* 2024, 75: 358-367.

### 3.3. La consultation de cardiologie congénitale adulte

Nous l'avons vu, il y a une grande diversité dans les malformations cardiaques qui ne sont pas familières aux cardiologues d'adultes, dont la plupart des patients ont un cœur fonctionnellement malade mais structurellement normal. Il s'est donc avéré nécessaire de mettre en place un suivi spécifique.

La spécialité de cardiologie pédiatrique s'est donc muée en cardiologie congénitale, se déclinant en cardiologie fœtale, cardiologie pédiatrique, et cardiologie congénitale de l'adulte.

Au CHU de Montpellier, deux cardiologues, le professeur Jean-Luc Pasquié et le docteur Charlène Bredy, se sont spécialisés dans ce qu'il est convenu d'appeler dans la littérature les GUCH (Grown-up Congenital Heart Diseases), les cardiopathies congénitales qui ont grandi. Des recommandations pour leur suivi ont été élaborées par la société européenne de cardiologie. Outre le suivi cardiologique, les cardiologues accompagnent leurs patients dans leur orientation professionnelle, dans leurs diverses demandes : choix d'une profession compatible avec leur santé, activité sportive, accès à l'emprunt, aux assurances, etc., accompagnement des femmes dans leur projet de grossesse qui, dans certains cas, n'est sans risque ni pour la maman, ni pour le bébé. Notre génération de cardiopédiatre était très dissuasive, mais aujourd'hui de plus en plus de femmes acceptent de prendre ces risques pour mener à bien leur désir de maternité. Dans cette période de transition, les premières consultations sont conjointes entre cardiologue-adulte et cardiologue-pédiatre. Ultérieurement, sont régulièrement organisés des staffs communs permettant aux spécialistes d'enfant de voir ce que sont devenus leurs patients.

## 4. Quelques points de discussion

Outre les progrès techniques,

### 4.1. L'amélioration dans la prise en charge des cardiopathies congénitales est passée par la réorganisation du parcours de soin.

- L'échographie fœtale permet le diagnostic prénatal de la majorité des malformations cardiaques, et l'orientation des futures mamans vers des maternités de haute technicité avec transfert *in utero* avant l'accouchement.
- Au début de ma pratique, la plupart des enfants étaient opérés à Montpellier par le Professeur Paul-André Chaptal, mais, dès les années 1990, l'abaissement radical de l'âge d'intervention nous a amenés à développer une collaboration très fructueuse avec l'équipe de l'hôpital de la Timone à Marseille. Et, de fait, les gestes de haute technicité – chirurgie cardiaque néonatale, cathétérisme interventionnel complexe – sont aujourd'hui regroupés dans quelques centres en France.
- Enfin, a été créée dans les années 2000 une filière de santé « maladies rares » ayant pour objectif d'améliorer leur prise en charge. Les pathologies relevant de ce cadre ont été précisées, et trois plans nationaux ont été proposés en 2005, 2010 et 2018 qui ont labélisé les centres habilités à les prendre en charge. Les cardiopathies congénitales complexes rentrent dans ce cadre, avec le réseau M3C (maladies cardiaques congénitales complexes)<sup>14</sup> qui comporte deux centres de référence, Paris et Bordeaux, et, en Occitanie, deux centres de compétence, Toulouse et Montpellier.



<sup>14</sup> <https://www.carpedemm3c.com> consulté le 25 juin 2025.

Cette structuration en réseau permet d’optimiser et d’harmoniser les prises en charge sur tout le territoire, les décisions thérapeutiques difficiles étant discutées lors de staffs multidisciplinaires hebdomadaires, certains inter-régionaux en video-transmission.

## 4.2. Intérêt des programmes de recherche clinique

L’un des objectifs de la recherche clinique est de valider des stratégies de prise en charge, dans la logique de l’Evidence Based Medecine, médecine fondée sur les preuves<sup>15</sup>. Ce fut le cas pour les deux études présentées. Leur réalisation a été possible grâce à l’établissement de partenariats.

Le premier, essentiel, entre le CHU et l’Institut Saint-Pierre. Lorsque nous avons créé l’unité de cardiologie pédiatrique à l’Institut, il y a une trentaine d’années, il y a eu quelque réticence côté CHU. Mais ce fut gagnant-gagnant, car nous étions initialement deux, et avons pu élargir notre équipe à une dizaine de praticiens, la plupart en temps partagé entre les deux établissements, et ainsi augmenter de façon importante notre activité sur les deux sites.

Le partenariat avec les familles est essentiel. Les deux associations, Association Nationale des Cardiaques Congénitaux<sup>16</sup> et association « Petit cœur de beurre »<sup>17</sup> sont systématiquement impliquées dans les programmes de recherche.

Enfin, le réseau M3C et l’implication dans les sociétés savantes française et européenne facilitent l’organisation et le financement de programmes multicentriques.

## Conclusion

Pourquoi conclure en évoquant le duo montpelliérain des frères Lebrun aujourd’hui célèbre ? C’est parce qu’ils ont une sœur, Roxane, que je connais bien, qui vit depuis sa naissance le parcours difficile d’un patient porteur d’une cardiopathie complexe. Elle ne cache pas dans les media qu’il s’agit d’un ventricule unique<sup>18</sup>. Elle se considère comme miraculée, considérant son combat de tous les jours comme un match pour la vie. Et c’est vrai que certains de nos petits – puis grands – patients doivent faire preuve de résilience dans des moments difficiles.



TdM

<sup>15</sup> <https://www.inserm.fr/nos-recherches/recherche-clinique/la-recherche-clinique/> consulté le 25 juin 2025.

<sup>16</sup> <https://ancc.asso.fr> consulté le 25 juin 2025.

<sup>17</sup> <https://www.petitcoeurdebeurre.fr/page/43746-l-association> consulté le 25 juin 2025.

<sup>18</sup> « Roxane, ambassadrice des cardiopathies congénitales, l’atout cœur des champions de tennis de table Félix et Alexis Lebrun », *Midi Libre*, 13 février 2024.





*Séance publique du 30 juin mai 2025*

**Aux origines de l'Europe : la longue histoire de l'immigration**

**Jean-Paul DEMOULE**

Professeur émérite de l'Université Paris-1 – Panthéon Sorbonne

**TdM**

Allocution prononcée, texte non fourni.

Cette conférence a été enregistrée et peut être visionnée dans l'espace Youtube dévolu à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, à l'adresse :  
<https://www.youtube.com/watch?v=OYQzhA9rMIU>



*Séance publique du 6 octobre 2025*

## **Si la médecine du théâtre de Molière m'était contée**

**Jacques MATEU**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

### **MOTS-CLÉS :**

Molière, médecine et médecins au XVII<sup>e</sup> siècle, Faculté de médecine de Paris au XVII<sup>e</sup> siècle, Collège Royal de médecine de Montpellier, « L'amour médecin », « Dom Juan ou le Festin de pierre », « Le médecin malgré lui », « Monsieur de Pourceaugnac », « Le malade imaginaire », dogmatisme, endoctrinement

### **RÉSUMÉ :**

Pourquoi cet acharnement de Molière contre la Médecine et les médecins de son époque ?

La Médecine au XVII<sup>e</sup> siècle opposait plusieurs écoles, dont celle de Paris très conservatrice et celle de Montpellier plus « moderne », plusieurs corporations aussi dont médecins, chirurgiens et pharmaciens. Un rapide « état des lieux » du monde médical et le parcours des « pièces à charge » permettent de voir combien Molière était parfaitement informé. Il a certainement souhaité, grâce au rire, combattre l'esprit de dogmatisme médical et, au-delà de ce dernier, celui d'autres domaines de croyance, notamment religieux, pour lesquels l'endoctrinement des plus crédules était le but recherché. Ainsi l'élargissement de focale auquel nous invite Molière nous apprend beaucoup sur la société du XVII<sup>e</sup> siècle.

Sur la trentaine de pièces écrites, montées et jouées en moins de vingt ans par ce forcené du théâtre que fut Molière, neuf pièces ont pour thème dominant la médecine et les médecins. Et cela sans compter celles où les médecins n'occupent qu'une place anecdotique. Presque une pièce sur trois !

Certes Molière a toujours été prompt à combattre, sous un mode comique qui en déguise le côté tragique, les travers et l'obscurantisme de son époque, mais pourquoi un tel acharnement contre la médecine et les médecins ?

Il fallait qu'il ait là des raisons profondes de vouloir les ridiculiser à ce point.

C'est ce que nous allons tenter de dévoiler dans ce conte de « la médecine du théâtre de Molière ».

Que semble donc prescrire le médecin du XVII<sup>e</sup> siècle ?

En toute circonstance, à en croire Molière :

« Clysterum donare, postea seignare, ensuite purgare ».

Clystère, saignée, purge ! C'est là le slogan de la médecine galénique que l'on entend à l'envi dans les pièces de Molière et qui semble alors partout sévir ! Mais alors, tous les médecins du XVII<sup>e</sup> n'étaient-ils que d'autant de Diafoirus, père ou fils ? Certainement pas !

Même si Savinien de Cyrano de Bergerac écrivait avec drôlerie : « à peine sont-ils entrés dans la chambre qu'on tire la langue au médecin, on tourne le cul à l'apothicaire et l'on tend le poing au barbier », la réalité est certainement plus complexe que ces apparences caricaturales.

Pour comprendre la portée de sa satire, d'ailleurs évolutive au fil du temps, qui de farcesque au début devient bientôt philosophique, nous envisagerons, dans un premier temps, ce qu'étaient les connaissances et la pratique médicales à l'époque de Molière.

Puis, à travers quelques pièces emblématiques, nous analyserons l'image qu'a voulu en donner Molière dans son *Théâtre*.

Pour finir, nous tenterons de comprendre ce mystérieux acharnement contre la médecine et les médecins.

## 1. L'état de la Médecine au XVII<sup>e</sup> siècle

Durant les siècles passés, les préceptes de la médecine étaient restés, en beaucoup d'écoles, proches de ceux d'Hippocrate, V<sup>e</sup> siècle avant J.C., avec ses aphorismes et sa « théorie des humeurs » – sang, phlegme, bile jaune et bile noire ; humeurs dont le déséquilibre est source des « sautes d'humeur », voilà d'où vient l'expression, et peut menacer la santé. Pour Hippocrate, « les jugements se font en regardant, écoutant, flairant, goûtant et touchant. » Et la maladie passe toujours par trois stades : la crudité, la cuisson et la crise. Enfin la thérapeutique d'Hippocrate consistait surtout à laisser faire la nature ; les prescriptions les plus fréquentes étaient : le régime, la diète, les bains chauds, le lait de chèvre et les vins vieux, les vomitifs, les purgatifs, les ventouses, la saignée...

Durant des siècles, les préceptes de la médecine étaient restés proches aussi – et surtout – de ceux de Galien, II<sup>e</sup> siècle après J.C., fidèle successeur d'Hippocrate et d'Aristote, avec sa « théorie des tempéraments » présentée comme l'équilibre subtil entre quatre qualités fondamentales – le chaud, le froid, le sec et l'humide – et bien sûr avec leurs thérapeutiques fondées sur l'hygiène, la diététique, la botanique, les lavements et les saignées destinées à rééquilibrer les humeurs selon la « théorie des contraires ».

Alors qu'en est-il au XVII<sup>e</sup> siècle, à l'époque de Molière, sur le plan de l'approche clinique et thérapeutique ? Exception faite du Collège Royal de médecine de Montpellier, siégeant rue du Bout-du-monde, emplacement actuel de la Panacée, qui se démarque en s'ouvrant à la chimie de l'époque, nous y reviendrons, rien n'a changé ou presque... En beaucoup d'endroits, notamment en la Faculté de médecine de Paris située rue de la Bûcherie, dans le cinquième arrondissement, quartier de la Sorbonne, sous la houlette des Doyens Gui Patin et Jean Riollan, rien n'a changé ; rien, sinon qu'on laisse moins faire la nature et que les saignées sont pratiquées en si grand nombre qu'elles tuent bien des malades.

Durant des siècles, le dispositif du soin non plus n'avait guère évolué.

L'art de soigner était resté partagé entre les médecins (médecins universitaires, médecins de ville, médecins de la Cour), les corporations que sont les barbiers-chirurgiens et les apothicaires, et le vaste domaine de ceux qui ne possédaient d'autre reconnaissance que leur savoir-faire, comme les matrones, les ecclésiastiques et les empiriques de toute sorte : arracheurs de dents, enchanteurs et vendeurs de thériaque ou d'orviétan...

Qu'en est-il au XVII<sup>e</sup> siècle, à l'époque de Molière ?

Là non plus rien n'a réellement changé !

**Sur le plan de l'institution** d'abord, les principaux thérapeutes que sont les médecins, les chirurgiens et les apothicaires s'inscrivent dans un rapport hiérarchique très contraignant.



- Médecins et chirurgiens ne s'entendent guère en fait.

Certes les barbiers-chirurgiens et les chirurgiens du Collège de Saint-Côme ont réussi à s'unir en 1655 pour obtenir la protection royale et s'affranchir de toute tutelle. Mais tout n'est pas gagné pour eux ! La Faculté de médecine a quand même réussi de haute lutte à leur faire interdire le port de la robe et du bonnet afin de les déclasser et que ne puissent être confondus médecins et subalternes...

C'eût été déchoir pour un médecin que de pouvoir être pris, vêtu du même costume, pour un chirurgien ! Être confondu avec ce technicien, ce manuel, diplômé en à peine quatre ans quand les médecins sont de purs esprits ! Purs esprits issus de la grande et riche bourgeoisie, de la noblesse de robe, ou d'une lignée médicale ; purs esprits parlant le latin après une scolarité complète terminée par deux années supplémentaires en Faculté des Arts destinées à suivre des cours de logique, d'éthique, de physique, de métaphysique, et à s'imprégner de la philosophie d'Aristote. Purs esprits, les futurs médecins devaient ensuite suivre six années d'études médicales, quatre théoriques et deux pratiques.

Comment accepter alors, après un tel parcours, de ne pouvoir être distingué d'un simple chirurgien ?

Le Doyen de la Faculté de médecine de Paris, Gui Patin, ne qualifiait-il pas d'ailleurs les chirurgiens de « laquais bottés », de « superbes racailles », de « coquins à moustaches et rasoirs »... ? Et cela, même si leurs compétences, au-delà des saignées, s'étendaient au traitement des hernies ombilicales, de certains kystes et de certaines tumeurs, des varices, des pierres et calculs de vessie, des fissures anales, de la cataracte, mais aussi aux accouchements difficiles, aux trachéotomies pour sauver du croup ; la chirurgie avait fait d'énormes progrès au siècle précédent grâce notamment à Ambroise Paré... Mais les chirurgiens n'étaient que subalternes, ne pouvant que répondre aux prescriptions des médecins. Aussi interdiction formelle de porter robe et bonnet !

Mais l'affrontement entre médecins et chirurgiens ne se limite pas à l'habit, tant s'en faut ! Ils se battent aussi autour de la possibilité de disséquer, puisque la Faculté garde le privilège de se faire remettre les cadavres des suppliciés, seuls autorisés à être disséqués, afin de garder la haute main sur les démonstrations anatomiques réservées aux étudiants en médecine, interdites aux barbiers-chirurgiens. Ces démonstrations ne duraient que peu de temps, deux cadavres suffisaient pour l'année ; c'est dire que l'anatomie n'était que survolée et mieux valait compléter ses connaissances dans les livres d'anatomie dont celui de Vésale. En tout cas, et c'est là le plus regrettable, hors de question que les chirurgiens aient quelques cadavres pour répéter leurs interventions.

- Si le torchon brûle entre médecins et barbiers-chirurgiens, il n'en va guère mieux entre médecins et pharmaciens.

À titre d'exemple, la Faculté de médecine de Paris a même trouvé un moyen très moderne pour étouffer la corporation des apothicaires qui voulait échapper à la tutelle de la Faculté de médecine et délivrer des médicaments sans ordonnance médicale ; les apothicaires se heurtèrent là au doyen Gui Patin, encore lui, qui les traita de voleurs et fripons et qui fit éditer un petit livre intitulé *Le médecin charitable* qui enseignait « la manière de faire et préparer en la maison avec facilité et peu de frais des remèdes propres à toutes sortes de maladies », livre vendu au prix dérisoire d'un sou. Et chose terrible, cet ouvrage conseillait entre autres de préparer soi-même à la maison les lavements et de se passer ainsi des apothicaires. Pour nombre d'entre eux qui ne vivaient que de préparation et administration à domicile de lavements, « ces fameux clystères émollients et carminatifs », ce petit livre les condamnait à voir s'envoler la source principale de leurs bénéfices. Ils s'avouèrent vaincus et prêtèrent serment de ne jamais délivrer aucun médicament sans l'ordonnance d'un médecin.

À propos de lavement, il est amusant de lire que « selon la qualité et la richesse du client » l'apothicaire ajustait à sa seringue une canule d'ivoire ou une canule de buis... Mais où donc va se nicher le train de vie ?

Ainsi, entre ces différentes corporations de soin, la confraternité était bien cette haine vigilante dont parlera plus tard la journaliste Carmen Teissier.

En revanche tous trois, médecins, chirurgiens, et apothicaires savaient s'entendre à merveille quand il s'agissait de duper les patients ou de combattre les « empiriques » et tous les charlatans qui sévissaient tout autant dans les campagnes que dans les villes et à la Cour même.

Voilà ce qu'il en était des institutions ennemies !

**Sur le plan des espaces de savoir et de pouvoir**, les tensions règnent, que ce soit entre la Faculté de médecine de Paris et le pouvoir royal ou entre les Facultés elles-mêmes, notamment entre celle de Paris et sa grande rivale, celle de Montpellier ; quand les cercles savants, eux, en revanche, prennent tout leur essor.

La Faculté de médecine de Paris ne voudrait accepter en la capitale que des médecins issus de ses rangs. Mais comment tenir tête au bon vouloir de la famille royale et des personnes de la Cour qui entendent choisir leurs médecins et les recommander à toute l'aristocratie, tel Vallot ou Daquin, médecins de Louis XIV, diplômés de la Faculté de Montpellier.

La Faculté de médecine de Paris voudrait être le seul lieu d'enseignement de la médecine en la capitale, mais comment s'opposer à la volonté du roi qui, conseillé par Colbert, fit dispenser au Jardin Royal des leçons publiques de botanique et de pharmacie, mais aussi d'anatomie ouvertes à tous, où l'on exposait notamment les nouveaux concepts de Harvey sur la circulation sanguine, tant décriés par la Faculté de Paris ?

Ces leçons du Jardin Royal manifestaient trois volontés du roi : s'opposer au monopole dont se prévalait la Faculté de médecine de Paris, afficher son parti-pris pour les « Modernes », et confirmer son souhait de donner place aux chirurgiens du Collège de Saint-Côme.

La Faculté de Paris n'avait plus finalement qu'un monopole bien illusoire, celui de représenter une tradition figée dans son enseignement et dans ses rituels.

Alors, en réaction, elle va essayer tout au moins de faire valoir son hégémonie hors la capitale, sur les autres Facultés au premier rang desquelles la Faculté de médecine de Montpellier, sa grande rivale !

Les docteurs issus de la Faculté de médecine de Paris méprisaient profondément les diplômés de la Faculté de Montpellier où les diplômes, disaient-ils, s'achetaient. Jean Riolan, Professeur d'anatomie et de botanique du Collège Royal en la capitale, plein de morgue pour la province, qualifiait les Montpelliérains de « jeunes gens présomptueux, ignorants et malicieux » ; il s'élevait contre « leurs prétentions intolérables... qui provenaient de la naissance de l'école montpelliéraine dont les fondateurs n'étaient que des arabes, mahométans, juifs ».

C'était le dédain le plus total !

Mais comment ces deux Écoles auraient-elles pu s'entendre ? Quand la Faculté de Paris était d'un conservatisme farouche, fidèle aux seules théories d'Hippocrate et de Galien, bref, quand Paris était fidèle aux « Anciens », alors qu'à l'opposé, l'École de Montpellier était progressiste ; elle fondait son enseignement certes sur les ouvrages d'Hippocrate et de Galien, mais aussi sur ceux des docteurs arabes et juifs traduits en latin et d'autres encore ! Montpellier était au rang des « Modernes » ! Cette orientation montpelliéraine s'était faite à partir de la deuxième moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, en partie sous l'influence des écrits révolutionnaires d'un certain Paracelse. Pour ce médecin, alchimiste de la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, toute pathologie a une cause extérieure



qu'il faut combattre. Pour lui « l'homme est un composé chimique et les maladies ont pour cause une altération quelconque de ce composé : il faut donc des médicaments chimiques pour combattre les maladies. » Ainsi, outre les thérapeutiques classiques préconisées par les Anciens, les médecins de Montpellier faisaient appel à des opiacés, des préparations à base d'antimoine, de soufre, de mercure et autres métaux et métalloïdes. Rien à voir avec les ordonnances parisiennes qui, elles, s'en référaient aux seules vertus des herbes et des simples...

Il est facile d'imaginer les controverses entre les deux écoles ; elles sont légion ; la plus célèbre touche l'usage thérapeutique, vomitif, de l'antimoine, métal qui présente des analogies avec l'arsenic, et avec lequel on confectionnait le vin émétique ; la Faculté de Paris était violemment hostile à ce vin qu'elle qualifiait de « poison » et hostile à ceux qui l'utilisaient ; Montpellier était bien sûr la première visée !

Mais ce n'est là en fait qu'un des aspects d'un débat, voire d'un combat plus large sur l'iatrochimie et la polypharmacie où s'opposaient les deux grandes Facultés du royaume.

La polypharmacie à Montpellier avait un défenseur et prosélyte éminent en la personne de Lazare Rivière. Gui Patin, encore lui, était l'un de ses plus farouches opposants, quand il écrivait :

« La chimie n'est nullement nécessaire en médecine, la plupart des malades en ont été tués ».

Bref, c'était la guerre entre les galénistes parisiens et les chimistes montpelliérains.

Enfin, dernière source de dissolution du pouvoir et de perte d'hégémonie de la Faculté de médecine de Paris : les cercles savants et les académies scientifiques qui se multiplient et font parler d'eux !

En leur sein, savants et chercheurs commencent à mettre en commun leurs idées, leurs hypothèses et résultats de recherche. Et curieusement ces réunions se tiennent devant nombre d'aristocrates mondains avides de nouveautés. Parmi elles, citons le cabinet des frères Dupuy ou encore l'Académie de l'abbé Bourdelot et bien sûr l'Académie des Sciences créée par Colbert en 1666, comptant 21 membres dont un anatomiste réputé, le Montpelliérain Jean Pecquet, et deux médecins – Claude Perrault et Marin Cureau de la Chambre – médecins ordinaires du roi.

Sur le plan européen enfin, les sociétés savantes se structurent et font connaître les résultats de leurs travaux à travers journaux et revues. Dans toute l'Europe la science progresse, surtout des chercheurs travaillent et trouvent ! Écoutez plutôt : en 1628, l'Anglais Harvey décrit la structure et le fonctionnement du cœur avec la circulation sanguine ; Bartholin de Copenhague décrit les vaisseaux lymphatiques, Pecquet, Montpelliérain nous l'avons dit, découvre la fameuse citerne, dilatation du grand canal lymphatique, et le canal thoracique et décrit la circulation lymphatique ; Stenan décrit les mouvements des muscles, bientôt Wirsung décrit les canaux excréteurs du pancréas, l'Italien Malpighi crée l'histologie en étudiant la structure intime, cellulaire, des organes à l'aide du microscope. Le Hollandais De Graaf a décrit les follicules ovariens. Leeuwenhoek construit d'excellents microscopes et découvre grâce à eux les spermatozoïdes, les bactéries. Et combien de découvertes encore ? C'est là une totale efflorescence scientifique, pleine de promesses, même s'il est vrai que la médecine, avec un léger retard, semble encore tâtonner.

Voilà où nous en sommes à l'époque de Molière !

Avec certes cette opposition entre les « Anciens » et les « Modernes », si on peut s'exprimer ainsi par analogie avec ce qui se passe à cette époque dans le domaine des Lettres. Mais le paysage médical, contrairement à ce que pourrait d'abord laisser penser la satire de Molière, n'est pas figé si l'on s'éloigne de Paris. Montpellier en est le meilleur exemple ! Ce paysage médical est en pleine mouvance avec toutes ces influences

étrangères, ces découvertes scientifiques qui insinuent le doute sur une vérité que l'on pensait établie une bonne fois pour toute par Galien.

Mais, hormis Molière, plusieurs sources littéraires permettent d'appréhender ce que pouvait être le monde médical du XVII<sup>e</sup> siècle. Les satires étaient nombreuses. Parmi elles, citons Boileau et son fameux *Arrêt burlesque* mais surtout les *Lettres* de Madame Marie de Rabutin-Chantal, célèbre Marquise de Sévigné, dont la lecture est indispensable pour qui veut connaître les mœurs au Grand Siècle. Elle y parle bien sûr de sa santé, dit adorer la médecine, mais ne pas beaucoup aimer les médecins à quelques exceptions près. « Quelle forfanterie que leur art ! » écrit-elle, sachant que par son rang elle a rencontré les plus célèbres de son temps.

## 2. L'image donnée par Molière de la Médecine de son époque à travers son théâtre

Toutes les pièces de Molière prouvent qu'il est un excellent témoin de son temps, parfaitement informé par ses amis médecins ou philosophes de tous les débats qui traversaient le monde médical.

Mieux encore : il a compris les chemins nouveaux où s'engageait une partie de la science médicale et les chemins anciens où s'enfermait une partie du corps médical.

Mais le comportement fréquent des médecins, profitant de la crédulité des patients, le choque et lui est insupportable. Il n'a nulle envie d'être tendre avec eux.

Cela commence dès les tournées de province, entre 1647 et 1658, avec quelques « scénettes » anecdotiques, et cela se poursuivra durant toute la résidence parisienne de Molière jusqu'à sa toute dernière création *Le Malade imaginaire* en 1673, rôle dans lequel il meurt le 17 février à peine rentré chez lui au sortir de la scène du Palais Royal.

Ainsi, toute sa vie, Molière n'aura de cesse de mettre en scène des malades, qu'ils le soient par feinte, par force ou par erreur, et des médecins imposteurs, que ce soit par hasard, par jeu ou par profession.

Et la portée de ses accusations évolue dans le temps.

Les quatre premières pièces que sont *Le Docteur amoureux* (1658), *Le Médecin volant* (1659), *Le Docteur pédant* (1660), *Les trois médecins pédants* (1661), certaines inspirées de la Commedia dell'arte ou du théâtre espagnol, sont de pures farces ou fabliaux où la caricature est destinée à faire rire sans plus de prétention et sans prêter à grandes conséquences, comme le ferait un humoriste aujourd'hui. On y entend des répliques telles que : « chacun se laissera étourdir de ton discours pourvu que tu parles d'Hippocrate et de Galien et que tu sois un peu effronté » ou encore : « Je ferai aussi bien mourir une personne qu'aucun médecin qui soit dans la ville ». Rien que quelques piques sans conséquence.

En revanche dans les œuvres plus tardives que sont *L'amour médecin* (1665), *Dom Juan ou le Festin de Pierre* (1665), *Le Médecin malgré lui* (1666), *Monsieur de Pourceaugnac* (1669), et *Le Malade imaginaire* (1673), même si l'on y retrouve toujours la volonté de se moquer de la profession et de rire franchement, l'humour ne se situe plus sur le même registre ; il y est plus subtil et réfléchi, plus incisif et moins gratuit.

Ce savoureux échange entre Sganarelle, faux médecin, et Géronte, père abusé par le prestige du médecin dans la farce qu'est *Le Médecin malgré lui* en témoigne. Cet échange cible tout à la fois la morgue et l'incompétence du médecin, masquées sous le couvert d'un galimatias latinisant.

L'histoire en deux mots : Sganarelle, simple bûcheron, se voit contraint de jouer le médecin auprès de Géronte, père de Lucinde, qui veut marier sa fille contre son gré avec un homme riche ; mais voilà que Lucinde est récemment devenue muette.





Sganarelle apprend alors de la bouche de Léandre, amant de Lucinde, que la perte de parole de sa bien-aimée est feinte ; il s'agit là d'un stratagème fait pour échapper à ce mariage arrangé imposé par son père.

Écoutons l'échange entre Géronte et Sganarelle :

- GÉRONTE : Oui, je n'ai qu'elle de fille ; et j'aurais tous les regrets du monde si elle venait à mourir.
- SGANARELLE : Qu'elle s'en garde bien ! Il ne faut pas qu'elle meure sans l'ordonnance du médecin.
- GÉRONTE : Mais je voudrais bien que vous me puissiez dire d'où cela vient. (que ma fille soit muette)
- SGANARELLE : Il n'y a rien de plus aisé ; cela vient de ce qu'elle a perdu la parole.
- GÉRONTE : Fort bien. Mais la cause, s'il vous plaît, qui fait qu'elle a perdu la parole ?
- SGANARELLE : Tous nos meilleurs auteurs vous diront que c'est l'empêchement de l'action de sa langue.
- GÉRONTE : Mais encore, vos sentiments, sur cet empêchement de l'action de la langue ?
- SGANARELLE : Aristote, là-dessus, dit de fort belles choses. Pour revenir donc à notre raisonnement, je tiens que cet empêchement de l'action de sa langue est causé par de certaines humeurs qu'entre nous autres savants, nous appelons humeurs peccantes ; peccantes, c'est-à-dire... humeurs peccantes ; d'autant que les vapeurs formées par les exhalaisons des influences qui s'élèvent dans la région des maladies, venant... pour ainsi... à ... Entendez-vous, le latin ?
- GÉRONTE : En aucune façon.
- SGANARELLE : Vous n'entendez point le latin ?
- GÉRONTE : Non.
- SGANARELLE (avec enthousiasme) : Cabricias, arci thuram, catalamus, singulariter nominativo, haec musa, la muse, bonus, bona, bonum. Deus sanctus, estne oratio latinas ? Etiam, oui. Quare ? Pourquoi ? Quia substantivo et adjectivum, concordat in generi, numerum et casus.
- GÉRONTE : Ah que n'ai-je étudié !
- SGANARELLE : Or, ces vapeurs dont je vous parle venant à passer, du côté gauche où est le foie, au côté droit où est le cœur, il se trouve que le poumon, que nous appelons en latin *Armyan*, ayant communication avec le cerveau, que nous nommons en grec, *nasmus*, par le moyen de la veine cave, que nous appelons en hébreu *cubile*, rencontre en son chemin des vapeurs qui remplissent les ventricules de l'omoplate ; et parce que les dites vapeurs... Comprenez bien ce raisonnement, je vous prie ; et parce que les dites vapeurs ont une certaine malignité... Écoutez bien ceci, je vous conjure... une certaine malignité qui est causée... soyez attentif s'il vous plaît, qui est causée par l'âcreté des humeurs engendrées dans la concavité du diaphragme, il arrive que ces vapeurs... *Ossabandus, nequeis, nequer, potarinum, quipsa milus*. Voilà justement ce qui fait que votre fille est muette.
- GÉRONTE : On ne peut pas mieux raisonner, sans doute. Il n'y a qu'une seule chose qui m'a choqué : c'est l'endroit du foie et du cœur. Il me semble que vous les placez autrement qu'ils ne sont ; que le cœur est du côté gauche, et le foie du côté droit.
- SGANARELLE : Oui, cela était autrefois ainsi : mais nous avons changé tout cela, et nous faisons maintenant la médecine d'une méthode toute nouvelle.
- GÉRONTE : C'est ce que je ne savais pas, et je vous demande pardon de mon ignorance.
- SGANARELLE : Il n'y a point de mal ; et vous n'êtes pas obligé d'être aussi habile que nous.

Voilà pour cet échange édifiant sur l'ignorance, l'arrogance, la pédanterie du supposé « sachant » reproduites à merveille par les propos de Sganarelle.

Et que dire de cette déclaration finale de Sganarelle à Léandre sur la profession de médecin ?

« Je trouve que c'est le métier le meilleur de tous ; car, soit qu'on fasse bien, ou soit qu'on fasse mal, on est toujours payé de même sorte. Les bévues ne sont point pour nous, c'est toujours la faute de celui qui meurt. Enfin, le bon de cette profession est qu'il y a parmi les morts une honnêteté, une discrétion la plus grande du monde ; et jamais on n'en voit se plaindre du médecin qui l'a tué. »

Quel cynisme dans l'évocation de cette profession, dans l'évocation de ce rapport intime qui est plein d'espoir crédule côté patient, mais plein de morgue moqueuse côté professionnel. La satire a progressé !

Mais un an plus tôt déjà, dans *Dom Juan ou le Festin de pierre*, l'échange entre Sganarelle, valet déguisé en médecin, et Dom Juan, son maître, sur la médecine en disait long sur la considération que Molière porte aux médecins :

- SGANARELLE : Mais savez-vous, monsieur, que cet habit me met déjà en considération, que je suis salué des gens que je rencontre et que l'on me vient consulter ainsi qu'un habile homme ?
- DOM JUAN : Tu leur as répondu que tu n'y entendais rien ?
- SGANARELLE : Moi ? Point du tout ! J'ai voulu soutenir l'honneur de mon habit ; j'ai raisonné sur le mal, et je leur ai fait des ordonnances à chacun.
- DOM JUAN : Et quels remèdes encore leur as-tu ordonnés ?
- SGANARELLE : Ma foi, monsieur, j'en ai pris par où j'en ai pu attraper ; j'ai fait mes ordonnances à l'aventure, et ce serait une chose plaisante si les malades guérissaient et qu'on m'en vînt remercier.
- DOM JUAN : Et pourquoi non ? par quelle raison n'aurais-tu pas les mêmes privilèges qu'ont tous les autres médecins ? Ils n'ont pas plus de part que toi aux guérisons des malades et tout leur art est pure grimace.

Voilà qui est dit !

La même année, dans cette autre pièce qu'est *L'Amour médecin*, tout à la fois farcesque et satirique, marquant le tournant entre ces deux formes de comédie, les critiques sont plus vives encore, mordantes et quelque peu agressives.

Les médecins de la Cour s'en étant plaints, Louis XIV aurait répondu à leurs doléances par cette phrase : « Les médecins font assez souvent pleurer pour qu'ils fassent rire quelques fois. »

L'histoire en deux mots : Lucinde est amoureuse de Clitandre. Son père, Sganarelle, ne veut pas en entendre parler, ne voulant se séparer ni de ses biens ni de sa fille pour un inconnu. Lucinde fait alors mine d'être malade de dépression. Après le passage de quatre médecins, en total désaccord entre eux pour ce qui est du diagnostic et du traitement le plus adéquat, Clitandre, son amoureux, se fait passer pour médecin d'un type nouveau « guérissant, dit-il, par les paroles, les sons, les lettres, les talismans et non par l'émétique, les saignées, les médecines et les lavements ».

Après examen de la patiente, il propose à Sganarelle de guérir sa fille, qu'il diagnostique obsédée par le mariage, en lui faisant croire qu'il l'épousera mais ce sera, dit-il, devant un faux notaire. Sganarelle acquiesce mais réalise bientôt, et trop tard, la supercherie : ce fut un vrai serment de mariage reçu devant un vrai homme de loi.

Les assertions contre les médecins sont là encore nombreuses et d'une portée plus profonde. Molière souligne encore l'incompétence, la suffisance, le cynisme, la cupidité mais aussi l'attachement aveugle aux dogmes de l'enseignement reçu.



Notamment dans cette scène où les quatre médecins appelés au chevet de Lucinde, se contredisent en diagnostic et traitement et se querellent publiquement. Cette scène (soit dit en passant) n'est pas sans fondement ; elle fait référence à la mort de Mazarin entouré de quatre médecins en désaccord qui incrimaient respectivement le cœur, la rate, le foie, et le poulmon.

Molière s'en sert alors pour sortir de la farce et distiller sa philosophie concernant la peur de mourir et la crédulité en une médecine salvatrice à quoi répondent des médecins sans scrupule. Pour cela, il y fait intervenir un cinquième médecin qui apostrophe et sermonne ses confrères en ces termes :

« N'avez-vous point de honte, Messieurs, de montrer si peu de prudence, pour des gens de votre âge, et de vous être querellés comme de jeunes étourdis ? Ne voyez-vous pas bien quel tort ces sortes de querelles nous font parmi le monde ? [...] si nous n'y prenons garde, nous allons nous ruiner nous-mêmes [...] mais enfin toutes ces disputes ne valent rien pour la médecine. Puisque le Ciel nous fait la grâce que, depuis tant de siècles, on demeure infatué de nous, ne désabusons point les hommes avec nos cabales extravagantes, et profitons de leur sottise le plus doucement que nous pourrons. Nous ne sommes pas les seuls, comme vous savez, qui tâchons à nous prévaloir de la faiblesse humaine. C'est là que va l'étude de la plupart du monde, et chacun s'efforce de prendre les hommes par leur faible, pour en tirer quelque profit. [...] Mais le plus grand faible des hommes, c'est l'amour qu'ils ont pour la vie ; et nous en profitons, nous autres, par notre pompeux galimatias, et savons prendre nos avantages de cette vénération que la peur de mourir leur donne pour notre métier. Conservons-nous donc dans le degré d'estime où leur faiblesse nous a mis, et soyons de concert auprès des malades pour nous attribuer les heureux succès de la maladie, et rejeter sur la nature toutes les bévues de notre art. »

Édifiant !

Et que dire enfin, dans un tout autre registre strictement médical celui-là, de cet échange final de *L'Amour médecin* entre Sganarelle, père de Lucile, et Clitandre, amoureux de Lucile, déguisé en faux médecin :

- SGANARELLE : Eh bien ! Notre malade ? Elle me semble un peu plus gaie.
- CLITANDRE : C'est que j'ai déjà fait agir sur elle un de ces remèdes que mon art m'enseigne. Comme l'esprit a grand empire sur le corps, et que c'est de lui bien souvent que procèdent les maladies, ma coutume est de courir à guérir l'esprit avant que de venir au corps.

Alors là c'est une chose nouvelle et surprenante !

Contrebalançant l'attitude dogmatique des quatre médecins précédents, Molière nous offre une ouverture sur des thérapeutiques alternatives, une belle anticipation sur la médecine psychosomatique, de l'influence de la psyché sur le soma !

Mais c'est dans *Monsieur de Pourceaugnac*, comédie-ballet, que Molière va regrouper en une scène toutes ses attaques contre la médecine et les médecins de son temps et nous donner la plus belle, la plus longue et minutieuse description des trois phases de l'art médical : « diagnose, prognose et thérapie ». L'intrigue est simple : Oronte veut marier contre son gré sa fille Julie à un riche avocat provincial nommé M. de Pourceaugnac qu'il ne connaît que par relations. Éraste, amant de Julie, aidé de comparses, met en place plusieurs stratagèmes pour faire échouer ce projet dès l'arrivée de M. de Pourceaugnac à Paris. Le premier stratagème, le seul qui nous intéresse ici, consiste à inviter M. de Pourceaugnac à résider en une maison où un médecin, appelé au motif que ce nouvel arrivant est fou, accrédiitera cette thèse et informera Oronte qu'il va marier sa fille à un dément. Forts de cette machination et de quelques autres qui fonctionnent à merveille, les deux partis renoncent au projet de mariage et Éraste pourra alors épouser Julie.

- PREMIER MÉDECIN : « Je dis donc, Monsieur, avec votre permission, que notre malade ici présent est malheureusement attaqué, affecté, possédé, travaillé de cette sorte de folie que nous nommons fort bien mélancolie hypocondriaque, espèce de folie très fâcheuse, et qui ne demande pas moins qu'un Esculape comme vous, consommé dans notre art, vous, dis-je, qui avez blanchi, comme on dit, sous le harnois, et auquel il en a tant passé par les mains de toutes les façons. Je l'appelle mélancolie hypocondriaque, pour la distinguer des deux autres ; car le célèbre Galien établit doctement à son ordinaire trois espèces de cette maladie que nous nommons mélancolie, ainsi appelée non seulement par les Latins, mais encore par les Grecs, ce qui est bien à remarquer pour notre affaire : la première, qui vient du propre vice du cerveau ; la seconde, qui vient de tout le sang, fait et rend atrabilaire ; la troisième, appelée hypocondriaque, qui est la nôtre, laquelle procède du vice de quelque partie du bas-ventre et de la région inférieure, mais particulièrement de la rate, dont la chaleur et l'inflammation porte au cerveau de notre malade beaucoup de fuligines épaisses et crasses, dont la vapeur noire et maligne cause dépravation aux fonctions de la faculté princesse, et fait la maladie dont, par notre raisonnement, il est manifestement atteint et convaincu. Qu'ainsi ne soit, pour diagnostique incontestable de ce que je dis, vous n'avez qu'à considérer ce grand sérieux que vous voyez ; cette tristesse accompagnée de crainte et de défiance, signes pathognomoniques et individuels de cette maladie, si bien marquée chez le divin vieillard Hippocrate ; cette physionomie, ces yeux rouges et hagards, cette grande barbe, cette habitude du corps, menue, grêle, noire et velue, lesquels signes le dénotent très affecté de cette maladie, procédant du vice des hypocondres : laquelle maladie, par laps de temps naturalisée, envieux, habituée, et ayant pris droit de bourgeoisie chez lui, pourrait bien dégénérer ou en manie, ou en phtisie, ou en apoplexie, ou même en fine frénésie et fureur. Tout ceci supposé, puisqu'une maladie bien connue est à demi guérie, car *ignoti nulla est curatio morbi*, il ne vous sera pas difficile de convenir des remèdes que nous devons faire à Monsieur. Premièrement, pour remédier à cette pléthore obturante, et à cette cacochymie luxuriante par tout le corps, je suis d'avis qu'il soit phlébotomisé libéralement, c'est-à-dire que les saignées soient fréquentes et plantureuses : en premier lieu de la basilique, puis de la céphalique ; et même, si le mal est opiniâtre, de lui ouvrir la veine du front, et que l'ouverture soit large, afin que le gros sang puisse sortir ; et en même temps, de le purger, désopiler, et évacuer par purgatifs propres et convenables, c'est-à-dire par cholagogues, mélanogogues, et caetera ; et comme la véritable source de tout le mal est ou une humeur crasse et féculente, ou une vapeur noire et grossière qui obscurcit, infecte et salit les esprits animaux, il est à propos ensuite qu'il prenne un bain d'eau pure et nette, avec force petit-lait clair, pour purifier par l'eau la féculence de l'humeur crasse, et éclaircir par le lait clair la noirceur de cette vapeur ; mais, avant toute chose, je trouve qu'il est bon de le réjouir par agréables conversations, chants et instruments de musique, à quoi il n'y a pas d'inconvénient de joindre des danseurs, afin que leurs mouvements, disposition et agilité puissent exciter et réveiller la paresse de ses esprits engourdis, qui occasionne l'épaisseur de son sang, d'où procède la maladie. »

Il est intéressant de noter que toute la description clinique et thérapeutique de la mélancolie hypocondriaque à laquelle on assiste là est extraite mot pour mot des œuvres d'Abraham de la Framboisière, médecin de Louis XIII, adepte de Galien. Les prescriptions de danses, conversations, musique sont, elles, en revanche, de Molière ! Édifiante cette attaque en règle de la médecine des « Anciens » !

Et que dire encore de cette description de la mélancolie...



Mélancolie qui est non plus suggérée mais réellement incarnée, dans *Le Malade imaginaire* à travers le personnage d'Argan. Celui-ci souffre d'une affection mentale, forme d'égarement fantasmatique sans aucun substrat organique, que nous qualifierions aujourd'hui de névrose obsessionnelle. Mais très curieusement, ce concept pathologique n'existait pas encore à l'époque de Molière. Ce n'est que dix ans plus tard que ce syndrome sera décrit par un médecin anglais, Thomas Sydenham, travaillant sur l'hystérie et la mélancolie hypocondriaque. Comment Molière en a-t-il eu l'intuition ? Incroyable ! Argan est malade de la médecine qui, sans l'avoir déclenchée peut-être, entretient sa névrose.

Mais avant d'en finir avec *Le Malade imaginaire*, deux scènes méritent que l'on s'y arrête un instant.

D'abord celle où Monsieur Purgon, furieux qu'Argan ait négligé de prendre un lavement qu'il lui avait prescrit, introduit dans l'imagination d'Argan l'idée de mort prochaine à travers ce discours funèbre, excommunicatoire :

- MONSIEUR PURGON : J'ai à vous dire que je vous abandonne à votre mauvaise constitution, à l'intempérie de vos entrailles, à la corruption de votre sang, à l'âcreté de votre bile, et à la féculence de vos humeurs.
- ARGAN : Mon Dieu !
- MONSIEUR PURGON : Et je veux qu'avant qu'il soit quatre jours, vous deveniez dans un état incurable.
- ARGAN : Ah ! miséricorde.
- MONSIEUR PURGON : Que vous tombiez dans la bradypepsie.
- ARGAN : Monsieur Purgon. !
- MONSIEUR PURGON : De la bradypepsie, dans la dyspepsie.
- ARGAN : Monsieur Purgon !
- MONSIEUR PURGON : De la dyspepsie, dans l'apepsie.
- ARGAN : Monsieur Purgon !
- MONSIEUR PURGON : De l'apepsie, dans la lienterie.
- ARGAN : Monsieur Purgon !
- MONSIEUR PURGON : De la lienterie, dans la dysenterie.
- ARGAN : Monsieur Purgon !
- MONSIEUR PURGON : De la dysenterie, dans l'hydropisie.
- ARGAN : Monsieur Purgon !
- MONSIEUR PURGON : Et de l'hydropisie dans la privation de la vie, où vous aura conduit votre folie.
- ARGAN : Ah ! mon Dieu ! je suis mort !

Ainsi, non seulement inefficace, la médecine peut être nuisible par sa rhétorique tyrannique qui accable le patient.

Elle peut l'être aussi par ses prescriptions vaines ou nocives qui affaiblissent le malade et rendent malade le bien-portant. C'est l'objet de cette deuxième scène où Béralde, frère d'Argan, soutient ce paradoxe que « Presque tous les hommes meurent de leurs remèdes et non pas de leurs maladies ».

### 3. Conclusions

Alors, que conclure sur cet acharnement de Molière contre la médecine et les médecins ?

Ce sont les travaux de deux grands spécialistes du Théâtre du XVII<sup>e</sup> siècle : Bénédicte Louvat et Georges Forestier qui, après s'être longuement plongés l'un et

l'autre dans toutes les archives que l'on possède sur Molière, vont nous permettre de résoudre cette énigme.

Tous deux d'abord récusent les deux explications à cet acharnement anti-médical qui ont été avancées par le passé et qui n'ont aucun fondement :

- Un règlement de compte domestique personnel avec certains médecins de son entourage : faux ! On n'en retrouve aucune trace !
- Un état de santé déplorable lié à de mauvais soins : faux !

Contrairement à ce qu'a écrit son premier biographe farfêlu de l'époque, Grimarest, contrairement à ce que l'on a voulu faire dire aux notes de La Grange, comédien-secrétaire de la compagnie de Molière, Molière n'était pas spécialement malade, ou pas plus que ses contemporains ; sa mort a surpris tous les Parisiens et il a été certainement victime d'une épidémie de grippe qui fut particulièrement importante au cours de l'hiver 1672-1673.

Donc tout cela ne tient pas ! Mais alors pourquoi cette haine anti-médicale ?

Pour Bénédicte Louvat et Georges Forestier il y aurait deux raisons :

- La première raison, la plus évidente, est sans nul doute son opposition à l'aspect dogmatique, péremptoire du discours médical, profitant de la crédulité consentie des patients.

Molière ne peut pas le supporter. Il en prend même le contre-pied. Se montrant ouvert aux propositions alternatives de la médecine psychosomatique, de l'art-thérapie, des traitements comportementaux des névroses, et tout cela très curieusement avant l'heure ! Il n'y a pas de meilleure preuve de son anti-dogmatisme médical ! Mais en allant plus loin, n'y aurait-il pas, au-delà de la médecine et des médecins, une attaque plus globale de l'esprit de dogmatisme régnant à l'époque de Molière dans bien d'autres domaines de croyance ? Dogmatismes politiques, sociaux, religieux qui étaient « protégés » et que l'on ne pouvait pas attaquer de front aussi facilement que le dogmatisme médical. C'est ce que confirme Perrault, quand il écrit : « il s'agissait chez Molière d'afficher une forme de scepticisme radical envers toutes les formes de savoir dogmatique ». C'est très clair dans la bouche d'un de ses illustres contemporains !

- La deuxième raison, peut-être moins évidente celle-là, est certainement la haine de tous les endoctrinements dont sont victimes consentantes beaucoup de personnes. Et Molière pointe là le parallèle que l'on peut faire entre cette confiance aveugle en la médecine et cette crédulité béate en une religion-miracle, qui résoudrait tout. Crédulité qu'est celle de tous ces faibles égarés que l'on ne parvient pas à raisonner et que Molière voudrait alerter. Stop à l'endoctrinement ! Perrault l'évoque d'ailleurs, lui qui est proche du Roi et de la Cour, quand il écrit : « Molière veut peut-être aussi balayer l'orthodoxie religieuse à laquelle sa satire d'*Esculape* fait malicieusement allusion. »

Eh bien ce n'est rien d'autre que dit Georges Forestier quand il rappelle que pour Molière le succès de la médecine repose sur la crédulité de l'Homme, qu'elle est révélatrice de la « faiblesse humaine », ce qui la rapproche des sciences fallacieuses comme l'alchimie et la divination. Et Georges Forestier de conclure : « Comprenne qui voudra, dut s'amuser Molière. Il savait bien que, dans le climat qui régnait à la Cour, en cette période tumultueuse de son *Tartuffe* interdit, nombreux seraient ceux qui percevraient l'allégorie et entendraient cette dénonciation de la médecine comme une attaque de la religion dans sa pratique fétichiste, dévote. Pour les autres, qui voulaient y rester sourds, il leur suffirait de s'en tenir au premier niveau de compréhension : la critique de la médecine restait une critique de la médecine et Molière demeurerait inattaquable. »



Faut-il d'autres arguments plaidant en faveur de cette intrication entre médecine et religion ? En voici :

- le galimatias latinisant commun au corps médical et au clergé,
- le cynisme dans l'évocation de la mort, pleine de peur et d'espoir crédule côté profane, mais pleine de morgue moqueuse côté professionnel,
- la diatribe de Monsieur Purgon face à Argan dans l'Acte III du *Malade imaginaire* qui a tout d'un rituel d'excommunication,
- l'usage de la notion d'« impiété » dans la scène 2 de l'Acte V de *Dom Juan* où Sganarelle aborde la notion de croyance et traite son maître d'impie en médecine.

À cette scène répond, quelque huit ans plus tard d'ailleurs, la discussion entre Argan et son frère Béralde dans *Le Malade imaginaire* ; elle est de la même veine :

- ARGAN : Mais, mon Frère, vous ne croyez donc point à la Médecine ?
- BÉRALDE : « Moi, mon Frère ? Nullement, et je ne vois pas que pour son salut, il soit nécessaire d'y croire.
- ARGAN : [...] Et pourquoi, mon Frère, ne voulez-vous pas qu'un homme en puisse guérir un autre ?
- BÉRALDE : Parce que les ressorts de notre machine sont mystères jusques ici inconnus, où les hommes ne voient goutte, et dont l'Auteur de toutes choses s'est réservé la connaissance.

Belle démonstration ici du respect des croyances, mais loin de toute obligation dogmatique ou de tout endoctrinement.

Comme l'écrit Bénédicte Louvat : « Cet entrelacement des motifs médicaux et religieux n'est pas nécessairement ce que la mémoire collective a retenu des scènes de médecine, mais c'est pourtant là le sous-texte et la singularité de ces scènes qu'il faudrait retenir. »

Molière aura ainsi imprimé sa marque propre à la satire médicale, fréquente à cette époque, de deux manières :

- d'une part en traitant la médecine en tant que telle, mais aussi comme une métaphore de la religion quand elle est dogmatique et « endoctrinante »,
- d'autre part en faisant valoir des ouvertures vers d'autres conceptions médicales et vers une philosophie du plaisir et de la vie qui se rapproche de l'épicurisme. Ne vous aura pas échappé l'importance de la musique et de la danse dans la vie, pour leurs pouvoirs curatifs et leur capacité à nous délivrer de la crainte de la mort, comme cela est évoqué dans les comédies-ballets.

Partant de la médecine et des médecins, l'élargissement de focale auquel nous invite Molière nous apprend décidément beaucoup sur la société du XVII<sup>e</sup> siècle.



TdM





Séance du 13 octobre 2025

**Les Islandais et les sagas.  
Réflexions sur l'importance de l'héritage Viking et médiéval dans  
l'Islande d'aujourd'hui.**

**Torfi H.TULINIUS**

Université d'Islande (Háskóli Íslands)

TdM

---

**MOTS CLÉS**

Islande, Vikings, sagas, Snorri Sturluson, identité, lecture.

**RÉSUMÉ**

Après une brève présentation de la spécificité de l'Islande au Moyen Âge et de sa littérature, il est question des sagas et de leur développement dans une société en crise. La figure de Snorri Sturluson est évoquée, aussi bien pour sa production littéraire que pour son implication dans la guerre civile islandaise. Une deuxième partie décrit l'importance de cet héritage littéraire dans la lutte pour l'indépendance des Islandais par rapport au Danemark, et de la littérature comme composante essentielle de leur identité. La troisième et dernière partie esquisse une réflexion sur la signification des sagas dans l'Islande d'aujourd'hui.

---

Mesdames et Messieurs les académiciens,

Je suis très honoré de cette invitation à parler devant vous. Je suis aussi particulièrement touché que ce soit à la suggestion de mon amie Michèle Verdelhan qui fut la cheville ouvrière d'une collaboration intense pendant de nombreuses années entre nos universités. Celle-ci eut un impact durable sur l'enseignement de votre belle langue française en Islande. Bon nombre de mes étudiants effectuèrent des séjours d'études ici à Montpellier et ils sont nombreux à avoir fait de belles carrières : dans l'enseignement, secondaire ou universitaire, mais aussi dans d'autres domaines, l'une d'entre eux dirigeant, jusqu'à il y a peu, le Théâtre de la Ville de Reykjavík.

Votre belle ville de Montpellier a une histoire scientifique vénérable, l'enseignement de la médecine y ayant commencé au moins dès le XII<sup>e</sup> siècle. Dans une saga islandaise, *La Saga de Hrafn Sveinbjarnarson*, il est question d'un chef des Fjords de l'Ouest qui vécut dans la seconde moitié de ce siècle<sup>1</sup>. Jeune homme aisé, il fit un pèlerinage en Europe pour se rendre aux sépultures de plusieurs saints vénérés à son époque, celles de Saint-Thomas Becket à Canterbury, de Saint-Jacques de Compostelle et finalement celle de Saint-Gilles qui se trouve à cinquante kilomètres à l'est de Montpellier.

Or cet homme était médecin, soignant les malades de la région. La saga décrit quelques-unes de ses interventions qui montrent qu'il était tout à fait au courant des

---

<sup>1</sup> Elle figure dans l'ouvrage traduit par R. Boyer, *La Saga des Sturlungar*, Paris, Les Belles Lettres, « Classiques du Nord », 2005.

techniques médicales de pointe de son temps. Où les a-t-il apprises ? La saga ne nous le dit pas, mais Montpellier me semble un candidat possible sinon probable. Nous tiendrons pour vérité acquise, du moins pour cette soirée, qu'il apprit la médecine ici, ce qui donne une dimension historique certaine aux échanges intellectuels entre mon pays et votre ville, d'autant plus profonde pour moi – à titre personnel – que je descends de ce personnage par mon père, qui avait le même prénom que lui : Hrafn, et qui était médecin aussi.

## 1. L'Islande et les sagas

Mais quel est ce pays, l'Islande, et ce peuple, obsédé par l'histoire et la généalogie, comme je viens de le prouver ? Il suffit de regarder une carte pour voir que l'Islande est bien loin. Si, vu d'ici, le Nord commence à Lyon, cette terre est bien boréale, perdue dans les vastes espaces froids et brumeux de l'Atlantique Nord. Avec une surface de 100 000 kilomètres carrés, créée par les volcans, en partie recouverte par les glaciers, entre lesquels coulent parfois des rivières d'eau chaude, l'Islande semble avoir échappé à toute présence humaine jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle. C'est dans le contexte de la grande expansion Viking commencée un siècle plus tôt, quand des bandes armées venues du Danemark, de la Norvège et de la Suède essaimèrent à travers tout le Nord de l'Europe, que les techniques de navigation des Norrois leur permirent de s'aventurer plus loin dans l'Atlantique, pour y peupler les Îles Féroé, d'abord, l'Islande ensuite et enfin le Groenland, avec même une tentative éphémère d'établir une colonie en Terre-Neuve<sup>2</sup>.

Nos textes médiévaux nous présentent le peuplement de l'Islande comme une entreprise collective, un chef entouré de ses hommes faisait la grande traversée à partir des côtes norvégiennes ou écossaises, débarquait et s'arrogeait une partie du territoire. Les sagas nous disent que certains d'entre eux fuyaient un roi norvégien qui réunissait les parties éparses de la Norvège sous sa couronne, mais que d'autres provenaient des parties des Îles Britanniques où des Norrois s'étaient établis depuis le début de l'ère Viking. Le peuplement du pays semble s'être accompli en l'espace d'un peu plus d'un demi-siècle. C'est alors que la société commença à s'organiser. En 930, on décida de fonder un parlement pour l'ensemble du pays, l'Althing, qui se réunissait tous les étés avec des chefs venus de toutes les régions. On peut dire que cette fondation était aussi celle de la société islandaise. Le pays fut divisé en quartiers, avec un nombre limité de chefs pour chacun d'entre eux. Ceux-ci s'occupaient de maintenir un certain ordre local, mais il y avait aussi des cours régionales où plusieurs chefs statuaient. Au parlement annuel, les lois étaient adoptées ou révisées. C'est aussi au parlement qu'on prenait des décisions importantes pour la communauté, sur l'organisation du calendrier par exemple, ainsi que sur la décision de se convertir au christianisme, ce qui eut lieu en l'An Mil. Peu à peu, une Église locale s'organisa, en collaboration étroite avec les chefs et leurs familles. Avec le christianisme, la langue islandaise accéda à l'écrit<sup>3</sup>.

On parle parfois de « miracle islandais » pour évoquer la grande richesse de la littérature islandaise du Moyen Âge. Ce miracle commence par un texte qui fut composé vers 1130. Son auteur, Ari Thorgilsson, prêtre issu d'une famille de chefs, est notre source principale pour la description de la découverte et du peuplement de l'Islande ainsi

<sup>2</sup> La meilleure description récente en langue française du phénomène viking a été faite par Alban GAUTIER, « L'âge viking (VIII<sup>e</sup>- XI<sup>e</sup> siècle) », in Fl. Mazel (dir.), *Nouvelle histoire du Moyen Âge*, t. 1 : *Le Premier Moyen Âge. La sortie du monde antique*, Paris, Seuil, « Points Histoire », 2024, p. 339-363.

<sup>3</sup> J. JÓHANNESSON, *A History of the Old Icelandic Commonwealth. Islendinga Saga*, trad. de H. Bessason, Winnipeg, University of Manitoba Press, 1974, p. 33-34.



que de la fondation de ses institutions. Ari est l'exemple de ce qui fut à l'origine de cette littérature, à savoir un enrichissement de la culture autochtone et laïque par la science des clercs, enseignée dans les écoles des deux évêchés du pays, dans les monastères, qui ne tardèrent pas à y être établis, mais aussi dans les demeures seigneuriales<sup>4</sup>.

C'est dans l'une d'entre elles, que grandit la plus grande figure des lettres médiévales islandaises, Snorri Sturluson, bien connu par ailleurs de la maman du Petit Nicolas, incarnée par Valérie Lemerrier pour ceux qui ont vu le film de 2009.

Snorri incarne à bien des égards tout ce que je veux vous dire aujourd'hui sur le miracle littéraire islandais. Il appartenait à une famille de chefs de l'Ouest de l'Islande mais fut élevé dans le Sud, auprès d'un seigneur islandais qui était aussi petit-fils d'un roi de Norvège. Quand il naquit, les Islandais ne reconnaissaient l'autorité d'aucun roi. Le pays se gouvernait lui-même grâce aux institutions fondées au <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle. Cependant, au cours de sa vie, le pays s'enfonça progressivement dans une crise aiguë, crise qui allait coûter la vie à Snorri, mais qui paradoxalement est une des raisons pour lesquelles la littérature qu'il contribua à faire éclore est si intéressante<sup>5</sup>.

Cette crise est liée au renforcement du pouvoir royal en Norvège à partir de la fin du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle. Les rois norvégiens cherchaient à étendre leur domaine pour y inclure les îles de l'Atlantique Nord peuplées en partie ou entièrement par des hommes d'origine norroise : Shetland, les Orcades, les Hébrides, les Îles Féroé, le Groenland et l'Islande. Les liens entre les classes dominantes norvégiennes et islandaises, l'attrait de la cour, les possibilités offertes par le service royal aux jeunes gens ambitieux, la création, au milieu du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle d'un archidiocèse regroupant tous ces pays et dont le siège était à Trondheim en Norvège : tout cela contribua à attirer les notables islandais dans le giron du roi. Ce fut néanmoins accompagné de bouleversements importants au point de déclencher une guerre civile qui dura de 1235 à 1262.

Revenons à Snorri. Né en 1179, il commença à imprimer sa marque sur la politique islandaise dès les premières années du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle. Jeune homme talentueux et bien né, bénéficiant du soutien aussi bien de sa famille que de sa famille d'adoption, il fit un bon mariage et se mit à se tailler un domaine dans l'Ouest du pays. Il acquit plusieurs chefferies et se fit remarquer pour sa compétence juridique. Il remporta plusieurs procès qui renforcèrent son pouvoir et l'enrichirent considérablement. À trente-cinq ans, il accéda au poste le plus prestigieux de l'Althing ou du Parlement, celui de « diseur de la loi ». Ce poste appartenait à l'ancien temps, avant l'accession à l'écrit. Élu pour trois ans, le « diseur de la loi » devait à la fois connaître par cœur toutes les lois et en réciter un tiers à chaque session parlementaire. À l'époque de Snorri, la lecture et l'écriture étant bien installées dans la culture et la loi couchée sur le parchemin dans des codex de plus en plus épais, le « diseur de la loi » avait pour fonction de présider les séances de l'instance législative du Parlement, appelée « Lögrétta » ou le « rectificateur de la loi ».

Mais cela ne suffisait pas à Snorri. Il avait des ambitions qui s'étendaient au-delà de son île. Il acquit une grande maîtrise d'un art particulier, celui de la poésie scaldique. Poésie obscure au mètre particulièrement complexe, elle se développa dans l'entourage des chefs Vikings au <sup>viii</sup><sup>e</sup> siècle et fut pratiquée en Norvège, dans le sud de la Suède, au Danemark, ainsi que dans les colonies norroises des Îles Britanniques, et probablement en Normandie. L'une de nos sagas, attribuée à Snorri justement, nous rapporte une

<sup>4</sup> Sur Ari Thorgilsson, voir mon ouvrage *Les sagas islandaises : enjeux et perspectives*, Paris, Éditions du Collège de France, 2023, p. 15-17.

<sup>5</sup> Sur la vie de Snorri, voir R. BOYER, *Snorri Sturluson : Le plus grand écrivain islandais du Moyen Âge*. Paris, OREP Éditions, 2012.

description de la Baie Saint-Michel en vers scaldiques et qui aurait été composée peu après l'An Mil<sup>6</sup>.

À l'époque de Snorri, deux siècles plus tard, les Islandais continuaient à pratiquer cet art, alors qu'il semble avoir été en déclin ailleurs. Il ne s'agit pas seulement d'une pratique, mais aussi d'une mémoire, car les scaldes, ou poètes, islandais connaissaient également les poèmes de l'ancien temps, en particulier ceux qui furent composés en l'honneur des rois de Norvège, constituant ainsi un véritable corpus historique du passé des pays scandinaves. Or, celui-ci n'existait pas – ou peu – dans le domaine écrit.

Fin connaisseur de cet héritage poétique et bon poète lui-même, Snorri composa un poème en l'honneur du régent norvégien et se fit inviter en Norvège. Il semble avoir impressionné les dirigeants de ce pays, à une période où ils désiraient rassembler sous la couronne royale l'ensemble des peuplements norrois en Atlantique Nord. Snorri fut promu baron du royaume et retourna en Islande avec pour tâche de convaincre la classe dominante islandaise de se soumettre au roi. C'était en 1222, et Snorri sembla davantage avoir cherché à consolider son propre pouvoir dans le pays qu'à servir les intérêts du roi. Peut-être la résistance des autres chefs était-elle trop grande. Peut-être étaient-ils déjà en train de lutter entre eux pour s'assurer la meilleure position possible au sein du futur domaine royal que deviendrait l'Islande<sup>7</sup>.

Toujours est-il que la cause royale ne progressa pas dans le pays pendant ces années-là. En revanche, Snorri se livra à une activité littéraire sans pareil. Il composa – ou fit composer ou participa à la composition de (nous ne connaissons pas la modalité exacte de la création d'œuvres à cette époque) deux grands livres : l'*Edda en prose* et la *Heimskringla*. L'*Edda en prose* est un traité de poésie scaldique, expliquant le langage et les différentes formes métriques de celle-ci, avec moult exemples tirés du corpus immense et multiséculaire de cette poésie, accompagné d'un poème composé par Snorri lui-même, le « Hättatal » ou « Clé des mètres », à la fois un poème en l'honneur du roi et du régent norvégiens, et une illustration des différentes formes que pouvait prendre cette poésie. Plus que pour son aspect pédagogique, l'*Edda* est célèbre pour sa description de la vision du monde de l'ancien paganisme. En effet, il était indispensable de connaître les récits de la mythologie norroise pour comprendre la poésie ancienne, tellement elle y faisait référence dans ses allusions<sup>8</sup>.

L'autre grande œuvre de Snorri est appelée *Heimskringla* qui veut dire « L'orbe du monde ». En fait, il s'agit d'une histoire de la dynastie norvégienne, depuis ses origines mythiques dans la Troie ancienne jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. Snorri y exploite les poèmes scaldiques pour composer ce récit plus ou moins historique des ancêtres des dirigeants norvégiens qui lui sont contemporains.

Snorri fut aussi impliqué dans plusieurs intrigues politiques qui furent à l'origine de la guerre civile qui déchira l'Islande à partir de 1235. Elle se termina avec la soumission des chefs islandais au roi de Norvège en 1262 et à l'intégration politique de l'Islande dans le royaume qui suivit. L'une de ces intrigues concerne sa rivalité avec l'un de ses neveux. Ce conflit larvé entre les deux membres de la même famille domina la vie de Snorri jusqu'à la mort du neveu en 1238. Il est probable qu'ils aient été en compétition pour devenir *jarl* d'Islande, une sorte de duc gouvernant le pays et tirant son autorité du roi. Ce ne fut en fin de compte ni l'un ni l'autre, mais un certain Gissur,

<sup>6</sup> Sn. STURLUSON, *Histoire des rois de Norvège*. Deuxième partie. Traduit du vieil islandais, introduit et annoté par Fr.-X. Dillmann. Paris, Gallimard, « L'aube des peuples », 2022.

<sup>7</sup> Le meilleur ouvrage récent sur cette période dans l'histoire islandaise est celui de Sv. JAKOBSSON, *Medieval Iceland : Politics, Patronage, Power*, Londres, Routledge, 2025.

<sup>8</sup> Sn. STURLUSON, *L'Edda. Récits de mythologie nordique*, traduit du vieil islandais par Fr.-X. Dillmann, Paris, Gallimard, « L'aube des peuples », 1991.



Islandais de sang royal, qui tua le neveu de ses propres mains en 1238 et fit assassiner Snorri lui-même le 23 septembre 1241.

Avant de mourir, il est fort possible – et même probable – que Snorri ait composé une autre saga, la *Saga d'Egil*, que j'ai moi-même traduite et qui est parue dans la collection « Lettres gothiques » au Livre de Poche en 2021. Il s'agissait à l'époque d'un genre nouveau que cette saga érigea en genre dominant de la littérature médiévale islandaise en prose. Ces sagas, appelées « saga des Islandais » ou – comme je le préfère – « sagas des premiers Islandais », mettent en scène des Islandais ayant vécu deux à trois siècles auparavant, lors de la période où la société islandaise était en train de se former, entre la découverte et le peuplement du pays à la fin du IX<sup>e</sup> siècle et la conversion au christianisme en l'An mil. Ces œuvres se présentent comme historiques mais, du fait qu'elles sont basées sur une tradition orale transmise par plusieurs générations, elles sont largement fictionnelles, d'autant plus qu'un des buts de leurs auteurs était simplement de divertir leur public. Pas seulement de le divertir, mais aussi d'engager un dialogue avec eux sur ce qui était en train de se passer. En effet, ces sagas projettent dans le passé dans lequel la société islandaise fut fondée, ce passé couché sur le parchemin un siècle plus tôt par Ari le savant, le sentiment de désarroi des Islandais du XIII<sup>e</sup> siècle devant la décomposition en cours de leur société. Du coup, ce sont des sortes de romans historiques et, comme pour le roman historique actuel, les auteurs ne peuvent faire autrement que de réfléchir – de manière consciente ou inconsciente – sur leur propre temps<sup>9</sup>.

Au moins cinq de ces sagas méritent d'être classées parmi les œuvres narratives les plus remarquables du patrimoine littéraire européen. La première fut composée – pense-t-on – vers 1240, juste avant la mort de son auteur présumé et la dernière autour de 1300. C'est ainsi qu'elles ont toutes été composées par et pour les générations qui ont vécu les troubles et les violences de la période de la guerre civile.

Il est impossible de rendre compte de ces textes extraordinaires en quelques mots. La plupart combinent prose et poésie dans un mélange expressif et toutes se caractérisent par un style dépouillé, une économie des descriptions, notamment des motivations des personnages et de leur vie intérieure – sauf si elle s'exprime en vers. Elles développent des intrigues complexes, parfois multiples, et souvent difficiles à saisir au premier abord. Ayant probablement été composées pour être lues à voix haute devant un public réuni dans les grandes fermes des chefs, elles créent avec le lecteur ou l'auditeur un rapport dynamique, enjoignant au public de deviner ce qui n'est pas explicite dans le texte.

Nous avons une idée de l'ordre dans lequel elles ont été composées. La *Saga d'Egil*, probablement composée par Snorri, explore, à travers le récit des aventures de son aïeul le guerrier-poète, les dangers du service royal, mais aussi les passions cachées au sein des familles : entre frères, mais aussi entre pères et fils. La seconde, *La Saga des Chefs du Val-Au-Samon*, composée quelques années plus tard, raconte l'histoire mémorable d'une princesse irlandaise achetée comme esclave par un chef islandais et dont la noble progéniture connaît un destin tragique, dramatisant ainsi le caractère perturbateur pour l'ordre social de l'entrée du sang royal dans une société. La troisième, *La Saga de Snorri le Godi*, sous la forme d'une chronique locale, examine le drame des conflits pour le pouvoir entre jeunes gens de bonne famille. L'entrelacement de ces intrigues multiples, ainsi que les nombreuses scènes mémorables où le surnaturel intervient par la figure de revenants plus ou moins effrayants, permet à l'Inconscient non seulement de s'exprimer mais même d'organiser aussi bien l'espace que le récit. La quatrième de ces sagas, peut-être la plus célèbre d'entre elles, la *Saga de Njall le brûlé*, développe dans une longue intrigue linéaire avec de très nombreux personnages, une grande fresque

<sup>9</sup> T. H. TULINIUS, *Les sagas islandaises : enjeux et perspectives*, p. 23-4.

tragique dans laquelle le déchaînement des passions mène la société inexorablement vers la catastrophe. Composée une ou deux décennies après la fin des combats, on sent chez l'auteur une compréhension de la puissance de l'instinct de mort dans la société. Freud aurait pu s'en inspirer quand il écrivit *Malaise dans la Civilisation*. La cinquième et dernière, *La Saga de Grettir*, raconte une histoire individualiste, celle d'un jeune homme qui a tout pour être un héros – et en est un, car il sauve l'honneur des femmes, combat les vilains berserks et même les revenants – mais dont le trauma qu'il a subi, ainsi que le caractère violent de sa relation avec son père, fait qu'il se contrôle mal. Injustement condamné à l'exil dans l'intérieur désertique du pays, il connaîtra une mort tragique, affaibli par un sort magique, et traqué par des ennemis ignobles<sup>10</sup>.

Qu'est-ce qui fait de ces sagas des œuvres aussi remarquables ? Leurs auteurs étaient des poètes et ce n'est pas seulement eux qui travaillent la langue mais la langue qui travaille en eux. Leur inconscient qui imprime sa marque sur leurs œuvres est aussi celui de leur public et – j'ajouterai aussi – celui de tout un chacun. D'où la fascination qu'elles peuvent exercer sur le lecteur car elles l'interpellent dans tout son être.

## 2. Les Islandais et les sagas

J'en viens maintenant à la réception de ces œuvres dans un passé plus récent, en particulier aujourd'hui. Comme vous avez pu le constater, c'est un littéraire qui vous parle – je dirais même plus, un passionné de littérature, quelqu'un qui a passé sa vie à essayer de comprendre cette passion, autrement dit pourquoi les œuvres littéraires sont si importantes pour lui et pour les autres. Les Islandais ont été – du moins jusqu'à une date récente – des passionnés de littérature. Attribuez cela aux longues nuits d'hiver, au caractère collectif de la lecture pendant les veillées dans les fermes, à l'arrivée relativement tardive de la télévision en 1966 – une seule chaîne qui ne diffusait pas le jeudi et fermait complètement pendant tout le mois de juillet jusqu'au milieu des années 80. Il faudrait également évoquer la qualité de l'héritage littéraire. J'ai parlé des sagas, mais il faut aussi mentionner les poètes du XIX<sup>e</sup> siècle et les romanciers du XX<sup>e</sup>, Halldór Laxness, Prix Nobel en 1955 en tête. Surtout, les Islandais se voient eux-mêmes comme un peuple littéraire. Cela a été une composante essentielle de leur identité depuis le Moyen Âge, renouvelée de siècle en siècle dans des conditions nouvelles. L'humanisme scandinave du dix-septième siècle découvrit les manuscrits islandais qui racontaient l'histoire de leur peuple. Des émissaires furent envoyés en Islande pour les recueillir et les stocker dans les bibliothèques royales de la Suède et du Danemark. Pour les lire, il fallait des Islandais, car la langue n'avait que peu changé depuis le Moyen Âge, alors que le danois et suédois avait subi des évolutions radicales. Les étudiants de théologie islandais, devenus sujets du roi du Danemark dans cette période, trouvaient de ce fait des emplois dans les bibliothèques, voire les universités. À partir du XVIII<sup>e</sup>, les universités allemandes, anglaises et françaises commencèrent à s'intéresser à cet héritage, les premiers pour chercher l'esprit germanique, les seconds pour l'héritage viking et les troisièmes par esprit universaliste. La Bibliothèque Mazarine chercha à recruter l'un de mes aïeux pour traduire en latin bon nombre de sagas. Cela ne s'est pas fait<sup>11</sup>.

<sup>10</sup> Les cinq sagas figurent en traduction française dans le beau recueil *Sagas islandaises*. Textes traduits, présentés et annotés par R. Boyer, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1987.

<sup>11</sup> Voir mon article, T. H. TULINUS « Les écrivains islandais et la France », in S. Briens, K.E. Gadeli, M.B. Lehman et J.-M. Maillefer (dir.), *Cent ans d'études scandinaves. Centenaire de la fondation de la chaire de Langues et littératures scandinaves à la Sorbonne en 1909*, Stockholm, Kungl. Vitterhets Historie och Antikvitets Akademien, 2012, p. 217-230.

Heureusement, car il retourna en Islande et eut beaucoup d'enfants, sans quoi je ne serais pas là pour vous parler. Au XIX<sup>e</sup>, le romantisme s'intéressa aux œuvres du Moyen Âge islandais. Sans elles, Wagner n'aurait pu composer le livret de son *Anneau des Nibelungen* et Walter Scott s'est inspiré des sagas quand il inventa le roman historique médiéval<sup>12</sup>.

Cet intérêt universel pour le riche héritage littéraire du Moyen Âge islandais eut un impact sur l'identité des Islandais. Rappelons que les Islandais n'ont pas fondé leur république avant 1944. Avant, ils étaient sujets du roi du Danemark, qui était devenu leur souverain lors de l'Union de Kalmar en l'an 1387, lorsque les trois pays de la Scandinavie furent réunis pendant un temps sous une même couronne. De plus, l'Islande était pauvre, sous-développée, à l'écart du monde, soumise aux aléas climatiques de la petite ère glaciaire et parfois ravagée par les éruptions volcaniques qui ont jalonné son histoire. Un voyageur français, Victor Meignan, publia un livre sur le pays en 1898 intitulé *Pauvre Islande*<sup>13</sup>.

Avoir une littérature d'importance mondiale comme héritage culturel a été d'une grande importance dans l'accession progressive de l'Islande à l'indépendance par rapport au Danemark, culminant en 1944 par la fondation de la République d'Islande. Pour un peuple minuscule vivant sur une île au climat subarctique, le fait d'avoir produit une littérature lue et étudiée dans les universités les plus prestigieuses prouvait que ce peuple pouvait et devait accéder au statut de nation. Il n'est pas exagéré de dire que l'héritage littéraire du Moyen Âge, en particulier les sagas, fut d'une importance capitale dans la constitution d'une identité islandaise au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles<sup>14</sup>. Ceci est d'autant plus vrai que la langue islandaise avait peu évolué et celle des sagas était entièrement compréhensible pour un lecteur moderne, contrairement à la plupart des autres pays européens, pour lesquels il faut traduire la littérature médiévale, comme c'est le cas pour la littérature du Moyen Âge français.

### 3. Les sagas aujourd'hui

On peut se demander si cet héritage a encore un sens pour les nouvelles générations qui vivent dans une société qui ressemble de moins en moins à celle du XX<sup>e</sup> siècle, encore moins – bien entendu – à celle du XIX<sup>e</sup>. Plusieurs développements donnent lieu à cette interrogation. Citons d'abord la place amoindrie de la lecture dans la vie de la plupart des gens, à cause de l'accès désormais illimité aux contenus audio-visuels sur les plateformes. Et puis il y a aussi les évolutions linguistiques en cours et qui sont étudiées par mes collègues linguistes de l'Université d'Islande. Elles sont dues bien entendu à l'influence de l'anglais, langue principale de l'internet, mais reflètent aussi des changements importants dans les mentalités, les manières d'être et de représenter le monde. Il faut également parler des changements importants de la composition de la population islandaise qui s'explique par une explosion de l'immigration au cours des deux dernières décennies. Plus de quinze pour cent de la population actuelle du pays est

<sup>12</sup> Sur la réception de la littérature du Moyen Âge islandais à l'époque moderne et contemporaine, voir V. ÓLASON, *Dialogues with the Viking Age. Narration and Representation in the Sagas of the Icelanders*, tr. A. Wawn, Reykjavík, Mál og menning, 1998.

<sup>13</sup> V. MEIGNAN, *Pauvre Islande*, Paris, E. Kolb, 1889.

<sup>14</sup> Sur l'importance de la littérature dans la lutte des Islandais pour leur indépendance, voir G. HÁLFÐANARSON, *Íslenska þjóðríkið : uppruni og endimörk*, Reykjavík, Hið íslenska bókmenntafélag, 2001.

né hors de l'Islande<sup>15</sup>. L'omniprésence de l'anglais, que tout le monde en Islande baragouine plus ou moins, leur évite d'apprendre la langue islandaise, difficile et qui ne sert que lorsqu'on vit dans le pays. Ce ne serait pas si grave si le système scolaire relevait le défi de bien apprendre notre langue aux enfants de cette nouvelle population. Ce n'est pas le cas et on peut s'inquiéter de voir grandir des générations de gens qui n'ont qu'un usage très limité de l'islandais comme langue, tout en étant nés dans le pays et y faisant leur vie.

Pour toutes ces raisons, les sagas sont devenues moins accessibles qu'elles ne l'étaient, leur lecture plus ardue. De ce fait, la place qu'elles occupent dans la culture ne cesse de diminuer. Les professeurs du primaire et du secondaire ont du mal à les faire lire par les élèves et on a même tenté d'en proposer des versions en langue simplifiée, avec un succès certain. Mais ce ne sont plus les sagas.

Bien qu'il soit encore une source de fierté nationale, cet héritage littéraire peut paraître vieilli, sclérosé, sans véritable signification pour les générations actuelles. Mes collègues de l'enseignement secondaire me disent qu'il est de plus en plus difficile de faire lire ces textes à leurs élèves, pas seulement à cause de la langue, mais aussi parce que le monde que les sagas décrivent est tellement plus éloigné d'eux qu'il ne l'était des gens de ma génération.

Dans la culture populaire, cependant, un aspect du monde des sagas continue à vivre, avec le risque d'un dévoiement de cet héritage à des fins douteuses. En effet, les sagas mettent en scène ce qu'on appelle aujourd'hui les Vikings. Il s'agit de ces peuplades nordiques dont les Islandais sont issus, qui ont essaimé à travers les espaces septentrionaux de l'Europe à partir de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, souvent avec une grande brutalité, et dont la littérature islandaise garde la mémoire. Si les sagas elles-mêmes sont en général assez critiques à l'égard de la violence et du paganisme, elles en transmettent une certaine image qui peut séduire. Bien des mouvements d'extrême droite en Europe revendiquent un héritage viking. En réalité, ils le connaissent mal et le récupèrent pour servir des idées qui n'étaient pas celles des peuples nordiques anciens<sup>16</sup>.

D'autres usages de cet héritage sont moins inquiétants, que ce soit dans les films, les séries, les bandes dessinées ou les romans historiques. Il arrive même que leurs auteurs aient consulté les meilleurs spécialistes du monde nordique médiéval, comme c'est le cas pour la série « Vikings » que beaucoup de gens ont regardée. À bien des égards, celle-ci livre une image qui n'est pas très éloignée de ce que les chercheurs peuvent savoir de la réalité de la période.

Les auteurs de ces produits culturels ignorent cependant la valeur intrinsèque des sagas en tant que genre littéraire. Ils soumettent leur contenu – certes intéressant en soi – aux lois et aux conventions de celui qu'ils sont en train de pratiquer, le médium devenant ainsi le message pour citer d'une façon un peu détournée Marshall McLuhan. Ceci n'est pas grave en soi, mais on peut craindre qu'ils deviennent une sorte d'écran qui s'interposeraient entre le lecteur et le grand art des auteurs des sagas.

## Conclusion : Que faire ?

Comment faire pour continuer à donner vie à ces textes complexes, parfois raffinés, toujours vibrant de réalité humaine ?



<sup>15</sup> <https://www.statice.is/statistics/population/inhabitants/overview/> Site consulté le 18 octobre 2025.

<sup>16</sup> C. KØLVRAA : « Embodying 'the Nordic race': imaginaries of Viking heritage in the online communications of the Nordic Resistance Movement », *Patterns of Prejudice* 53, 2019, p. 270–284.



C'est ce que j'essaie de pratiquer dans mon enseignement, aussi bien à l'université pour des étudiants qui sont islandais mais aussi ceux venus du monde entier pour étudier ces textes chez nous. Je le fais aussi dans le cadre de cours du soir ouverts au public et qui connaissent un succès relatif, mais presque exclusivement chez des personnes d'un certain âge. Il y a quelques années, j'ai aussi lu une saga, la *Saga d'Egil* comme lecture du soir sur la principale radio islandaise, avec un score à l'audimat probablement très bas. J'ai tenu à le faire justement pour faire résonner ce beau texte comme il a été conçu, pour être lu à voix haute, dans la chaleur de la présence humaine.

Tout cela ne touche, en fin de compte, que les « happy few », pour citer Stendhal parlant anglais, car la lecture – et même l'écoute – des sagas est exigeante. Peut-être que dans l'avenir elles ne seront plus lues par une majorité d'Islandais, comme cela a été le cas longtemps, mais un domaine réservé à un nombre de plus en plus limité de personnes qui savent les apprécier en tant qu'œuvres d'art. Les autres sauront qu'elles existent, en liront des versions édulcorées en bandes dessinées ou en séries télévisées, mais seront privés du plaisir de leur texte.

Merci pour votre attention.



**TdM**



Séance du 27 octobre 2025

**Les de la Croix de Castries sous l'Ancien Régime :  
Une grande famille montpelliéraine.**

**Elrick IRASTORZA**

Général d'armée (2S)

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

---

**MOTS CLÉS**

Montpellier, Ancien Régime, famille de la Croix, États généraux du Languedoc, administrateurs royaux, officiers des armées royales, baronnie de Castries, bataille de Valmy.

**RÉSUMÉ**

Contrairement à ce que son patronyme pourrait laisser entendre, la famille de la Croix de Castries n'est pas originaire de Castries. Les la Croix sont une famille quasiment aussi vieille que Montpellier où elle fit fortune dans le commerce des épices avec le Moyen Orient et qui se prévaut toujours de liens de parenté avec la famille Roch de la Croix et donc Saint-Roch dont elle aurait été voisine. Mais son histoire ne devient vraiment lisible qu'après le rachat de la ville par Philippe VI au roi de Majorque, en 1349.

À partir de ce rattachement à la couronne de France et surtout à partir de l'achat par cette famille de la grande bourgeoisie montpelliéraine, le 13 avril 1495, de la baronnie de Castries, la famille la Croix allait enfin pouvoir asseoir des lettres de noblesse jusqu'alors mal assurées. Elle le fit patiemment, souvent brillamment, en servant dans l'administration royale et en se faisant un nom dans les armées du Roi jusqu'au départ pour l'étranger, en octobre 1789, de Charles Eugène Gabriel, 4<sup>e</sup> marquis de Castries, l'homme le plus brillant de la branche aînée dont l'ascension se brisa irrémédiablement devant Valmy, le 20 septembre 1792.

---

**Introduction**

Quand on est historien amateur, que ce soit par passion d'une période ou tout simplement par curiosité locale, il y a toujours un risque à s'exprimer devant plus qualifiés que soi mais je le fais avec plaisir, ne serait-ce que pour partager mes connaissances avec tous ceux qui en savent encore moins que moi sur le sujet !

Au Moyen Âge, l'accent tonal ne portait pas sur la dernière syllabe comme aujourd'hui « Cas-tries » mais sur la pénultième « **Castr**-ies » et la famille a conservé cette prononciation.

Si vous demandez autour de vous d'où était originaire et où résidait la famille de la Croix de Castries, la réponse est instantanée : Castries... ce qui est loin d'être conforme à la vérité. Elle n'en était pas originaire et n'y a vécu que rarement sous l'Ancien Régime et ce n'est que bien après la Révolution qu'elle se réinstalla dans un château et sur une propriété vendus comme biens nationaux et qu'il fallut racheter pièce par pièce, hectare après hectare.

Les la Croix sont une famille quasiment aussi vieille que Montpellier où elle fit fortune dans le commerce des épices avec le Moyen Orient et se prévaut toujours de liens de parenté avec la famille Roch de la Croix et donc Saint-Roch dont ils étaient voisins. Il semblerait qu'un certain Jean de Majorque soit à l'origine de la famille. « Il se serait croisé pour aller faire la guerre aux Sarrasins... et choisit pour armes une croix d'or sur champ d'azur, ce qui est la seule chose qui tienne dans ces fariboles, puisque ces armes sont restées les nôtres à travers les siècles<sup>1</sup> ».

Mais c'est après le rachat de la ville de Montpellier par Philippe VI au roi de Majorque, en 1349, que l'histoire de la famille devint plus lisible.

À partir de ce rattachement à la couronne de France et surtout à partir de l'achat par cette famille de la grande bourgeoisie montpelliéraine, le 13 avril 1495, de la baronnie de Castries, la famille la Croix allait enfin pouvoir asseoir des lettres de noblesse jusqu'alors mal assurées en servant dans l'administration royale et en se faisant un nom dans les armées du Roi, pendant plus de trois siècles, jusqu'au départ pour l'étranger, en octobre 1789, de Charles Eugène Gabriel, 4<sup>e</sup> marquis de Castries, l'homme le plus brillant de la branche aînée.

## 1. Une famille originaire de Montpellier.

La famille La Croix s'était probablement établie à Montpellier à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. On sait grâce aux compoix, que « *Johan Le Cros, fils de Louis Le Cros* », et poissonnier comme son père, possédait deux petites maisons avec boutique et étal transmises quatre fois entre 1381 et 1480. Au fil des ans le nom évolue et son petit-fils **Jean** La Croux, marié à Judith Pierrefort, fille de Bertrand II de Pierrefort, baron de Ganges, baron de Castries et autres lieux, est toujours poissonnier mais s'est diversifié dans le domaine des épices en important du Levant, poivre, gingembre et clous de girofle. Sa fortune lui permet de devenir changeur mais aussi usurier et d'asseoir sa position dans la bourgeoisie montpelliéraine. De cette union naquit un fils **Guilhem** Lacroix, qui est la souche de la branche aînée qui ne s'éteindra qu'en 1886.

À partir de 1465 Guillaume Lacroix, qui est toujours marchand, changeur et usurier, tout en se livrant également à d'autres activités très lucratives sur lesquelles nous reviendrons plus loin, connaît une ascension rapide. Il devient consul de Montpellier cette même année (comme le furent par la suite la plupart de ses descendants en ligne directe) et l'année suivante, Louis XI fit de lui un de ses conseillers et financiers extraordinaires de ses guerres. Conseiller à la cour des aides de Montpellier, il en devient président, charge qui conduisit à son anoblissement en 1487 (par opposition à la noblesse d'extraction). En 1495, il devient gouverneur de Montpellier, mais il avait une autre ambition, siéger de façon permanente aux États du Languedoc qu'il fut chargé par le roi de diriger onze fois de 1476 à 1500. Mais pour cela il lui fallait posséder une terre y ouvrant droit.

Il achète donc la même année la baronnie de Castries à son cousin Jean II de Pierrefort. Deux ans plus tard, après le décès de sa première épouse, Françoise de Cezelli dont une petite petite-cousine se couvra de gloire lors du siège de Leucate par les Espagnols un siècle plus tard, il s'est remarié avec Belette Bossevine, cousine de Guillaume de Nèves, trésorier et receveur général en Languedoc ce qui ne manqua pas de l'aider dans son ascension.



<sup>1</sup> Duc de Castries, *Papiers de famille*, éditions France-Empire 1977 page 18

Il achète également la maison, rue Embouque d'or, qui est aujourd'hui l'hôtel de Manse. Cette rue étroite prolonge la rue des Trésoriers de France dans laquelle l'on peut « embouquer », c'est-à-dire s'engager, depuis la rue de la Loge, près de la demeure de la famille Roch de la Croix, ce qui renforça l'idée qu'il y avait des liens entre les deux familles. Bref un quartier qui ne sentait pas la misère... Cette année-là, Charles VIII, fils de Louis XI, est roi de France, cela fait trois ans que Christophe Colomb a découvert l'Amérique et c'est à cette époque que débute l'histoire des de la Croix désormais de Castries sous l'Ancien Régime, au sortir du Moyen-Âge.

## 2. Une grande famille d'administrateurs royaux.

Pour faciliter le suivi de cette longue lignée d'administrateurs, il sera fait référence tout au long de cet exposé au tableau annexé (p. 197) en ne retenant que les trois colonnes de gauche, la date d'accession à la baronnie, le titre qui peut être différent de celui de baron et le prénom.

Pour bien prendre la mesure du rôle joué pendant près de trois siècles par les de la Croix, de 1495, date de l'achat de la baronnie de Castries, à la fin de l'Ancien Régime, le 22 septembre 1792, dans l'administration de la province de Languedoc, il faut se remémorer la façon dont le royaume était administré. En effet, contrairement à une idée reçue, il l'était au profit du Roi et de quelques privilégiés qui entendaient bien le rester aussi longtemps que possible. En achetant la baronnie, les de la Croix, riches bourgeois reconnus comme magnifiques et puissants seigneurs montpelliérains, consolidaient leur appartenance à cette caste.

Le royaume s'étant constitué progressivement au fil des siècles, nous étions très loin de l'État centralisé et partiellement décentralisé que nous connaissons aujourd'hui. Il subsistait en France de véritables états dans l'État comme la Bretagne, la Bourgogne, la Provence et, bien sûr, le Languedoc, avec lesquels les monarques, Louis XIV compris, furent bien obligés de composer. En effet, comme tout régime politique, la royauté avait une préoccupation majeure : trouver de l'argent pour financer les guerres qui lui permettaient d'affirmer sa puissance à l'extérieur, de maintenir l'ordre à l'intérieur, de développer ses infrastructures et son économie, de se couvrir de monuments témoins de sa grandeur et, bien sûr, de rembourser ses dettes. Sur le fond, peu de choses ont changé me direz-vous...

Le fonctionnement des États de Languedoc est une machinerie plutôt complexe, minée par des enjeux de pouvoir locaux et nationaux. L'ouvrage de Stéphane Durand, Arlette Jouanna et Élie Pélaquier, *Des états dans l'État, les états du Languedoc, de la Fronde à la révolution* m'a donc servi de fil conducteur.

La mission principale des États était de voter et d'asseoir l'impôt, c'est à dire d'établir, déterminer, fixer la base de l'imposition, de le prélever et de présenter des doléances au roi. L'assemblée des États est le moteur du système, l'endroit où il faut être pour vraiment peser sur le cours des affaires.

Le clergé était représenté par les 22 puis 23 archevêques ou évêques des diocèses ecclésiastiques auxquels correspondaient autant de diocèses civils chargés de répartir l'impôt entre leurs administrés.

La noblesse était représentée par 22 puis 23 barons possédant effectivement leur baronnie d'où l'achat de la baronnie de Castries par Guillaume de la Croix.

Enfin, le Tiers-États était représenté par une soixantaine de députés, deux par capitale diocésaine et quelques députés tournants. Un peu plus de 60 contre 46 on aurait pu penser que le tiers avait la majorité. Que nenni ! Les députés du Tiers n'ont qu'une voix pour deux, ce qui n'en fait plus qu'une trentaine. De plus et la plupart du temps, ils

étaient issus de la bourgeoisie la plus aisée voire de la petite noblesse. Bref, le paysan, l'ouvrier ou l'artisan n'avaient pas leur mot à dire alors qu'ils étaient lourdement assujettis à l'impôt.

Le système fiscal était d'une rare complexité mais on peut en retenir un principe essentiel : en Languedoc, nulle imposition de pouvait être faite sans délibération aux États au prétexte, à mon avis un peu fallacieux, de protéger les 1 500 000 habitants de la province contre un roi qui était un taxateur particulièrement exigeant. De plus, comme il était difficile de concilier la fidélité au roi et la protection du peuple, la première l'emporta toujours sur la seconde en dépit de quelques joutes verbales, souvent de façade.

D'après les « papiers de famille » du duc René, les de la Croix siégèrent aux États à partir de 1565, charge qui leur valu d'être souvent députés des États auprès du roi, et Henry, 4<sup>e</sup> baron de Castries fut le premier des huit qui occupèrent ce poste sans discontinuer, enfin presque. En effet, Jean de la Croix, 7<sup>e</sup> baron, exemplaire pendant la guerre contre les huguenots, eu la très mauvaise idée de participer à la révolte des États contre la réforme fiscale de Richelieu en 1631 puis l'année suivante à la conjuration de Gaston d'Orléans frère de Louis XIII qui rêvait de remplacer le roi. Naturellement ce énième complot échoua. Henri II de Montmorency y laissa sa tête à Toulouse ; Jean de la Croix sauva la sienne mais la baronnie de Castries fut supprimée et avec elle l'accès aux États qui y était lié. Quant à Gaston d'Orléans, comploteur né, toujours prompt à dénoncer ses complices pour sauver sa peau, il deviendra gouverneur du Languedoc en 1644 pour 16 ans... Les loups se mangent rarement entre eux !

Hormis cette courte suspension sur laquelle nous reviendrons, les de la Croix étaient plutôt assidus aux séances, ne se faisant remplacer que lors de leurs campagnes militaires ou de leur accession à des fonctions plus importantes au sein de l'assemblée des États.

En effet, le roi y était représenté par des commissaires de très haut rang chargés de porter devant l'assemblée « ses aspirations fiscales », le gouverneur de la province, l'intendant de justice, les deux trésoriers de France, celui de Toulouse et celui de Montpellier, villes déjà concurrentes en termes de puissance politique, trois des neuf lieutenants de Roi nommés par le monarque et enfin tout autre noble désigné exceptionnellement par le roi ce qui fut le cas de Guillaume avant même d'acquérir Castries ce qui atteste de sa puissance à Montpellier comme nous l'avons déjà souligné.

Siégèrent comme commissaire du roi, en 1519 Louis de la Croix et plus tard René-Gaspard, 1<sup>er</sup> marquis de Castries nommé en 1668 lieutenant-général du gouverneur du Languedoc qui était alors Henri de Bourbon duc de Verneuil, demi-frère de Louis XIII. Mais ce fut en fait au titre de lieutenant de Roi qu'il siégea comme commissaire du roi aux États cette année-là. Son fils Joseph-François et son petit-fils Armand-François furent également lieutenant de Roi respectivement en 1692 et 1737. Ces nominations reflètent bien l'influence retrouvée de la famille auprès de la cour.

En reconstruisant son château ruiné en 1622 par le duc de Rohan, René Gaspard avait sans doute rêvé de recevoir cette noble assemblée mais il est désormais acquis que la salle dite des États du Languedoc ne l'a jamais accueillie. Au xvi<sup>e</sup> siècle, les États se rassemblèrent d'une année sur l'autre un peu dans tout le Languedoc, à Carcassonne, Narbonne, Béziers, Pézenas ou Montpellier. Cela faisait beaucoup de monde à recevoir, à loger et à nourrir, entre les membres du clergé, de la noblesse et du Tiers-États et les membres de droit, soit plus d'une centaine au total. Les suivaient souvent leur famille mais surtout une clique de secrétaires, de valets, de cochers et de gens d'armes ! Tout cela excédait très largement les possibilités de Castries où ne pouvaient se tenir tout au plus que quelques réceptions et réunions de travail pour peu que les États ne soient pas réunis trop loin, c'est-à-dire à Montpellier.



Or, on lui a souvent préféré Pézenas où le gouverneur du Languedoc de 1660 à 1666, le très turbulent prince Armand de Bourbon Conti fut autorisé à se retirer dans son château de la Grange-aux-Prés après avoir passé quelques années en prison à la suite de la Fronde contre le jeune Louis XIV.

Entre autres faits d'armes, il découvrit à Pézenas la troupe d'un certain Jean-Baptiste Poquelin qu'il autorisa à porter le nom de Molière, mais il dut se retirer une bonne année en 1656 pour soigner une sévère gonorrhée contractée en suivant dans ses frasques le comte d'Aubijoux, gouverneur de Montpellier, ce qui ne l'empêcha nullement de retrouver la grâce royale.

Ce détail n'avait sans doute pas échappé à l'archevêque de Toulouse qui, dans une lettre du 20 août 1666, déconseillait Montpellier « ville de débauche et de divertissements, ce qui amusera nos députés, en sorte que les États emploieront plus de temps aux bals et aux comédies qu'à travailler à l'expédition de nos affaires... » On préconisa donc le plus souvent Pézenas, où le manque d'hébergement devait *de facto* réduire le volume des délégations et où on devait s'ennuyer à mourir lorsque Molière ne donnait pas de représentations. Bref, les États s'éloignèrent définitivement de Castries mais l'histoire se nichant dans les détails, la famille la Croix n'était pas pour rien dans la réputation sulfureuse de Montpellier car on ne vous a pas tout dit sur Guillaume qui s'y connaissait... en poissons.

Citons Richard Pouget, l'historien de notre association des amis du château : « suivant un usage bien établi de toute ancienneté dans les principales villes du Languedoc, la prostitution légale avait son hospice hors des murs de la cité et sous la garde des magistrats, qui percevaient un impôt sur les femmes communes et sur leurs fermiers privilégiés » affublés aujourd'hui, moins pompeusement, d'un nom de poisson qui fait la joie de pêcheurs au large de Palavas en été !

Ni Montpellier ni Toulouse (où l'archevêque devait souffrir de myopie...) n'y échappaient. Il se dit d'ailleurs « qu'au moment de son mariage en 1458, Guillaume de la Croix qui n'était encore qu'un marchand poivrier, changeur, certes important et probablement très riche, mais toujours en quête de profit comme le voulait cette époque, partageait déjà en compagnie des frères Clare, la gestion d'un « Bourdeau »...

L'achat de la baronnie de Castries en 1495 allait permettre à la famille de prendre ses distances avec cette si peu noble activité et effectivement, « En l'année 1519, les consuls de Montpellier achetèrent de Louis de la Croix seigneur de Castries, fils du précédent, la maison du bordel située au faubourg de Lattes moyennant le prix de neuf cents florins d'or, afin de l'arrenter au profit de la ville, ainsi qu'ils ont fait jusqu'en 1500 ou environ ». La suite du texte en latin, non traduite par pudeur, signifie : « Nous parlons de sept petites chambres dont des filles profitent honteusement ». L'histoire ne dit pas jusqu'à quand la municipalité de Montpellier a exploité ce bordel !

L'assemblée des États n'était pas le seul le lieu de pouvoir. Le Languedoc était divisé en trois sénéchaussées historiques qui exerçaient des responsabilités administratives, judiciaires et financières, conservant notamment quelques pouvoirs au point de vue de la fiscalité locale mais aussi douze sénéchaussées judiciaires créées ultérieurement dont celle de Montpellier – en 1551 – par démembrement de celle de Beaucaire. Elle était compétente sur le diocèse civil de Montpellier et quelques autres communautés des environs. Le sénéchal, appelé bailli dans le nord, était un officier royal d'épée, de noblesse ancienne et gentilhomme de nom et d'arme, nommé par le roi. L'essentiel de l'activité était de rendre la justice en appel des jugements des prévôts et de connaître des causes civiles et criminelles en première instance. Appartenant à l'élite de la société locale, le sénéchal jouait également un rôle éminemment politique mais assez rapidement il perdit de ses pouvoirs au profit des lieutenants généraux puis des intendants royaux. Guillaume fut sénéchal de Montpellier dès 1493,

puis Joseph-François en 1719 et Armand-François en 1737, ce titre étant devenu honorifique au fil des réorganisations de la justice.

Enfin, nous avons retenu parmi de très nombreux autres titres celui de gouverneur qui fut porté par quasiment toute la lignée. Il y en avait deux catégories :

Les gouverneurs de province, de très haute noblesse, véritables représentants de la personne du roi qui les nommait et qui avaient parfois tendance à s'arroger des pouvoirs très excessifs.

Mais, il y avait une catégorie subalterne, celle de gouverneur de place, qui gouvernaient au nom du roi, les villes, les places, les forteresses et les troupes qui y tenaient garnison. Ils disposaient à ce titre d'un état-major. Furent gouverneur de Montpellier Guillaume ; de Sommières et Gignac Jacques ; de Montpellier et Sommières René Gaspard qui sut parfaitement tirer profit du cumul de ses titres. Comme gouverneur et lieutenant général c'est-à-dire adjoint du gouverneur du Languedoc, il devait faire régner l'ordre dans la province.

Or début avril 1670, dans la région d'Aubenas, plutôt pauvre et très éprouvée tout autant par les aléas climatiques (gel des oliviers) que les guerres de Religion, il ne fallut pas plus que la rumeur d'un impôt nouveau sur les cabarets voire sur les nouveau-nés pour financer le canal du Midi, pour mettre le Vivarais en émoi. Un gentilhomme de la Chapelle-sous-Aubenas, Anthoine de Roure fut porté à la tête de ces 4 000 à 6 000 révoltés. Le roi demanda au marquis de Castries de lever trois régiments (deux d'infanterie et un de cavalerie) pour renforcer les forces royales. Au terme de négociations qui permirent surtout aux troupes de se mettre sur pied de guerre, Aubenas était repris de vive force fin juillet et sept meneurs pendus. En fuite vers l'Espagne, de Roure fut arrêté à Saint-Jean-Pied-de-Port, ramené à Montpellier et roué vif en place publique le 29 octobre 1670, son corps exposé sur le grand chemin de Nîmes et sa tête sur le portail Saint-Anthoine d'Aubenas quatre jours plus tard. Or, René Gaspard venait de commencer les travaux de construction de l'aqueduc de Castries. La main-d'œuvre se faisant rare, il mit à contribution ses trois régiments fraîchement rentrés du Vivarais et les Castriotes ignorent aujourd'hui que sans cette révolte fiscale le projet eût sans doute avorté.

Furent également gouverneur de Montpellier Joseph-François ; de Montpellier et de Cette (Sète) Armand-François ; de Montpellier et de Cette, de Lyon, du Lyonnais et du Forez Charles-Eugène-Gabriel. Il fut également nommé gouverneur des Flandres en 1787 mais au prix de l'abandon du gouvernement de Montpellier et de Cette qu'il exerçait depuis l'âge de 16 ans.

Enfin ce dernier permit à la famille d'accéder au plus haut niveau de l'État en étant nommé ministre de la Marine le 14 octobre 1780. Il fut le très brillant ministre de la plus belle marine qu'ait eue le royaume mais nous y reviendrons dans la dernière partie.

En étant partie à tous ces postes de responsabilité dans l'administration du Languedoc, les de la Croix contribuèrent à son développement. Le maillage routier fit des progrès considérables par reprofilage de l'existant, construction de nouveaux ponts dont les trois de Castries sur l'actuelle M610, construction de routes là où il n'y avait que des sentiers muletiers et raccordement aux réseaux des provinces voisines.

L'aménagement des canaux et des ports était une prérogative royale mais les États contribuèrent très largement à la création d'un vaste complexe fluvial et portuaire courant de Beaucaire à Toulouse en passant par Sète, Aigues-Mortes et La Nouvelle par le canal de la Robine relié au canal royal des deux mers, le canal du Midi, ce qui contribua au développement du commerce et des manufactures.

Naturellement l'approvisionnement en eau restait une préoccupation majeure. Rappelons la construction de l'aqueduc de Castries et surtout celui de Saint-Clément,





son château d'eau sur la place du Peyrou et ses trois fontaines emblématiques dont celle des Licornes érigée pour remercier Charles Eugène Gabriel d'avoir amené l'eau à Montpellier.

N'oublions pas un grand nombre de châteaux et hôtels particuliers car les rois, notamment à partir de Louis XIII, appuyèrent leur autorité sur la noblesse catholique provinciale en favorisant les signes extérieurs de puissance. Sur le plan industriel, les manufactures drapières, de tissage de la soie, les verreries se développèrent et l'on vit apparaître les premières raffineries sucrières dans les ports et les distilleries dans le Lunellois. Mais c'est bien évidemment de la culture des grains et de la vigne que la province tirait l'essentiel de ses ressources et des ressources fiscales qui lui permettaient de protéger son littoral contre les Anglais, les pirates et les Barbaresques, et ses frontières terrestres contre les Espagnols au moins jusqu'au traité des Pyrénées en 1659 : entretien des forteresses, des troupes de passage ou y séjournant notamment l'hiver, entretien de la maréchaussée et même construction de vaisseaux au profit de la Marine royale. L'actuelle frégate multi missions Languedoc est l'héritière du vaisseau de 80 canons payé par la province et qui servit de navire amiral à l'amiral d'Estaing lors de sa campagne en Amérique de 1778 à 1779.

Enfin les Lettres et les Sciences ne furent pas oubliées et c'est Joseph-François qui autorisa en 1706, la création de la Société royale des sciences de Montpellier où il siégea jusqu'à sa mort en 1728.

Mais pendant ces trois siècles, le royaume ne connut quasiment aucun répit entre les troubles intérieurs, les menaces aux frontières et ses velléités d'expansion. Il avait donc un grand besoin de soldats et d'officiers pour les conduire sur les champs de bataille. À cet égard les de la Croix de Castries furent une très grande famille de soldats.

### 3. Une grande famille de soldats.

Dans la noblesse, les fonctions civiles étaient fréquemment associées à des responsabilités militaires au service du roi, ce qui offrait la possibilité d'obtenir des avantages en reconnaissance des services rendus. Nous n'allons pas parcourir toutes les guerres qui embrasèrent l'Europe pendant trois siècles et ne seront évoqués que les quelques conflits qui permirent aux de la Croix d'acquérir une belle notoriété dans la noblesse du royaume avec toutes les retombées à en attendre en termes de puissance politique sur le plan local mais aussi national.

Quelques données utiles à la compréhension de ce qui va suivre (que les historiens me pardonnent ce petit rappel) : pour faire simple, la France avait deux ennemis héréditaires, l'Angleterre et le Saint-Empire romain germanique qui s'étendait de la Meuse à l'Ouest à l'Oder à l'Est et qui, à son apogée, sous Charles Quint, dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, incluait l'Espagne et la quasi-totalité de l'Italie. L'Espagne régnant également sur les Flandres, nous menaçait donc au sud et au nord. Enfin, ce que nous appelons l'Allemagne aujourd'hui était composée d'une multitude de petits royaumes, duchés et principautés. Vous noterez également que les distances ne faisaient pas peur aux soldats de l'époque qui se déplaçaient le plus souvent à pied... Et maintenant laissez-vous porter par ce survol historique en n'en retenant que ce qui concerne la famille.

Henry, 4<sup>e</sup> baron de Castries fut tué en Allemagne pendant les guerres dites d'Italie qui se terminèrent en 1559 par les traités de Cateau-Cambrésis signés entre Henri II et Elisabeth I<sup>re</sup> d'Angleterre pour le premier et Henri II et Philippe II d'Espagne pour le second. Henry fut le premier de cette longue lignée d'officiers royaux, dont la naissance plus que les mérites permettaient alors d'accéder très jeune aux postes de commandement

les plus prestigieux. Par ces deux traités, la France renonçait à toute prétention sur le royaume de Naples et le duché de Milan, ce qui n'allait pas durer longtemps.

Rappelons que c'est à cette époque que s'emballèrent les guerres de Religion qui couvraient dans le royaume : sept de 1562 à 1580. Signé en 1598, sous Henri IV, l'édit de Nantes, en principe perpétuel et irrévocable, ramena momentanément le calme en accordant aux protestants la liberté de conscience, l'égalité en termes d'éducation et d'accès aux charges publiques et la liberté de culte dans une centaine de lieux de refuge et 51 places de sûreté dont Montpellier.

Les hostilités reprirent en 1620 et la première des trois rébellions huguenotes conduisit au saccage du château de Castries par le duc de Rohan à la Pâques 1622 pendant que Jean de la Croix 7<sup>e</sup> baron faisait, de son côté, le siège de Lunel et Louis XIII, quelques mois plus tard, le siège de Montpellier.

En 1702, la révolte des Camisards embrasa les Cévennes une fois de plus mais globalement, jusqu'à l'édit de tolérance de 1787, le bas Languedoc pourtant très éprouvé par tous ces affrontements fratricides resta sous contrôle de la ligue catholique ce qui permit aux de la Croix d'asseoir plus encore leur position dans la province.

En un siècle, entre les massacres interreligieux et les guerres incessantes avec nos voisins, les famines, les épidémies dont la peste notamment en Languedoc en 1640 et 1720 et une émigration massive, la population française chuta de 17 à environ 16 millions d'habitants. Ironie de l'histoire, quelques années plus tard, ces chassés des guerres de Religion accueillirent leurs chasseurs, chassés à leur tour par la Révolution de 1789... dont la famille de la Croix de Castries.

De 1618 à 1648, c'est-à-dire pendant tout le règne de Louis XIII et le début du règne de Louis XIV, la guerre de Trente Ans qui mit à feu et à sang l'Europe, allait non seulement permettre à la famille d'exprimer ses talents militaires mais surtout, grâce aux sacrifices consentis sur les champs de bataille, de sauver la famille du naufrage pur et simple consécutif à la trahison de Jean de la Croix dont nous avons déjà parlé plus haut.

De prime abord le conflit pourrait sembler avoir pour origine l'antagonisme entre protestants et catholiques en Europe mais en fait il y avait surtout, derrière tout cela, des enjeux de puissance puisque le très catholique roi de France prit fait et cause pour les protestants contre le Saint-Empire romain germanique dirigé par les Habsbourg. Nous avions d'un côté les Habsbourg d'Espagne (et des Flandres) et du Saint-Empire soutenus par la papauté et de l'autre les états protestants du Saint-empire et d'Europe du Nord, les Provinces-Unies, les pays scandinaves et la France... Cette guerre se termina après trente ans de combats d'une sauvagerie qui fera cinq à sept millions de morts qui nous renvoient à la pièce de Berthold Brecht « Mère Courage et ses enfants » et ses terribles engrenages d'inhumanité.

Le traité de Westphalie qui y met fin, va figer les positions pour quelques décennies : les trois confessions, catholique, luthérienne et calviniste étaient reconnues dans le Saint-Empire mais chaque État devait avoir pour religion celle de son prince selon le principe « à qui appartient la région, de celui-là la religion » (*cujus regio, ejus religio*). Mais ce traité jetait surtout les bases de nouvelles règles en termes de relations internationales : chaque État avait le monopole de la violence légale dans ses frontières et le droit de se défendre avec une armée nationale. La France de Louis XIV fut la grande gagnante : l'absolutisme est conforté et notre pays y gagne les Trois Évêchés – Verdun, Toul et Metz –, l'Alsace du Sud et Belfort, la forteresse de Pignerol à la frontière italienne (où seront enfermés un temps Fouquet, Lauzun et le Masque de fer), l'Artois et un peu plus tard, en 1659, le Roussillon grâce au traité des Pyrénées.



Durant cet interminable conflit :

- **René Gaspard** s'illustra en 1636 aux sièges de Corbie en Picardie au cours des combats qui permirent de reprendre la ville aux Espagnols ; de Landrecies (près de la frontière belge) et de Cateau-Cambrésis (près de Cambrai) en 1637, puis de Turin en 1640. Pour la petite histoire la citadelle de Turin était occupée par une garnison française, elle-même assiégée par le prince de Savoie et la ville était assiégée par les Français du comte d'Harcourt lui-même assiégé par les Espagnols. Bref tout le monde assiégeait tout le monde mais pour finir les Français réussirent à se dégager... En 1642, c'est au tour de Salses et de Perpignan de tomber... Bref, René Gaspard était partout ! Tous ces faits d'armes lui valurent d'être nommé prince de Varambon-en-Bresse, mais surtout de retrouver son siège aux États du Languedoc, son titre de gouverneur de Sommières en 1646 et de Montpellier en 1660. Mais ses trois frères rachetèrent au prix fort la trahison de leur père Jean.
- **L'aîné**, Jacques comte de Coudièges fut tué contre les Espagnols en 1632 au siège de Maastricht, forteresse sur la Meuse qui n'avait pas fini de faire parler d'elle...
- **Le troisième fils**, Henry de la Croix, baron de Villebresse en Anjou fut tué en 1641 lors du siège de Tarragone, pitoyable expédition de la Marine royale pourtant très supérieure à celle des Espagnols.
- **Le quatrième fils**, Nicolas François de la Croix fut tué en 1652 devant Paris durant la Fronde lors des combats de la porte Saint-Antoine entre les troupes de Turenne restées fidèles au jeune roi Louis XIV alors âgé de 14 ans, et les troupes de la Fronde commandées par Condé.

Passons sur les guerres de Louis XIV au cours desquelles se distingua Joseph-François 2<sup>e</sup> marquis, nommé brigadier pour ses faits d'armes en Catalogne, dans l'électorat de Cologne, les Flandres et au Piémont, pour arriver presque un siècle plus tard à la guerre de succession d'Autriche qui allait bouleverser l'ordonnancement héréditaire de la famille de la Croix.

Fin 1740, la France entre en guerre aux côtés de la Prusse et de la Bavière contre l'Autriche alliée à la Grande-Bretagne. Louis XV qui a succédé à son arrière-grand-père en 1715, est roi depuis 25 ans.

Charles VI, empereur romain germanique et chef de la maison des Habsbourg avait prévu qu'à son décès tous ses bien échoiraient à sa fille Marie-Thérèse en vertu de la « pragmatique sanction » édit impérial de 1713. Mais voilà, une fois l'empereur décédé, les princes et petits monarques s'entredéchirèrent notamment sur l'attribution du titre impérial.

La guerre allait durer près de huit ans. En 1728, Armand-François de la Croix, 3<sup>e</sup> marquis, avait succédé à son père à l'âge de trois ans, son deuxième frère Charles Eugène Gabriel avait deux ans et le troisième, né posthume décéda avant l'âge de dix ans. Ils furent élevés par l'archevêque d'Albi et très tôt tentés par la carrière des armes, tentation qui fut rapidement fatale à Armand-François.

En 1741, les troupes franco-bavaroises s'emparent de Prague en Bohême mais elles sont assiégées à leur tour par l'armée autrichienne en juin 1742. Commence alors, pour les Français et nos tout jeunes officiers, un long calvaire. Les troupes françaises parviendront à s'échapper mi-décembre dans des conditions climatiques terribles, à raison de douze lieues par jour. En arrivant à Chalons-sur-Marne, Armand-François mourut d'épuisement, à 18 ans, dans les bras de son frère cadet qui, en devenant le 4<sup>e</sup> marquis de Castries allait connaître une destinée hors du commun qui le conduisit de sous-lieutenant à douze ans à ministre de la Marine à cinquante-trois ans et maréchal trois ans plus tard...

Nous n'en retiendrons que l'essentiel.

Marié sans enthousiasme à seize ans en 1643, Charles Eugène Gabriel reprit aussitôt le chemin des champs de bataille car la guerre de Succession d'Autriche devait

durer encore cinq ans ! Il se distingua sous les ordres du maréchal de Saxe dans les Flandres à Menin, Ypres et Furnes (près de la frontière belge et de la mer du Nord) et y gagna ses galons de mestre de camp, c'est à dire commandant de régiment à 17 ans. Il passa l'hiver auprès de sa femme et repartit derechef servir sous les ordres de Maurice de Saxe et se couvrit d'honneurs à Fontenoy (frontière belge), Raucoux (près de Liège), Bruxelles et surtout Lawfeld (près de Maastricht) en juillet 1747. Désigné pour conduire la charge, il donna trois fois l'assaut et tint ferme pendant deux heures sous le feu de l'artillerie, contribuant à la victoire finale contre les Autrichiens, les Anglais et leurs alliés des Provinces-Unies. Il fut présenté au roi Louis XV qui le nomma maréchal de camp, grade qui deviendra plus tard celui de général de brigade à deux étoiles. Il avait 20 ans.

L'accalmie fut de brève durée. En 1756 éclate la guerre de Sept-Ans, première guerre européenne à résonance mondiale qui opposera d'un côté, la Grande Bretagne, la Prusse, l'électorat de Brunswick, et de l'autre les Habsbourg d'Autriche, la Russie et la France et leurs alliés respectifs. La France en sortira laminée et perdra la quasi-totalité de ses possessions d'Amérique, l'Angleterre devenant la première puissance mondiale. Au cours de ce conflit aux plus de 110 batailles – 64 en Europe, 30 en Amérique du Nord, 6 aux Antilles, 12 en Inde et 2 en Afrique –, sur terre et sur mer, Castries gagna encore en réputation.

À la bataille de Clostercamp près de Wesel sur le Rhin, en octobre 1760 – il a alors 33 ans – à la tête de 33 000 hommes et de 17 000 autres en réserve, il bat les armées du duc de Brunswick, commandant les armées alliées contre la France. Cette bataille est passée à la postérité grâce au chevalier d'Assas et à son appel désespéré « à moi Auvergne ce sont les ennemis » et au bas-relief gravé sur la fontaine des Licornes place Canourgue et reproduit dans la salle des États du château de Castries.

Mais voilà des honneurs, point trop n'en faut et Castries dont la réussite militaire mais aussi galante (médiocre mari, « le beau Castries » collectionnait les succès féminins<sup>2</sup>), avait fait bien des jaloux. Il connut sa traversée du désert entre la rue de Varennes à Paris et Castries jusqu'à ce que, le 14 octobre 1780, Louis XVI et sans doute un peu Marie-Antoinette, le nomment secrétaire d'État à la Marine pour succéder à Sartine. Il n'y connaissait rien mais il sut s'entourer des conseillers les plus habiles et des plus talentueux marins de la Marine royale et ne fit pas mentir le vieil adage qui veut qu'un spécialiste est souvent un généraliste qui apprend vite !

En 1776, les treize colonies anglaises d'Amérique du Nord avaient déclaré leur indépendance et combattaient depuis leurs colonisateurs. Les Français y virent l'occasion de laver l'affront du traité de Paris de 1763 qui sanctionna leur défaite de la guerre de Sept-Ans. Elle signa donc un traité d'amitié avec les « Insurgents » mais notre assistance ne fut pas à la hauteur des attentes américaines. En un an, Castries remit d'aplomb la Marine et surtout conçut un plan qui allait berner les Anglais et faire basculer l'histoire mondiale. Il est connu :

1. Maintenir en Manche une activité navale soutenue et menaçante face aux côtes anglaises ;
2. Envoyer une flotte importante faire diversion vers Le Cap et l'océan Indien sous les ordres de Suffren ;
3. Envoyer la flotte principale en mars 1781 vers l'Ouest. Au milieu de l'Atlantique elle se divisa en deux. La portion principale aux ordres de de Grasse cingla vers les Antilles et la seconde aux ordres de Barras de Saint-Laurent rejoignit les 5 500 hommes de Rochambeau déjà en place à Newport. Parmi eux, le fils du ministre, Armand Charles Augustin, commandant en second le régiment de Saintonge et, à bord de l'Hermione, son neveu Scipion.



<sup>2</sup> Duc de Castries, *Papiers de famille*, éditions France-Empire 1977 page 117

Dans le même temps, Washington prit sans doute la plus importante décision de cette guerre : faire basculer le centre de gravité du conflit (« the decisive point »), du terrain – New-York, l'objectif initial – vers un homme, Cornwallis en garnison à Yorktown, en Virginie, 600 km plus au sud.

La suite est connue. Le 5 septembre 1781, après avoir déposé au passage sur la côte américaine 3 500 soldats français sous les ordres de Saint-Simon pour renforcer Rochambeau, de Grasse battit les Anglais au large de la Chesapeake. Rejoint par la flotte de Barras de Saint-Laurent venue de Newport, il interdisait alors tout secours anglais par mer. Assiégé sur terre par les troupes de Rochambeau (10 800 Français), Washington et La Fayette (8 845 Américains), Cornwallis (7 500 Anglais) se rendit le 19 octobre.

Le fils du ministre, Armand-Charles Augustin de La Croix de Castries (1756-1842), comte de Charlus et colonel en second au régiment de Saintonge, participa à la victoire sous les ordres de Rochambeau. C'est lui qui vint faire le récit de la bataille au roi Louis XVI qui le nomma duc à brevet.

Les affrontements durèrent encore çà et là, mais le 3 septembre 1783, Charles Eugène Gabriel de la Croix de Castries, contresignait le traité de Versailles établissant l'indépendance des Etats-Unis. Ce n'est pas rien. Il quitte son poste en 1787, non sans avoir mis en garde Louis XVI sur ce qui couvait dans le royaume, comme en témoigne sa lettre d'octobre 1785 au souverain dont je cite quelques extraits<sup>3</sup> :

- « Il y a déjà longtemps que des mécontents multipliés se sont fait remarquer dans le royaume et que l'on s'est aperçu de l'altération de l'esprit national. »
- « La plaie la plus douloureuse pour un gouvernement c'est le mépris [...] ce n'est que par les effets d'une grande considération que la France peut être actuellement administrée, vu l'état général des esprits. »
- « La considération est un résultat qui dépend de l'ensemble de la conduite d'un bon gouvernement et non pas de celle de tel ou tel ministre en particulier, mais de l'unité de leurs opérations, de l'esprit de justice qui y préside et de la fermeté qui en assure l'exécution. »
- « Une machine relâchée et mal organisée va encore longtemps dans les temps calmes, mais si les orages commencent, elle se décompose et tous les maux en résultent sans qu'on puisse en fixer les bornes. »
- « Il est fort à craindre que le royaume se trouve dans la situation dont je viens de parler. »

Mais c'était il y a 240 ans !

## Conclusion :

Grande famille montpelliéraine, « Fidèle à son roi et à l'honneur », les Castries ont défendu pendant trois siècles – de 1495 à 1792 –, le royaume de France et soutenu ses ambitions, que ce soit les armes à la main, sur leurs terres languedociennes ou dans la pénombre des cabinets parisiens, laissant aux Montpelliérains et aux Castriotes un héritage architectural qui fait leur fierté aujourd'hui : la place royale du Peyrou, l'aqueduc de Saint-Clément, l'hôtel de la rue Saint-Guilhem, l'aqueduc de Castries qui alimentait et réalimentera bientôt le jardin à la française de son château.

Mais toute gloire a son apogée et le 20 octobre 1789, le maréchal franchissait la frontière franco-suisse à Delle pour ne revenir que trois ans plus tard au sein d'une coalition qui échouera devant le moulin de Valmy le 20 septembre 1792.

<sup>3</sup> Duc de Castries, *Papiers de famille*, éditions France-Empire 1977 page 398.

Le lendemain, la Convention proclamait l'abolition de la royauté et le 22 septembre 1792 naissait la Première République.

Charles Eugène Gabriel de la Croix de Castries s'éteindra à Wolfenbüttel, le 11 janvier 1800, chez son adversaire malheureux de la bataille de Clostercamp devenu son ami, le duc de Brunswick. Armand-Charles Augustin de la Croix de Castries deviendra le 1<sup>er</sup> duc de Castries, mais leur aïeul ayant porté les armes contre la France, le retour en grâce des descendants sera plus difficile ! Mais c'est une autre histoire...

#### BIBLIOGRAPHIE :

CASTRIES (Duc de), *Papiers de famille*, éditions France-Empire 1977.

DURAND Stéphane, JOUANNA Arlette, PÉLAQUIER Élie, *Des États dans l'État, les États de Languedoc, de la Fronde à la Révolution*, Genève, Librairie Droz, 2014.

POUGET Richard, *Guillaume de La Croix, L'origine d'une grande et noble famille*, Études et recherches 2014.



### Les de la Croix de Castries sous l'Ancien Régime

| Date succession | Titres                                           | Prénoms                                | Date de naissance et filiation                                                            | Qui était roi de France ?<br>Nom et date d'accession au trône                                      |
|-----------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1495            | 1 <sup>er</sup> Baron                            | Guillaume                              | 1430 : fils de Jean La Croix et de Judith de Pierrefort                                   | 1461 Louis XI<br>1483 Charles VIII<br>1498 Louis XII                                               |
| 1502            | 2 <sup>e</sup> Baron                             | Louis                                  | 1459 : fils de Guillaume et de Françoise de Cezelli                                       | Louis XII<br>1515 François I <sup>er</sup>                                                         |
| 1523            | 3 <sup>e</sup> Baron                             | Jean mort prématurément                | ???? : 1 <sup>er</sup> fils de Louis et de Jeanne de Montfaucon                           | François I <sup>er</sup>                                                                           |
| 1523            | 4 <sup>e</sup> Baron                             | Henry dit d'Ussel                      | ???? : 3 <sup>e</sup> fils de Louis et de Jeanne de Montfaucon                            | François I <sup>er</sup>                                                                           |
| 1558?           | 5 <sup>e</sup> Baron                             | Jacques                                | 1536 : fils d'Henry et de Marguerite de Guilhem                                           | François I <sup>er</sup><br>1547 Henri II<br>1559 François II<br>1560 Charles IX<br>1574 Henri III |
| 1575            | 6 <sup>e</sup> Baron                             | Jean                                   | 1571 : fils de Jacques et de Diane d'Albenas                                              | Henri III<br>1589 Henri IV                                                                         |
| 1592            | 7 <sup>e</sup> Baron<br>1 <sup>er</sup> comte    | Jean (déchu de ses titres)             | 1591 : Fils de Jean et Marguerite de la Volhe                                             | Henri IV<br>1610 Louis XIII                                                                        |
| 1640            | 1 <sup>er</sup> Comte<br>1 <sup>er</sup> Marquis | René-Gaspard (rétabli dans ses titres) | 1611 : fils de Jean et de Louise de l'Hospital                                            | Louis XIII<br>1643 Louis XIV                                                                       |
| 1674            | 2 <sup>e</sup> Marquis                           | Joseph-François                        | 1663 : fils de René Gaspard et de Isabeau de Bonzi.                                       | Louis XIV<br>1715 Louis XV                                                                         |
| 1728            | 3 <sup>e</sup> Marquis                           | Armand-François                        | 1725 : fils de Joseph et de Élisabeth Rochechouard de Mortemart                           | Louis XV                                                                                           |
| 1743            | 4 <sup>e</sup> Marquis                           | Charles-Eugène-Gabriel                 | 1727 : fils de Joseph et de Élisabeth Rochechouard de Mortemart, frère d'Armand François. | Louis XV<br>1774 Louis XVI                                                                         |





*Séance publique du 3 novembre 2025*

**Le Conseil général du département de l'Hérault de 1800 à 1814 :  
missions et rôle effectif des premiers conseillers généraux.**

**Gilles GUDIN de VALLERIN**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

---

**MOTS CLÉS**

Département de l'Hérault, conseil général, Consulat, Premier Empire, Jean-Antoine Chaptal, Pierre-Barthélémy de Nogaret.

**RÉSUMÉ**

En raison de la bonne entente entre les conseillers généraux et le préfet, tous propriétaires fonciers, le conseil général de l'Hérault fonctionna sans absentéisme exagéré et émit régulièrement des vœux jusqu'à sa dernière session sous l'Empire en mai 1813. Selon les années, il assura l'intégralité ou une partie de son rôle fiscal et budgétaire. Il exposait régulièrement les problèmes d'un département en récession à cause de la guerre : lourdeur de la taxe sur le vin, faible activité des ports de Sète et d'Agde, retards dans la réparation des routes et des chemins, impossibilité d'engager certaines dépenses nécessaires en raison de la pression fiscale et des réquisitions. Ainsi le conseil général de l'Hérault exerça-t-il la mission confiée par le ministre de l'Intérieur Chaptal dans son arrêté du 16 ventôse an IX (7 mars 1801) de « représentation départementale ».

---

La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) institua un préfet qui était assisté par un Conseil général du département et un conseil de préfecture qui s'occupait de la justice du contentieux. Les fonctions préfectorales embrassaient l'ensemble des domaines. La circulaire du ministre de l'Intérieur Lucien Bonaparte aux préfets du 4 germinal an VIII (25 mars 1800) demandait aux préfets de désigner au Premier consul « les citoyens que vous croirez les plus capables de vous seconder dans vos travaux. Vous fixerez principalement votre attention sur ceux qui, par leur moralité connue, par leur attachement aux principes républicains, et par les acquisitions de domaines nationaux, présentent au gouvernement une garantie de leur dévouement et de leur fidélité à la Constitution de l'an VIII<sup>1</sup>. » Ainsi, dans l'Hérault, seize conseillers généraux sont nommés directement par le Premier consul en 1800.

À partir de la constitution de l'an X (4 août 1802), le collège électoral du département proposait au choix du Premier consul deux noms par siège vacant, au moment des élections législatives. Désignés pour quinze ans, les conseillers généraux étaient renouvelés, à l'occasion de démissions (appel à d'autres fonctions, raisons de santé) ou de décès ou par tirage au sort d'un tiers de membres sortant en 1803, 1806 et 1810. De 1800 à 1814, 31 personnes occupèrent la fonction de conseiller général du département de l'Hérault, pendant en moyenne 10,79 ans.

## 1. Composition, organisation et compétences

En 1802-1803, le département de l'Hérault comptait 289 448 habitants dont 32 505 personnes pour Montpellier. L'administration départementale était logée dans l'hôtel de Ganges, l'ancien hôtel de l'Intendance. Jusqu'en 1806, les locaux étaient partagés avec la mairie de Montpellier : le rez-de-chaussée pour la ville, l'étage pour le département.

### 1.1. Qui étaient les 31 conseillers généraux ?

Lors de leur nomination, les conseillers généraux étaient âgés en moyenne de 43 ans, en grande majorité mariés ou veufs avec des enfants. La répartition géographique était assez équilibrée : 12 personnes originaires de l'arrondissement de Montpellier (10 de Montpellier) ; 11 de l'arrondissement de Béziers (deux de Béziers) ; trois de l'arrondissement de Lodève ; trois de l'arrondissement de Saint-Pons et deux conseillers à l'origine géographique non indiquée. Les notables composaient cette assemblée : sept propriétaires fonciers (non-exploitants louant leurs terres), huit militaires et huit magistrats et avocats possédant aussi des terres, cinq négociants, un médecin, un « ex-législateur » et un conseiller à la fonction non mentionnée. Ils étaient fortunés, voire très riches : sur les seize conseillers aux revenus connus, neuf déclaraient un revenu compris entre 6 000 F et 15 000 F, cinq entre 15 100 F et 50 000 F et deux au-delà de 50 000 F. Sept conseillers sur 31 étaient francs-maçons : Boussairolles, Frégeville, Juin de Siran, Jean-Baptiste Lajard, Pandin de Saint-Hippolyte, Poitevin payeur général de 9<sup>e</sup> division militaire, Turenne. Trois conseillers étaient protestants : Frégeville, Louis Mourgues et Poitevin. Dix ci-devant nobles, aux opinions patriotes et modérées au début de la Révolution, étaient membres du conseil général (1/3 du corpus). Trois avaient fait partie de la haute noblesse : le marquis de Frégeville, le marquis de Carrion-Nizas et le marquis de Turenne, colonel à l'État-major de l'Empereur et l'un de ses chambellans.

À cause de leur amitié avec Lucien Bonaparte, deux des grands nobles subirent une disgrâce. Le marquis de Frégeville, d'une famille de la noblesse protestante et membre de la Société des amis de la Constitution en 1790, poursuivit sa carrière militaire sous la Révolution, jusqu'à devenir général de division. Le 18 brumaire an VIII, le député Frégeville sauvait Lucien Bonaparte, en l'extirpant de son fauteuil de président des Cinq-Cents. Le 8 mai 1802, il devenait commandant de la 9<sup>e</sup> division militaire à Montpellier. Le 6 fructidor an X (24 octobre 1802), au moment du vote du consulat à vie, il adressa une note « purement confidentielle » au tribun Lucien Bonaparte qui exposait la situation de l'esprit public et des idées religieuses dans la 9<sup>e</sup> division militaire : il préconisait de s'appuyer sur « ceux qui ont embrassé la Révolution avec courage et l'ont servie avec probité » et de se méfier des « faux amis » (émigrés amnistiés, prêtres réfractaires)<sup>2</sup>. Du 10 septembre 1807 jusqu'en 1814, il fut maintenu en non-activité, parce qu'il aurait proclamé plusieurs fois « l'injustice avec laquelle l'Empereur traitait son frère Lucien »<sup>3</sup>. Frégeville fut conseiller général de l'an XIII jusqu'à 1816.

Le capitaine de cavalerie Marie Henry de Carrion-Nizas, marquis de Murviel, fut porté à la tête de la municipalité de Lézignan-la-Cèbe par ses anciens vassaux et en profita pour acheter des biens nationaux. Arrêté sous la Terreur, il fut sauvé par la chute de Robespierre. Le 18 brumaire lui ouvrait de nouvelles perspectives comme ancien condisciple de Bonaparte à l'École royale militaire de Paris et comme gendre d'un cousin germain du Second consul Cambacérès. Il résidait à Paris, ce qui ne l'empêcha pas, dès l'an VIII, de devenir membre du conseil général de l'Hérault jusqu'à sa nomination au Tribunat en l'an IX. Le 30 avril 1804, il proposa au Tribunat l'établissement de l'Empire. Une première fois, il tomba en défaveur, car il s'opposait au sénatus-consulte du 18 mai 1804, écartant Lucien Bonaparte de la ligne de succession impériale. En 1806, il faisait



partie des trente plus imposés du département, en se situant à la quatorzième place<sup>4</sup>. Rétabli plusieurs fois dans ses fonctions, il fut de nouveau disgracié en 1812 et 1813. C'est à Carrion-Nizas que revient le mot fameux : « Ils n'ont rien oublié ni rien appris », en parlant des anciens émigrés sous la Restauration.

Jean Philippe Dauby aîné, négociant et maire d'Agde, bénéficiaire de 12 000 francs de revenus, conseiller général de l'Hérault dès l'an VIII, ne fut pas renommé. Le 18 octobre 1810, le sous-préfet de Béziers, Joseph Fournier, avocat, magistrat sous la Révolution, ex-législateur de l'an VII à l'an XII, proposait d'écarter cet homme « beaucoup trop suffisant, ayant trompé l'espérance de l'administration par une fausse direction de ses talents et de ses ambitions »<sup>5</sup>. Avec l'appui du préfet, le conseil général le proposait de nouveau en mai 1812<sup>6</sup>. Mais en juin 1812, le conseil municipal d'Agde adressait directement au conseiller d'État chargé du 2<sup>e</sup> arrondissement du ministère de la Police générale un « mémoire contenant diverses plaintes » au sujet des abus du maire Dauby<sup>7</sup>. Aussi ne redevint-il conseiller général qu'après la chute de l'Empire.

## 1.2. Des séances à la durée non réduite et un absentéisme relatif

Chaque année, le conseil général de l'Hérault tenait légalement une session d'une durée ne dépassant pas quinze jours. Les dates de sessions des conseils généraux et des conseils d'arrondissement étaient fixées par le gouvernement. Dans leur séance du 2 prairial an X (22 mai 1802), les conseillers généraux considéraient « que la loi impose aux conseils de département des obligations fort étendues quand le temps de leur session est très court »<sup>8</sup>. Par conséquent, entre les sessions, le conseil général décida de créer quatre commissions permanentes, auxquelles participa plus de la moitié des conseillers généraux.

Dès le 2 thermidor an VIII (21 juillet 1800), « Le conseil a arrêté qu'il serait adressé une observation au ministre de l'Intérieur pour qu'à l'avenir les sessions des conseil généraux et d'arrondissement eussent lieu à des époques qui conciliaissent mieux les intérêts des membres de ces divers conseils, qui tous ont été obligés de quitter leurs affaires au moment le plus intéressant, celui de la récolte, avec celui du gouvernement ». Six fois, le gouvernement respecta la règle d'une convocation des conseillers généraux en avril-mai. Mais lorsque cela était impossible, les conseils généraux étaient réunis : en janvier-février, en juin, en octobre et deux fois encore en juillet-août en 1810 et en 1811. La tenue des séances au printemps favorisait la présence des conseillers généraux venant de loin.

De 1800 à 1813, le nombre moyen de jours par session s'élevait à treize jours. En 1810, deux sessions furent convoquées pour une durée totale de 23 jours. En 1811 et 1813, la session dura respectivement 12 jours et 13 jours. Les deux sessions les plus courtes eurent lieu en octobre 1807 (9 jours) et en 1812 (cinq jours en deux réunions extraordinaires). À l'opposé du conseil général de Haute-Garonne, la durée des sessions dans l'Hérault ne fut pas abrégée à partir de l'Empire. Sur seize membres, une moyenne de 10,43 personnes assista aux réunions du conseil général de 1800 à 1813. Les années 1811, 1812 et 1813 se caractérisèrent par une présence au-dessus de la moyenne générale (10, 84 ; 12 ; 11, 23) : voir en annexe le tableau de la durée des sessions et nombre de conseillers présents aux séances du conseil général de l'Hérault de 1800 à 1813. Comme le conseil général du Haut-Rhin<sup>9</sup>, le conseil général de l'Hérault siégea régulièrement et activement de 1800 à 1813.

Le conseil général de l'Hérault ne fut pas victime d'un grand absentéisme, parce que les conseillers généraux rappelaient collectivement l'obligation de présence. Dans sa session du 24 germinal an IX (14 avril 1801), le président du conseil général fut chargé de témoigner à deux conseillers venant irrégulièrement (Rouaud, Leynadier) du « peu de satisfaction du Conseil ». Le 15 août 1811, les conseillers généraux demandaient au président Pandin de Saint-Hippolyte de réprimander M. Baille pour son absentéisme.

Pendant sa présence à la session du Conseil général d'octobre 1807, Juin de Siran, juge au tribunal de Saint-Pons et ancien conseiller au parlement de Toulouse, fut victime d'une malveillance criminelle, comme le rapporta un de ses collègues : « Un incendie a, dans la nuit d'hier, consumé les granges, les écuries et les bergeries de la métairie de Lauriol, située dans la commune de Siran, et appartenant à notre collègue M. Juin de Siran. Tout a brûlé. [...] Ces résultats sont affreux et occasionnent un dommage incalculable à ce digne homme. Son économie et les privations qu'ils s'étaient imposées réparaient sa fortune que la Révolution avait considérablement ébréchée. Il commençait à respirer sous un gouvernement qu'il chérît et qu'il sert avec autant de zèle que de fidélité, lorsque ces scélérats ont attenté à ses propriétés<sup>10</sup>. » Constaté par cet attentat, le 23 octobre 1807, le conseil général demandait au ministre de l'Intérieur de trouver le moyen d'indemniser Juin de Siran : « le Conseil général n'oubliera pas dans cette circonstance, que Sa Majesté l'Empereur connaît par lui-même toutes les délibérations et les vœux. » Un ancien fermier et sa femme renvoyés pour dettes par Juin de Siran furent soupçonnés de ces dommages évalués à 15 000 F<sup>11</sup>.

### 1.3. Les compétences du Conseil général

#### 1.3.1. La circulaire Chaptal du 16 ventôse an IX (7 mars 1801)

Jean-Antoine Chaptal, conseiller d'État en 1799 puis ministre de l'Intérieur de janvier 1801 à août 1804, participa activement à l'élaboration de la nouvelle organisation administrative de la France. La circulaire du ministre de l'Intérieur Chaptal, datée du 16 ventôse an IX (7 mars 1801) et appliquée pendant tout le Consulat et l'Empire, précisait les missions du conseil général fixées par la loi du 28 pluviôse an VIII. Les quatre premières fonctions relevaient de missions administratives et concernaient essentiellement la fiscalité : déterminer les contributions directes des arrondissements communaux de l'Hérault (Montpellier, Lodève, Béziers, Saint-Pons) à charge pour eux de les répartir entre les communes sous la direction du sous-préfet ; examiner les demandes de réduction d'impôt présentées par les conseils d'arrondissement et par les communes ; fixer le taux des centimes additionnels aux contributions pour faire fonctionner le département et équilibrer le budget ; entendre le compte annuel du préfet sur l'exécution du budget et l'emploi des centimes additionnels votés. La cinquième mission était d'ordre politique : « exprimer leur opinion sur l'état et les besoins du Département » par des rapports et des vœux adressés au Ministre de l'Intérieur. Chaptal donnait une liste détaillée de 34 thèmes à aborder qu'il classait dans cinq grandes rubriques pour faciliter l'envoi et l'examen des documents : agriculture et commerce ; secours public et prisons ; ponts-et-chaussées et navigation ; instruction publique ; population et administration. Selon Chaptal, cette cinquième attribution des conseils généraux donnait « à leurs rapports avec le gouvernement un caractère de représentation départementale »<sup>12</sup>.

À chaque session, les conseillers généraux élaient leur président et leur secrétaire. Cette élection directe du président lui donnait une relative indépendance par rapport au préfet, puisqu'il représentait, dans une certaine mesure, les populations locales<sup>13</sup>. Le préfet et les directeurs d'administration lui écrivaient pour l'informer ou pour lui rendre des comptes. Des demandeurs de subvention lui expliquaient l'intérêt de leurs dossiers. Les présidents élus furent sept magistrats et avocats et deux propriétaires fonciers. Certes, une élection renouvelée chaque année était une réelle faiblesse pour l'institution. Mais Jean-Pierre de Grasset exerça la fonction de président de mai 1802 à avril 1805, et encore une fois en mai 1813. Membre d'une famille noble de Pézenas, cet avocat patriote faisait partie des plus riches propriétaires du département, en disposant de 40 000 F de rente<sup>14</sup>. Le 15 octobre 1807, André Rech, magistrat sous la République et avocat à Montpellier, fut élu président. De 1801 à 1813, ce partisan modéré de la Révolution



participait régulièrement à la commission « Agriculture, commerce, secours public et prisons » et bénéficiait de l'entière confiance de ses collègues. Joseph Gabriel Laur présidait en 1808<sup>15</sup> et en 1809. Avocat et propriétaire foncier à Olonzac (canton de Saint-Pons), il exerça plusieurs fonctions administratives pendant la Révolution. En août 1810, il entra au Corps législatif. Avec l'appui de Cambacérès, il demanda la constitution d'un majorat, possédant « Trois cent mille francs portant un revenu de quinze mille francs ». Probablement pour des raisons politiques, il ne put constituer un majorat et ne devint donc pas un dignitaire de l'Empire.

Le plus notable fut le président élu au cours de la session du 15 février 1810 : Jacques Joseph de Boussairolles. Le 7 novembre 1811, le préfet envoyait au ministre de la Police une fiche d'information le concernant : « L'origine de sa fortune est patrimoniale. Elle consiste en propriétés foncières, salines\* et effets en portefeuille. La quotité de sa fortune lui donne 100 000 F de rente. Elle s'est accrue durant la Révolution par l'augmentation du revenu des salines ; mais cet avantage a cessé depuis l'établissement des impôts sur le sel\*\*. Je ne lui connais aucune acquisition en biens nationaux<sup>16</sup>. » Cet ancien président à la cour des comptes de Montpellier participa en 1790 à la Société des amis de la Constitution. Après 1791, il n'émigra pas, tout en se tenant en retrait des affaires publiques : « Il a joué le rôle d'un homme riche qui a cherché à conserver ses propriétés. » En 1806, il se situait à la troisième place parmi les trente plus imposés du département<sup>17</sup>. À partir de 1811, il présidait la Cour impériale de Montpellier. Le 19 juin 1813, sur recommandation de l'archichancelier Cambacérès, l'Empereur le créa baron d'Empire avec un majorat constitué d'une petite partie de son immense fortune, notamment le domaine de la Mogère. Il exerça la fonction de conseiller général du 31 août 1805 jusqu'à sa mort le 6 janvier 1814.

### ***1.3.2. Deux compétences exercées et absentes de la circulaire Chaptal : la conscription et l'évaluation des fonctionnaires***

Une fois fixé le nombre départemental de conscrits par le gouvernement, le conseil général s'occupa de sa répartition par arrondissements le 14 prairial an X (3 juin 1802), le 21 floréal an XI (11 mai 1803) et le 29 germinal de l'an XII (19 avril 1804). À partir de l'an XIII, seuls le préfet et les sous-préfets effectuèrent la répartition des conscrits désormais par canton. Cependant, le conseil général continua à émettre des avis sur la conscription et sur les prestations en nature liées aux opérations militaires. En l'an XII et en 1806, il demanda en vain que la fourniture des canonnières des ports et des côtes fût effectuée par l'ensemble des communes, car le système spécifique imposé aux 35 communes maritimes, conduisait à leur dépeuplement<sup>18</sup>. Dans sa séance du 22 août 1807, il regrettait que les indemnités pour la réquisition des fourrages ne fussent pas payées correctement comme l'étaient les commandes de vivres. Le 23 août 1811, le conseil général de l'Hérault tenait à rappeler qu'il donnait son avis sur les opérations de recrutement, car « la conscription est une contribution » qu'il faut essayer d'alléger.

L'évaluation de fonctionnaires par le conseil général n'était pas mentionnée dans la circulaire Chaptal du 7 mars 1801. Mais le ministre de l'Intérieur donna rapidement des instructions dans ce sens. Le 23 floréal an XI (13 mars 1803), le conseil général de l'Hérault émettait un avis très favorable à l'encontre du préfet Nogaret et du secrétaire général de la Préfecture Bougette<sup>19</sup>. Les évaluations par les conseillers généraux portaient essentiellement sur le préfet, les sous-préfets, le secrétaire général de la préfecture, les ingénieurs des ponts-et-chaussées, le directeur des contributions directes, ce qui correspondait à leurs missions les plus importantes.

\* salines de Peccais près d'Aigues-Mortes.

\*\* par la loi du 24 avril 1806.

## 2. Rôle fiscal et budgétaire

Quel était le rôle effectif du conseil général de l'Hérault dans la définition du montant des deux principaux impôts directs (la contribution foncière et la contribution personnelle) ? Quelle influence exerçait-il au cours de l'élaboration du budget départemental ?

Plusieurs lois de finances furent votées tardivement par le Corps législatif : les 19 septembre 1807, 25 novembre 1808 et 15 juillet 1811 ; aucune loi pour 1812 avant la loi de finances du 20 mars 1813<sup>20</sup>. Par conséquent, la répartition des contributions foncière et personnelle par arrondissement et par commune restait la même d'une année sur l'autre, sans vote possible du conseil général, puisqu'il était impossible de différer la confection et la mise en recouvrement des rôles d'imposition. Une validation du budget à la fin de l'année entraînait également des retards dans le lancement des dépenses.

Le 19 germinal an IX (9 avril 1801), le conseil général évoquait la surcharge fiscale de l'arrondissement de Montpellier par rapport à celui de Béziers. Le 5 prairial an X (25 mai 1802), huit conseillers sur quatorze votants refusaient un dégrèvement en faveur de l'arrondissement de Montpellier. En 1803, l'arrondissement de Montpellier allait bénéficier de la légère diminution de la contribution foncière accordée par l'État aux trente départements les plus imposés, en obtenant 40 820,14 F sur les 97 000 F de baisse consentie à l'Hérault. Ainsi sans augmenter les charges des arrondissements de Béziers, Lodève et Saint-Pons, les conseillers ont-ils pu se mettre d'accord pour rééquilibrer les impôts entre les arrondissements de Montpellier et de Béziers. En l'an XI, la contribution foncière s'élevait à 3 163 320 F.

Sur ces deux impôts, les conseils généraux avaient la faculté de voter des centimes additionnels supplémentaires dans la limite d'un plafond fixé par le gouvernement. L'impact de ces centimes additionnels sur la pression fiscale était important : dix centimes additionnels par franc en sus du principal équivalait à une augmentation de 10 % de l'impôt foncier. Pendant la majorité des années du Consulat et de l'Empire, les impôts directs restèrent relativement stables. Néanmoins, la hausse fut forte à quatre reprises en 1803, 1806, 1807 et 1813.

Après la rupture de la paix d'Amiens avec l'Angleterre, le conseil général affecta de sa propre initiative 600 000 F à la construction de la frégate *Hérault*, dans sa séance extraordinaire du 11 messidor an XI (30 juin 1803). Pour recueillir cette importante somme, les neuf conseillers généraux présents à cette séance votèrent 15 centimes additionnels sur la contribution foncière (5 en l'an XI et 10 en l'an XII) et également 25 centimes sur la contribution personnelle<sup>21</sup>. Cette somme importante permettait de régler les frais de construction des deux tiers d'une frégate, puisque le coût de réalisation d'une frégate est évalué entre 875 247 F et 1 056 868 F par Patrick Le Carvèse<sup>22</sup>. Le 17 germinal an XII (7 avril 1804), les conseillers regrettaient cette décision pour deux raisons : même en envoyant loger des garnisaires dans les familles récalcitrantes, les percepteurs ont eu du mal à faire rentrer l'argent ; « par ailleurs, les départements non volontaires n'ont pas été imposés ! »

Au moment des campagnes de Prusse et de Pologne, le gouvernement imposa « dix centimes pour frais de guerre » sur la contribution foncière de 1806 et également de 1807. Le 8 juin 1806, le conseil général ne vota qu'un quart de centimes supplémentaires sur les quatre centimes autorisés pour les frais de culte et travaux de 1807 : « Malgré les besoins de tout genre, qui assaillaient le Département, le Conseil général vu la calamité du temps, la non vente des récoltes les plus abondantes, les impôts de tout genre dont sont grevés ces mêmes récoltes, et l'état de misère et de pénurie dans lequel se trouvent les habitants de l'Hérault, s'est déterminé à ne voter qu'un quart de centime sur les quatre autorisés, pour ne pas augmenter cette année les charges du Département dont la perception sera lente et pénible. » Il consacrait ce quart de centime aux dépenses

obligatoires qui correspondaient à l'augmentation des traitements de l'évêque, des chanoines et des vicaires généraux. Mais, dès le 21 octobre 1807, les nombreuses charges du département le contraignaient à adopter pour 1808 les quatre centimes autorisés pour frais de culte, constructions de routes et d'une maison centrale de détention aux Ursulines.

En 1813, le gouvernement imposa deux centimes additionnels supplémentaires pour couvrir les dépenses fixes et variables du département de l'Hérault. En raison des risques d'invasion de la France, le gouvernement avait besoin de nouvelles ressources. La loi du 20 février 1813 imposa la vente des biens communaux. Le 25 mai 1813, le conseil général de l'Hérault, dans ce qui fut sa dernière séance sous l'Empire, demanda que certains biens communaux ne fussent pas vendus : « Il est des parties du Département où les terres en culture sont si maigres que les propriétaires seront obligés de les abandonner, si les garrigues cessent d'être propriété commune. » Au cours de cette même session, l'État demanda au conseil général de voter à la fois les impôts des années 1813 et 1814.

Trois types de dépenses constituaient les dépenses départementales : des dépenses fixes, des dépenses variables, des dépenses supplémentaires financées par des centimes additionnels facultatifs ou spéciaux. Les dépenses fixes consacrées aux traitements des corps préfectoral et judiciaire étaient ordonnancées par les ministères, tandis que les dépenses variables donnaient lieu à une répartition par le conseil général. Les dépenses variables les plus importantes par leur montant concernaient le traitement des employés et les frais de fonctionnement de la préfecture et des sous-préfectures ; la réparation des bâtiments des tribunaux et des prisons ; l'alimentation des détenus ; les dépenses pour les enfants abandonnés (essentiellement en 1807 et en 1813). Comme dans le département de l'Isère<sup>23</sup>, les autres dépenses représentaient des sommes plus modestes : pépinière ; primes pour chaque loup tué ; pensions pour envoyer des élèves à l'école vétérinaire de Lyon ; encouragements aux sociétés savantes.

Pour couvrir ses besoins, le département de l'Hérault voyait ses dépenses augmenter progressivement. Par la loi de finances du 2 ventôse an XIII (21 février 1805), des centimes additionnels facultatifs étaient autorisés pour prendre en compte des dépenses indispensables qui n'étaient pas comprises dans les dépenses variables : frais de culte ; construction de canaux, de chemins, de routes ou d'établissements publics. Ces centimes facultatifs ordinaires n'étant pas suffisants, le gouvernement autorisait, en 1810, des centimes additionnels spéciaux pour entretenir les routes de 3<sup>e</sup> classe.

En 1813, les dépenses fixes financées sous forme de centimes additionnels aux contributions s'élevèrent à 258 525,01 F. Les centimes pour les dépenses variables et les centimes additionnels facultatifs et spéciaux votés par le conseil général de l'Hérault atteignaient 282 911 F en 1813. En disposant d'un pouvoir fiscal à la fois très limité et bien réel, le conseil général arrivait difficilement à répondre aux besoins quotidiens des habitants.

### **3. « État de la situation et des besoins du Département » par l'intermédiaire des délibérations et des rapports**

À l'exception de l'année 1808, nous disposons de l'intégralité des délibérations du conseil général de l'Hérault sous le Consulat et l'Empire. Le conseil général examinait chaque année en moyenne 21 vœux ou rapports, qui furent aussi nombreux en 1811-1813 qu'en 1801-1802. Les sujets les plus débattus correspondaient aux travaux publics (21,91 %), à l'agriculture (17,52 %) et aux contributions (11,55 %).

De la même manière que le conseil général faisait la synthèse des demandes des conseils d'arrondissement, le Bureau de la statistique au ministère de l'Intérieur réalisait des analyses des procès-verbaux des conseils généraux pour les ministres : des résumés

des vœux émis sont conservés aux Archives nationales pour l'an X, XI, XII, XIII<sup>24</sup>. En 1801-1802, le ministre de l'Intérieur Chaptal faisait imprimer en deux volumes une *Analyse des procès-verbaux des conseils généraux des départements en l'an VIII, IX et X*<sup>25</sup>. Les ministres de l'Intérieur devaient exposer régulièrement à l'Empereur les vœux des conseils généraux. Le 18 novembre 1811, l'Empereur souhaitait recevoir, dans les quinze jours, un bilan de la situation manufacturière de la France ainsi qu'une analyse des vœux des conseils généraux concernant le commerce<sup>26</sup>.

### **3.1. Analyse régulière des avis et prise en compte ponctuelle des rapports et des vœux par le pouvoir central**

#### **3.1.1. Refus des vœux par le gouvernement**

L'État n'accepta pas de rétablir l'École de droit et de restaurer un hôtel de la monnaie à Montpellier. À titre d'exemples, il est souhaitable d'examiner en détail trois refus notables : la suppression de la taxe sur le vin, la proportionnalité du nombre de bêtes de chaque propriétaire à la surface de sa propriété dans l'utilisation du pâturage commun et la cession par l'État de la Citadelle à la Ville de Montpellier.

##### **Suppression de la taxe sur le vin**

Dès le 7 avril 1804, le conseil général demandait la non-application de la future taxe sur le vin « pour nos vignobles l'équivalent de la dixme », car les grains et les raisins sont cotés au plus bas et « la main d'œuvre est payée comme dans le temps où les denrées ont eu le plus de valeur ». Après son adoption, une demande de diminution du montant de cette taxe fut renouvelée régulièrement. En février 1806, les employés de la régie de l'Hérault subissaient des voies de fait.

En décembre 1806, dans un rapport à Sa Majesté impériale, le ministre de l'Intérieur Champagny abordait les conséquences négatives des droits sur le vin pour les départements cultivant la vigne : les conseils généraux comprenaient la nécessité de disposer de ressources complémentaires pour financer la guerre contre l'Angleterre mais demandaient de « modifier le droit de perception »<sup>27</sup>. En 1807, le gouvernement donna satisfaction aux propriétaires aux dépens des consommateurs : la taxe sur le vin, qui n'était plus perçue dans la cave du producteur durant les six semaines de fabrication, se transformait en impôt indirect à la consommation.

Cependant, les critiques continuèrent : le 10 juillet 1810, les conseillers généraux jugeaient que cette taxe n'avait pas de base fixe et que le montant variait tous les 15 jours en fonction d'instructions inconnues. Le 19 mai 1813, le conseil général se faisait l'écho d'une douzaine d'abus opérés par les préposés aux droits réunis contre d'honnêtes citoyens. Cependant, au cours de son inspection dans l'Hérault en janvier 1812, Pelet de la Lozère, conseiller d'État chargé du deuxième arrondissement de police, jugeait positivement l'attitude de la population : « La perception des droits réunis se fait sans peine, et sous ce rapport on peut dire aussi que l'esprit public est bon, car ce département souffre beaucoup du ralentissement qu'il y a dans l'exportation de ses vins. On trouve les frais de régie des droits réunis énormes, on les évalue à 24 % du produit<sup>28</sup>. »

##### **Proportionnalité du nombre de bêtes de chaque propriétaire à la surface de sa propriété dans l'utilisation du pâturage commun**

Dans l'utilisation du pâturage commun, dès le 14 thermidor an VIII (2 août 1800), le conseil général souhaitait proportionner le nombre de bêtes à cornes de chaque propriétaire à la surface de sa propriété. De nouveau en 1807, le conseil général de l'Hérault demandait de modifier dans ce sens la loi sur la police rurale du 6 octobre 1791, en déterminant la quotité de bestiaux qu'un propriétaire pourrait tenir proportionnellement au terrain possédé<sup>29</sup>. Le 8 mai 1807, le ministre de l'Intérieur Champagny répondait négativement au vœu de limiter l'accès aux biens communaux :





« [...] il me semble que cette disposition législative, favorable aux indigents, doit être maintenue, sauf les abus inséparables des meilleures choses, et qu'il faut proscrire par une surveillance exacte et la poursuite sévère des délits. Au surplus l'article du pâturage est un des objets sur lesquels les conseils généraux des départements se sont les plus expliqués, et leurs observations seront appréciées par la commission qui est chargée de réviser le code rural<sup>30</sup>. » Le ministre ne souhaitait pas remettre en cause ce droit collectif de vaine pâture.

### **Cession par l'État de la Citadelle à la Ville de Montpellier**

Par sa délibération du 27 germinal an XII (17 avril 1804), le conseil général de l'Hérault appuyait la demande de la Ville de Montpellier, qui désirait obtenir la cession par l'État de la Citadelle de Montpellier. Le conseil général estimait que ce transfert compenserait la perte des biens communaux montpelliérains pendant la Révolution et les dépenses considérables effectuées pour créer le lycée. Et surtout, les conseillers généraux considéraient « qu'on aurait ainsi les moyens de créer une nouvelle ville ». Le conseil général soutenait d'autant mieux les projets de la Ville de Montpellier que trois conseillers généraux importants (Boussairolles, Coste-Fréjorgues et Pandin de Saint-Hippolyte) exerçaient également des fonctions de conseiller municipal de Montpellier sous le Consulat et l'Empire<sup>31</sup>. En 1804, un plan de l'extérieur de la Citadelle fut dressé pour délimiter les terrains acquis légalement sous l'Ancien Régime et en 1791-1792 ainsi que les terrains usurpés à récupérer par l'État<sup>32</sup>. Finalement, cette citadelle de 3<sup>e</sup> classe aux fortifications non entretenues au début de l'Empire<sup>33</sup> ne fut désaffectée par l'Armée que le 4 juin 1900.

### **3.1.2. Prises en compte des avis par le gouvernement**

Le gouvernement prenait, en partie, en compte la demande de rétablissement de l'École de dessin de Montpellier ouverte seulement le 1<sup>er</sup> janvier 1810, la diffusion de cours d'accouchement dans les chefs-lieux du département, le développement des mines de houille par la création d'un poste départemental d'ingénieur des mines, la gestion par le conseiller général de l'Hérault, le chevalier de Belloc, d'un dépôt de béliers mérinos, au château de Preignes (canton de Vias, arrondissement de Béziers)<sup>34</sup>. Cependant, les dossiers validés les plus importants correspondaient au recreusement et à la modernisation des ports de Sète et d'Agde, aux réparations et à la création de routes et à la création d'un cadastre.

### **Recreusement et modernisation des ports de Sète et d'Agde**

Le 13 prairial an X (2 juin 1802), le conseil général constatait le très mauvais état des ports de Sète et d'Agde : « Les bâtiments étrangers effrayés par les naufrages dont il y a tant d'exemples renonceront à nos parages et nous perdrons ainsi tous les moyens d'exportation. » Soutenu par le conseiller général Carrion-Nizas devenu tribun, la loi du 13 floréal an XI (3 mai 1803) établissait un droit pour l'entretien du « port de Cette », ce qui allait permettre d'accélérer le creusement du port de Sète pour accueillir des bateaux de haute mer. En 1804-1805, l'ingénieur en chef des Bouches-du-Rhône estimait à 336 000 F les travaux nécessaires pour remettre en état les ports de Sète et d'Agde<sup>35</sup>. Le 6 juin 1806, à la demande du préfet, les conseillers Juin de Siran et Dauby accompagnaient le préfet « pour assister à la sonde du port de Sète », afin de juger de l'ensablement. À la suite des travaux effectués, le port de Sète pouvait accueillir en 1809 un vaisseau de ligne et une grosse frégate. En 1811, l'enrochement du port de Sète permit de fermer la passe à l'ensablement. Cette même année, des travaux pour réparer le chenal et prolonger la jetée commençaient au port d'Agde. Le 29 février 1812, le préfet indiquait au ministre de l'Intérieur que les travaux dans les ports de Sète et d'Agde étaient suspendus « en l'absence de crédits disponibles » depuis octobre 1811<sup>36</sup>.

### Réparations et création de routes, entretien des chemins

Comme dans 83 départements, les routes avaient été mal entretenues pendant la Révolution : usurpation des fossés par les propriétaires, destruction des talus par les troupeaux, ponts souvent en ruine comme celui de La Mosson et pont de Gignac inachevé<sup>37</sup>. En 1801, le préfet informait le conseiller général Belloc que le département de l'Hérault ne bénéficiait que de 60 000 F pour entretenir les routes<sup>38</sup>. Dans un rapport présenté au conseil général le 15 prairial an X (4 juin 1802), les ingénieurs estimèrent le montant des travaux indispensables à 907 659 F. Seule la route de 1<sup>re</sup> classe Paris-Clermont-Béziers-Montpellier-Narbonne-Perpignan, en direction de l'Espagne, qui rejoignait l'unique poste aux chevaux du département de l'Hérault, était entretenue correctement pour des raisons stratégiques.

Considérant que les centimes additionnels facultatifs intitulés « Frais de culte, réparation et construction de canaux, de chemins et de routes » d'un montant de 117 564 F « se trouvent absorbés pour des objets étrangers aux réparations et constructions des routes de 3<sup>e</sup> classe » (culte catholique, maison centrale de détention, dépôt de mendicité, casernement de gendarmerie), le 23 février 1810, le conseil général de l'Hérault vota quatre centimes additionnels spéciaux pour les routes de 3<sup>e</sup> classe, validés par le décret impérial du 20 juin 1810. Leur recouvrement ne devait avoir lieu qu'en 1811 et en 1812<sup>39</sup>. Du 4 au 6 mai 1812, les conseillers généraux déterminaient la répartition des routes de l'Hérault en routes départementales (anciennes routes de 3<sup>e</sup> classe) et en chemins vicinaux, ainsi que les priorités dans les réparations et constructions de routes<sup>40</sup>. Le 14 mai 1813, le conseil général affectait des crédits aux 15 routes départementales en fonction des trois centimes spéciaux votés pour 1813 et validés par le décret impérial du 7 janvier 1813. Trois centimes spéciaux pour les routes départementales furent également décidés pour 1814.

Pour accélérer la procédure d'approbation du décret relatif aux deux centimes spéciaux pour les routes votés le 5 mai 1812 par le conseil général, le préfet écrivait une supplique au directeur général des ponts et chaussées en janvier 1813 : « le décret n'ayant pas encore paru, je viens, Monsieur le Comte, réclamer votre sollicitude pour vous prier de profiter de la présence de Sa Majesté à Paris à l'effet d'en poursuivre l'émission, afin de me mettre à porter de faire pourvoir à la réparation des routes de cette classe, qui comme j'ai eu l'honneur de vous l'observer dans mon rapport relatif à ma tournée sur les routes [effectuée du 21 septembre au 23 décembre 1812], ont éprouvé des dégradations considérables par l'effet des orages [d'octobre 1812] et les pluies qui leur ont succédées<sup>41</sup>. » Sans pouvoir prendre en compte d'éventuels retards, le 6 mai 1812, le conseil général de l'Hérault fixa « à quinze années le terme où toutes les routes départementales de l'Hérault seront terminées et mises en état de simple entretien », c'est-à-dire en 1827.

### Création d'un cadastre

Dès l'an VIII, le conseil général refusa systématiquement les demandes de dégrèvement d'impôts déposés par certaines communes, parce qu'il ne disposait pas des éléments pour juger de leur pertinence. Le 10 avril 1801, les conseillers généraux de l'Hérault estimaient que « l'égalité proportionnelle dans la répartition de l'impôt est un Devoir ». En 1802, le Consulat reprit le projet de la Constituante en lançant un cadastre par masse de culture que les conseillers généraux approuvèrent plusieurs fois.

Fondé sur les déclarations erronées des citoyens et sur des évaluations approximatives des contenances des parcelles, ce cadastre par masse de culture était beaucoup moins fiable que les anciens compoix datant de l'Ancien Régime. Comme le souhaitèrent bientôt les conseillers généraux, le cadastre devenait en 1807 un cadastre parcellaire, ce qui allait lui donner plus d'exactitude et de précisions. En janvier 1808, le



président Rech répondit aux quatre questions posées par le ministre des Finances concernant le cadastre parcellaire : 1<sup>o</sup> Les dispositions de confection seront générales et non établies par un règlement par commune « de crainte qu'une mesure aussi utile ne reçût pas une exécution générale, s'il était au pouvoir de chaque commune, en particulier, de ne pas s'y conformer ». 2<sup>o</sup> L'opération étant générale, les frais de réalisation ne seront pas prescrits par commune comme en 1791. 3<sup>o</sup> Des centimes additionnels à la contribution foncière seront institués. 4<sup>o</sup> Ces centimes additionnels seront votés au niveau de chaque département, « parce qu'on mettra, dans chaque département, plus de zèle à la confection du parcellaire, à mesure qu'on verra l'emploi des fonds votés pour cette opération »<sup>42</sup>. La délibération du 20 mai 1813 annonçait que trois cantons étaient cadastrés (37 communes) et que six cantons le seraient en 1814, soit 59 communes sur 333.

Répondant à la demande du conseil général, les années du prix du vin choisies comme référence pour l'évaluation cadastrale des vignes furent modifiées en 1813. Ces évaluations cadastrales à la baisse serviront de base aux futures contributions foncières qui seront donc moins élevées. Le 10 mai 1813, un conseiller a fait observer au conseil général que « c'est particulièrement aux bons offices de M. le Préfet que l'on est redevable des substitutions » d'années aux prix du vin plus modestes à celles d'années aux prix plus élevés.

### **3.2. Une bonne entente entre le conseil général de l'Hérault et Pierre Barthélémy de Nogaret, préfet du département de l'Hérault de 1800 à 1814**

#### ***3.2.1. De très rares divergences entre le préfet et les conseillers généraux : l'exemple de la pépinière départementale***

En 1800, une quarantaine de personnes adressa au conseil d'arrondissement de Montpellier une pétition sous la forme d'un « Mémoire sur la nécessité d'établir une pépinière nationale à Montpellier » : la disette de bois rendait indispensable la création d'une pépinière publique pour fournir aux propriétaires fonciers de jeunes arbres à replanter sur leurs terres<sup>43</sup>. Dans sa session de l'an X (1801-1802), le conseil d'arrondissement de Montpellier demandait la création d'une pépinière dont les dépenses seraient remboursées par la vente de jeunes plants aux propriétaires<sup>44</sup>. Le 28 février 1802, le ministre de l'Intérieur préconisait la formation de plusieurs pépinières par département. Le 13 prairial an X (5 juin 1802), dans ses dépenses variables, le conseil général proposa 3000 F pour la constitution d'une seule pépinière à Montpellier. Par souci d'éviter une augmentation des impôts en raison de son coût « pas présumé » de 22 000 F, le 26 floréal an XI (16 mai 1803), les conseillers généraux décidaient d'abandonner ce projet et de revendre les semis déjà achetés. Mais le 20 germinal an XII (10 avril 1804) et le 6 floréal an 13 (25 avril 1805), le préfet leur imposa la poursuite de cette opération et l'inscription au budget de l'intégralité de la somme. En 1806, Juin de Siran, alors président du conseil général, et Amédée de Turenne, son secrétaire, regrettaient encore qu'on sème « des bois lorsque ceux qui subsistent sont souvent encore la proie de bûcherons » et des paysans sans terre<sup>45</sup>. La pépinière située dans l'enclos Solern à Celleneuve permit de réaliser des plantations d'arbres sur les routes. En raison de l'ingratitude du sol, la décision fut prise de l'arrêter progressivement dès le 10 janvier 1809 et de la fermer définitivement à la fin de l'année 1812.

#### ***3.2.2. Une véritable convergence entre le préfet et le conseil général : l'exemple du livret pour les valets de ferme***

Une affaire peut illustrer la convergence de leurs points de vue qui ne se limitait pas à cet unique dossier. Le 27 germinal an XII (17 avril 1804), le président Grasset et le secrétaire Antoine Coste-Fréjorgues présentèrent un rapport au conseil général adopté

à l'unanimité qui préconisait l'institution d'un livret pour les valets de campagne sur le modèle du livret ouvrier institué par l'État en 1803. Comme c'était le cas autrefois, les rapporteurs souhaitaient revenir à un contrat de louage d'un an, sans possibilité pour les valets de quitter leurs maîtres au moment des moissons et des vendanges : « N'est-il pas juste que lorsque le propriétaire a nourri des domestiques dans un temps où souvent le dérangement de la saison ne leur a pas permis de les employer à aucun travail, il en soit dédommagé dans le temps de l'activité agricole<sup>46</sup> ? » Le préfet Nogaret, lui-même propriétaire foncier dans l'Aveyron, soutenait fortement leur avis jusqu'à publier, le 15 fructidor an XIII (le 9 septembre 1805), un arrêté portant règlement relatif aux valets de campagne. Les valets seront rétribués en raison du service rendu et du degré d'activité de la période de l'année : des gages faibles en hiver, moyens au printemps et forts en été. Dans une période où la main d'œuvre manquait en raison de la conscription, il s'agissait d'éviter, au moment des moissons et des vendanges, le départ de valets sollicités par des salaires plus élevés chez d'autres maîtres<sup>47</sup>. Cet arrêté envoyé à l'approbation des autorités supérieures n'a pas été validé par le ministre de l'Intérieur.

En 1807, le conseil général demanda de nouveau une loi relative aux valets de ferme<sup>48</sup>. Le 29 août 1811, le conseil général souhaitait l'introduction du livret pour les valets de ferme dans le Code rural « si longtemps attendu » et qu'il « soit soumis au Corps législatif à sa prochaine session ». En 1814, la rédaction du Code rural était terminée, mais ce texte n'avait pas été présenté au vote du Corps législatif pour préserver la paix sociale. En raison d'intérêts divergents entre les grands propriétaires et les petits paysans, le gouvernement jugea que le code civil était suffisant pour régler les conflits à la campagne.

### Trois conclusions peuvent être tirées :

**En raison de la bonne entente entre le préfet et les conseillers généraux, le Conseil général de l'Hérault fonctionna normalement et sérieusement jusqu'à la fin de l'Empire.**

Les sessions du conseil général de l'Hérault ne furent pas abrégées. L'absentéisme n'augmenta pas sous l'Empire. Contrairement au département de Haute-Garonne (Toulouse) observé par Jacques Godechot dans son livre *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*<sup>49</sup>, le conseil général de l'Hérault n'était pas réduit à l'impuissance à partir de 1806. Le personnel départemental comprenant seulement une trentaine de fonctionnaires, les conseillers généraux assuraient gratuitement une réelle expertise et servaient de relais dans les territoires. Comme ce fut le cas dans les Pyrénées<sup>50</sup>, les conseillers généraux de l'Hérault entretenaient de bonnes relations avec le préfet. Le 10 mai 1813, le président Grasset affirmait que le conseil général de l'Hérault souhaitait vivement garder le préfet Nogaret, démissionnaire en raison de son « état de maladie ».

**Le conseil général assura, avec plus ou moins de latitude selon les années, son rôle fiscal et budgétaire au demeurant limité.**

Certes, en raison de la guerre, dans les années 1808, 1809, 1812 et 1813, il ne put assurer la répartition des impôts entre les arrondissements. Mais il détermina régulièrement les dépenses variables et facultatives, tout en assurant un contrôle des deniers publics engagés. Dans le cadre d'une relative stabilité des impôts directs départementaux décidée par l'Empereur, les dépenses pour la restauration du culte catholique et également pour la guerre se firent au détriment de la modernisation des ports et de la réparation des routes. En dépit de son hostilité à l'augmentation des impôts, il vota souvent le maximum des centimes additionnels autorisés, afin de développer les différents secteurs de son département.



### **Le conseil général exposa réellement les problèmes d'un département en récession à cause de la guerre.**

Dans un article consacré à « L'Opposition au Premier Empire dans les conseils généraux et les conseils municipaux », Jacques Godechot a développé une analyse qui reste toujours pertinente : « [...] si on scrute de plus près les délibérations de ces conseils, si on s'efforce de lire entre les lignes de leurs procès-verbaux, on s'aperçoit qu'au-delà des formules laudatives, les critiques du régime impérial ont été fréquentes.<sup>51</sup> » Le 23 novembre 1811, la commission chargée de présenter le budget de l'année 1812 de la Ville de Montpellier demanda ainsi au conseil municipal d'émettre « de très respectueuses observations » : « [...] il serait à désirer que le gouvernement voulût bien ne plus mettre à la charge de la commune certains objets de dépense dont le montant absorbe la majeure partie de ses revenus [...] »<sup>52</sup>. Dans ses rapports et ses délibérations, le conseil général de l'Hérault, très admiratif dans ses adresses à l'Empereur et désireux d'élever un monument à la gloire de Napoléon, exprimait avec clarté et prudence les véritables difficultés du département de l'Hérault : commerce languissant en raison de la guerre maritime, lourdeur des réquisitions dues à la guerre d'Espagne, effets désastreux de la taxe sur le vin, impôts trop élevés pour une économie en récession, retards dans les travaux de réparation des ports et des routes. Pour favoriser l'essor de l'agriculture et du commerce, les conseillers généraux souhaitaient faire réparer les routes. Mais ils espéraient donner aussi du travail à une partie de la population ouvrière et paysanne au chômage. Le conseil général de l'Hérault exprimait l'état de l'opinion publique, du moins celle des notables sur lesquels s'appuyait l'Empire. Ainsi assurait-il réellement la mission confiée par Chaptal de « représentation départementale ».

<sup>1</sup> Étienne DEJEAN, *Un Préfet du Consulat et de l'Empire Jacques Claude Beugnot*, Paris, Librairie Plon, 1907, p. 35.

<sup>2</sup> Archives départementales de l'Hérault (AD34), 1 M 829 Le général Frégeville au tribun Lucien Bonaparte, le 6 fructidor an X (24 octobre 1802). Lorsqu'aucune provenance n'est précisée devant la cote, les documents d'archives cités sont conservés aux Archives départementales de l'Hérault.

<sup>3</sup> Henri MICHEL, *Les Grands notables du premier Empire. 5 Hérault*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1980, p. 121.

<sup>4</sup> Archives nationales (A.N.), AF/IV/1427 Liste des trente plus imposés parmi les six cents du département de l'Hérault, 1806.

<sup>5</sup> 6 M 1595 Tableau moral des citoyens de l'arrondissement de Béziers... par le sous-préfet, 18 octobre 1810.

<sup>6</sup> 2 M 101 copie de la lettre du préfet de l'Hérault au ministre de l'Intérieur du 22 mai 1812.

<sup>7</sup> Nicole GOTTERI, *La Police secrète du Premier Empire : Bulletins quotidiens adressés par Savary à l'Empereur de janvier à juin 1807*, Paris, Honoré Champion, 2000, « Pages d'histoire » 11, t. 7, bulletin du 24 juin 1812, p. 511.

<sup>8</sup> AD34, 1 N 1 : délibérations du Conseil général de l'Hérault de 1800 à 1810. AD34, 1 N 2 : délibérations du Conseil général de l'Hérault de 1810 à 1817.

<sup>9</sup> Olivier CONRAD, *Le Conseil général du Haut-Rhin au XIX<sup>e</sup> siècle*, Presses universitaires de Strasbourg, 1998, p. 34-35 et p. 38-39.

<sup>10</sup> 1 N 146. Laur membre du Conseil général de l'Hérault à ses collègues composant ledit Conseil, Olonzac, le 18 octobre 1807.

<sup>11</sup> A.N., F/7/8560. Lettre du préfet du Département de l'Hérault Nogaret au Conseiller d'État chargé du deuxième arrondissement de Police générale Pelet de la Lozère, 23 novembre 1807.

<sup>12</sup> 1 N 142 Arrêté et instruction pour la convocation des conseils généraux de département du 16 ventôse an IX, 7 mars 1801.

- <sup>13</sup> Gérard SAUTEL et Jean-Louis HAROUEL, *Histoire des institutions publiques depuis la Révolution française*, 8<sup>e</sup> édition, Dalloz, 1977, p. 256.
- <sup>14</sup> 3 M 140. Liste Département de l'Hérault détail sur les personnes, ca 1809.
- <sup>15</sup> AN, F/1cV/HERAULT/1 Rapports Population et Impôt sur les boissons au cours de la session de 1808 signés par Laur président et Martel secrétaire. Ce sont les deux seuls documents retrouvés en ce qui concerne la session de l'année 1808 du Conseil général de l'Hérault.
- <sup>16</sup> 1 M 857. Brouillon de la lettre du préfet de l'Hérault à Mgr le duc de Rovigo, Ministre de la Police générale de l'Empire, le 7 novembre 1811.
- <sup>17</sup> A.N., AF/IV/1427, Liste des trente plus imposés parmi les six cents du Département de l'Hérault, 1806.
- <sup>18</sup> 1 N 145. Rapport Conscription au Conseil général pour l'an XII et 1 N1 délibération du 6 juin 1806.
- <sup>19</sup> 1N 145. Département de l'Hérault. Session de l'an XI. Moralité, aptitude et assiduité des fonctionnaires publics.
- <sup>20</sup> Pierre BRANDA, « Lois de finances » in *Quand Napoléon inventait la France : dictionnaire des institutions politiques, administratives et de Cour du Consulat et de l'Empire*, sous la dir. de Thierry LENTZ, Paris, Tallandier, 2008, Bibliothèque napoléonienne, pp. 407-408.
- <sup>21</sup> 1 N 145. Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du Département de l'Hérault du 11 messidor an XI (30 juin 1803).
- <sup>22</sup> Patrick LE CARVÈSE, « Chapitre 36 Le Coût des constructions navales sous l'Empire » in *Nouvelle histoire économique du Consulat et de l'Empire*, sous la dir. Thierry LENTZ, Paris, Passés/Composés, 2024, p. 490.
- <sup>23</sup> Marie-Cécile THORAL, *L'Émergence du pouvoir local : le département de l'Isère face à la centralisation (1800-1837)*, Presses universitaires de Rennes et Presses universitaires de Grenoble, 2010, Collection Histoire, pp. 345-348.
- <sup>24</sup> AN F/1cV/HERAULT/1. Résumés des délibérations des conseils généraux.
- <sup>25</sup> *Analyse des procès-verbaux des conseils généraux des départements en l'an VIII, IX et X* par le ministre de l'Intérieur Chaptal, Paris, Imprimerie de la République, 2 vol. in-quarto, 1801 et 1802.
- <sup>26</sup> AN., F/12/1621/A. Enquête sur la situation manufacturière et du commerce en 1811.
- <sup>27</sup> AN F/20/101, Rapport du Ministre de l'Intérieur à Sa Majesté impériale, décembre 1806. Bureau de la statistique.
- <sup>28</sup> AN AF/IV/1052, Rapport de Pelet de la Lozère sur l'Hérault, 12 Janvier 1812.
- <sup>29</sup> 1 N 147. Mémoires au Conseil général de l'Hérault. Session de 1807.
- <sup>30</sup> 1N 146 Lettre du Ministre de l'Intérieur Champagny au préfet de l'Hérault, 8 mai 1807.
- <sup>31</sup> 2 M 104. Tableau relatif au premier renouvellement de la seconde moitié du Conseil municipal de Montpellier, dont les fonctions finissent le 31 décembre 1812.
- <sup>32</sup> 2 R 27, Plan de l'extérieur de la Citadelle, ca 1804.
- <sup>33</sup> AN F/20 /195, *Mémoire statistique sur le Département de l'Hérault* par le préfet Nogaret, ca 1804-1805, p. 168.
- <sup>34</sup> *Le Véridique* n° 845 du 13 mai 1813.
- <sup>35</sup> 6 M 1583, Situation morale et économique de Département de l'Hérault en l'an XIII.
- <sup>36</sup> A.N., F/1cIII/HERAULT/9 Le Préfet de l'Hérault au Ministre de l'Intérieur, le 29 février 1812.
- <sup>37</sup> 1 N 143, Rapport au Conseil général de l'Hérault sur en l'an IX (1800-1801), sur les Ponts et chaussées.
- <sup>38</sup> 1 S 99, Le préfet au citoyen Belloc membre du Conseil général du Département de l'Hérault, le 5 complémentaire an IX (18 septembre 1801).
- <sup>39</sup> AN F/14/1220, Le préfet du Département de l'Hérault Nogaret à Monsieur le Directeur général des Ponts et Chaussées, le 15 décembre 1810.
- <sup>40</sup> AN F/1cV/HERAULT/1, Séances extraordinaires du Conseil général de l'Hérault des 21 avril et 4-5-6 mai 1812.
- <sup>41</sup> AN F/14/1220, Le préfet du Département de l'Hérault Nogaret à Monsieur le Directeur général des Ponts et Chaussées, le 13 janvier 1813.
- <sup>42</sup> 3 P 7, Le Président du Conseil général de l'Hérault Rech au préfet, 9 janvier 1808.



- 
- <sup>43</sup> 1 N 142, Pétition mémoire sur la nécessité d'établir une pépinière nationale, ca 1800.
- <sup>44</sup> 1 N 144, Département de l'Hérault. Session de l'an X (1801-1802). Agriculture. Conseil d'arrondissement.
- <sup>45</sup> 1 N 146, Rapport au Conseil général de l'Hérault session 1806. Bois, pépinières, mines de houille par Juin Siran président et Amédée Turenne secrétaire.
- <sup>46</sup> 1 N 145, Département de l'Hérault. Session de l'an XII (1803-1804). Rapport sur le livret pour les ouvriers agricoles.
- <sup>47</sup> 4 K 8, Règlement relatif aux valets de campagne, 15 fructidor an XII (9 septembre 1805).
- <sup>48</sup> 1 N 146, Mémoire au Conseil général de l'Hérault pour la session de 1807.
- <sup>49</sup> Jacques GODECHOT, *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, PUF, 1951, p 514.
- <sup>50</sup> Shota FUJIHARA, *Repenser la centralisation napoléonienne : les Pyrénées, 1799-1815*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2025, p. 90.
- <sup>51</sup> Jacques GODECHOT, « L'Opposition au Premier Empire dans les conseils généraux et les conseils municipaux », in *Mélanges offerts à G. Jacquemyns*, Université libre de Bruxelles, 1968, p. 385.
- <sup>52</sup> AM Montpellier 1 D 24, Délibération du Conseil municipal de Montpellier du 23 novembre 1811.

Annexe

| DURÉE DES SESSIONS ET NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS AUX SÉANCES DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT DE 1800 À 1813 |        |            |                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------|----------------------------------------------------------------------------|
| ANNÉES                                                                                                          | JOURS* | PRESENTS** | OBSERVATIONS                                                               |
| AN VIII<br>20 JUILLET - 2 AOÛT 1800                                                                             | 14     | 11,5       |                                                                            |
| AN IX<br>5 - 19 AVRIL 1801                                                                                      | 15     | 10         |                                                                            |
| AN X<br>21 MAI - 4 JUIN 1802                                                                                    | 14     | 12,71      | <i>Pas de séance le 23 Mai</i>                                             |
| AN XI<br>DEUX SESSIONS                                                                                          | 12     | 10,25      | <i>5 - 16 Mai 1803 : 11 jours. Pas de séance le 8</i>                      |
|                                                                                                                 |        |            | <i>30 Juin 1803 : 1 jour de réunion extraordinaire</i>                     |
| AN XII<br>5 - 19 AVRIL 1804                                                                                     | 15     | 10,86      |                                                                            |
| AN XIII<br>21 AVRIL - 5 MAI 1805                                                                                | 15     | 9,4        |                                                                            |
| 1 - 11 JUIN 1806                                                                                                | 11     | 9,18       |                                                                            |
| 15 - 24 OCTOBRE 1807                                                                                            | 9      | 8,44       | <i>Pas de séance le 18 Octobre</i>                                         |
| 1808                                                                                                            |        |            | Aucune délibération conservée. Mais existence de deux rapports de session. |
| 10 - 23 JANVIER 1809                                                                                            | 12     | 9,33       | <i>Pas de séance les 15 et 22</i>                                          |
| 1810<br>DEUX SESSIONS                                                                                           | 23     | 9,95       | <i>15 - 28 Février : 11,72</i>                                             |
|                                                                                                                 |        |            | <i>2 - 14 Juillet : 8,83</i>                                               |
| 15 - 29 AOÛT 1811                                                                                               | 12     | 10,84      | <i>Pas de séance les 18 et 25</i>                                          |
| 1812 : DEUX SESSIONS EXTRAORDINAIRES                                                                            | 5      | 12         | <i>20 Avril : soupes populaires</i>                                        |
|                                                                                                                 |        |            | <i>21 avril puis 4 - 6 Mai : routes</i>                                    |
| 10 - 25 MAI 1813                                                                                                | 13     | 11,23      | <i>Pas de séance 15, 16 et 23</i>                                          |
| TOTAL DES JOURS DE SESSIONS                                                                                     | 170    |            |                                                                            |
| La session suivante a lieu sous la Première Restauration, le 17 octobre 1814                                    |        |            |                                                                            |
| TOTAUX EN MOYENNE                                                                                               | 13,07  | 10,43      |                                                                            |

\* nombre de jours par année  
\*\* nombre moyen de conseillers présents



*Séance du 10 novembre 2025*

**Souffrance et douleur :  
quelques propos d'un médecin**

**Jacques TOUCHON**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Allocution prononcée, texte non fourni.



Séance du 24 novembre 2025

## La *translatio studiorum* des juifs andalous réfugiés à Lunel au XII<sup>e</sup> siècle et ses répercussions

Danièle IANCU-AGOU

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

### MOTS-CLÉS

Langues arabe, langue hébraïque, poésie, prose, philosophie aristotélicienne, rationalisme, orthodoxie, sciences profanes, controverses, excommunications, Averroès, Maïmonide, Lunel, Montpellier.

### RÉSUMÉ

L'installation de Juifs andalous en pays d'Oc est une donnée classique et connue. En butte aux persécutions des Almohades venus d'Afrique du Nord vers 1150 pour défendre l'Islam ibérique contre l'entreprise de la Reconquête, des familles juives du sud de l'Espagne vinrent se réfugier en Languedoc, au moment même où Maïmonide et les siens trouvaient asile pour d'identiques raisons à Fez, puis en Égypte.

La ville de Lunel accueillit l'aîné d'un lignage fameux qui allait introduire en terre occitane, et sous l'impulsion incitative de lettrés locaux, un vaste savoir d'expression arabe. Dans cette dynamique s'inscrivit en 1204 la traduction à Lunel du *Guide des Perplexes* de Maïmonide, ouvrage qui suscita un vif engouement lourd de conséquences, entraînant débats houleux, clivages et scissions, en deux temps. Montpellier se trouva au cœur des polémiques.

Ce thème fut traité lors d'un colloque que j'avais organisé en 2004, dans le cadre des *Célébrations nationales*, pour commémorer le 800<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Maïmonide (1135–1204), et publié aux éditions du Cerf en 2009 dans la collection « Nouvelle Gallia Judaica » 4 : *Des Tibbonides à Maïmonide. Rayonnement des juifs andalous en pays d'Oc médiéval*. Notre consœur Béatrice Bakhouché y avait participé. Qu'il soit permis d'y revenir – comme promis en son temps aux regrettés confrères Alain Sans et docteur Daniel Grasset – pour montrer la place fondamentale de « l'École juive de Lunel » dans la diffusion occidentale de la science arabe, et de la pensée philosophique de Maïmonide, écrite en arabe avec des caractères hébraïques et restituée à l'hébreu, ici, dans les terres du Midi.

#### LE LIGNAGE DES TIBBONIDES

- Judah ibn Tibbon (Grenade 1120–Lunel 1190 ?)
- Son fils Samuel ben Judah ibn Tibbon (Lunel 1160–1232 ?)
- Moïse ben Samuel ibn Tibbon (actif 1240 – 1283)
- Jacob Anatoli, gendre de Samuel (1194 ? – 1285 ?)
- Jacob ben Makhir, dit *don Profiat*, ou *Profacius judeus* (1236 ? – 1304 ?), dernier de la lignée.

## Le testament spirituel de Judah ibn Tibbon

Il est connu des chercheurs grâce à la traduction anglaise du texte hébraïque parue au début du <sup>xx</sup>e siècle<sup>1</sup>, et a été mis récemment (2021) à la portée d'un lectorat francophone<sup>2</sup>.

Cette lettre d'admonition contient les recommandations d'un père né à Grenade en 1120, réfugié en pays d'Oc et qui, soucieux de l'héritage spirituel destiné à son fils unique Samuel né en terre méridionale, rédige à son intention des règles de vie, de comportement, des injonctions, tantôt bienveillantes, tantôt sévères, en l'exhortant à observer une conduite rigoureuse et disciplinée dans tous les domaines :

« Tous les premiers du mois inspecte tes livres hébreux, et les arabes tous les deux mois, et les manuscrits reliés une fois par trimestre. Ordonnance le tout d'un bel ordre, pour ne pas avoir à chercher le livre dont tu as besoin. Sache sa place dans les armoires et dans les arches et, si tu veux bien faire les choses, tu inscriras la liste des livres de chacun des compartiments d'une armoire sur une feuille et tu la garderas dans ce compartiment [...].

« Couvre les armoires d'un tapis qui soit une jolie protection. Garde-les, en haut de l'eau et, en bas, des souris<sup>3</sup>, ainsi que de tout dommage, car tes livres sont ton bien et ton trésor. Si tu prêtes un livre à quelqu'un, inscris-le sur une note avant qu'il ne sorte de la maison. À son retour, raye-le d'un trait de plume<sup>4</sup>.

« Ne t'empêche jamais de prêter tes livres à qui n'a pas les moyens d'en acheter, mais ne le fais qu'à ceux qui sont sûrs de te les rendre ! Je t'ai fait honneur en multipliant tes livres : tu n'as pas besoin d'emprunter, alors que la plupart des étudiants courent de tous côtés pour trouver un livre et ne le trouvent pas.

« [...] Je t'ordonne (sic) de lire ce mien testament une fois par jour, soir ou matin. »

Ces conseils paternels reflètent éloquemment le prix attaché, au Moyen Âge, aux manuscrits, instruments rares et onéreux, indispensables à la formation des élites d'alors. D'où le goût affirmé chez les lettrés pour la chasse aux manuscrits, leur sauvegarde, leur transmission, dont on trouve trace latine durant tout le <sup>xv</sup>e siècle, dans la documentation provençale notariée.

Érudit pétri de culture andalouse, parvenu, vers l'âge de trente ans, en terres d'Oc avec son « bagage intellectuel hispanique », Judah écrit une telle lettre au milieu du <sup>xii</sup>e siècle, dans la petite cité de Lunel riche d'une communauté éclairée, bien décrite par le célèbre voyageur Benjamin de Tudèle, en 1166, qui y compte 300 individus (n'omettant pas de signaler « R. Judah, le médecin, fils de Tibbon d'Espagne »), et où les lettrés locaux (Meshoullam ben Jacob et ses fils ; Jonathan ha Cohen de Lunel), « hommes du cru et purs produits de l'école occitane », ont su pressentir tout le parti à tirer de la présence providentielle, dans leur ville, de juifs maniant l'arabe andalou et l'hébreu, venus d'un ailleurs ibérique brillant et prolifique :

« De là (Montpellier), quatre parasanges pour atteindre Lunel où vit une grande communauté juive, étudiant la Torah nuit et jour. Là, vit aussi le **rabbin Meschoulam le grand maître** entouré de ses cinq enfants qui sont de grands savants, possédant une

<sup>1</sup> Israël ABRAHAMS, *Hebrew Ethical Wills*, Philadelphia, The Jewish Publications Society, 1926 (rééd. 2006).

<sup>2</sup> Michel GAREL, *Au nom du père pour le fils. Le testament spirituel de Judah ibn Tibbon*, Paris, ed. Lis & Parle, 2021. Cf. mon compte-rendu dans *Provence Historique*, fasc. 271, janvier-juin 2022, p. 216-218.

<sup>3</sup> Des... souris lunelloises du <sup>xii</sup>e siècle !

<sup>4</sup> Le « calame » est le roseau taillé, utilisé en Andalousie. Vocabulaire grenadin, mais à Lunel, souligne M. Garel, on utilise la plume d'oie.



grande fortune. Leurs noms sont : rabbi Joseph, rabbi Isaac, rabbi Jacob, rabbi Aaron et rabbi Asher, le pharisien qui s'est détaché des affaires de ce monde et s'est attaché à l'étude de la Torah jour et nuit, jeûnant le jour, ne mangeant point de viande. C'est un très grand docteur du Talmud. Outre ceux-ci, on trouve encore, à Lunel, rabbi Moïse beau-frère du précédent, rabbi Samuel le ministre officiant, rabbi Salomon Hacoheh, **rabbi Judah le médecin fils de Tibbon d'Espagne**. Tous ceux qui viennent des pays éloignés pour étudier la Torah sont pris en charge : on leur dispense l'enseignement de la Torah, la communauté leur fournit tout ce qui est nécessaire pour la nourriture, le vêtement, tout le temps qu'ils étudient. Ce sont des gens sages et saints qui accomplissent les préceptes de Dieu, qui se présentent à la brèche pour tous leurs frères, soit proches, soit éloignés. **Il y a à Lunel une communauté juive d'environ trois cents personnes** »<sup>5</sup>.

## Lunel, les études juives, et les innovations andalouses

Si les passages relatifs aux manuscrits étaient souvent cités (parfois dans le désordre), en revanche la traduction française de cette œuvre conservée en une copie unique à la *Bodleian Library* d'Oxford, révèle la rédaction échelonnée du testament, réalisée en étapes successives dans la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle, destinée au départ au jeune Samuel, enfant du Midi âgé de douze ans, puis lorsqu'il aura atteint l'adolescence, et enfin quand il sera médecin, marié et devenu père. Trois strates chronologiques s'imbriquant dans l'unique manuscrit complet existant à ce jour, avec trois styles littéraires : vers, prose et prose rimée.

La version française campe à merveille dans le « pays du muscat » la petite bourgade de Lunel<sup>6</sup>, renommée pour l'excellence des études juives dispensées au sein d'une école rabbinique, à laquelle fut attachée une académie de médecine antérieure de plus de 80 ans à la fondation officielle de celle de Montpellier qui date de 1220.

Comme l'a relaté Benjamin de Tudèle, les capacités d'accueil de sa communauté juive, réputée pour ses études traditionnelles, étaient connues de même que son ouverture à des horizons culturels différents ; ce qui est nouveau c'est ce que l'on apprend sur la vie privée de Judah lui-même : son veuvage maintenu (« je n'ai pas voulu te mener en la main d'une autre femme ») après la naissance à Lunel de Samuel qu'il a élevé (« tu sais, mon fils, comme je t'ai emmaillotté, fait pousser et grandir, tu sais comme je t'ai élevé dans les voies de la sagesse, guidé sur les chemins de la rectitude »), les deux filles aînées qu'il a fallu marier, les noces « à grand frais » de Samuel que le père a organisées au sein d'une grande famille de notables narbonnais, y conviant à Lunel aussi bien l'élite juive locale que chrétienne et même ecclésiastique ! – preuve s'il en est de relations de bon voisinage entre société majoritaire et minoritaire et d'un climat clément, sans aspérités : « Tu fus honoré de ton dais nuptial plus que tous tes compagnons, tu fus honoré par la communauté au point qu'elle ne t'imposa nulle taxe ni tribut, tu fus, pour ce que je suis, honoré par les évêques » (il s'agit de l'évêque de Maguelone, Jean II de Montlaur, qui avait Lunel sous sa juridiction diocésaine), les prêtres, les seigneurs (à tout le moins, Raimond Gaucelm III, seigneur de Lunel et connétable de Melgueil (aujourd'hui

<sup>5</sup> Adler MARCUS, *The Itinerary of Benjamin of Tudela*, Londres, Oxford University Press, 1907.

<sup>6</sup> « Samuel, qui y naît, respire alentour le parfum des vents occitans et méridionaux : l'Andalousie n'est pas le Midi de la France, ni l'Albacin (ancien quartier juif de Grenade) la « petite Jéricho » [telle que la légende définit Lunel qui aurait été fondée par des habitants enfuis de la Jéricho biblique, ville qui, comme Lunel, comporte le mot « lune » dans son nom sémitique], Grenadins et Pescalunes (pêcheurs de lune) ne s'équivalent pas, d'ailleurs les uns boivent du jerez (vin blanc sec), et les autres du muscat ! » (Michel GAREL, *Au nom du père...*, op.cit., p. 74).

Mauguio) et les chevaliers, les tonsurés (les moines, de l'abbaye bénédictine de Psalmodi ?) et les apostats (les juifs convertis au christianisme).

À relever le souci de Judah face à « l'usage constant de la langue vernaculaire » risquant d'altérer la démarche du traducteur (« Sois vigilant sur la faute de langue, de conjugaison, de grammaire, et de genre, car un usage constant de la langue vernaculaire y mène parfois »), sur l'attitude respectueuse qu'il convient d'avoir pour l'épouse (« Je t'ordonne d'honorer ton épouse au plus haut point. C'est une femme intelligente et modeste, issue d'une grande famille, tant par l'éducation que par le lignage. Elle est une bonne maîtresse de maison pour toi et pour ton fils. Elle n'est pas dépensière, ni ne demande beaucoup pour la nourriture, la boisson, et l'habillement »), sur les règles de la diététique arabe à conserver au mépris des banquets locaux (« fais des économies sur ton ventre ! [...] Ce serait grand chose que tu mettes en pratique mon injonction à propos de ton régime alimentaire »). À noter surtout, émouvante, la tendresse de Judah pour ses manuscrits « parterres de roses », ces « plantations de l'esprit [dont] il faut prendre soin comme d'un semis floral » : cette bibliothèque privée, en langues hébraïque et arabe, considérable pour l'époque, fera partie de l'héritage bibliophile de son fils Samuel, de son petit-fils Moïse, traducteur prolixe, et de tout le lignage :

« Mon fils, fais de tes livres tes compagnons, fais de tes armoires tes vergers et tes jardins ! Sois-y un berger, cueilles-en les roses, récoltes-en les fruits, humes-en les parfums et la myrrhe ! Si ton âme en est saturée et s'en lasse, butine de jardin en jardin, de parterre en parterre, et de paysage en paysage : ton désir s'en renouvellera, ton âme s'en délectera ! »

Et :

« Mon fils, efforce-toi à un style concis et clair. [...] Pour la poésie, évite d'y introduire balourdise et verbosité. [...]

« Ne te tiens pas dans les rues, ne reste pas sur les grands-routes, n'accompagne pas celui dont la compagnie ne t'honorera pas ».

« Mon fils, offre au genre humain un visage lumineux, visites-en les malades, que ta parole leur soit un remède. Si tu fais payer les riches, soigne les pauvres gratuitement ; [...] Mon fils ! Prends l'habitude d'examiner drogues et herbes médicinales une fois par semaine, et n'utilise pas de substance que tu ne connais pas »

« Il n'y pas de pire vexation et de honte qu'un médecin malade, qui prodigue ses soins aux autres, sans pouvoir prendre soin de lui. [...] Préserve-toi, mon fils ! ».

La communauté lunelloise, connue pour son érudition rabbinique et sa profonde piété, s'est tournée avec enthousiasme vers la philosophie et d'autres disciplines extra-talmudiques. On passa vite du stade curieux et réceptif au stade créatif, dans une phase d'appropriation, de diffusion, puis d'innovation.

En effet, les juifs occitans, plongés à l'origine dans la science traditionnelle (exégèse biblique, étude talmudique, pensée piétiste, poésie liturgique), se consacraient exclusivement à son développement. Gad Freudenthal a pu joliment écrire : « La Provincia (Occitanie) était innocente, si j'ose dire, de toute trace de pensée autre que traditionnelle »<sup>7</sup>. À la différence de leurs coreligionnaires de l'Espagne musulmane, où, en plus de la science rabbinique, les savants juifs absorbaient la culture des Musulmans, rivalisant avec eux pour cultiver une poésie non liturgique, une linguistique comparée, la philosophie et les sciences naturelles, les rabbins du Midi n'étaient guère ouverts à la



<sup>7</sup> Gad FREUDENTHAL, « Transfert culturel à Lunel au milieu du XII<sup>e</sup> siècle : qu'est-ce qui a motivé les premières traductions provençales de l'arabe en hébreu ? », *Des Tibbonides à Maïmonide...*, op.cit., p. 95-108.

littérature profane et leur culture était plutôt monolithique, avec tout ce que comporte de forces et de lacunes une situation de ce genre.

La transmission, depuis l'Espagne jusqu'au pays d'Oc, des travaux judéo-arabes en philosophie et en philologie fut ainsi le résultat de deux facteurs : l'arrivée à Lunel des émigrés Judah ibn Tibbon (et à Narbonne de Joseph Kimhi) qui apportèrent avec eux leur science profane et leur érudition arabe ; deuxième facteur : l'appétence, le goût immédiat des juifs languedociens pour la science philosophique. Ce changement décisif se fit sous l'égide de l'érudit local Meshullam ben Jacob de Lunel, dont la demeure était une sorte de centre de traductions d'arabe en hébreu. Judah, qui se lia d'amitié avec lui, le décrit, dans une métaphore, comme un « pur candélabre ». Annonçant les mécènes de la Renaissance, ce commanditaire lunellois a transformé la présence accidentelle d'Andalous multilingues en amorce d'un transfert culturel sans précédent. Sous son impulsion, Judah se lança dans un programme de traductions échelonné sur vingt-cinq ans, choisissant ses ouvrages avec méthode, traduisant au départ, pour le grand public, les œuvres faciles, puis petit à petit celles plus ardues, désormais accessibles aux monolingues de la France méridionale.

En 1161, il traduisit *L'Introduction aux Devoirs des cœurs* de Bahya ibn Paquda [1040-1100] qu'André Chouraqui traduisit en 1952, avec une préface de Jacques Maritain (Paris, Desclée de Brouwer); puis en 1167 le *Kuzari* de Juda ha-Lévi [v. 1075-1141] (achevé à Cordoue en 1140, ouvrage d'apologie du judaïsme qui met en scène, dans un dialogue imaginaire, le roi des Khazars et émet une vive critique des Karaïtes qui préconisaient la libre exégèse personnelle) ; enfin Salomon ibn Gabirol [1020-1070], poète et philosophe juif (en qui les Latins virent le penseur arabe Avicenne), a écrit les *Aphorismes*, *l'Amélioration des qualités de l'âme* et, dans la foulée, un autre petit ouvrage de morale, *Le choix des perles*.

## La traduction de Samuel ibn Tibbon (1204)

L'exil languedocien ne lui ayant pas permis d'accomplir ses rêves de grandeur, Judah allait projeter ses ambitions sur son fils Samuel. Il l'admoneste souvent, mais en définitive ce fils n'a pas démerité ! Sa traduction à Lunel de l'*opus magnum* de Maïmonide (le *Guide des Perplexes*) s'acheva en 1204, au moment même où mourait son célèbre auteur, cet autre Andalou natif de Cordoue fixé à Fostat dans le vieux Caire après les exactions almohades.

Notons que c'est Jonathan ha Cohen de Lunel<sup>8</sup> qui allait recommander le jeune traducteur Samuel, fils de Judah, à Maïmonide lui-même, dans une lettre envoyée de Lunel à Fostat. Trouvée dans la *Gueniza*<sup>9</sup> du Caire, et conservée à la Bodléienne d'Oxford, on doit à Paul Fenton de l'avoir traduite et commentée dans les Actes du

<sup>8</sup> La ville de Montpellier a fait l'acquisition récente de son *Commentaire d'Alfasi sur le Talmud*. Conservé à la Bibliothèque municipale, il est consultable en ligne sur le site des archives, Isaac Alfasi (1013-1103) étant le célèbre rabbin décisionnaire qui vécut à Fèz.

<sup>9</sup> Le terme araméen *gueniza* désigne une salle, attenante à la synagogue, destinée à conserver les manuscrits de la Loi devenus inutilisables par l'usure du temps ou la manipulation cultuelle : tenus pour sacrés, car contenant le nom divin, ils ne devaient être ni détruits ni profanés. Par un extrême hasard, fut découvert, en 1896, dans la *gueniza* d'une synagogue *karaïte* de Fostat, un lot unique de manuscrits, dont certains remontent au VII<sup>e</sup> siècle (poèmes liturgiques, écrits privés, et fragments de livres bibliques) ; ces manuscrits ont été déposés dans les dépôts des grandes bibliothèques en Russie (Saint-Petersbourg), aux États-Unis, et surtout en Angleterre (Londres, Cambridge, Oxford). Les *karaïtes* ne reconnaissent que la Torah, et pas les commentaires de la tradition talmudique.

Colloque de 2004<sup>10</sup>. Elle témoigne du rayonnement de l'Andalou Maïmonide en pays d'Oc, indissociable du mouvement de traduction entrepris par d'autres Andalous, venus trouver refuge en terre lunelloise. Samuel s'était mis en relations avec Maïmonide par des bateaux reliant Marseille à Alexandrie, pour prendre conseil par voie de correspondance, aussi bien pour les problèmes techniques que pour les questions de fond.

Pour mener à bien leurs traductions, les Tibbonides se sont forgés leur propre lexique. Samuel appelait son père Judah « le père des traducteurs » ; il avait rédigé un lexique des mots ardu du *Guide* : il semble d'ailleurs que l'hébreu des livres philosophiques médiévaux soit celui de Samuel ibn Tibbon. L'hébreu n'avait pas toujours le vocabulaire adéquat à ces traductions de l'arabe, langue plus souple, au style elliptique, difficile à traduire, puis à comprendre.

Le *Guide*, devenu accessible, a transformé les judaïcités occitanes, leur ouvrant le chemin de la philosophie aristotélicienne au grand dam des juifs conservateurs, soucieux de l'intégrité de la foi juive et redoutant l'effet des sciences profanes.

Samuel traduisit aussi en hébreu un traité de médecine de Galien (*Ars parva*<sup>11</sup>), d'après la version arabe, traduction achevée à Béziers en 1199 ; d'après la variante arabe également le *Traité des Météores* d'Aristote, qu'il acheva de traduire en 1210 ou 1213, pendant un voyage par mer entre Lampedusa et Pantelleria<sup>12</sup>, et auquel il ajouta nombre de notes personnelles.

Il réalisa aussi le traité *Que se rassemblent les eaux* (titre emprunté au verset biblique, Gn 1, 9), en s'efforçant de concilier les conceptions aristotéliennes avec la tradition rabbinique de la Création.

## Moïse ibn Tibbon, traducteur prolifique

Né soit à Marseille, soit à Montpellier, il a vécu presque toute sa vie en Provence, traversant tout le XIII<sup>e</sup> siècle (actif vers 1240-1274). Avant 1246, il a eu peut-être une première période d'activité à Naples (sur laquelle s'était penchée Béatrice Bakhouché<sup>13</sup>), et une deuxième à partir de 1254 à Montpellier, ville qu'il associe, dans un de ses colophons, à sa Grenade d'origine.

Grand traducteur, sans doute le plus prolifique, il a transposé de l'arabe en hébreu, avec rigueur, plus de trente-quatre ouvrages incluant tous les domaines des sciences exactes : logique, astronomie, mathématiques, sciences naturelles, médecine, et aussi bien philosophie. Galien, Averroès, Al-Farabi, Avicenne avec son *Canticum*, ouvrage médical en vers que Moïse a rendu en prose, le Persan Rhazès auteur du fameux *Almansor*, Ibn al-Jazzar, son ouvrage de médecine intitulé *Viatique*, entrèrent dans la sphère d'étude et de réflexion des juifs occitans, vite séduits par ce milieu fécond arabo-juif. Moïse fut ainsi, pour une bonne part, responsable de la diffusion en Europe de la pensée et du savoir arabe.

<sup>10</sup> Paul FENTON, « De Lunel au Caire : Une lettre préservée dans la 'Guéniza' égyptienne », *Des Tibbonides à Maïmonide. Rayonnement des juifs andalous en pays d'Oc médiéval*, éd. Danièle Iancu-Agou, Elie Nicolas, Paris, Éditions du Cerf, Collection « Nouvelle Gallia Judaica » 4, p. 73-81.

<sup>11</sup> À noter que RABELAIS (en 1532), autant que NOSTRADAMUS (en 1557), traduiront du latin l'*Ars Parva* de Galien. Cf. Danièle IANCU-AGOU, *Aux origines de Nostradamus. Versant Maternel*, Paris, Cerf, 2025, p. 169, 170 et 234.

<sup>12</sup> Lampedusa et Pantelleria, souvent citées comme étapes pour les migrants d'aujourd'hui.

<sup>13</sup> Béatrice BAKHOUCHE, « De la 'sphère de Ptolémée' au 'Livre de la science des étoiles', ou de Gérard de Crémone à Moïse ibn Tibbon », *Des Tibbonides à Maïmonide...*, op.cit., p. 131-141.



Parmi ses nombreuses traductions, citons encore le commentaire d'Averroès sur le *De sensu et sensato* d'Aristote en 1254 ; en 1264, les *Problèmes* attribués à Aristote et traduits par Honein ben Isaac (ms. de la Bodl., n°2380), les *Éléments* d'Euclide en 1270 ; le traité de Théodose de Tripoli sur *La Sphère* en 1271 ; le traité d'al-Hassar sur l'arithmétique en 1271 (Bodl., n° 2457) ; ou enfin le *Petit Canon* d'Avicenne. En outre, de Maïmonide lui-même, les traités médicaux suivants : *Diététiques*, *Hémorroïdes*, *Poisons et Antidotes* (ce dernier traité souvent utilisé par Guy de Chauliac), *Constipations*.

Moïse fit aussi œuvre originale, en écrivant le *Traité du microcosme* – œuvre de maturité écrite en hébreu, dont la visée philosophique est difficile à appréhender pour un esprit contemporain. Ce traité est parvenu à synthétiser avec la tradition juive toutes les traductions qu'il avait réalisées. Recentrant ce thème universel de l'homme créé à l'image de Dieu, l'analogie est classique entre l'homme/microcosme et l'univers/macrocosome. Avènement messianique et philosophie sont traités, convergeant vers une connaissance essentielle.

Peu de « livres de philosophie juive » ont été rédigés en hébreu ; on sait la méfiance des rabbins talmudistes pour cette « science étrangère » qu'était la philosophie qui alla – nous allons le voir – jusqu'au combat opposant ses adversaires et ses partisans dans des débats célèbres. Ce *Traité du microcosme* a été récemment traduit en français (2022)<sup>14</sup>. Moïse sera en vogue chez les savants juifs de la Renaissance, « lorsque la philosophie juive se sera rapprochée de la philosophie chrétienne et sera écrite en latin ou en italien ».

Jusqu'au gendre de Samuel, **Jacob Anatoli (1194 ?–1285 ?)**, qui a œuvré à Naples, en 1230, au service de l'Empereur Frédéric II, où il traduisit, en collaboration avec Michel Scot, plusieurs ouvrages arabes en hébreu. Héritant de la tradition d'ouverture de son lignage, il expliquait pourquoi il avait jugé bon de citer le célèbre savant chrétien Michel Scot avec qui il s'était lié d'amitié :

« Il ne sied pas au sage [...] de mépriser une quelconque réflexion parce que son auteur n'est pas de notre peuple. Il faut juger sur le fond ».

## Profacius, esprit créatif

Pour en finir avec cette célèbre parenté, il convient de citer le dernier de la lignée, **Jacob ibn Makhir ben Tibbon, dit Profacius**<sup>15</sup>, ou **don Profiat (1235 ?–1304 ?)**,

<sup>14</sup> Moïse IBN TIBBON, *Traité du microcosme. Ma'amar 'Olam Qatan*, texte établi d'après les manuscrits, traduit, introduit et annoté par Arlette LIPSZYC-ATTALI et Christophe ATTALI, Préface de Colette SIRAT, Coll. « Les Dix paroles », Verdier, 2022 (voir mon compte-rendu dans *Provence Historique* 273, 2023, p. 285-288). A. Lipszyc-Attali a présenté son ouvrage à la Société Archéologique de Montpellier lors d'un *Mardi du Laboratoire d'Études sur les Monothéismes et de l'Institut Universitaire Maïmonide Averroès Thomas d'Aquin* en donnant l'intitulé suivant : « Le *Traité du Microcosme* de Moïse ibn Tibbon : une lumière judéo-arabe en Provence au XIII<sup>e</sup> siècle » (19 septembre 2023).

<sup>15</sup> Son nom figure sur la plaque du hall d'entrée de la faculté de médecine de Montpellier, plaque qui n'a certes aucune valeur historique comme l'avait démontré en son temps Ernest WICKERSHEIMER (*Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, vol. 2, Genève, 1979, p. 670) qui rapporte aussi qu'il avait collaboré à la traduction du *Liber de regimine et conservacione sanitatis* d'Avenzoar, traduction exécutée vers 1299, à Montpellier, par le chirurgien Bernardus Honofredi, à la requête du médecin Pierre de Capeatang. De même, est erronée l'assertion de Jean ASTRUC (*Mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de*

médecin qui a réalisé des travaux de traduction (Euclide, Averroès), mais aussi bien des œuvres originales.

À Montpellier, Profacius était l'héritier d'une tradition élitiste de culture et d'ouverture aux autres. Comme ses aînés réceptifs à la science émanant de la société englobante, à l'instar de son grand-père Samuel, il s'exprima ainsi dans la préface de sa traduction des *Éléments* d'Euclide :

« Il s'était imposé ce travail afin d'éviter le blâme des chrétiens qui prétendent que les juifs restent étrangers à toutes les sciences ».

Parmi ses travaux originaux, il faut compter le *Quadrant* destiné, comme l'astrolabe, à déterminer la hauteur des astres au-dessus de l'horizon ; on peut mesurer la vogue que connut cet instrument dans la Provence voisine, à travers le procès de Robert de Mauvoisin, archevêque d'Aix, accusé en 1318 de bien des péchés (simonie, incontinence, scandales publics, blasphèmes, dilapidation des biens ecclésiastiques aixois, scandaleuses parties de chasse, et en dernier lieu sorcellerie). Fasciné par les prédictions astrologiques et les talismans, habitué à consulter des astrologues « tant juifs que chrétiens », le procès qui lui fut intenté impliquait un astrologue juif aixois du nom de Mosse de Trets, qui lui aurait fait toutes sortes de pronostications (sur sa personne, sa famille, ses visites pastorales) et gravé sur son anneau pastoral des signes hébraïques bénéfiques. Il subsiste un procès de magie intenté devant la curie de Rome, conservé aux archives du Vatican et dont un double existe à la Méjanès d'Aix<sup>16</sup>.

Dans son témoignage au procès, Moïse, dont les services étaient prisés dans la haute société provençale et dont la science avait séduit le prélat, dira que pour ses prédictions (rémunérées) adressées à l'archevêque, « il a utilisé un quadrant dont la version originale a été mise au point en hébreu, vers 1288-1293, par Prophatius de Montpellier, et qui a pris en latin, à partir de 1301, le nom de *quadrans novus* ». Moïse l'Aixoïse a ainsi pris appui sur les travaux montpelliérains, réalisés 30 ans plus tôt, du dernier de la lignée des Tibbonides.

On doit mentionner aussi son almanach, dit l'*Almanach de Jacob*, œuvre tabulaire à la longitude de Montpellier pour l'année 1301, « rédigé pour le profit de ses amis ». Par ailleurs, il avait préparé, à la requête de Bernard de Gordon, un traité d'astronomie, le *De armillis*.

À noter enfin qu'il avait collaboré avec Armengaud Blaise, médecin de la faculté de médecine de Montpellier, procédant tous deux, en 1299, à une traduction simultanée de son propre travail, « de l'hébreu en latin » par le biais de la langue vernaculaire parlée par les deux savants : Jacob lisant son *Quart de cercle* en hébreu, le transposant aussitôt en occitan, et Armengaud opérant de l'occitan vers le latin. Profacius s'enorgueillissait de ces échanges qui augmentaient selon lui le prestige de toute la communauté : une

---

*médecine de Montpellier*, Paris, 1777, p. 166-168) selon laquelle Profacius aurait été, vers 1300, le *magister regens* de la faculté. L'actuel *Institut Universitaire Maimonide, Averroès, Thomas d'Aquin* de la rue de la Barralerie comporte une « Salle Don Profiat ».

<sup>16</sup> Dossier abordé par Danièle IANCU-AGOU à partir de la copie de la Méjanès (« Le Diable et le juif : représentations médiévales iconographiques et écrites », dans *Le Diable au Moyen Âge, Sénéfiance* 6, 1979, p. 260-276), puis développé par Joseph SHATZMILLER, *Justice et injustice au début du XIV<sup>e</sup> siècle. L'enquête sur l'archevêque d'Aix et sa renonciation en 1318*, avec le texte de l'enquête établi et annoté par Frédéric CHARTRAIN, Rome, EFR, 1999. Dossier soumis enfin à l'examen approfondi et complet de toutes les pièces d'archives : Jean-Pierre BOUDET et Julien THÉRY, « Le procès de Jean XXII contre l'archevêque d'Aix Robert de Mauvoisin (1317-1318) : astrologie, arts prohibés et politique », *Jean XXII et le Midi, Cahiers de Fanjeaux* 45, 2012, p. 159-235.

certaine diffusion du savoir hébraïque s'accomplissait ainsi dans la bibliothèque latine de la faculté de médecine de Montpellier.

Il aurait aussi échangé des recettes médicinales avec Armengaud pour soigner les maux de reins et toute maladie rénale par l'apposition d'un talisman comportant le signe zodiacal du lion :

« Le milieu des médecins de Montpellier paraît avoir offert, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, un terreau fertile pour la magie astrale ou, plus précisément, pour une magie se servant de talismans dont le pouvoir thérapeutique était censé venir des astres »<sup>17</sup>.

À Montpellier, des savants juifs ont pu donc avoir des contacts fructueux avec leurs homologues chrétiens ; une certaine porosité pouvait exister entre les élites intellectuelles des deux sociétés majoritaire et minoritaire. Au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, beaucoup d'œuvres originales d'Aristote, ainsi que les écrits du plus éminent de ses commentateurs, Averroès, furent traduits en hébreu, si bien que la littérature hébraïque devint dépositaire de l'héritage aristotélécien de la philosophie grecque.

C'est de cette matrice qu'allait jaillir la controverse historique concernant la philosophie. Arguments et réfutations, incriminations et récriminations, condamnations et contre-condamnations se prolongèrent des années durant, jusqu'à ce qu'ils fussent brusquement interrompus par l'édit d'expulsion de Philippe le Bel du 22 juillet 1306.

## Les controverses autour de Maïmonide (1230), et de la philosophie (1305)<sup>18</sup>. Le choc de la Raison et de la Foi

La traduction à Lunel, en 1204, du *Moreh Nebukhim*, traduction en hébreu du *Dalalat al Hairin*, traité arabe en caractères hébraïques<sup>19</sup> de Moïse ben Maïmon dit Maïmonide, figure charismatique, par Samuel ibn Tibbon, fils du réfugié andalou Judah, et le vif engouement qu'elle connut dans certains milieux, suscitèrent une vaste querelle qui éclata en 1230.

Le *Guide des Égarés* ou *des Perplexes*, destiné en vérité à des *happy few*, se proposait d'apporter des réponses aux juifs désorientés devant les contradictions entre la

<sup>17</sup> Nicolas WEILL-PAROT, « Astrologie, médecine et art talismanique à Montpellier : les sceaux astrologiques pseudo-arnaldiens », *L'Université de médecine de Montpellier et son rayonnement (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, dir. Daniel LE BLÉVEC, Turnhout (Brepols), 2004, p. 157-174. Cf. aussi Joseph SHATZMILLER, « Contacts et échanges entre savants juifs et chrétiens à Montpellier vers 1300 », *Juifs et judaïsme de Languedoc*, dir. Marie-Humbert VICAIRE et Bernhard BLUMENKRANZ, Toulouse, Privat, 1977, p. 337-344. Repris dans les *Cahiers de Fanjeaux* 12, 1977, p. 337-344.

<sup>18</sup> La controverse maïmonidienne a donné lieu à bon nombre de travaux ; faute de les citer tous ici, retenons : Charles TOUATI, « La controverse de 1303-1306 autour des études philosophiques et scientifiques », *Revue des études juives*, 127, 1968, p. 21-37 ; Joseph SHATZMILLER, « Rationalisme et orthodoxie chez les juifs provençaux au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle », *Provence Historique*, fasc. 89, 1972, p. 261-286 ; Alfred MORABIA, « Raison et tradition dans le judaïsme médiéval : la querelle maïmonidienne en Espagne et dans le Languedoc aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *Les Juifs à Montpellier et dans le Languedoc du Moyen Âge à nos jours*, dir. Carol IANCU, Montpellier, UPV, 1988, p. 177-194 ; et Gérard NAHON, « Géographie occidentale et orientale des controverses maïmonidienne et post-maïmonidienne », *Des Tibbonides à Maïmonide. Rayonnement...*, op.cit., p. 19-30.

<sup>19</sup> « Cela fait plus de sept ans que tu as commencé à étudier l'écriture de l'Arabe » : Samuel a donc été initié à l'étude de l'arabe dès l'âge de cinq ans. Connaître l'arabe était chose courante chez les juifs en pays musulman, et bien des auteurs juifs écriront leurs traités en langue arabe, en le translittérant en caractères hébraïques. Plus rares sont ceux qui maîtrisaient l'écriture et la calligraphie arabes, indispensables pour prétendre occuper un poste élevé.

Loi révélée et la philosophie dépositaire d'une vérité, vérité humaine face à la vérité divine de la Torah. Comme son contemporain Averroès, né aussi à Cordoue en 1126 (et mort à Marrakech en 1198), Maïmonide avait entrepris une synthèse entre la révélation et la vérité scientifique.

Deux grandes figures de la pensée universelle, **Ibn Rouchd/Averroès**, commentateur d'Aristote, et **Moïse Maïmonide**, auteur du *Guide des Perplexes*, allaient permettre en effet à la philosophie d'expression arabe d'atteindre son sommet.

On doit souligner la similitude de leurs vies et de leurs accomplissements. Tous deux natis de Cordoue ; tous deux juges, philosophes et médecins ; tous deux aristotéliens et défenseurs d'une « lecture » intellectuelle et rationalisante de leur religion respective ; tous deux médecins et conseillers de souverains musulmans ; tous deux adversaires du fanatisme et de l'étroitesse d'esprit ; tous deux ayant trouvé refuge et fait carrière de l'autre côté de la Méditerranée (Maroc pour le premier, Égypte pour le second) après la chute du dogmatisme tombée sur la terre d'Andalousie ; tous deux admirés et mal compris par leurs contemporains et coreligionnaires, parce que trop « en avance » ; tous deux contestés après leur mort par leur orthodoxie respective. Rejet du sectarisme, de l'intolérance et des exclusivismes.

Dès son vivant, Maïmonide avait développé des thèses qui ne pouvaient que susciter la désapprobation de la hiérarchie officielle du judaïsme. N'avait-il pas affirmé dès l'introduction de son traité juridique *Michné Tora*, que ce « Code de la Loi juive » rédigé entre 1170 et 1180, avait pour but de supplanter, dans l'usage populaire, le Talmud jugé trop complexe, en introduisant une systématisation du code inspirée par la logique grecque ? N'avait-il pas condamné, avec véhémence, l'usage de rémunérer les hommes de religion ? N'avait-il pas, dans son *Guide*, placé le philosophe bien au-dessus de « l'ignorance des rabbins » ? Et, crime majeur, n'avait-il pas mis en doute la résurrection des morts, dans son exposé sur l'immortalité des âmes ?

Césure entre intelligentsia et milieux populaires ; monothéisme et sagesse grecque pouvaient-ils faire bon ménage ? Philosophie et foi ? Raison et tradition ?

Il écrivait dans le *Guide* (t. I., p. 25) :

« Dieu le Très Haut le sait que j'ai toujours éprouvé une très grande crainte de mettre par écrit les choses que je veux déposer dans ce traité : **car ce sont des choses cachées** et sur lesquelles on n'a jamais composé un livre parmi nos coreligionnaires. [...] **Je suis l'homme qui**, se voyant serré dans une arène étroite, et ne trouvant pas le moyen d'enseigner une vérité bien démontrée, **si ce n'est d'une manière qui convienne à un seul homme distingué, et qui déplaît à dix mille ignorants, préfère parler pour cette seule personne, sans faire attention au blâme de la grande multitude** ».

On s'interrogea dès lors en terres d'Oc sur le rationalisme, la philosophie « des Grecs ». Adeptes de la lecture littéraliste et tenants de l'exégèse allégorique s'affrontèrent dans des débats d'idées passionnés. Jacob Anatoli dira du *Guide* vers 1250 : « Il ouvre les yeux des aveugles pour qu'ils contemplent la splendeur de l'Éternel ».

La lutte fratricide, *inter judeos*, s'ouvrit officiellement à Montpellier. Vers 1230, le rabbin Salomon ben Abraham entraîna à sa suite nombre de rabbins dont Jonas de Gérone, et fulmina une excommunication contre les lecteurs du *Guide*. Le conflit s'étendit aux communautés de Languedoc, Béziers avec ses rabbins défendant avec force Maïmonide, et entraînant ceux de Narbonne. Les Sages de Lunel, s'appuyant sur les communautés avoisinantes, fulmineront à leur tour une excommunication contre Salomon ben Abraham de Montpellier et ses partisans. Ce dernier fit alors appel aux rabbins de la France du Nord, respectés pour leur savoir et leur rigorisme. On sait que le Nord français, presque exclusivement adonné aux études talmudiques, avait eu son autorité pensante, celle de Rashi (acronyme de Rabbi Shlomo Its'haki), l'illustre commentateur de Troyes aux commentaires truffés de termes d'ancien parler

champenois, offrant dès lors l'un des plus anciens corpus de textes en vieux français, source précieuse pour les philologues et dont Nicolas de Lyre<sup>20</sup> s'inspira. Rashi est mort en 1105, trente ans avant la naissance de Maïmonide.

Deux approches du judaïsme, chacune sincèrement convaincue d'œuvrer dans l'intérêt de la religion d'Israël, se firent face avec détermination.

Prudents, les rabbins du nord français, n'ayant pas encore lu le *Guide*, dépêchèrent dans le Midi une commission d'enquête. Finalement convaincus, ils appuieront le combat contre le *Guide*, et lanceront une excommunication – la troisième – contre tout individu qui lirait un quelconque ouvrage de Maïmonide. Trente-six rabbins de France signèrent ce *herem* rejeté par les rabbins méridionaux. Enhardi, Salomon ben Abraham aurait dénoncé comme hérétique le *Guide des perplexes* aux Franciscains et aux Dominicains. L'affaire aurait été soumise au cardinal Romanus, légat pontifical. On ne sait s'il y a eu procès en bonne et due forme, mais les manuscrits maïmonidiens auraient bien été livrés aux flammes en 1232 à Montpellier, à la requête des membres de la faction anti-maïmonidienne de la ville<sup>21</sup>. Sur cette incursion ecclésiastique dans les affaires juives, le regretté Gérard Nahon avait fait remarquer à juste titre que nous ne disposons d'aucune source chrétienne confirmant des faits ayant pourtant impliqué expressément Franciscains et Dominicains<sup>22</sup> !

Ainsi sur la requête de la faction anti-maïmonidienne (David Kimhi de Narbonne<sup>23</sup> aurait dit : « Vous brûlez votre hérésie, alors brûlez la nôtre »), les œuvres (ou une partie des œuvres) de Maïmonide auraient été brûlées en place publique à Montpellier par les Inquisiteurs dominicains, lesquels étaient chargés de réprimer au même moment l'hérésie cathare.

Des dénonciations juives conduisant à l'autodafé d'œuvres juives, l'opposition à Maïmonide s'était considérablement discréditée. Cela provoqua un grand traumatisme et une profonde culpabilité dans l'âme juive prompte à y déceler un sombre prélude à ce qui surviendra dix ans plus tard, à l'issue de la célèbre controverse de Paris : la crémation, par charretées entières, du Talmud, perpétrée en 1242-44 à Paris, sous le règne de Louis IX, dit « saint Louis »<sup>24</sup>.

L'âpre querelle s'assoupit quelque peu. On n'osera plus s'en prendre à l'auteur du *Guide* ou à ses traducteurs, les Tibbonides, puissants chefs de file des rationalistes. Si les passions languedociennes se calmèrent plus de sept décennies, durant lesquelles se poursuivit l'ample entreprise de traductions d'œuvres philosophiques et scientifiques, les tensions rejaillirent violemment : pourquoi remettre en question l'origine divine de la Torah ? Pourquoi accorder autant de confiance à Aristote et à Platon ? Pourquoi nier

<sup>20</sup> Nicolas de Lyre, faisant un usage intensif de Rashi, intégrait en quelque sorte l'exégèse juive à la chrétienne. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les auteurs chrétiens de commentaires des écrits bibliques, furent nombreux à lire Rashi par le biais d'ouvrages de seconde main dont les *Postilles* de Nicolas de Lyre, à citer ses gloses en vieux français, à l'imiter en intercalant dans leurs textes latins des expressions vernaculaires.

<sup>21</sup> Selon la relation d'Hillel de Vérone, sur l'instigation des rabbins du nord de la France, un autre bûcher aurait consumé les livres de Maïmonide sur la place publique de la ville de Paris, aux yeux de tout le peuple.

<sup>22</sup> Gérard NAHON, « Géographie occidentale et orientale des controverses... », *op.cit.*, p. 24, note 1.

<sup>23</sup> Fils de Joseph Kimhi, autre savant arabophone porteur de culture judéo-arabe, venu lui aussi d'Espagne musulmane suite aux persécutions almohades, et réfugié à Narbonne. Alors que la « spécialité » des Tibbonides, médecins, était les sciences, pour les Kimhi, ce seront davantage les études et commentaires bibliques. David fut l'auteur du fameux « Livre des Racines » (*Sefer ha-Shorashim*), ouvrage grammatical de lexicographie, présent dans toutes les collections médiévales.

<sup>24</sup> *Le brûlement du Talmud à Paris. 1242-1244*, dir. Gilbert DAHAN, Préface de René-Samuel SIRAT, Paris, éd. du Cerf, Collection « Nouvelle Gallia Judaica » 1, 1999.

les miracles ? Le problème majeur se posait de l'enseignement à donner à une jeunesse juive évoluant dans une société distincte. Comment concilier la Torah de Moïse et la sagesse grecque des philosophes, autrement dit Foi et Raison ?

Le conflit qui couvait rebondit vers 1303 autour des dangers, pour la foi, de la recherche philosophique. Il fut provoqué par l'interprétation allégorique effrénée et intempestive à laquelle certains philosophes soumettaient l'Écriture (par ex. : Abraham et Sara/la forme et la matière ; les douze fils de Jacob/les douze signes du Zodiaque, etc.). Les griefs étaient les suivants : trop de confiance accordée à Platon et à Aristote ; plus de croyance dans les miracles ; relâchement de la pratique religieuse.

L'affrontement s'étira sur trois ans, reprenant de plus belle vers 1300, autour du problème de la licéité de l'enseignement de la philosophie avant l'âge de 25 ans. En 1303, les autorités rabbiniques de Barcelone, sollicitées par le conservateur Abba Mari de Lunel de Montpellier, répugnant à s'insérer au départ, finirent par s'immiscer dans les dossiers montpelliérains et languedociens, proférant là encore, le 31 juillet 1305, bans et anathèmes. L'excommunication frappait tous ceux qui étudieraient les livres « grecs » traitant de métaphysique. L'interdiction qui ne vaudrait qu'avant l'âge de 25 ans, ne visait ni la logique, ni les mathématiques, ni l'astronomie, ni la médecine. Un deuxième texte vouait au feu les ouvrages contenant les hérésies telles que les allégories ou la négation des miracles. Ces injonctions ou « directives » soulevèrent une tempête.

En Languedoc, avec courroux, on riposta : une partie de la communauté de Montpellier édicta une contre-excommunication qui proclamait anathème quiconque empêcherait ses enfants d'étudier les sciences prosrites.

Des lettrés fameux<sup>25</sup> prirent la défense véhémement des rationalistes :

Tel **Menahem ha-Méïri** (1240-1310) de Perpignan, qui appela à la liberté de penser pour tout savant, déclarant Maïmonide « le plus grand de tous nos auteurs ». Adeptes de la philosophie maïmonidienne, il fut le premier penseur juif à extraire les chrétiens de la catégorie des idolâtres. Ouvert d'esprit, il prônait des rapports amènes avec les juifs convertis.

Un autre grand nom : **Yedahia ha-Penini** de Béziers (1270-1340), poète et philosophe, rédigea un retentissant plaidoyer, sa *Lettre apologétique*<sup>26</sup> qui revendiquait énergiquement la liberté de se consacrer aux études scientifiques. Faisant l'éloge de la grandeur spirituelle du judaïsme languedocien, il le lavait de l'accusation d'hérésie et de négligence envers la Torah, et insistait sur la nécessité d'une croyance religieuse étayée par l'étude de la philosophie : la pensée grecque a le mérite de fournir des bases scientifiques en faveur de l'unité divine, de son incorporité, et du libre-arbitre humain. Pour les interprétations allégoriques, Yedahia faisait remarquer qu'elles avaient leur source dans l'enseignement même de Maïmonide. La seule erreur était de les divulguer au sein des masses incapables d'en saisir la véritable portée.

## L'édit d'expulsion de Philippe le Bel, 22 juillet 1306

C'est dans ce contexte houleux de bans et de contre-bans que survint l'édit d'expulsion de Philippe le Bel, assorti d'une spoliation préalable et programmée des



<sup>25</sup> Michaël IANCU, *Les Juifs de Montpellier et des terres d'Oc. Figures médiévales, modernes et contemporaines*, Paris, Cerf, 2014, p. 82-84 (pour Le Méïri), et p. 75-77 (pour ha-Penini, dont il subsiste quatorze manuscrits, avec l'un conservé à Nîmes).

<sup>26</sup> Manuel FORCANO, *La Lletra Apologètica de rabi Iedaia ha-Penini. Un episodi de la controvèrsia a Catalunya i Provença*, Barcelona, 2003.

biens juifs<sup>27</sup>. Cet arrêt soudain et brutal du 22 juillet 1306, dont il ne subsiste pas de trace, allait mettre un terme implacable aux confrontations, polémiques et controverses. Adversaires et partisans de la philosophie furent tous contraints de devoir abandonner des communautés brillantes engagées dans des débats d'idées, condamnées sans appel. Peu de juifs seront disposés à apostasier, contredisant par là la détérioration incriminée de la situation religieuse.

On possède des témoignages d'affliction de juifs de Montpellier, dont celui de En Duran de Lunel qui pleure en novembre 1306 sa « petite Jérusalem de la Ville du Mont »<sup>28</sup>. Réfugié un temps dans le Comté de Provence voisin indépendant du royaume de France, il écrit d'Aix, en novembre 1306, à l'un de ses parents à Perpignan où un grand nombre de juifs avaient été accueillis sur l'ordre du « miséricordieux roi de Majorque » Jacques II. Le chagrin devant la perte des communautés du temps jadis affleure à chaque ligne. Leur vie communautaire et culturelle d'antan ruinée, leurs préoccupations savantes anéanties, les juifs, toutes honte et humiliation bues, durent abandonner un foyer brillant et célèbre de sciences, pour des chemins d'errance, dans l'incertitude et le désarroi.

Parvenues jusqu'à nous, des voix de notables méridionaux (des lettrés bien sûr) se lamentent sur la cruauté de leur éparpillement. Ces chroniques et élégies, *responsa* rabbiniques et poèmes contemporains de l'expulsion de 1306, constituent un ensemble mélancolique sur la gloire et la quiétude perdues des communautés du Midi languedocien du royaume de France. C'est en somme une littérature de la précarité, de l'exil qui a sauvegardé les souvenirs, et préservé la mémoire blessée des bannis. Ces plaintes sur l'expulsion des juifs des terres d'Oc en 1306, sont des témoignages uniques à inclure dans un corpus mémoriel nostalgique de la vie juive languedocienne effacée, gommée, et à l'évidence sublimée, de la seule communauté hétérodoxe admise au sein de l'Occident chrétien,

« Les juifs ont en effet cette particularité de constituer le seul groupe non chrétien dont la présence était acceptée au sein de la société chrétienne médiévale, même si le degré et les formes de cette 'acceptation' pouvaient considérablement varier selon les lieux et les moments »<sup>29</sup>.

À l'instar d'autres exilés célèbres de 1306, Yedayah ha-Penini de Béziers a laissé à la postérité un témoignage émouvant sur la fragilité, la vanité des choses matérielles face à la grandeur de l'idéal, véritable consolation. Son « Examen du monde » ou *Behinat olam*, leçon d'humanisme du XIV<sup>e</sup> siècle, aura du succès aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles parmi les non-juifs interpellés par ce thème de l'inconstance du Monde : Bartolucci appellera Yedayah le « Cicéron hébreu »<sup>30</sup>.

La mémoire orale de l'événement subsista jusque chez les chroniqueurs juifs tardifs du XVI<sup>e</sup> siècle. Sans doute les sources juives tendaient-elles à magnifier, en tout cas à mettre l'accent sur l'importance et l'aura des lettrés, les élites – seules en fait vraiment observables, et dont subsistent des traces par-delà le temps.

<sup>27</sup> Philippe le Bel et les Juifs du royaume de France (1306), dir. Danièle IANCU-AGOU, avec la collaboration d'Élie NICOLAS, Paris, Cerf, Collection « Nouvelle Gallia Judaica » 7, 2012, et Michaël IANCU, Danièle IANCU-AGOU, *Présence juive en Bas-Languedoc médiéval. Dictionnaire de géographie historique*, avec la collaboration de Pierre-Jean BERNARD, Préface de Daniel LE BLÉVEC, Paris, Cerf, Collection « Nouvelle Gallia Judaica » 12, 2022.

<sup>28</sup> « Les bannis de 1306. Témoignages de Lettrés », dans *Présence juive en Bas-Languedoc médiéval*, op.cit., p. 195-204.

<sup>29</sup> Florian MAZEL, « Juifs et judaïsme dans le roman national », dans *Les juifs. Une tache aveugle dans le récit national*, Paul SALMONA et Claire SOUSSEN dir., Paris, 2021, p. 115-122.

<sup>30</sup> Michaël IANCU, *Les Juifs de Montpellier et des terres d'Oc...*, op.cit., p. 75.

Les controverses anti-maïmonidiennes de 1230-1305 ne parvinrent pas heureusement à ruiner la tradition rationaliste des juifs des pays d'Oc. Le mouvement de la philosophie s'avéra irréversible. Le succès de Gersonide de Bagnols-sur-Cèze, qui a vécu entre Orange et Avignon (1288-1344), aux travaux appréciés par la Cour papale d'Avignon, en témoigne. Philosophie, astronomie, mathématiques, médecine continuèrent à jouir d'une grande popularité, comme l'a montré Isadore Twersky<sup>31</sup>.

Ouverts aux autres cultures, les juifs du Midi reprirent leurs travaux au cours des deux retours autorisés de 1315 à 1322, et surtout lors du plus long sursis consenti, de 1359 à 1394. À relever la présence à Montpellier vers 1390 d'étudiants juifs célèbres, tels Abraham Avigdor d'Arles avec son fils Salomon, et Léon Joseph de Carcassonne, de Perpignan, venus s'abreuver à l'enseignement prodigué par la faculté de médecine de Montpellier. Déplorant la précarité de leur installation, traduisant cette fois-ci du latin vers l'hébreu (Arnaud de Villeneuve, Jean de Sacrobosco ou Gérard de Solo), ils finirent à terme par se convertir pour acquérir les titres académiques qui leur manquaient, Salomon Avigdor devenant en 1413 le néophyte Diamant de Hostia, et Léon Joseph, après la funeste Dispute de Tortose de 1414, le nouveau chrétien Leonardus Benedicti en 1418<sup>32</sup>.

## Conclusion

Le judaïsme espagnol, quand il baignait en milieu arabe, avait connu un prodigieux essor de ses poètes, philosophes, humanistes, savants et relecteurs de textes fondateurs.

Dans le Midi, les intellectuels de Lunel, de Narbonne et de Montpellier trouvèrent auprès des maîtres andalous des réponses aux questions qu'ils se posaient et auxquelles le Nord, conservateur, n'avait su répondre. Finalement ce sont les communautés juives languedociennes qui furent les véritables héritières de la pensée maïmonidienne, constituant un terrain original, fertile, sorte de trait d'union ou de passerelle entre les *tsarfatim* de *Tsarfat* (France en hébreu ; on a des juifs s'appelant Sarfati) et les *sefaradim* de l'Ibérie (*Sefarad* = Espagne).

En avance sur leur temps, les juifs des terres d'Oc connurent dans des heures fastes, une renaissance avant la lettre à l'intérieur de collectivités minoritaires, certes marginalisées, mais éprises de culture, de sciences, cultivant la langue des lettrés espagnols : à savoir l'arabe. On ne manquera pas en effet de considérer combien, dans ce Midi de la France, on tint à conserver et entretenir, au fil des générations et au sein des familles à tradition ibérique, la *pratique de l'arabe* qui permettait l'approche de tant d'œuvres fondamentales produites en Espagne.

On se souvient de Judah ibn Tibbon recommandant inlassablement à son fils Samuel de s'appliquer en calligraphie arabe. Il lui transmet autant de manuscrits hébreux qu'arabes. Il était normal que le même Judah, venu de Grenade, demeurât dans le milieu de Lunel, pétri de culture arabe ; c'est encore lui qui reprochera à son fils de négliger les règles de la diététique arabe en fréquentant les banquets locaux.

<sup>31</sup> Isadore TWERSKY, « Le judaïsme en Provence », dans *Génie du judaïsme*, Paris, 1975, p. 179-195.

<sup>32</sup> Michaël IANCU, *Les Juifs de Montpellier et des terres d'Oc...*, op.cit., p. 59-64. Et Danièle IANCU-AGOU, « Les juifs d'Arles (1391-1414). Leur aptitude aux sciences (les Avigdor) et à l'accueil des coreligionnaires catalans », *Tamid, Revista Catalana Anual d'Estudis Hebraics* 10, Barcelona 2014, p. 53-79, et « La pratique du latin chez les médecins juifs et néophytes de Provence médiévale (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) », in *Latin into Hebrew : Texts and Studies*, Rosianne FONTAINE, Gad FREUDENTHAL ed, Leiden-Boston, Brill, 2013, p. 85-102.





On n'omettra pas non plus de souligner l'existence, tout à côté, de l'école de Posquières (l'actuelle Vauvert) dirigée par Abraham ben David (acronyme : Rabad) dont le fils Isaac l'Aveugle – surnommé en hébreu, par un euphémisme usuel, *sagi nahor* (« riche en lumière »), connu pour ses dons thaumaturgiques, est qualifié de « père de la Kabbale ». Comme l'a écrit l'éminent spécialiste de la kabbale, Gershom Scholem :

« La grande fermentation religieuse qui avait commencé avec le mouvement cathare<sup>33</sup> se faisait sentir au sein de tous les groupes juifs ».

En cette génération, il est question de plus en plus, dans le Midi, de docteurs surnommés *ha-parush* (« l'ascète »), ou *ha-nazir* (« le naziréen »). Simon Schwarzfuchs a montré la réalité de ce climat à Montpellier, « expression d'une inquiétude spirituelle » poussant certains juifs montpelliérains vers un retrait du monde, une sorte d'érémisme (on l'a entrevu à Lunel avec un fils de Meshoulam). Ainsi parallèlement au mouvement rationaliste et philosophique, d'autres expressions du judaïsme languedocien médiéval – ésotérisme et mysticisme – fleuriront et trouveront un prolongement en Catalogne avec le centre kabbalistique en train de se former de Gérone.

On insistera, en conclusion, sur le rôle de passeurs de l'illustre dynastie de traducteurs judéo-arabes. Venus d'Andalousie, parlant et écrivant l'arabe, ils participèrent largement au mouvement de la *translatio studiorum*<sup>34</sup> de l'Orient musulman vers l'Occident languedocien. Installés tout près de Montpellier, à Lunel, ils se lancèrent – sous l'impulsion de lettrés locaux – dans une vaste entreprise de traductions de textes de pensée juive, de pensée gréco-arabe, de philosophie, auxquels les juifs occitans adhèrent avec enthousiasme au grand dépit des juifs conservateurs.

Tels furent les travaux inégalables de cet extraordinaire lignage d'origine andalouse des Tibbonides – trait d'union entre la Méditerranée musulmane et la Chrétienté féodale – qui a profondément enrichi et fécondé le judaïsme occitan médiéval, et par extension le judaïsme médiéval en Europe du Sud.



**TdM**

<sup>33</sup> Shulamit SHAHAR, « Écrits cathares et commentaires d'Abraham Abulafia sur le 'Livre de la création' : images et idées communes », *Juifs et judaïsme de Languedoc, op.cit.*, p. 345-362, repris dans les *Cahiers de Fanjeaux* 12, *op.cit.* mêmes pages ; Joseph SHATZMILLER, « L'hérésie des Albigeois vue par les juifs au XIII<sup>e</sup> siècle », *Heresis* 35, 2001, p. 59-81 ; et enfin, Danièle IANCU-AGOU, « L'histoire occitano-catalane de la kabbale (XII<sup>e</sup>- XIII<sup>e</sup> siècles), et ses ramifications », dans *La parole sacrée. Forme, fonctions, sens (XI<sup>e</sup>- XI<sup>e</sup> siècles)*, *Cahiers de Fanjeaux* 47, 2013, p. 309-334.

<sup>34</sup> Ram BEN-SHALOM, « *Translatio Andalusiae*. Constructing Local Jewish Identity in Southern France », *Revue de l'Histoire des Religions* 234-2, 2017, p. 273-296.



*Séance publique du 1<sup>er</sup> décembre 2025***Changement climatique et hautes latitudes****Jean-Paul LEGROS**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM****MOTS-CLÉS**

Températures terrestres, sols polygonaux arctiques, fentes en coin, permafrost, pergélisol, *alaas*, méthane, gaz carbonique, émissions gazeuses, Alaska.

**RÉSUMÉ**

Les mesures révèlent que l'Arctique se réchauffe trois ou quatre fois plus vite que le reste de la surface terrestre avec, comme conséquences principales, la fusion des glaciers, la diminution de la durée d'enneigement, l'augmentation du débit des rivières, la perte de surface de la glace de mer. Les terres se transforment aussi. La grande surface occupée par les sols arctiques, leur organisation géométrique étonnante, leur fonction de préservation des archives paléontologiques de la Terre et de stockage du carbone, enfin leur rôle dans les émissions gazeuses expliquent leur intérêt scientifique et patrimonial. Tout cela est abordé. Aujourd'hui, l'homme réagit comme il peut sur des sols fréquemment boueux et donc instables.

**Introduction**

Depuis 1850, on observe une augmentation des températures mondiales de plus de 1° C. Cela s'explique et se modélise assez bien si l'on tient pour responsables les gaz à effet de serre relâchés dans l'atmosphère par les activités humaines. Cette augmentation est encore faible mais inquiétante pour le futur si elle se poursuit à la même vitesse, d'où les travaux actuels sur le changement climatique [IPCC, 2021]. Ici nous allons examiner seulement les hautes latitudes. Plusieurs raisons le justifient. D'abord, tous les indicateurs montrent, et en particulier la température locale du sol, que le nord de la planète se réchauffe plus vite que le reste du globe. C'est ce qu'on appelle « amplification arctique » (*Arctic amplification*). Il est donc intéressant de regarder les choses de près dans cette région. Ensuite, même si les scientifiques restent prudents, la presse ne cesse d'inquiéter les populations et de les persuader que tout cela est très grave. Sans prétendre trancher, il est intéressant d'essayer d'y voir plus clair. En outre, il s'agit d'espaces sinon déserts, du moins peu transformés par l'Homme. On peut donc espérer que les modifications du milieu naturel y sont plus faciles à voir qu'ailleurs. En plus, les terres arctiques, gelées, représentent environ 24 % de la masse continentale de l'hémisphère Nord. C'est donc tout à fait considérable ; on ne peut les négliger. Notons qu'il y a au moins trois façons d'en préciser la limite sud ; cela peut être : le cercle polaire (au-dessus duquel on observe, chaque année, au moins une nuit sans que le soleil se couche) ; l'isotherme 10° C du mois le plus chaud (au-delà duquel les arbres ne poussent plus) ; la présence de sols gelés (ce qui a toutes sortes de conséquences que nous verrons). Enfin, et surtout, ces régions correspondent à des paysages méconnus, beaux, parfois étranges ou même énigmatiques. J'ai voulu partager avec vous mon émerveillement.

Le plan de la présentation sera le suivant, en quatre séquences. D'abord, on rappellera rapidement quelques données sur les changements climatiques passés ou actuels. Ensuite – et ce sera la partie centrale de l'exposé –, on examinera en détail le milieu naturel et on montrera comment son organisation est étroitement liée au froid. En troisième lieu, on abordera le problème des émissions gazeuses car chacun sait que le réchauffement peut amener les sols à libérer des gaz, au point, nous dit-on, de transformer les terrains arctiques en bombe climatique. Enfin, on verra quelles sont les conséquences actuelles de la diminution du froid.

## 1. Mesure et observations du réchauffement

### 1.1. Évolution des températures

Au cours des temps géologiques, les températures moyennes terrestres varient énormément. On est monté, à plusieurs reprises, au-dessus de 25° C. Mais il est rassurant d'observer qu'avec nos 15 degrés actuels, nous sommes dans une des périodes les plus froides que la Terre ait connues depuis plus de 500 millions d'années. Dans les derniers 500 000 ans, les températures ont beaucoup varié selon un cycle de 100 000 ans, comme le prouvent les carottages réalisés dans les glaces du Groenland et de l'Antarctique. Cela est dû à plusieurs causes, dont les irrégularités de rotation de la Terre autour du Soleil. À cette échelle de temps, on perçoit que l'on est sur un sommet de courbe, donc dans une période relativement chaude à l'intérieur de cette période froide qu'est le Quaternaire. La montée en température qui nous a conduits là est de l'ordre de sept degrés en 10 000 ans soit moins de 0,1° C par siècle en moyenne. Mais cela s'accélère beaucoup, puisque l'on parle pour la période actuelle de 2° C en plus par siècle pour l'atmosphère terrestre. Et c'est bien pire sous les hautes latitudes. Par exemple l'AMAP qui est le *Conseil des Pays de l'Arctique* donne les valeurs suivantes : entre 1971 et 2019, donc sur un demi-siècle seulement, la moyenne annuelle de la température de l'air à proximité du sol a augmenté de 3,1° C soit une tendance de 6° C par siècle !

### 1.2. Observation du réchauffement actuel

Considérons d'abord la surface englacée de l'océan glacial arctique. On a choisi de la mesurer tous les ans à la même époque, en juillet. Elle est en diminution rapide. Entre 1980 et 2024, elle est passée de 10,5 millions de km<sup>2</sup> à 7,5 millions environ [IPCC, 2021].

La seconde matérialisation du réchauffement est la fusion des glaciers. On l'observe en épaisseur de glace perdue, mais on la mesure précisément en hauteur équivalente d'eau. En effet la glace est plus ou moins dense et bulleuse ; mieux vaut donc se référer à la quantité d'eau correspondante. C'est ainsi que deux glaciers américains de l'Alaska ont perdu l'un et l'autre plus de 15 mètres de hauteur d'eau en seulement un demi-siècle. Sous nos latitudes c'est pire : la mer de glace a perdu 3,64 mètres de hauteur d'eau pour la seule année 2022. Dans le même temps, les glaces du Groenland et de l'Antarctique perdent de l'épaisseur sans diminution très sensible de la surface occupée. Dans l'hémisphère Sud, on observe des choses comparables.

Un autre indicateur du réchauffement est la couverture neigeuse. En Alaska encore, à Anchorage, on observe une contraction progressive de la durée d'enneigement. En revanche l'épaisseur cumulée de neige qui tombe chaque année ne paraît pas en diminution [Thoman et Walsh, 2019]. C'est que le réchauffement augmente l'évaporation sur la mer et donc les précipitations (d'environ 10 % d'après les mesures).



Au passage, on note qu'il y a toutes sortes d'indicateurs possibles pour ce seul paramètre qu'est la neige. Ainsi, peut-on déterminer l'épaisseur cumulée sur la saison, la date de la première chute, la date de la dernière chute, la surface terrestre couverte à telle ou telle date... Par exemple, la surface totale couverte par les neiges, en avril dans l'hémisphère Nord, est en diminution.

Bien sûr la fusion de la glace se traduit par un débit accru des cours d'eau. Entre 1971 et 2019, on a calculé l'accroissement moyen du débit des huit principales rivières de l'Arctique. Il est de 7,8 %. Il y a bien d'autres indicateurs mesurés : augmentation de la quantité de calories renfermée dans les océans, diminution de leur salinité à proximité des glaciers qui fondent, augmentation du niveau des océans...

Cependant, même si le niveau de la mer monte globalement dans le monde, ce n'est pas forcément vrai en bordure des calottes polaires. En effet, déchargés du poids des glaces, les continents subissent ce qu'il convenu d'appeler *rebond post-glaciaire* ou encore *réajustement isostatique* (*land uplift*). La montée est de l'ordre de quelques millimètres par an. Localement, elle peut dépasser le centimètre par an. C'est considérable. La terre monte plus vite que la mer... qui semble donc descendre. Un proverbe lapon dit que là où le grand-père attachait sa barque, le petit fils plante ses choux [Thomas, 2015]. Il en résulte des paysages typiques avec présence de terrasses marines, sortes de paliers horizontaux exondés de plusieurs mètres en bordure d'océan. Les hommes s'installent là, en Islande par exemple.

Si l'Arctique se réchauffe globalement plus vite qu'ailleurs c'est qu'il y a des boucles de rétroaction. L'augmentation de température fait fondre les neiges et aussi les glaces continentales ou marines qui renvoyaient l'énergie solaire vers l'espace. Alors le sol et la mer, devenus sombres, absorbent d'avantage cette énergie ce qui renforce le réchauffement et donc la fusion, ainsi de suite. D'autres phénomènes interviennent sans doute. Par exemple, il y aurait modification de la circulation atmosphérique (cyclones plus nombreux ou plus violents) avec pour effet un transport accru de la chaleur des régions tropicales vers les régions polaires. Enfin, le sol intervient : venons-en à cet élément.

## 2. Examen des espaces continentaux

### 2.1 Permafrost

Même si cela ne correspond pas au record terrestre, notons d'abord que l'Arctique est une région de fort contraste thermique entre l'été et l'hiver puisque, pendant toute une partie de l'année, le Soleil ne se lève pas ou ne se couche pas.

Partout dans le monde, la température des terrains est plus élevée à grande profondeur à cause du gradient géothermique : dans les mines profondes, il fait chaud. Ainsi la température diminue-t-elle vers la surface au point d'y devenir négative sous les hautes latitudes. Il y a donc là une couche de sol gelée qui peut représenter plusieurs centaines de mètres d'épaisseur. C'est le *permafrost* (anglais) ou *pergélisol* (français). Pourtant en été, sous l'influence du Soleil, le permafrost dégèle en surface sur quelques décimètres d'épaisseur. On a d'abord baptisé *mollisol* cette couche alternativement gelée et dégelée. Ce n'est pas un bon terme pour diverses raisons. Il vaut mieux utiliser le vocable *couche active* ou *active layer* en anglais.

Le permafrost est plus ou moins riche en glace. Il correspond souvent à de fins cristaux assurant la cohésion des particules terreuses. Alors, pour le creuser, il vaut mieux disposer d'un marteau-piqueur. Dans d'autres cas, c'est une boue solidifiée, plus riche en glace qu'en sédiment. Les Russes appellent cela *Yedoma*. Enfin, la glace peut

apparaître seule en bancs ou lentilles. Tous ces matériaux sont particulièrement labiles et susceptibles de s'effondrer lors d'un réchauffement.

Dire que le permafrost dégèle c'est dire que fond la glace qu'il contient. Melissa Ward Jones, de l'université de Fairbanks (Alaska, USA), propose une expérimentation en bocal extrêmement simple et démonstrative de ce phénomène. Le sol réchauffé à la température du laboratoire s'effondre sur lui-même et l'eau de fusion de la glace passe en surface. Bien entendu, l'effondrement est d'autant plus important que la quantité de glace est élevée au départ dans le permafrost. Cette eau libérée en surface finit par former des mares ou des lacs en zone plane. Au contraire, en zone de pente, elle est évacuée latéralement vers les rivières.

Une coupe verticale et latérale dans le pergélisol fait apparaître des régions nordiques où il est continu et parfois épais, et des régions plus au sud où il s'amincit progressivement jusqu'à disparaître complètement. En surface se mettent en place les lacs que nous venons de mentionner. Dans un milieu globalement englacé, les lacs, qui sont faits d'eau libre, correspondent à des points plus chauds dans le paysage. Sous eux, le sol ne gèle pas. Ce sol jamais gelé en pays périodiquement ou toujours gelé, est le *talik*. Au-dessus du permafrost, la végétation est clairsemée et rarement forestière, sauf dans une petite tranche au sud. Au nord, c'est le royaume de la toundra avec ses lichens, ses mousses, ses arbrisseaux, ses carex et ses sphaignes dans les tourbières.

La surface occupée par le permafrost est difficile à déterminer exactement. En effet, vers le sud, il devient discontinu puis sporadique, donc difficile à cartographier. En plus, il est peu visible en surface. On admet qu'il occupe actuellement 23 à 24 millions de km<sup>2</sup> c'est-à-dire 20 à 25 % des terres émergées de l'hémisphère Nord. Et les lacs qu'il contient représentent un quart de la surface des lacs d'eau douce du monde. Comme le reste du paysage, le permafrost se réchauffe sans que sa température passe nécessairement au-dessus de zéro degré. Le GIEC indique, pour lui, une augmentation de température d'environ 0,03° C par an à 20 mètres de profondeur, ce qui fait tout de même 3° C en cent ans.

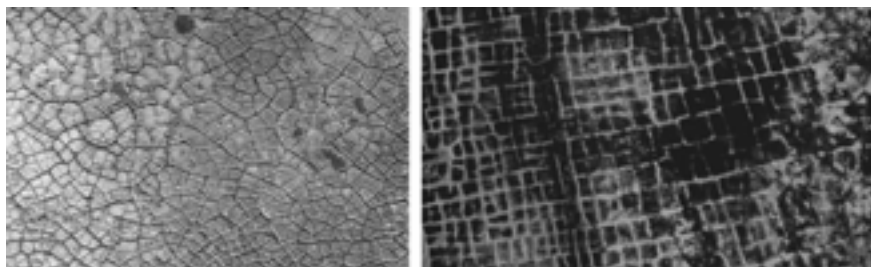
## 2.2 Sols polygonaux arctiques

Ici, nous nous intéressons seulement aux rives de l'océan glacial arctique. On voit les mêmes paysages en Sibérie, Grand Nord canadien et Alaska. Mais l'État américain offre des clichés satellitaires avec une meilleure résolution. C'est donc là que nous allons faire des observations. Cette zone se distingue par l'abondance des lacs qui s'y trouvent. On mentionne des millions de lacs. En fait, ils sont innombrables au sens strict du terme. En effet, leur taille va du millier d'hectares à des trous d'eau de quelques mètres carrés. Pour caractériser le milieu, on préfère évoquer la *limnité* c'est-à-dire la surface en eau rapportée à la surface totale du terrain. Dans la région, c'est 20 % au moins [Schongabner, 2016] et localement beaucoup plus. En Russie, on nomme ces lacs *alaas*. Selon que les lacs sont gelés ou pas, frappés ou pas par le Soleil, ils apparaissent de différentes couleurs (noirs, bleus, verts, blancs...) sur les clichés de Google. C'est que les couleurs des enregistrements satellitaires n'ont rien de naturel. Elles traduisent artificiellement des longueurs d'onde que la caméra intercepte mais que l'œil humain ne perçoit pas nécessairement. Toutefois, la forme arrondie des lacs permet de les reconnaître facilement.

Lorsque l'on observe les lacs de plus près, en zoomant sur les clichés, on s'aperçoit qu'ils sont séparés par des sols découpés en polygones. On parle de *sols polygonaux* arctiques. Ils sont présents partout sur substrat meuble, c'est-à-dire sur plus de trois millions de km<sup>2</sup> [Ramage *et al.*, 2024]. Ces polygones ont une dimension fort variable mais généralement voisine d'une quinzaine de mètres du cœur de l'un au cœur du

suisant. Notons que la première observation de ces sols étonnants a été faite en 1931 à partir du dirigeable LZ 127 Graf Zeppelin affrété par une expédition scientifique germano-soviétique.

Les sols polygonaux prennent différentes formes (photos 1 et 2). En général, ils ressemblent à des pentagones ou hexagones plus ou moins irréguliers (angles proches de 120 degrés). Mais ils sont parfois carrés ou rectangulaires et comme tracés au cordeau (angles de 90 degrés). Différents paramètres sont responsables de ces variations de géométrie : teneur en argile, humidité, température, pente locale et surtout proximité ou non du rivage d'un lac susceptible d'orienter la fabrication des premiers polygones.



Illustrations 1 et 2 : Sols polygonaux arctiques irréguliers ou bien rectangulaires sinon carrés.  
Clichés Google Earth.

Tout n'est pas encore très clair concernant la mise en place de ces formes. Limitons-nous à l'essentiel qui fait plus ou moins consensus [Shur *et al.*, 2025]. Quand le sol gèle en automne, il se rétracte comme le font la plupart des solides en se refroidissant. Des fissures s'ouvrent. La rétraction étant plus forte près de la surface, elles prennent la forme de *fentes en coin* (*ice wedges*). Au printemps et en été, lors de la fusion de la neige sur le sol et aussi de la fusion de la glace dans la couche active, il se produit trois phénomènes simultanément mais séparés ici pour mieux les présenter (illustration 3) :

1. remplissage des fentes par de l'eau qui regèle immédiatement au contact du permafrost sous-jacent, froid et imperméable ;
2. tendance à la fermeture partielle des fentes par gonflement du sol réchauffé, mais cela provoque le déplacement de la terre seulement dans la couche active qui n'est pas bloquée latéralement par la glace ;
3. montée des bordures des polygones car la glace des fentes en coins est poussée vers le haut en raison des forces de Buoyancy qui s'exercent latéralement sur elles (poussée d'Archimède pour faire simple).

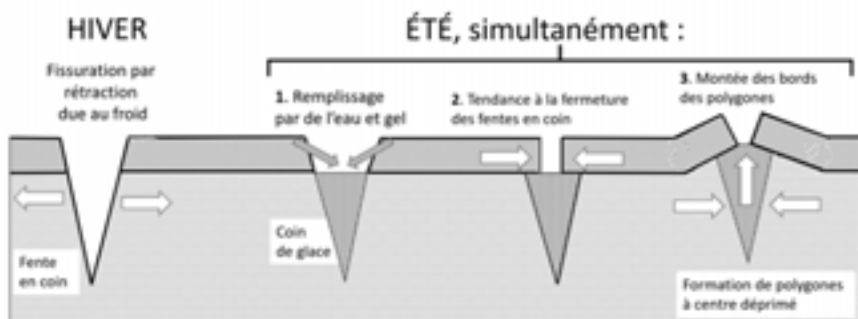


Illustration 3 : Formation des polygones à centre déprimé.

La première année, les coins de glace sont très étroits. Les alternances de gel/dégel des années postérieures vont provoquer leur fissuration verticale, le comblement de la fissure par de l'eau qui gèle à nouveau et leur élargissement. Dans certains cas, on voit apparaître la structure feuilletée verticale qui prouve la réalité du phénomène. Il y a donc grossissement progressif en largeur jusqu'à parfois 6 mètres. Pour cela, il faut des millénaires. Au contact de ces coins de glace, les sédiments sont tordus vers le haut par la pression.

En surface, les bords relevés des polygones sont appelés par les anglophones *rims* (rebords) ou *shoulders* (épaules). Ceci détermine des polygones à centre déprimé appelés *low centered polygons* (illustration 4). Sur les photographies aériennes, ils sont très caractéristiques car ils sont séparés par les creux des fentes en coin. On pourrait parler de polygones à limites doubles. On trouve aussi ces polygones à bords relevés en Antarctique, dans les *Dry Valleys*, lieux exceptionnels car non recouverts par la glace.

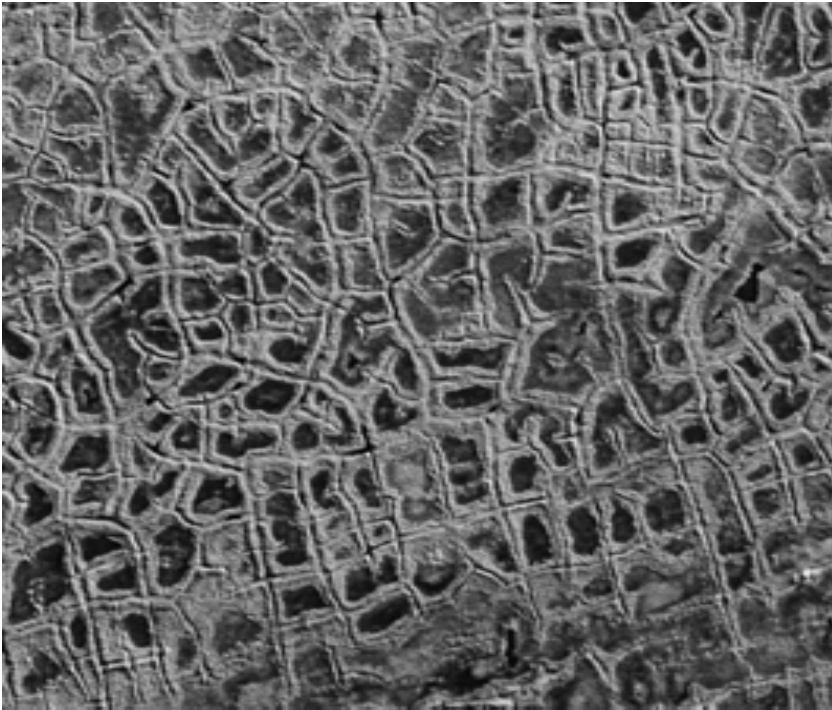


Illustration 4 : Polygones à centre déprimé. Alaska. Cliché Google Earth

Voyons maintenant la dégradation des polygones sous l'action du réchauffement post-glaciaire et peut-être actuel. La glace des fentes fond en surface et les polygones apparaissent séparés par de l'eau. En outre, leur partie centrale, plus basse, peut s'enfoncer car, en profondeur, le permafrost reste gelé c'est-à-dire imperméable. En de très nombreux endroits, il semble que les mares internes aux polygones fusionnent, s'agrandissent, forment progressivement des lacs [Fraser *et al.*, 2018]. Le phénomène s'étale certainement sur des millénaires [Schongabner, 2016]. On observe, sous Google Earth, des polygones qui, de toute évidence, sont en train de disparaître dans l'eau. Dans les rares cas où on peut comparer des photographies du même lieu prises à presque un siècle de distance, on constate effectivement cet écroulement des rives des polygones. Malgré sa lenteur, le phénomène est parfois visible sous Google Earth, c'est-à-dire sur





des durées plus faibles. Pour le constater, il faut utiliser des missions photographiques séparées au moins de deux ou trois décennies. D'ailleurs, en regardant de près les bordures dentelées de certains lacs, on comprend leur origine en quelque sorte multipolygonale. Localement, les lacs sont oblongs et alignés parallèlement. C'est une preuve supplémentaire de leur origine par destruction des diguettes entre polygones. En effet les vagues, à la surface des mares, sapent les terres toujours dans la même direction, celle des vents dominants. Les études sur photographies aériennes indiquent que le recul des rives des lacs est de l'ordre d'un demi-mètre par an. En outre, non seulement les lacs augmentent leur surface, mais ils peuvent aussi s'approfondir. La glace fond ; le terrain s'enfoncé verticalement de quelques mètres, ceci sur quelques centaines d'hectares correspondant à des formes plus ou moins circulaires. Sur les photographies aériennes on voit que les structures d'effondrement sont très nombreuses, parfois emboîtées, parfois recoupées les unes par les autres. Le stade final est un envahissement par les eaux. On parle de *lacs de thermokarst*. En effet, à la vitesse près, cela ressemble à la formation des dolines en pays calcaire, par exemple sur le Larzac.

Pourtant une évolution différente peut intervenir quand la fusion est suivie d'un assèchement. Les fentes en coin diminuent de volume. La terre des bourrelets sus-jacents s'effondre. Les polygones s'arrondissent vers le bas en leur périphérie. On obtient un champ de bosses que les spécialistes appellent *high center polygons* ou *polygones à centre élevé*. Ils sont très communs dans les interfluvies. Ils représentent en quelque sorte une évolution terminale et sont sans doute l'un des marqueurs du réchauffement climatique. Anna Liljedahl, de l'Université de Fairbanks, aux USA, a décrit précisément ce deuxième type d'évolution dès 2012. Un peu plus tard, elle a précisé ses idées dans une publication cosignée par 18 autres spécialistes [Liljedahl *et al.*, 2016]. Mais, par la suite, ce schéma a été recopié de publications en publications, sans toujours signaler qu'il y avait une autre évolution possible et peut-être même prépondérante : celle qui conduit à un ennoiment du paysage.

Un article publié en 2019 par un groupe de chercheurs allemands et norvégiens montre bien ces deux voies possibles d'évolution en fonction du degré local d'humidité [Nitzbon *et al.*, 2019]. En réalité, c'est très complexe car les deux voies peuvent se succéder dans le temps. En effet, à force de grandir, les lacs peuvent atteindre la rivière la plus proche et se vidanger au travers d'un court chenal. Dans ce contexte, se fait jour une conclusion contre-intuitive défendue dans une thèse et validée, semble-t-il, par des mesures satellitaires : plus il fait chaud, plus les lacs disparaîtraient, en dépit de la fusion accrue des glaces et de la production concomitante d'eau [Schongabner, 2016]. Notons que l'on voit des polygones apparaître sur le fond asséché de ces lacs. Pour certains auteurs, cela correspond simplement aux racines des anciens polygones, maintenant dépourvus de glace et bourrés de terre [Gagnon *et al.*, 2024]. Pour la plupart des autres, il s'agirait d'une nouvelle génération de polygones. Sur plusieurs milliers d'années, on aurait : polygonation, puis mise à plat et effondrement sous l'effet de la submersion, puis assèchement, puis polygonation à nouveau...

En résumé, l'Arctique est partout découpé en polygones ; ces polygones sont de toutes sortes de formes. Ils apparaissent bien souvent en mélange sur de courtes distances donnant ainsi des paysages fort curieux. La question de savoir si les polygones en creux évoluent vers des champs de bosses, ou bien s'ils poursuivent leur dégradation jusqu'à disparaître dans des lacs, peut sembler du détail réservé aux spécialistes. En fait, le fond du problème est de déterminer si, au-delà de ce qu'on peut observer ici et là, le milieu se dessèche globalement ou bien s'humidifie globalement sous l'action du changement climatique. Et pour quelles échelles de temps ? En effet, il y a des conséquences sur les émissions gazeuses. Nous allons les présenter plus loin. La première hypothèse, celle du

dessèchement généralisé, est étayée par la montée isostatique, déjà signalée, des pays nordiques. Le relief se renforce et le drainage s'améliore. La seconde hypothèse, celle d'un ennoïement des zones côtières, est logique, à court terme, dans le contexte d'une augmentation rapide de température qui provoque la fusion de la glace contenue dans le sol et donc l'apparition d'eau.

Notons qu'un peu partout en France on observe la trace de sols polygonaux dont on comprend maintenant qu'ils sont les témoins des périodes froides subies par notre pays dans le passé. Les sites du Loiret sont bien connus. La glace des fentes en coin a disparu. Elle est remplacée par de la terre. Mais le plus bel exemple est sans doute celui de la Costière du Gard. Notons que ces structures ne sont visibles en surface que dans des conditions particulières faisant intervenir le type de culture et le degré d'humidité du sol (illustration 5).



Illustration 5 : Sols polygonaux fossiles en Costière du Gard.  
Photo Guy Bouteyre, Compagnie BRL.

Ces structures polygonales ont une certaine valeur graphique, en particulier l'hiver. Soufflée par le vent, la neige s'accumule dans les fentes entre les polygones. Le photographe Yan Arthus-Bertrand a observé ce processus en Antarctique. Il vend sur internet le cliché correspondant.

### 2.3 Autres curiosités

Avant de quitter la plaine côtière en bordure de l'océan arctique, il faut signaler d'autres formes liées au froid, en particulier les pingos. Ce sont des collines isolées dont le cœur est fait de glace. Leur hauteur peut atteindre 50 mètres. On les reconnaît facilement à leur sommet où la terre se fissure comme un pain qui, lors de la cuisson, gonfle sous l'effet de la levure. On dirait des volcans. L'explication est la suivante. Sous les lacs, il y a du talik, donc une zone non gelée. Quand un lac s'assèche progressivement, la diminution de sa profondeur provoque un refroidissement local. Le talik sous-jacent regèle en gonflant, une île émerge, puis une colline monte au cœur du lac. Mais l'eau souterraine formant le cœur du pingo peut venir d'ailleurs, si bien qu'il y a plusieurs origines possibles pour eux. Au nord du Canada, il existe un Parc national des Pingos.



Quittons la zone côtière. En Alaska, en avant des hautes montagnes du sud, c'est-à-dire entre l'océan et 700 ou 800 mètres d'altitude, se présente un paysage de collines. Celles-ci sont entaillées de glissements de terrain très caractéristiques. Ils matérialisent à leur manière la fonte du permafrost. Le sol se liquéfie et s'effondre brutalement. Il laisse la place à des dépressions dont les falaises forment des séries de demi-cercles, ceci pour des raisons qui tiennent à la physique des matériaux. La boue formée s'écoule par des ravines. Elle va alors s'accumuler à l'aval ou bien est évacuée par des cours d'eau. Le plus célèbre de ces effondrements est visible à l'est de la Sibérie. C'est le *cratère de Batagaika*, le mal nommé car il n'a rien de volcanique. Il représente aussi une forme du thermokarst. La falaise est considérable (de 50 à 100 mètres de haut). Cela montre que le permafrost est profondément affecté. Cet effondrement progresse chaque année par recul des parois. Certains l'ont surnommé le *trou de l'enfer*.

Les « ruisseaux perlés » sont fréquents dans ces zones. Ils ressemblent à des colliers de perles noires. C'est que l'eau exploite la structure polygonale du milieu.

Dans les tranchées, on peut voir les sols en coupe. Souvent, on y observe d'étranges festons. En effet, la terre demi-gelée est plastique et peut être déformée tout comme l'est une glace au chocolat sortie du congélateur et un peu réchauffée. Dans les sols, les forces à l'œuvre sont complexes et plus ou moins bien connues mais on sait qu'elles sont liées aux phénomènes de gel-dégel. On parle alors de cryoturbation. En surface, cela se traduit à l'échelle métrique ou décimétrique par l'apparition de toutes sortes de formes. Signalons, parmi elles, les célèbres « cercles de pierres » de l'archipel Svalbard. On sait qu'ils sont parfaitement naturels.

### 3. Émissions gazeuses

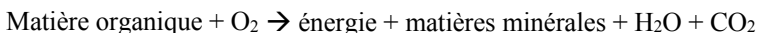
#### 3.1. Mécanismes

On craint que le réchauffement climatique fasse disparaître le carbone accumulé dans les sols du Grand Nord et le renvoie vers l'atmosphère sous forme de gaz carbonique et de méthane. Nous allons en voir les mécanismes. En préambule, un seul chiffre suffit à révéler l'importance du problème : il y a autant de carbone stocké dans les sols arctiques et subarctiques que dans toute l'atmosphère terrestre.

Les émissions gazeuses à partir des sols sont liées à l'intervention de micro-organismes. Dans le détail, c'est très compliqué. En effet, certains microbes fabriquent des produits que d'autres consomment si bien que, dans les sols, il y a, au même moment, des transformations en chaîne et parfois antagonistes. Cela dépend de toutes sortes de facteurs. Ici nous nous limiterons à l'essentiel.

Les végétaux photosynthétiques absorbent le gaz carbonique de l'air pour fabriquer des produits carbonés : bois, racines, feuilles. Mais, chaque année, ces végétaux relâchent du carbone : excréments racinaires, feuilles mortes, racines pourries, fruits tombés au sol, troncs déracinés, etc. Des micro-organismes interviennent alors. Ils utilisent une grosse partie de ces matières organiques pour obtenir de l'énergie.

Cela s'écrit :



C'est une forme de respiration ou combustion lente si l'on préfère. La température est le principal facteur réglant l'activité des micro-organismes et donc la rapidité de la transformation. Chacun sait qu'il suffit de mettre un aliment au réfrigérateur pour ralentir sa dégradation par les micro-organismes ou de le placer au congélateur pour la bloquer presque complètement. Donc, il faut distinguer les sols des régions tempérées voire

chaudes et ceux des régions froides. Dans les régions chaudes ou tempérées, le cycle du carbone est très rapide. Les sols contiennent seulement les matières organiques difficilement recyclables. Ils sont donc peu humifères. Au contraire, en région froide (montagnes et hautes latitudes), les bactéries sont moins actives et la réaction de dégradation moins rapide. Les matières organiques s'accumulent largement dans les sols qui sont noirs et humifères. Ainsi, un réchauffement provoquant le réveil de la vie biologique pourrait-il mobiliser cette réserve carbonée avec, pour conséquence, une émission accrue de  $\text{CO}_2$  en direction de l'atmosphère.

Mais, outre la température, un autre paramètre important intervient. Quand le sol est saturé d'eau, l'oxygène gazeux est pratiquement absent. En effet, il se dissout mal dans l'eau immobile. Dans ces conditions dites anoxiques (sans oxygène), la réaction que nous venons de voir ne peut pas se produire. Les émissions de gaz carbonique s'effondrent. On peut le montrer expérimentalement. Mais la vie s'est adaptée et les bactéries ont développé des stratégies spécifiques pour se procurer de l'énergie en l'absence d'oxygène. C'est le cas dans les tourbières. La fermentation est alors à l'œuvre. Les substances organiques sont découpées en petites molécules (acides, alcools, acétates, gaz carbonique, hydrogène). Puis du méthane est fabriqué en même temps que du gaz carbonique.

Matière Organique  $\rightarrow \text{CH}_3\text{COOH}$  (acide acétique)  $\rightarrow \text{CH}_4$  (méthane) +  $\text{CO}_2$  (gaz carbonique)

L'oxygène du  $\text{CO}_2$  ne vient pas de l'atmosphère mais de la matière organique. Et ce  $\text{CO}_2$  donne à son tour du méthane. Les chimistes expliquent que le carbone du  $\text{CO}_2$  sert alors d'accepteur d'électron. Disons plus simplement que des micro-organismes se procurent l'oxygène, vital pour eux, en cassant la molécule de  $\text{CO}_2$ . En bref, dans les milieux mal oxygénés, le méthane,  $\text{CH}_4$ , est donc émis à la place du gaz carbonique.

La fabrication de ce méthane,  $\text{CH}_4$ , est révélée par l'apparition de bulles à la surface des eaux des marais et tourbières. Ce gaz, comme le gaz carbonique, contient du carbone 14. On peut donc calculer l'âge moyen des matières organiques dont il provient. C'est parfois plusieurs milliers d'années. Mais la principale contribution à la formation des bulles de méthane correspond aux couches de sol proches de la surface. Autrement dit, est renvoyé vers l'atmosphère surtout un carbone qui venait d'être fixé par la végétation. Cela participe quand même à l'effet de serre dans la mesure où le carbone, piégé sous forme de  $\text{CO}_2$  par la photosynthèse, est renvoyé vers l'atmosphère sous forme de  $\text{CH}_4$ , qui est plus actif pour intercepter le rayonnement terrestre [Klapstein *et al.*, 2014]. S'il y a de la glace en surface, le méthane est piégé juste en dessous de manière spectaculaire. Si on fait un trou et si on approche une allumette, le trou s'enflamme. On rappelle que les feux follets sont des flammèches de méthane liées à des tourbières ou même à des cimetières. Elles sont allumées par l'étincelle d'un soulier ferré ou parfois s'enflamment spontanément. De quoi effrayer bien des gens !

En revanche, dans les rivières, surtout quand elles sont agitées par des remous, l'oxygène est incorporé à l'eau (cf. les bulleurs dans les aquariums). La toute première des réactions présentées, celle qui consomme de l'oxygène, peut se produire. Donc, les sédiments terreux véhiculés par les cours d'eau émettent du gaz carbonique vers l'atmosphère.

En résumé, sur le terrain, les choses sont complexes. Un étang peut relâcher du méthane, alors que la rivière voisine et les collines environnantes émettent du gaz carbonique. En outre, un sol émet du gaz carbonique dans sa couche de surface hors d'eau et du méthane dans sa partie profonde quand elle est submergée (nappe phréatique). Et le ratio « émission de  $\text{CO}_2$ /émission de  $\text{CH}_4$  » change évidemment quand varie la profondeur de la nappe d'eau au sein du sol [Vanselow-Algan *et al.*, 2015].



### 3.2. Hydrates de méthane

Ils constituent un cas particulier important. Le méthane s'est accumulé, comme le pétrole, au cours des temps géologiques. Il est fréquent, sur Terre, sous forme d'hydrates dans lesquels des molécules d'eau entourent des molécules de méthane. Ce sont des clathrates. À l'œil, on dirait de la glace. Mais ces substances n'apparaissent et ne sont stables que sous une pression au moins égale à 35 bars, équivalente à une épaisseur d'eau de 350 mètres ou à une épaisseur de sédiments meubles d'environ 150 mètres. Si on les ramène à la surface, c'est-à-dire à la pression atmosphérique, les hydrates se décomposent par sublimation ; autrement dit, ils passent directement et rapidement à l'état vapeur. C'est la « glace qui brûle », au moins quand on approche une allumette.

Nous avons vu que la formation du méthane correspondait à la transformation de matières organiques en l'absence d'oxygène. Or des matières organiques sont piégées dans les sédiments marins. Il n'est donc pas étonnant de trouver des hydrates de méthane au fond de la mer, en dessous de 350 ou 400 mètres car ils sont alors stables. Mais au-delà de 1 500 mètres de profondeur, le gradient géothermique ne permet plus de les conserver à température suffisamment basse. Ils apparaissent donc en couronne autour des continents, sur les talus, au-delà des plateaux continentaux. On aimerait exploiter ces hydrates, mais on ne sait pas le faire à l'heure actuelle.

Récemment, en Sibérie, le survol par avion a permis de repérer des trous étranges, au moins 17 sinon plus. Ils mesurent jusqu'à 50 mètres de profondeur. Il y a deux explications possibles. La première est un effondrement du permafrost dans le cadre de phénomènes thermokarstiques, identiques, à la vitesse près, à ceux affectant les lacs examinés plus haut. Cette hypothèse, soutenue par des chercheurs américains, est crédible car on observe de tels effondrements de terrains un peu partout dans le monde. Ils sont tous remarquablement circulaires avec des puits strictement verticaux. En plus, on a trouvé de l'eau salée à la base de certains trous dans l'Arctique, ce qui indique un contact en profondeur avec la mer et exclut des phénomènes de surpression. La seconde explication, proposée initialement par des Russes, est une remontée explosive vers la surface de poches de méthane antérieurement piégées en profondeur dans le permafrost. En effet, on observe en surface des petites projections, parfois jusqu'à 200 mètres du trou. Ces remontées gazeuses seraient liées à la fusion de la glace mais aussi à des particularités géologiques locales (failles) car la conservation des hydrates de méthane ne peut pas intervenir à la base d'un puits de 50 mètres seulement dans des sédiments meubles : il n'y a pas suffisamment de pression. Dans ces trous, on a effectivement observé des teneurs élevées en méthane, ce qui n'est pas anormal dans de tels milieux. Voir les sols exploser sous l'effet de la folie humaine est un argument choc pour tous les amateurs de catastrophes planétaires et écologiques. Après leur création, les trous se remplissent d'eau par infiltration de la nappe au travers de leurs parois. Ensuite, ils ressemblent à des lacs comme les autres.

### 3.3 Bilan des émissions

Si on veut faire le bilan, il faut être attentif aux unités dans lesquelles sont exprimées les valeurs trouvées. On utilise volontiers les téragrammes c'est-à-dire les millions de tonnes (=  $10^{12}$  grammes). Ce n'est pas pour le plaisir de compliquer mais pour ne pas manipuler des nombres caractérisés par trop de chiffres. En raison des poids atomiques des molécules, une tonne de  $\text{CO}_2$  ne contient pas la même quantité de carbone qu'une tonne de  $\text{CH}_4$ . Enfin, le pouvoir réchauffant de l'un et de l'autre sont différents. Si l'on veut additionner les deux effets climatiques, compte tenu des actions respectives de ces molécules sur le rayonnement infrarouge terrestre et compte tenu aussi de leur

durée de vie dans l'atmosphère, il faut multiplier par un facteur 28 les quantités de méthane mesurées avant de les ajouter aux quantités de carbone, créditées alors du coefficient 1. On parle de « CH<sub>4</sub>-équivalent CO<sub>2</sub> ».

Une équipe a récemment tenté la synthèse des milliers de travaux antérieurement réalisés et obtenu un grand tableau de chiffres dont on présente ici seulement les résultats principaux [Ramage *et al.*, 2024] : sous les hautes latitudes, les quantités de gaz carbonique émises par les fleuves et rivières, associées aux émissions ponctuelles mais fortes résultant des incendies, sont à peu près compensées par les quantités de CO<sub>2</sub> fixées par la végétation (photosynthèse) et bloquées à plus ou moins long terme dans les sols. Globalement, le bilan est équilibré, au moins actuellement. Les scientifiques continuent donc de s'interroger pour savoir si les terres arctiques sont une *source* de carbone (émissions dominantes) ou un *puits* de carbone (fixation dominante). Mais, si l'on tient compte du rôle des océans, il est clair que la fixation l'emporte actuellement pour le carbone. L'Arctique n'est donc pas responsable aujourd'hui des augmentations de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. Celles-ci sont liées directement à l'activité humaine.

En revanche, réchauffement et dégel favorisent le développement des tourbières et donc le verdissement des paysages, c'est l'*arctic greening* souligné par les auteurs. Or les tourbières augmentent la production de méthane comme le montrent bien les mesures de concentration dans l'atmosphère sous les hautes latitudes. Cependant, il faut relativiser l'importance de la production de méthane par le milieu naturel dans le nord de la planète. Les bactéries méthanogènes sont presque totalement inactives l'hiver. Alors, seules les zones humides des zones tropicales émettent ce gaz en quantité appréciable. En été au contraire, du méthane est effectivement émis. Mais, c'est faible par rapport à ce qui résulte de l'activité humaine. L'essentiel des émissions vient des champs pétrolifères du Moyen-Orient et des rizières asiatiques !

Revenons à l'Arctique : faibles émissions par rapport à celles observées ailleurs, diversité des situations écologiques, diversité dans le monde bactérien et végétal, interactions de toutes sortes entre les organismes... Il est difficile d'y voir clair et prématuré de considérer la région comme une bombe climatique dont la mèche serait déjà allumée.

#### 4. Conséquences actuelles de la fusion du permafrost

Disons d'abord un mot de la fusion des glaces de mer. Les médias fantasment sur l'ouverture des passages du nord-est et du nord-ouest pour assurer la circulation des bateaux et raccourcir les temps de navigation entre Atlantique et Pacifique.

Rappelons que la première liaison entre Atlantique et Pacifique par le nord-est a été réalisée par le Finlandais Nordenskiöld en 1878 et 1879. Il a fait presque toute la traversée en deux mois mais il a été bloqué par les glaces à 200 km du détroit de Béring. Il lui a fallu alors hiverner avec son équipage et c'est un hiver qui a duré presque dix mois ! Pour passer par là, les spécialistes indiquent qu'il faut des bateaux à coque renforcée, des équipages spécialement formés et acceptant de se passer plus ou moins de secours rapides en cas d'accident. Les primes d'assurance sont en conséquence ! Enfin, les périodes favorables à la circulation des navires sont limitées à quelques semaines par an. Pas de quoi séduire le secteur de la navigation commerciale. Par exemple, le 29 juillet 2025, il n'y avait pratiquement pas de bateaux au nord de la Sibérie comme l'indique le site web spécialisé.

Le passage du Nord-Ouest a été vaincu plus tardivement, de 1903 à 1905 par le Norvégien Amundsen. L'équipage a dû s'arrêter deux fois pour hiverner. Bien qu'à une latitude plus basse que le passage du Nord-Est, la route au-dessus du Canada est encore plus difficile (récifs, climat plus imprévisible). Bref, il n'y a presque pas de navires pour

s'aventurer là, même à l'heure actuelle. Remarquons que Roald Amundsen est l'un des plus grands explorateurs de tous les temps. Vainqueur du passage du Nord-Ouest, il fut aussi le premier au pôle Sud battant l'infortuné Robert Scott. Il fut peut-être également le premier au pôle Nord, atteint en dirigeable avec le constructeur Umberto Nobile. En effet, on a contesté le succès des explorations antérieures par voie terrestre de Robert Peary et de Frederick Cook. À quelques kilomètres près, le pôle n'aurait pas été atteint. En tout cas, Amundsen restera le premier à avoir visité les deux pôles. Cet homme remarquable se porta volontaire pour rechercher Umberto Nobile avec lequel il avait survolé le pôle Nord et qui était reparti pour une seconde expédition en dirigeable. Amundsen disparut dans le crash de son hydravion. Il avait seulement 55 ans. On ne retrouva pas son corps. En revanche, Nobile survécut et fut secouru sur la banquise avec quelques rescapés de son équipage.

L'Arctique a donc peu d'intérêt actuellement pour la navigation commerciale. Il est convoité pour ses ressources minières et aussi sur le plan stratégique car États-Unis et Russie sont face à face de chaque côté du pôle Nord. Le Groenland et l'archipel de Svalbard étant à peu près à mi-chemin entre les deux, il n'est pas étonnant de voir les Américains réclamer le premier et les Chinois tenter de s'installer sur le second.

Revenons à la fusion du permafrost. On peut mesurer l'épaississement, au cours du temps, de la zone active des sols, c'est-à-dire de leur partie non glacée. Elle n'est pas très rapide. En effet, le réchauffement permet à la végétation de se développer et de faire écran au Soleil, l'été. Donc, le phénomène de fusion s'auto-ralentit. Une étude récente appuyée sur 2 966 mesures (nombreux sites suivis sur plusieurs années) estime cet approfondissement à 11 cm par siècle [Liu *et al.*, 2024]. En plus, chacun sait que la chaleur latente de fusion de la glace est de 80 calories par gramme. Autrement dit, le passage de la glace à l'eau consomme beaucoup d'énergie ce qui donne de la résilience au milieu.

Le dégel de surface amène localement une liquéfaction du sol. Alors les arbres peinent à résister aux coups de vents et à tenir leur verticalité. Ils penchent. C'est la forêt ivre, la *drunken forest*. Par ailleurs, les activités humaines ont une part directe dans la dégradation du permafrost. En particulier les bâtiments d'habitation, qui sont chauffés, font fondre la glace dans le sol situé au-dessous. Comme la répartition de la glace est hétérogène au sein des terres (coins de glace, lentilles de glace), il en résulte d'énormes désordres dans les structures. La solution consiste à éloigner du sol les sources de chaleur. On construit maintenant sur pilotis. On peut aussi bâtir sur des caves isolées et non utilisées ou sur d'épais radiers de cailloux [Bommer *et al.*, 2010].

Un oléoduc traverse l'Alaska du nord au sud pour amener le pétrole extrait sur les rives englacées de l'océan arctique jusqu'à la côte du Pacifique où il peut être chargé sur des navires pétroliers. Ce pipeline est construit au-dessus du sol et pas dans le sol que le pétrole liquide pourrait réchauffer. Mais cela ne suffit pas à assurer le maintien du permafrost car le tuyau chauffe au soleil et les poteaux de soutènement conduisent la chaleur. Ces derniers ont donc une allure étrange avec des prolongations à têtes doubles. Ce sont des thermosiphons. Ils contiennent divers types de gaz. Le gaz, liquéfié en surface pendant le froid hivernal, descend dans le tube. Alors, la terre réchauffe très relativement le fluide, le fait retourner à la forme gazeuse et donc remonter en surface [Hoop de Synghem, 2021]. Tout cela maintient le sol à température négative. En effet, s'il fait plus chaud en surface que dans la terre, la circulation du gaz est bloquée. Plus de 120 000 thermosiphons ont été installés sur ce pipeline.

Les routes aussi contribuent à la fusion du permafrost car leurs revêtements absorbent la chaleur. Elles sont parfois déformées de manière très spectaculaire. C'est la même chose pour les rails des chemins de fer.

Les lacs servent moins longtemps à la circulation hivernale. Les chemins sont facilement boueux et impraticables. Bref, le réchauffement nuit à la traficabilité.

Venons-en à l'archéologie. Les sols calcaires de nos pays tempérés conservent bien les os ; les tourbières de l'Europe du Nord, acides et dépourvues d'oxygène, dissolvent les os tout en tannant les peaux (d'où l'aspect aplati et caoutchouteux de certains restes humains). Seul le permafrost conserve à la fois les tissus mous et les os, et accessoirement les cornes, les sabots et l'ivoire. Bref, il préserve tous les tissus sur des durées qui peuvent dépasser 50 000 ans (= 500 siècles !). C'est pourquoi on a trouvé, dans le permafrost, des mammoths en bon état. À vrai dire, on en découvre de plus en plus. On connaît au moins sept individus complets, sans compter des centaines d'ossements de cette espèce. Ces grands animaux se sont aventurés jusqu'en Europe du Sud puisque la faune est descendue en latitude pendant la dernière glaciation. En 1869, Paul-Louis Cazalis de Fondouce, membre de notre Académie, associé à Jules Ollier de Marichard, a découvert un *Elephas meridionalis*, un mammoth en fait, mais on ne le savait pas à l'époque, dans la grotte de Durfort, dans le Gard, à proximité de Sauve. Le squelette était assez bien conservé. Il constitue maintenant une des pièces maîtresses de la Grande Galerie de l'Évolution du Muséum national d'histoire naturelle de Paris. Actuellement, le permafrost livre en continu les cadavres de toutes sortes d'animaux : loups, ours des cavernes, lemmings, rhinocéros, chevaux, lions des cavernes, tigres à dents de sabre... Presque chaque fois, l'état de conservation est bon. On observe leur pelage. Dans leur estomac on découvre ce qu'ils mangeaient. On analyse leur ADN. On cherche ce qui les a tués. Un des animaux les mieux conservés est un bison des steppes trouvé en Alaska. Sa peau est tannée et plus ou moins minéralisée. Il est maintenant exposé dans le Museum of the North de l'Université de Fairbanks. Son état de fraîcheur était tel que ses découvreurs ont prélevé de la viande sur l'animal et l'ont mangée, sans dommage pour eux. Il est vrai qu'ils avaient pris la précaution de la faire longuement bouillir en ragoût.

## Conclusions

Par sa surface non anthropisée, par ses réserves biologiques et de carbone, par l'étendue de ses lacs et tourbières, l'Arctique joue un rôle écologique considérable. La terre que l'on trouve là renferme d'extraordinaires archives biologiques, mais force est de constater qu'elles sont en train de se détruire.

Concernant les paysages arctiques, malgré les travaux de nombreux scientifiques, il reste difficile de savoir ce qui est ancien et ce qui correspond à une transformation récente. En effet, le réchauffement s'est amorcé à la fin du dernier maximum glaciaire il y a 20 000 ans. Simplement, on constate que la dégradation du permafrost, non seulement se poursuit, mais aussi s'accélère.

Arrive le questionnement principal : est-ce grave tout cela ? Référons-nous au récent rapport GIEC, page 49 [IPCC, 2023]. Les écosystèmes naturels vont subir des modifications pas toujours prévisibles. Les productions animales et le secteur de la pêche risquent d'être affectés négativement. Mais les lois de l'agronomie nous apprennent que la végétation naturelle ou agricole sera favorisée dans les milieux plus humides, plus chauds, plus riches en CO<sub>2</sub>, ceci en relation avec une photosynthèse accrue. On peut donc espérer de meilleures récoltes dans de nombreux endroits du monde [Legros *et al.*, 1994]. Par ailleurs, on nous prédit le pire concernant la vie dans les agglomérations. La « santé mentale » déclinera. La démonstration nous échappe. À toutes fins utiles, on propose au lecteur de se munir rapidement d'antidépresseurs adéquats.

Élargissons notre sujet. On observe des structures polygonales sur Mars [Hauber *et al.*, 2011]. Et on y découvre aussi des collines qualifiées de « possible pingo ». Or sur



Terre, pour obtenir ces types de forme, il faut de la glace et donc de l'eau... Au-delà du cas précis, cela démontre une chose : dans les sciences de la terre, même si cela n'a pas d'intérêt économique immédiat, il est toujours utile d'étudier les cas extrêmes (les sols englacés, les déserts chauds, les volcans en activité...) car cela permet de comprendre ce qui se passe ailleurs dans la galaxie [Legros, 2019]. Rappelons que, dans le système solaire, la Terre est la seule planète ni trop chaude ni trop froide pour accueillir aisément la vie.

Quoi qu'il en soit, les régions arctiques participent à la beauté de notre planète. Les étudier suscite l'admiration et donne un peu le vertige car cela fait entrer dans l'observation du cosmos et dans l'immensité des temps géologiques.

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

(ELLE EST COMPLÉTÉE PAR LES RÉFÉRENCES FOURNIES SUR LES CLICHÉS DE LA VERSION FILMÉE DE CETTE CONFÉRENCE)

BOMMER C., PHILLIPS M., KEUSEN H.R., TEYSSEIRE P., 2010 *Construire sur le pergélisol*, Guide pratique. Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, 126 p.

FRASER R.H., ID, KOKELJ S.V., LANTZ T.C., McFARLANE-WINCHESTER M., OLTHOF I., LACELLE D., 2018. « Climate Sensitivity of High Arctic Permafrost Terrain Demonstrated by Widespread Ice-Wedge Thermokarst on Banks Island ». *Remote Sensing*, 2018, 10, 954.

GAGNON S., ROY-LÉVEILLÉE P., TURNER K., 2024. *Contemporary formation of ice-wedge pseudomorphs during the expansion of a thermokarst lake in Old Crow Flats*, Yukon, Canada, *Geomorphology*, volume 457.

HAUBER E. et 13 autres auteurs, 2011. *Landscape evolution in Martian mid-latitude regions : insights from analogous periglacial landforms in Svalbard*. In : *Martian Geomorphology*, Geological Society, London, Special Publications, 356 p., 111–131.

HOOP de SYNGHEM, Y., 2021. *Dégel du permafrost en Alaska et en Sibérie : Causes, impacts et infrastructures*. Mémoire de fin d'études (Master en Sciences et Gestion de l'Environnement), Université Libre de Bruxelles, 134 p.

IPCC, 2021. *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [MASSON-DELMOTTE et nombreux autres auteurs]. Cambridge University Press, NY, USA, 2391 p.

IPCC, 2023. *Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [Core Writing Team, H. Lee and J. Romero (eds.)]. IPCC, Geneva, Switzerland, 184 p.

KLAPSTEIN, S. J., TURETSKY M. R., MCGUIRE A. D., HARDEN J. W., CZIMCZIK C. I., XU X., CHANTON J. P., WADDINGTON J. M., 2014. *Controls on methane released through ebullition in peatlands affected by permafrost degradation*. *J. Geophys. Res. Biogeosci.*, 418-431.

- LEGROS J.P, BALDY C., FROMIN N., BELLIVIER D. 1994. « Crop models: principle and adaptation to the problem of climate change ». In : *Soil Responses to Climate Change*: 72-98. NATO ASI Series: Global Environmental Change n° 23. Springer-Verlag.
- LEGROS J.P., 2019. « Les glaciations : découvertes, étude, traces dans le paysage ». *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* (séance publique du 2/12/201) n° 50 : 255-268.
- LILJEDAHN A.K. et 18 autres auteurs, 2016. « Pan-Arctic ice-wedge degradation in warming permafrost and its influence on tundra hydrology ». *Nature geosciences*, DOI: 10.1038/NGEO2674
- LIU Z, KIMBALL J.S., BALLANTYNE A., WATTS J.D., NATALI S.M., ROGERS B.M., YI Y., KLENE A.E., MOGHADDAM M., DU J., ZONA D., 2024. *Widespread deepening of the active layer in northern permafrost regions from 2003 to 2020*. *Environ. Res. Lett.* 19, 15 p.
- NITZBON J., LANGER M., WESTERMANN S., MARTIN L., AAS K.S., BOIKE J., 2019. *Pathways of ice-wedge degradation in polygonal tundra under different hydrological conditions*. In : *The Cryosphere* vol. 13, issue 4: 1089-1123.
- RAMAGE J., KUHN M., VIRKKALA A.-M., VOIGT, C., MARUSHCHAK M.E., BASTOS A., *et al.*, 2024. « The net GHG balance and budget of the permafrost region (2000–2020) from ecosystem flux upscaling ». *Global Biogeochemical Cycles*, vol. 38, 18 p.
- SCHONGABNER T., 2016. *Climate impact on geophysical thermokarst processes during the past 6000 years*. Thèse, Université de Hamburg, 133 p.
- SHUR Y., JONES B.M., JORGENSEN T., KANEVSKIY M.Z., LILJEDAHN A., WALKER D.A., WARD Jones M.K., FORTIER D., VASILIEV A., 2025. *Formation of Low-Centered Ice-Wedge Polygons and their Orthogonal Systems: A Review* University of Alaska Fairbanks (preprint).
- THOMAS P., 2015. « Les plages soulevées de Scandinavie et du Canada, conséquences du rebond post-glaciaire ». *Planet Terre* : <https://planet-terre.ens-lyon.fr/ressource/Img495-2015-05-11.xml>
- THOMAN, R. & WALSH. J. E., 2019. *Alaska's changing environment: documenting Alaska's physical and biological changes through observations*. H. R. McFarland, Ed. International Arctic Research Center, University of Alaska Fairbanks.
- VANSELOW-ALGAN M., SCHMIDT S. R., GREVEN M., FIENCKE C., KUTZBACH I. L., PFEIFFER E.-M., 2015. « High methane emissions dominate annual greenhouse gas balances 30 years after bog rewetting ». *Biogeosciences Discuss.*, 12: 2809-2842.



TdM

## SÉMINAIRE INTERNE 2025

### La sobriété

TdM

|                                                                                                        |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| BELIN† Christian, <i>séance du 10 mars 2025</i> :                                                      |     |
| Les paradoxes de la sobriété .....                                                                     | 251 |
| CARBASSE Jean-Marie, <i>séance du 10 mars 2025</i> :                                                   |     |
| La sobriété normative.....                                                                             | 255 |
| VOLLE Jean-Paul, <i>séance du 17 mars 2025</i> :                                                       |     |
| La consommation d'eau : la sobriété indispensable est-elle compatible<br>avec l'équité sociale ? ..... | 263 |
| GIRON Hilaire, <i>séance du 17 mars 2025</i> :                                                         |     |
| La sobriété exige-t-elle une décroissance dans un monde en évolution ?                                 | 273 |
| BRINGER Jacques, ELEFANT Elisabeth, ESPER Claudine, <i>séance du<br/>17 mars 2025</i> :                |     |
| La sobriété dans le soin : un devoir civique et une conduite éthique.....                              | 287 |
| ROBIN Jean-Max, <i>séance du 24 mars 2025</i> :                                                        |     |
| Sobriété et maladies cardio-vasculaires .....                                                          | 301 |
| VERDELHAN BOURGADE (Michèle), <i>séance du 24 mars 2025</i> :                                          |     |
| Synthèse et conclusion .....                                                                           | 309 |



*Séance du 10 mars 2025*

**Séminaire interne « Sobriété »**

## **Les paradoxes de la sobriété**

**Christian BELIN†**

Professeur de littérature, université de Montpellier Paul-Valéry  
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

---

### **MOTS-CLÉS**

Sagesse, juste-milieu, Molière, Aristote, Saint Thomas, Pascal, La Rochefoucauld, ivresse.

### **RÉSUMÉ**

La sagesse n'est sans doute pas immunisée contre les excès de zèle ou les dérapages intempestifs. Elle aurait donc aussi besoin de cultiver une certaine sobriété. Mais comment définir celle-ci pour ne pas tomber dans un juste-milieu insipide, navrant et déceptif ? Un nécessaire contrôle de soi n'exclut pas nécessairement une certaine expérience du relâchement. De manière paradoxale l'ascèse et l'*hybris* peuvent se rencontrer. La notion de « sobre ivresse », d'origine mystique, peut ainsi trouver des prolongements dans la vie de tous les jours.

---

Philinte, dans *Le Misanthrope*, cherche à atténuer l'intransigeance rigoriste de son ami Alceste, quelque peu farouche, et d'humeur assez noire, en lui suggérant un minimum de concessions nécessaires à toute forme de sociabilité.

« La parfaite raison fuit toute extrémité,  
Et veut que l'on soit sage avec sobriété. »

*Le Misanthrope* I, 1, v. 151-152

Ces propos mesurés et concis, frappés comme une sentence, et en apparence assez consensuels, soulèvent cependant une question délicate : la sagesse elle-même pourrait-elle échapper au contrôle rationnel, à une certaine modération, fût-ce au nom d'une très haute exigence personnelle ? Experte en cette sobriété qui lui serait en quelque sorte constitutive, voire consubstantielle, pourrait-elle se croire elle-même dispensée d'une certaine sobriété ? Tel se dessine le paradoxe de la sobriété.

### **Un entre-deux problématique**

Une question préalable se pose : où situer la sobriété dans la zone qui sépare le vice et la vertu ? À mi-chemin sans doute, dans une tension implicite qui ne devrait point connaître de relâche, de lâcher-prise. Mais cette neutralité de principe ne serait-elle pas

qu'un faux-semblant, tant il est vrai que la sobriété se rangerait plutôt du côté des vertus, comme si elle en était le bouclier ? Elle relève en effet d'une ascèse persévérante qui lutte contre l'appât du vice. Elle se situe néanmoins entre deux excès, l'excès dans le bien et l'excès dans le mal. Il existe en effet un excès même du côté des vertus, excès qu'il conviendrait de ne pas moins pourchasser au nom même de cette sobriété si vantée. Mais, comme le remarquait fort pertinemment Aristote, au livre II de l'*Éthique à Nicomaque* : « En toute chose, saisir le vrai milieu est fort difficile. » La recherche de cette médiocrité idéale, qu'il ne faut pas confondre avec un juste-milieu insipide, exige une certaine expérience, un long pragmatisme.

La sobriété désignerait peut-être une vertu où se condenseraient toutes les formes possibles de tempérance. Elle chercherait à maintenir un équilibre entre deux appétits concurrents ou rivaux, mais son numéro d'équilibriste reste sans cesse menacé par la suavité des tentations charnelles de tous ordres. Or les vertus ont besoin, elles aussi, d'un correctif permanent qui, le cas échéant, doit brider leur élan enthousiaste. Même la sagesse, en effet, comme le suggèrent les vers de Molière, doit se méfier d'une *hybris* d'autant plus pernicieuse qu'elle avance masquée. Des excès de sagesse peuvent être assimilés à des excès de zèle ou à des prétentions d'envergure qui ne relèvent jamais que de la simple vanité humaine.

Le frontispice des *Maximes* de La Rochefoucauld rappelle fort crûment que « nos vertus ne sont le plus souvent que des vices déguisés ». La sobriété affichée, recherchée ou revendiquée, peut n'être en effet qu'un déguisement de la bonne conscience ou de cet amour-propre inoxydable et atavique, qui est, pour La Rochefoucauld, « le plus grand de tous les flatteurs »<sup>1</sup>. Parfois aussi, éventuellement, et fort prosaïquement, elle ne fait que dissimuler telle ou telle infirmité du corps ou de l'esprit. Le même La Rochefoucauld en donne un exemple amusant concernant la diététique : « La sobriété est l'amour de la santé, ou l'impuissance de manger beaucoup »<sup>2</sup>.

Cette critique d'une sobriété mal calibrée, qui se trahit en quelque sorte elle-même, déborde le seul cadre de la diététique. Dans le registre de la politique, par exemple, Platon reprochait à la démocratie de trahir ses idéaux d'équilibre et de mesure. Il soulignait son *hybris*, ses excès, sa démesure et son désordre, qui brisent l'unité de la cité, de l'état, de la *polis*. C'est le reproche qu'il formule à l'encontre d'un système qui privilégie l'« opinion » au détriment de la sagesse et de la connaissance : « La démocratie est une constitution politique séduisante, *anarchique* et hétéroclite, assignant indistinctement une égalité bien particulière tant aux égaux qu'aux inégaux » (*République* VIII, 558c).

On remarquera à ce propos l'extension sémantique de la notion de sobriété à tous les domaines de la vie morale ou sociale, même si le sens premier se référerait à l'usage modéré du vin. Saint Thomas, dans la *Somme de théologie* (II<sup>a</sup> II<sup>ae</sup>, Q. 149), rappelle cette proximité étymologique entre *sobrietas* et *ebrietas*, mais il justifie également l'usage métaphorique du terme : « La sobriété concerne spécialement la boisson, non pas n'importe laquelle, mais celle qui, par ses fumées capiteuses, est capable de troubler l'esprit (*sua fumositatis natus est caput conturbare*), comme le vin et tout ce qui peut enivrer ». Les images et les symboles liés à l'usage du vin peuvent donc légitimement s'appliquer aux spéculations sur la sagesse : « De même que le vin enivre physiquement, de même, par métaphore, dit-on que la considération de la sagesse est une boisson

<sup>1</sup> La Rochefoucauld, *Maximes et réflexions diverses*, éd. Jean Lafond, Gallimard, Folio classique, 1976, maxime 2.

<sup>2</sup> *Maximes et réflexions diverses*, op. cit., *Maximes supprimées* n°24. Voir aussi cette autre maxime supprimée (n°4) : « La modération est comme la sobriété : on voudrait bien manger davantage, mais on craint de se faire mal ».



enivrante (*metaphorice consideratio sapientiae dicitur potus inebrians*), car elle séduit l'âme par le plaisir qu'elle procure, ainsi que le suggère le Psaume (23, 5) : *Ma coupe enivrante, comme elle est belle* ; c'est pourquoi, de façon imagée, on parle de sobriété à propos de la contemplation de la sagesse ».

Dès lors une question se pose : ne pourrait-on pas concevoir une *hybris* de la sobriété, qui risque en effet de se détériorer en s'érigeant excessivement en norme suprême incontrôlable, au-dessus de tout contrôle ? Ne faudrait-il pas se méfier d'une hégémonie ensorceleuse de la sobriété ?

## L'envers ou la face cachée de la sobriété

Il devient donc nécessaire de s'interroger sur ces effets de retournement, effets *boomerang* qui renvoient la sobriété à son propre principe de régulation. Ne serait-elle pas vouée à se confondre avec son propre principe régulateur, et à se placer, par voie de conséquence, sous haute surveillance ? En tant que mode de gestion des vertus, en tant que critère évaluatif de leur performance, la sobriété se veut en effet une règle, une règle pour la direction de l'esprit, comme disait Descartes en formulant des *regulae ad directionem ingenii* (1627/1628). Elle exige en permanence une inévitable régulation rationnelle, mais elle subit à chaque instant la force attractive du subjectif ou de l'irrationnel. Derrière sa respectabilité morale, ou son prestige éthique, ne se cache-t-il pas des motivations moins glorieuses ou moins avouables ?

Avouons que le masque de la sobriété recouvre parfois un puritanisme inquisiteur, à l'égard des autres comme à l'égard de soi-même. Une autosatisfaction complaisante ou un narcissisme puéril peuvent se métamorphoser en une sobriété ostensiblement affichée. Une hypocrisie insidieuse menace à tout moment d'abolir un comportement de façade. Toute forme de tempérance peut s'avérer frauduleuse, dès lors qu'elle n'est motivée que par un simple nombrilisme naïf. Un bon usage de la sobriété ne va donc pas de soi. Et sans doute exige-t-il une plus grande simplicité, ou tout simplement une plus grande humanité. Rousseau, dans l'*Émile*, faisait l'éloge de la sobriété tout en lui assignant un rôle apparemment fort modeste : « La sobriété est une qualité qui permet de se contenter de peu et de vivre avec simplicité. Elle est une condition essentielle de la liberté » (Livre IV).

Que de rigoristes, ou prétendus tels, l'interprètent inversement comme une aliénation pénible mais nécessaire ! Si la sobriété prêche l'abstention ou la restriction, la contenance ou la continence, quels fruits sont à attendre, au quotidien, d'une telle raideur orgueilleuse ? Pascal soulevait la difficulté lorsqu'il écrivait : « Ce que peut la vertu d'un homme ne se doit pas mesurer par ses efforts, mais par son ordinaire » (Fr. 605 des *Pensées*). Le culte de la sobriété peut transformer celle-ci en fausse thérapie, en fausse mesure, en faux critère. Déjà implicitement soulevée par Aristote, une question fondamentale demeure, concernant la nature même de la sobriété : le juste-milieu n'est-il pas plus difficile à appréhender que les extrêmes ? Il n'est pas toujours confortable de vouloir se situer dans un entre-deux qui, au demeurant, reste toujours problématique. Écoutons à nouveau Pascal : « On ne montre pas sa grandeur pour être à une extrémité, mais bien en touchant les deux à la fois et remplissant tout l'entre-deux » (Fr. 560).

La sobriété ne devrait peut-être pas rechercher une stabilité défectueuse, une neutralité stérile ; elle devrait peut-être aspirer à jouer le rôle d'un contrepoids dynamique qui assumerait des tensions contradictoires. Tel serait le caractère compensatoire de la sobriété. Telle serait sa vocation, d'apporter un précieux correctif, en équilibrant sans détruire.

## La sobre ivresse

La sobriété serait donc nécessairement sous tension, obligée à maintenir un équilibre périlleux, et peut-être improbable. Sous le poids ou le contrepoids des contraires elle voudrait négocier des compromis qui ne fussent point des compromissions. On peut alors se poser la question de sa validité ou de sa crédibilité, dès lors qu'elle renoncerait, aveuglée par son propre rigorisme, à prendre en compte l'attraction contraire exercée par les pulsions hédonistes. Si l'on revient à la thématique originelle de la diététique œnologique et à la symbolique du vin, on pourrait suggérer qu'il serait difficile de concevoir la sobriété sans une certaine expérience de l'ivresse.

Pourquoi la sobriété serait-elle condamnée à exercer on ne sait trop quelle fonction castratrice, alors qu'elle devrait au contraire aider à désinhiber la personnalité ? Les cures de restriction sont toujours délicates, pour ne pas dire ambiguës. On peut invoquer ici le paradoxe actuel de nos sociétés consuméristes, où il importe d'encourager la consommation, par esprit mercantiliste, tout en vantant la nécessité d'une sobriété planétaire (énergétique par exemple), par esprit écologique. On pourrait s'amuser de cette réécriture involontairement téméraire, voire comique, du principe stoïcien proverbial, *sustine et abstine* « soutiens (ou supporte) et abstiens-toi » : soutiens la consommation, mais tâche de t'en abstenir...

En réalité un autre paradoxe se manifeste, beaucoup plus profond, et infiniment plus suggestif, que la mystique orthodoxe grecque appelait, sous la forme d'un oxymore, « la sobre ivresse ». Cet oxymore est d'ailleurs apparenté à deux autres, celui du « sommeil éveillé » et celui de la « ténèbre lumineuse ». Grégoire de Nysse, par exemple, développe ces notions paradoxales dans ses *Homélies sur le Cantique des cantiques*. En contexte latin, saint Ambroise évoquera lui aussi une « sobre ivresse », *sobria ebrietas*. Et Grégoire Palamas, au XIV<sup>e</sup> siècle, élaborera toute une théologie spirituelle autour de cet étrange paradoxe<sup>3</sup>. Au demeurant, le Nouveau Testament ne concevait pas la sobriété sans l'associer à la vigilance spirituelle (*nepsis*, *νήψις*) : « Soyez sobres, veillez, *νήψατε, γρηγορήσατε* », lit-on dans la première lettre de Pierre (V, 8). « Veillons et soyons sobres, *γρηγορῶμεν καὶ νήφωμεν* », écrira saint Paul dans sa première lettre aux Corinthiens (V, 6). Pas de sobriété sans une certaine vigilance de l'esprit, sans une certaine rationalité vigilante.

Revenons, pour achever ce bref parcours, aux propos de Philinte... Si même la sagesse doit être modérée, alors même le sage doit savoir 'mettre de l'eau dans son vin' ! Sur le clavier bien tempéré des vertus, la sobriété devrait jouer son rôle en toute discrétion, en catimini, comme par un effet de sourdine.

À la fin du *Tiers Livre* de Rabelais se trouve l'éloge d'une plante imaginaire, le *pantagruélion*, distillée dans l'oreille, dont la vertu principale consiste à raviver les forces morales défaillantes, la vigueur intellectuelle assoupie, la puissance créatrice de l'esprit. Ceux qui en bénéficient n'en sont pas moins conviés, au terme de la fiction rabelaisienne, à s'approcher de la *Dive Bouteille*. L'effet psychotrope de la plante s'avère alors totalement positif.

La sobriété ne devrait-elle pas ressembler à une vertu psychotrope, qui stimule sans censurer, et qui en impose sans s'imposer elle-même ? Pourrait-on être vraiment sobre sans joie de vivre ?

<sup>3</sup> Voir par exemple *Défense des saints hésychastes*, texte grec et traduction par Jean Meyendorff, Louvain, Spicilegium sacrum Lovaniense, 1959 (2 tomes).



Séance du 10 mars 2025

Séminaire interne « Sobriété »

**La sobriété normative**

**Jean-Marie CARBASSE**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

## MOTS-CLÉS

Norme, loi, règlement, directive, simplification législative et réglementaire, codification, domaine de la loi, domaine du règlement, transposition des directives, surtransposition, inflation normative, État-Providence.

## RÉSUMÉ

Les règles qui encadrent la vie des sociétés forment un réseau plus ou moins complexe selon les temps et les lieux. Plus ce réseau est complexe, plus son application est difficile : trop de norme tue la norme. La prolifération excessive des règles nuit à la fois à leur cohérence et à leur connaissance par le corps social, donc à leur applicabilité. La simplification du corpus normatif est ainsi une exigence récurrente tout au long de l'histoire. Mais cet objectif de sobriété normative, objet d'incantations régulières, est extrêmement difficile à atteindre aujourd'hui, comme si l'appareil étatique et supra-étatique ne pouvait s'empêcher de produire sans cesse de nouveaux instruments de contrôle sur toutes les dimensions de la vie publique et privée.

Pour introduire ce sujet, on peut commencer par deux adages. Le premier relève du champ historique, le second des grands principes du droit.

1. *Plurimae leges, pessima res publica* : « Un grand nombre de lois, la pire des républiques ». Cet adage a été formé à partir d'une observation de Tacite. Constatant qu'à cause des troubles qui ont marqué le dernier siècle de la République le nombre des lois s'était sensiblement accru, Tacite écrit : *Plurimae leges, corruptissima res publica*, « lois trop nombreuses, État très dégradé » (*Annales*, III, 27). Un État en bonne santé est économe en matière de législation ; on ne légifère pas à la légère et la sobriété vaut mieux, en matière de normes, que l'abondance.

2. Second adage : *Nul n'est censé ignorer la loi*. Ce principe est aujourd'hui un fondement essentiel de la plupart des systèmes juridiques. Il signifie que chaque individu est présumé connaître la loi et qu'il est donc responsable de ses actes. Il ne peut pas exciper de son ignorance de la règle pour faire excuser son infraction à cette règle : *Ignorantia juris neminem excusat*, « l'ignorance du droit n'est pas une excuse ». Ce principe s'applique à tous les citoyens sans exception, quel que soit leur niveau culturel : un analphabète ne peut pas exciper de son ignorance de la lecture pour justifier une infraction, quelle qu'elle soit. Ce principe, indispensable à la stabilité de la vie juridique, a néanmoins une contrepartie : c'est que la règle soit accessible et compréhensible par ceux qui lui sont assujettis. Le législateur doit donc organiser l'accessibilité des normes et s'assurer de leur compréhension par tous les citoyens. C'est la raison d'être d'une

formalité essentielle : la publication. Les lois une fois publiées, selon des modalités qui permettent à tous de les connaître, nul n'est plus *censé* les ignorer.

Au début de la République romaine, la première exigence du peuple débarrassé de la tyrannie des rois étrusques a été que les règles de la vie commune, au lieu de « rester cachées dans la sanctuaire des pontifes », soient fixées dans un écrit et publiées : c'est la fameuse Loi des Douze Tables, rédigée d'un commun accord entre les patriciens et les plébéiens, vers 450 av. J.-C. et publiée sous la forme de douze « tables » de bronze affichées sur le forum, où chaque citoyen pouvait les lire ou se les faire lire<sup>1</sup>... Tel est, et tel restera pendant toute la République romaine l'idéal de la bonne législation : peu de lois, des lois strictement nécessaires, et connues de tous, ou du moins connaissables par tous. Lorsqu'à la fin de la République les troubles politiques ont conduit à multiplier les lois pour répondre à des situations de crise, on y voit un symptôme des malheurs du temps ! D'où la notation de Tacite que je viens de citer.

Cet idéal d'une législation sobre traverse les siècles. Parcourons-les rapidement.

Au Moyen Âge la question ne se pose guère car le droit est essentiellement constitué de coutumes locales, chaque seigneurie ayant sa propre coutume, brève et facilement repérable. Les difficultés commencent à l'époque moderne, non seulement parce que la législation royale, qui se superpose aux coutumes, devient plus consistante, mais surtout du fait d'une jurisprudence de plus en plus créatrice, largement influencée par le droit romain tardif, et dont la complexité ne permet plus qu'elle soit facilement maîtrisée par les non-juristes.

Et c'est alors qu'apparaissent les premières critiques contre les complexités et les obscurités du droit, première cause de la lenteur de la justice : la complexité des règles suscite la « malice des plaideurs », entretenue par la « cautèle des avocats », toujours prêts à invoquer quelque nullité pour prolonger indéfiniment les procédures et accroître leurs honoraires... C'est cette considération qui a conduit Louis XIV et Colbert à codifier la procédure civile (1667), la procédure pénale (1670) et le droit commercial (1673), et qui est à la base de toute entreprise de codification : là où le droit est confus, car réparti entre des sources diverses plus ou moins accessibles, le code doit rassembler les règles, les classer dans un ordre logique et les rendre accessibles non seulement aux professionnels, mais aussi aux simples usagers.

Remarquons au passage que ce souhait d'un droit simple et facile à connaître se retrouve partout en Europe, et en particulier chez les auteurs qui rêvent de sociétés idéales. Le plus connu est bien sûr Thomas More, avec son *Utopie* publiée en 1516<sup>2</sup>, mais on peut aussi citer l'italien Campanella, auteur de *La Cité du Soleil*, en 1604 : « Leurs lois peu nombreuses, courtes et claires, sont écrites sur des tables d'airain suspendues aux portes des temples »<sup>3</sup>. On peut aussi évoquer Rabelais, très critique pour les hommes de loi et pour qui l'abbaye de Thélème est un pays sans loi : « Toute leur vie était employée non par lois, statuts ou règles, mais selon leur vouloir et franc arbitre... ».

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le contexte des Lumières, les réformateurs politiques reprennent ce plaidoyer pour la clarification du droit, sa simplification et son accessibilité. Tout cela débouche sur une nouvelle vague de codifications, qui commence en Autriche, en Prusse et en Toscane dès avant 1789, et sur les tentatives de codification des assemblées révolutionnaires. L'idéal juridique des Constituants, dans la ligne des Lumières, est celui d'une sobriété normative poussée aussi loin que possible : très peu de lois, et parfaitement connues de tous. Comme l'avait enseigné Rousseau, le peuple est à la fois souverain et sujet : comme souverain, il fait la loi, comme sujet, il l'applique. De ce fait, le peuple ne peut faire que de *bonnes* lois, car « comment le Souverain voudrait-il se nuire à lui-même ? » ; et il ne peut faire que des lois *nécessaires*.



Cet irénisme législatif avait conduit à une mesure radicale : la suppression des avocats, remplacés au pénal par des « défenseurs officieux ». À quoi bon laisser auprès des justiciables des auxiliaires coûteux ? Le droit étant désormais à la portée de tous, chacun peut se défendre tout seul ! À vrai dire, comme on le sait, pendant la Révolution la machine législative a tourné à plein régime, car il fallait tout reconstruire *ex nihilo* : beaucoup de lois ont donc été adoptées. Mais en même temps, du fait de l'instabilité politique, cette législation était hétéroclite, souvent dictée par l'urgence du moment, au total peu cohérente voire contradictoire – un véritable chaos législatif que la codification à venir devait discipliner. Malheureusement, cette même instabilité entravait l'entreprise codificatrice elle-même<sup>4</sup> – comme on le sait, Cambacérès a échoué trois fois à faire adopter ses projets de Code civil<sup>5</sup>.

Ainsi l'idéal des Lumières n'a été vraiment atteint que grâce à la stabilisation politique opérée par Bonaparte, stabilisation qui permet l'adoption des cinq grands codes napoléoniens, entre 1804 et 1810 : Code civil, Code pénal, Code de procédure civile, Code de commerce et Code d'instruction criminelle. Ces codes français se caractérisent par un principe très remarquable d'économie des moyens (en quoi ils se distinguent radicalement des divers codes germaniques, et en particulier du Code prussien de 1794) – économie des moyens théorisée dès 1800 par le grand juriste aixois Portalis dans son *Discours préliminaire* au projet de Code civil :

L'office de la loi est de fixer, par de grandes vues, les *maximes générales* du droit ; d'établir des *principes* féconds en conséquences et non de descendre dans le détail des questions qui peuvent naître sur chaque matière. C'est au magistrat et au jurisconsulte, pénétrés de l'esprit général des lois, à en diriger l'application<sup>6</sup>.

Les codes napoléoniens présentent donc le droit sous une forme brève, claire, accessible sinon à tous, du moins à tous les citoyens dotés d'un minimum d'instruction. Stendhal a pu dire, à propos du style du Code civil, que c'était un modèle de la prose française, modèle de concision et de clarté ! Et à partir de là, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, l'édifice législatif, centré sur les codes, est resté à peu près stable. Les lois nouvelles sont rares, elles portent sur des sujets importants, leur élaboration est à la fois prudente et attentive. En un mot, et même si le pouvoir réglementaire prend peu à peu de l'importance, on peut encore parler de « sobriété législative », et même de « sobriété normative », en y incluant les règlements. On reste donc fidèle à la sage mise en garde de Montesquieu : « Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires », et l'adage *Nul n'est censé ignorer la loi* est encore globalement effectif...

Tout change avec la Première Guerre mondiale. L'État devient alors, par la force des choses, de plus en plus interventionniste, prescripteur et contrôleur. D'où une inflation normative – une « extension du domaine de la norme » – qui ne s'arrêtera plus.

Ce phénomène, qui modifie le droit non seulement en quantité, mais aussi en qualité – dans sa nature même –, présente *deux aspects* : on observe à la fois un accroissement du nombre des codes et une hypertrophie progressive de la taille de chaque code.

1. Premier constat : aux cinq codes napoléoniens s'en ajoutent d'autres, de plus en plus nombreux et de plus en plus spécialisés. Si vous allez consulter les codes actuellement en vigueur sur le site officiel « Légifrance », vous en trouverez soixante-trois, touchant à tous les domaines du droit : j'en donne la liste en note<sup>7</sup>...

2. Or, non seulement les codes ont proliféré, mais chacun d'entre eux ne cesse de s'épaissir, parfois jusqu'à l'obésité. Voici par exemple – c'est un exemple particulièrement saisissant – le Code général des impôts (CGI), qu'un de mes collègues a qualifié d'« *Elephant-man* juridique ». Ce code a été créé en 1950 pour essayer de rationaliser la présentation du droit fiscal, en forte expansion depuis 1917 (création de l'IRPP), mais

matière essentiellement évolutive puisque chaque année la loi de finances apporte des nouveautés, c'est-à-dire des complications ; donc non seulement on ajoute des articles, avec des *bis*, des *ter*, etc., jusqu'à des *undecies*, *terdecies*, *tricies*..., mais aussi on subdivise les articles en alinéas et sous alinéas, etc., ce qui donne des numéros absolument kafkaïens comme cet article 199, qui comporte 30 déclinaisons, du 199 *bis* au 199 *tricies* (30°), en passant par un 199 *terdecies*, lui-même « répliqué » en art. 199 *terdecies*-0 A, puis 0A *bis*, 0A *ter*, puis 0 AA et 0 AB ! En 1981, comme le CGI était devenu totalement obèse, on en a détaché les dispositions procédurales pour en faire un code distinct, appelé *Livre des procédures fiscales*, qui fait le pain quotidien, et la prospérité, des avocats fiscalistes.

Le constat qui s'impose, en cette année 2025, c'est que la sobriété législative n'est plus à l'ordre du jour, et encore moins la sobriété normative – car la masse des normes ne comprend pas seulement les lois, mais aussi les règlements de droit interne (décrets, arrêtés et circulaires), à quoi s'ajoute la production normative de l'Union européenne : les directives, qui doivent être transposées dans le droit français par le Parlement, mais aussi les règlements qui, eux, sont d'application directe dans notre droit.

Depuis que l'on a commencé à s'inquiéter vraiment de l'inflation normative, il y a une trentaine d'années, on s'est posé la question des instruments de mesure. Dans son rapport de 2018, le Conseil d'État écrivait, avec beaucoup de sagesse : « Il en va de l'inflation normative comme de l'inflation monétaire. On ne peut espérer endiguer la dépréciation qu'elle traduit si l'on ne sait pas la quantifier. La mesure de l'inflation normative est un préalable tant à l'établissement d'un diagnostic ... qu'à une lutte efficace et à l'évaluation de ses résultats. »

Mais comment quantifier la croissance du droit ? Bien sûr on peut constater, comme je viens de le faire, la multiplication des codes, mais ce n'est là qu'une approche grossière ; car il y a des codes plus ou moins gros, de quelques dizaines d'articles à plusieurs milliers. Une approche plus fine consiste à compter le nombre de pages du *Journal Officiel*. Ainsi, en 2004 le *Journal officiel* comptait 33 997 pages ; on est passé à 71 297 en 2022, soit plus du double, en moins de vingt ans. Un peu plus précis serait le décompte du nombre d'articles ; le code de l'environnement est ainsi passé de 1 006 articles en 2002 à 6 898 articles en 2023, soit une croissance de 689 % ; le code de commerce, de 1 917 à 7 008 articles entre les mêmes dates (+ 685 %) ; le code de la consommation, de 632 à 2 015 articles (+ 333 %), etc. Mais ce décompte reste imprécis en raison de la longueur très variable des articles : certains articles du Code civil de 1804 encore en vigueur tiennent en une ou deux lignes, d'autres, on vient de le voir pour le CGI, couvrent plusieurs pages.

Le critère le plus précis, proposé il y a quelques années par le juriste Christophe Écoche-Duval<sup>8</sup>, est le *nombre de mots* publiés chaque année dans la base Légifrance, site officiel des publications normatives de l'État. Selon cet auteur, le bilan s'élève, au 25 janvier 2024, à 46 495 144 « mots Légifrance » ! – soit une augmentation de 104 % depuis 2002, ce qui confirme à peu de choses près l'évaluation plus sommaire faite à partir du décompte des pages du JO. Si l'on écarte le CGI, trop spécifique, le champion de l'obésité est le *Code de la construction et de l'habitation* qui est passé depuis 2002, de 297 170 mots à 678 881. La tendance est similaire pour le *Code du travail* ou le *Code de l'urbanisme*, le *Code de l'entrée et du séjour des étrangers*, etc. qui multiplient les exigences, les contraintes, les empêchements, et bien sûr les sanctions...

Voilà pour le phénomène. Il faut maintenant essayer de l'expliquer.

On se doute, s'agissant d'un phénomène de ce type, qu'il n'y a pas d'explication univoque. Si le droit prolifère, s'il devient plus complexe, c'est bien sûr d'abord parce



que le monde est plus complexe. L'accélération des progrès techniques pose des problèmes nouveaux, et nécessite un minimum d'encadrement, en particulier dans le domaine environnemental, énergétique, agricole, industriel, sanitaire – dans tous les domaines de la vie sociale où l'État-Providence s'estime fondé à intervenir, c'est-à-dire, tout simplement, partout.

À vrai dire, on aurait tort d'accuser systématiquement l'État et son appareil (sa « technostructure ») de cette extension continuelle. Très souvent en effet la production de normes est une réponse à une attente, voire une exigence, du corps social qui demande à l'État de le protéger et de le garantir contre tel ou tel risque – quitte à s'insurger ensuite contre le poids des normes lorsque la protection et la garantie paraissent moins nécessaires ... Parfois, la nouvelle règle répond à une urgence. C'est le cas en particulier de textes adoptés en réaction à des actes criminels, donc des textes de droit pénal. Face à un drame qui « fait la Une », la pente naturelle est de répondre à l'émotion par une nouvelle loi, sans se poser la question de savoir si le droit existant ne serait pas suffisant. Comme le disait naguère Guy Carcassonne, professeur de droit constitutionnel et homme politique, « tout sujet du [journal de] *Vingt heures* est virtuellement une loi » !

Pour capter les suffrages, les prétendants députés promettent à leurs électeurs de « leur faire voter telle ou telle loi » – comme on promettait jadis, sous la III<sup>e</sup> République, aux électeurs d'un village de « leur faire avoir un bureau de tabac ». La loi a totalement perdu ce caractère de gravité et presque de sacralité qu'il revêtait pendant la République romaine ou chez les penseurs des Lumières : c'est devenu une « production » parmi bien d'autres, on pourrait presque dire un objet de consommation courante, promis à une inéluctable et souvent très rapide péremption. Et si la loi est un produit jetable, on devine ce qu'il en est des normes de rang inférieur !

À ces causes générales de prolifération des normes s'ajoutent des causes particulières. En voici quelques-unes. D'abord la dérive du travail parlementaire. Dans une communication présentée au Conseil des ministres du 21 juillet 2023 sur « les statistiques de la norme et l'inflation normative », Elisabeth Borne, premier ministre, déplorait que les discussions législatives soient démesurément allongées par le fait que chaque groupe parlementaire veut apporter sa pierre à la « fabrique » de la loi en déposant de plus en plus en plus d'amendements : « La tendance à l'augmentation du nombre d'articles entre le dépôt du projet de loi au Parlement et sa promulgation se confirme : ce nombre a plus que doublé [en 20 ans] »<sup>9</sup>.

Autre cause de complexité et d'inflation normative : l'Union Européenne, qui ajoute une « surcouche » à la production normative interne. Dans certains secteurs – surtout dans le domaine du droit économique, environnemental et de la consommation – le droit de l'Union européenne (directives et règlements) entre pour une part importante dans l'accroissement du stock normatif global. Part d'autant plus importante que le législateur français, pour montrer qu'il est un bon élève, va parfois au-delà des exigences du maître : c'est le phénomène dit de « surtransposition des directives ». Par exemple, en matière de gestion des déchets, la France a étendu les contraintes au-delà de ce que le droit européen avait prévu ; de même pour les normes sur la qualité de l'air : les seuils sont plus exigeants en France que ceux préconisés par Bruxelles. On comprend que ces écarts, qui faussent la concurrence à l'intérieur même de l'UE, puissent exaspérer nos industriels et nos paysans !

Il faudrait aussi parler des normes qui se contredisent. Dans l'une de ses dernières réunions, l'Association des maires de France dénonce ainsi un certain nombre d'injonctions contradictoires comme celles qui résultent, au moins pour certaines communes, de la combinaison entre la loi *Climat et résilience* du 22 août 2021, qui introduit le principe du « zéro artificialisation nette », et la loi *SRU* du 13 décembre 2000,

qui oblige les communes à construire un certain pourcentage de logements sociaux, sous peine de sanctions !

Comme le disait déjà le Conseil d'État dans son rapport de 2016, « la production normative s'autoalimente : toute nouvelle action suppose d'adopter de nouvelles normes pour modifier les précédentes ; la nouvelle norme appellera ensuite des *normes d'application* et leur interprétation par le juge suscitera souvent, en réaction, de nouvelles normes ». Et le Conseil ajoutait : « cette production massive de normes génère une instabilité qui tend à être dénoncée comme l'un des principaux maux affectant le droit... La situation des acteurs est d'autant plus affectée que la modification est soudaine et importante et qu'elle s'applique à une situation en cours ou, *a fortiori*, qu'elle est rétroactive » – ce qui est particulièrement fréquent en droit fiscal.

En septembre 2023, le Conseil d'État a publié une intéressante étude intitulée : *L'usager, du premier au dernier kilomètre*. À partir d'une métaphore imaginée par les spécialistes du management privé, on compare un parcours institutionnel à une course à pied pour tenter d'en évaluer les difficultés successives. Parmi les difficultés qui entravent l'action publique, le Conseil relève, une fois de plus, la pléthore inextricable des règles : « L'inflation normative tend à rendre le cadre juridique excessivement complexe voire contradictoire, pour ne pas dire dans certain cas franchement incompréhensible ce qui, à l'évidence, nuit à l'effectivité du *dernier kilomètre*, tant pour les agents publics, que pour les usagers, qu'ils soient personnes physiques ou morales. » À titre d'exemple, les rédacteurs décrivent sur cinq pages<sup>10</sup> l'avalanche de textes de toutes natures qu'il faut « mobiliser » pour mettre en place un abribus, depuis les normes relatives à l'implantation de l'édicule jusqu'à celles qui encadrent le travail des chauffeurs de bus, considérés comme les utilisateurs ultimes de l'abribus : code du travail, code des transports, textes européens limitant les temps de conduite, les pauses, temps de repos ... Cette affolante multiplication de normes protectrices, et en même temps incapacitantes, doit évidemment beaucoup au fameux « principe de précaution » inscrit dans la Charte de l'environnement adoptée en juin 2004 par les deux assemblées (art. 5) et intégrée à la Constitution le 1<sup>er</sup> mars 2005 à l'initiative de Jacques Chirac.

Pour rédiger ce précieux rapport sur « le dernier kilomètre », le Conseil d'État a mené son enquête dans toute la France et recueilli de très nombreux avis. On peut résumer l'opinion à peu près unanime des acteurs locaux par cette formule lapidaire de M. Michaël Delafosse, maire de Montpellier : « La France des procédures tue la France des projets » (18 avril 2023).

Voilà pour le diagnostic. Existe-t-il des remèdes ? Ce sera notre dernier point.

Tous les présidents de la République depuis Georges Pompidou se sont déclarés « préoccupés » par l'excès des normes et ont appelé à la sobriété : « Arrêtez d'emm... les Français ! », aurait lancé le président cantalien à l'adresse des technocrates. Le 3 juillet 2017, devant le Parlement réuni en Congrès, M. Macron déclarait ceci :

Sachons mettre un terme à la prolifération législative. Cette maladie nous la connaissons, elle a été tant et tant nommée et je crains moi-même dans une vie antérieure d'y avoir participé. Elle affaiblit la loi qui perd dans l'accumulation des textes une part de sa vigueur et certainement de son sens<sup>11</sup>.

Et pourtant la « prolifération », toutes normes confondues, a augmenté de 15 % sous son premier quinquennat, de 2017 à 2022. Il est vrai qu'il a fallu faire face à l'épidémie de Covid, mais à tout moment on peut trouver de bonnes raisons de légiférer et de réglementer ! C'est pourquoi l'impératif de simplification, sinon de sobriété, est récurrent. En 2016, le Conseil d'État relevait que près de 130 *textes de simplification* avaient été adoptés en dix ans ; mais que le succès n'avait pas été au rendez-vous ...



Il est sans doute plus facile d'agir sur la « prolifération » réglementaire. En 2017, le Premier ministre Edouard Philippe a publié une circulaire exigeant que « toute nouvelle norme soit compensée par la suppression ou, en cas d'impossibilité avérée, [par] la simplification d'au moins deux normes existantes ». Une autre circulaire du 5 juin 2019, relative à la « transformation des administrations centrales », posait un principe radical : « à défaut de publication sur l'un des supports légalement prévus dans un délai de quatre mois à compter de leur signature, les circulaires sont réputées abrogées. » Pour le coup, cette décision s'est avérée efficace puisqu'on est passé de 27 837 circulaires en vigueur en 2018 à 10 069 en 2023 ! Si l'on considère les seules circulaires mises en ligne sur *Légifrance*, on constate une baisse spectaculaire de 92 % entre 2018 et 2022 ; on peut donc dire qu'à ce niveau inférieur de la réglementation, la décreue semble fortement engagée. Encore faudrait-il distinguer, car il y a circulaires et circulaires ; il y a les courtes et les longues ! Lors du colloque sur la *Simplification des normes* organisé par l'Association des maires de France, le 14 octobre 2022, un maire a cité une circulaire électronique sur la réglementation thermique des bâtiments scolaires, publiée en 2022, qui comporte 1800 pages !<sup>12</sup>

Pas plus tard que la semaine dernière<sup>13</sup>, le ministère des Finances a remis la simplification en avant. Ce mardi 4 mars 2025, trois ministres ont promis aux acteurs économiques qu'ils avaient réunis à Bercy de « passer de la concertation à l'acte ». Une *Nième* « loi de simplification de la vie économique » préparée par le gouvernement Barnier et votée *in extremis* au Sénat avant la censure doit donc être examinée à l'Assemblée nationale à partir du 24 mars. Il est question de supprimer 200 formulaires CERFA sur 1 800. Il est aussi question de créer un « observatoire de la surtransposition » pour tenter de freiner le zèle européiste de nos technocrates nationaux... Texte ambitieux !

Mais ne soyons pas naïfs : la mécanique normativiste est comme une locomotive lancée à toute vitesse sur des rails dont nul ne connaît le point d'arrivée ; et les incantations de nos responsables, leurs éloges répétés de la sobriété normative ne sont le plus souvent que des incantations vaines. En effet, même si de timides victoires ont été remportées, le moins qu'on puisse dire est que nous sommes encore très loin de cette « sobriété » des normes que tout le monde appelle de ses vœux, tout en réclamant, à tous moments et sur tous les sujets, la rassurante intervention publique. Demande d'autant plus forte que l'État, depuis la disparition, ou du moins la dévaluation, de la plupart des corps intermédiaires – familles, corporations, Églises... –, est la seule puissance tutélaire qui tienne encore debout ; lui seul « se dresse, selon le mot de Tocqueville, au milieu de l'abaissement général ». C'est donc, par la force des choses, le recours universel. L'appel mécanique à l'État protecteur – « matrice » enveloppante et rassurante – existe partout, mais cette attitude est plus particulièrement marquée en France. Tocqueville en a étudié les origines dans *L'Ancien Régime et la Révolution* (1856), après en avoir observé les prémices dans la société américaine. Rappelons-nous ce magnifique final de *La démocratie en Amérique* (1835), plus actuel que jamais :

Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres : ses enfants et amis forment pour lui toute l'espèce humaine. Au-dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle si comme elle il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche au contraire qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance :

il aime que les citoyens se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il travaille volontiers à leur bonheur ; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre [...] Il veille à leur sécurité, dirige leur industrie, règle leur héritage... Que ne peut-il leur ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre !<sup>14</sup>

Chateaubriand lui fait écho, à la fin des *Mémoires d'Outre-Tombe* : « Les Français vont indistinctement au pouvoir ; ils n'aiment point la liberté ; l'égalité seule est leur idole ». Dans un tel contexte mental, comment s'étonner que la Norme prolifère ?

<sup>1</sup> Pour plus de détails, v. J.-M. Carbasse, *Manuel d'introduction historique au droit*, 10<sup>e</sup> éd., PUF, 2014, § 17-19 et 23.

<sup>2</sup> Éd. GF Flammarion, 1897, p. 129

<sup>3</sup> Voyages aux pays de nulle part, R. Laffont, 1990, p. 265.

<sup>4</sup> À l'exception, en 1791, d'un petit code pénal très imparfait (J.-M. Carbasse, *Histoire du Droit pénal et de la justice criminelle*, 3<sup>e</sup> éd., PUF, 2014, § 223 et s.).

<sup>5</sup> V. notre contribution au *Bulletin de l'ASLM* de 2024 : « Cambacérès, un juriste montpelliérain », p. 475-481.

<sup>6</sup> Fenet, Recueil des travaux préparatoires du Code civil..., I, 1827, p. 470.

<sup>7</sup> En voici la liste : code de l'action sociale et des familles, code de l'artisanat, code des assurances, code de l'aviation civile, code du cinéma et de l'image animée, code de la commande publique, code des communes, plus un code distinct pour les communes de la nouvelle Calédonie, code de la consommation, code de la construction et de l'habitat, code de la défense, code électoral, code de déontologie des architectes, code disciplinaire de la marine marchande, code du domaine de l'État, à quoi s'ajoute un code distinct pour le domaine de l'État à Mayotte, code des douanes, code des douanes de Mayotte, code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure, code de l'Éducation, code de justice militaire, code de la justice pénale des mineurs, code de l'énergie, code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, code de l'environnement, code de l'expropriation, code de la famille et de l'aide sociale, code forestier, code général de la fonction publique, code général de la propriété des personnes publiques, code général des collectivités territoriales, code général des impôts, complété par quatre « codes annexes » (!), code des impositions sur les biens et les services, code des instruments monétaires et des médailles, code des juridictions financières, code de justice administrative, code de la Légion d'Honneur (et autres décorations), Livre des procédures fiscales, code minier, code monétaire et financier, code de la mutualité, code de l'organisation judiciaire, code du patrimoine, code pénitentiaire, codes des pensions civiles et militaires, code des pensions de retraite de la marine marchande, code des ports maritimes, code des postes et télécommunications ; des procédures civiles d'exécution ; de la propriété intellectuelle ; de la recherche ; code de la route ; code rural ancien ; code rural et de la pêche maritime ; code de la santé publique ; code du tourisme ; code des transports ; code du travail ; code du travail maritime ; code de l'urbanisme ; code de la voirie routière ; et pour finir : un code entier consacré aux « relations entre le public et l'administration » !

<sup>8</sup> Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé *L'inflation normative* paru en avril 2024 chez Plon. Sur le bandeau rouge de l'éditeur on lit : « Quand la France crève de trop de lois ! »

<sup>9</sup> Selon Madame E. Borne, l'accroissement du volume des lois dû aux amendements parlementaires était de 78 % en 2002, pour passer à 162 % en 2022.

<sup>10</sup> P. 126 à 131 de son Étude annuelle, publiée le 6 septembre 2023 (L'usager, du premier au dernier kilomètre : un enjeu d'efficacité de l'action publique et une exigence démocratique).

<sup>11</sup> Cité par Le Monde du 8 août 2022.

<sup>12</sup> Rapport *Dernier kilomètre*, p. 131, note 435 : citation de D. Lisnard, maire de Cannes.

<sup>13</sup> Cette conférence a été présentée le 10 mars 2025.

<sup>14</sup> *Œuvres complètes*, Gallimard, 1951, I, 2, p. 324.





Séance du 17 mars 2025

Séminaire interne « Sobriété »

## La consommation de l'eau : la sobriété indispensable est-elle compatible avec l'équité sociale ?

Jean-Paul VOLLE

Professeur émérite de géographie

Université Paul Valéry, Laboratoire ART-DEV

Titulaire du fauteuil II de la section Sciences

TdM

---

### MOTS CLÉS

Eau, changement climatique, ressource, bien commun, consommation, gestion, sobriété, équité, plan action eau.

### RÉSUMÉ

L'eau, source de vie, est une ressource vitale qui exige protection et traitement avant consommation. Elle participe au mythe d'une société d'abondance fortement associée au mieux-être.

Dans un contexte de raréfaction de la ressource, étroitement déterminée par le changement climatique, la sobriété trouve un sens social jusqu'à la remise en cause de notre modèle de consommation. Peut-elle prendre figure de ferment de la solidarité sociale alors que les indicateurs de consommation témoignent de distinctions sociales et d'inégalités de fait ? Elle est pourtant incontournable. Les collectivités territoriales qui fixent le prix de l'eau sont les clés dominantes d'une gestion durable de l'eau domestique.

La raréfaction de la ressource accentue l'idée de vulnérabilité et celle d'une gestion équitable de celle-ci. L'État s'est engagé pour une gestion résiliente et concertée de l'eau par le Plan Eau de 2023 afin d'engager la sobriété des usages de tous les acteurs de la filière, optimiser la disponibilité de la ressource et en assurer la qualité.

La consommation de l'eau bien commun se heurte donc à l'impératif de sobriété et au nécessaire objectif d'équité sociale au cœur de la transformation de son modèle de gestion.

---

### Introduction

L'eau source de vie, bien commun, est de plus en plus considérée comme une ressource vitale témoin du niveau de développement économique et social. « Un village sans eau est condamné à terme » titre un article du *Monde* publié le 13 mars 2025. L'eau naturelle domestique exige protection et traitement avant consommation. Les enjeux qualitatifs liés à la pollution accordent progressivement place à des enjeux quantitatifs dépendant de la crainte de pénurie. La ressource est amenée à être de plus en plus rare alors que les besoins augmentent en liaison avec la dynamique démographique et les modes de vie. On s'attachera plus particulièrement aux enjeux de l'eau domestique confrontée à nos modes de consommation qui doivent intégrer l'idée de sobriété sans affecter celle d'équité sociale.

Le changement climatique porte effet direct sur la ressource en quantité. Les sécheresses, conjonction d'un déficit pluviométrique, d'une hausse des températures moyennes et d'épisodes caniculaires récurrents intenses, impactent sévèrement la ressource, donc l'approvisionnement. C'est ainsi que l'été 2022 a été marqué par de fortes tensions sur l'eau potable domestique conduisant à des ruptures de service, des coupures volontaires, une baisse des débits, des ravitaillements par citernes ou par de l'eau en bouteille. Le modèle économique de l'eau, construit sur la notion d'abondance, a largement participé au mythe de ce type de société et, secondairement sur le critère de qualité, paraissait alors sérieusement remis en cause. L'enjeu de sobriété hydrique mise en scène impose de nouvelles façons de gérer la ressource, sa distribution et sa consommation. Le financement des services des eaux et de l'assainissement, étroitement liés, est ainsi en question. Il interroge en termes de gestion des réseaux de distribution, des usages et des comportements des consommateurs, mais surtout en ce qui concerne l'approvisionnement et la garantie de la qualité qui impliquent des technologies nouvelles et des investissements conséquents.

La gestion de l'approvisionnement et de la distribution de l'eau relève depuis le XIX<sup>e</sup> siècle de la commune. La loi de 1890 consacre l'autorité communale organisatrice de la distribution de l'eau. Dans le même temps, des compagnies privées investissent le secteur des réseaux de distribution et, par regroupement, les communes délèguent leurs obligations à des syndicats intercommunaux. La loi Grenelle II de 2010 formalise la compétence communale obligatoire en termes de distribution, facultative pour la production, le transport et le stockage. La gestion intercommunale, notamment par les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) s'est largement développée (loi NOTRe de 2015). Elle représente actuellement 50 % des services eau et assainissement. La régie publique, forme de gestion directe, concerne 75 % des communes, la DSP (Délégation de Service Public) 31 % des services pour 60 % de la population. Trois opérateurs privés, Veolia, Suez et la Saur, concentrent l'essentiel de cette activité. La gestion mixte couvre quelque 15 % de la gestion eau et assainissement des EPCI.

Les idées de sobriété et d'équité sociale sont donc directement intégrées au mode de gestion de la distribution et du traitement de l'eau par les communes, à l'échelle de la commune elle-même ou de l'organisme de coopération intercommunale. Ces deux principes, éléments moteurs des orientations et recommandations de l'État, trouvent leur application au niveau local, au cœur des politiques communautaires de gestion de la ressource, dont le prix établi au mètre cube consommé traduit la dimension politique de leur intégration.

## I. La ressource, sa consommation

La ressource en eau repose sur l'alimentation par les eaux de pluie des eaux de surface, des nappes phréatiques et sur les modes de récupération de celles-ci, sur le dessalement des eaux marines, le traitement des eaux de surface et des eaux usées. Ce chaînage permet de qualifier l'eau de « ressource locale circulaire », la ressource étant chargée de flux renouvelables naturels ou faisant suite à des traitements. Il est classique d'établir à quelque 510 milliards de m<sup>3</sup>/an le total moyen des eaux de pluie à l'échelle de la France (entre 400 et 600 milliards de m<sup>3</sup>/an selon les années). 60 % environ s'évaporent dans l'atmosphère, les « pluies utiles », soit la réserve d'eau renouvelable



qui alimente la vie sur terre, comptent donc pour environ 200 milliards de m<sup>3</sup>/an<sup>1</sup>, et encore faut-il prendre en compte une tendance à la baisse.

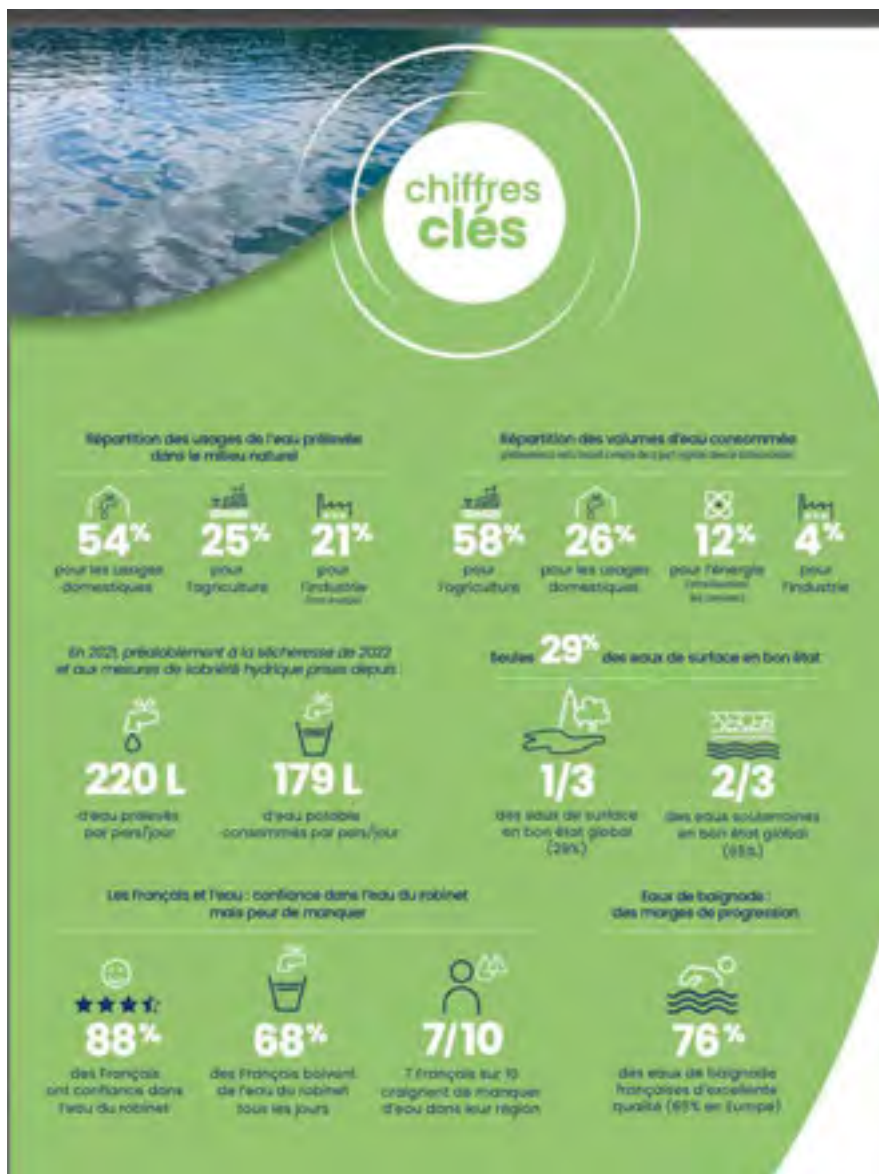


Figure 1. Chiffres clés (Fédération professionnelle des entreprises de l'eau – FP2E – Rapport BDO Advisory, 8ème édition, 2023).

<sup>1</sup> Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E), *Rapport BDO Advisory*, 8<sup>e</sup> édition, 2023.

La France possède près de 12 000 masses d'eaux de surface, souterraines, côtières ou de transition (salines) pour ses usages domestiques, agricoles, industriels et énergétiques. L'agriculture, malgré des variations annuelles liées aux précipitations, reste forte consommatrice (58 % des eaux douces consommées), les usages domestiques (26 %) exigeant des traitements pour en qualifier la potabilité, traitements qui concernent quelque 5,5 milliards de m<sup>3</sup>/an. Le dérèglement climatique accentue les déséquilibres entre renouvellement de la ressource et augmentation des usages, au point de projeter une vision d'un futur marqué par l'épuisement de la ressource, la pénurie et des rationnements devenus obligatoires. La baisse des débits estivaux des fleuves et rivières est un indicateur pertinent du déficit en eau étroitement dépendant de la hausse des températures. Au niveau mondial, l'ONU a, dès 2015, précisé que le développement durable, socialement équitable, était étroitement associé à la gestion de l'eau et à l'assainissement. À l'échelle nationale et à celle des régions, les modes de cultures, la dynamique démographique et l'urbanisation creusent les écarts entre les espaces géographiques quant aux usages conflictuels de l'eau, au point que 70 % des Français craignent de manquer d'eau selon un sondage récent<sup>2</sup>, huit sur 10 étant alors favorables à un système d'alerte sur le plan de leur consommation.

L'eau, ressource essentielle, est donc placée sous haute tension. « Pendant longtemps, l'eau était un bien abondant dont le coût était assez faible... » (Alexandre Mayol, France Culture, 22 septembre 2022). Serait-elle aujourd'hui en péril, alors que l'on estime un manque de quelque 2 milliards de mètres cubes en 2050 et que d'autres contraintes, sociales et économiques, affecteront cette ressource ? Une gestion « durable » de la ressource, de sa production à sa consommation et son recyclage, peut-elle se concevoir et être mise en œuvre au plus près de ses utilisateurs<sup>3</sup> ? Le Centre d'Information sur l'Eau<sup>4</sup> (CIE) a pris la mesure des usages de l'eau potable dans les logements. En moyenne, nous consommons en France 150 litres d'eau par jour et par habitant, avec des nuances quant à la composition familiale, le logement urbain ou la villa avec jardin, et la région. 93 % de cette consommation sont dédiés à l'hygiène et au nettoyage, 7 % à la boisson et l'alimentation. Près de 40 % de l'eau consommée relèvent des bains et douches, premier poste de consommation suivi des WC (20 %), du lavage du linge (12 %) et de la vaisselle (10 %). L'arrosage, mesuré par ailleurs, est un secteur de consommation élevée, jusqu'à 10 % de la consommation totale de certains ménages. Les notions de potabilité, indispensable ou non, et de gaspillage sont présentes dans toutes ces mesures.

Les usages agricoles de l'eau, notamment pour l'irrigation estivale, l'abreuvement du bétail, le nettoyage des bâtiments et des outils, représentent quelque 60% de la consommation d'eau douce et 10% des prélèvements, soit 3,2 milliards de mètres cubes.

L'eau, ressource naturelle, est en toile de fond du défi de la transition écologique et des enjeux liés à l'environnement, notamment sur le principe de l'économie de la ressource au niveau des usages (modes de consommation, efficacité des équipements...) et des déchets (eaux usées à recycler). La REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées), procédé de type économie circulaire, est une excellente alternative économique et sociale. L'exploitation de la ressource impose également un regard sur le plan de la précarité en termes d'accès et d'usages, et au final, de justice sociale quant à la gestion.



<sup>2</sup> Baromètre Kantar 2022 pour le CIEau.

<sup>3</sup> BARRAQUÉ Bernard, ISNARD Laure, MONTGINOUL Marielle, RINAUDO Jean Daniel, Baisse des consommations d'eau potable et développement durable, *Annales des mines*, 2011.

<sup>4</sup> CIE, Centre d'Information sur l'Eau, site Internet.

## II. Objectif Sobriété

Initialement, la notion de sobriété est posée en terme énergétique et en relation avec l'idée de transition vers des usages d'énergies renouvelables en lieu et place des énergies fossiles, charbon, pétrole et gaz, combustibles riches en carbone et responsables du réchauffement climatique suite à l'émission de gaz à effet de serre. En ce domaine, la sobriété s'accompagne d'une volonté de sortir progressivement des énergies fossiles qui représentent actuellement 60 % du mix énergétique consommé, pour atteindre 30 % en 2035 et la neutralité carbone à l'horizon 2050<sup>5</sup>. En ce qui concerne l'eau, la sobriété s'applique essentiellement sur la consommation finale de la ressource, secondairement sur les pertes enregistrées au niveau des réseaux de conduite pour en corriger les fuites et sur les modes de gestion des flux (automatisation...). Elle apparaît donc comme un enjeu économique, technique, social et politique avec comme finalité d'économiser la ressource et de contribuer à son partage le plus équitable possible, tant l'eau, précieuse, est vécue comme source de vie et de confort<sup>6</sup>. La sobriété hydrique est devenue un enjeu crucial. Les efforts de sobriété trouvent place dans le discours public en relation avec les incertitudes qui planent sur le renouvellement de la ressource. L'abondance n'est plus de mise, les limites s'imposent ainsi qu'une répartition plus équitable des accès à l'eau domestique. La gestion durable de l'eau repose sur le maillage territorial des communes et intercommunalités qui l'inscrit dans les valeurs de la proximité. Si la desserte au domicile est assurée, la « sécurité en eau » demeure vive en termes d'infrastructures techniques et de modes de consommation pour que se conjuguent équité et qualité<sup>7</sup>.

De même que le rapport à l'eau était fondé sur l'idée d'abondance et de renouvellement, la sobriété trouve sens dans l'imaginaire de l'épuisement de la ressource, de sa finitude, donc dans la mise en cause du modèle de consommation. Mais quelle est sa nature et comment s'applique-t-elle ? Ne vivons-nous pas encore un temps où une consommation intense est signe de réussite, d'amélioration du mode de vie ... et de bonheur ! Comment mettre en œuvre la sobriété sur la base de l'équité sociale dans un contexte de raréfaction de la ressource ? Comment la promouvoir, c'est-à-dire agir au quotidien, pour réduire ses consommations dans l'optique d'une répartition plus juste, plus équitable ? C'est bien sûr faire référence à une solidarité sociale difficile à mettre en œuvre. Devenue exigence incontournable, la sobriété modifie les réponses à apporter à la satisfaction des besoins élémentaires. Peut-elle se concrétiser comme ferment de solidarité sociale alors que les indicateurs de consommation témoignent de réelles inégalités ?

Elle devient un vecteur essentiel de toute politique de l'eau, de ses origines à sa consommation et à son recyclage. Mais sobriété et qualité de l'eau exigent pour leur application des investissements importants et, par les mécanismes de paiement, une augmentation des redevances pour améliorer les équipements. Le prix de l'eau qui conditionne la consommation des ménages devient critère de référence pour les collectivités gestionnaires, soucieuses d'efficacité de gestion durable et de justice sociale. Dans un contexte de vulnérabilité (sauvegarde de la ressource, fragilités sociales...) et de gestion équitable de la distribution de l'eau (performance renforcée au service de la sobriété), comment passer du modèle dominant, payer plus en consommant plus à la formule inversée, payer plus en consommant moins. On mesure combien la sobriété est un enjeu majeur pour les élus locaux, mais modifier les habitudes d'usage,

<sup>5</sup> Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), troisième programmation, 2025.

<sup>6</sup> BONIN Sylvie, *La grande aventure de l'eau*, Privat, 2001.

<sup>7</sup> BARBIER Rémi, ROUSSARY Aurélie, *Les territoires de l'eau potable. Chronique d'une transformation silencieuse (1970-2015)*, Update Sciences & technologie, 2016.

impliquer les usagers, comme souhaité, n'est-ce pas aussi, à terme, amplifier les inégalités sociales ?

### Juvignac

#### **Pour la troisième fois, la commune décroche le label *Économe en eau***

Comptant parmi les toutes premières communes engagées aux côtés de l'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec) en 2021 à la naissance du label, la municipalité a reçu pour la troisième fois le trophée 2025 du label *Commune économe en eau*, à l'occasion du salon Cycl'Eau Montpellier – Occitanie.

Ce troisième label constitue une nouvelle reconnaissance de l'effort de long terme conduit par la ville en faveur d'une gestion raisonnée de la ressource en eau, avec l'objectif affirmé de moins et mieux consommer. Un bilan positif, une consommation maîtrisée.

Depuis plusieurs années, plusieurs dispositifs concrets ont déjà été mis en place : protocole de détection des fuites suivi par les agents du Centre technique municipal, formation spécifique des agents municipaux au réglage des débits d'eau, installation de matériel hydro-économe (robinets, mousseurs, réducteurs de calcaire) dans les bâtiments publics, expérimentation de compteurs de télérelevé en collaboration avec la Régie des eaux, plantations d'espèces méditerranéennes peu gourmandes en eau et paillage au sein des espaces verts de la commune, implantation de toilettes sèches dans l'espace public.

Les résultats sont probants : 25 équipements municipaux sont équipés pour optimiser la détection des fuites, le réglage des débits et le suivi des consommations. Depuis 2016, la consommation en eau potable de la Ville a diminué de 21 % en volume et de 27 % en valeur.

**Midi Libre 09 Avril 2025**  
**<https://kiosque.midilibre.fr>**

Figure 2. Juvignac, une commune économe

La sobriété se conjugue de manière peu rationnelle avec la hausse indispensable des investissements dans le petit cycle de l'eau (réseau et équipements de desserte), besoins estimés à 3 milliards d'euros supplémentaires par an. Or elle génère une baisse tendancielle des volumes consommés donc des recettes afférentes. Cette situation qualifiée « d'effet ciseaux » conduit naturellement à interroger le système des redevances qui financent les services de l'eau et de l'assainissement. La transformation du modèle de gestion de l'eau trouve donc son fondement dans la conjonction de la sobriété, indispensable, et de l'équité sociale, nécessaire.

### III. Le Plan Action Eau de 2023

« Le Plan d'action pour une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau » (Gouvernement, France Nation Verte, 30 mars 2023) est présenté comme une des priorités de la planification écologique, l'eau étant une ressource indispensable pour la santé, l'économie et les écosystèmes qui génèrent et entretiennent la vie. Elle est essentielle pour tout type de consommation et d'usages, qu'ils soient agricoles, industriels, énergétiques et, bien entendu, domestiques. Sa préservation reste un



impératif sociétal. La ressource, sous tension, est un des premiers marqueurs du changement climatique. Le plan d'action prévoit 53 mesures pour répondre aux grands enjeux de sa préservation et de ses qualités. La sobriété est un des objectifs prioritaires avec une réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2030. La lutte contre les fuites procède de la même obligation, faire des économies d'eau. L'optimisation des usages traduit une adaptation aux épisodes de sécheresse et leur prévision. La qualité des eaux exige enfin un suivi des analyses et du traitement de la ressource tant pour la rendre potable que pour mieux répondre aux exigences des milieux naturels et de la biodiversité.

Les « acteurs de l'eau », publics et privés, doivent être mobilisés pour répondre aux nouvelles configurations de la valorisation de la ressource, sachant que sa réduction va de pair avec l'augmentation de la demande, notamment en eau potable. Sécuriser l'alimentation de la demande en eau potable et améliorer sa qualité, économiser la ressource et mieux la partager, diversifier et réduire les prélèvements sont autant d'objectifs prioritaires au niveau des territoires de gestion. Préserver la qualité de l'eau va de pair avec le souci de restaurer des écosystèmes « sains et fonctionnels », véritables filtres naturels. Ce qui correspond à des actions de protection/amélioration du grand cycle de l'eau. La sécurisation de l'approvisionnement, en réduisant les imperfections des réseaux et en améliorant le stockage, la valorisation des eaux non conventionnelles dont les eaux de pluie et les eaux grises, la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), sont des chapitres qui mobilisent aussi les collectivités territoriales et les sociétés gestionnaires. On mesure alors les dimensions des financements et des investissements indispensables pour mener à bien une politique de l'eau efficace et durable en termes de sobriété, de qualité et de disponibilité. L'innovation se trouve au cœur de la chaîne de valeur de cette politique de gestion « résiliente et concertée » sur le plan des technologies émergentes pour mieux mesurer, sécuriser et planifier « l'empreinte eau » dans l'affichage environnemental et dans celui de l'aménagement du territoire. Elle accompagne le pilotage de la ressource et reste raccordée à la modification, sous surveillance, des modes de consommation des ménages et des acteurs économiques. La raréfaction de la ressource pose quatre défis majeurs sur le plan d'une gestion portant réduction de la dépendance à l'eau : pour l'économie, assurer le développement des activités, pour l'écologie respecter les équilibres de nature, corriger les ruptures dues aux activités humaines et au changement climatique, pour les territoires sécuriser les cycles de l'eau et optimiser les modes de gestion, pour les ménages et le vivre ensemble, garantir l'accès à l'eau pour tous selon le principe de l'équité sociale, et pour fonder une politique d'anticipation et de prospective, conforter les capacités de résilience des systèmes hydriques au sein de stratégies adaptées et durables. Les 53 mesures de ce plan d'action concernent, pour 13 d'entre elles, la sobriété, pour 9 la disponibilité de la ressource, pour 10 la qualité des eaux, pour 21 la lutte contre la sécheresse et les réponses aux ambitions. Elles peuvent être lues selon trois objectifs majeurs, sobriété, disponibilité et qualité, et deux volets conduisant à une dynamique de résilience, la prise de conscience écologique associée aux progrès technologiques pour progresser vers une modification des comportements (les écogestes à adopter au quotidien).

En réponse au plan gouvernemental, « une centaine d'enseignants-chercheurs déplorent la gestion gouvernementale de cette ressource essentielle à travers un plan 'eau' bien en deçà des attentes des acteurs opérationnels et scientifiques<sup>8</sup> ». Un plan eau qu'ils qualifient de « catalogue de mesurette », loin de ce que l'eau représente comme enjeu social et territorial, loin des ambitions que le politique devrait assumer. Pour eux

---

<sup>8</sup> *Le Monde*, 15 février 2024, « L'actuelle politique de protection et de préservation de l'eau ressemble à une pièce de théâtre ».



c'est « une pièce de théâtre en trois actes, dont la séquence de la Pythie constitue l'ouverture. Les deux actes suivants sont la farce et le drame postmoderne ». En conclusion, les scientifiques dénoncent « les dérives performatives » du récit étatique alors que le contexte socio-politique est à « la dilution des responsabilités ... [et à] la multiplication des registres de justification ».

Un peu en réponse à cela, la publication ministérielle du 22 mars 2024, mise à jour le 24 mai<sup>9</sup>, insiste sur la mobilisation des territoires et sur la dynamique de sobriété : « Après un an de déploiement, le Plan Eau a permis d'engager une réelle mobilisation des territoires et des secteurs, en concentrant en particulier les efforts sur la dynamique de sobriété ». Mais seulement 14 des 53 mesures du Plan ont été effectivement mises en œuvre, 50 sites industriels se sont engagés dans des plans d'économies et 93 des 171 points noirs relatifs aux fuites des réseaux ont fait l'objet de travaux pour quelque 125 millions d'euros sur les 180 qui devaient être débloqués. Autant de données qui permettent d'évoquer un bilan mitigé et de souligner les retards des engagements, notamment en ce qui concerne la tarification du prix de l'eau, moyen essentiel pour mettre en œuvre une politique d'équité. Les programmes financiers revus à la baisse, notamment vers les agences de l'eau, sont en rapport direct avec l'aggravation du déficit public. Tendance qui souligne combien la question de l'eau est loin d'être résolue et demeure essentielle, du niveau de l'État à celui des plus petites communes.

Un an plus tard, au 31 mars 2025, 64 % des mesures initiées ont été mises en œuvre<sup>10</sup> dont 36 mesures sur les 53 préconisées pour encourager la sobriété des usages dans tous les secteurs d'activités, optimiser la disponibilité et préserver la qualité de l'eau, objectifs premiers du plan de 2023. Les collectivités locales sont à l'origine des mesures les plus originales, en particulier dans la réutilisation des eaux usées (169 sites concernés) soulignant combien le recours aux eaux non conventionnelles est un enjeu crucial à leur niveau de gestion, mais aussi en ce qui concerne l'innovation qui fournit réponse au défi de la raréfaction de la ressource par une modification des usages au quotidien (programme Inov eau, sobriété et qualité) et à celui de la gestion améliorée par les services numériques. Enfin, la situation de Mayotte justifie largement que la moitié des 44,3 M€ destinés aux Outre-Mer lui soit attribuée. Dès 2024 et dans le prolongement du Plan Eau, l'accent a été mis sur l'adaptation au changement climatique comme principe moteur de toute vision prospective. Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) a été publié en mars 2025. Il définit une stratégie systémique d'adaptation selon les mêmes attributs que le Plan Eau de 2023 (enjeux, mesures, actions), son ancrage territorial étant également prioritaire. Améliorer la préservation de la ressource est un impératif transmis aux structures de gestion. Les usages de l'eau placés dans une vision prospective doivent donc être modifiés par un renforcement des actions d'adaptation aux capacités et qualités de la ressource. La sobriété commande ainsi les évolutions de la consommation de tous les acteurs économiques pour réduire de 10 % les consommations d'ici 2030, ce qui implique de mieux mesurer la ressource et les prélèvements, de décliner l'objectif de sobriété à l'échelle de tous les territoires. Économiser, planifier et mesurer qualifient la nouvelle politique de l'eau, l'équité sociale n'étant pas associée, du moins dans les discours, comme facteur déterminant du futur ainsi dessiné. Et pourtant, l'équité sociale ne



<sup>9</sup> Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, *Plan eau : 1 an après, 100% des mesures engagées*.

<sup>10</sup> *Le Plan eau, 2 ans après*, Gouvernement, dossier de presse, France Nation Verte, 31 mars 2025.



devrait-elle pas être placée au cœur de la transformation du modèle de gestion/consommation de l'eau pour éviter une aggravation des inégalités ?

## Conclusion

À l'origine de nombreux mythes et légendes qui nourrissent notre imaginaire, l'eau est riche de symbolisme, sa ressource est un bien commun qui doit sans cesse être soumis à mesure et protection. L'eau, par ses usages et ses valeurs, constitue un des leviers fondamentaux de la transformation des rapports à l'environnement et à l'économie. Longtemps figure de la société d'abondance et de l'accès au bien-être, sa gestion aujourd'hui repose sur le concept de sobriété, implique efforts et innovations pour maîtriser la rupture indispensable des tendances anciennes. L'équité est décrite comme une « vertu qui consiste à régler sa conduite sur le sentiment naturel du juste et de l'injuste<sup>11</sup> ». Le respect qualifie la ligne de conduite qu'impose cette notion de justice naturelle et de partage équitable. L'accès à la ressource sans discrimination, la promotion d'un environnement inclusif, un horizon de qualité de vie, de partage et de lutte contre les disparités sociales qualifient les enjeux d'un développement durable. La composition de toute politique de l'eau, de l'exploitation de la ressource à la consommation finale de l'eau naturelle et pure, se construit sur des interactions et va, de plus en plus, relever du juste équilibre entre sobriété et équité qui sont donc les éléments-moteurs du système de gestion et d'élaboration d'une conscience collective, et ce quelle que soit l'échelle de référence, du niveau planétaire à celui, élémentaire, du lieu de consommation. On sait le chemin étroit d'une équation difficile à résoudre tant les facteurs qui la construisent jouent de contradictions conséquentes. Une gouvernance nouvelle signe « d'une gestion plus équitable et plus démocratique<sup>12</sup> » des systèmes de l'eau s'impose.



Figure 3. Les Politiques de l'eau, une équation à résoudre

<sup>11</sup> Dictionnaire Le Robert, « L'équité, notion de justice naturelle... », Tome 2, édition de 1980.

<sup>12</sup> BARONE Sylvain, MAYAUX Pierre-Louis, *Les politiques de l'eau*, Collection Clefs, 2019.

## COMPLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

BARONE Sylvain, *L'eau une affaire d'État. Enquête sur le renoncement écologique, Raisons d'agir*, 2024.

BARRAQUÉ Bernard (dir.), *Gestion durable de l'eau urbaine. Observations et échanges France-Brésil*, Collection Indisciplines, 2018.

BOULEAU Gabrielle, GUÉRIN-SCHNEIDER Laetitia (éds), *Des tuyaux et des hommes. Les réseaux d'eau en France*, Collection Indisciplines, 2011.

COLLARD Anne-Laure, RIAUX Jeanne, KUPER Marcel, *Récits de recherche sur l'eau dans un monde interdisciplinaire*, Collection Indisciplines, 2024.

LEFÈVRE Denis, ANDRÉASSIAN Vazken, *L'eau en péril ? Une ressource à préserver au quotidien*, Quae éditions, 2016.

SCARWELL Helga-Jane, ROUSSEL Isabelle, *Les démarches locales du développement durable à travers les territoires de l'eau et de l'air*, Presses universitaires du Septentrion, Lille, 2006.

## Sites internet concernant la politique de l'eau dans la métropole européenne de Lille

Métropole européenne de Lille (MEL), *L'eau dans la MEL, connectée et maîtrisée. Piloter le service des eaux pour un territoire connecté et durable*, 2016.

Métropole européenne de Lille (MEL), *L'eau une priorité, un contrat avec Veolia économe en eau*, 17 mars 2025.

Veolia.com, *La Métropole Européenne de Lille lance Vig'îléo, dernier-né des centres d'hypervision de Veolia pour piloter le service de l'eau du futur*, 2016.



TdM

*Séance du 17 mars 2025*

**Séminaire interne « Sobriété »**

**La sobriété exige-t-elle une décroissance dans un monde en évolution ?**

**Hilaire GIRON**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

---

**MOTS CLÉS**

Sobriété, croissance, décroissance, déconsommation, économie fonctionnelle, coopération, financement, énergie, investissement, numérique, IA, productivité, mutualisation, budget, ressources.

**RÉSUMÉ**

Les préoccupations de l'état de notre planète et de sa dégradation consécutive à nos activités humaines sont indiscutablement avérées ! Il convient dès lors d'identifier si la correction des dégradations environnementales, nécessitant une certaine sobriété de comportement, impose une décroissance économique.

Il est clair que le système économique actuel, centré sur l'augmentation permanente des chiffres d'affaires, se traduit automatiquement pour les entreprises par l'augmentation du nombre des produits vendus encouragés par l'obsolescence programmée et le renouvellement des modes. Mais des perspectives encourageantes émergent par le changement de paradigme économique. Il s'agit de l'Économie Fonctionnelle et de Coopération, qui apporte un avantage considérable à l'optimisation d'emploi des ressources et de leurs usages en abandonnant la possession des objets assurant ces fonctions nécessaires à notre vie courante. L'objet devient dès lors un outil de production pour le fournisseur qui en garde la propriété mais en assure la durabilité et la fonctionnalité pour le client final avec une performance des services y afférant.

La sobriété aujourd'hui passe au contraire par une croissance économique ambitieuse pour assurer les changements nécessaires à l'évolution et à la pérennité, notamment par les performances technologiques assurées en particulier par le numérique et l'IA, appuyées sur la formation et le développement des compétences.

---

**Liminaire**

Sobriété et décroissance, deux termes souvent associés, notamment par les écologistes intégristes, qui ont comme réaction fréquente de jeter l'enfant avec l'eau du bain ! S'il faut optimiser l'emploi des ressources, cela va de soi, faut-il traduire cela par une décroissance ? Les conséquences en seraient catastrophiques pour les deux tiers de l'humanité, qui n'ont pas atteint le niveau de développement de nos pays occidentaux, et parfois même simplement le niveau de survie minimum à leur existence ! Ce serait condamner à mort les deux tiers de l'humanité !

Prenons un exemple simple pour caractériser la décroissance.

Le boulanger de votre quartier pétrit 100 baguettes de pain par jour ! Le lendemain, pour respecter les consignes de décroissance, il n'en fournit que 80 et ainsi de suite... Très rapidement, les conséquences de cette attitude sont la pénurie, le développement du marché noir et l'explosion des mafias qui vont, par leurs trafics, s'enrichir sur le dos des autres. Souvenez-vous de ceux qu'on appelait les BOF pendant la guerre de 1939-1945 ! Ils vendaient cher leurs produits en raison de la pénurie alimentaire, au-delà des tickets de rationnement insuffisants pour nourrir la population ! Chacun va se battre pour un quignon de pain ! C'est le retour garanti à la barbarie !

L'autre question qui vient à l'esprit est l'utilité des produits consommés. Si, sur le plan alimentaire, l'utilité semble claire, tout du moins pour les produits de base, cela devient compliqué pour les autres produits ! Qu'est-ce qui est utile, qu'est-ce qui ne l'est pas ? Utilité ou futilité : vaste question très compliquée !

En particulier, tout nouveau produit ou service arrive dans un cadre d'organisation où il n'est pas attendu et il est perçu comme inutile ! Le remplacement de la voiture à cheval ne s'est pas fait simplement, même si la quantité de crottin de cheval posait des questions déjà écologiques par son volume dans les rues de Paris. André Citroën, grand communicant, a fondé sa publicité sur l'énergie alimentaire de l'époque. Votre cheval, vous devez le nourrir même quand il ne tire pas une charrette. Ma voiture n'a besoin de manger que quand elle roule ! Quand Monsieur Xérox est allé voir IBM pour obtenir un financement pour son invention de l'électrocopie, il lui a été répondu que la machine à écrire à boule d'IBM pouvait imprimer sept pelures lors d'une frappe ! Votre photocopieuse est sans intérêt !

C'est identique pour le téléphone portable ! Qui d'entre nous pourrait s'en passer ? À ses débuts, il paraissait être un gadget inutile, d'autant plus que sa taille demandait une petite valise pour le transporter. En effet, il n'était associé qu'à sa fonction de remplacement d'un téléphone fixe, alors qu'aujourd'hui, c'est un ordinateur portable, une assistance et un outil indispensable pour tous les actes de la vie quotidienne !

La question qui se pose et qui est pertinente est l'obsolescence programmée poussant à renouveler, le plus fréquemment possible, objets, outils et vêtements par exemple. Il y a quelque chose à faire, bien entendu, mais ce n'est pas nécessairement de la décroissance.

## 1. La valeur ajoutée

Chacun d'entre vous connaît ce terme !

La valeur ajoutée, pour n'importe quelle entreprise industrielle et de services, est la différence entre les ventes, c'est-à-dire son chiffre d'affaires, et ses achats extérieurs nécessaires à son approvisionnement en matières premières et à son fonctionnement. Et tout le long de la chaîne, des maillons successifs d'entreprises transforment le produit ou le service jusqu'au destructeur final du produit-service, le dernier client de la chaîne, seul utilisateur de ce produit-service. Il paye la fameuse taxe à la valeur ajoutée sur l'ensemble de la chaîne des composants et produits transformés, qui n'est bien sûr pas payée par les industriels transformateurs et c'est normal !

La valeur ajoutée incarne donc le travail de transformation de la matière par le personnel des entreprises successives. Cette VA doit rémunérer trois acteurs, le personnel qui assure le travail de transformation de la matière première de l'entreprise, l'actionnaire qui permet l'investissement et l'État qui assure les infrastructures collectives et sociales, sans oublier l'épargne suffisante pour les amortissements indispensables à la modernisation et au renouvellement de l'outil de production ! Ces

cumuls de valeurs ajoutées constituent le Produit Intérieur Brut, la création de richesse ! On voit bien, par là, qu'il n'y a que « l'huile de coude » qui crée de la richesse, c'est-à-dire le travail ! La spéculation financière par anticipation parfois exagérée de gains futurs de croissance, avant la création réelle de valeur, est le risque permanent de l'économie qui dès lors conduit à des lendemains qui chantent et conduit à la financiarisation de l'économie, véritable cancer de la société ! Ce risque est régulé, autant que faire se peut, par le niveau de taux d'emprunt des banques centrales.

S'il y a décroissance, il y a baisse du PIB et, ipso facto, paupérisation des salariés, de l'actionnaire et de l'État avec une boucle déflationniste sur l'économie !

Ce raisonnement basique élémentaire permet de poser la problématique de la décroissance !

## **2. Survol de l'état des lieux sur la consommation en France ces dernières années**

En 2022 et 2023, la France a connu, comme tous les pays européens, sa plus forte période d'inflation depuis les années 1980, qui a entraîné un repli presque symétrique de la consommation des ménages. Ainsi les prix de l'alimentation ont cru de 12 % en 2023 et ceux de l'énergie de 23 %. En réponse, les ménages ont réduit leurs dépenses alimentaires de 8 % entre juillet 2022 et juillet 2023. Face à cette chute de la consommation, le PDG de Carrefour a alerté, en août 2023, sur le tsunami de déconsommation subi par les Français. Quelques mois plus tard, le PDG de Système U affirmait, à son tour, que la France entrait en déconsommation car, en dépit du ralentissement de l'inflation, ses clients n'avaient pas retrouvé leur niveau de consommation de 2021.

Effectivement, alors que l'inflation est retombée à 2 % en moyenne en 2024, la consommation des ménages, en juin 2024, est équivalente à celle enregistrée en 2015.

Cette chute spectaculaire mérite donc d'être analysée, afin de comprendre pourquoi elle n'est pas uniquement conjoncturelle, mais révélatrice au contraire de tendances très structurantes au sein de la société française, qui pourraient donc se poursuivre dans l'avenir.

### **2.1. Une diminution structurelle de la consommation**

La consommation représente aujourd'hui environ 55 % du produit intérieur brut de la France, plus de 80 % du budget moyen des ménages, et constitue une composante structurante des modes de vie et des imaginaires. La société de consommation ne représente qu'une infime partie de l'histoire de la société française, à peine un siècle, et pourtant elle a réussi à s'imposer, conjointement avec le capitalisme, dans toutes les composantes des sociétés développées. Des années 1950 aux années 1970, les fameuses Trente Glorieuses, la consommation des ménages augmentait en moyenne de 4 à 6 % par an, tirée par la croissance du pouvoir d'achat et par l'explosion des biens et services pour des ménages jusqu'alors peu équipés. Ces taux semblent aujourd'hui bien éloignés et l'évolution de la consommation des ménages est beaucoup plus faible, comprise en moyenne entre 0 et 2 % par an, en excluant les années Covid de 2020 et 2021.

Depuis 2021, un pic semble avoir été atteint pour la consommation de biens, qui n'a pas repris sa croissance contrairement à la consommation des services.

## **2.2. Un ralentissement qui s'explique par quatre tendances structurantes**

### **2.2.1. Le vieillissement de la population**

À mesure qu'ils vieillissent, les individus sont mieux équipés et voient leurs besoins physiologiques et sociaux diminuer. On constate qu'une fois à la retraite, les personnes ont tendance à acheter moins de vêtements, de meubles, à moins se déplacer. Les besoins caloriques tendent aussi à diminuer après 75 ans ! Selon l'INSEE, les plus de 65 ans consomment 21 % de moins que la moyenne des Français, alors qu'ils représentent 20 % de la population, six points de plus qu'en 1990.

Or ce vieillissement s'accélère avec augmentation des personnes de plus de 75 ans. Ce facteur va mécaniquement tirer la consommation des ménages français à la baisse.

### **2.2.2. La saturation des besoins matériels**

En effet les taux d'équipement des ménages atteignent des plafonds, puisque la société française a atteint un stade développement économique permettant à l'essentiel de sa population de s'équiper. Ainsi, 9 ménages sur 10 possèdent un lave-linge, une télévision, un réfrigérateur-congélateur et un téléphone portable, et presque autant pour les ordinateurs.

Autrement dit, l'augmentation des achats n'est désormais tirée que par trois leviers : la croissance démographique, le multi-équipement et l'innovation ! Or ils tendent eux-mêmes à ralentir. Ainsi, au cours des dernières années, la population française a crû en moyenne de 0,3 % par an, contre 0,5 % au cours de l'année 2010. À partir de 2044, selon l'INSEE, la population française pourrait même diminuer, si les tendances en matière de fécondité et d'espérance de vie se poursuivent, et en l'absence de croissance forte du solde migratoire. Ce qui veut dire, au passage, qu'il nous faut au moins 240 000 migrants par an, qui travaillent bien sûr, si nous voulons simplement maintenir nos régimes de retraites et de sécurité sociale !

Parallèlement, le multi-équipement, qui permettait de dynamiser les ventes, ne joue plus son rôle pour des biens comme la télévision et le téléphone. Les ventes ne sont donc tirées que par des besoins de remplacement, accélérés éventuellement par l'innovation et l'obsolescence programmée !

### **2.2.3. Des consommateurs de plus en plus contraints**

Si la consommation des Français augmente moins, c'est aussi qu'elle est de plus en plus modérée, par deux facteurs principaux : le pouvoir d'achat et les dépenses contraintes. Ralentissement de la croissance économique, de 4 à 7 % pendant les Trente Glorieuses, à 0-0,5 et au maximum 2 % depuis les années 2000 ! Les marges de manœuvre financières tendent donc à diminuer structurellement. Bien sûr, ces moyennes masquent des différences élevées entre les ménages selon leurs revenus !

La capacité des ménages à consommer est réduite par la contrainte des dépenses pré-engagées, définies comme les dépenses qui doivent être réalisées dans tous les cas, car liées à des remboursements, des abonnements, des prélèvements automatiques, logement, loyers, remboursements de prêts, accès aux réseaux d'eau, électricité, télécommunications, et le numérique développe le rythme des abonnements en tout genre de manière sournoise ! Elles représentent même les deux tiers pour les ménages les plus pauvres, limitant les dépenses de loisirs, culture, restauration hors domicile... Dans ce budget, les dépenses liées au transport représentent 15 % de la consommation des ménages, notamment liées à l'automobile et les carburants. L'ampleur de l'inflation a accéléré ce phénomène en 2022.



#### 2.2.4. *L'essor de la sobriété volontaire*

Enfin, si les Français ne consomment plus autant qu'auparavant, c'est aussi qu'ils se montrent de plus en plus critiques envers la société de consommation, et donc plus réticents à l'idée de surconsommer. Une majorité d'entre eux prend conscience des impacts de la surconsommation. Huit Français sur dix sont aujourd'hui tout à fait ou plutôt d'accord avec l'idée que la société de consommation est une mauvaise chose car elle entraîne du gaspillage. Trois sur dix estiment que la société de consommation est manipulatrice et neuf sur dix estiment que les entreprises incitent à la surconsommation.

Du toujours plus vers le toujours mieux, voire le toujours moins pourrait être la conclusion ! À l'avenir, la société de la déconsommation deviendrait-elle la nouvelle norme ? Plusieurs incertitudes demeurent.

#### **Un problème de cohérence entre discours et pratiques**

70 % des Français estiment qu'il est possible d'avoir une bonne vie en consommant peu et ils sont nombreux à souhaiter vivre demain dans une société où la consommation prend moins de place. Près de six personnes sur 10 pensent qu'il faut revoir complètement le modèle économique et sortir du mythe de la croissance infinie.

Mais en fait, il y a des contradictions. Selon l'ADEME, d'un côté, huit personnes sur 10 estiment avoir déjà un mode de vie sobre, c'est-à-dire ne pas acheter des produits dont elles n'ont pas besoin et d'acheter moins de produits mais de bonne qualité et respectueux de l'environnement. Sans surprise, les plus aisés se jugent globalement moins sobres, mais il en va de même pour les plus précaires et les moins de 25 ans. Par ailleurs, sept personnes sur 10 estiment qu'elles consomment un peu ou beaucoup moins que la moyenne des Français et quatre sur 10 qu'elles ne pourraient pas consommer moins qu'aujourd'hui !

De l'autre côté, d'autres réponses indiquent que cette sobriété est en réalité soit subie, soit ne porte que sur une minorité de pratiques.

Ainsi, une majorité d'individus qui se considèrent comme sobres sont en fait dans une situation de précarité subie. Il peut s'agir d'une source de frustration pour eux. En parallèle, une partie des individus qui revendiquent une sobriété volontaire ont des pratiques caractérisées par un fort impact environnemental ! Parmi les individus qui s'estiment tout à fait sobres, 20 % ont pris l'avion au moins une fois au cours de l'année précédente, et/ou possèdent au moins dix appareils numériques, et/ou mangent de la viande tous les jours. Or, il s'agit de pratiques qui alourdissent fortement l'empreinte environnementale individuelle.

Ainsi, par rapport aux quatre moteurs actuels de ralentissement de la consommation, la sobriété volontaire est à la fois la plus revendiquée et la moins observée dans les comportements.

Il y a cependant évolution des imaginaires. L'achat d'occasion est emblématique à ce sujet. Selon la FEVAD, Fédération du e-commerce et vente à distance et l'institut ENOV, en 2022, trois Français sur quatre ont acheté au moins un produit d'occasion, neuf points de plus en un an !

Trois raisons principales président à ces choix : la dimension financière évidemment, la dimension écologique et aussi les représentations associées. Il y a une dizaine d'années, l'image associée à l'occasion était négative, mauvais état, pratique de pauvreté... À l'inverse, aujourd'hui, les produits neufs sont de plus en plus associés à une qualité dégradée et à l'obsolescence programmée, alors que les objets plus anciens deviennent des symboles de durabilité !

La réduction de la consommation des ménages constituera donc un levier important de la transition écologique mais pas suffisant. En effet, la modification des modes de

production sera évidemment nécessaire, de même que la transformation des infrastructures et de politiques publiques.

### 3. Perspective des pratiques économiques

Les tendances analysées montrent que la réduction de la consommation matérielle de la société française est déjà une réalité. Mais deux scénarios sont envisageables pour l'avenir. D'abord, la réduction de la consommation se poursuivrait et entraînerait avec elle un ralentissement durable de la croissance économique. Dans le second cas, l'essoufflement de la consommation des ménages pourrait être partiellement compensé par une croissance de la consommation des services, accélération de la transition vers une économie « servicielle ». Mais c'est à double tranchant, il convient en effet de conserver une industrie forte, ce qui n'est pas le cas actuellement et est très inquiétant pour l'indépendance nationale. Nous y reviendrons.

Depuis une dizaine d'années, la consommation des ménages en services augmente plus rapidement que celle des biens. Les services sont omniprésents dans l'économie française : le secteur tertiaire représente 75 % de l'emploi total, sa croissance résultant en grande partie des destructions d'emplois dans l'agriculture et l'industrie, notamment par les délocalisations, et ce n'est pas une bonne nouvelle. On a pu le constater pendant le Covid, pour certains approvisionnements. Les services principalement marchands représentent 56 % de la valeur ajoutée du pays et les services principalement non marchands 21 % contre 15 % pour l'industrie. De fait, la France n'est plus un pays industriel. C'est dramatique ! J'y reviendrai.

On considère qu'une unité rend des services non marchands lorsqu'elle les fournit gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Mais, ce qui est inquiétant, c'est que ces services non marchands sont supérieurs aux activités industrielles. Or, comme vous le savez, ces activités de services se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration. Ce sont des fonctions importantes mais qui sont des fonctions supports à l'acquisition des compétences et de santé pour ceux qui travaillent dans la chaîne de valeur de production économique ! Ce sont bien entendu des fonctions vitales !

Mais il convient de réfléchir quelque peu à cette problématique en ce qui concerne la sobriété. En effet, les services non marchands, par définition, n'ont pas de chiffre d'affaires, ils sont donc rémunérés par la valeur ajoutée économique réelle des entreprises marchandes et nos impôts et diverses cotisations sociales. Sur ce point, on touche une question délicate de la dialectique marxiste, lutte entre le capital et le travail. En réalité, il s'agit d'une « tria-lectique » – travail, capital et État, tous trois rémunérés par la VA ! Mais on pourrait dire que l'État intervient au carré, au sein même de la VA directement, puis sur les revenus distribués aux salariés et aux actionnaires et aussi au cube si j'ose dire. En effet, l'État emprunte au-delà de ses ressources primaires, dette publique non négligeable, trois mille milliards de dettes actuellement pour la France ! Et cette dette, il faut bien la rembourser, tout du moins les intérêts, si on fait rouler la dette dont on ne rembourse jamais le capital, mais l'argent provient de la source unique de création de valeur ajoutée de l'entreprise économique ! Comme j'ai cru comprendre grâce à l'intervention de Jean-Marie Carbasse, la semaine dernière, que la sobriété juridique et donc celle de l'État sont exemplaires, la sobriété économique des entreprises dépend « un tout petit peu ... ! » de la sobriété de l'État ! C'est une litote, bien sûr, ou un oxymore, c'est selon ! On touche du doigt l'écologie intégrale : tout réagit sur tout et réciproquement ! Pour compléter le tableau, il faut bien prendre conscience que la dette publique mécaniquement, tout compte fait, appauvrit les pauvres et enrichit les riches !



En effet, le résultat final est un transfert vers les prêteurs, possesseurs des dettes, à partir de la masse de prélèvements à la base, la plus large possible, pour permettre le remboursement de la dette, jusqu'à ce que le système explose pour tout le monde comme lors du crash de 1929.

J'en reviens à la consommation. Depuis 2021, un pic semble avoir été atteint pour la consommation de biens, alors que la consommation des services continue à augmenter. Nous abordons, par cette observation, un point critique et nouveau de basculement volontaire vers la sobriété !

Pourquoi ? C'est l'adoption de modèles économiques alternatifs tels que l'économie de fonctionnalité et de la coopération (EFC), l'EFC constituant une rupture par rapport au modèle dominant. En effet, le consumérisme repose sur la vente de produits censés répondre à des besoins. Mais la simple satisfaction de ces besoins ne suffit pas à entretenir la croissance. D'où le fait que les entreprises doivent veiller à renouveler en permanence les besoins via l'innovation, l'obsolescence programmée... et à créer des besoins artificiels afin de maintenir la croissance des ventes. Il est facile de comprendre que c'est l'augmentation permanente du nombre d'objets vendus qui crée la croissance. Changer de voiture tous les ans, de vêtements tous les six mois, de téléphone mobile tous les deux ans, etc... Dans des pays équipés, c'est structurellement un pousser au crime écologique !

C'est là qu'intervient cette révolution de l'EFC. Il faut se concentrer sur la fonction à assurer et non sur l'objet qui répond à cette fonction. Les fonctions de mobilité par exemple demeurent indispensables mais faut-il posséder l'outil de déplacement ?

L'EFC, l'économie de fonctionnalité et de coopération, remet en cause le modèle consumériste à plusieurs niveaux !



Figure 1 : Marula Conseil : L'économie de la fonctionnalité et de la coopération : nouvel eldorado ou leurre ?

- La satisfaction du besoin est au cœur de son modèle économique, et elle ne repose plus sur la vente de produits neufs. Il s'agit en effet, pour l'entreprise, de déployer toutes les possibilités pour y répondre, tout en optimisant sa consommation de ressources naturelles. Pour cela, des forfaits sont proposés au client, dont le montant varie selon l'ampleur du besoin et, bien sûr, selon ses moyens financiers. Par exemple, pour un besoin de communication, une entreprise pourra proposer une palette de forfaits incluant la mise à disposition d'un téléphone, un forfait téléphonique et internet, un service d'entretien, réparation et remplacement, en cas de perte ou de vol, mais aussi la mise à disposition d'un ordinateur, d'un téléviseur, etc... L'entreprise Michelin a été leader en la matière en proposant aux flottes de camions de certains clients, non pas la vente de pneus, mais des kilomètres parcourus. Xerox ne vendait plus des imprimantes mais un service d'impression. Plus récemment, des offres destinées aux particuliers émergent aussi, notamment pour les équipements informatiques, la téléphonie mais aussi pour les meubles et les vêtements ou encore pour l'énergie. Il suffit également de penser à la musique. Qui d'entre vous achète encore des disques ? Un abonnement à Spotify ou Deezer permet un accès sans limites à vos airs préférés et à des découvertes. Certes, des problèmes énergétiques se posent pour le stockage des données, que connaît bien Michel Robert !
- Avec l'EFC, l'entreprise reste propriétaire des produits qu'elle met à disposition de ses clients. Elle ne gagnera donc pas d'argent en vendant le plus de produits possible, mais au contraire en optimisant au maximum la durée de vie des produits qu'elle a fabriqués. Au fond, elle devient une usine de production de services avec les équipements industriels qui restent sa propriété en tant qu'outils de production de services. Et dans ce cas, le raisonnement industriel de durabilité, de productivité et de performance devient majeur. Une entreprise industrielle ne change pas de machines-outils tous les six mois. Ceci suppose de concevoir des produits plus résistants, faciles à réparer, voire à faire évoluer. Les gains financiers proviendront plus fondamentalement de la capacité de l'entreprise à répondre aux besoins de ses clients de façon optimale, donc en utilisant le moins de ressources naturelles et humaines possible, et en assurant la maintenance et la mise à niveau du dispositif. Il s'agit d'une rupture majeure par rapport au modèle existant, puisque la marge provient de la capacité à réduire plutôt qu'à croître.
- L'EFC peut à la fois permettre de repenser fondamentalement l'offre commerciale des entreprises et la logique de croissance. D'un côté, il ne s'agira plus de vendre des voitures ou des tee-shirts, mais de répondre à des besoins fonctionnels de mobilité et d'habillement, ce qui pourrait conduire à repenser totalement les distinctions actuelles en termes de secteurs et d'acteurs. De l'autre, cette approche par les besoins fonctionnels découplés de la possession de l'objet pourrait remettre en cause la logique du toujours plus : toujours plus de biens, de ressources, de chiffre d'affaires et de croissance économique. Elle constituerait donc une alternative au modèle de croissance infinie, mais insoutenable, plus durable d'un point de vue économique et écologique.

En conséquence, nous pouvons affirmer qu'une « déconsommation » est possible en passant du nombre toujours plus grand d'objets vendus à une fonctionnalité de services professionnalisés. Cela ne signifie en aucun cas une décroissance économique. Il faut, au contraire, particulièrement aujourd'hui, une croissance agressive pour assurer l'évolution écologique et surtout réindustrialiser la France, notamment au plan énergétique et à celui de la productivité industrielle.





Figure 2 : analyse Sia Partners d'après données de l'ADEME

Venons-en à ce fameux rapport Draghi, pierre angulaire de la survie de l'Europe aujourd'hui.

## 4. L'impact du rapport Draghi dans la situation actuelle géopolitique

### 4.1. Le constat

Le déclin de la production industrielle et de l'investissement en Europe est manifeste. Plus de 10 ans après le « Pacte pour la compétitivité de l'industrie française » de Louis Gallois (2012), deux rapports importants ont été remis en 2024 aux institutions européennes : celui d'Enrico Letta, « Much More than a Market », puis celui de Mario Draghi sur la compétitivité de l'Union, qui tire vraiment la sonnette d'alarme et lance à la commission européenne un véritable défi, celui d'endiguer la « lente agonie » de l'Europe et de relancer sa politique industrielle face aux États-Unis et à la Chine. La Russie de Poutine ne compte pas dans cette compétition économique, car elle est complètement hors course. Cet appel sera-t-il suivi d'effets, contrairement à la stratégie de Lisbonne adoptée en l'an 2000 qui devait faire de l'Union Européenne « l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde ».

Pour enrayer cette chute libre de l'Europe, Mario Draghi identifie trois domaines où l'Europe doit mener des actions urgentes et massives si elle ne veut pas sombrer dans une lente agonie, pas moins : le retard technologique, la difficile conciliation entre la décarbonation et la compétitivité, la haute dépendance de l'Europe vis-à-vis des États-Unis... Le diagnostic est sévère.

#### 4.1.1. Le retard technologique

Il est notamment dans le champ du numérique, par rapport aux États-Unis et à la Chine, et c'est très préoccupant, voire catastrophique. Il ne peut que s'accroître. Les dépenses de recherche sont insuffisantes. Le soutien public à la recherche et à l'innovation était, en 2021 de 131 milliards d'euros aux États-Unis contre 108 milliards en Europe mais surtout, cet effort de recherche est fragmenté, non coordonné entre les

différents États européens et faiblement orientés vers l'innovation. On voit par là la conséquence néfaste de l'absence d'intégration européenne. Il s'agit de construire des structures type Airbus dans tous les domaines !

Si l'on s'appuie sur les publications, parmi les 50 premières institutions publiques de recherche, trois sont européennes, 21 américaines et 15 chinoises ! La part de l'Europe dans les fonds investis dans le capital-risque n'est que de 5 %, celle des États-Unis de 52 % et de la Chine de 40 %. C'est d'ailleurs là où on réalise que la Chine est un pays capitaliste !!! Mais le drame est que cela conduit les start-up européennes à rechercher les financements américains, incomparablement plus abondants qu'en Europe. Le pas dramatique suivant est l'installation aux États-Unis avec la fuite des cerveaux ! Le nombre de cas européens sur cette trajectoire d'émigration vers les États-Unis ne fait que croître et Monsieur Trump l'encourage actuellement...

Le rapport Draghi déplore parallèlement l'insuffisance de l'effort de formation européen. Il considère que le système d'éducation et de formation ne prépare pas au développement et à la mise en œuvre des innovations technologiques. Il note en particulier le besoin de formation non satisfait dans le domaine de l'Intelligence Artificielle (IA), clef pour l'avenir industriel de l'Europe. En effet il faut abandonner le vieux paradigme des pays à bas salaires pour l'exploitation industrielle, ce qu'a fait la France depuis des années en délocalisant et ce qu'elle continue à faire actuellement avec Sanofi, par exemple. C'est un véritable suicide ! Les pays les plus performants en matière industrielle sont ceux qui maîtrisent le numérique, l'IA et les données numériques ! L'illusion d'une économie de services post-industrielle est une erreur dramatique pour l'Europe et surtout pour la France, pays industriel en voie de disparition.

Tout cela se traduit par le rythme de progression de la productivité. Sur la période 2000-2019, le rythme américain dépasse de 0,5 % par an celui de l'Europe. Cet écart s'est accru depuis la crise du Covid, il est désormais proche de 1 % par an. La différence de pénétration des innovations numériques et notamment de l'IA en est certainement une des causes majeures. La faiblesse relative des gains de productivité pèse évidemment sur la croissance économique et cela d'autant plus que le nombre d'heures travaillées ne progresse plus en Europe, notamment en France, et ne peut donc compenser, même partiellement, une productivité insuffisante. Le PIB de l'Europe était en 2002 supérieur de 4 % à celui des États-Unis. Il lui est en 2023 inférieur de 12 %. Les États-Unis et la Chine distancent désormais l'Europe dans le développement et la mise en œuvre des innovations de rupture.

#### ***4.1.2. La difficile conciliation entre la décarbonation et la compétitivité***

La décarbonation se traduit par l'utilisation d'énergie moins émettrice de CO<sub>2</sub> : le gaz dans une période de transition et surtout l'électricité. Le gaz est trois à cinq fois plus cher en Europe qu'aux États-Unis, et l'électricité deux à trois fois plus coûteuse, créant un handicap déjà visible pour l'industrie européenne. Le rapport Draghi alerte sur ce qu'il appelle le défi de la décarbonation asymétrique. L'industrie n'est pas assez soutenue et paie son énergie significativement plus cher... Elle sortira affaiblie de ce choc, et les délocalisations pourront favoriser les États-Unis, qui bénéficient en effet de trois atouts particulièrement attractifs : un programme de soutien à la décarbonation, « l'Inflation Reduction Act », doté de 415 milliards de dollars US, un prix de l'énergie particulièrement bas et la perspective de mesures tarifaires concernant les importations en provenance de l'Europe.

#### ***4.1.3. Une Europe dépendante***

La dépendance concerne surtout les matériaux critiques, souvent sous contrôle chinois, les technologies liées au numérique, et à la transition énergétique ou avec les



semi-conducteurs avancés et les technologies de défense. L'effort, dans ce dernier domaine, est fragmenté et fait appel massivement à des équipements conçus et fabriqués hors d'Europe. En effet 78 % des achats de matériel de défense sont réalisés hors d'Europe, dont 63 % aux États-Unis. Dans le domaine spatial, stratégique à la fois pour le spatial et pour le militaire, l'effort américain s'élève en 2023 à 73 milliards de dollars et atteindra 80 milliards en 2030. Les chiffres pour la Chine sont de l'ordre de 14 et 20 milliards, et pour l'Europe de 13 et 14 milliards. L'UE commence, depuis la guerre en Ukraine, à avoir une réflexion collective sur sa souveraineté, ou au moins la réduction de ses dépendances les plus critiques. Mais elle est loin d'être à la hauteur des enjeux !

#### **4.1.4. Une perspective démographique préoccupante**

Pour corser le diagnostic, Mario Draghi rappelle que l'Europe est en panne démographique. La population active baissera au rythme de deux millions d'actifs par an à partir de 2040 ! En 1960, la population européenne dépassait de 196 millions de personnes celle des États-Unis. En 2100, elle sera, sauf inversion rapide des tendances, inférieure de 45 millions. Inutile de dire que l'appel à l'immigration est une question obligatoire de survie.

La conclusion de Mario Draghi est sans appel. Le véritable choix se situe entre, d'un côté, un lent déclin accompagné d'une faible croissance économique et d'une dépendance accrue, notamment dans le domaine technologique, et, de l'autre, le refus de décrocher et, pour cela, l'adoption de mesures fortes marquant une rupture et exprimant clairement la volonté de se situer au niveau des États-Unis et de la Chine.

## **4.2. Les préconisations**

Je ne vais pas développer longuement l'ensemble des préconisations mais insister pour dire que l'avenir ne serait sûrement pas assuré par une décroissance. Nous nous trouvons devant un enjeu de croissance agressive dans la recherche et l'industrie si nous ne voulons pas décliner à grande vitesse. Pour la sobriété, il est indispensable de mener ce combat dans une vision écologique bien sûr. Mais les besoins énergétiques ne vont sûrement pas se réduire, ils vont au contraire exploser dans cette perspective. La décroissance est une aberration dans cette perspective. En revanche, il faut une croissance d'une autre nature.

Quelles sont donc ces recommandations ? Elles concernent l'innovation et l'énergie.

### **4.2.1 L'innovation**

Le rapport développe longuement les voies et les moyens qui permettraient de combler, au moins partiellement, le retard européen dans les innovations de rupture. Trois grandes orientations :

- Accroître l'effort de recherche fondamentale et innovation et le « débureaucratiser »,
- Soutenir la transition de l'innovation à sa commercialisation en facilitant le parcours et en assurant un écosystème juridique et financier plus porteur et unifié en Europe pour les entreprises innovantes,
- Enfin assurer une IA européenne et le cloud. Le rapport propose la mise en réseau des ordinateurs européens de haute performance pour renforcer la capacité d'apprentissage des machines. Il promeut également la coordination entre industries pour accélérer la pénétration de l'IA dans l'appareil productif. Concernant le cloud, Mario Draghi est conscient de l'avance américaine, pour partie irrattrapable, et suggère une négociation permettant au moins à l'Europe de maîtriser les technologies mises en œuvre et d'assurer son indépendance dans les domaines de souveraineté.

#### 4.2.2 L'énergie

L'importance de l'énergie décarbonée est évidemment majeure. Mais elle soulève une multitude d'aberrations de fonctionnement des marchés européens, pénalisante pour le coût énergétique ! Le marché de l'électricité en Europe ne tient pas compte des différents mix de production et il est soumis aux intermittences des énergies renouvelables notamment allemandes, qui, du fait de leur masse, jouent un rôle très déstabilisant. Une profonde réforme de ce marché est nécessaire et est conforme aux intérêts de la France qui bénéficie de la stabilité de sa production nucléaire. Mais la question centrale est la disponibilité d'une électricité décarbonée et de son coût.

La volatilité des prix est engendrée par l'intermittence des énergies renouvelables – le solaire et l'éolienne - due particulièrement à la prolifération des raccordements pour l'équilibrage des réseaux qui sont fort coûteux et saturés, en particulier du fait de la politique totalement inconséquente de l'Allemagne qui est de manière aléatoire soit fortement exportatrice, soit fortement importatrice.

Le rapport met en revanche en avant les qualités de l'énergie nucléaire qui est vraiment la seule porte de sortie d'avenir de la problématique énergétique. Il convient d'avoir un développement agressif de cette énergie exemplaire en matière de décarbonation ! Il propose un véritable programme de développement du nucléaire au niveau européen avec, en particulier, les nouveaux réacteurs SMR (Small Modular Reactors) et bien sûr la prolongation de la durée de vie des réacteurs actuels. On voit par là que la sobriété et la sécurité énergétique imposent le choix du nucléaire, choix que l'Europe est loin d'avoir encore fait, notamment avec les décisions aberrantes des Allemands et de l'Autriche également qui pénalisent l'Europe entière !

#### 4.2.3. Le financement

Le rapport donne la mesure des investissements additionnels nécessaires pour faire face aux défis à relever : 750 à 800 milliards d'euros chaque année (4,4 % à 4,7 % du PIB de l'UE). L'investissement devrait ainsi passer de 22 % du PIB à près de 27 %. C'est évidemment considérable, mais le rapport estime que ce n'est pas hors de portée. Historiquement, l'investissement est financé en Europe à 80 % par le privé et à 20 % par le secteur public. Concernant le financement privé, le premier constat est que l'épargne européenne est abondante (1 390 milliards d'euros en 2022), sensiblement supérieure à celle des États-Unis, (840 milliards) mais qu'elle est insuffisamment orientée vers l'innovation et l'investissement productif.

- Le rapport propose une union des marchés financiers européens, leur fragmentation limitant la capacité de financement globale et induisant des coûts de l'argent plus élevés. Il estime qu'une gestion plus unifiée pourrait accroître les volumes unitaires disponibles et se traduire par une baisse de 2,5 % des taux d'intérêt. Il faudrait y ajouter des incitations fiscales favorisant le financement de l'investissement privé. Le rapport fait aussi d'autres propositions, comme la création de fonds de pension là où ils n'existent pas, en France notamment.
- Concernant les financements publics, le rapport constate que le budget de l'Union n'a pas la taille critique. Il propose un doublement du budget ! Il plaide donc pour une mutualisation de l'appel aux marchés au niveau européen, analogue à celle qui a été réalisée pour sortir de la crise du Covid. L'Union européenne emprunterait ainsi pour le compte des États à hauteur d'environ 800 milliards d'euros !





### 4.3. Les enjeux vitaux de l'Europe

On le comprend bien ici, ce « common safe », selon l'expression retenue dans le rapport, aura beaucoup de mal à prospérer, notamment avec l'archaïsme nationaliste et souverainiste des partis politiques d'extrême-droite.

En fait, à travers le rapport Draghi, c'est l'avenir de l'Europe qui se joue. Ses propositions peuvent prêter à débat, son diagnostic, non. Il est indiscutable ! Il ne faudrait pas, parce que l'on conteste telle ou telle proposition que l'on en vienne à oublier le diagnostic ou à le glisser sous le tapis. L'Union européenne mais aussi chaque État, doivent le saisir à bras-le-corps. Les alertes sont trop nombreuses : domination américaine dans le numérique, défaut de productivité, guerre en Ukraine, politique annoncée de Donald Trump, « rouleau compresseur chinois » dans les industries de la transition énergétique, dépendance croissante sur les matériaux critiques, il suffit de penser là encore à l'appétit impérialiste d'acquisition de territoires et de contrats de Trump...

Il faut créer rapidement les conditions d'une véritable mobilisation nationale et européenne. Après ce rapport, nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas.

## 5. Conclusion

La conclusion tient en quelques mots. La sobriété sera possible aux conditions suivantes :

- Passage d'une économie de consommation quantitative à une économie qualitative du type de celle présentée, à savoir l'Économie Fonctionnelle et de Coopération, c'est-à-dire détachement de la possession de l'objet assurant la fonction à celle du service de cette fonction avec durabilité des objets qui passent du statut de consommables à celui d'outils de production durables, évolutifs et maintenus, et développement d'écosystèmes en réseaux d'échanges économiques de coopération, économie circulaire territoriale,
- Fédération des États européens vers une mutualisation des moyens et des infrastructures pour abaisser les coûts et augmenter les performances industrielles d'innovation, de productivité, de recherches, de souveraineté et de défense, ce qui signifie une convergence des politiques, notamment en matière énergétique et financière,
- Croissance ambitieuse pour assurer par l'augmentation des compétences humaines, les capacités à changer de paradigmes et accroître ainsi les performances technologiques nécessaires à l'adaptation environnementale, pour assurer notre pérennité.

La réponse à la question posée est donc claire : déconsommation forte, exigeant une croissance économique ambitieuse, accompagnée simultanément de l'investissement sur les hommes et la technologie. C'est, au final, assurer la garantie de la poursuite de ce monde, en évolution depuis le « Big-Bang » dont nous sommes issus, et ce par le travail et la volonté. Autrement dit, « construire la terre ou périr », processus écologique s'il en est, avec émergence de la conscience individuelle et collective, vision hautement teilhardienne. Nous ne constituons, en réalité, qu'un seul village, un seul écosystème planétaire, voire galactique !



**TdM**





Séance du 24 mars 2025

Séminaire interne « Sobriété »

**La sobriété dans le soin : un devoir civique et une conduite éthique<sup>1</sup>**

**Jacques BRINGER**

Membre de l'Académie Nationale de Médecine  
et de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**Elisabeth ELEFANT**

Membre de l'Académie Nationale de Médecine

**Claudine ESPER**

Membre de l'Académie Nationale de Médecine

TdM

---

**MOTS-CLÉS**

Sobriété, médecine, soins, éthique, solidarité.

**RÉSUMÉ**

Nombre de personnes dans notre pays n'ont pas accès aux soins appropriés en temps utile, notamment dans les territoires subissant une faible densité de professionnels de santé. Face à ces difficultés d'accès induisant un non-recours aux soins, prôner la sobriété dans la consommation médicale et soignante peut sembler incongru, comme peut paraître déplacé l'appel à une moindre prescription de médicaments, eu égard aux ruptures de stock d'approvisionnement des produits de santé auxquelles sont confrontés régulièrement les patients. Il n'est pourtant pas inconvenant de regarder les faits : la médecine et les soins sont des biens de consommation dont on peut abuser. La santé est un bien, parfois une chance, surtout un objectif : celui de vivre en bonne santé qui requiert prévention, soins et solidarité pour les plus vulnérables. Viser la sobriété n'est pas tendre à la privation, mais au bon soin à moindre risque auquel chacun aspire et a droit sans compromis sur la qualité. Cela requiert un mode d'exercice médical et soignant ainsi qu'une consommation des soins qui font prévaloir la pertinence sur la quantité. La société du toujours plus n'est pas le toujours mieux.

Les Français bénéficient d'une solidarité unique grâce à une couverture universelle avec gratuité totale dans un grand nombre de maladies chroniques. Sa sauvegarde est un enjeu social prioritaire auquel chacun doit contribuer. En ce sens, la sobriété est une conduite civique et une vertu éthique, car elle privilégie la responsabilité et l'autonomie éclairée des patients/usagers, la pertinence des prescriptions et la bonne adéquation des moyens mobilisés, tout en assurant la prévention de nuisances individuelles et collectives d'un consumérisme en soins. *In fine*, il s'agit de préserver l'équité solidaire face à l'individualisme d'un « j'y ai droit » intempérant, inflationniste et contre-productif.

---

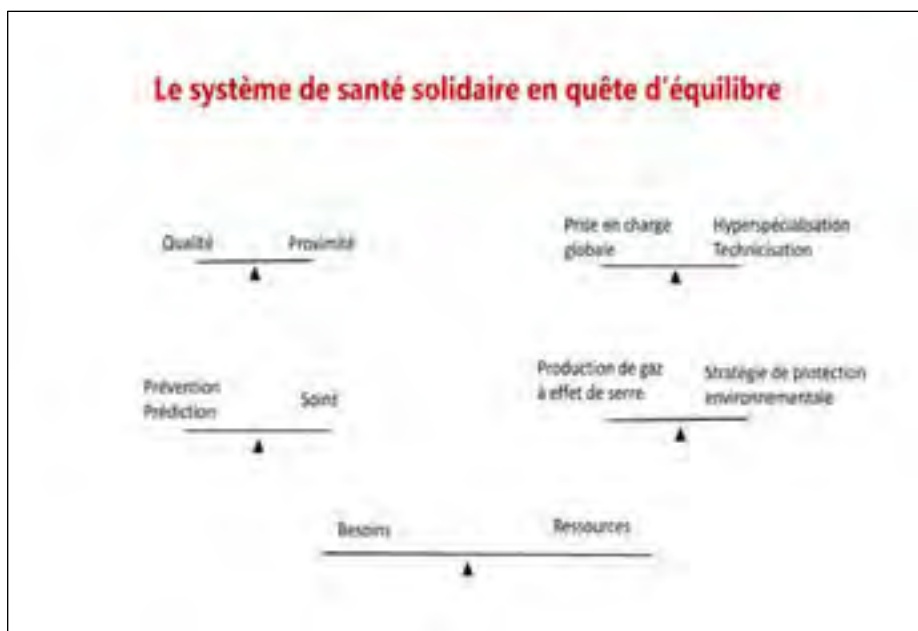
<sup>1</sup> Ce texte résulte de la présentation lors du séminaire de l'ASLM de mars 2025 et reprend l'essentiel du rapport de l'Académie Nationale de Médecine et de son Comité d'éthique en date du 9/12/2025 : « La sobriété dans le soin. Principe civique de solidarité ».

## Introduction

La surmédicalisation, l'extra-médicalisation et d'autres facteurs contributifs concourent à stimuler l'offre et la demande de soins entre convenance, facilité et mercantilisme. La sobriété, à l'opposé de la privation, est un mode d'exercice médical et soignant et de consommation des soins qui privilégie la pertinence et la qualité à la quantité. La surmédicalisation résulte de la rencontre de la propension à prescrire pour rassurer, de façon réflexe ou systématique, et de l'attente addictive de la prescription comme solution à toute plainte. La fascination pour l'innovation, la promotion pharmaceutique et biotechnologique, certains modes d'exercice de la médecine avec l'intrusion de la financiarisation outrancière stimulent la consommation en soins.

Les conséquences de ces déviations consuméristes du système de santé sont multiples : le risque iatrogène, l'inéquité des soins, l'impact environnemental avec des retombées écologiques qui ne peuvent être négligées, une insoutenabilité économique qui ne saurait être occultée. L'efficacité de la gestion administrative en strates doit, elle aussi, être évaluée au filtre d'un questionnement éthique sur ses conséquences en termes d'autonomie/responsabilité des professionnels du soin, de bienfaisance/efficacité/pertinence, de non-malfaisance et d'équité des décisions.

## Défis et tensions pesant sur l'équilibre du système de santé



Encadré 1 : défis et tensions pesant sur le système de santé.



Notre système de santé se trouve confronté à de multiples défis, sources de tensions entre les objectifs et les valeurs à préserver ou à atteindre :

- **La conciliation de la proximité et de la qualité** est loin d'être toujours possible comme l'illustre la fermeture de maternités faute de pouvoir entourer la mère et l'enfant de la sécurité péri-obstétricale requise. Ainsi, l'aspiration légitime à accéder à une médecine et à des soins de proximité se heurte aux changements de la démographie médicale, soignante et à l'éloignement des plateaux biotechnologiques ne permettant pas d'assurer la qualité nécessaire.
- **La médecine visant l'efficacité sur la maladie** exige une hyperspécialisation et une technicité qui se confrontent à la nécessité d'une prise en charge globale d'une personne, avec ses traits de personnalité, ses choix prioritaires et son mode de vie ainsi qu'à son environnement. **Cette médecine soucieuse de la personne** et de son autonomie est source de dilemmes éthiques parfois difficiles à résoudre.
- Privilégier la **prévention**, en s'appuyant éventuellement sur la prédiction, afin de réduire la charge de soins est un objectif louable que chaque gouvernement souhaite atteindre. Ce vœu partagé par les professionnels de santé, les citoyens et usagers du système de santé est difficile à décliner car il requiert une promotion de la santé dans les politiques publiques nationales et territoriales selon une stratégie adaptée aux populations à risque, notamment celles de faible niveau socio-économique, particulièrement affectées par la prévalence et la sévérité des maladies chroniques accrues par l'augmentation des inégalités sociales [1]. L'éducation à la santé dès l'enfance doit permettre de développer la vaccination et d'acquérir un comportement nutritionnel équilibré, une hygiène de vie avec exercice régulier, et de prévenir les addictions (tabac, alcool...). Ce préalable représente une tâche délicate demandant l'adhésion et l'implication de l'Éducation Nationale, des collectivités et des familles, en particulier dans les milieux exposés. Mais, force est de constater qu'alors que la médecine et les soins ne sont qu'un déterminant minoritaire de la santé d'une population, ils absorbent plus de 95 % des dépenses, et la prévention moins de 5 %.
- **La responsabilité environnementale du système de santé** est un enjeu crucial quand on sait qu'il est à l'origine de plus de 8 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau national (près de 49 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>). Les secteurs des médicaments et des dispositifs médicaux représentent à eux seuls 50 % de ces émissions. Il importe donc d'intégrer son développement dans la stratégie de protection environnementale en repensant le choix des productions, des prescriptions, des circuits des médicaments et dispositifs médicaux, des parcours de soins afin de réduire l'empreinte écologique et de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique qui pèse sur notre santé et l'économie du système de soin.
- Enfin, la question de la **soutenabilité** financière ne peut être occultée, alors que les besoins et coûts en santé débordent à l'évidence nos capacités de ressources. Cela soulève le problème d'un « juste soin » relevant de la solidarité nationale et d'un choix des priorités inhérentes qui lui incombent.

Tel est l'équilibre délicat que chaque responsable de la gestion, de la prescription et chaque consommateur de soins doit garder à l'esprit, avec le souci d'une sobriété responsable, sans compromis sur la qualité et garante d'une sauvegarde de la solidarité, faute de quoi les contraintes parfois arbitraires et délétères s'imposeront aux uns et aux autres.

## Consumérisme, mésusage et gaspillage des soins

De nombreux facteurs contribuent à ce que le soin soit devenu un bien de consommation dont on peut abuser : ainsi la surmédicalisation, l'extra-médicalisation et d'autres facteurs contributifs concourent à stimuler l'offre et la demande entre convenance, facilité et mercantilisme. Or, les enjeux d'une sobriété en soins bien comprise sont d'éviter ces dérives en privilégiant un juste soin qui prescrit moins pour mieux soigner [2].

**Consumérisme, mésusage et gaspillage des soins**

— La santé : un bien de consommation dont on peut abuser

- La surmédicalisation : rencontre de la propension à prescrire et de l'attente addictive de la prescription comme solution à tout.
- L'extra-médicalisation : confond désir par convenance personnelle et nécessité ou besoins.
- La fascination pour l'innovation : rôle de la promotion pharmaceutique et biotechnologique.
- Le mode d'exercice de la médecine et des soins impacte la façon de prescrire : financiarisation.

Encadré 2. Facteurs stimulant le consumérisme dans le soin.

**La surmédicalisation** résulte de la rencontre de la propension à prescrire pour rassurer (prescription réflexe ou systématique) et de l'attente addictive de la prescription comme solution à toute plainte. Le droit du patient, acteur de sa santé, à une décision partagée contribue probablement à cet effet collatéral. L'accès du citoyen à des sources multiples d'information par Internet et les réseaux sociaux stimule sa demande alimentée de surcroît par une mésinformation potentielle. Le risque pour le professionnel de soins est de devenir un prestataire par la facilité à répondre à la demande dopée par un « droit-créance » exigible dans le champ médical comme dans celui du bien-être [3].

Les exemples illustrant le consumérisme par surmédicalisation abondent : tels, les abus de remboursement de transports sanitaires qui atteignaient le coût de 6,3 milliards d'euros en 2023 avec une croissance de + 9 % en 1 an. Ces transports sont quasiment gratuits car financés à hauteur de 95 % par la couverture universelle soit 11 % de plus que celle assurée dans les pays de l'OCDE. Comme en témoignent aussi les arrêts maladie abusifs par complaisance ou facilité, les prescriptions disproportionnées ou redondantes et hors recommandations, d'examen d'imagerie et de biologie, les sur-prescriptions médicamenteuses avec pour témoin les stocks considérables dans les armoires à pharmacie des Français qui traduisent le delta entre ce qui est prescrit et ce qui est pris effectivement. Pourquoi les officines de la plupart des pays européens délivrent-elles les médicaments sur mesure alors que, dans notre pays, le conditionnement en boîtes et flacons inutilisés induit de tels stocks ? La dispensation à l'unité du nombre de médicaments devrait être la règle. Les prescriptions et leur renouvellement automatique par listes numériques de médicaments et « kits » de pansements ou dispositifs jetables induit une surprescription ou réflexe massif souligné

par tous, patients et infirmiers. Le gâchis en médicaments des établissements hospitaliers est tout aussi massif : une évaluation récente de 210 d'entre eux révèle que plus de 1000 unités communes de dispensation des médicaments par établissement sont jetés chaque semaine à la poubelle. Cela représente, pour l'ensemble du secteur hospitalier, un coût annuel estimé à 1 milliard d'euros [4].

Le démarchage, à domicile et dans les EHPAD, de firmes d'audioprothèses induit une dérive dénoncée par la CNAM qui constate un gisement de fraudes coûteuses qui s'engouffrent dans la gratuité récente des appareils remboursés à 100 % [5].

L'encombrement des unités d'urgence résulte en partie des difficultés d'accès à des soins de proximité non programmés alors que 54 % des personnes qui y ont recours perçoivent que c'est pour des raisons qui ne relèvent pas d'une urgence. Cela traduit cependant un détournement des moyens coûteux vers des soins qui ne justifient pas leur mobilisation. Avec pour conséquences, une durée d'attente des personnes âgées aux urgences qui revêt un caractère de maltraitance.

Il apparaît indispensable de développer l'apprentissage des étudiants et des professionnels de santé aux bonnes pratiques soucieuses de tempérance par la pertinence des actes de soin. Cela implique de sortir du réflexe de prescription, en apprenant à « ne pas faire », par la valorisation du rôle pédagogique du médecin et des autres professionnels de santé pour permettre au patient d'intégrer la réalité, pour lui, de la balance bénéfices/risques d'un acte de soin. La qualité de la médecine et le « bon soin », dans de nombreuses situations, exigent du praticien de savoir dire « non » : 8 consultations sur 10, dans notre pays, donnent lieu à une prescription de médicaments contre 4 sur 10 consultations aux Pays-Bas [1]. Force est de constater que l'inexpérience, le temps pressurisé, le débit à l'acte, sont peu propices à la non-prescription ou à la déprescription qui exigent le temps de convaincre. Le pharmacien a, lui aussi, un rôle pédagogique majeur auprès des patients, les alertant, entre autres, sur les risques du cumul des produits.

En parallèle, il est nécessaire de développer les capacités des citoyens à accéder à une information de qualité leur conférant une réelle autonomie, afin de distinguer le nécessaire du superflu dans la consommation de biens de santé dont ils doivent mesurer les conséquences potentielles, le toujours plus n'étant pas le toujours mieux lorsqu'il s'écarte du bon soin attendu et recherché. Cela justifie que la personne consommatrice de soins soit informée de façon systématique de ce que coûtent réellement chaque acte, chaque examen, médicament et séjour hospitalier. En effet, la gratuité apparente est consubstantielle de l'idée que les moyens n'ont pas de limites, stimulant ainsi abus des demandes et des pratiques [6].

**L'extra-médicalisation** [3] participe au consumérisme en induisant une prescription qui intègre le champ du bien-être, du confort, des aspirations sociétales et parfois de la compensation d'un vécu social. Le mal-être existentiel pour espérer un mieux-être peut d'ailleurs se nourrir du slogan de l'OMS : « la santé vise un état de complet bien-être physique, moral et social ». Ce vœu, porté par une louable intention loin des réalités, induit une méprise entre santé et bonheur. Cela traduit une porosité des frontières dans les prises en charge entre le pathologique et le normal, sans relation évidente avec la prévention, la maladie, l'accident ou le handicap. Il peut en résulter une confusion des priorités entre, d'une part, la nécessaire et équitable solidarité envers les personnes malades, vulnérables, handicapées et, d'autre part, l'injonction de prendre en charge et couvrir les demandes sociétales infinies pour convenance personnelle. Alors que la culture de la démocratie sanitaire prône le respect de l'autonomie des patients avec une évolution des relations médecin-patient, les praticiens peuvent être mis en difficulté pour refuser les examens ou prescriptions exigibles, tels un droit.

Nombre de dermatologues se détournent de la pratique de leur spécialité pour se livrer à la médecine esthétique, ce qui entraîne un délai préjudiciable pour obtenir une consultation en dermatologie au risque d'un retard de diagnostic des mélanomes, par exemple, et de la perte de chances des patients qui en sont affectés.

Bien que l'accès à l'Assistance Médicale à la Procréation pour les infertilités « sociétales » (femmes seules et couples de femmes) ait été plébiscité par les Français, d'aucuns peuvent considérer que cette prise en charge s'inscrit dans le champ de l'extra-médicalisation, d'autant plus que, dans certains centres, il a été noté un allongement de l'attente des couples dont l'infertilité est pathologique, qui le vivent comme une injustice. L'autoconservation des ovocytes sans indication médicale, couverte par la solidarité nationale, dont la pertinence et la faisabilité pour l'ensemble de la population questionnent, ainsi que la chirurgie esthétique qualifiée abusivement de reconstructrice sont des exemples clairs du déplacement des frontières.

**La fascination pour l'innovation**, la promotion pharmaceutique et biotechnologique, favorise la prescription d'examens, de médicaments et de dispositifs médicaux connectés, dont l'efficacité est questionnable dans des indications élargies et non validées.

**Le mode d'exercice de la médecine et des soins** impacte la façon de prescrire. À ce titre, il convient de ne pas négliger les conséquences d'une captation des ressources financières, issues de la solidarité nationale, par la **financiarisation** outrancière des établissements et professionnels de santé, avec le risque encouru de prioriser et développer les seuls soins rentables à court terme, avec les dérives spéculatives qui ne peuvent être occultées. Une évaluation rigoureuse s'impose en ce domaine, prenant en compte le risque de dérives, en cas de difficultés économiques, et de retrait lié aux fluctuations de ces fonds, d'autant qu'il y a un fort endettement dans ce secteur [7].

## Conséquences des déviances consuméristes du système de santé

- **Le risque iatrogène**

Les Français ont longtemps été les plus grands consommateurs de médicaments en Europe. Malgré des mesures régulatrices, ils restent en tête pour la consommation de benzodiazépines, sources de confusion et de chute chez les personnes âgées [1]. La prescription d'antibiotiques est de 25 % supérieure à la moyenne des pays européens avec l'écueil de l'augmentation des situations préoccupantes d'antibiorésistance à l'origine de 125 000 infections et de plus de 5 000 décès par an [8]. Notre volume de soins par habitant se situe à la troisième place des pays de l'OCDE. Une estimation de la FHF auprès de médecins hospitaliers indiquait que 26 % des actes n'étaient pas justifiés. Ce qu'a confirmé une enquête montrant que, pour la majorité des médecins libéraux et hospitaliers, 28 % des actes et examens médicaux ne sont pas fondés [9]. De plus, une variabilité inter-régionale du recours à certaines interventions est observée.

Ces données doivent être confrontées au risque iatrogène dont les patients doivent être mieux informés par les médecins, les pharmaciens et lors de campagnes de responsabilisation. En effet, les actes de soins sont responsables du lourd tribut humain et financier avec 8 % des hospitalisations (200 000/an) et 10 000 décès annuels dans notre pays [10].

- **Inéquité des soins**

Les patients attendent du système de santé un accès fluide à des soins de proximité de qualité, ouvrant un parcours avec coordination des soins grâce à des modes d'exercice pluriprofessionnels, selon les nécessités de leur état, afin de les orienter vers les expertises qui leur permettent de bénéficier des progrès biotechnologiques d'une

médecine personnalisée, précise et efficace. Et cela, avec un reste à charge financier très faible dans notre pays. Cette gratuité pour beaucoup, fruit de la solidarité, masque le coût réel des soins en termes de prélèvements, de taxes et impôts, à un point tel que cela efface même la perception des conséquences d'un excès de consommation des soins, puisque « la santé n'a pas de prix ». De plus, surprescription et surconsommation contribuent à renforcer les inéquités en soins. Le reste à charge élevé pour certaines pathologies et situations de handicap [3], tel le matériel indispensable adapté aux personnes lourdement handicapées ou encore la couverture incomplète des personnes âgées en EHPAD, l'insuffisance de moyens pour l'accompagnement des patients en soins palliatifs sont des priorités loin d'être financées. La durée d'attente des personnes âgées ou vulnérables aux urgences résulte, pour une large part, de l'encombrement lié à des problèmes qui n'en relèvent pas.

Ces quelques exemples d'inéquité manifeste, parmi d'autres, témoignent de l'insuffisance de la prise en charge de besoins légitimes ou prioritaires, en raison de la captation des ressources qui, par ailleurs, ne peuvent être extensibles à souhait.

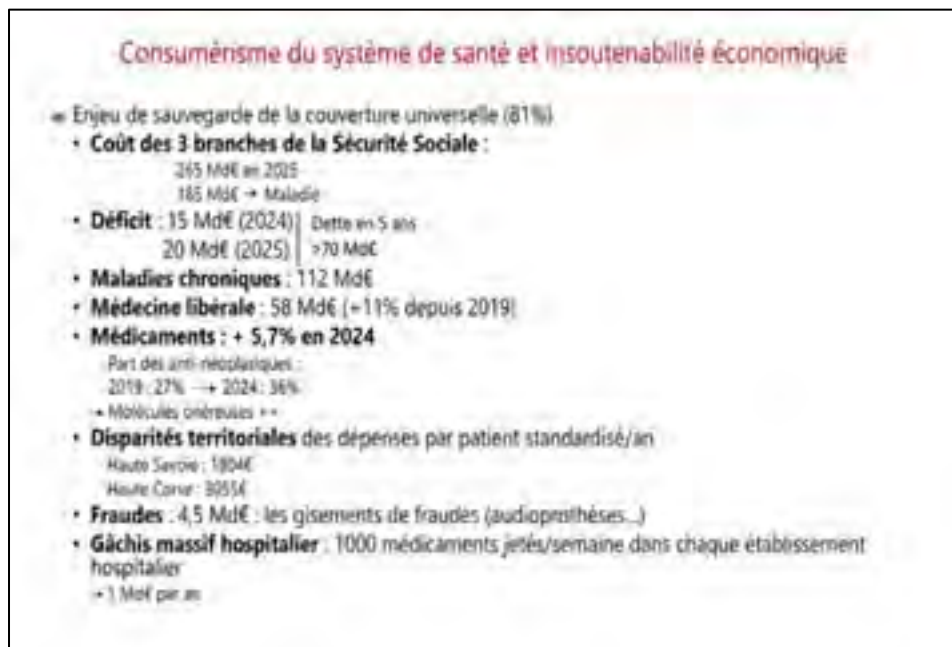
- **Impact environnemental ou conséquences écologiques**

L'activité de soins générant 8 % de l'émission nationale de gaz à effet de serre avec 49 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, la baisse la consommation excessive et inappropriée des produits de santé représente un levier complémentaire contributif à la lutte contre le réchauffement climatique [6, 10, 11, 12]. Le circuit du médicament représente 29 % et celui des dispositifs médicaux 21 % de cette émission, soit 50 % à eux deux. En particulier, entre en compte la production considérable de déchets des dispositifs médicaux à usage unique ou de courte durée, qui pose en soi un difficile problème de gestion environnementale interpellant sur la question d'une réutilisation de certains d'entre eux. La radiologie/imagerie, les transports, le numérique en santé, les bâtiments des secteurs sanitaire et médico-social complètent cette empreinte écologique. Cette volonté de sobriété énergétique environnementale durable doit conduire à repenser les circuits des produits de santé, de la production à la distribution, les parcours de soins et la construction fonctionnelle adaptée des structures de soins.

Ainsi, des actions concrètes menées dans certains établissements de soins montrent que la façon de distribuer les produits et le choix de leur mode d'administration réduisent non seulement la pollution environnementale mais aussi, très significativement, leur coût économique [10]. Le renoncement à des examens, actes, prescriptions [13] et tâches administratives jugés évitables, car sans effet réels sur la qualité des soins, conduit à un gain de temps pour concentrer les soignants sur le prendre soin [14, 15]. Le pharmacien hospitalier joue un rôle-pivot dans l'écoresponsabilité, étant à l'interface entre les réseaux logistiques et les équipes soignantes.

- **Insoutenabilité économique**

Une pertinence au service d'une sobriété en soins bien comprise contribue à la soutenabilité économique visant la préservation du bien commun inestimable de la couverture universelle des citoyens de notre pays. Le coût des trois branches de la sécurité sociale (maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, autonomie et handicaps) dépasse 250 milliards d'euros avec une prévision de 265,5 milliards d'euros (Mds €) pour 2025. Leur progression est de 4,8 % par an depuis 2019. Le déficit cumulé annuel de ces trois branches sur le rythme actuel doublerait entre 2023 (11,8 Mds € en 2023 ; 15,3 Mds € en 2024) et 2028 (20,1 Mds €) entraînant une dette médico-sociale, en 5 ans, de plus de 70 Milliards [10]. L'Assurance Maladie représente à elle seule 185 Mds €, soit un coût de 2258€ par patient/an avec de fortes disparités territoriales (Haute-Savoie : 1 804€ par patient/an ; Haute-Corse : 3 055€ par patient/an).



Encadré 3 : insoutenabilité économique du consumérisme en soins.

Les maladies chroniques (24 millions de patients, 12 millions en ALD) absorbent 2/3 des dépenses pour 1/3 des assurés, soit 112 Mds €. La prise en charge des maladies cardiovasculaires, cancers et santé mentale rendent compte de 40 % des dépenses. La médecine libérale est à l'origine de 58,2 Mds € avec une progression de 11 % depuis 2019. **L'augmentation du coût des médicaments** (+ 5,7 % en 2024) et plus encore la **projection de la part des produits antinéoplasiques** (de 27 % en 2019 à 36 % en 2024 et 40 % en 2029) sont sources de préoccupations avec l'émergence des **molécules onéreuses**. En effet, la disponibilité de médicaments anticancéreux et pour certaines maladies rares induit des coûts d'un niveau exorbitant (chiffré en centaines de milliers d'euros par patient) jamais rencontré jusqu'ici. Sans négliger leur apport dans certains types de cancers, il est nécessaire d'être vigilant sur l'interprétation de résultats d'essais précoces et limités, sur la réalité des gains en termes de survie mais aussi sur l'acceptabilité de qualité de vie et sur la transposabilité en vie réelle, afin de lever l'incertitude sur la valeur thérapeutique réelle de ces nouvelles thérapeutiques. La responsabilité éthique des oncologues, à la suite des réunions de concertation pluriprofessionnelles, est pleinement engagée dans ces décisions. Cela doit conduire à éclairer la justification du prix de ces molécules onéreuses et à mener des négociations concertées au niveau européen visant leur juste prix, eu égard à l'hétérogénéité actuelle et au manque de transparence de leur coût réel [16].

La couverture universelle par l'Assurance Maladie assure 81 % de la prise en charge, les complémentaires 10 % avec un reste à charge pour les patients de 9 % en moyenne. Ces chiffres ne peuvent être occultés par les acteurs professionnels et les bénéficiaires du système de santé, car ils impactent les autres ressources et redistribution économiques, et donc la vie des Français [10].

Les résultats obtenus par les mesures de maîtrise incitatives, contraignantes ou redistributives peuvent être saluées comme étant à l'origine du changement vertueux de





certaines pratiques. Ainsi, la pénétration très forte des prescriptions de médicaments génériques et celle émergente des biosimilaires, dont le coût est bien moindre, la réussite du « virage ambulatoire » des soins, la maîtrise des prix de nombre de produits de santé (exemple emblématique du traitement de l'hépatite C...). De même, le développement des programmes d'amélioration de la pertinence des soins avec, pour certains d'entre eux, un intéressement, incite à la sobriété par un « bonus à la pertinence » [3, 10]. Le reversement par les laboratoires à la Sécurité Sociale d'une part du « dérapage » des dépenses pharmaceutiques liées à de nouvelles thérapeutiques s'inscrit dans la volonté de favoriser l'accès précoce à ces produits coûteux avec une soutenabilité financière plus acceptable.

Malgré tout, les dépenses pharmaceutiques ont progressé en 2024, quasiment deux fois plus vite que l'ONDAM, posant question sur la capacité à assumer et à réguler ces coûts sans pénaliser les patients en attente.

Dans ce contexte tendu, entre espérance légitime des patients et réalité économique, réduire l'usage et le prix des produits de santé avec une amélioration mineure ou nulle du service médical rendu, accroître la pertinence des prescriptions des examens et médicaments et celles des arrêts de travail et des transports sanitaires sont des objectifs prioritaires à poursuivre. Tout comme est une nécessité le renforcement de la lutte contre la fraude de certains professionnels de santé, les abus de consommateurs ou la négligence des deux. Car la surprescription et l'excès de consommation ne peuvent conduire qu'à une réduction de la cotation des actes pour les premiers et à une moindre prise en charge pour les seconds.

Doit-on penser que « l'âge de l'individualisme où le soin pouvait être dispensé à tous, sans que la question du coût économique n'interfère dans les critères décisionnels, aura été une parenthèse de notre histoire » ? [17] Ou faire en sorte que le souci de la pertinence des soins efficaces, pour ceux qui en relèvent à l'évidence, évite à cette lucide prophétie de s'accomplir ? Le challenge de cet équilibre s'impose à l'exercice d'une médecine sans rationnement mais avec la pleine conscience du rôle des soignants dans la préservation d'un système de santé solidaire [18]. Ce qui implique de limiter les prescriptions et actes à ce qui est nécessaire à la qualité, à la sécurité et à l'efficacité des soins [19].

À ce titre, la **financiarisation** galopante des établissements et professionnels de santé par l'acquisition de fonds visant une rentabilité à très court terme, confinant à la spéculation, ne peut, par essence, contribuer à un tel objectif. On peut s'étonner que l'alerte lancée par l'Académie Nationale de Médecine n'ait pas été suivie d'effet, si ce n'est par l'appel récent de l'Assurance Maladie à mettre en place les mesures de vigilance indispensables mais très tardives [20].

La décision rapide de n'autoriser l'investissement en santé que des seuls fonds s'engageant à long terme (10 ans par exemple) pourrait prévenir les fonds à visée spéculative d'envahir le champ du soin financé par la solidarité nationale.

## **L'efficacité de la gestion administrative en strates en question ?**

La pertinence de l'organisation des soins et de la bonne répartition des ressources humaines et matérielles, la vigilance sur les garanties des conditions de qualité et de sécurité des soins, relèvent d'un pilotage et d'une gestion administrative performante et réactive. Elle doit veiller à ne pas détourner les professionnels de soin de leur mission première auprès des patients en imposant une charge inconsidérée de recueils et de communications de données au service d'indicateurs et de normes dont la primauté est le « cure » au détriment du temps du « care » auxquels aspirent patients et soignants. La non-valorisation du temps à prendre soin est un facteur essentiel de la perte de sens et du malaise

des médecins et soignants. Apporter une réponse à cette attente devrait être une priorité qui, de surcroît, est un prérequis pour favoriser la sobriété pertinente du soin [21, 22].

Les mesures incitatives de soutien au temps réellement soignant doivent être valorisées dans la création de centres de soins non programmés, dans le soutien au binôme médecins-infirmiers, dans l'impulsion donnée à la délégation d'actes avec la promotion des infirmiers de pratiques avancées.

Les stratégies de **délégation de responsabilité par contractualisation** [21, 22] doivent être déployées partout et à tous les niveaux. Le soutien doit se substituer au frein administratif pour faciliter, encourager, en se limitant à un contrôle *a posteriori* d'objectifs et indicateurs moins nombreux mais pertinents car robustes pour la qualité et la sécurité des soins et la satisfaction des patients. Les strates pyramidales administratives et les tutelles doivent donc confronter leur productivisme de textes réglementaires au filtre du questionnement éthique porteur de sens afin d'anticiper leurs conséquences en termes d'autonomie/responsabilisation des acteurs du soin, de bienfaisance/pertinence, de non-malfaisance et d'équité de leurs décisions qui doivent de plus être évaluées.

Le numérique incluant l'intelligence artificielle ouvre de nouvelles perspectives dans le champ non seulement de l'aide au diagnostic, mais aussi dans celui de la pertinence des décisions administratives. Des expérimentations méritent certainement d'être menées en ce domaine.

## Conclusion

L'Académie Nationale de Médecine (ANM) constate ainsi que le consumérisme et les mésusages des soins ont des conséquences néfastes sanitaires (iatrogénie), sociales (inéquités), environnementales (gaz à effet de serre), économique (insoutenabilité). Prescrire et consommer toujours plus s'écarte du « bon soin » recherché et attendu. La lourdeur et l'inertie de la gestion administrative en strates du système de santé ont une



Encadré 4 : appel à la responsabilité de chacun.



efficacité questionable, eu égard au cumul des contrôles a priori et a posteriori, freinant des initiatives de terrain réactives, judicieuses et innovantes en soins. La financiarisation des établissements et professionnels de santé a un impact potentiel délétère, par le risque encouru de maintien et développement des seuls soins rentables à court terme. Le prix disproportionné de nombre de molécules onéreuses est déconnecté des réalités humaines et économiques de la santé. Chacun a donc sa part de responsabilité et se doit de veiller à une éthique de la sobriété afin de sauvegarder le bien commun d'une solidarité universelle si précieuse.

- **Les recommandations de l'ANM destinées aux citoyens et usagers du système de santé :**

- **Promouvoir le civisme d'un comportement en faveur de la santé dès le plus jeune âge**, avec des actions de prévention adaptées et intensifiées auprès des populations à risques (faible niveau socio-éducatif) : en particulier renforcement des stratégies vaccinales et de lutte contre les conditionnements délétères (nutritionnels, sédentaires et addictifs).[23]
- **Renforcer le rôle des usagers**, patients, associations dans la promotion de la santé, le dépistage et l'apprentissage d'une sobriété citoyenne responsable, privilégiant le « bon soin » et non la consommation de soins.

- **Les recommandations de l'ANM destinées aux professionnels de santé :**

- Intégrer, dans la **formation** des étudiants et des professionnels de santé, la priorité éthique et civique d'un apprentissage d'une **pratique soucieuse d'une sobriété**, par la **pertinence des actes de soins** en accord avec les recommandations conjointes de la HAS et des Sociétés Savantes qui doivent mieux prendre en compte cet aspect.
- Prendre des **mesures fortes valorisant les bonnes pratiques** sur la base des indicateurs de la **pertinence** et de la **qualité** (registres de pratiques) et non de la quantité des actes de soins (incitation par la tarification et la détarification).
- **Sortir du réflexe de prescription** en apprenant « à ne pas faire » par la valorisation du **rôle pédagogique du médecin** pour faire comprendre au patient « le bon soin » et accepter la non-prescription et la déprescription progressive (information, éducation, accompagnement du patient sur le risque iatrogène) et les mesures efficaces non médicamenteuses.

- **Les recommandations de l'ANM destinées aux institutions sur l'organisation, la gestion et le financement des soins :**

- Renforcer et valoriser une **stratégie globale en santé de réduction de la production de gaz à effet de serre**, en tant que levier vertueux motivant une recherche de sobriété en soins.
- Privilégier la **stratégie de responsabilisation par contractualisation** avec les établissements et les professionnels de santé sur des objectifs de pertinence des soins incluant la temporalité du « care » avec un soutien administratif facilitateur et fédérateur se limitant à un contrôle *a posteriori*.
- Évaluer la pertinence, la réactivité et l'efficacité de la **gestion administrative du système de santé dans le cadre de l'objectif de simplification** visé par l'État (observatoire). Faciliter le développement et l'évaluation des **systèmes d'intelligence artificielle**, source de fiabilité et de sécurité des soins et de simplification visant une efficacité administrative.
- **Limiter l'accès au financement des établissements et professionnels de santé aux seuls fonds garantissant un investissement à long terme** (10 ans) afin de prévenir l'exposition actuelle au risque de prioriser et développer les seuls soins rentables à

court terme et de prévenir ainsi le risque spéculatif par captation des ressources financières issues de la solidarité nationale.

- Mettre en place une carte vitale biométrique ou un système numérique automatique, lisible et simple, permettant à toute personne consommatrice de soins de **savoir ce que coûtent réellement** chaque acte, chaque prescription d'examens et de médicaments, chaque séjour hospitalier, dont elle bénéficie.
- **Les recommandations de l'ANM destinées à l'industrie des produits de santé :**
  - Réviser le **prix des molécules onéreuses** en prenant mieux en compte **l'insoutenabilité** de l'explosion des coûts des molécules onéreuses et des dispositifs médicaux innovants tout autant que l'incertitude sur la **valeur thérapeutique relative** des nouveaux médicaments : temps de survie versus qualité de vie ? Transposabilité des essais en vie réelle ?
  - Il convient donc de mener des **négociations concertées au niveau européen** visant leur juste prix en égard à leur hétérogénéité actuelle et au manque de transparence de leur coût réel.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Rapport sur les inégalités en France. Observatoire des inégalités. 3 juin 2025. [www.inegalites.fr](http://www.inegalites.fr)
- [2] Source CNAM : « Sobriété Médicamenteuse : moins prescrire pour mieux soigner », *Médicaments* 12 novembre 2024.
- [3] TABOULET F., JUILLARD-CONDAT B., « La Sobriété en médecine : les tensions du cadre juridique français. Les prestations de santé », *RDSS* 2, mars/avril 2025.
- [4] « Médicaments jetés à l'hôpital : un gâchis massif, mais des solutions », [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr), 26 septembre 2025.
- [5] « Audioprothèses : les fraudeurs s'engouffrent dans le 100 % santé », *Que choisir ?* 10 octobre 2023.
- [6] MAUGAN M. E., QUENOT J.P., RIGAUD J.-Ph., « Le juste soin ou soigner aussi bien avec moins. Quels apports de l'éthique ? », Publication, Documentation [www.erebfc.fr](http://www.erebfc.fr) avril 2025.
- [7] Rapport Igas-IGF : Financiarisation du système de santé, 2025. [www.igas.gouv.fr](http://www.igas.gouv.fr)
- [8] COIGNARD B., « Antibiorésistance : la situation en France et dans le monde », *Bull Acad Natl Med* 203, 2019, 159-169.
- [9] Enquête TNS : « Seuls 72 % des actes médicaux sont pleinement justifiés », [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr), 2/07/2012.
- [10] « L'Assurance Maladie : Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses ». Rapport au ministère chargé de la Sécurité sociale et au Parlement sur l'évolution des charges et produits au titre de l'Assurance Maladie au titre de 2025 (loi du 13 août 2024). Juillet 2024.
- [11] THE SHIFT PROJECT, Le plan de transformation de l'économie française (PTEF), éd. Odile Jacob. Janvier 2022.



- [12] KARLINER J., OSEWE P., NEIRA M. *et al.*, “Momentum builds for health-care climate action”, *Lancet* 2023, 402, 595-597.
- [13] BENETOS A., GAUTIER S., FREMINET A., METZ A., LABAT C., GEORGIPOULOS I., BERTIN-HUGAULT F. *et al.*, “Reduction of antihypertensive treatment in nursing home residents” DOI: [10.1056/NEJMoa2508157](https://doi.org/10.1056/NEJMoa2508157)
- [14] HUNFELD N., TIBBOEL D., GOMMERS D., “The paracetamol challenge in intensive care : groing green with paracetamol”, *Intensive care Med* 50-12, 2024, 2182-2184.
- [15] Hôpitaux Universitaires de Genève, International Hospital Federation : les HUG primés pour la « smarter medicine » aux soins intensifs. *Actualités HUG*. 23.01.2025.
- [16] GUILLOT F., ROUËSSE J., BOUVENOT G., DRENO B., FACON T., GORIN N. C., BLAY J.-Y., LE COZ P., VILLET R., « Médicaments anti cancéreux onéreux : disponibilité et soutenabilité économique », *Bull Acad Natl Med*, 208, 2024, 9-24.
- [17] LE COZ P., « L'exigence éthique et la tarification à l'activité à l'hôpital », *Revue de Philosophie économique*, 10-1, 2009, 35-55.
- [18] Article R. 4127-8 du code de déontologie médicale. Février 2021.
- [19] MORNEX R., « Améliorer la pertinence des stratégies médicales. Rapport 13-05 », *Bull Acad Natl Med* 197, 2013, 1033-1049.
- [20] Communiqué de l'Académie Nationale de Médecine, 27 juin 2022 : « Radiologie, la financiarisation de tous les dangers, prévenir les risques pour les radiologues et les patients ».
- [21] MICHOT F., LANNOIS B., BERTRAND D., BRINGER J., DEGOS L.-P., THUILLER C., « Rapport 19-02. L'hôpital public en crise : origines et propositions », *Bull Acad Natl Med* 203, 2019, 109-121.
- [22] BRINGER J., « Les groupements hospitaliers de territoires : de la promesse de l'aube à la réalité du quotidien », in *Les groupements hospitaliers de territoire*, éd. Berger-Levault, mars 2019, 111-124.
- [23] BONNIN A., RIVES N., LEVI Y., « Rapport 24-04. Pour une éducation des jeunes citoyens à la prévention en santé », *Bull Acad Natl Med* 208, 2024, 708-719.

### Déclaration des liens d'intérêt

Les auteurs déclarent n'avoir aucun lien d'intérêt sur le sujet traité.



**TdM**



Séance du 24 mars 2025

Séminaire interne « Sobriété »

## Sobriété et maladies cardio-vasculaires

Jean-Max ROBIN

Cardiologue

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

### MOTS CLÉS

Addiction, tabac, alcool, drogues illicites ; surconsommation alimentaire, dérèglements environnementaux, prévention, activité physique.

### RÉSUMÉ

Après une mise en cause du rôle des addictions (tabac, alcool, drogues illicites), de la surconsommation alimentaire et des dérèglements environnementaux, une réflexion est proposée pour tenter de réduire les risques majeurs de ces facteurs dans la prévention des maladies cardiovasculaires. Lutte contre les addictions, éducation alimentaire, dénonciation des désordres environnementaux, encouragement dans la modification des comportements, en particulier dans la pratique régulière d'activités physiques.

La frénésie d'une consommation devenue folle se traduit par l'explosion de maladies dites « civilisationnelles », comme le diabète et l'obésité, mais aussi en corollaire par un nombre grandissant d'affections cardiovasculaires.

C'est un phénomène récent : jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, la plupart des décès dans le monde, étaient liés aux maladies infectieuses. Les maladies cardiovasculaires entraînaient seulement 6 % des décès. En 2018, l'OMS donnait le chiffre de 70 % de décès pour ces mêmes affections.

En France, en 2022, elles représentent la deuxième cause de mortalité après les cancers, soit près de 140 000 morts. Ces maladies sont aussi l'une des principales causes de morbidité et de consommation de soins, avec 15 millions de personnes, toujours en France, traitées pour maladie cardiovasculaire, ou risque cardiovasculaire. Autres chiffres inquiétants : 40 000 sujets, souvent âgés de moins de 55 ans, sont victimes en France chaque année d'un accident aigu d'arrêt circulatoire, lié à un trouble rythmique ventriculaire, avec une mortalité de 75 %. Et pourtant, la mortalité globale d'origine cardiovasculaire a été divisée par 3 grâce aux avancées thérapeutiques, mais au prix d'une progression considérable de sujets en situation de maladie chronique. Si on y ajoute le vieillissement global de la population, on observe une envolée des coûts de santé. Et le déficit de l'Assurance Maladie progresse d'année en année avec, particularité française, une part à charge, pour l'assuré, la plus basse au monde. D'où un déficit de 10,8 milliards d'euros en 2023, qui devrait atteindre 17,7 milliards en 2027.

Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins, et la situation dans laquelle se situe notre monde implique une remise en cause de nos anciennes certitudes. La question qui se pose à nous est celle-ci : comment améliorer la santé des individus tout en

diminuant le coût des dépenses de santé ? Ce pourrait bien être la sobriété. Synonyme de tempérance, c'est l'une des quatre vertus cardinales célébrées par les philosophes grecs antiques, aux côtés de la prudence, de la force d'âme, et de la justice. Cette sobriété va exactement à l'opposé de ces deux dérives de nos sociétés contemporaines que sont le consumérisme et le gaspillage. Et, comme le dit André Comte Sponville : « La sobriété est bonne en elle-même ; elle doit devenir un nouvel art de vivre, nous apprendre à rester maître de nos plaisirs, mais aussi à éviter les excès, à être modéré, à jouir mieux, en un mot, elle pourrait se définir comme un nouvel art de vivre. »

Dans un premier temps, je rappellerai les principaux facteurs de risques des affections cardiovasculaires. Puis, très brièvement, je tenterai de mettre en évidence les principes de sobriété permettant de lutter contre ces mêmes facteurs de risques.

## Principaux facteurs de risque cardiovasculaires

On peut les classer en trois groupes.

- D'abord les addictions : tabac, alcool, drogues illicites.
- La surconsommation alimentaire : sel, matières grasses et sucre.
- Les dérèglements environnementaux : pollutions de tous ordres, changements des modes de vie, en particulier sédentarité et diminution de l'activité physique à l'origine d'un stress mental et sociétal.

### 1. Les addictions : tabac, alcool, drogues illicites

*Le tabac* est peut-être le facteur le plus important à prendre en compte, entraînant une surmortalité très marquée chez les sujets jeunes et les femmes ; son impact sur le système vasculaire est majeur, et le risque débute à la première cigarette. Rappelons que l'action néfaste du tabac a sa source dans la production de monoxyde de carbone, lors de sa combustion ; celui-ci se fixe sur les globules rouges, et se trouve donc diffusé dans tout l'organisme. Au total, et très schématiquement, quatre effets principaux sont observés :

- *Effet thrombogène*, en raison d'une action proagrégante plaquettaire, et pro-fibrinogène, méfaits ne se limitant pas au système artériel, mais atteignant également le réseau veineux superficiel et profond, avec, à la clef, des risques emboliques importants.
- *Deuxième effet*, un rôle pro-athérogène majeur, lié à son effet pro-inflammatoire de l'endothélium vasculaire, source de fissuration des plaques d'athérome.
- *Troisième point*, un effet pro-spasme, particulièrement net sur les plaques coronariennes, à l'origine d'obstructions aiguës.
- *Enfin, quatrième point*, un rôle pro-arythmogène.

Les innombrables études effectuées depuis des décades sont sans appel, encore que de honteuses études réalisées par des scientifiques aient pu être publiées, affirmant l'innocuité du tabac. Citons l'exemple emblématique de la collusion entre scientifiques corrompus et magnats des industries du tabac (affaire John Hill aux États-Unis dans les années 50). Si ce genre d'escroqueries appartient au passé, il n'en demeure pas moins que le lobby de l'industrie du tabac reste très puissant et parfois très influent auprès du pouvoir politique. Par ailleurs, le tabac reste souvent valorisé au nom des principes de liberté, d'égalité hommes-femmes, de transgression ou d'émancipation chez les jeunes. Ainsi le retrouve-t-on en bonne place au cinéma. Et pourtant la nocivité du tabac représente toujours une menace d'autant plus grave qu'elle ne se limite pas à ses effets vasculaires, mais qu'elle est également impliquée dans les maladies respiratoires et les



cancers. Ajoutons, autre fait bien établi et bien connu, que le tabagisme passif est lui aussi extrêmement dangereux.

**L'alcool** est lui aussi un autre facteur de risque cardiovasculaire, mais ses effets sont contrastés, et la courbe du risque dessine une forme en J : à dose modérée (20 g<sup>1</sup> d'éthanol par jour), il exercerait même un effet protecteur, avec diminution du risque, grâce aux polyphénols du vin : constatation d'une élévation du HDL cholestérol, d'une diminution du stress oxydatif et de l'inflammation des parois vasculaires et enfin action antithrombotique.

Par contre, le risque s'inverse pour des consommations élevées, particulièrement chez les gros buveurs, absorbant plus de 80 g d'éthanol par jour. L'alcool perturbe alors l'homéostasie volémique, stimule l'action sympathique et l'axe rénine, angiotensine, aldostérone avec installation d'une HTA (hypertension artérielle). Il a de plus des effets thrombotiques, inflammatoires, et arythmogènes et favorise l'installation d'un syndrome métabolique. Pour des consommations très élevées, sa toxicité directe sur les myocytes est à l'origine d'une cardiomyopathie dilatée, de mauvais pronostic.

Notons enfin que le risque de l'alcool, chez les sujets jeunes, survient particulièrement au cours du « binge drinking » ou absorption massive d'alcool, provoquant une ivresse aiguë, et pouvant déclencher une fibrillation auriculaire.

**Troisième addiction, les drogues dites « illicites »**, qui, en dehors de leur action délétère sur les structures cérébrales, bien démontrée, ont également un rôle de mieux en mieux établi sur le système cardiovasculaire, tout spécialement chez les jeunes et les moins de 50 ans. Ces atteintes peuvent se traduire par des troubles sévères, comme des fibrillations ventriculaires, des infarctus myocardiques, des troubles vasculaires cérébraux et des artériopathies des membres inférieurs. Les drogues les plus dangereuses seraient : la cocaïne, la métamphétamine, mais aussi le cannabis, pas si anodin que certains le disent. Ces drogues augmentent le tonus sympathique, accélèrent la fréquence cardiaque et les besoins en oxygène du cœur. Mais elles sont aussi pro-arythmogènes et pro-thrombotiques.

## 2. La surconsommation alimentaire : sel, lipides, sucres

**Le sel.** La surconsommation de sel augmente le risque cardiovasculaire par le biais de l'élévation de la pression artérielle qui représente une cause majeure du risque vasculaire, et cela de façon caricaturale : le risque de mortalité double pour chaque augmentation de 20 mm de mercure de la pression systolique, ou de 10 mm de la pression artérielle diastolique. Autrement dit, le risque vasculaire est multiplié par 8, quand les chiffres tensionnels s'élèvent de 115/75 à 175/105. Ainsi, l'HTA serait impliquée dans 54 % des cas d'AVC et dans 47 % des cas d'accidents coronariens. Or le lien entre HTA et sel est actuellement parfaitement démontré et les très nombreuses études épidémiologiques réalisées depuis des années vont toutes dans le même sens. À l'inverse, la grande étude épidémiologique britannique, réalisée entre 2003 et 2011, démontre qu'une réduction même modérée de l'apport sodé quotidien entraîne une baisse importante du risque vasculaire.

**Deuxième excès, l'hyperconsommation de lipides.** Ce sont, avec la surconsommation de sucre, les deux changements majeurs du comportement alimentaire observé dans le monde, source de ce que certains appellent l'épidémie d'obésité, de diabète et de maladies cardiovasculaires.

---

<sup>1</sup>En fait le seuil de consommation est plus bas chez les femmes, autour de 15 g d'éthanol.

L'apport excessif en lipides dans l'alimentation contribue à l'apparition des dyslipidémies devenues aujourd'hui très fréquentes, alors qu'elles étaient autrefois limitées à des maladies génétiques relativement peu fréquentes. Ces dyslipidémies, classées en trois groupes, hypercholestérolémies pures, hypertriglycéridémies pures et hyperlipidémies mixtes, sont devenues très fréquentes : en France, 37 % des adultes asymptomatiques et 87 % des patients coronariens ont un taux sanguin de LDL cholestérol supérieur à 2,6 mmol, et un taux de HDL cholestérol nettement abaissé. Or, ces anomalies ont un impact délétère majeur sur les parois artérielles, et d'innombrables études ont démontré une relation linéaire, sans seuil entre taux de LDL et de HDL et risque vasculaire. C'est dire l'importance du dépistage et du suivi de ces dyslipidémies.

Souvent associées à d'autres facteurs de risques comme l'HTA, elles vont aggraver l'endothélium des vaisseaux, pénétrer dans l'espace intimal et générer des lésions d'athérome. Trois mécanismes sont à l'œuvre : diminution de la synthèse du NO (monoxyde d'azote endothélial) processus inflammatoires locaux et augmentation de la sécrétion d'endothéline.

Signalons aussi le rôle actif du tissu adipeux lui-même, longtemps considéré comme un organe de stockage, mais en réalité véritable organe endocrinien, sécrétant de nombreuses molécules pro-athérogènes.

**Le troisième facteur nutritionnel nocif est l'apport excessif en glucides.** Même si cet excès n'est pas le seul facteur de la survenue de l'obésité et du diabète, qui est un phénomène complexe, il y a un lien direct entre surconsommation de glucides et ces pathologies pourvoyeuses d'affections cardiovasculaires. Or, actuellement, obésité et diabète explosent à travers le monde. À titre d'exemple, citons ces prévisions alarmistes, publiées dans le journal *The Lancet*, il y quelques semaines : d'ici 2 050, l'obésité touchera dans le monde 6 adultes sur 10, soit 3,8 milliards de sujets et 1 enfant ou adolescent sur 3, soit 740 millions de jeunes.

Or cette obésité s'accompagne, dans un grand nombre de cas, d'un syndrome métabolique, c'est-à-dire de l'association entre un tour de taille supérieur à 94 cm chez les hommes et 80 cm chez les femmes, avec deux autres anomalies parmi les quatre suivantes : hyperglycémie, hypertriglycéridémie, baisse du HDL cholestérol et HTA. Ce syndrome est considéré comme l'un des facteurs majeurs de risque cardiovasculaire.

L'autre fléau de notre monde contemporain favorisé par ces excès alimentaires est l'augmentation alarmante des cas de diabète. Quelques chiffres qui donnent le vertige : une personne meurt du diabète à travers le monde toutes les six secondes ; 450 millions de personnes sont diabétiques dans le monde et il y en aura 750 millions dans 20 ans. Il existe, comme vous le savez, deux types de diabète, le type 1, maladie auto-immune, et à composante génétique importante et le type 2, très largement dominant, où les facteurs nutritionnels (sucres, graisses, sel), et le manque d'exercice physique sont au premier plan. Ce diabète se développait, en général, chez des sujets de plus de 30 ans, mais est devenu présent chez les enfants et les adolescents. Enfin, ce diabète est très souvent associé à l'obésité (80 % à 90 % des personnes atteintes de diabète de type 2 sont en surpoids ou obèses).

Or, ce diabète est responsable de redoutables complications vasculaires (macro- et microangiopathies) aux lourdes conséquences fonctionnelles, sanitaires et économiques.

### 3. Les dérèglements environnementaux

S'associant aux facteurs de risque précédents, ces dérèglements vont les amplifier de façon inquiétante.



**Au premier plan** se place **la pollution atmosphérique**. Et, contrairement à une idée reçue, ce ne sont pas les désordres respiratoires et l'augmentation des cancers qui arrivent au premier rang des conséquences de cette pollution, mais bien les maladies cardiovasculaires ; un rapport de l'OMS (2017/2018) montre que 80 % des décès prématurés européens sont liés à cette pollution. En France, une autre étude révèle une nette baisse de l'espérance de vie, pour des populations vivant en zone urbaine.

La toxicité de cette pollution est liée à l'inhalation de particules fines et très fines (mélange d'ozone, de monoxyde de carbone, de dioxyde de soufre et d'azote) qui passent dans la circulation générale, entraînent une baisse de l'oxymétrie, une atteinte directe de l'endothélium vasculaire et un effet pro-thrombotique. Autre action de ces polluants, une hypersécrétion d'hormones de stress, avec hypersécrétion de catécholamines, responsables d'un effet hypertensif et arythmogène. De plus, on observe une libération excessive d'Acth, entraînant l'augmentation de glucocorticoïdes, diabétogènes.

**Deuxième groupe de pollution, les conditionnements alimentaires** : aujourd'hui, la part des aliments ultra-transformés dans la consommation des populations des pays développés est de plus en plus importante, ce qui n'est pas sans conséquences sanitaires ; l'usage d'émulsifiants, de stabilisants, d'épaississants, de colorants, de conservateurs et autres additifs à base de cellulose et de glycérides d'acides gras, entraîne un risque d'obésité et de diabète, en plus d'effets perturbateurs endocriniens. Mais, élément plus récent (résultats d'une étude sur près de 20 000 personnes, entre 1999 et 2018, publiée dans le *British medical Journal* de septembre 2023), ce type de consommation entraîne *de façon directe*, une augmentation du risque cardiovasculaire. À souligner également, l'apparition d'une addiction de plus en plus fréquente à ce type d'alimentation, comme l'ont montré les images d'IRM cérébrale.

**Enfin, à ces polluants**, il faudrait rajouter **d'autres polluants générateurs de stress** : non seulement le bruit, les températures extrêmes, mais aussi le stress psychosocial, de plus en plus prégnant. Et, pour couronner le tout, comment ne pas soulever le problème de l'usage immodéré des plastiques, vis-à-vis du risque cardiovasculaire. Songeons qu'aux USA, un individu produit par année, 221 kg de plastique. Or ces particules plastiques, de plus en plus petites, jusqu'aux nano-plastiques, se retrouvent dans tous nos tissus. L'élément nouveau est la découverte récente de ces particules dans les plaques d'athérome, spécialement dans les analyses de pièces d'endartériectomie.

## **La sobriété dans la prévention des risques cardiovasculaires**

En exergue, citons cette phrase d'un rapport du GIEC : « Le mot sobriété revient à assumer nos modes de vie, c'est-à-dire à utiliser moins d'eau, moins d'énergie, moins de matières premières dans un cadre de justice et d'équité ». Ces conseils de bon sens s'appliquent parfaitement à la prévention du risque cardiovasculaire.

**1. En ce qui concerne le tabac**, la sobriété extrême devrait être la règle. Mais c'est bien difficile, et que proposer ? La hausse sensible du prix du tabac, pourtant efficace, ne résout pas tous les problèmes. Restent les grandes campagnes publiques soulignant la nocivité du tabac, l'interdiction de la publicité, les aides financières pour l'arrêt du tabagisme accordées aux particuliers et aux services d'addictologie. Une petite lueur d'espoir cependant : depuis 2019, la courbe de hausse continue du tabagisme s'est stabilisée, même si le chiffre de fumeurs français reste effarant, estimé à 12 millions de personnes ! Autre point positif, une nette diminution du tabagisme chez les adolescents, passé de 25,1 % à 15,6 % chez les 13/18 ans.

**2. Autre addiction, l'alcool,** qui reste en France, assez largement consommé (nous sommes au 6<sup>e</sup> rang mondial). Si cette consommation a largement chuté au cours de ces vingt dernières années, elle reste, en 2022, chez un adulte sur cinq à 2 verres de vin par jour et dépasse les recommandations de Santé publique France.

La place de la prévention dans ce domaine reste donc toujours d'actualité, d'autant que les conséquences délétères de l'alcool sur le plan sociétal sont, comme nous le savons tous, dramatiques. Mais la lutte est d'autant plus difficile, qu'elle se heurte à des intérêts économiques importants, et aussi à un ancrage sociétal qui demeure très vivace.

**3. Quant aux drogues illicites,** le problème est épineux. L'interdiction n'empêche hélas ! pas le trafic florissant de ce marché, en pleine expansion, avec les désastres qu'il génère et les solutions n'apparaissent pas de façon évidente, d'autant que par le blanchiment, ces milliards d'argent sale sont parfaitement recyclés et réinjectés dans l'économie mondiale.

**4. L'autre volet de la sobriété, peut-être le plus important, est l'alimentation.** Le sel tout d'abord. On a vu qu'une réduction de l'apport sodé est essentielle dans la diminution de la pression artérielle et l'ensemble des associations de cardiologie du monde, comme les instances internationales de santé, préconisent un apport en sel de 5 à 6 g par jour, bien en deçà des 9 à 12 g de sel consommés quotidiennement dans la plupart des pays. Une telle réduction aurait des conséquences majeures sur le risque vasculaire et naturellement sur la santé publique.

Souvent associée à la surconsommation sodée, une alimentation trop riche en lipides et en glucides a des conséquences catastrophiques comme nous l'avons vu. Les innombrables études, sur ce que l'on nomme souvent « la transition nutritionnelle », sont éloquentes. Citons deux exemples bien connus, mais qui restent emblématiques : le premier exemple remonte à 1952. Suivi qui devait durer 20 ans, comparant une population américaine et une population crétoise, et concernant leur mortalité coronarienne. Les chiffres étaient sans appel : aux USA, cette mortalité était 50 fois plus élevée qu'en Crète. Le célèbre régime méditerranéen, pauvre en sucre, en graisses saturées, en viande, mais riche en fibres, en huile d'olive et en fruits et légumes, faisait la différence. L'autre concerne les aborigènes d'Australie, vivant en milieu urbanisé, où 30 % des plus de 35 ans étaient diabétiques et où 75 % des femmes et 51 % des hommes étaient en surpoids et dyslipidémiques. Un groupe était soumis pendant 7 semaines à un régime traditionnel, et comparé à un groupe témoin. Les résultats étaient spectaculaires dans le groupe régime traditionnel : perte de poids, amélioration tensionnelle, chute de la glycémie et des lipides sanguins.

Ainsi donc, la sobriété alimentaire, améliorant ou normalisant tension artérielle et désordres métaboliques, devrait évidemment constituer le principe de base de notre alimentation : réduction du sel, consommation de sucres lents (amidon, légumes secs, fruits et légumes), limitation de l'apport lipidique journalier à 25-30 % de la ration alimentaire en évitant les acides gras polyinsaturés, apport raisonnable en viande, à 100 g par jour.

Mais, au-delà de ce qui relève du bon sens, la sobriété alimentaire exige deux choses : **premièrement** un choix personnel, avec une motivation rationnelle, philosophique, voire une obligation pour raison médicale, ou à titre de prévention, et **deuxièmement**, des conditions générales, liées à des mutations politiques, économiques et sociales faisant appel à l'idée de bien commun.

Dernier point, dans le cadre d'une acceptation de sobriété alimentaire, bien manger ne doit pas être une punition, synonyme de restriction, de pénurie, mais au contraire doit devenir un plaisir. Rendre désirable cette sobriété alimentaire rejoint l'éthique épiciurienne du plaisir dans la modération. Cette démarche qui privilégie le plaisir



pérenne, à l'inverse du plaisir immédiat source de désagréments ultérieurs, choix personnel certes, qui nécessite un apprentissage, mais qui devra mobiliser tous les acteurs du système alimentaire : conditionnement, circuits alimentaires, approvisionnement, réutilisation, préparation familiale des repas...

**5. Quant aux problèmes environnementaux**, éminemment complexes, ils doivent mobiliser les États, les pouvoirs publics, les collectivités, les associations, et seront sans doute longs à résoudre, d'autant qu'ils opposent le plus souvent bien commun et intérêts particuliers, de plus en plus prégnants dans nos sociétés hyper-individualistes.

**6. Reste un dernier point** qui n'a rien à voir *stricto sensu* avec la sobriété, et qui pourtant est son complément indissociable, je veux parler de **l'activité physique**. Elle a de très nombreuses actions favorables sur notre organisme, scientifiquement démontrées : réduction de la résistance à l'insuline, augmentation du HDL cholestérol, diminution de la pression artérielle, activité antithrombotique ; et même amélioration de la fraction d'éjection ventriculaire, développement de la néovascularisation coronarienne, enfin, action directe favorable sur les plaques d'athérome. Sans compter son action bénéfique sur la santé mentale.

Faire bouger son corps, pratiquer le sport tout au long de sa vie est bien le meilleur moyen de prévenir les maladies cardiovasculaires. En 2024, le *British Medical Journal* affirmait, à partir d'une étude portant sur 750 000 personnes, que le risque vasculaire diminuait de 27 %, dès la pratique d'une activité physique, même modérée, protection qui augmentait avec l'intensité de cette activité. D'autres études (expertise Inserm 2019) vont dans le même sens : réduction des rechutes de maladies coronariennes, ou de mortalité d'origine coronarienne avec pratique d'une activité physique régulière.

À l'inverse, et c'est particulièrement inquiétant, chez les sujets jeunes, une étude chez les 11/17 ans, constate chez ceux qui effectuent moins de 60 minutes d'activité physique par jour, un risque sanitaire préoccupant, soit 66 % des sujets étudiés. Et avec moins de 20 minutes d'activité physique par jour, ce risque est coté très élevé et intéresse 43 % des sujets.

**En conclusion**, je citerai cette phrase du dernier ouvrage de Cynthia Fleury<sup>2</sup> :

« Notre mode de civilisation, basé sur le consumérisme, la surconsommation, le super profit, a engendré une conception ultra matérialiste du monde, ainsi qu'une série de dérèglements : sécurité alimentaire nivelée vers le bas, avec explosion des maladies chroniques : obésité, diabète, maladies cardiovasculaires, accompagnée de comportements compulsifs et addictifs, destruction des écosystèmes, aggravation du dérèglement climatique, et déferlement des mouvements migratoires. »

Alors quels remèdes pourraient changer ces réflexions bien pessimistes ? Peut-être, d'abord, diffuser la connaissance, le savoir, lutter contre la désinformation, sortir de la victimisation qui fixe les populations dans l'immobilisme et le ressentiment. Il est urgent que tous les responsables, politiques, économiques, scientifiques, les enseignants, les soignants se mobilisent pour reconquérir une fierté mondiale et une confiance en l'avenir.



TdM

<sup>2</sup> Clinique de la Dignité, Seuil, Paris, 25/08/2023.



*Séance du 24 mars 2025*

**Séminaire interne « Sobriété »**

**Synthèse et conclusion**

**Michèle VERDELHAN BOURGADE**

Présidente de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

À l'issue de ce séminaire passionnant, qui a permis réflexion et débat, on doit remercier Etienne Cuénant d'en avoir proposé le thème, les six intervenants pour leur apport varié, solide et vigoureux, et tous les membres de l'Académie pour leur apport à la discussion.

La sobriété aura été abordée sous divers angles disciplinaires qui ont fait apparaître la richesse de ses divers sens : modération, frugalité, tempérance, simplicité volontaire, régulation, économie, réduction... Il me semble qu'on peut tenter de réunir et réorganiser tout cela en trois niveaux.

Le moi de l'individu d'abord. Lorsque la sobriété équivaut à la tempérance, elle s'oppose à l'excès, comme l'ont montré Christian Belin et Jean-Max Robin, ce dernier mettant en avant comme facteurs du risque cardiovasculaire les addictions ou les excès alimentaires. Mais la sobriété est-ce ne pas boire du tout ou boire peu, ce qui est bien différent ? On a peu évoqué d'ailleurs la sobriété des comportements : on peut rappeler ici que l'historienne Claude Dulong note une évolution sensible au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque les femmes réagissent contre le comportement grossier des hommes, forgé par des décennies de guerres civiles, et cherchent à réintroduire du raffinement dans les mœurs. De là naîtront les salons et les nouveaux codes sociaux.

Le deuxième niveau est justement celui de la société, où sobriété s'oppose alors à abondance. Dans le domaine du droit, Jean-Marie Carbasse a démontré comment l'afflux des lois, décrets, circulaires ou textes divers découlent de l'inflation des normes. Au bout du compte, les lois se contredisent ou ne sont pas appliquées. S'agit-il, comme le dénonçait déjà Platon, de l'Hubris de la démocratie ? Mais les dictatures aussi abondent en normes de toutes sortes. Une sobriété législative semble souhaitable, mais sa réalisation relève d'un idéal, peut-être inaccessible.

Quatre interventions se sont trouvées reliées à la surconsommation, autre problème de société. Sobriété s'oppose alors aussi à gabegie, qui concerne l'alimentation, la santé et l'environnement, comme l'ont montré Jean-Max Robin, Jacques Bringer, Jean-Paul Volle et Hilaire Giron. Gabegie qui a des conséquences néfastes sur la santé par la pollution, le manque d'eau, les difficultés énergétiques. Diminuer l'usage des plastiques, la consommation d'eau, éviter de gaspiller l'énergie par des solutions nouvelles et repenser l'organisation des soins permettrait sans doute d'avancer vers une plus grande équité sociale. Dans tous ces domaines, il faut avouer que l'optimisme n'est pas encore vraiment de mise.

C'est ainsi que penser la sobriété conduit à une réflexion philosophique. D'abord en ce qui concerne le rôle de la connaissance et de sa diffusion pour combattre l'aliénation par la consommation. Mais aussi parce que la sobriété peut être posée comme un problème d'éthique, individuelle ou sociale. Elle a été présentée comme le modèle éthique depuis l'Antiquité, renforcé au XVII<sup>e</sup> siècle, l'honnête homme étant l'homme sobre, mesuré maîtrisé. Vertueuse par nature ou par définition, elle renvoie l'ébriété et l'excès dans les errements condamnables. Au XX<sup>e</sup> siècle, Jules Renard, prenant ainsi le relais de Platon, Pascal ou Molière, affirme que « C'est le jeûne qui fait le saint, et la sobriété, l'homme de bon sens. »

Est-ce aussi simple ? Des voix se sont élevées pour atténuer cette vision un peu manichéenne d'une sobriété-virtu contre un excès-poison.

On a rappelé l'ambiguïté du « Fais ce que voudras » de Thélème qui laisse la sobriété dans l'implicite d'une règle qui semble faire la part belle au plaisir sans contrainte. Au rigorisme de la sobriété à tous crins on peut opposer le fameux « Enivrez-vous... » de Baudelaire, « de vin, de poésie, ou de vertu, à votre guise », et ne voir dans la sobriété qu'une promesse de vie terne, triste. La sobriété serait certes vertueuse mais ennuyeuse, et pourrait même dériver vers sa propre Hubris, ses propres excès. Dionysos devrait prendre le pas sur Diogène.

Quels que soient les sens du terme, la sobriété c'est toujours le moins par rapport à quelque chose, matériel ou virtuel. Peut-on rêver à une « sobre ivresse » ? Et plutôt que de choisir entre un bien et un mal tout aussi hypothétiques l'un que l'autre, pourquoi ne pas faire sienne la maxime d'Épicure : « Soyez modéré afin de goûter les joies de la vie en abondance. »



**TdM**



**RÉCEPTIONS D'ACADÉMICIENS 2025**

TdM

|                                                  |     |
|--------------------------------------------------|-----|
| Réception de Mme Carole Talon-Hugon .....        | 313 |
| Réception de M. Bernard Guerrier.....            | 335 |
| Réception de M. Philippe Verchère de Reffye..... | 353 |
| Réception de M. Christian Amalvi .....           | 385 |
| Réception de M. Philippe Domy .....              | 401 |
| Réception de M. Michel Robert .....              | 425 |
| Réception de M. Jean-Pierre Dedet .....          | 453 |



*Séance publique du 20 janvier 2025*

**Réception de  
Madame Carole Talon-Hugon**

*Sorbonne Université*

Sur le XXII<sup>e</sup> fauteuil de la section Lettres  
Laissé vacant par le décès de M Michel Gayraud

**TdM**

|                                                          |     |
|----------------------------------------------------------|-----|
| Carole TALON-HUGON                                       |     |
| Discours de réception : éloge de M. Michel Gayraud ..... | 315 |
| Jean-Marie CARBASSE                                      |     |
| Présentation de Mme Carole Talon-Hugon .....             | 327 |
| Étienne CUÉNANT                                          |     |
| Intronisation de Mme Carole Talon-Hugon.....             | 333 |



*Séance publique du 20 janvier 2025*

## Éloge de M. Michel Gayraud

**Carole TALON-HUGON**

Sorbonne Université

**TdM**

Monsieur le président général, Monsieur le secrétaire perpétuel, Madame la présidente de la section Lettres, Monsieur Jean-Marie Carbasse mon parrain, mes confrères et conseurs, mes amis et tous les miens présents ce soir, je tiens d'abord à vous dire à quel point je suis sensible à votre présence qui me touche autant qu'elle m'honore.

Votre présence est déjà un hommage à Michel Gayraud dont il m'appartient de faire l'éloge, conformément à la belle règle de notre Académie qui veut qu'un académicien nouvellement élu fasse l'éloge de celui qui l'a précédé au fauteuil qu'il occupe, ajoutant ainsi un chaînon à la longue chaîne de la transmission de la connaissance et de la reconnaissance, par la perpétuation de la mémoire des travaux, des vertus intellectuelles et morales de tous ceux qui furent ses membres. Profondément admirative de cette vénérable institution dont je partage pleinement les valeurs, de ce lieu unique d'échange et de transmission des savoirs, consciente de l'ancienneté, de la grandeur et de l'importance de cette confrérie, c'est à la fois avec joie et avec humilité que je vais donc présenter l'éloge de Michel Gayraud dont vous voyez ci-contre une photographie.



Toute image est à la fois présence et absence. Elle est image *de* : elle fait donc signe vers son référent ; mais elle n'est pas lui. Elle rend présent l'absent, comme le dit la légende rapportée par Plinie de l'invention de la peinture par la fille d'un potier de Corinthe. Celle-ci, la veille du départ de son fiancé pour un lointain voyage, avait dessiné sur le mur, à l'aide d'un tison noirci, le contour de l'ombre du profil du visage de l'aimé que le feu dessinait en ombre chinoise sur le mur. C'était un moyen de conserver sa présence dans l'absence.

Dans la grande famille des images, le cas de l'image photographique – du moins de la photographie argentique – est plus troublant encore : parce qu'elle résulte d'un processus mécanique de reproduction par lequel les choses et les visages s'impriment d'eux-mêmes sur la surface sensible du film (sans passer, comme dans la peinture, par le filtre d'un savoir-faire, d'un style, d'une subjectivité ou de conventions de représentation), elle entretient avec son modèle un rapport plus immédiat, plus direct, plus vrai. La réalité semble percer à travers elle comme le notait si bien Walter Benjamin lorsqu'il écrivait : « le réel a pour ainsi dire, brûlé le caractère d'image<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> W. BENJAMIN, *Petite histoire de la photographie*, in *Poésie et révolution*, trad. fr., Paris, Denoël, 1971, p 18-19.

C'est cette plénitude analogique qui rend la photographie en général, et celle de Michel Gayraud en particulier, pour nous ce soir, fascinante. La transparence de l'image qui permet de voir ce qui n'est plus en présence ; sorte d'icone acheiropoïète, elle fait que Michel Gayraud est sensiblement et magiquement parmi nous en cet instant.

Mais dans le même temps, elle rappelle sa tragique absence. Ainsi, cette photographie de Michel Gayraud signifie-t-elle à la fois sa présence et son absence, car l'image n'est pas son référent et l'image de Michel Gayraud n'est pas Michel Gayraud.

Au-delà d'une présence paradoxale, que restitue cette image ? Certainement des choses très différentes pour ceux qui ont connu Michel Gayraud, et pour ceux qui ne l'ont pas connu. À la différence de la grande majorité de ceux qui sont présents ici ce soir, je fais partie du deuxième groupe : je n'ai pas la chance de l'avoir connu ni même de l'avoir rencontré. Pour ceux qui l'ont connu, mais seulement pour eux, cette image ne rappelle pas seulement une apparence corporelle : elle restitue une personnalité singulière, une âme, une intériorité. Un caractère psychologique, des qualités intellectuelles, un profil moral. Pour moi, hélas, les photos de lui que j'ai vues ne pouvaient pas avoir cette fonction de remémoration.

Heureusement, figure sur le très riche site de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, une vidéo qui m'a permis d'avoir de lui une image animée, plus dynamique. C'était lors des Rencontres de l'Académie de novembre 2016, dont le sujet était « Journalisme et nouvelles technologies ». En sa qualité de président de l'Académie cette année-là, Michel Gayraud en avait fait la synthèse et la conclusion. Je l'ai ainsi vu pour la première fois dans l'*actio*, dans l'énonciation de son discours ; j'ai découvert sa posture calme et réfléchie, pondérée ; j'ai entendu sa voix posée, bien timbrée, au débit un peu lent, et dans laquelle, sous l'impeccable prononciation académique, s'entendait un accent du sud chaleureux.

Tel fut pour moi le défi de la préparation de cet éloge : je ne pouvais m'appuyer sur aucun souvenir personnel. Mais les académiciens ont une œuvre qui, elle, est impérissable. Dans le cas de Michel Gayraud, cette œuvre est à la fois lisible dans ses écrits et visible dans le beau musée de Narbo Via. À cela s'ajoute une sorte de corpus secondaire, fait des écrits sur sa vie et son œuvre ; je pense notamment à ceux rédigés par Gérard Cholvy, Michèle Verdelhan et Christian Nique, auxquels je suis très redevable. Il y a aussi les témoignages d'un grand nombre de ceux qui sont présents ici ce soir, académiciens, anciens collègues, proches et tout particulièrement de ceux de Marie-Claude Bresson, qui fut sa compagne après la mort de son épouse ; soyez tous vivement remerciés pour votre précieuse aide et pour la générosité avec laquelle vous me l'avez offerte.

La vie et l'œuvre de Michel Gayraud furent très riches et comportent de multiples facettes que je considérerai tour à tour.

## L'homme de savoir

La première que je retiendrai est celle de l'homme de savoir, du chercheur, de l'historien.

Michel Gayraud fut un grand historien de l'Antiquité. Son champ de compétence était l'histoire de Rome et de la romanité, et son domaine de spécialité – où il règne en maître – l'histoire de Narbonne. Ici, sa bibliographie et sa biographie et se rejoignent : Michel Gayraud, par ses parents et par trois de ses grands-parents, était narbonnais. Lui-même était né à Montpellier, le 3 décembre 1938. Son père y avait fait ses études de droit et, après la première guerre mondiale, avait intégré l'administration préfectorale puis pénitentiaire, ce qui lui avait valu plusieurs mutations au cours desquelles sa famille l'avait suivi dans différentes villes françaises. C'est ainsi que Michel Gayraud avait

débuté ses études secondaires en 6<sup>e</sup> au lycée Montaigne de Paris, avait poursuivi sa scolarité secondaire à Mulhouse et Melun, avant de revenir à Paris, au lycée Louis-le-Grand pour y faire une hypokhâgne et une khâgne. À travers les personnalités remarquables de deux de ses professeurs de français-latin, M. Meyer en 5<sup>e</sup>, et M. Blondeau qui lui fit découvrir la littérature latine en seconde, se forgea son goût et son intérêt pour les lettres classiques. Grâce au jeune agrégé qui lui enseigna l'histoire en terminale, se développa son attrait pour cette discipline. Intérêts disciplinaires distincts, qui le feront hésiter un temps entre le professorat dans ces deux matières, mais intérêts néanmoins convergents puisque, s'il choisit finalement l'histoire lorsqu'il débuta ses études supérieures en Sorbonne, ce fut l'histoire *romaine*. Non qu'il s'agisse de la seule période historique qui l'intéressait : on sait qu'il aimait aussi l'histoire contemporaine que lui enseignaient de grands maîtres (Pierre Renouvin, Louis Girard), au point qu'il fit son diplôme d'études supérieures dans cette spécialité, sous la direction de Pierre Renouvin. Mais son mémoire secondaire d'études supérieures porte la marque non seulement de son inclination pour l'Antiquité, mais aussi pour une aire géographique particulière : le Languedoc ; ce mémoire portait en effet sur les confins occidentaux de Nîmes (Balaruc, Mèze, Pézenas). Dans ce premier travail d'histoire romaine régionale, réalisé sous la direction d'un de ses professeurs en Sorbonne, William Seston, lui-même originaire du Midi, histoire et géographie se mêlent, tant il est vrai que si, comme l'écrivait Hegel, l'histoire est la vérité de la géographie, il est aussi incontestable que la géographie est la vérité de l'histoire : les limites de la cité, sont aussi fonction des changements climatiques, de l'évolution des cours d'eau, des modifications du tracé du littoral. Gérard Cholvy note, dans la présentation qu'il a faite de Michel Gayraud lors de la cérémonie d'installation à l'Académie de celui-ci le 21 mai 2007, qu'il fut un des tout premiers historiens français à prendre en considération les données spatiales offertes par l'hydrologie, la photogéologie où la géoarchéologie. La suite de ses travaux montrera à quel point ces premières recherches furent fondatrices, dessinant les contours de ce qui allait devenir le domaine de spécialité de Michel Gayraud : un domaine défini par la superposition d'un territoire (la région narbonnaise) et d'une époque (l'Antiquité classique).

Très jeune, à 25 ans (en 1963), Michel Gayraud réussit brillamment à la fois le CAPES d'histoire-géographie (il fut classé 3<sup>e</sup>) et l'agrégation d'histoire (à la 21<sup>e</sup> place). Parmi les affectations qui lui furent proposées, il choisit Montpellier. Il venait d'y épouser une Montpelliéraine, Annie, et de leur union naquirent deux enfants : Christophe, en 1963, et Bénédicte, en 1966. Ce fut un triple aiguillage : l'étudiant devenait professeur ; le Parisien revenait à ses racines languedociennes ; le jeune chercheur s'engageait dans la voie d'une spécialisation en histoire romaine régionale. Car il avait opté pour un sujet de thèse sur Narbonne antique, sous la direction, cette fois encore, du professeur William Seston. Au hasard de la naissance et des rencontres s'ajoute un choix qui font se rejoindre la vie et l'œuvre. On pourrait dire de Michel Gayraud ce que Valéry disait de lui-même « Il me semble que toute mon œuvre se ressent de mon origine ».

C'était une époque où les thèses se faisaient en dix ans – on était loin de la thèse en cinq ans, mise en place au début des années 80, et, *a fortiori*, du « doctorat nouveau régime » qui lui a succédé et qui, alignant très malencontreusement les thèses de lettres et de sciences humaines sur celles de sciences de la nature, doit se faire en trois ans. Dans le cadre de la thèse d'État en dix ans, le chercheur s'installait dans la durée : il s'y perdait parfois, mais, s'il évitait ce piège, ce long compagnonnage de la vie et la recherche faisaient de lui un connaisseur hors pair, une référence incontestée, un spécialiste reconnu. Michel Gayraud soutint sa thèse le 26 novembre 1977 en Sorbonne, devant un jury composé de sommités : outre son directeur, William Seston, siégeaient les

professeurs André Chastagnol, Émilienne Demongeot, Pierre Grimal, Michel Labrousse. Il obtint la mention très honorable à l'unanimité et cette thèse, publiée en 1981 chez De Boccard, fit de lui le grand historien de Narbonne.

Narbonne fut la première colonie romaine créée en Gaule, en 118 av. J.-C., bien avant Lyon, fondée en 45 av. J.-C. et Béziers, fondée en 35 av. J.-C. À la suite de l'envoi par Rome d'armées destinées à combattre les Allobroges du Dauphiné et les Arvernes du Massif Central, le proconsul Domitius Ahenobarbus parvint jusqu'au Languedoc et l'occupa jusqu'à Toulouse. La fondation de cette colonie correspondait à la volonté de contrôler les populations conquises, de protéger la route de l'Espagne, et de développer une activité commerciale. En 45, César y installa une nouvelle colonie, composée de vétérans de la X<sup>e</sup> légion. Sous le Haut-Empire, Narbonne fut, avec ses 35 000 habitants, une des villes les plus peuplées de Gaule, dotée de monuments remarquables : amphithéâtres, thermes, aqueducs, arcs, ponts, remparts, et notamment le temple colossal du Capitole, entièrement fait de marbre, qui s'élevait à 33 m au-dessus du sol.

De ce glorieux passé dont l'apogée fut les I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles, Narbonne ne conserve aucun monument. À la différence de Nîmes, Arles ou Béziers, tout, à l'exception de l'*Horreum*, tout a disparu.

On ne peut s'empêcher de se rappeler ce passage de Paul Valéry :

Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles. Nous avons entendu parler de mondes disparus tout entiers, d'empires coulés à pic avec tous leurs hommes et tous leurs engins ; descendus au fond inexplorable des siècles avec leurs dieux et leurs lois, leurs académies et leurs sciences pures et appliquées, avec leurs grammaires, leurs dictionnaires, leurs classiques, leurs romantiques et leurs symbolistes, leurs critiques et les critiques de leurs critiques. Nous savions bien que toute la terre apparente est faite de cendres, que la cendre signifie quelque chose. Nous apercevions à travers l'épaisseur de l'histoire, les fantômes d'immenses navires qui furent chargés de richesse et d'esprit<sup>2</sup>.

La grandeur de Michel Gayraud historien est d'avoir fait revivre ce monde enseveli sous les cendres grâce à cette somme monumentale qu'est son grand ouvrage. S'y manifestent les qualités intellectuelles de l'historien qu'il fut.

- D'abord la patience et la minutie dans la collecte des données, qu'il s'agisse des sources littéraires, archéologiques, ou des inscriptions, car les Narbonnais ont poursuivi la tradition romaine des inscriptions sur les monuments et les tombeaux. Dans son diplôme d'études supérieures effectué en Sorbonne sous la direction de Pierre Renouvin et intitulé « Les Semaines religieuses et la loi de séparation des Églises et de l'État », il avait patiemment dépouillé les périodiques religieux de divers diocèses parisiens de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup>, révélant ainsi l'intérêt de ces sources jusque-là négligées que sont les bulletins diocésains.
- Le discernement pour interpréter et utiliser ces sources. Les données textuelles sont éparpillées, fragmentaires, souvent partiales, et les discours rapportés sont souvent suspects d'interpolations. Michel Gayraud a eu à faire à des documents qui n'étaient pas impartiaux, qui provenaient de factions opposées issus des affrontements, au dernier siècle de la République romaine, des *optimates* et des *populares*. Tout cela suppose un examen critique aiguisé et beaucoup de discernement pour séparer le vrai du faux.
- La maîtrise des disciplines auxiliaires : l'archéologie, l'épigraphie, la géographie et la géo-archéologie, la numismatique, notamment.



<sup>2</sup> P. VALÉRY, *La crise de l'esprit*, Paris, NRF Gallimard, 1919.



- La maîtrise des outils que sont l'analyse statistique ou la photographie aérienne qui permettent de repérer la limite des routes et des cadastres antiques.

Toutes ces compétences réclamées par le fait que l'histoire est une discipline architectonique, Michel Gayraud les possédait. Il avait su également tirer parti des travaux des sociétés savantes locales, de la Commission archéologique municipale de Narbonne où des centaines d'historiens, professionnels ou amateurs éclairés, avaient consigné leurs découvertes dans des mémoires, journaux, périodiques confidentiels, des études des conservateurs des musées lapidaires fondé au premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, des rapports de fouilles. Par ce patient travail, il a réussi à faire « de l'historiographie de Narbonne une histoire », selon la belle formule de Michel Labrousse dans la préface au *magnum opus* de Michel Gayraud, *Narbonne antique, des origines au III<sup>e</sup> siècle*.

La lecture de son grand ouvrage frappe non seulement par la richesse et la profondeur des analyses, mais aussi par les arbitrages réfléchis des interprétations divergentes, et par la fermeté des positions conclusives.

Afin de ne pas être trop abstraite, il faut entrer dans les contenus et en donner un exemple. Parmi beaucoup de points passionnants, j'aurais pu m'arrêter sur le chapitre consacré à l'origine du nom « Narbonne » et montrer comment Michel Gayraud refuse l'interprétation voulant que le nom vienne de deux mots phéniciens : *Naar* (fleuve) et *bô* (entrée) ; comment il y voit plutôt un hydronyme d'origine ibérique : Nero-Naro-Narbo, désignant initialement la divinité de la grande source de Montlaures ; comment la forme *Narbo* s'est imposée aux Romains, qui lui ont fait subir une transformation en la faisant entrer dans le système de déclinaison ; et comment, passé de la 3<sup>e</sup> à la 1<sup>re</sup> déclinaison et du masculin au féminin, cela devient le mot *Narbona*.

J'aurais pu aussi choisir les chapitres sur les échanges maritimes à une époque où – la géographie historique a permis de l'établir – le niveau des eaux était de 2,5 m plus haut qu'aujourd'hui. Ou bien évoquer les reconstitutions faisant revivre le port de Narbonne par où transitaient, en direction de l'Italie, des métaux précieux (étain de Grande-Bretagne, cuivre et plomb d'Espagne, or, argent et fer de la Montagne Noire et des Corbières), et par où arrivaient à Port-la-Nautique, sur l'étang de Bages, le vin et les poteries d'Italie.



J'ai préféré un magnifique passage qui porte sur l'autel de Domitius Ahenobarbus, découvert à Rome, et aujourd'hui conservé au Louvre, dans lequel certains historiens ont vu une scène de la fondation de Narbonne.

Il s'agit d'un important devant d'autel, de 5,56 m de large sur 84 cm de haut, en marbre de Paros, constitué de trois plaques jointives<sup>3</sup>. Que représente-t-il ? Une première approche pré-iconographique permet de reconnaître des personnages, des animaux des boucliers, des casques, etc. Une enquête iconographique permet d'identifier plus précisément des personnes exerçant des fonctions, des objets, une scène : de gauche à droite, un magistrat, vêtu d'une toge, chaussé de *calcei*, assis sur un tabouret, écrivant sur un livre, alors qu'à côté de lui plusieurs livres sont posés sur le sol ; un légionnaire, vêtu d'un casque, d'une cote de mailles, d'épaulettes, d'une ceinture, d'un poignard, et tenant un *scutum* ; un musicien jouant de la lyre. Une scène représentant la préparation d'un *suovetaurile*, sacrifice de purification au cours duquel étaient immolés trois

<sup>3</sup> Les trois autres côtés de l'autel sont conservés à la Glyptothèque de Munich.

animaux mâles (taureau, bélier et verrat) : le prêtre procédant à une libation, assisté d'un *camille*, gardien de la cérémonie, les *victimaires* qui portent pagnes et couronnes et conduisent vers l'autel les animaux qu'ils vont sacrifier, des légionnaires et un cheval harnaché.

Au-delà de l'identification de ces éléments, reste à faire l'interprétation de la scène. Michel Gayraud se livre à l'examen critique des interprétations existantes qui divergent entre elles. S'agirait-il d'une scène de la fondation de Narbonne comme certains l'ont soutenu ? d'une scène d'enrôlement dans l'armée ? d'une démobilisation ? L'importance de la datation de l'œuvre est cruciale. Michel Gayraud y parvient par l'étude du style du monument considéré comme un ensemble et par celle des éléments représentés : la *toga exigua* (toge courte) que le vêtement long remplace vers 60, le type de casque surmonté d'un panache qui s'attache directement sur la calotte, la cotte de maille des soldats, la cuirasse de bronze du général, le glaive porté sur la hanche droite, etc. Tout cela invite à placer la création de ce devant d'autel entre 115 et 70 av. J.-C. On est chronologiquement parlant, proche de la fondation de Narbonne. Mais cet argument suffit-il pour identifier dans ce bas-relief une scène de fondation de la ville ? Non, répond Michel Gayraud.

Après l'étude méticuleuse, prudente et scrupuleuse, vient l'énoncé assuré et résolu de la véritable signification de la scène représentée : « Il s'agit du *lustrum* qui marque la fin des opérations de recensement<sup>4</sup>. » La scène prend alors tout son sens : le magistrat à gauche est un censeur qui reçoit l'identité des citoyens et décide de leur classe. La scène se passe au Champ de Mars, près de l'autel du dieu, qui est figuré en armes. Deux moments du recensement sont présentés : à gauche les citoyens font leur déclaration au scribe ; un censeur près de l'autel préside à la cérémonie religieuse au cours de laquelle sont sacrifiés un verrat, un bélier et un taureau. La purification achevée, le deuxième censeur s'apprête à conduire la nouvelle armée jusqu'à la Porta Fontinalis, en tenant le *vexillum* qui flotte au-dessus du sacrifice. Aussi séduisante qu'elle ait pu être l'hypothèse, il faut donc conclure que ce magnifique bas-relief n'a rien à voir avec la fondation de Narbonne<sup>5</sup>.

On pourrait suivre l'analyse qui se poursuit par la recherche de l'identité du censeur représenté<sup>6</sup> ; mais mon seul but, en prenant cet exemple, était de montrer combien l'histoire, telle que la concevait et la pratiquait Michel Gayraud, est passionnante et exigeante. Il convient d'y insister car, à la fin des années 1980, l'histoire (et les sciences sociales en général) étaient entrées dans une période de doute. Pourquoi ? Parce que l'homme y est à la fois le sujet connaissant et l'objet à connaître : parce que les faits humains sont pris dans un réseau de causalité et de valeurs inextricables ; parce que les biais tenant à la position sociale et historique de l'historien sont inévitables ; parce que l'histoire est faite de narrations (Michel de Certeau, Paul Ricoeur), autrement dit de mises en récits qui supposent une interprétation. De là à penser que l'histoire n'est finalement qu'une variété de littérature, il n'y avait qu'un pas. C'est ainsi que l'historien américain Hayden White soutenait dans les années 70 que l'histoire est « a form of fiction making opération »<sup>7</sup>. Autrement dit, que ses discours ne peuvent être dits vrais (ou faux) puisqu'ils ne pourront pas être validés ou invalidés par leur adéquation aux choses, trop lointaines, trop lacunaires, trop complexes. Aucun récit historique ne pourrait être dit fidèle, juste ou pertinent : tous sont des récits, des interprétations. Bref, l'histoire ne serait qu'une forme de littérature. Fruit du *linguistic turn* des années 1960-

<sup>4</sup> M. GAYRAUD, *Narbonne antique des origines à la fin du III<sup>e</sup> siècle*, Paris, De Boccard, 1981, p. 166.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 168.

<sup>6</sup> Probablement M. Antonius célèbre orateur, père du triumvir censeur en 97 av. J.C.

<sup>7</sup> H. WHITE, *Metahistory. The Historical Imagination in Nineteenth-century Europe*, John Hopkins University Press, 1973.



70 qui affirmait que le langage est inapte à dire le réel, et que tout discours est par conséquent auto-référentiel. « Il n'y a pas de hors texte » écrivait Derrida. Le relativisme et le scepticisme sont l'ombre portée de ce nihilisme irrationaliste avec leurs conséquences pratiques dramatiques : je veux bien sûr parler du révisionnisme et du négationnisme.

Ces derniers ne peuvent être combattus qu'à condition de penser qu'en dépit du fait que l'histoire n'a pas, et ne peut pas avoir, le même statut que les sciences de la nature (méthode d'expérimentation, modèle hypothético-déductif, formalisation mathématique et test poppérien de la falsifiabilité), elle reste une science avec un autre régime de scientificité. Comme le montre l'œuvre de Michel Gayraud, l'histoire a des normes épistémiques ; elle suppose une culture historique, la connaissance de l'état de l'art, la maîtrise de savoir-faire (des comparaisons, des tableaux statistiques, etc.), la recherche de documents de première main, la formulation d'hypothèses, la mise à l'épreuve des sources, etc.

La thèse de Michel Gayraud et le livre qui en est issu éclipsent par leur monumentalité et leur richesse ses autres travaux. Il ne faudrait pourtant pas croire que ce monumental travail ait stérilisé sa recherche. Il a fait de nombreuses communications alors qu'il travaillait à sa thèse (Michel Cholvy en recense 14, notamment dans le cadre de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon). Il y a aussi ses autres publications : en co-écriture avec Michel Chalon, le *Dictionnaire de géographie antique de la Narbonnaise occidentale* réalisé à partir de textes grecs et latins du V<sup>e</sup> siècle av J.-C. au VII<sup>e</sup> siècle après J.-C. ; la contribution à l'*Histoire de Narbonne*, publiée en 1981 chez Privat ; à *Civilisations populaires régionales : le Languedoc Roussillon* en 1982 ; ainsi qu'à des ouvrages sur l'Aude (*L'Aude*, 1989, ou le *Dictionnaire biographique de l'Audois*, en 1990).

## L'enseignant

Michel Gayraud fut un grand chercheur et aussi un grand professeur. Par où j'en viens à la deuxième facette du portrait de lui que je voudrais dresser : Michel Gayraud en enseignant et en pédagogue.

Revenons à sa biographie là où nous l'avions laissée ; au moment de sa nomination au lycée Joffre de Montpellier. Il y enseigna deux ans, de 1963 à 1965. Puis, à l'occasion de son service militaire qu'il effectua à Saint-Cyr en qualité d'assistant d'enseignement, il rencontra un autre public : celui des étudiants officiers du lycée Saint-Cyr Coëquidan. En octobre 1967, il entra dans l'enseignement supérieur en qualité d'assistant d'histoire ancienne à l'université Paul-Valéry ; il y devint professeur en 1980. À l'exception de quatre années où il exerça la haute fonction de recteur, il y fit toute sa carrière d'enseignant-chercheur jusqu'à sa retraite en 2004, date à laquelle il devint professeur émérite.

De son goût et de son intérêt pour l'enseignement de sa discipline on a beaucoup de témoignages. Des faits très significatifs d'abord : le fait qu'il ait toujours voulu enseigner en premier cycle, soit à des étudiants au début de leur formation, forcément plus nombreux et moins expérimentés qu'en Master, mais pour lesquels la formation est décisive ; le fait qu'il ait prolongé ses cours par des voyages d'études avec ses étudiants ; le fait qu'il ait accepté des missions d'enseignement à l'étranger (Malte, Marrakech, Heidelberg, Beppu au Japon...). L'université d'Erevan en Arménie consacra ses engagements en lui décernant en 1998 le titre de docteur honoris causa. Il concevait ses cours avec grand soin et les avait tous gardés. Cet intérêt pour la transmission du savoir et pour la formation du jugement se mesure aussi à son activité de directeur de thèse (il

en a dirigé sept). Il aimait transmettre et ce goût pour la transmission ne se manifeste pas seulement auprès des étudiants ; il se mesure aussi au nombre des conférences qu'il a données au sein de l'Académie.

Ainsi, il aimait transmettre et ses publics le lui rendaient bien. Un bon nombre de ses anciens étudiants lui sont restés très fidèles, et certains continuaient à lui rendre visite après sa retraite. Tous ces auditeurs, parmi lesquels beaucoup d'entre vous ce soir, ont conservé le souvenir d'un orateur qui savait rendre passionnantes des questions qu'un certain présentisme ambiant pourrait faire paraître vieilles, et qui parvenaient à rendre limpides des sujets complexes et surdéterminés.

L'enseignement, il le pratiquait remarquablement et il aimait le pratiquer, mais il le pensait aussi : il réfléchissait sur sa pratique. D'abord, dans une perspective métahistorique, il s'est intéressé à l'enseignement de l'histoire dans le secondaire.

Il a ainsi dirigé, avec Josette Poinsac-Niel et Annie Bireaud, un ouvrage collectif intitulé *La classe d'histoire en 6<sup>e</sup>*, et publié en 1970. La question étant de savoir quel enseignement de l'histoire est le plus susceptible de favoriser le développement de la maturité personnelle, l'intégration sociale et le sens civique. Faut-il le penser en termes d'acquisition de connaissances, de mémorisation raisonnée, de réflexion et de construction de savoir à partir de documents, d'acquisition de savoir-faire, de recherche de situations de réinvestissement et de transferts ?

Ceci engageait une réflexion sur la pratique pédagogique des enseignants d'histoire ; suffit-il de connaître l'histoire pour pouvoir l'enseigner ? Et quelle histoire enseigner ? L'histoire politique et institutionnelle, diplomatique et militaire, l'histoire économique, sociale, ou celle des mentalités ? Celle des grands personnages, des milieux dirigeants ou de l'ensemble des groupes sociaux, voire de l'homme quelconque ? Et comment l'enseigner ? Selon une causalité linéaire et dans un récit chronologique en relation avec le continuum historique, ou selon une trame chronologique discontinue et en privilégiant la multi-causalité et les interrelations ? Faut-il privilégier le manuel, somme de connaissances sur le modèle encyclopédique, qui, jusqu'à la fin des années 50, était central, ou les documents multimedia (diapositives, documents sonores), qui se multiplient par la suite et servent à la mise en scène dramaturgique de l'histoire à enseigner ?

On aura reconnu là les prémisses d'un débat qui fit rage et qui opposa – et qui continue à opposer – les tenants de la formation avant tout disciplinaire et ceux de la pédagogie et de la didactique. Michel Gayraud faisait partie de ceux qui déploraient que les historiens négligent l'étude de l'enseignement de leur discipline.

Michel Gayraud était extrêmement intéressé par ces questions de didactique à une époque où bien peu d'universitaires l'étaient. C'est en parfaite cohérence avec cet intérêt qu'il devint, en 1984, chef de la MAFPEN de Montpellier (Mission académique à la formation des personnels de l'éducation Nationale), institutions créées deux ans plus tôt, alors qu'Alain Savary était ministre de l'éducation nationale. Il s'agissait d'organiser, au-delà de la formation universitaire initiale des enseignants du secondaire, une formation continue rendue nécessaire par la nouvelle donne représentée par le développement des sciences de l'éducation, par l'arrivée des nouvelles technologies et de l'informatique, ainsi que par la massification du second degré.

À la MAFPEN de Montpellier, Michel Gayraud fut chargé de mettre en place un cadre de formation au-delà des disciplines particulières et, pour ce faire, de répertorier les besoins en formation, de trouver les enseignants pouvant assurer ces dernières, d'organiser des stages (qui jusque-là ne l'étaient qu'à l'initiative des inspecteurs pédagogiques régionaux) et de sélectionner les dossiers des candidats voulant y participer. Il s'agissait de donner une place accrue à la pédagogie, étant entendu que cette formation transversale servait d'abord, selon lui, ainsi qu'il le disait dans sa conclusion



au colloque de l'Académie des Sciences et Lettres ou de notre Académie sur le journalisme, la formation du jugement.

## L'homme d'action

Le souci de la didactique de sa discipline et plus largement de la pédagogie nous a conduit au seuil du troisième aspect de la vie et de l'œuvre de Michel Gayraud sur lequel je voudrais m'arrêter à présent : celui de l'homme d'action.

Michel Gayraud a été historien, et historien d'un passé très reculé, mais aussi *acteur de l'histoire* par ses fonctions et ses responsabilités administratives. On pourrait dire à son propos ce que Chateaubriand disait de lui-même en 1797 dans son *Essai historique, politique et moral sur les révolutions* : « J'écrivais l'histoire ancienne et l'histoire moderne frappait à ma porte ». soulignant ainsi le décalage entre le temps lent et studieux de l'historien et le mouvement rapide de l'histoire.

L'histoire a frappé plusieurs fois à la porte de Michel Gayraud, toutes les fois – et elles ont été nombreuses – que des responsabilités administratives lui ont été confiées.

De 1983 à 1985, nous venons de le voir, il avait été chef de la MAFPEN.

En 1981 déjà, alors qu'il était depuis peu devenu professeur, il fut élu directeur de l'UER d'histoire (qui réunissait l'histoire, l'histoire de l'art et l'archéologie) et le resta pendant cinq ans. Une tâche à l'interface de la recherche et de l'administration qui réclame, outre les qualités académiques déjà vues, le sens de l'organisation, du travail en équipe et du dialogue.

Ces qualités lui furent particulièrement utiles lorsqu'il fut élu président de l'université Paul-Valéry en 1987. Tâche écrasante dans laquelle le cercle des interlocuteurs s'élargit au-delà des collègues et des personnels de l'université, au recteur, au préfet, au président de région, au ministère de l'éducation nationale et à celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il eut à instruire des dizaines de dossiers délicats. Certains touchaient aux questions de didactique qui, on l'a vu, l'intéressaient au plus haut point. C'est dans ce cadre qu'il supprima la semestrialisation qui avait été mise en place par son prédécesseur et présentait le défaut de fragmenter les apprentissages. Dans l'exercice de sa présidence, et à peine élu, il eut à gérer un événement désastreux auquel, fort heureusement, peu de présidents ont à faire face : l'incendie de son université en juin 1987. Plus précisément des trois plus grands amphithéâtres du campus, ce qui réduisait de façon drastique les capacités d'accueil de l'université, déjà insuffisantes avant l'incendie puisqu'elle avait été prévue pour 5 000 à 6 000 étudiants à son ouverture en 1966-67, et en comptait 12 500 vingt ans plus tard. On imagine la somme des démarches, de tractations et de négociations que cela a signifié pour gérer la situation (où délocaliser les cours ?) et planifier la reconstruction ; on entrevoit le nombre de réunions avec l'ensemble des instances de tutelles ou partenaires ; on sait l'importance des décisions à prendre qui engagent l'avenir sur des décennies. Michel Gayraud a mené tout cela de main de maître, grâce à son engagement, sa capacité à rassembler, son autorité bienveillante. Les résultats furent à la hauteur de sa détermination : le navire a traversé la tempête et les bâtiments ont non seulement été reconstruits mais agrandis puisque Michel Gayraud a obtenu de l'État que leur surface fût augmentée de 2 000 m<sup>2</sup> supplémentaires. En concertation avec le recteur de l'académie, et le président de région, il avait également obtenu que le bâtiment de la recherche fût inscrit au contrat État-Région. Son mandat a ainsi été marqué par des résultats remarquables. Tous les témoignages que j'ai pu recueillir de ceux qui l'ont connu dans cet exercice sont convergents : Michel Gayraud alliait l'écoute et la fermeté.

De plus hautes fonctions encore attendaient Michel Gayraud : en 1990 il fut nommé recteur de l'académie de Nantes. Ici, c'est Christian Nique qui en parlerait le mieux ; en effet, en 1989, alors qu'il était conseiller du président de la République, il avait eu à pourvoir un poste de recteur de cette très grande académie (la 4<sup>e</sup> de France) qui rassemble 800 000 élèves et étudiants et 60 000 agents, dont plus d'un tiers dans le privé. Ce qui signifiait, ainsi que l'écrivait Michel Gayraud lui-même, beaucoup de « négociations longues et délicates avec les responsables de l'enseignement catholique sous l'œil des syndicats du public ». Là aussi, son mandat fut agité à une époque où le projet de loi Savary avait fait descendre beaucoup de monde dans les rues. Mais Michel Gayraud alliait les trois qualités définissant, selon Christian Nique, un bon recteur : il était à la fois négociateur, fédérateur et animateur.

Les responsabilités administratives de Michel Gayraud ne s'achevèrent pas avec sa mission de recteur. Revenu en 1993 à Montpellier, et ayant retrouvé son poste de professeur à l'université, il fut responsable académique de la consultation en lycée (1994), puis directeur des relations internationales de 1998 à 2000. Il a contribué à la création d'une équipe de recherches consacrée à l'histoire gallo-romaine (1975) et fut directeur de l'équipe de recherche qui en prit la suite – le CERCAM (Centre d'étude et de recherche sur les civilisations antiques de la Méditerranée) – de 1994 à 1997.

Après le décès de son épouse en 2000 et son départ à la retraite en 2004, il mit son temps et son talent au service d'un autre lieu de savoir : l'université du Tiers Temps dont il fut président pendant deux mandats, de 2002 à 2008. Son engagement restait fort. Il le fut aussi dans notre Académie où il avait été élu en 2006 sur le siège précédemment occupé par Jacques Proust. Pendant les 16 années où il a occupé ce siège, il a pris très au sérieux sa charge d'académicien ; assidûment présent, il en fut un membre très actif participant régulièrement à ses travaux, comme le montrent les vingt-cinq documents accessibles via le site de l'Académie et dont je ne citerai que quelques titres de conférences : « Médecins et guérisseurs à Rome et dans l'Occident romain », « Le Rhône antique entre Provence et Languedoc d'après les textes grecs et romains », « Le thermalisme antique dans la Gaule du Centre ». Il a su faire bénéficier notre Académie de ses savoirs académiques, de la richesse de son expérience et de toutes ses qualités humaines.

Parmi les accomplissements des dernières années de sa vie, l'un occupe une place remarquable au sens propre et figuré du mot : le musée Narbo Via. Michel Gayraud fut conseiller scientifique de la création de ce nouveau musée construit par l'agence Foster + Partner. On sait que de la Narbonne romaine il ne reste aucun monument ; mais la destruction des édifices païens s'est, très classiquement, accompagnée, au cours du Moyen-âge, du réemploi de leurs pierres dans le mur d'enceinte de la ville, mur qui fut à son tout détruit au XIX<sup>e</sup> siècle, laissant éparse une collection remarquable qui fut d'abord rassemblée au musée lapidaire dans l'église Notre-Dame de Larmourguier et au musée archéologique de Narbonne abrité au palais des archevêques. Dans les généreux volumes de Narbo Via, ces pièces sont magnifiquement exposées et offertes à l'étude, ainsi que d'autres issues des réserves ou de fouilles récentes ; c'est ainsi plus de 15 000 pièces issues de six siècles d'Antiquité romaine qui sont données à voir. La galerie lapidaire de 76 mètres de long et de 10 mètres de haut, présentant près de 800 blocs sculptés, suggère ce que fut la monumentalité de la ville antique, la reconstitution en 3D de certains monuments, les restitutions savantes des techniques de pêche, l'émouvante présence des statues, pierres tombales, fragments de mosaïques ou de peintures, tout concourt à donner à la Narbonne antique, son architecture, son urbanisme, son port, une deuxième vie.





Il y a quelque chose de touchant à constater que la vie intellectuelle de Michel Gayraud s'est ouverte avec sa grande thèse, ce travail académique qui est une œuvre de l'esprit et qui s'aborde par l'esprit, et qu'elle s'est close, alors que s'ouvrait le musée (inauguré le 11 décembre 2021, soit quelques mois avant le décès de Michel Gayraud), qui constitue le pendant sensible, visible, de la thèse. Comme si, par sa contribution à la réalisation de ce musée, il avait passé un témoin à ceux qui le suivent et œuvré à forger la chaîne ininterrompue du savoir humain.

Michel Gayraud avait donné le 2 avril 2012 une conférence à l'Académie sur « Les musées de la Rome antique ». Il y disait, dans une belle formule, que Rome avait connu « la chose sans le nom et le nom sans la chose ». La chose sans le nom, puisque dans le bassin oriental de la Méditerranée, il y avait, exposées dans des lieux ouverts, des collections de statues et de tableaux issues du butin des campagnes militaires des trois derniers siècles av. J.-C. Le nom sans la chose, puisque le mot *museion* existait bien, mais désignait un lieu voué aux muses et destiné à la méditation. Dans cette conférence Michel Gayraud rappelait que les trois fonctions du musée sont la conservation, l'exposition et la transmission. Par ses recherches, Michel Gayraud a ressuscité six siècles d'histoire d'une ville ; par son enseignement il en a transmis la connaissance ; par son engagement dans l'élaboration de ce musée, il en a permis l'exposition.

Dans la conclusion du colloque sur le journalisme auquel je faisais référence plus haut, Michel Gayraud avait fait l'éloge de l'humanisme qu'il désignait comme la « base de notre société » – et je pense que cela était à entendre à la fois comme base de la société savante qu'est notre Académie et comme fondement du corps social pris dans son ensemble. Cet humanisme, il le pratiquait comme le montre son engagement dans l'association « À cœur ouvert » de Montpellier qui accompagne les personnes en situation de détresse affective, morale et psychologique. Il fut membre de son bureau et y assura la fonction de vice-président jusqu'en 2005. Cet humanisme, Michel Gayraud l'avait chevillé au corps, et son attitude face à la maladie, telle qu'elle m'a été rapportée par ses amis, en fut un témoignage. Je la rapprocherai de l'attitude de Kant à la fin de sa vie, que Panofsky relatait en ces termes :



Neuf jours avant sa mort, Emmanuel Kant reçut la visite de son médecin. Âgé, malade, presque aveugle, il se leva de son fauteuil et resta debout, tremblant de faiblesse. [...] Son fidèle compagnon finit par se rendre compte qu'il ne se rassiérait pas avant que son visiteur n'eût pris un siège ; ce qu'il fit ; alors Kant permit qu'on l'aidât à regagner son fauteuil, et quand il eut repris quelques forces il dit 'Das Gefühl für Humanität hat mich nor nicht verlassen' (le sens de l'humanité ne m'a pas encore abandonné)<sup>8</sup>.

Sans doute Michel Gayraud témoignait-il aussi par sa force d'âme que l'Humanité était pour lui une valeur et non une limitation, en quoi il adhérerait au concept d'*humanitas* développé par Cicéron, et qui désignait cette qualité qui non seulement distingue l'homme de l'animal, mais désigne un idéal humain (*homo humanus*) en qui s'unissent valeurs morales, savoir et urbanité.

J'ai cité, en commençant cet éloge, Walter Benjamin écrivant que, dans l'image photographique, « le réel a pour ainsi dire brûlé le caractère d'image » ; c'est à présent le moment de citer la suite de cet extrait qui concerne le spectateur de l'image photographique en général et, tout particulièrement, nous qui regardons celle de Michel Gayraud ce soir : « il nous fait trouver le lieu imperceptible où, dans la façon singulière de cette minute depuis longtemps révolue, niche encore aujourd'hui l'avenir, et si éloquent que, par un regard rétrospectif, nous pouvons le retrouver<sup>9</sup>. » Par sa vie et par son œuvre, Michel Gayraud demeure présent, alors même qu'il a rejoint ce que la poétesse George Eliot appelait « le chœur invisible des immortels qui vient à nouveau dans les esprits rendus meilleurs par leur présence ».



TdM

<sup>8</sup> E. PANOFKY, « L'Histoire de l'art est une discipline humaniste », dans *L'Œuvre d'art et ses significations*, Paris, Gallimard, 1955, p. 29.

<sup>9</sup> W. BENJAMIN, « Petite histoire de la photographie », dans *Poésie et révolution*, trad. fr ; Paris, Denoël, 1971, p 18-19.



*Séance publique du 20 janvier 2025*

## **Présentation de Mme Carole Talon-Hugon**

**Jean-Marie CARBASSE**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Monsieur le président, Monsieur le secrétaire perpétuel, Madame la présidente de la section des Lettres, chères consœurs et chers confrères, Mesdames, Messieurs,

Madame,

Vous venez de faire l'éloge de notre regretté confrère le recteur Michel Gayraud, qui était un grand universitaire, et je suis sûr que s'il avait pu savoir que vous seriez aujourd'hui installée sur son fauteuil, le vingt-deuxième de la section des Lettres, il en aurait été pleinement satisfait : car le successeur est digne du prédécesseur. C'est ce que je vais essayer de montrer.

I. – Vous êtes née à Orange, de deux parents provençaux. Votre père était militaire. Après avoir participé aux combats de la Seconde Guerre mondiale et aux conflits qui ont suivi, il a pris sa retraite suffisamment tôt pour s'engager dans une carrière civile, commerciale et immobilière, très brillante. Il vous a quittés au printemps de 1983 et vous avez appris le même jour son décès et votre succès à l'Agrégation. Un jour que vous n'oublierez pas ! L'été suivant, vous épousiez Jean-Claude. Il aimait la littérature, la musique, les grands espaces de sa Lozère natale. La famille que vous avez fondée avec lui a accueilli trois garçons : Jean-Baptiste, Emmanuel et Amaury. Élevés dans le culte des bons livres et de la musique classique, pratiquant tous trois, et à un haut niveau, l'un le violoncelle, l'autre le violon, le troisième le piano, il va presque sans dire que leurs études ont été brillantes, jusqu'aux classes préparatoires littéraires ou économiques, mais aucun des trois n'a embrassé la carrière enseignante. Signe des temps ! Jean-Baptiste et Amaury sont présents aujourd'hui à vos côtés ; seul Emmanuel, attaché au théâtre royal de Bruxelles, n'a pas pu se libérer.

Lorsque Jean-Claude vous a quittés, au terme d'une longue et pénible épreuve, vos fils et leurs compagnes vous ont admirablement soutenue et confortée, comme votre mère et votre sœur Pascale ici présentes ; et vous avez grâce à eux trouvé la force de reprendre, sans faiblesse, ce travail de recherche et de transmission qui est celui des universitaires, et de poursuivre l'élaboration de votre œuvre – car c'est bien d'une œuvre, au sens fort du mot, qu'il s'agit. Mais il me faut revenir un peu en arrière pour évoquer, à titre préalable, votre cursus scolaire et universitaire.

II. – De vos études à Orange je ne sais pas grand-chose, je peux simplement présumer qu'elles ont été brillantes. Après deux années de classes préparatoires, à Montpellier et à Toulouse, puis une licence, vous obtenez l'Agrégation de philosophie, comme je viens de le dire, en 1983. Après avoir été menacée d'une nomination à Tarbes, petite ville du piémont pyrénéen, tranquille mais bien éloignée du Languedoc, vous vous retrouvez, sans d'ailleurs comprendre pourquoi, tant les voies de l'Administration sont impénétrables, miraculeusement affectée au lycée Jean-Mermoz de Montpellier, où vous allez passer six ans. L'enseignement de la philosophie aux élèves de Terminale ne vous

déplaît pas, mais c'est la recherche qui vous intéresse le plus et très vite vous commencez une thèse sur un sujet qui sera la première pierre d'une grande œuvre : *Les passions rêvées par la raison : Essai sur la théorie des passions de Descartes, Hobbes et Spinoza, et de quelques-uns de leurs contemporains*.

Préparée sous la direction de Pierre Magnard, cette thèse a été soutenue en Sorbonne (Paris IV) en 1991. Vous y analysez le traité publié par Descartes en 1649 sur *Les passions de l'âme* et vous mettez en exergue le rôle joué, dans la genèse de ce *Traité*, par la correspondance que Descartes échangeait depuis 1643 avec la princesse Élisabeth de Bohême, fille de l'Électeur palatin Frédéric V. La figure d'Élisabeth est très attachante – davantage sans doute que celle de l'autre grande correspondante du philosophe, Christine de Suède –, et elle mériterait d'être mieux connue, au moins du public cultivé qui s'intéresse à l'histoire de l'Europe. Vous publierez cette thèse en 2002, non sans l'avoir, bien sûr, approfondie.

Trois ans après cette soutenance, vous entrez dans l'enseignement supérieur comme maître de conférences en philosophie à l'Université de Nice. S'ensuivent des années de travail intense et de navettes ferroviaires – mais nous savons, vous et moi, que le chemin de fer, comme lieu clos et protégé des sollicitations extérieures, peut être éminemment favorable au travail de l'esprit. Vous vous investissez pleinement à Nice à la fois dans l'enseignement, dans la recherche et dans l'administration, puisque vous êtes élue par vos collègues directrice du département de philosophie pour deux mandats successifs.

Est-ce le climat artistique de la Côte d'Azur, la présence ou le souvenir de nombreux artistes de premier plan – Matisse, Picasso, Chagall, Cocteau, et tant d'autres –, vous effectuez bientôt une « réorientation thématique » vers l'esthétique et la philosophie de l'art. En 2002, vous soutenez devant l'Université de Paris I une *Habilitation à diriger les recherches* sur le thème « Arts et Émotions », HDR très brillante puisqu'elle vous vaut d'être qualifiée aux fonctions de professeur à la fois par la 17<sup>e</sup> section du CNU (philosophie), et par la 18<sup>e</sup> (architecture et arts). Cette qualification vous permet d'être nommée professeur en 2004, toujours à Nice, et dès lors vos activités redoublent.

Menant de front l'enseignement, la recherche et l'administration, vous êtes successivement ou cumulativement : experte auprès de la Mission scientifique et technique du Ministère des Universités, experte auprès de l'AERES, membre du jury du CAPES, puis du jury de l'Agrégation, directrice de revue ; et en même temps vous publiez, vous publiez beaucoup, et d'abord des livres que je dois me contenter de citer, sauf à revenir ensuite sur quelques lignes de force :

*Les passions*, en 2003, dans la ligne de votre thèse ; *Goût et dégoût. L'art peut-il tout montrer ?* la même année ; ensuite un *Que sais-je ?* sur *L'esthétique*, en 2004, qui en est aujourd'hui à sa 6<sup>e</sup> édition ; puis *Avignon, le conflit des héritages*, en 2006, où vous analysez les polémiques qui ont accompagné le Festival d'Avignon en 2005 ; *Les morales de l'Art*, en 2009 ; *L'Histoire philosophique des Arts*, en cinq volumes, entre 2014 et 2018 ; puis, en 2019, *L'art sous contrôle. Nouvel agenda sociétal et censures militantes* et enfin, en 2021, *L'artiste en habits de chercheur*, soit une dizaine d'ouvrages en nom propre, sans compter un grand nombre d'articles de revues, de participations à des colloques, de directions d'ouvrages collectifs..., sans compter de nombreuses conférences, des participations à des émissions de radio – tout un travail de vulgarisation devant lequel beaucoup d'universitaires reculent et qui fait pourtant partie de notre mission. Bon nombre de ces activités ayant lieu à Paris, vous ajoutez ainsi d'autres navettes à celles qui vous conduisent chaque semaine vers la Côte d'Azur : Montpellier-Nice-Paris-Montpellier-Nice... : peut-être écrirez-vous un jour une « Esthétique de la voie ferrée » ? En 2019 vous êtes nommée professeur à l'Université Paris-Est Créteil et deux ans après vous êtes élue sur une chaire à Sorbonne-Université, comme on dit en

anglais, naguère Paris IV, et vos voyages se simplifient, mais sans que le fardeau de vos responsabilités ne s'allège.

En effet, Madame, ce n'est pas seulement le professeur de philosophie à la Sorbonne, la directrice du *Centre Victor Basch*, la directrice adjointe de l'UFR de philosophie de la Sorbonne, la présidente de la Société française d'esthétique, la directrice de la *Nouvelle Revue d'Esthétique*, que nous accueillons aujourd'hui au sein de notre Académie. Depuis le mois de décembre en effet, vous ajoutez à tous ces titres, qui justifiaient déjà très amplement votre élection parmi nous, un autre titre encore plus prestigieux : celui de membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et donc de membre de l'Institut de France. Vous avez été élue sur le deuxième fauteuil de la section de Philosophie, laissé vacant par le décès d'Alain Besançon – dont il vous appartiendra donc de faire l'éloge –, fauteuil précédemment occupé par Jean Guittou, Ferdinand Alquié, Gabriel Marcel et Émile Bréhier – c'est dire dans quelle lignée prestigieuse vous vous inscrivez aujourd'hui – honneur exceptionnel qui rejaillit, par une espèce de « ruissellement », sur vos confrères montpelliérains.

III. – J'ai beaucoup parlé jusqu'à maintenant de titres et de fonctions, il fallait commencer par là, mais ce n'est qu'un statut social. Il me reste maintenant à en montrer le bien-fondé, ou la justification, en évoquant le fond des choses, c'est-à-dire votre œuvre philosophique elle-même. J'ai déjà cité quelques-uns de vos ouvrages ; je voudrais maintenant donner une idée de leur contenu. Il va sans dire qu'en quelques minutes je ne pourrai en proposer qu'une idée très générale, une esquisse, une « pochade », pour employer le langage des peintres. Je retiendrai les trois apports qui me semblent les plus importants : votre traité d'*Histoire philosophique des arts* ; votre réflexion sur les rapports entre l'art et la morale ; votre analyse de l'art dit « documentaire ».

1 / Je commencerai par votre *Histoire philosophique des arts*, série de cinq ouvrages publiés aux PUF de 2014 à 2018, réunis ensuite en un seul volume en 2023. Ouvrage fondamental, qui embrasse toute la longue durée historique avec un talent pédagogique inégalé. En vous lisant, j'ai pensé à Grégoire le Grand, pour qui toute communication « peut avoir lieu de quatre manières : *aut mala male* ; *aut bona bene* ; *aut mala bene* ; *aut bona male* »<sup>1</sup>. L'objet de saint Grégoire, qui s'adressait aux prédicateurs, était apologetique, mais sa distinction s'applique aussi bien à l'enseignement profane : on peut parler mal de mauvaises choses, mal de bonnes choses, bien de mauvaises choses, ou enfin bien de bonnes choses. Dans votre cas, Madame, vous ne parlez que de bonnes choses, et vous en parlez bien : *bona, bone*. C'est la formule d'une pédagogie efficace. Vous traitez de sujets passionnants, quoique difficiles ; mais vous en traitez avec un *ars exponendi* tellement maîtrisé que vous les rendez constamment faciles. Si l'honnête homme de notre époque veut avoir une vue complète non seulement de l'histoire de l'art, mais surtout de l'histoire des *idées sur l'art* depuis les Grecs jusqu'à la période contemporaine, il doit lire votre *Histoire philosophique des arts* – sans se laisser impressionner par le titre, car tout semble y couler de source : plan parfaitement structuré, concepts toujours clairement définis, des exemples parlants, un style vif et enlevé, tous les ingrédients d'une vulgarisation réussie, mais jamais complaisante, sont ici réunis.

Ce maître-livre peut être complété par le dictionnaire des *Théoriciens de l'art*, publié en 2017, dont vous avez assuré la conception et la direction, et qui comporte plus de 270 notices, d'Épique à Roland Barthes et de saint Augustin à Adorno ou Jean Bazaine...

<sup>1</sup> Commentaire sur le livre de Job, V, 23, 5.

2 / J'en viens maintenant à votre étude sur les *Morales de l'Art*, parue aux PUF en 2009. Vous y posez une question à la fois ancienne et très actuelle, celle des relations entre l'art et la morale. Question ancienne ! aussi ancienne, peut-être, que celle des relations entre le droit et la morale. Même si la problématique est différente dans les deux cas, l'interrogation de départ est la même : la morale, c'est-à-dire la justice au sens moral du mot, doit-elle « informer » et conditionner le droit, ou celui-ci peut-il se contenter d'être une pure positivité ? La morale, parallèlement, doit-elle constituer le cadre infrangible de l'art, ou celui-ci peut-il s'en affranchir ? Ou même, doit-il s'en affranchir, pour être lui-même ?

De l'Antiquité au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'art avait été sous l'autorité de la morale, comme le droit sous celle de la justice. Diderot, dans ses *Essais sur la peinture*, en 1765, affirmait que l'artiste doit « rendre la vertu aimable, le vice odieux, le ridicule saillant : voilà le projet de tout honnête homme qui prend la plume, le pinceau ou le ciseau ». À propos de Greuze, dans le *Salon de 1763*, il déclarait : « D'abord, le genre me plaît : c'est de la peinture morale... Courage, mon ami Greuze, fais de la morale en peinture, fais-en toujours comme cela ! » En revanche il reprochait à Boucher de vouloir « tourner la tête » aux petits-maîtres, aux petites femmes, aux jeunes gens, aux gens du monde : « comment résisteraient-ils au libertinage, à l'éclat, aux pompons, aux tétons, aux fesses, à l'épigramme de Boucher ? » Mais très vite ensuite apparaît la thèse de ce que vous appelez « l'autolélie » de l'art, l'idéal d'un art se suffisant à lui-même et ne s'embarrassant d'aucune justification extérieure, étranger par conséquent à toute considération morale ou utilitaire : « Il n'y a de vraiment beau, dira Théophile Gautier, que ce qui ne peut servir à rien. »

C'est à la remise en cause de cette « autolélie » de l'art que l'on assiste depuis le début du siècle actuel, sous la forme d'un nouveau moralisme, qui entraîne le développement d'une nouvelle surveillance, de nouvelles limitations à la liberté de l'artiste, et d'une nouvelle censure, forme contemporaine de l'ancien *Index librorum prohibitorum* de la Congrégation romaine de défense de la Foi. Ici, ce ne sont plus seulement des livres qui sont interdits, mais des œuvres d'art ; et non seulement des œuvres, mais leurs auteurs. Dans le passé, on a pu condamner des œuvres littéraires ou artistiques pour leur contenu immoral, et c'est à nouveau le cas aujourd'hui, par exemple quand on accuse Balthus d'encourager la pédophilie avec sa *Thérèse rêvant*, mais on va désormais plus loin : on peut condamner une œuvre non parce qu'elle serait immorale en elle-même, mais parce que son auteur a eu un comportement jugé immoral par telle ou telle ligue de vertu ou association militante.

Dans un ouvrage que vous avez publié aux PUF en 2019, *L'art sous contrôle. Nouvel agenda sociétal et censures militantes*, vous insistez sur la nouveauté de cette atteinte contemporaine à la liberté de l'artiste, en ceci que ce n'est plus l'État qui poursuit au nom de la Société la déviance fautive, comme lorsque la justice s'en prenait à *Madame Bovary* ou aux *Fleurs du Mal*, mais des groupes de pression auto-institués et auto-proclamés gardiens de la nouvelle morale. Dix ans après la publication de vos *Morales de l'art*, vous constatez les rapides progrès de cette « critique éthique », et donc extra-esthétique, et vous alertez sur les risques que ce moralisme intransigeant fait peser sur la liberté de l'artiste. Tout déviant s'expose à un procès médiatique instruit uniquement à charge, sans aucun égard pour les droits de la défense et sans autre issue que l'excommunication – l'exclusion de la communauté des gens de bien, nouvel avatar de la *damnatio memoriae* romaine... Aujourd'hui l'artiste ne peut plus être « transgressif » comme à l'époque des avant-gardes, il a cédé le pas à l'artiste engagé et politiquement correct. Mais nous savons que cette inquiétante dérive ne touche pas seulement le monde de l'art, elle se manifeste aussi à l'Université, où la notion de « liberté académique » est de plus en plus une liberté surveillée, voire illusoire.

3 / J'en viens maintenant à mon troisième point : votre analyse critique de l'art dit « documentaire ». En 2021, toujours aux PUF, vous publiez *L'artiste en habits de chercheur*, où vous décrivez la confusion actuelle entre le statut d'artiste et celui de chercheur, confusion favorisée par l'apparition de qu'il est convenu d'appeler « l'art documentaire ». Au lieu de produire lui-même un objet d'art en mettant en œuvre son talent, son imagination, son métier – au sens de savoir technique –, un artiste expose de simples témoignages censés « documenter » une problématique sociale ou politique : une photographie, une vidéo, un reportage, le compte rendu d'une audience judiciaire, une assiette de hors-d'œuvre... donc des objets intrinsèquement informatifs, mais érigés en œuvres d'art par une double déclaration : d'abord, celle du documentariste qui s'auto-proclame artiste ; ensuite celle de cet artiste auto-proclamé affirmant que tel objet qu'il montre ou expose est une œuvre d'art, ou du moins « une œuvre » tout court – car la confusion ainsi introduite entre l'artiste et le chercheur, entre le domaine de l'art et celui de la connaissance scientifique, ce brouillage des limites, ne peut se faire qu'au détriment aussi bien de la science *stricto sensu* que de l'art proprement dit. D'où votre conclusion : l'art documentaire est un oxymore, car il s'efforce en vain de concilier « deux fins hétérogènes, on ne peut servir deux maîtres à la fois » !

Il y aurait beaucoup à dire sur votre livre – en particulier sur la responsabilité dans ce phénomène du jacobinisme européen qui a assujéti les écoles d'art au fameux « processus de Bologne » qui impose à tous les établissements d'enseignement supérieur le schéma LMD (licence, master, doctorat) : dès lors ces écoles, jusque-là vouées à la formation des artistes, ont été obligées de produire des chercheurs et de délivrer des doctorats – mais le temps me manque et je dois conclure.

J'ai dit en commençant que cette présentation ne serait qu'une rapide esquisse, un survol très incomplet, et j'ai bien conscience, en terminant, de cette incomplétude. Je vous ai observée de l'extérieur, en essayant de ne négliger aucune de vos nombreuses facettes. Mais il manque l'essentiel, la personne intime, le jardin secret au seuil duquel la prudence et l'amitié m'arrêtent. Après avoir donné une idée de votre très brillant cursus professionnel et des grandes lignes de votre œuvre scientifique, je n'ajouterai donc qu'un mot.

Vous donnez dans la sphère privée la même image de réussite tranquille que celle que renvoie votre « vie publique » : celle d'une personne complète, équilibrée, aimant les choses simples de la vie, la vie de famille d'abord – vous cultivez depuis quelques années l'art d'être grand-mère avec Alexandre, Ariane et Maxence – mais aussi les rencontres amicales, l'art de la réception et celui de la conversation, le bon ton et la bonne compagnie : comment ne pas se réjouir, à propos de compagnie, de celle que vous trouvez maintenant chez Antoine, ici présent lui aussi ?

Toutes ces qualités, Madame, nos confrères et consœurs de l'Académie ont déjà pu les pressentir et vont peu à peu les découvrir, ce qui me permet de vous dire, chère Carole, que vous êtes ici, que tu es ici, sans aucune réserve, la très bien venue !



TdM



Séance publique du 20 janvier 2025

## Intronisation de Mme Carole Talon-Hugon

Étienne CUÉNANT

Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

TdM

Madame,

Au moment où vous entrez à vie dans notre Académie, j'achève mon année d'éternité à sa présidence et suis honoré de clôturer celle-ci avec votre séance de réception car je suis très attaché à cette scansion du rite de passage d'un académicien à l'autre pour nous perpétuer. Nous pleurons nos disparus, hier Michel Gayaud, aujourd'hui Marcel Danan et nous accueillons avec joie leur successeurs. *Et c'est ainsi...*

Qu'est ce qui peut rattacher l'art, sa philosophie et la médecine ? Je vais m'en tenir rigoureusement à un libre parcours.

Si les médecins ont de l'intérêt pour les artistes ça vient peut-être de l'histoire. En 1543 Vésale publie sa *Fabrica* le plus grand traité d'anatomie, révolutionnaire pour son époque montrant par-là que l'homme est d'une dimension finie puisque totalement explorée matériellement du moins. La grande intelligence de Vésale fut de faire appel à un artiste Jan Calcar élève du Titien pour illustrer son travail, et lui donner un caractère presque vivant. Ainsi on a tous en mémoire ce squelette le coude posé sur son catafalque la main soutenant son menton se tenant sur une jambe avec l'air pensant, presque rêveur, comme une prémonition au *to be or not to be* de Shakespeare.

Je signale aussi le précis d'*Iconologie médicale* tiré de la collection Atget à visée pédagogique pour les étudiants de Jacques Lordat titulaire de la chaire anatomie et de physiologie de notre faculté et Académicien 1847 - 48. Enfin l'intérêt des médecins pour l'art sans conscience, ou art brut des aliénés exposés par leur médecins (Morgenthaler, Prinzhorn) dans les années 1920 en Suisse et diffusé - ce qui veut aussi dire commercialisé - par Jean Dubuffet.

Vous me direz c'est maigre mais d'un autre côté, mis à part la leçon d'anatomie du Dr Tulip de Rembrandt puis les trois portraits célèbres de Pasteur, Claude Bernard et Charcot, les artistes sont restés assez distants de la médecine ; c'est bien normal puisqu'au fond, chacun pour sa route.

L'art va abandonner l'académisme, sortir de l'atelier avec les impressionnistes, modifier la perception des couleurs avec les Fauves, aller vers l'art abstrait et le *Carré blanc sur fond blanc* de Malévitch (1918) en montre la radicalité. De même en musique la mélodie laisse la place à la musique atonale organisée en série de tons aléatoires (les variations de Webern, en 1918 aussi). La littérature suit le chemin un peu plus tard en délaissant l'histoire narrative pour une description purement formelle à distance du sensible (le nouveau roman).

C'est n'est pas tout. L'art va encore poursuivre sa recherche, et explorer le minimalisme en montrant à peine quelques traits longilignes sur une toile, sur un mur. A cet endroit, en musique, la pièce de John Cage 4 minutes 33 de silence ininterrompu en 1952 d'un artiste devant son piano parle, si je puis dire, d'elle-même.

La médecine avec la biologie va elle aussi poursuivre sa recherche même si les chemins ne sont pas comparables, elle explore par réduction. Elle va passer de l'anatomie topographique à l'étude du tissu, du tissu à la cellule, de la cellule optique à celle de la microscopie électronique, pour aboutir au moléculaire. Et si vous projetez la double hélice d'ADN de Watson et Crick (1953) pour résumer le vivant sur sa grande toile, vous n'êtes pas loin du minimalisme d'un simple néon monochrome de Dan Flavin sur le mur de l'art - toujours 1953.

Nous, les amateurs, avons pris l'habitude de confier aux artistes la faculté de traverser le miroir d'Alice pour nous décrire leur monde au-delà de notre monde réel. Mais à partir des années 90-2000 et vous l'avez très bien montré dans vos différents essais l'art de "désartifier" et tente de s'imposer comme coadjuteur des sciences de la société et l'on voit des artistes s'emparer de la morale avec des relents de Saint Just, de l'anthropocène en réduisant la surface de la terre à une pattemouille parsemée des scories du capitalisme, et même affirmer (avec l'encouragement des tutelles) que le rationalisme scientifique a pour obligation de collaborer avec l'autorité naturelle des artistes. D'où une jargonophrasie un peu délirante du type *l'objectivité principielle de l'a-crédation comme transmutation de la subjectivité agonique* où comme avec ironie dans le dernier Echenoz (Bristol) qui fait retourner un personnage à ses fondamentaux : *substance et pensée orientées vers une méditation diététique*. Et comme pour montrer ce mariage réussi, l'Agence Régionale de Santé dans ses notes et injonctions ne fait pas mieux.

Heureusement tous les artistes ne suivent pas cette voie et continuent d'explorer le champ de l'art sans souci d'aucun primat. Autrement on n'achèterait plus rien.

Je conçois que ce soit assez triste pour l'art mais nous sommes dans une époque scientifique et ce n'est plus l'art qui encadre la totalité du monde mais la science et on peut se poser la question de savoir si le pouvoir créatif de la science et surtout des scientifiques n'a pas dépassé celui de l'art et des artistes.

Alors, les artistes, l'art ferait bien de se réintéresser à la vie, au vivant. *L'art est une prière à la vie* nous dit Giacometti. L'étude du vivant ne cesse de progresser nous montrant des merveilles qu'Alice aurait reprises à son compte du moins son auteur Lewis Carroll mathématicien aussi. En effet il est désormais démontré que l'univers n'est pas stable ni fini mais en pleine expansion, de même l'étude du vivant montre que sa connaissance du moins aujourd'hui est infinie : plus on étudie l'effet plus les causes se reculent. Le monde fini de l'homme de l'anatomie de Vésale s'est substitué en l'infini de la vie. C'est tant mieux et enchanteur.

Oui *l'art est une prière à la vie*. Et c'est ainsi que puisque vous consacrez madame votre vie à la vie de l'art, nous vous prions, oui nous vous prions, de bien vouloir rejoindre notre compagnie.

Aussi :

Je demande à la récipiendaire de se lever,

Je demande aux membres de l'Académie de se lever,

Je demande aux membres de l'auditoire de se lever,

En qualité de Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, je déclare l'Académie heureuse et honorée de recevoir comme titulaire au XXII<sup>e</sup> fauteuil de la section Lettres Madame Carole Talon-Hugon.



TdM



*Séance publique du 17 février 2025*

**Réception de**

**Monsieur Bernard GUERRIER**

Sur le XXV<sup>e</sup> fauteuil de la section Médecine  
Laissé vacant par le décès de M Louis Bourdiol

**TdM**

|                                                          |     |
|----------------------------------------------------------|-----|
| Bernard GUERRIER                                         |     |
| Discours de réception : éloge de M. Louis Bourdiol ..... | 337 |
| Jacques BRINGER                                          |     |
| Présentation de M. Bernard Guerrier.....                 | 345 |
| Michèle VERDELHAN                                        |     |
| Intronisation de M. Bernard Guerrier.....                | 351 |



*Séance publique du 17 Février 2025*

## **Éloge de M. Louis Bourdiol**

**Bernard GUERRIER**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Section Médecine

**TdM**

Madame la Présidente Générale,  
Monsieur le Secrétaire Perpétuel,  
Monsieur le Président de la Section médecine,  
Madame la Maire Honoraire Hélène Mandroux,  
Monsieur le Maire Honoraire Philippe Saurel,  
Monsieur le Président d'Université,  
Madame, Messieurs les anciens présidents d'Université,  
Madame la doyenne de la faculté de Médecine,  
Messieurs les anciens doyens,  
Chères consœurs,  
Chers confrères,  
Chers amis,

C'est une grande émotion et un immense plaisir que de vivre ce moment et j'adresse tous mes remerciements aux consœurs et aux confrères qui m'ont fait l'honneur de m'accueillir parmi eux. Mon émotion est d'autant plus grande que cet instant me rappelle la disparition de mon père qui a occupé le IX<sup>e</sup> fauteuil où siège actuellement le Professeur Michel Voisin et que mon parrain le docteur Marcel Danan<sup>1</sup>, décédé, n'est pas là pour me recevoir.

Aussi, avant de faire l'éloge de mon prédécesseur, je souhaiterais lui rendre hommage.

Marcel Danan est arrivé à Montpellier en 1948 au décours de ses études à Fès pour s'inscrire à la Faculté de médecine où il fit un brillant parcours. Lauréat de la Faculté de médecine, il obtiendra durant son internat deux Certificats d'Études Spéciales, la Cardiologie en 1956, la Neuropsychiatrie en 1961, spécialité qu'il choisira d'exercer.

En 1957, de son union avec Louise Kahn naîtront trois enfants, Jean-François, Cécile et Odile dont je salue la présence ici.

C'est au cours de son clinicat dans le service de neurologie sous la direction de mon maître le Professeur René Labauge qu'externe, je l'ai rencontré pour la première fois. Les conseils qu'il m'y a donnés ne seront pas les derniers.

Au décours de son service militaire, en 1962, il débute son exercice libéral en neuropsychiatrie en restant attaché des hôpitaux. Sa réussite professionnelle est rapide de par sa compétence, son empathie et sa disponibilité, nuit et jour, envers ses malades — à qui il n'hésitait pas à communiquer son numéro personnel. Je l'ai constaté pour un problème familial concernant mon frère aîné et, professionnellement, quand j'ai lu sur le cahier de surveillance post-opératoire d'une de mes opérées, qui était une de ses patientes, que Monsieur Danan s'était rendu à son chevet au CHU à deux heures du matin pour une grande crise d'angoisse !!! Dans ma carrière, je n'ai jamais revécu une telle circonstance.

<sup>1</sup> [https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie/membres/biographie/540\\_DANAN-Marcel](https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie/membres/biographie/540_DANAN-Marcel)

Il cessera son activité libérale en avril 2006, sans jamais avoir pris un jour de vacances.

À ses activités cliniques s'associaient des activités d'enseignant à la Faculté de médecine et à la Faculté de droit. En 1970, il va ajouter à son activité de praticien libéral celle d'expert médico-légal en psychiatrie et criminologie. Sa compétence, son étonnante capacité de travail et sa disponibilité sont très appréciées par les magistrats. Au service de la Justice pendant plus d'un demi-siècle, il a fait près de 20 000 expertises, a connu plus de 10 000 affaires et déposé plus de 1 000 fois devant 35 Cour d'Assises. Son immense expérience offrait la garantie, dans les procès, que ne seraient jamais trahis ni les droits des prévenus ni ceux des victimes.

En 1984, il est élu Conseiller départemental de l'Ordre des médecins de l'Hérault où il sera réélu jusqu'en 2021. Il présidera ce Conseil sans interruption de 1990 à 2004, année où je lui succédais à la Présidence. Au cours de cette activité de 38 ans, tous les confrères, conseillers ou non, ont pu apprécier son engagement à faire respecter notre code avec sévérité ou sagesse selon les circonstances. Par ses écrits, il faisait comprendre aux jeunes médecins la prudence dans la rédaction des certificats et l'importance d'une bonne communication entre confrères et avec les patients, circonstances le plus souvent à l'origine des litiges.

Son amour pour l'écriture était comparable à son activité, considérable et diverse car les thèmes de ses écrits, souvent à partir d'expérience personnelle, étaient à la fois médicaux, historiques, philosophiques, bioéthiques et judiciaires. Il avait commencé très tôt en 1986, dans la revue *Psychiatries*, dont il a été le directeur en 1993, puis a continué dans la *Lettre du Conseil Départemental de l'Ordre des médecins* où chaque numéro édité comportait une communication de Marcel Danan, souvent sous la forme de « libres propos » sur les sujets qu'il affectionnait – fin de vie, droit des malades, agressions sexuelles, inceste, l'ennui et la solitude du médecin, utopies, cannabis et bien d'autres.

C'est en juin 1995 qu'il fut reçu, sous la présidence de notre maître, le professeur Pierre Izarn, sur le XI<sup>e</sup> fauteuil de notre Académie, succédant au docteur Jean Andréani. Il siégeait très régulièrement à nos réunions du lundi et y a donné 21 conférences toujours appréciées.

Malheureusement, son état de santé déclinant, sa dernière conférence sur un de ses sujets favoris, « L'irresponsabilité pénale », programmée le 25 novembre dernier, fut lue par notre président de section et appréciée de tous.

C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris son départ le 17 janvier 2025. Ce jour-là, a disparu un grand médecin neuropsychiatre, un expert judiciaire de grande compétence, un conseiller ordinal admirable et un confrère académicien exemplaire.

## Évoquons maintenant Louis BOURDIOL

Je ne l'ai pas connu personnellement aussi je tiens à remercier tous les confrères – Michel Voisin, Jean-Pierre Reynaud, Philippe Vialla, Claude Lamboley, Jean-Paul Legros ainsi que les membres de sa famille qui m'ont reçu et apporté leur aide.

Permettez-moi, dans mes premiers propos, de reprendre en introduction les mots que Louis Bourdiol prononça lors de sa réception le 19 décembre 1994 :

« Le 23 mars 1925, le Docteur Marcel Giraud était le premier médecin élu à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier à faire un discours de réception et à présenter l'éloge de son prédécesseur ».

S'adressant aux membres de l'Académie, il leur disait : « Quelle témérité a été la vôtre en demandant en guise de bienvenue un discours de réception même à des médecins ! » et il ajoutait : « C'est un médecin qui prend aujourd'hui la parole et qui s'en excuse ».

Aujourd'hui nous nous trouvons dans les mêmes circonstances !

L'honneur que vous m'avez accordé m'a permis de faire plus ample connaissance avec notre confrère.



Louis Bourdiol  
(source familiale)

Ainsi j'ai découvert :

- Un médecin vrai amoureux de son métier.
- Un chercheur infatigable en généalogie, un historien de notre patrimoine.
- Un homme fondamentalement attaché à la famille et à l'amitié.

Le docteur Louis Bourdiol est né le 24 mars 1931 à Montarnaud. Son père Lucien, originaire de Mèze, où sa famille paternelle possédait une fabrique de futailles renommée, avait fait le choix de s'y installer en tant que médecin généraliste. Sa mère était originaire de Pignan où sa famille possédait une propriété viticole.

Il était fils unique et c'est à Montarnaud que se dérouleront ses études primaires. Ses instituteurs lui avaient laissé un excellent souvenir et de Montarnaud, l'élève Louis Bourdiol gardera l'amour de la nature né de ses promenades dans les garrigues et les vignes environnantes.

Ses études secondaires se sont déroulées au début à l'Enclos Saint-François dans le quartier de la Pierre Rouge. Ses amis d'enfance relataient qu'il n'aimait pas le sport pratiqué par tous ses camarades, qui s'adonnaient aux jeux de ballons. Se tenant à l'écart, il préférerait parler avec ses maîtres, en particulier avec l'abbé Mauras, développant ainsi des liens d'amitié qui se poursuivirent au-delà de son parcours scolaire. Malgré les tourments de la guerre et de ses conséquences sur les conditions de vie, il poursuit ses études et, après un passage au Pic à Béziers, entre à seize ans au Lycée de garçons de Montpellier en classe de Sciences Expérimentales où son affection pour la chimie et la biologie va se révéler.

En 1948 il est reçu avec mention à la deuxième partie du baccalauréat et peut ainsi s'inscrire à la Faculté des sciences pour obtenir le PCB (Physique-Chimie-Biologie), examen alors indispensable pour accéder à l'entrée en Faculté de médecine.

À 20 ans, à la fin de sa deuxième année, un premier malheur s'abat sur lui et sa famille, quand il perd son père, âgé seulement de 49 ans, des suites d'une longue maladie dont il n'ignorait pas la gravité. Désormais, l'espoir de reprendre le cabinet familial en médecine générale s'estompe et son goût pour la biochimie va l'orienter vers l'équipe hospitalo-universitaire de biochimie dirigée par le Professeur Paul Cristol. Il va contribuer à de nombreux travaux aux côtés du Professeur Christian Bénézech, jeune agrégé, assisté de Jacques Liory et d'André Crastes de Paulet. Ces noms me sont familiers car je les ai eus, tous les trois, comme enseignants au cours de mes premières années à la Faculté de médecine et je dois reconnaître qu'ils ne font pas partie de mes meilleurs souvenirs, car je ne partage pas la même attirance pour la physique et la chimie que mon prédécesseur.

Nommé chef de travaux, il prend la direction du laboratoire de chimie de l'Hôpital Saint-Charles, collaborant ainsi avec l'école de pédiatrie des Professeurs Jean Chaptal et Roger Jean. Durant cette période, il accumule de nombreux certificats de spécialités.

Outre ses diplômes médicaux, il obtiendra à la Faculté de droit un diplôme en droit pénal.

La libération d'un poste de chef de travaux dans la chaire de médecine légale lui permet de rejoindre l'équipe du Professeur Jean Fourcade et de faire bénéficier cette équipe de ses connaissances en toxicologie.

Cette double spécialité – biochimie et médecine légale – apparaît dans sa thèse soutenue le 14 décembre 1956 sous la présidence du Professeur Paul Cristol « *Étude chromatographique des dérivés de la phénothiazine – Applications Médico-légales* ».

Il s'inscrit à l'ordre des médecins le 25 janvier 1957 et enregistre ses différentes spécialités : biochimie médicale et technique, médecine du travail, médecine légale. Cette dernière aura une importance particulière dans sa vie professionnelle. En effet, outre son exercice en biologie médicale, il aura une pratique régulière d'expertises médico-légales.

Après sept ans passés dans le cadre hospitalo-universitaire, il songe à entrer dans la vie professionnelle, mais l'actualité en décide autrement avec l'appel sous les drapeaux en 1958. Son service militaire va se dérouler principalement en Algérie. Avant de partir, il suit une formation de réanimateur – transfuseur à l'hôpital du Val-de-Grâce à Paris – qui le conduit à intégrer une équipe comportant un chirurgien, un aide-chirurgien et un anesthésiste.

En janvier 1959, il est affecté à l'hôpital Alphonse Laveran à Constantine et sera envoyé en mission en fonction des besoins à El Milia, à Sétif et à M'Sila dans le Constantinois. Son fils Luc m'a dit qu'il n'avait pas gardé de trop mauvais souvenirs de cette époque, ce que j'ai pu constater dans le récit de sa guerre d'Algérie que m'a remis notre confrère Jean-Pierre Reynaud.

C'est un récit passionnant où apparaissent toute sa compétence, son dévouement et son amour des paysages qu'il traverse lors de ses missions. Merci-Jean Pierre.

À son retour d'Algérie en 1960, il va prendre deux décisions majeures, l'une familiale, l'autre professionnelle.

**Sur le plan familial**, il retrouve celle qui allait devenir sa femme et je reprends ses propos figurant dans l'écrit précédemment cité :

« Je retrouvai Marie-Françoise que je connaissais déjà un peu et qui me trottait dans la tête et apparemment à elle aussi ; nous décidâmes alors de nous marier ».

S'ensuivent le mariage civil le 4 mars 1960 et le religieux le 4 juin avec Marie-Françoise Boudes, fille unique de Pierre Boudes, architecte, et de Germaine Mascla dont la famille possédait une propriété viticole à Saint-Mathieu-de-Trévières, commune qui prendra une certaine importance dans sa vie. De cette union naîtront, tous les deux ans, trois enfants : Camille qui deviendra architecte d'intérieur, Frédérique qui sera pharmacienne et que j'ai eu le plaisir de rencontrer aux côtés de son frère Luc. Tous deux m'ont beaucoup aidé dans la rédaction de certaines de ces lignes et je les en remercie.

**Sur le plan professionnel**, constatant qu'il n'a pas d'avenir à l'Université, il décide de s'orienter vers une carrière libérale et, en tant que médecin-biologiste, crée en mars 1961, en association avec son ami le docteur Jean-Claude Corbières, un laboratoire de biologie en plein centre de Montpellier, rue Delpech, à côté de la place du Marché-aux-fleurs. Il conservera, durant toute sa vie professionnelle, ce laboratoire très actif en centre-ville. Son activité s'étend également dans diverses cliniques. En 1967, il fait partie avec son associé des fondateurs et administrateurs de la nouvelle Clinique du Parc à Castelnau-le-Lez et crée, dans cette clinique, un nouveau site d'exercice. Il exercera dans ces deux sites jusqu'à l'arrêt de son activité professionnelle le premier octobre 1995. Médecin biologiste, très attaché à ses patients, il veillait à leur remettre en mains propres

leurs résultats, et à leur expliquer ce qui n'allait pas et la conduite à tenir. Il a eu la satisfaction de voir son fils Luc, Interne des Hôpitaux, s'orienter vers la biologie médicale et lui succéder en regroupant ensuite son activité sur la Clinique du Parc en pleine expansion.

**Nous avons découvert Louis Bourdiol médecin. Évoquons maintenant Louis Bourdiol Académicien.**

Parrainé par mon maître le Professeur André Bertrand, il est élu le 28 janvier 1991 au XXV<sup>e</sup> fauteuil de la section médecine, succédant au docteur François Thuile.

En 1994, a lieu sa réception solennelle à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier sous la présidence du Professeur Pierre Izarn. Cette réception va se dérouler au sein des Archives départementales de l'Hérault, lieu dont Louis Bourdiol est un habitué des salles de lecture, car il peut y effectuer ses recherches sur l'histoire des localités de l'Hérault, la vie des gens aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la généalogie des siens et de certaines familles languedociennes. Il aimait fouiller dans les archives et cette passion rendit d'ailleurs de grands services à ses amis et ses confrères académiciens qui pouvaient faire appel à lui en toute confiance. Il sera secrétaire perpétuel durant l'année 1999 et trésorier à partir de l'année 2000.



Louis Bourdiol – source  
Académie des Sciences et  
Lettres de Montpellier

Il était très assidu aux séances du lundi où il fit deux communications.

**Séance du 10 octobre 2005 :**

***Michel Paulet, Chirurgien en Languedoc au XVII<sup>e</sup> siècle***

Louis Bourdiol portait un intérêt particulier au mode d'exercice du métier de chirurgien au XVII<sup>e</sup> siècle dans la région de l'étang de Thau et, dans ses recherches, il trouve l'acte notarié du contrat de mariage, daté du 17 janvier 1665, de Michel Paulet, de religion catholique, maître-chirurgien dans la paroisse de Gigean. Sont rapportés la description du lieu d'exercice, Gigean au XVII<sup>e</sup> siècle, le nombre de ses habitants, ses ressources, le revenu de l'évêque et l'importance de la taille, impôt d'alors. Il ne reste aujourd'hui de la commune de l'époque que des vestiges des remparts, d'une église et certaines rues dans la direction de Montbazin.

Les métiers de chirurgien et d'apothicaire, professions que Michel Paulet exerçait simultanément, sont racontés avec les particularités de l'époque. En fin de récit, il étudie le testament de Michel Paulet. Celui-ci précise tous les biens qu'il possédait tant sur le plan professionnel que de façon générale. Les drogues de l'officine sont particulièrement bien référencées et, pour chacune, sont précisés l'historique et les modalités de leur utilisation.

Cet écrit, très intéressant, illustre la passion qu'avait Louis Bourdiol pour les recherches approfondies sur l'histoire des régions, des métiers et des religions, ce qu'il faisait avec talent.

**Séance du 11 février 2008**

***Monseigneur Jaussen, premier Évêque de Tahiti***

Cette histoire commence en Ardèche, pays de ses aïeux, à proximité de l'Auberge de Peyrebelle et se termine dans l'archipel de Tahiti. Cette étude généalogique de la

famille Jaussen porte à notre connaissance la vie de deux religieux à la destinée originale : le père Antonin Jaussen et le frère Étienne Jaussen.

Le premier restera célèbre pour son rôle important joué dans les services de renseignements de l'armée française, lors du blocus maritime de la Turquie pendant la guerre de 1914-1918. Cette importance était liée à ses connaissances linguistiques et territoriales. Malheureusement, ses suggestions, comme son caractère, ne plaisaient pas aux alliés anglais et il dut se retirer d'abord au Caire puis en France dans un couvent du Gard, où il meurt en 1962 à 91 ans.

Étienne Jaussen, né le 12 avril 1815 dans une famille très catholique, après des études à Mende puis à Montpellier, entre au grand séminaire de Périgueux puis, en 1840, aux Picpuciens, congrégation cléricale investie surtout dans l'apostolat missionnaire. Après la prononciation de ses vœux deux ans plus tard, il embarque à Bordeaux pour Valparaíso où il est nommé professeur au Collège des Sacrés-Cœurs. Trois ans après, il est élevé à la dignité d'évêque et nommé premier vicaire apostolique de Tahiti. Il se rend alors sur cette île où il va rester 42 ans. Dans son récit, Louis Bourdiol nous fait vivre l'ambiance religieuse et politique qui règne dans cette île à cette époque, et la façon dont cet évêque va évangéliser l'île. C'est un récit passionnant qui témoigne de son engouement pour l'histoire des religions.

Il aimait participer aux voyages de l'Académie et y faire des présentations comme lors du voyage à La Rochelle en 2014 où il présenta, en collaboration avec notre confrère Maître Philippe Viala, un travail sur le « *Siège de Montpellier en 1662* ».

Cette présentation passionnante est constituée de deux parties, la première rédigée par Louis Bourdiol sur la montée du protestantisme à Montpellier, la deuxième écrite par Philippe Viala sur les événements militaires.

Dans la première partie plusieurs thèmes sont abordés :

*L'installation de la Réforme* à Montpellier vraisemblablement en 1559 et sa *pénétration* rapide sans grande résistance.

*Les querelles religieuses*, à travers le personnage de Guillaume Péllicier, évêque de Maguelone puis de Montpellier de 1527 à 1568.

*Les protestants et la Faculté de médecine* : celle-ci avait en son sein un grand nombre de professeurs réformés dont un des plus célèbres fut Rondelet, connu en particulier pour son amitié avec Rabelais.

*Les étudiants et les protestants*, à travers les écrits des Frères Platter, étudiants luthériens venus de Bâle. À la faculté il semble que le mélange des religions se passait plutôt bien.

Ce dernier thème évoque et met en doute *la sincérité des convictions*. Ainsi ai-je appris le terme languedocien intraduisible de *escamberlat*, qui caractérisait les gens qui passaient selon les circonstances et leur intérêt d'un parti à l'autre car il n'est pas donné à tout le monde d'avoir la vocation de martyr.

L'auteur conclut en rappelant que, durant cette période, outre les exécutions plus ou moins sommaires, 60 à 70 églises furent détruites, en particulier pour récupérer les pierres des ruines pour la construction des remparts.

À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la situation s'aggrave considérablement et, sous le règne de Charles IX, les incidents se généralisent. Ainsi, après une intervention malheureuse de l'évêque Guillaume Pellicier, les protestants occupent Notre-Dame-des-Tables, envahissent et pillent la Cathédrale et deviennent maîtres de la ville. En septembre 1562, le Comte de Joyeuse, lieutenant général pour le Roi en Languedoc, catholique, se prépare à assiéger la ville. C'est le premier siège de Montpellier. S'ensuivent alors un certain nombre d'événements militaires très bien racontés dans la deuxième partie par notre confrère Philippe Viala.

On le voit, Louis Bourdiol était un homme très cultivé, passionné d'histoire, en particulier celle du patrimoine. C'est ainsi que, partageant les mêmes passions, Claude



Lamboley et Louis Bourdiol organisèrent-ils au Musée Languedocien une exposition sur les jouets de nos grands-parents. À ce propos, j'ai appris qu'il faisait partie de l'Association des amis du Musée Languedocien, de la Société Archéologique de Montpellier fondée en 1994 à l'initiative de M. Guy Romestan.

**Nous venons d'évoquer Louis Bourdiol, médecin, Louis Bourdiol académicien, je souhaite maintenant vous parler de l'homme.**

Sa vie personnelle a connu des drames. Nous avons déjà parlé de la perte de son père au début de ses études de médecine. Celui-ci était originaire de Mèze, commune des bords de l'Étang de Thau où Louis Bourdiol aimait s'y rendre car outre les liens familiaux, il aimait, comme nous l'a dit sa famille, contempler les grands plans d'eau. Le deuxième fut la perte accidentelle de sa femme Marie-Christine, en mai 1996, qui créa un choc important pour toute la famille.

Louis Bourdiol était un passionné de voile qu'il a appris à aimer très tôt, lors de croisières effectuées entre amis, d'abord en Grèce puis sur la Côte d'Azur. Il a acquis successivement deux voiliers : un petit au début, puis un plus grand qu'il a gardé jusqu'à son décès.

Dans le courant de l'année 2000, il a rencontré, lors d'un déjeuner chez des amis communs à Marseillan, celle qui deviendra en 2003 sa deuxième épouse, Claire, d'origine biterroise, veuve également. Ils ont vécu ensemble 21 ans. Elle m'a très gentiment reçu et aidé à mieux approcher la personnalité de Louis Bourdiol, ce dont je la remercie. Ainsi, à propos de sa passion pour la voile, elle m'a raconté que, lorsqu'ils habitaient, durant les mois d'été, dans leur appartement de Palavas, en front de mer – rive droite – c'était important à l'époque, ils faisaient tous les jours, si la météo le permettait, une sortie sur son voilier. Il aimait les grandes étendues d'eau, la mer, les étangs, les grands fleuves. Il s'identifiait certainement à « l'Homme et la Mer », poème de Charles Baudelaire dans les *Fleurs du Mal* :

« Homme libre toujours tu chériras la mer  
La mer est ton miroir ; tu contemples ton âme  
Dans le déroulement infini de sa lame ».

L'autre passion de Louis Bourdiol était les voyages où il pouvait satisfaire son engouement pour l'histoire car, comme l'exprimait René Descartes dans son *Discours sur la Méthode*,

« C'est quasi le même de converser avec ceux des autres siècles que de voyager ».

Ses enfants se souviennent de ses déplacements en voiture sur le pourtour de la Méditerranée car il voyageait toujours en famille. Il aimait, m'ont-ils dit, partir sans réserver de chambres d'hôtel, à la découverte des différents joyaux historiques, but de ses voyages.

Passionné par l'histoire des églises, il aimait en particulier le nord de l'Italie et la région vénitienne. Notre confrère Philippe Viala se souvient, avec une certaine émotion, d'un voyage mémorable en train, direction Venise, où leurs familles étaient regroupées dans un seul et même wagon-lit mais aménagé pour l'occasion en première classe pour les parents et en seconde pour les enfants. C'était un début parfait pour un voyage merveilleux à la découverte des villas vénitiennes.

Plus tard, il a surtout voyagé en Europe et entre amis. Il a fait plusieurs croisières sur la mer Baltique, l'Adriatique et le Danube. La plus magnifique fut celle qu'il a faite de Rhodes à Tel-Aviv intitulée « Foi et Raison » visitant Alexandrie, Jérusalem et écoutant les conférences de Luc Ferry.

Outre la voile et les voyages, Louis Bourdiol avait une affection particulière pour Saint-Mathieu-de-Trévières où sa première épouse possédait une propriété. Il y a été élu à trois reprises conseiller municipal. Il aimait s'y retrouver en famille, car celle-ci jouait

un rôle très important. La nature environnante l'attirait et il adorait s'y promener, tout en discutant avec ses amis de philosophie.

Pour lui, l'amitié était fondamentale et indispensable. Ainsi, sur l'enregistrement de la vidéo de l'anniversaire des 50 ans de la Clinique du Parc, Louis Bourdiol insiste à plusieurs reprises sur le fait que la fondation de cette clinique reposait sur un groupe d'amis qui se connaissaient depuis longtemps et que cette amitié était à l'origine de la réussite de cette clinique. Il faisait sienne la maxime d'Épicure :

« De tous les biens que la sagesse procure pour la félicité de la vie toute entière, de beaucoup le plus grand est la possession de l'amitié ».

C'était un homme vrai, authentique, mélomane qui aimait en particulier écouter la musique de Jean-Sébastien Bach et de Mozart.

Pour résumer mes propos relatant sa vie, que dire si ce n'est : quel regret pour moi de ne pas vous avoir connu !

Vous comprendrez que je ne puis conclure sans remercier mon épouse qui, dans l'ombre, m'a toujours soutenu et permis de pouvoir accomplir mon parcours comme je le souhaitais, même quand cela contrariait les projets familiaux. De même, mes enfants Richard et Céline ne m'ont pas tenu rigueur de mes absences répétées, car ils savaient que pour moi c'était important et que cela ne diminuait pas l'amour que je leur porte. Ils m'ont comblé en me donnant quatre petits-enfants dont deux – Emma et Juliette –, m'ont fait le plaisir d'être présentes, les deux autres, hélas, étant en déplacement.

Qu'ils soient remerciés pour leur patience et assurés de mon amour.

Je vous remercie.



**TdM**

*Séance publique du 17 février 2025*

**Présentation de M. Bernard Guerrier**

**Jacques BRINGER**

Académie nationale de médecine

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire Perpétuel,  
Chères Consœurs, chers Confrères,  
Mesdames, Messieurs,  
Très cher Bernard,

Eu égard à la circonstance et à la tradition de notre Académie, te voici aujourd'hui devenu Monsieur,

Monsieur donc,

Que le Docteur Marcel Danan, membre éminent de notre Académie et l'un des experts les plus réputés dans le prétoire des Cours d'Assises, ait tant tenu à vous voir intégrer notre compagnie, est en soi un label indéniable.

Que ce grand psychiatre, estimé partout et par tous, reconnu plus que tout autre comme un fin connaisseur de l'âme humaine, ait été votre parrain inconditionnel, revêt une signification que je vais tenter de traduire avec mes mots, conscient que je suis le messager de l'affection émouvante qu'il vous portait.

Certes la présidence du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, que vous aviez exercée à tour de rôle avec une légitimité, vos talents propres et une hauteur indéniables vous avait rapprochés. Mais cela ne suffit pas pour expliquer l'attachement de Marcel Danan à vous voir rejoindre notre académie. Observateur de votre vie professionnelle, il avait depuis longtemps saisi que vous portiez par vos actes les valeurs fortes, chères à notre compagnie.

C'est en effet par vos actes plus que par vos titres, que l'on peut tracer votre exceptionnelle trajectoire professionnelle et comprendre le sens de votre vie.

Et dans cette approche de ce que vous avez réalisé pour déceler mieux encore qui vous êtes, je me suis appuyé sur les témoignages de vos plus proches.

Le Professeur Alain Uziel évidemment, personnalité de haute vision, ancien président de l'Université de Montpellier I et votre fidèle compagnon, bâtisseur lui aussi de l'illustre histoire de l'ORL à Montpellier. Les propos qui suivent portent aussi la marque des témoins privilégiés de votre vie professionnelle, élèves ou proches collaborateurs, Louis Crampette, Renaud Garrel, César Cartier et Michel Mondain, Doyen Honoraire de notre Faculté de Médecine. Et Ariane bien sûr, votre épouse, qui sait tout de vous, comprend tout, anticipe tout, compense tout, et vous a apporté beaucoup. Je les en remercie.

Enfant du Baby Boom, comme nombre d'entre nous dans cette assemblée, vous naissez le 28 octobre 1945 dans une famille où l'affection s'exprimait d'abord par la transmission du sens du devoir et de la responsabilité, de l'amour du travail et de la rigueur. Un grand père, censeur du lycée Joffre, un père, Yves Guerrier, breton d'origine,

chirurgien universitaire, créateur de la grande école d'ORL de Montpellier, une mère, Anne Guerrier Vabre, baignée de lettres classiques. Et pour tous une même volonté, un même message : le travail d'abord, le loisir doit être mérité, il est une récompense accessoire en quelque sorte.

C'est imprégné de cette éducation, de l'image de ce père hospitalier et universitaire emblématique, que vous choisissez la médecine. Que vous êtes ensuite brillamment reçu en 2<sup>e</sup> position au concours, hypersélectif à l'époque, de l'Internat à Médecine.

C'était en 1968, déjà vous étiez plus attiré par l'âpreté du travail que par le tumulte des manifestations qui clamaient qu'il était interdit d'interdire. Mais pas insensible au charme d'Ariane que vous épousez la même année.

Et vous voilà décidé à faire ce choix périlleux de la spécialité d'Oto-Rhino-Laryngologie et Chirurgie Cervico-Faciale où votre père excellait. Cela au prix de vous confronter au fardeau de son exigence à votre égard, plus dure qu'avec tous ses autres élèves. Vous avez su relever ce challenge et vous dépasser. Je cite le Professeur Alain Uziel : « Il n'a pas toujours été facile pour Bernard d'être l'élève de son père, il a cependant été son meilleur élève grâce à une dextérité chirurgicale d'exception, une rigueur dans l'exécution et une immense puissance de travail ».

Tout est dit et tout allait suivre pour vous.

- D'abord le grand chirurgien
- Ensuite l'Universitaire propulseur d'une grande école
- Puis le professionnel impliqué sans compter dans les activités d'intérêt général
- Enfin l'homme engagé, fiable et sensible.

Le chirurgien de renom ne s'est pas fait en un jour, mais par un travail acharné, de l'apprentissage initial jusqu'à la maturité affirmée, par la qualité de l'indication portée et la dextérité chirurgicale acquise avec une parfaite connaissance de l'anatomie.

Il en a fallu des semaines, au-delà, non pas de 35 heures mais de 70 heures, pour atteindre un tel niveau ! Alain Uziel, que je cite encore, avoue qu'il n'a jamais pu faire quitter le travail à Bernard pour un déjeuner, en 45 ans d'activité hospitalière partagée.

Une collation frugale était prise quotidiennement dans votre bureau, composée de façon immuable d'une tranche de jambon et d'un pamplemousse.

A partir de votre nomination en tant que Chef de Clinique en 1974, et durant nombre d'années qui ont suivi, le rituel était identique : la matinée au bloc opératoire, souvent prolongée en début d'après-midi et dédiée aux interventions principalement, en particulier à cette époque, pour cancer du larynx, de l'oropharynx ou de la thyroïde. Ensuite, la visite ou les consultations, suivies de la rédaction d'articles, sans compter les nombreuses soirées au Laboratoire d'Anatomie.

Par cette addiction au travail, jointe à une habileté élégante du geste qui confine à l'art, s'est imposé le chirurgien exceptionnel. Ceux qui ont assisté à vos interventions prolongées ont appris, comme le dit Stefan Zweig « que le secret éternel de tout grand art... est la concentration de toutes les forces et de tous les sens, ce passage hors de soi, hors du monde qui est le propre de tout artiste » et j'ajoute de tout chirurgien d'exception entièrement absorbé dans la bulle du bloc opératoire.

En effet on doit reconnaître l'intelligence pratique et créatrice du chirurgien dont la dimension manuelle du geste présuppose une pensée qui l'oblige à sortir de soi-même pour coller à la réalité complexe qui se présente à lui sans quitter l'objectif exigeant fixé. D'où certainement son fort sentiment de responsabilité et sa fierté lorsque la réalisation consciente de sa tâche a été intégralement et parfaitement exécutée. Et sa déception lorsque cela n'a pas été !

Mais, au-delà, pour les milliers de patients reconnaissants et admiratifs qui ont pu bénéficier d'une telle expertise, c'est aussi au vrai médecin qu'ils étaient profondément

attachés. A sa capacité de prendre le temps d'écouter, de savoir annoncer et d'expliquer inlassablement, avec une attention exclusive et le souci pour la personne sans distinction aucune de sa race, de sa classe, de sa religion. Et plus encore à assumer les suites, à accompagner, toujours attentif, présent et disponible. Comment s'étonner que vous ayez été aimé par vos patients ! Par ceux qui vous doivent la vie bien sûr, mais aussi par ceux que vous avez simplement entourés avec humanité, sans jamais les lâcher.

Et dans le même temps, pointait l'Universitaire, propulseur d'une grande école de chirurgie. Cela a commencé par un challenge, celui de créer au CHU de Nîmes une équipe hospitalo-universitaire d'ORL. Engagé pleinement dans cette tâche, les talents de patron et d'organisation que vous développez ont permis de bâtir un service et de structurer une équipe pérenne.

De retour à Montpellier, le Professeur Dejean, chef de service de l'ORL, homme sage, lucide et visionnaire, propose de restructurer le service en deux orientations distinctes : la Chirurgie Cervico-Faciale pour vous, et l'Otologie et la chirurgie ORL pédiatrique pour Alain Uziel, le premier en Europe à révolutionner le traitement de la surdité des enfants par implant cochléaire. Lui-même ensuite, relayé puissamment et avec talent par le Professeur Michel Mondain, élu ultérieurement Doyen de la Faculté de Médecine de Montpellier-Nîmes.

Grâce à cette parfaite complémentarité, la discipline ORL rayonnait et attirait de talentueux élèves.

En devenant le pionnier incontesté d'une chirurgie innovante à la fois moins invasive et plus curatrice par la technique de curage ganglionnaire minutieux et sélectif dans des cancers évolués de la région cervico-faciale, l'élève porteur d'un lourd héritage dépassait à certain égard son Maître.

Quelle qu'en soit la difficulté, ce perfectionniste anxieux mais efficace n'abandonnait jamais. Cette technique, toujours d'actualité avec ses successeurs, propulsait le nom de Bernard Guerrier comme un grand nom de cette chirurgie si délicate et Montpellier comme le centre formateur référent dans notre pays et au-delà. Mais derrière ses innovations, il y a toujours chez lui l'inquiétude obsessionnelle pour le malade. Et toujours le doute anxieux de ne pas faire encore mieux. Cela nous ramène à la réflexion d'Etienne Klein « le doute est la marque de la clairvoyance et de la compétence car pour se rendre compte que l'on est incompétent, il faut être compétent !! » ou encore à la formule d'Hannah Arendt « la bonne conscience n'est en général que le fait de gens mauvais, tandis que seules les bonnes gens sont capables d'avoir mauvaise conscience ».

Parfois impatient voire éruptif, lorsque la logistique hospitalière ou votre environnement ne sont pas à la hauteur de votre exigence, vous êtes d'un calme serein quand l'intervention doit se prolonger de plusieurs heures en raison de la survenue de difficultés imprévues. En fait, c'est dans les opérations longues et difficiles que vous êtes vous-même, peut-être parce que vous ressentez la plénitude de vos capacités.

Respecté par vos élèves, vous les mettiez à l'épreuve, rude lors des premiers contacts, dur même parfois pour les tester, mais toujours juste, avec l'honnêteté du jugement pour reconnaître la pertinence de leurs suggestions ou de leurs décisions pourvu qu'elles soient argumentées, directes, franches et loyales. Votre autorité n'était pas de l'ordre du pouvoir mais de l'exemplarité.

Dès lors, tous les internes français et de nombreux étrangers affluaient à Montpellier pour bénéficier d'une formation de haut niveau et innovante en Chirurgie cervico-faciale reconnue sur le plan national et international.

Enfin l'une de vos qualités et non la moindre a été l'obsession de votre relève, en choisissant des élèves de haute facture qui assurent avec talent la pérennité du

rayonnement de cette Ecole. Vous avez, avec Alain Uziel, anticipé et bâti avec une belle complémentarité des équipes étoffées et référentes dans leurs domaines propres avec à leur tête : Renaud Garrel et César Cartier en Chirurgie cervico-faciale, Louis Crampette en Chirurgie faciale, nasale, sinusienne et de la base du crâne et bien sûr Michel Mondain en Otologie et ORL pédiatrique.

Avec une telle reconnaissance, conscient du risque de lasser notre auditoire, il ne servirait à rien d'énumérer votre épreuve de travaux, vos centaines de publications, ouvrages, rapports ou invitations en France et à l'étranger, et vos films vidéo opératoires pour diffuser les techniques dont vous êtes à l'origine. Vos invitations au Canada, en Belgique, Italie, Espagne, Portugal, Liban, Maroc entre autres, attestent de ce rayonnement.

C'est donc avec une légitimité naturelle que vous avez toujours été reconnu par vos pairs.

- Au niveau local d'abord : membre de la Commission Médicale d'Établissement du CHU, réélu constamment pendant 12 ans ; membre du Conseil d'Administration du CHU et de celui de l'Institut du Cancer pendant 15 ans.
- Au niveau national ensuite : Président de la Société Française d'ORL et de la Société de Cancérologie de la face.
- Professeur de Classe Exceptionnelle élu par vos pairs en tant que membre du Conseil National des Universités. Le Président Philippe Augé et la Doyenne Isabelle Lafont, par leur présence, rendent hommage à votre engagement universitaire.

Mais peut-être votre plus grande reconnaissance est d'avoir su créer des liens partout où vous êtes passé. Ainsi à l'étranger, comme j'ai pu le constater, pour vos élèves, vous êtes LA référence. Je ne puis occulter pour finir le professionnel impliqué sans compter dans les activités d'intérêt général.

Convaincu d'une nécessaire complémentarité entre la médecine libérale et la médecine hospitalière, vous vous êtes lancé un nouveau défi, celui de devenir conseiller de l'Ordre des Médecins. Vous n'avez pas été élu, vous avez été plébiscité par l'ensemble des médecins libéraux et hospitaliers de notre région et ce, à trois reprises. Cela vous a porté à la Présidence du Conseil Départemental de l'Hérault, représenté aujourd'hui par la présence du Dr Philippe Cathala, puis à celle du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins du Languedoc Roussillon. Enfin, vous êtes naturellement élu Conseiller National de l'Ordre des Médecins avec différentes missions en tant que Vice-Président de la section Formation et Compétences Médicales, Président de la Commission d'Appel pour les qualifications, Responsable de l'équivalence des titres pour les médecins européens, et membre de plusieurs commissions ministérielles d'autorisation d'exercice. Là comme toujours, votre connaissance approfondie des dossiers, votre sérieux et l'objectivité de vos analyses font référence.

Pour l'ensemble de ces services, vous avez été distingué en tant que Chevalier des Palmes Académiques et promu par la République en tant que Chevalier de la Légion d'Honneur.

Parler de l'Homme enfin que je souhaite tutoyer pour conclure. Cette personnalité « atypique » selon le qualificatif de Renaud Garrel, ascète dans la semaine, qui ne lâche rien en professionnel, « se lâche » si vous permettez l'expression, au cours des week-ends et vacances préservés en famille ou entouré d'amis, dans une convivialité assumée, exutoire telle une soupape, le libérant de la pression de son engagement total dans ses responsabilités hospitalières et universitaires.

Notre Bernard, abordait ses moments de loisirs avec autant de passions successives pour lesquelles il ne comptait pas la dépense. La chasse d'abord où, avec le choix des



meilleurs fusils, lui si soucieux des humains, se préoccupait moins des volatiles de Camargue qui ne sont plus là pour raconter ses exploits.

Dans la photographie aussi, bardé de matériels et objectifs dignes d'une équipe de cinéastes de la Metro Goldwyn Mayer, ou encore pour la moto, Goldwyn là encore ou BMW, notre dépensier ne lésinait pas sur les moyens. Pas plus qu'au golf, découvert à la retraite, mais abordé avec la même passion et le même sérieux. Dans ce jeu, tu ne supportes pas que certains trichent (je ne citerai pas leurs noms) à tel point qu'ils te surnomment « Le Conseil de l'Ordre du Golf ». Un honneur ! Car le chirurgien, qui n'a jamais triché face aux suites opératoires qui disent tout de ses capacités, ne peut accepter que l'on fraude, pas plus dans le jeu que dans la vie.

Mais pour Bernard, l'ami chaleureux, attentif et fidèle, c'est la famille qui est au centre de tout.

Ariane, ton épouse, doit veiller sur tout, car si planifié dans ton travail, tu es désordonné pour tout le reste. Inapte au bricolage comme au jardinage, le chirurgien habitué à être servi au bloc opératoire, délègue tout chez lui.

Très attentionné pour tes enfants Richard et Céline. Richard très organisé et investi tout en étant chaleureux, dont tu es fier de la réussite professionnelle hors du champ de la médecine. Céline sensible et engagée dans le soutien aux plus démunis où son aptitude naturelle et généreuse à soulager est reconnue unanimement dans le milieu associatif où elle accompagne les personnes vulnérables en grande précarité.

Bernard, de plus, nous le savons, est un grand père aimant, anxieux et veillant sur ses quatre petits-enfants.

Chères consœurs, chers confrères, Mesdames, Messieurs, voilà l'honnête homme forcené de travail et profondément humain, que nous accueillons aujourd'hui. Droit, fiable, juste, franc et sincère, exigeant pour lui-même tout autant que généreux du temps et de l'attention accordés aux problèmes des autres.

Attaché à la dimension humaine de la médecine, intéressé par l'histoire, sa culture est d'abord celle d'une sensibilité aux aspects sociétaux de la souffrance consubstantielle de la condition humaine qu'il connaît bien pour l'avoir vécue. Tout autant que soucieux du cortège d'iniquités de la Médecine, en particulier dans l'accès aux soins en raison des inégalités de démographie médicale des soignants. C'est sa préoccupation, elle l'honore.

Cela lui donne une vision sociale élargie et une réflexion dont l'ouverture se situe bien au-delà du grand spécialiste que notre Académie a la joie de recevoir ce soir, entouré par deux Maires Honoraires qui témoignent de l'hommage de la société civile tout entière.



**TdM**





*Séance publique du 17 février 2025***Intronisation de M. Bernard Guerrier****Michèle VERDELHAN**

Présidente de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Monsieur,

Grâce à vous, cette séance revêt un caractère exceptionnel puisqu'elle unit autour de votre réception trois grandes figures de l'Académie : votre prédécesseur Louis Bourdiol, pour lequel vous venez de prononcer un hommage éclairant sa carrière et sa compétence médicale, sa vie d'académicien très actif et estimé, sa personnalité généreuse (et voyageuse !), votre parrain Marcel Danan, malheureusement décédé tout récemment sans avoir pu prononcer sa réponse, et le professeur Jacques Bringer qui, malgré ses lourdes charges auprès de l'Académie nationale de médecine, a accepté de prendre le relais. Avec vous en quatrième, cela donne un beau carré d'as !

Pour la première fois où j'ai à prononcer ce type de conclusion, j'ai beaucoup de chance. Et je n'ai pas eu longtemps à chercher les termes-clés qui non seulement vous caractérisent mais vous inscrivent dans le tissu académique par le double jeu de la succession et de la cooptation. De ces termes-clés, j'en retiendrai trois.

La compétence d'abord, fort bien démontrée par Jacques Bringer dans tous les aspects de votre vie professionnelle. Et vous avez un mérite particulier : vous ne vous êtes pas contenté d'être le fils et le successeur d'un père très respecté dans la hiérarchie médicale, vous avez construit votre réputation propre, remarquable à 100 %. Les dynasties ne sont pas rares en médecine, et je me souviens avoir entendu dire de vous, il y a déjà bien longtemps : « Oui, c'est le fils du professeur Guerrier, mais lui, il est aussi très fort ! » (cela ne semblait pas être forcément le cas pour tous les héritiers, apparemment).

Cette compétence vous a valu respect et notoriété auprès de vos patients, de vos pairs médecins, chirurgiens ou chercheurs, et des autorités médicales, au fil d'une brillante carrière. Et l'assistance très nombreuse d'aujourd'hui en est une preuve supplémentaire.

Mais si Marcel Danan a jugé bon de vous parrainer à l'Académie, c'est sans doute aussi en raison d'un autre caractère qui devait lui plaire, l'efficacité. Lui-même en avait une redoutable, en tant que psychiatre expert auprès des tribunaux. Charge très lourde qui pouvait le mobiliser jour et nuit, dimanches et fêtes, avec méthode, savoir et souci de rendre justice, tant à l'individu qu'à la société. Eh bien votre activité à vous n'a rien à lui envier : efficace autant en salle d'opération que dans les multiples organismes qui gèrent la médecine, libérale et hospitalière, efficace apparemment aussi derrière l'objectif d'un appareil photo ou même le canon d'un fusil (ce qui pourrait tout de même nous inquiéter !).

Mais que seraient compétence et efficacité sans profondeur humaine ? Je dois raconter une anecdote personnelle, vous me le pardonnerez j'espère. De toute manière la linguistique de l'énonciation nous apprend que parler des autres c'est toujours parler de soi. Je fais partie de ces multiples « patients reconnaissants et admiratifs » qu'a évoqués Jacques Bringer car j'ai eu à être opérée par vous-même d'une bricole bénigne mais assez rare pour vous intéresser, au début des années 1990, à l'Hôpital Saint-Charles. Vous en étiez alors le dernier occupant hospitalier, les autres services avaient déjà pris

leurs quartiers à l'extérieur. Vous étiez une sorte de résistant, attaché à la beauté des lieux, avant leur dévolution à l'emprise immobilière.

Dire que j'étais ravie d'être opérée serait abusif, vu la frousse bleue que j'ai du bistouri. Mais je garde le souvenir non seulement de votre courtoisie et d'une intervention parfaitement réussie, mais aussi d'un endroit accueillant, où chaque membre du personnel soignant était attentif, dévoué, présent. Et cela, des amis médecins me l'avaient affirmé, c'était la marque du chef de service. Voilà un autre trait qui vous rapproche de votre prédécesseur, de votre parrain et de l'auteur de la réponse : la bienveillance, qualité fondamentale des grands médecins, prônée déjà dans le soin il y a dix siècles par Hildegarde de Bingen. Vous semblez avoir fait vôtre l'adage de Louis Pasteur : « Guérir parfois. Soulager souvent. Écouter, toujours ». L'écoute chez vous résulte de cette bienveillance sans paternalisme. Et c'est une qualité dont notre Académie fait la base des relations entre ses membres.

C'est pourquoi, Monsieur, vos qualités de compétence, efficacité et bienveillance s'imposant à nous, vous avez tout naturellement votre place dans notre compagnie, et nous espérons que votre bienveillance s'exercera aussi à notre égard.

Je demande maintenant au récipiendaire de se lever,  
Je demande aux membres de l'Académie de se lever,  
Je demande aux personnes de l'auditoire de se lever,

En ma qualité de présidente de l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier, je déclare solennellement l'Académie heureuse et honorée de recevoir comme titulaire du XXV<sup>e</sup> fauteuil de la section Médecine Monsieur Bernard Guerrier.



**TdM**

*Séance publique du 16 juin 2025*

**Réception de**

**Monsieur Philippe VERCHÈRE de REFFYE**

Sur le V<sup>e</sup> fauteuil de la section Sciences

Laissé vacant par le décès de M Michel Denizot

**TdM**

|                                                          |     |
|----------------------------------------------------------|-----|
| Philippe VERCHÈRE de REFFYE                              |     |
| Discours de réception : éloge de M. Michel Denizot ..... | 355 |
| Hilaire GIRON                                            |     |
| Présentation de M. Philippe Verchère de Reffye.....      | 371 |
| Michèle VERDELHAN                                        |     |
| Intronisation de M. Philippe Verchère de Reffye.....     | 383 |



*Séance publique du 16 juin 2025*

## **Éloge de M. Michel Denizot**

**Philippe VERCHÈRE de REFFYE**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

### **Éloge de l'académicien Michel Denizot**

Madame la Présidente de l'Académie, Monsieur le Secrétaire perpétuel, Monsieur le Président de la section Sciences, chers consœurs et confrères, cher parrain, chers membres de la famille de Michel Denizot, chers collègues, chère famille et chers amis, Mesdames, Messieurs,

Je mesure la chance et l'honneur d'avoir été accueilli par l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, créée par le Roi-Soleil, pour occuper, au fauteuil numéro V, la place laissée vacante par mon prédécesseur Michel Denizot, qui a siégé de 1983 à 2023. Cela entraîne aussi le devoir intimidant d'honorer sa mémoire non seulement maintenant avec cet éloge, mais aussi, par la suite, de participer au fonctionnement et à la vie de l'Académie, comme il l'a fait incomparablement pendant plus de trente ans. Une telle longévité est rare dans cette académie, on peut citer dans celle-ci :

- Paule Comet : présidente de l'Association française des femmes diplômées des universités (AFFDU) et marraine de Michel Denizot, de 1975 à 2005, soit 30 ans.
- Pierre Sabatier d'Espeyran : membre et bienfaiteur de l'Académie, de 1956 à 1989, soit 33 ans.
- Mais il semble que le record absolu tous académiciens confondus soit celui d'Antonin Faucon : professeur à la Faculté de pharmacie, membre de 1916 à 1967, soit 51 ans !

Mon âge ne me permet pas de concourir sur le chapitre de la longévité !

Sur le plan de la hauteur de sa participation personnelle au fonctionnement de l'Académie, c'est aussi un sommet difficile à atteindre. Michel Denizot a donné plus de vingt conférences aux séances de l'Académie qui sont un testament, philosophique, scientifique et spirituel, dont je vais me faire un devoir de vous transmettre ici, le mieux possible, l'essentiel d'un contenu exceptionnel, de très haut niveau.

Et que dire sur le plan administratif ? Il a occupé tous les postes clés de l'Académie : président général en 1999 et secrétaire perpétuel de 2000 à 2018. C'est pendant son activité de secrétaire perpétuel qu'il a organisé le tricentenaire de notre vénérable institution sous la présidence de notre regretté confrère Philippe Viallefont. Je laisse imaginer la tâche considérable de l'organisation d'un tel colloque. Marie-France Viallefont, l'épouse de Philippe se souvient que sa propre maison s'était transformée en centre opérationnel, et que les académiciens avec leurs épouses ont participé à tous les détails du montage de cette manifestation sur le plan matériel, organisationnel, et sur le programme des



Figure 1 : Michel Denizot  
(source : Académie des  
Sciences et Lettres de  
Montpellier)

conférences données par de prestigieux participants dont je ne peux, faute de place, citer ici que quelques noms :

- M. Jean-Marie Lehn, prix Nobel, membre de l'Académie des sciences
- M<sup>me</sup> Nicole Le Douarin, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences
- M. Jean Tulard, président de l'Académie des sciences morales et politiques.

Chaque année, l'Académie des sciences et lettres de Montpellier planifie un colloque très suivi et au grand retentissement sur des sujets variés, mais le plus prestigieux et le plus complexe jamais organisé est certainement celui du tricentenaire et il s'est fait sous l'égide du secrétaire perpétuel Michel Denizot et du président Philippe Viallefont.



Figure 2 : tricentenaire de l'académie (source : bulletin 2006 de l'ASLM, p 73)

## Mes liens avec mon prédécesseur

Il existe deux types de liens entre mon prédécesseur et moi-même.

Le premier est que notre discipline commune est la biologie végétale et la passion des plantes. Sur le plan taxinomique comme le dirait Linné, père de la classification du vivant, nous sommes de la même famille, mais pas du même genre. Il est botaniste et je suis agronome. Mais, dans ma carrière scientifique, la botanique a beaucoup compté et je suis un ex-étudiant du grand botaniste Francis Hallé que j'admire et qui a perpétué, au jardin botanique de Montpellier, la tradition des grands botanistes montpelliérains commencée avec Pierre Richer de Belleval (1564–1632). Ce dernier fut médecin du roi Henri IV, professeur de botanique et d'anatomie à la faculté de médecine de Montpellier. Il fonda en 1593 le jardin des plantes de Montpellier, le plus ancien jardin botanique de France. Notre confrère Thierry Lavabre-Bertrand a célébré sa mémoire dans de nombreux articles et conférences. L'agronomie n'est pas en reste : à la même époque, l'agronome Olivier de Serres, conseiller lui aussi d'Henri IV, publiait son *Théâtre d'agriculture*. Il a introduit la sériculture en France. Notre confrère Jean--Paul Legros a écrit sa biographie dans son ouvrage intitulé *D'Olivier de Serres à René Dumont. Portraits d'agronomes*.

Le deuxième lien est l'intérêt, commun et soutenu, porté à l'évolution dans le monde du vivant. L'évolution est la transformation du monde vivant au cours du temps, qui se manifeste par des changements des organismes à travers les générations. L'évolution explique la biodiversité sur terre. Cela nous mène au mythe de la Genèse et de l'apparition de l'homme. Le grand Jésuite et paléontologue Pierre Teilhard de Chardin s'est donné pour mission de concilier l'évidence scientifique de la théorie de l'évolution avec le catéchisme réfractaire de l'Église à cette époque, tel un nouveau Thomas d'Aquin. Michel Denizot, en président de l'Académie très engagé dans le dialogue entre science et religion, faisait partie de l'Association des Amis de Pierre Teilhard de Chardin. Notre confrère Jean-Paul Legros a incité Hilaire Giron, ancien président de cette association, à donner une conférence en 2014 dont le titre était : « Teilhard, visionnaire d'un monde en évolution : du Big-Bang à la Noosphère ». Cette conférence l'a conduit à l'Académie. Or Hilaire est mon parrain pour cette réception. La fille de Michel Denizot lui a donné toute une documentation collectée par son père sur ce grand Jésuite.

L'Association des Amis de Teilhard a localement un groupe de réflexion à Montpellier dont je fais partie, ce qui m'a fait connaître Hilaire Giron qui a souhaité me parrainer à l'Académie. Teilhard est ainsi le deuxième lien qui me lie à Michel Denizot. Nul doute que ces deux liens nous auraient rapprochés, si je l'avais connu.

Pierre Richer de Belleval  
botaniste



Olivier de Serres  
agronome



P. Teilhard de Chardin  
paléontologue



#### LIVRES :

Le phénomène humain

Le milieu divin

La place de l'homme dans  
la nature

Figure 3 : Opuscles historiques de botanique (Richer de Belleval) ; d'agronomie (Olivier de Serres) ; de paléontologie (Teilhard de Chardin)(sources Wikipédia)

## L'homme Michel Denizot et sa carrière

Mais il est temps de parler de l'homme et de sa carrière. Son éloge à sa réception à l'Académie, prononcée par sa marraine, notre regrettée consœur Paule Comet, nous fournit une bonne documentation. Mais qui était Paule Comet ? C'était une personnalité exceptionnelle. Elle était normalienne, agrégée en sciences naturelles, qualification bien adaptée pour la réception de Michel Denizot, et première femme nommée inspectrice d'académie et chevalier de la Légion d'honneur. Voici les éléments biographiques que j'ai retenus.

Tout d'abord Michel Denizot est le deuxième du nom à l'Académie de Montpellier. Son père Georges Denizot, professeur de géologie à l'université, a siégé dans notre académie de 1950 à 1960. C'est sans doute à lui que Michel doit sa passion pour les sciences naturelles.

Comme son père, il est né à Vendôme, et a habité dans la capitainerie du fort, propriété familiale dont il reste de prestigieuses ruines. Il a donné une conférence à l'Académie dédiée à l'histoire de cette forteresse, le 18 juin 2001. Sans entrer dans les détails, le premier propriétaire s'appelle Bouchard Ratepilate en l'an 900 et le fort reste privé jusqu'au duc Philippe en 1712, avec le rattachement du duché de Vendôme à la couronne de France sous Louis XV. Il nous décrit, dans sa conférence, les nombreuses constructions et démolitions qui se sont succédé au cours des siècles, dont la construction

d'une capitainerie bien conservée et habitable et d'une poudrière. Il reste du fort de belles ruines classées.

Cette demeure était surtout occupée pendant les vacances et pour la période difficile de la deuxième guerre mondiale car son père Georges a été nommé professeur de géologie en 1918 à Marseille où Michel a fait ses études. Vient ensuite l'interrogation sur son orientation dans la vie, après le baccalauréat. Son fils Benoît, ici présent, m'a fourni l'information intéressante que Michel a effectué une première année au grand séminaire de Lyon, ce qui montre son grand attachement à la religion. Mais l'attrait de la science l'a emporté et il commence des études de médecine à Montpellier qu'il suit pendant quatre années, et abandonne, pour finalement opter définitivement pour la botanique qui s'est révélée progressivement être sa passion. Il se trouve que nous avons eu le même professeur de botanique à des dizaines d'années d'écart, Pierre Nozeran à l'université Paris VI dont je vous reparlerai par la suite.

C'est ainsi qu'en 1955, Michel Denizot entre au Museum, comme assistant en algologie, sous la direction du professeur Jean Feldman. Cette discipline, tout au long de sa carrière, le conduira à une reconnaissance scientifique au niveau national. En 1968, il soutient son excellente thèse sur les algues rouges avec, dans son jury, Roger Heim, membre de l'Institut, directeur du Museum. Un an après, à trente-sept ans, il est nommé maître de conférences à l'Université des sciences et techniques du Languedoc, puis, dans la foulée, directeur de l'Institut de botanique de Montpellier.

Voici donc Michel Denizot installé à Montpellier comme professeur à l'université et comme directeur du Jardin botanique et membre de l'Académie où il exercera les importantes responsabilités déjà citées. Quelles sont les informations dont nous disposons dans les domaines personnel et professionnel ?

Sur le plan personnel, il est marié. Son épouse enseigne dans la même université en biologie cellulaire. Ils ont eu quatre enfants dont certains sont présents à cette réception. La fille aînée, Jeanne-Chantal, est ingénieur-agronome ; la fille cadette, Anne-Marie, est musicienne ; le fils, Benoît, est médecin, et je n'ai pas d'information sur la profession du benjamin, Guilhem. Famille heureuse donc, vivant dans une atmosphère intellectuelle et cultivée.

Son fils Benoît, ici présent, m'a révélé qu'il avait une passion pour la menuiserie. Pendant ses heures de loisir il confectionnait des meubles. Il était très accessible et aimait la compagnie des gens simples.

Sa retraite ayant été endeuillée par la mort tragique de son frère, Michel Denizot n'a pu en profiter comme il l'aurait souhaité.

## **Le philosophe et le dialogue sciences-religion**

Toujours sur le plan personnel, notre confère Thierry Lavabre-Bertrand m'a parlé de l'implication de Michel Denizot dans le dialogue entre science et religion. Il avait invité notre confrère à faire un exposé en janvier 1994 à la Société languedocienne de philosophie sur la philosophie médicale montpelliéraine, suite à la soutenance de la thèse, à l'École pratique des hautes études (IV<sup>e</sup> section), de Thierry Lavabre-Bertrand en 1993. Il l'avait ensuite recruté dans le cercle Science et Foi qui siégeait alors une fois par mois chez les Jésuites, rue de la Garenne à Montpellier. Il en était l'animateur, et y avait participé dès le début, enregistrant chaque séance et en rédigeant les comptes rendus. Le cercle se rassemblait alors avec une dizaine de membres par séance, avec le P. Sprenger, Jésuite, et le Fr. Rémy Bergeret, dominicain (futur membre de notre Académie, décédé en 2021), s'y était ensuite associé. Les discussions de façon informelle portaient sur des sujets très divers, cosmologiques, historiques, médicaux... Michel Denizot s'y montrait



toujours au naturel, esprit brillant, parfois emporté par l'indignation, pas toujours facile à suivre car il était parfois un peu elliptique. Il participait aussi, régulièrement, aux activités nationales du cercle Blaise Pascal, regroupant de nombreux scientifiques chrétiens de haut niveau.

Dans la séance du 8 novembre 1995. Michel Denizot avait fait le bilan de quarante années de réflexions à l'Union catholique des scientifiques français (UCSF), association où il intervenait.

## **L'algologue et les missions scientifiques**

Mais la vie professionnelle accapare Michel Denizot : dans la tradition des grands botanistes explorateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle et à l'instar de Commerson avec Bougainville, il part une première fois avec le commandant Cousteau explorer les îles tropicales de l'Atlantique et ensuite celles de la Polynésie. Ces missions d'études sur les atolls sont nombreuses, une bonne quinzaine entre 1965 et 1980. Elles comprennent non seulement celles des algues mais aussi l'étude des conséquences des essais atomiques à Moruroa sur les récifs coralliens. Le nombre de plongées en scaphandre, éprouvantes physiquement, sont nombreuses et on peut se demander si Michel Denizot ne connaît pas davantage les atolls sous le niveau de la mer qu'au-dessus !

## **L'Université de Montpellier**

Mais le port d'attache est l'université de Montpellier, où il est professeur de cryptogamie et enseigne l'état des connaissances en botanique sur les algues et les champignons.

Mon collègue botaniste du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Daniel Barthélémy, et mon confrère Jean-Louis Cuq, ancien président de l'université, ont suivi, en tant qu'étudiants, ses cours. Ils en gardent un excellent souvenir, tant il était passionnant et savait capter l'attention de ses étudiants.

Les réunions de travail à l'université qu'il présidait et celles concernant les évaluations et les recrutements étaient l'occasion de fréquenter ses collègues. Notre confrère Bernard Lebleu garde un bon souvenir de son esprit facétieux qui égayait ces réunions.

## **Le Jardin botanique**

Au Jardin botanique, en tant qu'héritier d'une longue tradition de savants botanistes, Michel Denizot s'est impliqué dans son fonctionnement. Le professeur Didier Basset, président de l'Association des Amis du jardin des plantes de Montpellier, l'a fréquenté souvent et appréciait sa gentillesse, car, disait-il, « il était un homme affable et très ouvert ».

Comme administrateur il a enrichi les collections de l'herbier du Jardin botanique, le deuxième de France après celui du Museum.

Sans doute l'acquisition la plus importante qu'on lui doit est l'herbier de l'abbé Coste. Ce prêtre botaniste occitan, né au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, membre de la Société botanique de France, célèbre en son temps et quasi oublié aujourd'hui, a réalisé l'une des plus belles flores de France, dont les figures (environ 5 000 !) ont été largement utilisées par d'autres, dans de nombreuses publications.



Hippolyte Coste



Figure 4 : Flore de l'abbé Coste ; portrait (source : Wikimedia Commons)

Une autre activité méconnue de Michel Denizot, au sein du Jardin botanique, est celle de la conservation d'une importante collection de photographies historiques avec, entre autres, des portraits du botaniste Charles Flahaut, illustre académicien de notre compagnie au début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle m'a été révélée par notre confrère Bernard Epron. Il se trouve qu'un académicien et physicien de notre compagnie de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Albert Moitessier (1833-1889), occupant d'une façon surprenante précisément notre fauteuil V, était un pionnier de la photographie à Montpellier. En son honneur, la Société de photographie d'Albert Moitessier a été créée en 1986 dont Madame Annie-Dominique Denhez assure le secrétariat ; elle nous a transmis de précieux documents sur l'activité de cette association. Michel Denizot en a assuré la présidence à partir de 1987. Il a protégé, préservé et surtout valorisé le patrimoine photographique de



Charles Flahaut 1852 -1935



Les photographies ont été prises au début du siècle et correspondent aux soucis de Charles Flahaut pour l'arrière-pays, les Cévennes, l'Aigoual et les reboisements.

Michel Denizot

Figure 5 : portrait de Charles Flahaut, La comédie et portrait de Moitessier,

l'Institut de botanique en organisant de nombreuses expositions, trop nombreuses pour être citées ici.

Pour terminer avec le Jardin botanique, Michel Denizot a contribué à perpétuer l'histoire du Jardin botanique avec des publications comme « Histoire de l'Institut de Botanique », dans Louis Dulieu (dir.) *La médecine à Montpellier du XI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, éd. Hervas, 1990, p. 238-241.

## **Le contenu philosophique et scientifique que Michel Denizot nous a transmis au fil de ses conférences**

Nous arrivons maintenant au chapitre qui est celui de l'héritage, philosophique, scientifique et culturel que Michel Denizot a tenu à nous laisser dans la vingtaine de conférences qu'il a données aux séances de l'Académie durant les trente années de sa présence engagée dans cette vénérable institution.

### **Les algues et les lagons, science et politique**

#### ***Les algues***

Dans sa première conférence à l'Académie en 1984, Michel Denizot a choisi de nous présenter un panorama sur le monde des algues pour nous faire partager sa passion et son érudition sur le sujet qui a rempli sa carrière scientifique.

Parent pauvre à première vue du monde végétal, car sans fleurs et sans vaisseaux, ce monde des algues est cependant plus diversifié à lui tout seul que tout le reste des plantes terrestres. Bien que moins évoluées que celles-ci, les algues sont à l'origine de la vie, notamment les algues bleues qui sont des cyanobactéries, ancêtres des cellules végétales qui nous ont fourni l'oxygène que nous respirons.

Parmi toutes les espèces d'algues, les algues calcaires, les corallinacées, constituent jusqu'à 40 % des massifs coralliens et les consolident.

Les algues ont des formes et des possibilités de multiplication végétative bien plus nombreuses que celles des végétaux supérieurs. Parmi les grandes algues marines, environ 7 000 espèces d'algues rouges, 2 000 espèces d'algues brunes et 2 000 espèces d'algues vertes ont été décrites. Elles sont la première source de nourriture primaire du monde. Les algues vertes notamment (chlorelles, spirulines) jouent un rôle important dans divers domaines : les industries alimentaire, cosmétique, pharmaceutique ; biocarburants, alimentation animale (aquaculture), sans compter leur usage gastronomique en Asie.

#### ***La description des lagons***

Dans la séance de février 1985, une intéressante classification des lagons nous est expliquée.

Michel Denizot, dans la grande tradition des botanistes voyageurs, a exploré les îles de la Polynésie française qui forment cinq archipels : Société, Australes, Marquises, Gambier, Tuamotou. Il note qu'il existe deux types d'îles : les îles hautes (Marquises) et les îles basses (Tuamotou) qui sont les atolls. Les îles ont une double nature, elles sont perchées sur un volcan, et selon la hauteur du volcan, elles affleurent au niveau de la mer ou le dépassent. Le volcan est le squelette de l'île et ce sont les êtres vivants (coraux, algues coralligènes) qui vont l'habiller. Les coraux sont des associations entre des animaux (les madrépores) et les algues calcaires qui consolident le récif.

Un lagon se forme entre la barrière édifiée par le récif et l'île. L'eau du lagon est différente de celle de l'océan. Les vagues qui submergent le récif remplissent le lagon à la manière d'un béliet hydraulique. Le niveau de l'eau du lagon est supérieur en moyenne

à celui de l'océan. Dans les atolls ouverts, l'eau rejoint l'océan par une « passe ». Dans les atolls fermés, l'eau s'échappe par évaporation. Les îles hautes ont un lagon annulaire qui est alimenté à la fois par la houle, comme pour les atolls, et par l'eau douce des rivières qui descendent de l'île. Certaines îles, comme les Marquises, n'ont pas de lagon, ce qui intrigue les géologues.

### **Les lagons et les essais de la bombe atomique**

Dans la séance de mars 1991, Michel Denizot nous livre ses analyses effectuées au cours de plusieurs missions sur les conséquences écologiques des essais atomiques dans l'atoll de Mururoa. Ce dernier a été et reste toujours inhabité. La pollution reste heureusement circonscrite. Michel Denizot est mitigé sur l'importance des effets polluants. Il y a eu tout de même 193 essais atomiques dont 46 atmosphériques et le reste en souterrain. L'atoll a été bien secoué.

Suivant le côté où l'on se trouve – ministère des Armées ou Greenpeace –, les résultats des analyses sont évidemment contradictoires. La France a mis en place un programme de surveillance (TELSITE) depuis les années 1980. Les rapports officiels affirment que les niveaux actuels de radioactivité sont faibles et ne présenteraient « pas de danger immédiat ». On a constaté cependant, à cause des essais atmosphériques, une augmentation des cas de cancers dans certaines populations polynésiennes situées sur l'atoll Tureia à plus de 100 km de Mururoa. Ce n'est qu'en 2010 qu'une loi française a été votée pour indemniser certaines victimes des essais nucléaires.

### **L'algue tueuse**

Michel Denizot, dans la séance de l'Académie du 22 juin 1992, a commenté, en tant qu'expert, la fameuse saga de l'algue tueuse. Apparue en 1984 dans les fonds marins autour de l'aquarium de Monaco, elle est à son apogée en 1990 et colonise au moins 15 000 hectares sur les bords de la Méditerranée. En 2012, soit vingt ans après, elle a disparu à plus de 80 % des côtes méditerranéennes sans qu'on sache véritablement pourquoi, à l'instar du développement classique des épidémies. C'est donc en pleine invasion de l'algue que cette conférence a été tenue, sans qu'on sache comment elle évoluerait, et Michel Denizot nous a montré ses compétences en algologie et en épistémologie.

L'algue tueuse (une Caulerpe) n'est pas un organisme cellulaire comme les champignons. Son thalle est une cellule unique, une sorte de sac diverticulé qui contient un cytoplasme dans lequel les noyaux sont dispersés. Les Caulerpes, d'une façon unique chez les algues, contiennent des chloroplastes et des grains d'amidon comme les plantes terrestres supérieures. Sa toxicité a été très exagérée, car elle est consommée par les tortues, et, à certains endroits, par des hommes à cause de son goût poivré. Elle n'est donc pas vraiment dangereuse. Les articles des journaux sur des faits scientifiques sont souvent, pour Michel Denizot, dépourvus de rigueur et non dénués de sous-entendus.

Épilogue : dix ans après cette conférence, on pouvait lire ce titre dans l'hebdomadaire *Le Point* du 9 septembre 2011 : « *Caulerpa taxifolia*, le 'miraculeux' déclin d'une algue tueuse ». En 2004, l'espèce invasive avait infiltré 15 000 hectares en Méditerranée. Elle est aujourd'hui à près de 80 % disparue.



Figure 6 : l'algue tueuse  
*Caulerpa Taxifolia*  
(source : Wikimedia  
Commons).



## Michel Denizot et la classification du vivant

L'histoire de la classification des plantes et de ses différentes méthodes est une question qui préoccupe constamment Michel Denizot et il y consacrera six conférences étalées au cours du temps dans lesquelles il en approfondit différents aspects et nous montre sa vaste culture. Même pour un spécialiste, elles ne sont pas faciles à comprendre. La première définit bien le sujet et je vous en donne un résumé.

Dans la séance d'avril 1986, Michel Denizot prend pour exemple les classifications des objets naturels et cite particulièrement les botanistes des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles et leurs différentes méthodes. Linné, Adanson, les Jussieu etc... Deux grands noms, au début, émergent avec des conceptions opposées : Linné et Buffon. Linné, chef de file des botanistes, est favorable à une classification avec des critères restreints et marqués dans un système hiérarchique emboîté avec famille, genre et espèce.



Buffon 1707-1788



Linné 1707-1778

Figure 7 : portraits de Buffon et Linné (source : Wikimedia Commons)

Buffon est isolé et critique le principe de classification, arguant qu'il n'y a pas de séparation nette entre les espèces, mais une continuité qui rend les séparations arbitraires. Buffon dit que la classification de Linné est « la moins sensée et la plus monstrueuse de toutes ». Dans cette attaque directe, la méthode linnéenne est vue par Buffon comme confondant « les objets les plus différents, comme les arbres avec les herbes, [mettant] ensemble & dans les mêmes classes le mûrier et l'ortie, la tulipe & l'épine-vinette, l'orme & la carotte » ; « il faut bien avoir la manie de faire des classes pour mettre ensemble des êtres aussi différents que l'homme & le paresseux... ».



Figure 8 : Photographies de gaillardet et de sa fleur, (source Wikipédia) ; photographies de caféier et de sa fleur, (source : Philippe de Reffye CIRAD)

Ainsi le gaillet gratteron (une herbe bien connue qui colle aux chaussettes !) et le caféier (un arbuste) sont classés dans la même famille des rubiacées. Mais cela n'a rien d'évident quand on les observe !

Mais Buffon, qui ne reconnaît que les espèces et refuse les genres, est un savant isolé. Le vrai débat entre botanistes va se trouver entre deux conceptions : la classification artificielle due à Linné et la classification naturelle développée par les Jussieu et adoptée majoritairement par la suite. Ce qui revient sans conteste à Linné, c'est la désignation binomiale des plantes universellement adoptée avec genre espèce : exemple : *pinus nigra*.

Le système de la *Classification artificielle* regroupe les plantes en fonction de quelques caractéristiques superficielles sans nécessairement refléter leurs relations évolutives et tenir compte de leur parenté génétique. Ainsi Linné se focalisait sur le nombre d'étamines dans les fleurs comme critère principal de classification. Michel Denizot reconnaît principalement à Linné de choisir le nombre comme critère (par exemple le nombre d'étamines) et il en fait ainsi un précurseur de la biométrie. Avec les critères de Linné, le gaillet avec des fleurs à quatre pétales, serait classé dans une autre famille que le caféier avec des fleurs à cinq pétales.

La classification artificielle a été créée par Théophraste (- 300). Il classait les plantes selon leur port général (arbres, arbustes, herbes). Cette classification n'a eu qu'un seul soutien, mais de taille, Linné. L'histoire de la botanique va donner raison à la classification naturelle qui s'est perfectionnée avec les botanistes Adanson, Jussieu et de Candolle.

Le système de la « Classification naturelle » considère un ensemble plus large de caractéristiques, notamment morphologiques, anatomiques et biochimiques, pour regrouper les plantes selon leurs similitudes globales. Pour la famille des « botanistes Jussieu », la méthode naturelle se base sur les nombres de caractères en commun qui ne sont pas exclusifs individuellement. Le genre est un ensemble de caractères en commun et l'espèce la stabilité du nombre de caractères retenus. La Classification naturelle est plus précise que la Classification artificielle. Avec la classification naturelle, gaillet et caféier sont classés dans la même famille des rubiacées car ils ont des pétales soudés à la base et des étamines soudées à la corolle et encore d'autres points communs. Ceci l'emporte sur le fait que le gaillet a des fleurs à quatre pétales comme la plupart des Rubiacées et le caféier a exceptionnellement des fleurs à cinq pétales.



Figure 9 : Portraits de savants botanistes (Source : Wikipédia)

La classification botanique a connu une évolution significative avec l'avènement des techniques d'analyse de l'ADN, menant à l'émergence de la classification





phylogénétique. Elle conforte le plus souvent la classification naturelle et met dans la même famille gaillet et caféier et prouve qu'ils ont un ancêtre commun.

Voici une plaisante anecdote qui m'est arrivée, avec, comme décor, cet



Figure 10 : Floraison d'une branche de caféier en images de synthèse, (Source : AMAP CIRAD)

amphithéâtre de l'Institut de botanique, il y a une trentaine d'années. Le laboratoire AMAP du CIRAD s'est spécialisé dans la modélisation de la croissance des plantes et leur visualisation en images de synthèse. La plante-modèle était le caféier. Lors d'un exposé à l'université Pasteur de Strasbourg, j'avais montré des simulations de floraison de caféiers. J'ai fécondé en Côte d'Ivoire des milliers de fleurs pour obtenir des croisements entre les caféiers *Arabica* et *Robusta*, dénommés *Arabusta*. Je n'avais jamais compté particulièrement le nombre de pétales des fleurs et, spontanément, j'avais fabriqué une fleur 3D à cinq pétales.

Un botaniste de Strasbourg dans l'assistance s'est levé en protestant : « que nous montrez-vous là ! les caféiers sont des rubiacées et les fleurs ont quatre pétales ! »

Honteux et confus devant l'autorité botanique, j'ai donc remplacé dans le modèle la fleur à cinq pétales par une fleur à quatre pétales. Or la même année se tenait ensuite, dans cet amphithéâtre, le colloque sur l'arbre fondé par le grand botaniste F. Hallé. À cette occasion, je présentais nos travaux sur la floraison des caféiers. À la fin de l'exposé, le botaniste Nozeran de l'université d'Orsay, cité précédemment et avec qui j'ai fait mon DEA, me demande : « De Reffye, où trouve-t-on des caféiers à quatre pétales ? » Je réponds : « Euh... peut-être dans les plantations du CIRAD ? » Réponse : « Les caféiers ont cinq pétales ! » Je lui raconte ma mésaventure et il ajoute : « Ce botaniste de Strasbourg est un âne ! Il devrait savoir que le caféier de la famille des rubiacées a cinq pétales, bien que majoritairement cette famille ait des fleurs à quatre pétales ! » Et nous voilà au laboratoire AMAP à remettre dans nos simulations la fleur à cinq pétales !

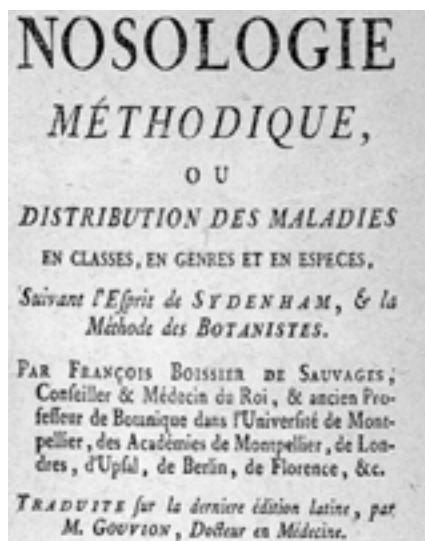
Cette anecdote montre que le botaniste de Strasbourg est de stricte observance pour la classification artificielle de Linné, alors que le botaniste d'Orsay était pour la classification naturelle des Jussieu, la mieux adaptée. Mais il y a un épilogue... De retour en Afrique, je tombe sur une floraison de caféiers. Je prélève 100 fleurs : 90 ont cinq pétales, cinq ont quatre pétales et cinq ont six pétales ! C'est la modélisation qui a le dernier mot !

Michel Denizot s'est intéressé à la logique des méthodes de classification au-delà de la botanique. Notamment en médecine avec la comparaison entre l'espèce botanique et le syndrome médical. C'est au médecin botaniste de Montpellier du XVIII<sup>e</sup> siècle, Boissier de Sauvages, que l'on doit la première méthode de classification des maladies, « la nosologie » qui se calque sur la méthode de Linné avec lequel il était en étroite collaboration. La nosologie (du grec *nosos* qui signifie « maladie ») est une branche de la médecine qui étudie les principes généraux de classification des maladies selon des syndromes qui réunissent un certain nombre de symptômes.

Il classe ainsi les maladies par affinités symptomatiques (caractéristiques cliniques). Son système prend en compte 2 400 espèces de maladies réparties en dix classes, subdivisées en sections et genres.

Syndrome et espèce ont un point commun. Le syndrome réunit un certain nombre de symptômes qui correspondent aux caractères. L'hôpital pour le médecin correspond à la nature pour le botaniste. Dans un autre domaine, celui de la philosophie, Michel Denizot étudie la méthode de classification de la personnalité des êtres humains développée par René Le Senne selon leurs caractères individuels. Il considère huit types de caractères : passionné, colérique, sentimental, nerveux, flegmatique, amorphe, sanguin, appliqué. Pour Le Senne, tout homme possède un caractère qui est invariable.

La classification des maladies en médecine



La classification des caractères en psychologie

| Type        | Emotivité  | Activité  | Subordonnement | Description typique                         |
|-------------|------------|-----------|----------------|---------------------------------------------|
| Passionné   | Émotif     | Actif     | Secondaire     | Intense, persévérant, motivé par des idéaux |
| Colérique   | Émotif     | Actif     | Primaire       | Impulsif, réactif, énergique                |
| Sentimental | Émotif     | Non actif | Secondaire     | Sensible, réfléchi, tourné vers le passé    |
| Nerveux     | Émotif     | Non actif | Primaire       | Instable, anxieux, vite débordé             |
| Flegmatique | Non émotif | Non actif | Secondaire     | Calmé, lent, constant                       |
| Amorphe     | Non émotif | Non actif | Primaire       | Apathique, peu motivé                       |
| Sanguin     | Non émotif | Actif     | Primaire       | Sociable, vivant dans le présent            |
| Appliqué    | Non émotif | Actif     | Secondaire     | Méthodique, organisé, fiable                |

8 types de caractères : Heymans  
(XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)

Figure 11 : Couverture du livre de Boissier de Sauvage sur la nosologie (source : Wikipédia). Tableau de la classification des caractères (source : Wikipédia)

## Un botaniste facétieux : Georges Colomb

Comme je l'ai dit, notre confrère Bernard Lebleu m'a fait part du sens de l'humour de Michel Denizot, lors des diverses commissions universitaires qu'il présidait. Vous allez en avoir un échantillon : dans la séance du 19 mars 1990, il fait une digression érudite tout en restant dans le cadre de la botanique, pour distraire l'Académie. Il nous parle de Georges Colomb, le fameux auteur des toutes premières bandes dessinées de l'histoire : le savant Cosinus, la famille Fenouillard et le sapeur Camembert.

Il nous apprend que G. Colomb donc, un des pères de la bande dessinée, était d'abord un botaniste, élève du fameux botaniste Gaston Bonnier dont la *Flore* orne toutes les bibliothèques des naturalistes. Mais, sous le masque du botaniste G. Colomb, pointait le visage de l'humoriste Christophe, ce qui a déplu au distingué Gaston Bonnier, voici ce qu'il en dit, cité par son biographe le dessinateur Cadarache :

« M. Colomb est complètement incapable de diriger des travaux pratiques... La manière peu sérieuse dont il remplit cette fonction, la façon dont il décourage les élèves d'étudier la botanique... Pour les mêmes raisons, j'ai dû ne plus convoquer M. Colomb aux excursions botaniques, ses plaisanteries continuelles détournant les élèves de leurs études botaniques descriptives. »







G. Colomb alias Christophe



La famille Fenouillard



Le savant Cosinus



Le sapeur Camembert

Figure 12 : Portrait de G. Colomb ; Illustrations des héros de G. Colomb : la famille Fenouillard, le savant Cosinus, le sapeur Camembert. (Source : Wikimedia Commons)

J'aurais personnellement bien aimé apprendre la botanique avec le père du savant Cosinus ! De nombreux aphorismes jonchent son œuvre, comme « ne jamais fumer avant d'en avoir pris l'habitude... ». Les calculs du savant au tableau noir se terminent invariablement par  $X=0$ , ce qui plonge ses visiteurs dans la perplexité...

### Michel Denizot, la génétique et l'évolution

Les affres de notre académicien vont au-delà des problèmes liés aux méthodes de la classification du vivant. Il consacre deux séances aux avatars de la génétique. Michel Denizot nous fait part de sa perplexité sur ce qu'est l'individuation en biologie et plus précisément en génétique.

Mêmes génomes niveaux de ploïdies différents



Dolly brebis clonée

Coffea Robusta  
haploïde  
 $n=11$ Coffea Robusta  
diploïde  
 $2n=22$ Coffea Robusta  
tétraploïde  
 $4n=44$ Coffea Arabica  
haploïde  $2n=22$ Coffea Arabica  
tétraploïde  $2n=44$ 

Figure 13 : Dolly brebis clonée (source : Wikimedia Commons) et différents caféiers, (source : photos CIRAD-IRD)

En biologie, l'individuation désigne le processus par lequel un organisme devient un individu distinct au cours de son développement. Cela implique la formation d'un être vivant unique, identifiable et autonome, à partir d'une cellule initiale (comme une cellule-œuf) ou d'un groupe de cellules.

### ***L' Individuation génétique***

C'est sur l'individuation génétique que Michel Denizot s'interroge. L'élément déclencheur est la création de la brebis Dolly à partir de cellules somatiques et non germinales. Cela ne lui pose pas trop de problèmes, mais qu'en est-il pour les végétaux, s'interroge-t-il ? En effet les algues se présentent avec le même patrimoine génétique, sous différentes formes. Elles ont une vie en alternance avec des formes haploïdes et diploïdes et plusieurs modes de réplication par clonage d'organites divers produits par leur structure !

Ces avatars se produisent aussi chez les végétaux supérieurs, comme les caféiers, plantes que je connais bien.

### **Michel Denizot, le fixisme, le transformisme et le créationisme**

Michel Denizot consacre trois séances sur les théories de l'évolution. Ses interrogations sont à la fois scientifiques et religieuses, comme on l'a vu par son intérêt pour les idées du père Teilhard de Chardin.

### ***Fixisme et transformisme***

Les termes fixisme et transformisme désignent deux conceptions opposées de l'origine et de l'évolution des espèces.

Le fixisme est la doctrine selon laquelle les espèces vivantes ont été créées telles qu'elles sont et n'ont pas changé au cours du temps. Cette idée était dominante avant le XIX<sup>e</sup> siècle, souvent liée à une vision religieuse de la création (c'est le créationnisme). Le fixisme rejette l'idée d'évolution. Les représentants les plus connus en sont Carl von Linné (Linnaeus) au XVIII<sup>e</sup> siècle et Cuvier au XIX<sup>e</sup> siècle. Ils pensaient que les espèces étaient immuables.

Le transformisme est la théorie selon laquelle les espèces se transforment au fil du temps et peuvent donner naissance à de nouvelles espèces. Les représentants les plus connus sont : Jean-Baptiste Lamarck (début XIX<sup>e</sup> siècle) qui proposait l'idée que les individus transmettaient à leur descendance les caractères acquis durant leur vie, et Charles Darwin (milieu XIX<sup>e</sup> siècle) qui développa la théorie de la sélection naturelle, fondement de l'évolution moderne. La diversité des espèces est le résultat de transformations progressives.

Remarquons évidemment que la génétique n'était pas encore née, ce qui donnait lieu à bien des spéculations. À cette époque, on croit majoritairement à la génération spontanée. Depuis Darwin, les progrès de la génétique ont permis d'expliciter les mécanismes de la sélection naturelle qui créent des espèces stables à partir des mutations successives du génome, dont seules celles qui s'adaptent à l'environnement sont conservées.

Michel Denizot prend comme exemple de transformistes l'écrivain Goethe, par ailleurs excellent botaniste et créateur de la notion de métamorphose végétale, et le naturaliste Haeckel. Goethe (1749-1832) peut être considéré comme transformiste, mais pas au sens de Darwin. Il croit à des métamorphoses adaptatives sous l'effet de l'environnement, sans recourir à la sélection naturelle. Ernst Haeckel (1834-1919) était un biologiste et philosophe allemand, célèbre pour ses illustrations. Il a joué un rôle essentiel dans la diffusion de la pensée de Charles Darwin en Allemagne, tout en développant sa propre vision du monde biologique. Défenseur du transformisme, il a



créé les notions de phylogénie, d'ontologie et d'écologie. Ses idées ont malheureusement influencé les idéologies eugénistes ou racistes, et, pour certains, celle du nazisme.

#### Les Transformistes



Goethe 1749-1832



Haeckel 1834-1919



La création du monde (Mosaïque Raphael 1516)

Figure 14 : portraits de Goethe et Haeckel ;  
mosaïque de la création du monde (source Wikimedia Commons)

#### *Le créationisme*

La création se distingue dans les discours comme venant soit du néant soit du chaos préexistant et qui est mis en ordre. Michel Denizot observe que les créationnistes actuels se réfèrent inmanquablement au chapitre de la Genèse dans la Bible. Mais dans le texte seulement 4 % de ce chapitre concerne la création proprement dite, et le reste, 96 %, c'est la mise en place de l'alliance entre Dieu et les hommes.

#### **La théorie de la signature**

Dans une des dernières séances, celle de décembre 2006, Michel Denizot nous emmène dans le monde imaginaire et ancestral de la théorie de la « Signature des plantes » : le dictionnaire de Dupinot de Vorepierre définit la signature des plantes comme... particularité de conformation ou de coloration, d'après lesquelles on les jugeait convenables pour telle ou telle maladie. Et il cite le suc de carotte contre la jaunisse et la pulmonaire bonne pour les poumons, vu les marbrures de ses feuilles. Ainsi le radis est bon pour l'œil, la tomate pour le cœur et le cerneau de noix pour le cerveau. La théorie



Giuseppe Arcimboldo

Figure 15 : Analogies entre les organes et les plantes (source : plus saine la vie) ;

de la signature est à mettre au même niveau que l'homéopathie, qui relèvent toutes les deux des pseudo-sciences basées sur une érudition, mais sans rigueur scientifique.

### **Pour conclure**

En conclusion, au cours de cet exposé, j'ai essayé de montrer qui était l'académicien Michel Denizot. Nous avons pu apprécier sa personnalité attachante et son activité débordante dans les différents domaines où il excellait et les institutions où il exerçait, et encore l'étendue de ses connaissances dans les domaines scientifique, littéraire et religieux. Il est une référence inspirante pour le fauteuil numéro V qui sera le mien, pendant le temps que la Providence voudra bien m'accorder.

Je vous remercie de votre attention.



**TdM**

*Séance publique du 16 juin 2025***Présentation de M. Philippe de Reffye****Hilaire GIRON**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM****Un parcours original, voire inattendu**

Il n'y avait pas de meilleur endroit que l'Institut de Botanique, Monsieur, vous agronome mais aussi botaniste réputé, pour votre réception officielle en notre compagnie de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier sur ce fauteuil V, qui lui-même était occupé par votre illustre prédécesseur, le Professeur Michel Denizot, botaniste également, et dont vous venez de faire l'éloge !

Je me permets alors de prolonger les filiations, Monsieur, en parlant de l'alignement de trois planètes sur un axe de l'évolution de l'Univers ! Peut-être est-ce prétentieux, voire égocentrique de ma part ? Mais je ne peux m'empêcher d'évoquer ce rapprochement ! Effectivement, quelles sont ces trois planètes alignées aujourd'hui ? Eh bien, tout simplement et très modestement, Michel Denizot, vous-même et moi ! Surprenant ? Au-delà des sciences, ce qui a été à l'origine de notre rencontre, ce sont les réflexions sur science et foi, autrement dit le phénomène de l'évolution de Pierre Teilhard de Chardin prolongeant d'ailleurs celui exprimé par Darwin ! Michel Denizot, comme vous-même et moi, avons été passionnés par la pensée de ce grand paléontologue, membre de l'Académie des Sciences et qui avait dû refuser, sur ordre d'une Église encore prisonnière des conceptions étriquées de l'époque niant l'évolution, la chaire de paléontologie au Collège de France qui lui avait été proposée ! Yves Coppens, grand admirateur de Teilhard a occupé cette même chaire et a fait référence très souvent aux travaux de Teilhard. Michel Denizot était membre de l'Association des Amis de Pierre Teilhard de Chardin que j'ai eu l'honneur de présider.

Vos travaux et ceux de Michel Denizot s'inscrivent complètement dans cette perspective d'évolution teilhardienne ! D'ailleurs, sa fille, Marie Denizot, musicienne pratiquant la harpe et compositrice experte en musique instrumentale contemporaine, notamment électroacoustique, ici présente aujourd'hui et que je salue, m'a remis, au décès de son père, un grand nombre de documents concernant ses écrits sur sciences et foi et sur Teilhard. Je les ai remis à l'Association des Amis de Pierre Teilhard de Chardin et je la remercie encore vivement aujourd'hui pour la transmission de cet héritage !

Cela dit, Monsieur, votre parcours, au-delà de l'agronomie, de la biologie et de la botanique, est singulier !

En effet, comment vous qualifier ? L'originalité et la singularité de vos travaux me conduisent à penser que vous êtes un grand architecte, mais également un grand simulateur et un grand calculateur. Il convient d'y ajouter celui de « globe-trotter ». En effet, des cafés de la Côte d'Ivoire, au Togo, à Madagascar, aux Pays-Bas, la Belgique, la France bien sûr, mais également le Canada, les États-Unis, le Japon et la Chine et même Taïwan, l'ensemble de vos travaux de recherche de représentation et de modélisation des plantes, notamment dans le cadre du Green-Lab, se sont inscrits dans

un « maillage planétaire » de coopération scientifique. Je constate cependant qu'il vous manque le Groenland, très en vogue actuellement ! On voit ainsi la puissance de la science, des connaissances et de la culture à faire converger l'humanité vers un seul réseau de création intellectuelle. C'est l'incarnation de ce concept de Noosphère, initié par Teilhard avec le savant russe Vernadsky, il y a plus de 75 ans. Nous ne formons vraiment qu'un seul village, qu'un seul écosystème planétaire et même galactique. Sans compter que vos travaux ont catalysé, en conséquence, la création d'une application de reconnaissance des plantes, Plant-Net, que chacun d'entre nous peut charger sur son téléphone portable. Et quand on sait qu'il y a plus de téléphones portables sur terre que d'habitants, on constate la puissance exponentielle de ce déploiement ! C'est le véritable ARN messenger, dont nous a brillamment parlé notre confrère Bernard Lebleu, le 2 juin dernier, ARN de ce macro-organisme planétaire en gestation qu'est l'Humanité. On voit par là que ce macro-éco-organisme est condamné à coopérer, s'il ne veut pas périr.

Quand sortirons-nous de nos archaïsmes nationalistes primitifs que sont les États Nations ? Mais venons-en, Monsieur, à votre cursus scientifique très impressionnant.

## Carrière de Philippe de Reffye

### Enfance et études

Passons rapidement en revue votre cursus, Monsieur, avant d'en détailler les points clés.

Vous êtes né à Versailles et après vos études primaires, vous intégrez le collège Saint-Michel dans la Sarthe et dont le symbole, présenté ici, annonce presque votre passion pour la modélisation des plantes : « Pour bâtir haut, il faut creuser profond ! ». Il y a déjà un enracinement significatif modélisé.

Dans ce collège, vous vient un goût prononcé pour la nature et vous vous passionnez pour les mathématiques et la physique. À l'issue de vos études secondaires, vous présentez les concours aux grandes écoles et vous intégrez l'École d'Agriculture de Toulouse. À l'issue de vos études, la nécessité du service militaire en coopération vous conduit en Côte d'Ivoire. Et c'est là que votre carrière démarre sur les « chapeaux de roues », si j'ose dire. Vous vous intéressez à la culture du caféier et vous observez minutieusement comment apparaissent les graines et les feuilles. Et c'est là que vous vient l'idée de modéliser cette plante en essayant de reproduire son évolution, et ce en vous basant sur des statistiques de traitement de données d'observations et de mises en équations de ces paramètres.

C'est l'épine dorsale constituant vos travaux de recherches et le déroulement de votre brillante carrière.

### Cursus d'études et de recherches

Ceci vous conduit, Monsieur à une thèse d'État sur la modélisation. Thèse d'État, Université Paris-Sud/Orsay - Paris / France (1979).

Si l'on résume, Monsieur, votre cursus riche en recherches et en responsabilités,

- vos domaines d'expertise sont centrés sur la Botanique, l'Écophysiologie, l'Agronomie, les Mathématiques appliquées, et l'Informatique,
- votre formation se caractérise par un diplôme d'ingénieur agronome ENSAT - Toulouse / France (1970), un DEA d'Amélioration des plantes en 1971, une thèse d'État, à l'Université Paris-Sud/Orsay – sur la modélisation mathématique aléatoire et la simulation de la croissance et de l'architecture des plantes du caféier Robusta.



- Votre carrière se déroule ainsi :

- 1971-1981 : IRCC (institut de recherche sur le café et le cacao) à Bingerville (Côte d'Ivoire). Généticien avec vos travaux sur la fertilité et l'architecture des plantes.
- 1981-1985 : CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) de Montpellier (France). Vous créez le service informatique du CIRAD dont vous devenez le Directeur.
- 1986-1997 : au CIRAD toujours avec la création du laboratoire AMAP (Atelier de modélisation de l'architecture des plantes) dont vous êtes le Directeur.
- 1996-1998 : Directeur scientifique au GERDAT (Groupement d'Étude et de Recherche pour le développement de l'Agriculture Tropicale) (département du CIRAD), dont vous êtes le Directeur scientifique.
- 1998-2002 : Directeur du projet GreenLab en Chine. Directeur du laboratoire franco-chinois (LIAMA), à l'institut d'Automatique de Pékin (de l'Académie des Sciences).
- 2002 - 2010 : Directeur de recherche à l'INRIA, responsable du projet DigiPlante commun au CIRAD, à l'INRIA, à l'École Centrale et à Supélec.
- 2011-2014 : retour au laboratoire AMAP du CIRAD. Développement du logiciel d'architecture des plantes Gloops, plantes fromages, Paedria Lanuginosa. Rédaction de l'ouvrage sur la croissance des plantes.
- 2015 : retraité du CIRAD mais toujours en activité dans différents colloques et notamment la publication de cet ouvrage que vous avez dirigé avec une équipe performante en 2018, Architecture des Plantes et Production végétale ! Votre équipe était composée de Marc Jaeger, docteur en informatique, David Barthélémy, docteur en biologie, et François Houllier, polytechnicien, spécialiste de la modélisation en biologie et en écologie.

- Vous avez en parallèle assuré des responsabilités de

- Professeur invité à l'UQAM Université du Québec Canada 2013.
- Professeur invité à l'Académie des Sciences de Chine (CAS) 2006-2014.
- Professeur invité à l'Université d'Agriculture de Chine (CAU) 2002-2005.
- Président du comité scientifique du département E.A.M du CEMAGREF (2006-2009).

- Et vous avez été récompensé par différents prix :

- 1988 : 1<sup>er</sup> Prix Seymour Cray en simulation informatique (France).
- 1993 : 2<sup>e</sup> prix Nicograph en images de synthèse (Japon).
- 2006 : Chine : médaille d'or pour les experts étrangers.
- 2016 : médaille d'or de l'Académie d'Agriculture.

Vos travaux reconnus dans divers domaines (mathématiques, biologie végétale, informatique, architecture-paysagisme) ont fait l'objet :

- de publications scientifiques et de chapitres d'ouvrages en grand nombre dans des colloques, des revues scientifiques et des articles dans les médias très connus en France (*La Recherche*, *Sciences et vie*, *L'Ordinateur Individuel*, *Le Monde*, *Le Figaro*..., émissions de télévisions TF1... et à l'étranger (Allemagne, Italie, Japon, Chine etc.). Je ne citerai bien sûr pas la liste de plus de 250 publications et communications dans ces différentes revues et documents scientifiques ;
- d'invitations à des conférences, en France : Museum, Sociétés Botaniques, Polytechnique, Centrale, Académie d'Agriculture, CNRS, et à l'étranger Angleterre, Belgique, Canada, Mexique, Japon, Chine...



## Carrière scientifique de Philippe de Reffye

Mais, maintenant, venons-en, Monsieur, au descriptif explicatif de votre cursus professionnel exceptionnel centré sur ce phénomène fondamental et nouveau à l'époque de modélisation.

Mais avant de commencer, je cite l'introduction de votre ouvrage *Architecture et croissance des Plantes* :

« Comment modéliser la croissance et l'architecture des plantes et pourquoi faire ? Combien de paramètres, nécessaires et suffisants, faut-il identifier dans la mise au point du modèle, pour pouvoir simuler la morphogenèse végétale le mieux possible ? Réciproquement, dans ce que l'on appelle « la méthode inverse », à partir des observations sur une plante, comment retrouver ces paramètres qui pilotent la croissance en biomasse et le développement architectural ? Sans théorie, il n'y a pas de mesures valables... Le sujet est beau et passionnant ! Il est par nature, pluridisciplinaire car il emprunte à la botanique, à l'agronomie, à la physique, aux mathématiques appliquées et à l'informatique. Un spécialiste de ces disciplines ne trouvera, dans cet ouvrage, rien de nouveau dans la sienne. Mais les choix faits dans chacune d'elles les font communiquer et fonctionner ensemble dans un modèle mathématique original par son étonnante adéquation à la diversité du règne végétal ».

La modélisation de la croissance et de l'architecture des plantes s'inscrit logiquement dans le cadre d'une discipline récente, dénommée « biologie intégrative », selon Gilbert Chauvet.

C'est bien de biologie intégrative dont nous allons parler.

Vous avez animé, Monsieur, une action de recherche suivie pendant plus de trente années, dans un cadre pluridisciplinaire, avec comme objectif de mettre au point un modèle mathématique qui permettrait de modéliser et simuler à la fois l'architecture et la production des plantes en vue d'applications tant en botanique et en agronomie qu'en images de synthèse. Cette action peut se décomposer sur plusieurs phases successives :

- Une phase botanique et simulation de modèle de croissance des plantes, en Afrique tropicale.
- Une phase informatique et de visualisation du modèle au CIRAD.
- Une phase botanique et écophysiologique du modèle (1989-1998) au CIRAD.
- Une phase mathématique et de calibration du modèle (1998-2002) en Chine.
- Une phase de formalisme mathématique et de production végétale (2002-2009...) en France, en Chine et en Hollande.

Ces phases s'inscrivent dans une recherche et l'établissement de coopérations dans les différentes disciplines impliquées avec les meilleures chercheurs et équipes !

Et les résultats ont été progressivement agrégés dans le système AMAP, puis par filiation dans le système GreenLab.

## Phase botanique et simulation du modèle de croissance des plantes (1975-1980) en Afrique tropicale

Partant de l'observation sur le terrain en Côte d'Ivoire à l'IFCC (Institut Français du café et du cacao), que l'architecture des caféiers a un rôle évident en tant que composante du rendement, vous avez cherché à modéliser la production des cerises comme le résultat du fonctionnement des bourgeons. Le caféier devient une plante-modèle sur laquelle la méthode inverse est développée pour calculer les probabilités de croissance, d'avortement et de branchement des méristèmes végétatifs et florifères à partir des mesures faites sur les arbres, au cours d'une thèse d'État soutenue à Orsay en 1979. Il convient de préciser cependant ce qu'est la méthode inverse en sciences





appliquées. La méthode inverse consiste à retrouver les causes ou paramètres inconnus à partir des conséquences observées, ce qu'en mathématiques, on appellera l'inverse d'un nombre ou d'une matrice. En somme c'est remonter des effets aux causes. L'extension est faite aux modèles architecturaux des arbres tropicaux du botaniste Francis Hallé, votre mentor qui vous a initié à cette démarche.

Le tout premier programme de simulation de plantes de l'histoire, basé sur le fonctionnement stochastique, c'est-à-dire probabiliste, des bourgeons, avec un tracé de l'architecture spatialisée, est développé sur un ordinateur Hewlett-Packard. Ce prototype sera la base de tous les logiciels de simulation de plantes développés par la suite à l'AMAP (Association Modélisation Arbres et Plantes).

### **Phase Informatique et Visualisation du modèle (1981-1988) au CIRAD :**

De retour en France comme directeur de l'informatique du CIRAD, vous avez mis à profit les moyens de calcul dont vous disposiez pour améliorer le prototype dans un langage évolué (C) avec l'appui des informaticiens du CIRAD.

La création en 1986 du laboratoire AMAP qui bénéficie d'un fort soutien de la direction du CIRAD a permis d'accueillir des doctorants spécialisés en images de synthèse, science naissante, qui se préoccupe de simuler les phénomènes naturels. L'appui du professeur Jean Françon de l'ULP (Strasbourg) et de Claude Puech (Directeur Scientifique de l'INRIA), spécialistes en images de synthèse, a été déterminant pour lancer un programme de visualisation des plantes simulées qui bénéficiait des tout premiers écrans graphiques couleur à haute résolution. Ceci a permis la réalisation du premier programme d'images de synthèse AMAP avec, comme conseiller botaniste, Claude Edelin, de l'école de Francis Hallé. Marc Jaeger, recruté au CIRAD, a été la cheville ouvrière de ce développement logiciel.

Le programme a été industrialisé par plusieurs sociétés d'excellence (Thomson Digital Image, Softimage, Alias, Wave Front, 3D Studio). Une base de données d'une centaine de plantes, initiée par vous-même, a été complétée à 700 plantes de différents pays par René Lecoustre, chercheur à l'AMAP.

Sur ces travaux, une société startup « Bionatics » de quinze personnes a été créée en 1995 et est toujours active. Elle propose une gamme complète d'applications pour la simulation de paysages dédiée à l'aménagement du territoire. Elle est distribuée dans le monde entier. En France il y a de nombreuses sociétés qui l'utilisent (TUP, Lafarge, ONF, mairie de Paris, de Nantes etc...).

### **Phase Botanique et Écophysiologique du modèle (1989-1998) au CIRAD**

Un retour sur la botanique était nécessaire car le logiciel AMAP ne pouvait pas prendre en compte les nouvelles connaissances développées en botanique par les élèves de Francis Hallé recrutés à AMAP. Ces particularités architecturales des arbres provenant du fonctionnement des bourgeons devaient être modélisées. Il s'agit plus particulièrement des notions d'âge physiologique, de pré- et néoformation, d'acrotonie, basitonie, de poly-cyclisme et de rameau anticipé. En travaillant sur des arbres complexes comme les ormes, les peupliers, l'équipe a pu mettre au point les fonctions stochastiques Adhoc, pour simuler correctement ces architectures. La fameuse méthode inverse, déjà citée, qui permet de calibrer les paramètres à partir des mesures a été développée en parallèle. Vous avez joué un rôle majeur dans la création de la notion « d'axe de référence » qui permet la simulation des architectures complexes en modélisant la notion d'âge physiologique.

Avec l'appui des chercheurs AMAP, Yves Carraglio botaniste et Hervé Rey agronome, l'informaticien Jean François Barczy d'AMAP a développé le logiciel AMAPsim qui utilise cette notion et qui permet de simuler finement le développement tridimensionnel des arbres les plus complexes. Une première application a été faite en écophysiologie sur l'interception de la lumière par les maquettes 3D et en télédétection sur l'interception des ondes-radar.

L'axe de référence modélise donc le tronc principal de l'arbre. Il structure la croissance, la ramification et la distribution des ressources dans les modèles de croissance, et simule leur développement architectural et physiologique dans le temps.

Les modules Archimède et AMAPsar ont été développés couplés à AMAPsim.

Le recrutement à AMAP de mathématiciens a permis l'affinement des méthodes inverses initiées, que vous avez développées, Monsieur, sur l'architecture et la manipulation informatique des structures végétales (logiciel AMAPmod).

Plusieurs instituts techniques agricoles signent des conventions avec le laboratoire pour étudier les espèces cultivées tempérées (arbres fruitiers, forestiers) en parallèle avec les départements du CIRAD sur les espèces tropicales.

Une avancée vers l'écophysiologie était nécessaire, car si les plantes simulées étaient conformes aux besoins de la botanique et de l'image de synthèse, elles n'étaient d'aucune utilité pour l'agronomie ; de fait, la notion de fonctionnement physiologique était absente et seulement celui des bourgeons était modélisé, ce qui, couplé à la géométrie, est suffisant pour dessiner l'arbre. Les organes mis en place par cette technique sont purement décoratifs et non fonctionnels.

Un groupe de travail, sous votre houlette, Monsieur, est alors constitué en partenariat avec des membres de l'INRA et du CIRAD, conduisant à la création du laboratoire commun AMAP CIRAD-INRA. Ce rapprochement a permis la formation d'un groupe de travail formé de vous-même, agronome, d'un informaticien, d'un mécanicien et d'un mathématicien François Houllier de l'ENGREF (futur directeur d'AMAP et de l'INRA). François Houllier apportait à AMAP ses connaissances en Écophysiologie forestière et les résultats qu'il avait obtenus avec Jean Michel Leban (INRA) sur les empilements de cernes dans les troncs en liaison avec le développement des houppiers. Cela a abouti à la création du modèle source puits AMAPhydro dont la simulation pouvait rendre compte de la dynamique de la croissance spatialisée de l'arbre en biomasse et de l'empilement des cernes étendu à tous les axes.

Le logiciel permettait de plus de simuler la compétition spatiale en forêt. Thierry Fourcaud a développé, au cours de sa thèse à Bordeaux, les aspects mécaniques de l'équilibre de l'arbre sur pied, en modélisant l'emplacement du bois de réaction (lié à la qualité du bois) mis en place par l'arbre au cours de sa croissance, ce qui a donné le module AMAPméca couplé à AMAPhydro.

Parallèlement, les premières méthodes inverses pour calculer les paramètres des fonctions sources-puits ont été développées sur cotonnier par Stéphane Chemouny (DEA informatique) et par vous-même en 1997 en utilisant la méthode heuristique des moindres carrés simulée, malheureusement coûteuse en calcul. Il convient de préciser que les fonctions sources-puits décrivent la biomasse, principalement issues de la photosynthèse, produites par les organes-sources que sont les feuilles et distribués vers les organes-puits, jeunes feuilles, tiges, racines, fruits, etc.

Il convient de bien comprendre la signification de ce modèle. « Source » correspond aux secteurs à ressources abondantes, et « puits » aux secteurs à ressources limitées. Les habitats-sources assurent la pérennité des habitats-puits. À titre indicatif, cette méthode mathématique écophysiologique est appliquée aux questions d'analyse



des flux de migrations humaines sur terre. Il est facile d'en comprendre la raison, notamment avec les puits démographiques de l'Occident.

Ce modèle aide à comprendre la répartition des espèces, la gestion des habitats et la conservation de la biodiversité dans des paysages fragmentés.

Les coopérations du laboratoire AMAP avec les départements forestiers (Nancy, Bordeaux...) et d'arboriculture (Montpellier) de l'INRA sont désormais soutenues et iront en s'accroissant.

Le bilan de ces recherches en foresterie a été jugé suffisamment intéressant à Yves Birot pour nommer l'équipe AMAPHydro au prix Wallenberg en 1998. Il convient de rappeler que le Prix Marcus Wallenberg est considéré comme le prix Nobel du secteur forestier. Il récompense des avancées majeures dans la recherche et l'innovation forestières.

### **Phase mathématique et calibration du modèle en Chine (1998-2002)**

Un inconvénient majeur est apparu dans l'augmentation des temps de calcul, proportionnel au nombre d'organes mis en place par les bourgeons. Un grand arbre peut demander plusieurs heures de calcul pour être simulé. L'introduction des relations sources-puits dans l'architecture peut multiplier les temps de calculs facilement d'un facteur quatre ce qui rend rédhibitoire les applications agronomiques.

L'INRIA a commencé à s'intéresser à AMAP. Il vous est proposé de prendre la direction pendant quatre ans du laboratoire franco-chinois LIAMA qui dépend de l'Institut d'Automatique de Pékin de la Chinese Academy of Sciences (CAS) et de l'INRIA, et de monter un projet symétrique à AMAP, et nommé GreenLab. Le LIAMA, à la suite de cette action, s'est agrandi avec les partenariats du CIRAD et de l'INRA. Le professeur Hu Bao Gang a pris la co-direction chinoise du projet et, grâce à son action, lui a permis le développement nécessaire par le recrutement de doctorants et l'établissement de contacts avec les institutions agronomiques chinoises.

Les résultats majeurs obtenus au LIAMA sont la factorisation du modèle AMAP (qui était basé sur la simulation informatique), qui est devenu le modèle mathématique nommé GreenLab. Ce modèle garde les mêmes connaissances botaniques et écophysiologiques qu'AMAP, mais remplace le code de simulation par des équations de productions déduites de l'automate botanique de GreenLab. Le résultat de cette factorisation est que le même arbre, qui demande 90 minutes de calcul par AMAPsim, est obtenu en moins d'une seconde.

Le temps de calcul d'un arbre n'est plus proportionnel au nombre d'organes à fabriquer, mais proportionnel au temps si on ne s'occupe que de l'architecture, et au carré du temps si on intègre la croissance en biomasse. Ceci permet au concept d'architecture de devenir un outil applicable à l'agronomie.

De plus, ces équations sont dérivables, ce qui donne accès aux méthodes des mathématiques appliquées concernant la méthode inverse, l'optimisation et le contrôle, ce que ne permettait pas « le tout simulation ».

Ces résultats ont été obtenus en trois thèses successives en biseau sous votre direction, Monsieur, par les doctorants mathématiciens et informaticiens chinois, la dernière étendant au domaine stochastique les résultats obtenus par les deux premières. Une quatrième thèse en alternance LIAMA-INRIA Grenoble a appliqué les méthodes de contrôle optimal au modèle GreenLab.

Mais l'intégration dans le modèle d'un fonctionnement de type sources-puits ne concernait que les arbres qui constituaient le sujet principal d'AMAP. La demande des Chinois se portait surtout sur les grandes cultures, et les premières applications de GreenLab se sont faites sur celles-ci (maïs, tournesol, riz, tomate...). Les résultats majeurs obtenus à la Chinese Agriculture University (CAU) sont la calibration du

modèle GreenLab sur les plantes cultivées, grâce à l'investissement des professeurs associés Guo Yan et Zhang Baogui. Une première thèse avec Zang ZhiGang sous votre direction, Monsieur, a permis l'introduction de la méthode des moindres carrés généralisés à forte convergence (moins de dix itérations sont nécessaires), pour la calibration des paramètres des fonctions sources-puits du modèle.

Un logiciel prototype nommé « Cornerfit » a été développé par le doctorant. La méthodologie baptisée « multi-fitting » permet d'analyser la croissance de la plante en s'appuyant sur la mesure des plantes au cours des différents stades successifs du développement.

Une douzaine de paramètres stables permet de suivre la trajectoire de la croissance de la plante en calculant l'entrée du carbone et sa distribution dans les organes en expansion (feuilles, entrenœuds, fruits, racines) à chaque cycle de croissance en intégrant de plus les données de l'environnement (température, lumière, eau, densité). Ces paramètres sont d'excellents candidats pour la sélection végétale et l'optimisation des itinéraires culturaux (irrigation, traitements, éclaircie). La calibration a été réalisée avec succès sur les plantes cultivées, au cours de thèses successives à la CAU, dirigées par les professeurs chinois et vous-même : sur Le maïs, le cotonnier, la tomate. Cette action de coopération avec la CAU continue toujours à se développer fortement par l'arrivée de nouveaux doctorants chaque année. La CAU est un incomparable partenaire pour la validation du modèle GreenLab. Au cours de cette activité, vous avez été nommé professeur invité à la CAS et la CAU.

### **Phase formalisme mathématique et production végétale (2002-2009...) en France, Chine et Hollande**

À la demande de Gilles Kahn (ex-DR de l'INRIA) qui s'est intéressé personnellement au développement du modèle GreenLab, il vous a été demandé, Monsieur, de retour en France après quatre années en Chine, de créer un projet sur les modèles de plantes à l'INRIA, ce qui s'est fait en deux temps :

- Une « immersion » dans le projet Metalau avec les automaticiens (Jean-Pierre Quadrat et Maurice Goursat (2002-2004). Ceux-ci ont formalisé le modèle GreenLab avec des grammaires récursives intégrant la factorisation des structures, et lui ont donné son statut de modèle dynamique, nécessaire aux mathématiciens de l'INRIA.
- La création du projet Digi plante (2004-2009...). Ce projet s'est monté avec, comme partenaires de l'INRIA, le CIRAD et l'École Centrale (ECP). Le directeur Christian Saguez du laboratoire de mathématiques appliquées (MAS) de l'École Centrale, au cours d'une de ses visites au LIAMA avec Jacques-Louis Lions, s'était en effet vivement intéressé au projet GreenLab et souhaitait l'intégrer au laboratoire MAS de mathématiques appliquées de l'École Centrale.

L'apport des Centraliens a été déterminant, notamment grâce à l'arrivée du jeune maître de conférences Paul-Henry Cournède, qui a pris en mains le modèle GreenLab au MAS. Le logiciel éponyme Digi plante a été développé et a permis d'étendre les méthodes inverses mises en œuvre dans le logiciel prototype Cornerfit limité aux plantes non branchées comme le maïs, le tournesol, la tomate, à l'architecture complexe des arbres. Ceci a été réalisé au cours des thèses centraliennes successives sous votre direction. La thèse d'Amélie Mathieu a permis d'introduire le principe des interactions croissance-développement qui manquait au modèle GreenLab et celle de Véronique Letort d'adapter la calibration sur les arbres. À Centrale dix thèses ont été soutenues sur le modèle GreenLab.

En parallèle avec les développements mathématiques sur le modèle et son utilisation en Chine pour la calibration de l'architecture des plantes cultivées, vous vous

êtes rapproché, Monsieur, des écophysiolgistes du CIRAD, de l'INRA Montpellier, de Grignon et de Wageningen (Pays-Bas), afin d'enrichir la composante écophysiolgique de GreenLab. La collaboration a été très productive, a donné lieu à des thèses sur le tournesol, le colza, l'arabidopsis, la vigne, le poivron, le blé, et a produit de nombreuses publications, notamment dans le journal *Annals of Botany*.

Une méthode de passage de la plante isolée au peuplement, basée sur les équations des modèles empiriques de l'agronomie et l'optimisation de la compétition spatiale dans le modèle Greenlab est développée et permet d'adapter la composante architecture à la production végétale. Celle-ci semble maintenant nécessaire pour corriger les biais observés en cas de stress, dans les modèles de production qui n'utilisent que la notion de surface foliaire, d'indice de récolte et de compartiments de biomasse au niveau du mètre carré.

Cette méthodologie a été testée sur le modèle STICS de l'INRA Avignon (Marie Launais) et le modèle Pilote (G-eau du CEMAGREF, Jean Claude Maihol), et sur les cultures associées à la CAU (Professeur LI). Deux thèses impliquant DigiPlante ont été soutenues avec ces laboratoires.

Les liens avec la Chine (LIAMA, CAU, CAF...) se sont encore renforcés et de nombreuses recherches impliquent le modèle GreenLab sur l'amélioration des fonctions sources-puits, les applications à la génétique, la calibration des espèces etc...

Les derniers développements du modèle GreenLab au CIRAD ont concerné la modélisation des alternances des fonctionnements (pause et activité) des méristèmes chez les arbres, en liaison avec la photosynthèse. Vous avez animé une équipe pluridisciplinaire sur ce thème, et développé un nouveau logiciel nommé Gloops, apte à simuler la croissance et l'architecture complexe d'arbres fruitiers et forestiers comme celle des abricotiers, des ormes... Les trois premières thèses GreenLab qui modélisent les interactions sources-puits sur les arbres ont été réalisées en utilisant le logiciel Gloops, sur l'érable à sucre (Canada), le teck (Togo) et l'acajou (Côte d'Ivoire).

L'aspect d'image de synthèse pour la visualisation des paysages et des grandes cultures est développé au CIRAD par Marc Jaeger et l'équipe CAPSIS d'AMAP en association avec le LIAMA. Le but visé est d'arriver à la notion de paysage fonctionnel qui permettrait de visualiser la composante végétale incluse dans les SIG, en liaison avec les paramètres environnementaux, si on connaît les itinéraires cultureux.

### Déterminants clés de la modélisation

Si je résume, Monsieur, au cours de votre carrière vous avez joué un rôle important dans la stratégie du développement des modèles AMAP puis GreenLab, en recherchant et en établissant, au cours du temps, les collaborations nécessaires pour chaque avancée, en participant à l'adaptation et à la mise en équation des connaissances pluridisciplinaires apportées par les spécialistes qui se sont impliqués en partenariat pour renforcer le développement des modèles. On peut citer comme innovations étalées sur trente années et qui ont toutes donné lieu à de nombreuses publications :

- La modélisation du fonctionnement stochastique des bourgeons, basés sur les théories du renouvellement, de la fiabilité et des chaînes de Markov, suite de variables aléatoires modélisant l'évolution d'un système, qui permettent de rendre compte de la variabilité dans l'architecture d'une plante.
- Les règles géométriques du développement d'une architecture spatialisée et de sa visualisation qui permet la jonction avec l'image de synthèse.
- La modélisation de l'âge physiologique des bourgeons sous forme d'automate botanique qui contrôle les étapes de la différenciation des axes (axe de référence d'AMAP, Automate de GreenLab) et qui permet de suivre la dynamique du développement d'un arbre (mis en place des axes).

- L'établissement des équations des fonctions sources-puits de la croissance végétale basées sur l'acquisition et la distribution de la biomasse au niveau des organes et qui permettent de suivre les croissances primaires (expansion) et secondaires (cernes) de ceux-ci. En même temps, la mise au point des règles de l'interaction croissance-développement qui donne à la plante sa plasticité.
- La factorisation des structures végétales qui permet d'abaisser considérablement le temps de calcul de l'organogénèse et de la photosynthèse qui devient indépendante du nombre d'organes à fabriquer et seulement proportionnel au temps (ou carré) de développement. Ce formalisme mathématique permet l'utilisation de la notion d'architecture des plantes en production végétale.
- La mise au point des méthodes inverses pour calculer, à partir des mesures sur les plantes, les paramètres du développement (analyse des cimes) et ceux de la croissance (analyse des séries organiques).
- Le passage de la plante au peuplement en optimisant la compétition spatiale dans les équations du modèle, qui permet d'aborder une production végétale basée à la fois sur les modèles de l'agronomie et de la botanique et de visualiser les « paysages fonctionnels ».
- Le développement logiciel des premiers prototypes qui ont permis aux informaticiens des équipes AMAP, LIAMA-CAU et DIGIPLANTE d'écrire des logiciels d'application performants pour l'image de synthèse et l'agronomie (AMAP, AMAPsim, et DIGIPLANTE en France, CORNERFIT, GREENSCILAB, QINGYUAN en Chine). Vous avez développé vous-même, Monsieur, entre 2014-2020 le logiciel GLOUPS (GreenLab Operateur Universel de Plantes Simulées). Corrélativement votre action a permis le développement au CIRAD du logiciel d'imagerie médicale Corpus 2000 intégré sur les scanners Toshiba, et du logiciel PlantNet de reconnaissance de plantes en partenariat avec l'INRIA.
- Vous êtes à l'origine de colloques internationaux sur la modélisation de l'architecture des plantes, organisés en Chine par le LIAMA et le CIRAD, dont le tiers des contributions sont des résultats de recherches sur le modèle.

Il convient, pour être complet, de citer votre dernier ouvrage, publié en 2018, Ouvrage capitalisant trente ans de recherche sur les plantes : *Architecture des plantes et production végétale*.

### Création de laboratoires et d'entreprises

En résumé, Monsieur, vous avez créé :

- le service informatique du CIRAD (1981).
- le laboratoire AMAP (1986) (devenu l'UMR AMAP, CIRAD, INRA, UMP2, CNRS, IRD avec, comme directeurs successifs, François Houllier, Daniel Barthélémy, ...).
- le projet GreenLab (1998) en Chine au LIAMA avec, comme partenaires, l'INRIA, le CIRAD, l'INRA et la CAU et dont la pérennité est assurée par le professeur Hu et Marc Jaeger.
- Le projet DigiPlante en France (2004) à l'INRIA avec, comme partenaires, le CIRAD et l'École Centrale.

Vous êtes également à l'origine de la création des PME :

- BIONATICS (urbanisme, quinze personnes), Cette société toujours active distribue des logiciels partout dans le monde pour visualiser les projets d'aménagement en urbanisme et paysagisme. Ce logiciel a été primé aux États-Unis comme un des meilleurs logiciels d'images de synthèse sur les plantes. C'est ce logiciel spécialisé



dans la croissance des plantes et de paysages, d'abord expérimenté dans les compagnies TDI, ALIAS, WAVE FRONT, SOFTIMAGE, 3DSTUDIO, qui est à l'origine de cette société.

- TRASENS (imagerie médicale, cinquante personnes). Très active et créée à Montpellier, elle est le résultat des travaux en imagerie médicale initiée par Marc Jaeger et vous-même au laboratoire AMAP avec la Faculté de médecine de Montpellier.
- et bien sûr PlanNet, logiciel de reconnaissance des plantes, disponible en application pour le grand public sur téléphone portable.

## Vie familiale

Dans votre famille, il y a un homme illustre que tous les Saint-Cyriens connaissent, votre arrière-grand-père le général de Reffye qui a inventé la mitrailleuse...

Vos pérégrinations internationales ont soumis votre épouse et vos quatre enfants à un parcours passionnant et ouvert sur le monde mais pas simple à gérer pendant vos séjours à l'étranger et vos longues absences.

Votre épouse Catherine, professeur d'histoire, a beaucoup investi dans la langue chinoise et vos étudiants estimaient que la calligraphie était d'un bon niveau. Elle vous a beaucoup soutenu dans vos recherches à travers le monde.

Vos quatre enfants, trois filles et un garçon, ne vous ont pas suivi dans votre spécialité et sont plutôt littéraires comme leur mère.

Par ailleurs, en dépit de cette activité chronophage, vous êtes mélomane et interprète musical de deux instruments, le piano et la flûte. Le piano est un soutien important pour vous sans compter que les sonates de Bach pour flûte traversière vous enchantent !

## Conclusion

Il est clair, Monsieur, que l'ensemble de vos travaux de recherche et de modélisation des plantes représentent un enjeu écologique de première importance dans le réchauffement climatique actuel.

Grâce à vos travaux, il est possible ainsi d'optimiser le phénomène de croissance des plantes et de consommation de ressources en eau et en biomasse ainsi que leur photosynthèse. Ce sont des apports fondamentaux à l'ensemble de l'écosystème de la planète dans de nombreux domaines. C'est bien la raison de votre succès dans différents pays et du réseau planétaire que vous avez tissé et que je ne peux pas manquer de qualifier évidemment de « noosphérique » !

Mais vos travaux, Monsieur, ont une implication philosophique certaine. L'établissement des équations des fonctions sources-puits de la croissance végétale a été une révélation pour moi et incarne parfaitement la Noosphère. En effet, à tous les étages de la nature et de la société, totalement imbriqués, les habitats-sources doivent alimenter les nombreux habitats-puits, écologiques bien sûr mais démographiques, économiques, sanitaires, éducatifs, la pauvreté. Autrement dit l'effet prédateur de quelques-uns devient suicidaire pour tous. Construire l'Humanité est donc une obligation si nous ne voulons pas périr. Nous ne constituons vraiment qu'un seul macro-éco-système. J'ai d'ailleurs tendance à penser que notre Académie constitue un habitat-source significatif qui a donc la responsabilité morale d'alimenter un certain nombre d'habitats puits. Mais nous sommes sources et puits à la fois entre nous par nos connaissances et nos origines diversifiées. J'ai d'ailleurs pu sonder la profondeur de mon puits personnel en découvrant la richesse de vos travaux de recherche que je ne connaissais que très superficiellement.

Votre cursus que je viens d'essayer de présenter concernait bien la biologie intégrative que vous citez au début de votre ouvrage.

Pour enrichir l'habitat source de notre Académie, pour toutes vos qualités, je demande, Monsieur, à notre Présidente, Michèle Verdelhan de bien vouloir vous accueillir, ...t'accueillir, cher Philippe, sur le fauteuil V de la Section Sciences. Tu auras donc le privilège de prendre la suite de notre regretté confrère Michel Denizot que tu nous as fait revivre avec talent.

Cher ami, comment ne pas conclure, sans redonner la parole à notre ami et référence commune, le grand Teilhard de Chardin : « L'Homme individu est essentiellement famille, tribu, nation. Tandis que l'Humanité, elle, n'a pas encore trouvé autour d'elle-même d'autres humanités pour se pencher sur elle et lui expliquer où elle va »<sup>1</sup>.



**TdM**

---

<sup>1</sup> Pierre Teilhard de Chardin, *Écrits scientifiques*,  
[https://classiques.uqam.ca/classiques/chardin\\_teilhard\\_de/Ecrits\\_scientifiques/Ecrits\\_scientifiques.pdf](https://classiques.uqam.ca/classiques/chardin_teilhard_de/Ecrits_scientifiques/Ecrits_scientifiques.pdf), p. 371



*Séance publique du 16 juin 2025*

## **Intronisation de M. Philippe Verchère de Reffye**

**Michèle VERDELHAN**

Présidente de l'Académie des Sciences et lettres de Montpellier

**TdM**

Monsieur,

L'éloge que vous venez de prononcer de Michel Denizot, dévoué à l'Académie pendant près de quarante ans, a permis à celles et ceux qui ont eu la joie de le connaître et de l'entendre, de retrouver sa science, sa belle personnalité, et à celles et ceux qui comme moi n'ont pas eu cette chance, de découvrir l'ampleur, la variété et l'intérêt actuel de ses travaux. Et j'admire que cet éloge d'un spécialiste des algues marines et des lagons survienne aujourd'hui, juste après le sommet de Nice sur les océans. J'y vois de votre part un sens parfait de l'organisation, allié au savoir-faire programmatique du secrétaire perpétuel. Peut-être aussi un élément de preuve supplémentaire à l'alignement des planètes affirmé par votre parrain, et donc à la conjonction de l'espace et du temps ?

Restons un peu en souriant dans ce thème des significations positives du domaine astrologique. Vous êtes né un 1<sup>er</sup> mai : cela pouvait vous incliner soit vers l'oisiveté d'un jour férié, soit vers le travail dont c'est la fête. Incertitude vite levée. Votre année de naissance étant, selon les Chinois, l'année du Chien de Feu, tout s'explique : l'énergie, le caractère fonceur, la capacité à œuvrer sur tous les continents, et notamment en Chine !

Redevenons sérieux. Votre parrain ayant excellemment détaillé votre carrière et vos travaux, c'est en littéraire que je commenterai deux ou trois aspects. Car il y a bien des manières de s'intéresser aux plantes, et Matisse affirmait qu'« il y a des fleurs partout pour qui veut bien les voir ».

Dans votre intérêt pour les plantes de différents continents, leur croissance, leur adaptation aux conditions climatiques, votre approche est bien celle dont a besoin actuellement le monde, un monde global où chaque élément a un rôle à jouer dans un ensemble en constante interrelation. « Les arbres sont les efforts de la terre pour parler au ciel qui l'écoute », écrivait Rabindranath Tagore, prix Nobel de littérature en 1913, une autre façon de parler d'interactivité dans la nature.

Votre travail sur la modélisation, à la conjonction de diverses sciences : mathématiques, informatique et botanique, agronomie, témoigne, lui, non seulement de l'étendue et de la variété de vos compétences, mais aussi du souci de l'interdisciplinarité et du partenariat. Agronome, vous ne visez pas une modélisation pour le seul plaisir de la taxonomie, mais vous recherchez des applications en agriculture, ayant un intérêt pratique pour la sauvegarde des forêts ou l'alimentation des populations.

Le logiciel PlantNet dont vous avez favorisé la création est un exemple de cette modélisation. J'en suis une utilisatrice convaincue.

Dans mon enfance ma mère, institutrice, me montrait l'herbier, qu'elle avait confectionné quand elle était élève de l'École Normale de Filles : un gros cahier à petits carreaux, où les plantes, soigneusement séchées, étaient collées à côté d'une petite notice manuscrite.

Quelle distance de ce cahier artisanal à la somme Internet de PlantNet ! Au lieu de rester perplexes devant la plante séchée, devenue grisâtre au fil du temps et tombant en

poussière, nous bénéficions en deux ou trois clics d'une identification quasi immédiate. Quoique la perplexité ne soit pas loin tout de même : s'agit-il de *Cistus laurifolius*, ou de *Cistus salviifolius* ? À moins que ce ne soit *Cistus parviflorus* ? On voit bien les multiples intérêts de l'application : d'abord nous faire réviser notre latin, ensuite aiguïser notre sens de l'observation de la feuille ou de la fleur, et aussi apprendre à partager les découvertes dans cette application collaborative. Et pour couronner le tout, un tutoriel « PlantNet pour les Nuls » témoigne de votre souci et celui de votre équipe vis-à-vis de vos concitoyens moins habiles que vous dans l'utilisation des technologies smartphone.

Bref, vous nous proposez l'interaction entre science, nature, technologie et société, vous proposez le sens du partage et de la collaboration, le goût de la transmission du savoir, toutes valeurs qui sont des axes majeurs de notre Académie.

C'est pourquoi, Monsieur, la diversité et le haut niveau de vos compétences vous donnent tout naturellement votre place dans notre compagnie, que vous saurez faire bénéficier de vos très grandes connaissances.

Je demande maintenant au récipiendaire de se lever,  
Je demande aux membres de l'Académie de se lever,  
Je demande aux personnes de l'auditoire de se lever,

En ma qualité de présidente de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, je déclare solennellement l'Académie heureuse et honorée de recevoir comme titulaire du V<sup>e</sup> fauteuil de la section Sciences Monsieur Philippe Verchère de Reffye.

La séance est levée.



**TdM**

*Séance publique du 20 octobre 2025*

**Réception de**

**Monsieur Christian AMALVI**

Sur le XXIX<sup>e</sup> fauteuil de la section Lettres  
Laissé vacant par le décès de M Pierre Barral

**TdM**

|                                                         |     |
|---------------------------------------------------------|-----|
| Christian AMALVI                                        |     |
| Discours de réception : éloge de M. Pierre Barral ..... | 387 |
| Gilles Gudin de Vallerin                                |     |
| Présentation de M. Christian Amalvi .....               | 391 |
| Michèle VERDELHAN                                       |     |
| Intronisation de M. Christian Amalvi .....              | 399 |



*Séance publique du 20 octobre 2025*

## **Hommage à Pierre Barral (1926-2025)**

**Christian AMALVI**

Professeur émérite d'histoire contemporaine - Université Paul-Valéry - Montpellier

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

J'ai fait la connaissance de Pierre Barral fin juin 1987 à l'occasion d'une mission historique franco-russe en URSS avec mon patron et ami Charles-Olivier Carbonell. Ce premier contact me permit de découvrir sa profonde humanité, sa courtoisie en toutes circonstances, sa rigueur intellectuelle et morale, sa maîtrise scientifique des problèmes historiques et aussi son humour pince-sans-rire. Grâce à lui, je compris les enjeux complexes de la mémoire soviétique au moment où M. Gorbatchev devenait le Secrétaire général, tout-puissant mais contesté, du PC d'Union soviétique.

Ma conférence récapitulera dans un premier temps, de manière classique, les grandes étapes de sa vie et de son œuvre en rappelant d'abord ses origines familiales. Ayant passé près de trente ans en Lorraine comme professeur à l'université de Nancy et marié à une Alsacienne, on pourrait penser que cet homme réservé était un représentant typique de l'Est de la France. Or, il n'en est rien car ses origines familiales sont incontestablement languedociennes. Parmi ses aïeux, on a même relevé la présence, à l'aube de la Révolution française, d'un Pierre Barral à Lospignan au diocèse de Béziers, qualifié de « ménager ». Son arrière-grand-père était maréchal-ferrant et vigneron à Coursan et, en 1884, la crise du phylloxera le pousse à s'engager dans l'armée, ce qui le conduit finalement à Paris où le père de Pierre Barral, sorti de Centrale, devient ingénieur, Paris où Pierre Barral naît le 16 octobre 1926.

Il est également languedocien par son nom. Lors de sa réception à notre Académie, le 9 novembre 1998, Gérard Cholvy précise qu'un « barral » est un petit tonneau portatif d'une contenance de deux ou trois litres au plus, utile pour porter le vin aux champs. On y buvait à la régalade. Du reste, dans notre Midi, on appelle un tonnelier un « barralier », et, dans le Vieux-Montpellier, il existe une rue de la Barralerie où se trouve actuellement l'Institut Maïmonide.

Du côté maternel, notons la présence de deux oncles, les chanoines Boulard. Or, l'un d'eux, Fernand Boulard (1898-1977), a été, avec Gabriel Lebras, un pionnier des études de sociologie religieuse. Certes Pierre Barral n'a pas exploré cette voie, mais il connaissait parfaitement leur œuvre, qui est probablement à l'origine de la vocation d'historien de notre confrère, le professeur Gérard Cholvy. Inscrit au lycée Lakanal de Sceaux, proche du domicile de ses parents, il devient scout et appartient au mouvement catholique de la JEC. Il obtient, en 1943, son baccalauréat. À peu près au même moment sa future épouse passait, en Alsace occupée, l'Abitur allemand. Elle m'avait raconté que la plupart des jeunes Alsaciens, au lendemain de leur succès à cet examen, étaient aussitôt envoyés sur le front de l'Est d'où peu revinrent.

C'est au Centre Richelieu, paroisse étudiante de la Sorbonne, que Pierre Barral fait la connaissance de sa future femme Marie-Suzanne Otten-Walter, originaire de Mulhouse et leur mariage religieux est célébré par le père Maxime Charles responsable du Centre Richelieu qu'il avait fondé à la fin des années quarante avec la collaboration de plusieurs étudiants de la Sorbonne, en particulier de Pierre Barral, qui rédigea le

règlement intérieur caractérisé par le « théorème de Barral » : « le premier devoir du responsable est de former son successeur. » Maxime appliquée à la lettre par Mgr Maurice Feltin, archevêque de Paris, à l'encontre du père Charles avec qui il était en profond désaccord, qu'il envoya en exil à la basilique de Montmartre et dont le successeur désigné fut un jeune prêtre charismatique, l'abbé Jean-Marie Lustiger, avec qui les époux Barral restèrent longtemps, par leurs échanges épistolaires, en contact.

Entre 1944, début de ses études à la Sorbonne, et 1948, année de son succès à l'agrégation d'histoire, le jeune Pierre Barral parvient à suivre de brillantes études supérieures et à vivre, parallèlement, un engagement catholique très actif au Centre Richelieu. C'est alors, au Quartier latin, une époque fascinante et effervescente sur le plan intellectuel, mais aussi politique et religieux. À l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, les communistes tiennent le haut du pavé et sa cellule est peuplée de futurs collègues de Pierre Barral, alors souvent stalinien convaincus : Alain Besançon, Maurice Agulhon, Emmanuel Le Roy Ladurie, qui, en 1982, évoqua avec beaucoup d'humour cette période agitée dans Paris-Montpellier : 1945-1963. Or, au Quartier latin, la seule alternative à cette prépondérance marxiste réside alors dans le Centre Richelieu, dont la figure tutélaire est, avec Pierre Barral, le jeune historien René Rémond.

Après son service militaire, passé, en 1948-1949, dans l'armée de l'air, Pierre Barral est nommé au lycée Champollion de Grenoble. Il profite de sa présence en Dauphiné pour y rassembler des matériaux de sa future thèse, dirigée par Ernest Labrousse, consacrée au Département de l'Isère sous la III<sup>e</sup> République, soutenue en 1959 et publiée en 1962. Elle lui permet d'être nommé, en 1960, professeur d'Histoire contemporaine à l'université de Nancy où il reste presque trente ans jusqu'en 1989. Il passe ses dernières années de professeur jusqu'à sa retraite définitive en 1995 à l'Université Paul-Valéry, appelé par Gérard Cholvy, où je le retrouve lors de ma nomination, à l'automne 1991, comme maître de conférences et où nous allons travailler ensemble cordialement pendant une dizaine d'années.

Son bilan scientifique est d'une très grande richesse. Pour l'apprécier à sa juste mesure, il convient de rappeler en premier lieu les grandes orientations de sa recherche en histoire et sa conception du métier d'historien. Il commence ses travaux au moment où l'École des Annales est en train de conquérir définitivement l'Université française. Cependant, même si Pierre Barral admire sincèrement les travaux de Lucien Febvre, de Marc Bloch et de Fernand Braudel, il refuse une trop grande spécialisation en histoire économique et sociale. Il existe chez lui la volonté de réaliser une synthèse d'histoire totale, qui fédérerait la connaissance des structures sociales, des courants culturels et des institutions politiques à l'échelle locale. Par exemple, alors que l'École des Annales avait condamné l'histoire biographique, Pierre Barral la juge indispensable pour comprendre une période et l'a pratiquée avec talent. Cette tentative d'une histoire totale englobant l'économique, le social et le politique, il l'a du reste réussie dès sa thèse sur le Département de l'Isère sous la III<sup>e</sup> République et dans sa thèse complémentaire – jusqu'en mai 1968, une thèse de doctorat d'État devait être nécessairement prolongée par une thèse complémentaire – qui porte sur la famille Périer, grands notables dans le département de l'Isère tout au long du xix<sup>e</sup> siècle.

Dans sa vaste production universitaire, qui se déroule pendant plus de quarante ans, on peut dégager trois axes majeurs parfaitement complémentaires :

\* En premier lieu une réflexion, nourrie d'exemples concrets, sur l'enracinement de la République dans la société française et les grandes figures qui l'ont incarnée. Dans cette perspective, en 1968, il publie chez Armand Colin un précieux recueil de textes choisis sur Les fondateurs de la III<sup>e</sup> République (collection U), qui me fut très utile lorsque j'étais étudiant. Tableau complété par deux biographies d'hommes d'État

républicains : en 1984, Jules Ferry, une volonté pour la République aux Presses universitaires de Nancy, petit livre brillant depuis longtemps épuisé qu'il m'avait offert. À sa lecture, une phrase de cet ouvrage m'avait frappé. C'est la réponse dense de Jules Ferry à la question d'un jeune député républicain du Tarn, Jean Jaurès, pas encore socialiste, qui lui demandait quel était son idéal politique : « Organiser l'humanité sans Dieu et sans roi ».

En 2008, chez Privat, Pierre Barral publie également Léon Gambetta, tribun et stratège de la République (1838-1882).

\* Le deuxième axe de ses recherches porte sur les *Agrariens français de Méline à Pisani*, c'est-à-dire sur l'action des responsables politiques qui ont eu en charge la politique agricole nationale, de Jules Méline (1838-1925), un Lorrain né à Remiremont, à Edgar Pisani (1918-2016), au service de Charles de Gaulle puis de François Mitterrand. Dans son œuvre, le mouvement ouvrier est clairement délaissé au profit de « la République des paysans » et ses travaux soulignent que la caractéristique majeure du monde agricole français est l'acquisition, l'agrandissement et la transmission de la propriété familiale, comme si, par cet ouvrage, Pierre Barral entendait tacitement renouer avec son ancêtre vigneron à Coursan. Cependant Pierre Barral n'est pas resté à l'écart de l'École des Annales, notons qu'il a donné à l'*Histoire économique et sociale de la France*, dirigée par Fernand Braudel et Ernest Labrousse, une solide contribution sur l'agriculture et la société rurale de 1880 à 1980. Enfin, en 1978, chez Armand Colin, il brosse une belle *Étude comparative des sociétés rurales du XX<sup>e</sup> siècle* à travers le monde.

\* La troisième orientation des recherches menées par Pierre Barral concerne la conscience régionale lorraine. Certes, au départ, formé à Paris, enseignant à Grenoble, il n'était guère familier des problèmes liés à cette province. Mais, nous l'avons vu, les trente années passées à l'université de Nancy lui ont permis de mieux comprendre le passé complexe de cette région placée entre le royaume de France et l'Empire germanique, et longtemps victime des déchirements franco-allemands. Les travaux de maîtrises et les thèses de doctorat qu'il a dirigés à Nancy – notamment ceux de son disciple François Roth, né en 1936 et disparu accidentellement en 2016 – ont fait de Pierre Barral un fin connaisseur de cet espace. Il a ainsi participé aux grandes synthèses de l'histoire des provinces et de l'histoire des villes de la maison Privat – *Histoire de la Lorraine* en 1977 et *Histoire de Nancy* en 1978 – et l'*Encyclopédie illustrée de la Lorraine*, en 1990, dirigée par René Taveneaux aux Presses universitaires de Nancy, et, en 1989, *L'Esprit lorrain* qu'il caractérise tout à la fois par la nostalgie de l'indépendance ducal et l'esprit patriotique nourri par le souvenir des nombreux conflits avec l'Allemagne et l'héritage des « Princes Lorrains » : Jules Ferry, Lyautey, Maurice Barrès et Raymond Poincaré auquel il a consacré, en 1989, une monographie, *Raymond Poincaré et la Lorraine*. Sans oublier, à partir de l'époque romantique, le culte populaire de Jeanne d'Arc. Pour lui, ce sont les guerres de la Révolution et de l'Empire qui ont fait de la Lorraine une province incontestablement française. Et le fait que sa chère Suzanne soit d'origine alsacienne n'a fait que renforcer son intérêt sensible pour la France de l'Est.

Je voudrais à présent faire un peu d'ego-histoire et indiquer tout ce que je dois à Pierre Barral devenu, à partir de 1991, un confrère à l'université Paul-Valéry, un mentor et rapidement un ami.

À Montpellier, il n'a jamais renâclé à participer à des jurys de masters et de thèses de doctorat où ses conseils à mes doctorants étaient toujours précieux et appréciés en raison de son expérience unique. Surtout il a accepté de participer à mes propres chantiers de recherche. En 2004, pour le Dictionnaire biographique des historiens français et francophones, il a rédigé 21 notices d'historiens contemporains qu'il avait tous connus et dont il parlait avec à la fois une grande compétence, de l'empathie et beaucoup d'humour. Je n'en citerai que deux, Ernest Labrousse (1895-1988), son directeur de

thèse, et Jean Schneider (1903-2004), son patron à Nancy, incarnation, à ses yeux, de l'esprit lorrain : grand résistant, il fut déporté à Dachau et n'évoquait son épreuve douloureuse qu'il l'avait durement affecté qu'avec une très grande pudeur.

Dans un autre de mes livres, *Les Héros des Français*, paru chez Larousse en 2011, il avait accepté de rédiger une courte notice sur François Mitterrand. Dix ans plus tard, lorsque je dirigeais, en Gironde, une petite collection sur les Figures de l'Aquitaine, je lui proposais d'y rédiger une biographie complète de François Mitterrand, il éclata de rire et me dit qu'il était désormais trop âgé, qu'il avait « rendu sa copie », terme qu'il empruntait à François Mauriac et me suggéra de la composer moi-même, ce que je fis du reste et elle est sortie au début de l'année 2025 sous le titre, *François Mitterrand et la culture*.

Pierre Barral était un homme d'une très grande rigueur intellectuelle et morale et il n'aurait jamais agi comme un ancien président de l'université Paul-Valéry qui, lors des commissions et comités de spécialistes, demandait à ses collègues d'histoire contemporaine, à propos des candidat(e)s à un poste de maître de conférences ou de professeur, ce qu'il/elle pensait, voire : « Pense-t-il, pense-t-elle bien ? » Pour sa part, il ne s'intéressait qu'à deux critères essentiels : le/la candidat(e) est-il/elle pédagogue capable de tenir un amphithéâtre d'étudiant(e)s ? Quel est son bilan scientifique ? C'est pourquoi, du reste, il était très apprécié de ses collègues, de ses étudiant(e)s et du personnel administratif de l'université Paul-Valéry. Lorsque j'annonçai à mon collègue et ami François Brunet, professeur de littérature contemporaine émérite à Paul-Valéry, le décès de Pierre Barral, il me répondit très ému que celui-ci avait été, en 1959, à Grenoble, en classe de Première, son professeur dont il conservait un souvenir éblouissant parce qu'il lui avait fait aimer l'histoire qu'il enseignait de manière extrêmement vivante et chaleureuse.

Néanmoins, cette attitude rigoureuse ne l'empêchait pas de manifester beaucoup d'humour. Évoquant son maître Ernest Labrousse, il disait qu'il distribuait les thèses à ses étudiants – à Maurice Agulhon le Var, à Pierre Barral, l'Isère – comme Napoléon distribuait les royaumes à ses frères. Il avait eu, à Nancy, comme collègue, Jack Lang qui y était, le jour, professeur de droit, et, la nuit, agitateur culturel. Il disait en riant qu'il était un excellent enseignant, très apprécié mais qu'il ne fallait surtout pas lui demander dans quel amphithéâtre et à quelle heure se déroulaient ses cours et TD, car il ne le savait pas toujours lui-même...

Élu dans notre Académie en 1998, il y fut reçu au fauteuil XIX par Gérard Cholvy le 9 novembre 1999 et fit l'éloge de son prédécesseur, Vincent Badie (1902-1989), un grand républicain du Midi, qui, le 10 juillet 1940, à Vichy, s'opposa courageusement avec seulement 79 autres députés à la désignation, par un Parlement instrumentalisé par Pierre Laval, de Philippe Pétain comme chef de l'État. Très assidu aux séances de notre Académie, il intervint fréquemment dans ses débats et toujours de manière très féconde. En 2020, sa fille Odile, magistrate à Toulouse, lui trouva, dans un quartier tranquille, avenue de Muret, un petit appartement près du sien où il passa paisiblement les dernières années de sa vie. Chaque fois que j'allais à Toulouse, je ne manquais pas de lui rendre visite et j'étais, à chaque rencontre, admiratif devant l'acuité de son intelligence et la portée de sa culture. La dernière fois, ce fut en décembre 2024, et je suis très triste de penser que désormais il n'y aura plus de prochaine fois. Notre consœur Béatrice Bakhoucha a parfaitement résumé ce que fut toujours notre confrère Pierre Barral : « un modèle intellectuel et humain rare ».

En 2024, Agnès et Cécile Pivot ont publié un bel album de photographies en hommage à leur père disparu quelques mois plus tôt : Bernard Pivot, le goût des autres. En m'inspirant de leur exemple, permettez-moi de conclure : Pierre Barral, le goût des autres.



*Séance publique du 20 octobre 2025*

**Présentation de M. Christian Amalvi**

**Gilles GUDIN DE VALLERIN**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Monsieur,

Vous présenter, faire votre éloge, évoquer vos parcours correspond à pratiquer – avec votre aide – l’ego-histoire chère à Pierre Nora qui inventa ce concept en 1987 dans un livre intitulé *Essais d’ego-histoire*.

Christian Amalvi est né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 23 avril 1954. À l’époque de Jean Jaurès, son grand-père paternel fut ouvrier agricole dans un grand domaine du Tarn, avant d’ouvrir une épicerie à Castres à la fin de sa vie. Son père put devenir inspecteur des impôts. Les membres de sa famille maternelle exercèrent la fonction d’instituteur laïc dans le Tarn et sa mère enseigna l’anglais. Grâce à l’enseignement et à la fonction publique, cette famille modeste bénéficia d’une réelle ascension sociale. Dès l’enfance, il aima l’histoire : ses copains le surnommèrent « Richelieu » : bien plus tard d’ailleurs, il étudiera dans ses livres la postérité du cardinal.

### **Du lycée de Toulouse à la Bibliothèque nationale**

Christian Amalvi suivit ses études secondaires au lycée Pierre de Fermat de Toulouse où il écouta avec beaucoup d’intérêt les cours d’histoire de Jean Leduc, co-auteur d’un livre inspirant, *L’enseignement de l’histoire en France de l’Ancien Régime à nos jours*. De septembre 1972 à juin 1974, il prépara le concours de l’École nationale des chartes qui forme à la fois des conservateurs d’archives et des conservateurs de bibliothèque. Pendant sa scolarité de septembre 1974 à juin 1978, il s’intéressa plus particulièrement aux enseignements dispensés par Jean Glénisson sur l’histoire de l’historiographie et aux cours sur l’histoire du livre d’Henri-Jean Martin. Ce dernier créa la Bibliothèque municipale de La Part-Dieu à Lyon et publia un livre toujours de référence *L’apparition du livre*. En juin 1978, Christian Amalvi soutint sa thèse de l’École des chartes intitulée : *Les Héros de l’histoire de France*. À l’issue de sa scolarité en juillet 1978, il fut nommé conservateur stagiaire à la Bibliothèque nationale. Puis en 1978-1979, en tant que stagiaire scientifique du contingent, il effectua son service militaire qui se déroula en deux périodes : quatre mois comme simple soldat dans un régiment d’infanterie à côté de Rennes ; un an comme conservateur au musée de l’Armée aux Invalides. Cette expérience fut très féconde au niveau patrimonial, puisqu’en janvier 1979, il participa à la grande exposition *Foch*, à l’occasion du cinquantième anniversaire de la mort du maréchal.

En janvier 1980, il retrouva son poste de conservateur à la Bibliothèque nationale située alors uniquement rue de Richelieu, où il y resta jusqu’en septembre 1991. Affecté successivement au Service de l’Histoire de France et au Service de l’Inventaire général, ses activités relevèrent de trois domaines : le classement et l’inventaire de fonds jamais

classés, notamment des tracts et des affiches des campagnes électorales de la Troisième République ; l'enregistrement quotidien des ouvrages d'histoire parvenus par dépôt légal, achat et don ; la participation occasionnelle à des expositions à caractère historique et à la rédaction des notices de leurs catalogues. C'est ainsi qu'en 1983, il participa à l'organisation de l'exposition *1913* et rédigea les notices du chapitre consacré à la vie politique en 1913. Il donna également plusieurs articles à la *Revue de la Bibliothèque nationale*, notamment en 1989, à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution française. Plusieurs fois par semaine, il assumait des fonctions de service public, soit à la salle des catalogues située en sous-sol de la célèbre salle Labrousse dirigée alors par José Seckel, soit installé à la place surplombant l'espace de travail de cette même salle. Son rôle principal fut d'orienter et de conseiller les chercheurs, parfois il lui arriva de répondre à des questions pour le moins farfelues. Christian Amalvi aime raconter qu'il a été copieusement pris à partie à plusieurs reprises par des lecteurs, parce que des livres n'arrivaient pas assez vite ou parce que les ouvrages apportés par les magasiniers ne correspondaient pas aux demandes formulées. Comme le système des cotes des livres était souvent très complexe, il lui arriva d'aller les vérifier dans les magasins, pour résoudre le problème.

À la Bibliothèque nationale Richelieu, il disposa d'une décharge horaire pour participer activement à des travaux de recherche et accéder facilement aux magasins. Chargé de cours à l'Université de Nanterre puis de Saint-Germain-en-Laye au cours des années 1980, il prit goût à l'enseignement. Il quitta la carrière de conservateur de bibliothèque pour trois raisons : ne pas aller à Bibliothèque nationale de France à Tolbiac pour exercer en grande partie des missions catalographiques, sans pouvoir accéder désormais aux magasins ; se consacrer entièrement à la recherche ; devenir enseignant.

### **Trois thèses pour devenir professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paul-Valéry de Montpellier**

Parallèlement à ses fonctions à la Bibliothèque nationale, il entama très vite une thèse de troisième cycle intitulée *Le mythe d'Étienne Marcel en France, de la Révolution française à l'élection de Jacques Chirac comme maire de Paris en 1977*. Soutenue à l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT) à l'automne 1982, cette seconde thèse fut dirigée également par Jean Glénisson, enseignant à l'École des chartes. Le jury fut composé de trois membres : Jean Glénisson, le médiéviste Jacques Le Goff et Charles-Olivier Carbonell, dont la rencontre fut décisive dans la nouvelle orientation de sa carrière. En effet, après une intervention de Christian Amalvi à l'Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand en juin 1980, Carbonell lui avait dit qu'il avait toutes les aptitudes nécessaires pour enseigner à l'Université. Avant la réforme annoncée des diplômes de thèse à la fin de l'année 1982, Carbonell l'encouragea alors à s'inscrire en thèse de doctorat d'État qui, à partir de 1983, fut supprimée ainsi que la thèse de doctorat de troisième cycle, pour être remplacée par une thèse de doctorat Nouveau Régime d'une durée maximum de cinq ans. Selon lui, en préparant une thèse de doctorat d'État, il serait mieux armé pour postuler à l'Université. Le 22 décembre 1994, Amalvi soutint à l'Université Paul-Valéry, sous la direction du professeur Charles-Olivier Carbonell, une troisième thèse intitulée *L'histoire pour tous : la vulgarisation historique en France d'Augustin Thierry à Ernest Lavisse 1814-1914*. Le jury de cette thèse de doctorat d'État fut présidé par Maurice Agulhon, professeur au Collège de France et composé de Gérard Cholvy, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paul-Valéry, Charles-Olivier Carbonell, directeur de thèse, Alain Corbin, professeur à la Sorbonne, Gerd Krumeich,

professeur à l'Université allemande de Freiburg. Grâce à l'appui de son directeur de thèse, Carbonnell, « historien européen et de l'Europe » pour reprendre une partie du titre d'un colloque d'hommages qu'Amalvi lui consacra en 2020, il fut élu, au printemps 1991, maître de conférences en histoire contemporaine, à l'Université Paul-Valéry de Montpellier. En 1998, il eut la chance de pouvoir succéder à son maître dans sa chaire d'histoire de l'historiographie créée une vingtaine d'années plus tôt à l'Université. De 1998 à janvier 2023, Christian Amalvi fut professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paul-Valéry de Montpellier.

Son épouse Chantal Mizzi, s'étant mise en congé de son poste à la Bibliothèque nationale, le rejoignit à Montpellier avec leurs trois enfants : Gilles né en 1979, Cécile née en 1982 et Gabriel né en 1987. La famille Amalvi choisit de s'installer à Clapiers, commune située au nord de l'Université Paul-Valéry, afin d'éviter de traverser la cité pour se rendre à la faculté et élever leurs enfants dans la garrigue loin de la pollution de la grande ville.

## Un enseignant passionné

Ses enseignements se situaient alors en Licence, route de Mende et les séminaires de recherche à l'annexe de Saint-Charles. Ses cours portèrent sur l'épistémologie contemporaine, depuis la constitution des Archives nationales et la réorganisation de la Bibliothèque nationale sous la Révolution jusqu'à la Nouvelle Histoire. Chaque courant de l'historiographie – l'histoire romantique ; l'histoire critique ; l'École des Annales ; l'écriture de l'histoire au féminin, etc... – fut traité de manière thématique en abordant leurs différentes problématiques. L'autre cours de Licence releva de la nouvelle histoire culturelle élaborée à l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines par Jean-Yves Mollier et Pascal Ory. Amalvi donna toute une série de cours thématiques sur l'histoire du livre à travers l'étude des principales maisons d'édition parisiennes, de la presse, de la photographie, de la Bande Dessinée, des prix littéraires, des best-sellers. Ce cours, ayant de plus en plus de succès, fut transféré en amphithéâtre. Ouvert pendant plus de quinze ans à l'ensemble des étudiants de l'Université, toutes spécialités confondues, ce cours accueillait chaque année plus de 200 étudiants inscrits.

En Master, un cours d'historiographie analysa l'écriture de l'histoire et de l'histoire de l'art, de l'Antiquité à nos jours. Son séminaire de première année privilégia une histoire sociale de la ville : les transformations de la ville au temps d'Hausmann, à Paris bien sûr, mais aussi à Lyon, Marseille, Montpellier, etc. ; les expositions universelles ; l'histoire du tourisme, du Patrimoine et des musées ; les problèmes liés à la laïcité, à l'école et dans les cimetières ; les jours de fêtes religieuses et laïques. Son séminaire de seconde année concerna les usages de la mémoire. Il étudia les lieux de mémoire, à l'échelle universelle (Auschwitz), nationale (Bouvines) et régionale (la bataille de Muret de 1213). Il s'intéressa aussi aux noms donnés aux rues, places et boulevards des agglomérations, aux statues élevées et renversées dans l'espace public, sans oublier la place croissante des commémorations depuis quarante ans environ (en particulier celles de la Révolution française et de l'épopée napoléonienne). Un autre chapitre important de ce séminaire fut consacré à l'histoire complexe du Panthéon : de son ouverture sous la Révolution jusqu'aux dernières panthéonisations de la V<sup>e</sup> République. Ses séminaires de Master débouchèrent sur la direction d'une cinquantaine de master et d'une vingtaine de thèses.

Parallèlement à ces cours et séminaires, il participa, route de Mende, à une formation pré-professionnelle concernant la valorisation du Patrimoine, qui comprit

deux volets complémentaires : en première année, des cours sur le patrimoine industriel et rural ; en seconde année, des cours sur les lieux de mémoire du Midi. Pendant vingt ans, dans le cadre du département des arts plastiques, il donna un cours sur l'histoire des différentes formes de création artistique des années 1930 à nos jours dans le domaine du théâtre, du cinéma, de la Bande Dessinée, de la photographie, de la musique, de la chanson populaire en liaison étroite avec le contexte historique et politique. La préparation de ses cours aux sujets très diversifiés nourrit ses livres et inversement : il devint pleinement un enseignant-chercheur.

## Un chercheur reconnu par ses pairs et par le grand public

Spécialiste d'histoire culturelle, ses orientations de recherche s'articulèrent autour de quatre thèmes complémentaires : premièrement, la vulgarisation scientifique et l'histoire de l'historiographie ; en second, l'histoire de France par l'analyse des images ; en troisième point, les héros de l'histoire de France comme « lieux de mémoire » ; en quatrième axe, l'histoire régionale d'un double point de vue chronologique et mémorielle.

Tout d'abord, dans son premier axe de recherche, l'écriture de l'histoire fut saisie à travers toutes ses approches : de Voltaire à la Nouvelle Histoire. Dans cet ensemble, il privilégia la vulgarisation historique, en analysant le contenu des manuels scolaires, des livres de lecture et de prix, des brochures de propagande politique et religieuse destinées au grand public, aux enfants et à leurs parents, depuis la fin de l'Ancien Régime jusqu'à nos jours. L'étude de ce corpus donna lieu en 2001 à la publication d'un *Répertoire des auteurs de manuels scolaires et de livres de vulgarisation historique de langue française de 1660 à 1960*. Tout naturellement, il fut co-commissaire de l'exposition *Illustrer l'histoire de France, l'épopée des manuels scolaires du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, qui s'est tenue aux Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine, du 25 janvier au 12 octobre 2025. Des manuels et des objets scolaires furent présentés dans une salle de classe reconstituée. Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, les illustrations des livres d'histoire proposent plusieurs conceptions de l'histoire : la France des rois et des empereurs ; la République des héros ; le pays de la citoyenneté, technique et numérique. Cet « album de famille de tous les Français » varie en fonction « des injonctions de la morale, de la religion ou de la politique ».

De la vulgarisation historique, il passa tout naturellement à l'histoire de l'historiographie : en 1996, il donna une synthèse sur l'ensemble des représentations du Moyen Âge dans un ouvrage intitulé *Le goût du Moyen Âge*. Victor Hugo et Jules Michelet ressuscitent le siècle des cathédrales et de Jeanne d'Arc. Les auteurs catholiques élaborent une vision nostalgique de l'âge d'or et du paradis perdu du Moyen Âge, qu'il faudrait restaurer pour exorciser le déclin français. Les adversaires les plus déterminés de l'Église catholique et les défenseurs intransigeants de la Révolution française décrivent les terrifiantes images d'un Moyen Âge obscurantiste et barbare, qui apparaît comme un repoussoir à la modernité. Au XX<sup>e</sup> siècle, une lecture désormais multiforme du Moyen Âge semble moins conflictuelle.

En reconnaissance de ses qualités historiographiques, il lui est demandé en 2004 de diriger la publication du *Dictionnaire biographique des historiens francophones de Grégoire de Tours à Georges Duby*. Dans l'introduction, Amalvi présente ainsi ce projet : « le but que j'ai poursuivi, qui était déjà celui du professeur Carbonell, est plus simplement de désacraliser l'historien en déposant sa toge magistrale au vestiaire, de remettre sa carrière en situation, en perspective historique et de rappeler avec une infinie modestie et sans élever la voix que les œuvres les plus réputées sont souvent

conditionnées par les passions politiques et religieuses de leur temps ». Soixante-treize contributeurs examinèrent l'œuvre de 348 historiens. Amalvi rédigea une douzaine de notices : l'historien grand public André Castellet, animateur de *La tribune de l'histoire* et de *La caméra explore le temps* avec Alain Decaux ; Maurice Crubellier, spécialiste de *l'Histoire culturelle de la France* ; Adeline Daumard et *La Bourgeoisie parisienne au XIX<sup>e</sup> siècle* ; le ministre de l'instruction publique de Napoléon III à l'époque de l'Empire libéral, Victor Duruy, et par ailleurs auteur de manuels d'histoire ; Charles de Gaulle ; Henri Guillemin, l'auteur de grandes biographies (Lamartine, Victor Hugo, Émile Zola) ; le professeur Ernest Lavisse, auteur des célèbres manuels ; Charles de Montalembert, défenseur du Moyen Âge avec son livre *Les moines d'Occident* ; Frédéric Ozanam, historien du Moyen Âge et de la civilisation chrétienne ; Jules Quicherat, éditeur des actes du procès de Jeanne d'Arc et auteur d'un livre de référence sur *l'histoire du costume* ; Gérard Walter, éditeur des sources concernant la Révolution française et auteur d'un ouvrage consacré à *Robespierre* ; Joseph Rovin, historien de l'Allemagne et acteur du rapprochement franco-allemand.

Le second axe porta sur toutes les images qui mettent en scène l'histoire de France, depuis les grands tableaux des années romantiques – Ingres, Delacroix, Paul Delaroche, entre autres – jusqu'aux images d'Épinal et aux vignettes des livres de vulgarisation. Ces reproductions ou ces pastiches des chefs d'œuvres des maîtres, tout comme les textes les accompagnant, constituent un discours iconographique qui mérite d'être décrypté de manière autonome. À plusieurs reprises, il rédigea des notices sur des thèmes illustrant des héros dans des catalogues, notamment en 2007 pour l'exposition de la Bibliothèque nationale *Héros, d'Achille à Zidane*. Il s'occupa aussi de l'histoire de l'image et de l'iconographie, par exemple en 2013, dans son introduction au catalogue de l'exposition *L'histoire de France par la publicité* présentée à l'Hôtel de Sens à Paris. Actuellement, il participe au comité scientifique d'un futur « musée de la République et de la citoyenneté » qui devrait ouvrir en 2027 dans le manoir de Bel-Ébat dans la commune d'Avon, près de Fontainebleau. Didier Maus, ancien conseiller d'État et ancien maire de Samois-sur-Seine, a fait don à la Ville d'Avon de son importante et précieuse collection de 500 représentations de la République. Comme François 1<sup>er</sup> et Napoléon sont célébrés à Fontainebleau, la République sera exposée « en gloire » au musée des représentations de la République d'Avon.

Le troisième axe concerna les lieux de mémoire ainsi que la mise en scène des héros de l'histoire. Cette notion essentielle de « lieu de mémoire » a été inventée par Pierre Nora dans son ouvrage collectif en sept volumes parus en 1984-1992 dans la Bibliothèque des histoires chez Gallimard. Citons la préface de Pierre Nora (1931-2025), historien, éditeur et rédacteur en chef de la revue *Le Débat* : « Il s'agissait en effet au départ de mettre en lumière la parenté secrète qu'entretenaient les mémoriaux vrais, comme les monuments aux morts ou le Panthéon, avec des objets apparemment aussi différents que des musées, commémorations, archives, devises ou emblèmes et au-delà, avec des phénomènes encore plus lointains : des institutions comme l'Académie française ; des réalités comme les frontières ; des catégories administratives, politiques ou temporelles, comme le département, la droite ou la gauche, la génération. Pour aboutir, en définitive, à la mise en place générale et à l'analyse détaillée des blocs les plus massifs de ses représentations et de notre mythologie nationale. » Christian Amalvi eut l'honneur de participer à ce grand livre avec un texte consacré au 14-Juillet.

C'est dans la même perspective historiographique qu'en 2005 il dirigea chez Armand Colin *Les Lieux de l'histoire* (les archives et les bibliothèques, les académies, l'édition, les établissements d'enseignement et de recherche) et publia en 2019 chez Larousse *Ces lieux qui racontent l'histoire de France* (le Mont-Saint-Michel,

Le Vieux-Port de Marseille, Lourdes, Les Halles Baltard, La Promenade des Anglais, Les Corons, Le Camp des Milles, le Vercors, L'Opéra Bastille). En 2015 et 2016, il édita *Ombres et lumières du Sud de la France : les lieux de mémoire du Midi*, en deux volumes, aux Indes savantes à Paris, en dirigeant une quarantaine de chercheurs. Il souhaita proposer une histoire culturelle de l'espace méridional et de sa mémoire. Deux raisons le poussèrent à ce projet. Dans *Les Lieux de Mémoire* de Pierre Nora, seulement trois textes abordent la mémoire du Midi de la France : « Nord/Sud » par Emmanuel Leroy-Ladurie ; « Le Musée du Désert » par Philippe Joutard et « Le Félibrige » par Philippe Martel. Le deuxième argument est jugé encore plus légitime par Christian Amalvi : « tordre le cou à tous les stéréotypes malveillants ressassés depuis l'époque romantique, et ramassés de manière caricaturale par le Nîmois Alphonse Daudet dans *Tartarin de Tarascon* en 1872, sur les populations méridionales [...] ».

Pierre Nora l'avait autorisé à utiliser en sous-titre « les lieux de mémoire ». Il choisit de présenter de nombreux thèmes (invention géographique du Midi, mémoires des langues, de la presse méridionale et d'événements fondamentaux, mémoires par périodes historiques, etc.). Ainsi examina-t-il la très grande diversité des mémoires du Midi.

À l'aide de biographies populaires, de manuels scolaires et de caricatures, Christian Amalvi analysa dès 1979 la légende noire et la légende dorée de Saint-Louis, Jeanne d'Arc, Louis XIV, Napoléon et Charles de Gaulle dans un livre intitulé *Les Héros de l'histoire de France : recherche iconographique sur le Panthéon scolaire de la Troisième République*. Au printemps 2011, il publia chez Larousse, avec la coopération amicale de Pierre Barral, les *Héros des Français : controverses autour de la mémoire nationale*. Ce livre établit la bourse des héros au cours des âges : en 1999, les Français placèrent en tête Napoléon, puis Charles de Gaulle enfin Louis XIV. Aujourd'hui, Christian Amalvi a bien voulu nous indiquer son tiercé personnel par ordre décroissant : Charles de Gaulle, Jeanne d'Arc et Victor Hugo. En 2012 puis de nouveau en 2022, il organisa conjointement avec Julie Deramond un colloque consacré aux représentations et aux regards méridionaux de Jeanne d'Arc. En octobre 2025, il vient de publier un texte au titre évocateur « Panthéon(s) » dans la *Nouvelle Histoire de France* dirigée par Éric Anceau, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lorraine.

Sa quatrième orientation de recherche, la plus récente, porta sur l'histoire régionale, saisie dans une double dimension, celle d'une histoire classique, chronologique, des origines antiques à nos jours d'une ville ou d'un département, et celle de la mémoire d'un espace provincial. Pour la première séquence, on pourrait citer l'*Histoire de Montpellier* co-dirigée avec son ami Rémy Pech en 2016 et l'*Histoire du Tarn* dirigée conjointement avec Rémy Pech et Jean Le Pottier, en 2018, ouvrages publiés par Privat à Toulouse. L'histoire de Montpellier d'Amalvi et Pech fait une plus grande place à l'histoire contemporaine, présente les différentes communautés sociales et spirituelles, fait commencer judicieusement Montpellier avec Lattara. Cette nouvelle histoire de Montpellier complète heureusement celle de Gérard Cholvy plus chronologique et plus axée sur les périodes anciennes. *Mémoires plurielles de la Haute-Garonne*, sous la direction de Christian Amalvi et de Rémy Pech parut en 2011. En 2021, il co-dirigea, avec ses amis Odile Parsis-Barubé et François Guillet, *Les Mémoires normandes : pour une autre histoire de Normandie*. Depuis 2022, il dirige une collection de vulgarisation dénommée « Figures de Nouvelle Aquitaine » chez Memorizing édition à Saint-Macaire : quarante titres sont déjà parus dont *Aliénor d'Aquitaine*, *Charles de Gaulle*, *Napoléon*, *René Maran*, *Brantôme*, *Maurice Ravel*, *François Mauriac*, *Montesquieu*. En 2024, il écrivit le 33<sup>e</sup> volume *François Mitterrand et la culture*, dans lequel il souhaita mettre en évidence les rapports de Mitterrand avec l'Aquitaine, son bilan impressionnant en



matière culturelle et son immense culture personnelle. Pascal Ory donna une préface à ce livre d'histoire de la culture qui dépasse largement l'Aquitaine.

Au cours de sa carrière, il participa à de nombreux colloques : en 2004 à Besançon, en 2007 à Arles, en 2013 à Rennes et en 2018 à Paris. Au cours de sa carrière universitaire, il effectua de nombreux séjours à l'étranger : deux conférences à Cambridge en 1988 et 2007 ; de nombreuses séances de travail à l'Institut Georg Eckert de Braunschweig en Allemagne, conservatoire d'une mémoire scolaire universelle, dans les années 1990 ; des séminaires et des colloques en Russie, notamment en 2012 à l'occasion du bicentenaire de la bataille de la Moskowa. Depuis plus de vingt ans, il appartient au Comité des Travaux historiques et scientifiques (CTHS) dans sa section d'histoire contemporaine et du Temps présent et participa à ses nombreux congrès.

## **La démission de Christian Amalvi du Haut-Comité des commémorations nationales en 2018 est révélateur de sa conception de la mémoire**

En 2018, le Haut-Comité des célébrations nationales retint Charles Maurras dans sa liste de commémorations nationales. Devant la polémique suscitée par ce choix et malgré son accord préalable, Françoise Nyssen, ministre de la Culture, décida de retirer le nom de Charles Maurras du *Livre des Commémorations nationales 2018*. Par une lettre collective, inspirée par Jean-Noël Jeanneney et publiée le 21 mars 2018 dans le journal *Le Monde*, dix membres sur douze démissionnèrent de ce comité, pour protester contre cette censure. Pour eux, toutes les mémoires ont leur propre légitimité et doivent être respectées : « [...] la présence de Charles Maurras allait de soi, cette personnalité, ennemie de la République, ayant joué dans l'histoire de notre pays un rôle intellectuel et politique considérable, bien au-delà de sa famille de pensée. »

Christian Amalvi démissionna en connaissance de cause : en effet, il avait étudié en 2010 « Maurras historien » dans un livre de la Fondation nationale des sciences politiques intitulé *Le Maurrassisme et la culture*. À l'occasion de cette démission collective, Pascal Ory expliqua qu'on peut commémorer la naissance de Charles Maurras sans le célébrer : en matière de mémoire, la distinction entre commémoration et célébration est fondamentale. D'ailleurs, les commémorations ne concernent pas que des pages glorieuses ou positives de l'histoire. Il ajouta que ce n'est pas au gouvernement de choisir ce qu'il convient de commémorer. Depuis 2021, un service indépendant *France Mémoire*, sous la tutelle de l'Institut de France, est chargé de proposer à l'État les commémorations nationales dans la limite désormais d'une cinquantaine de noms ou d'événements.

Le récit de la vie universitaire de Christian Amalvi ainsi que l'analyse de ses fructueuses méthodes et de ses importants résultats de recherche ont permis de découvrir quel historien il est devenu finalement. Sa carrière fut hybride (conservateur de bibliothèque pendant onze ans, enseignant-chercheur durant 32 ans), mais la recherche et l'enseignement dominèrent largement dès le début de son parcours. Certainement, son ancien statut de conservateur lui ouvrit des portes pour ses recherches tandis qu'il établit de fructueuses coopérations entre ces deux professions savantes. Dans son livre *Histoire et mémoires, conflits et alliance*, Philippe Joutard, le grand historien des Camisards et le créateur de l'histoire orale en France, souligne le rôle joué par Christian Amalvi dans la vulgarisation du roman national en France à partir des années 1970. Historiographe passionné des mémoires, Christian Amalvi est un homme réservé, soucieux de la transmission du savoir et possédant une forte capacité à réunir et fédérer les chercheurs

de disciplines différentes. Au cours d'un colloque en 2016, un grand historien du XIX<sup>e</sup> siècle, Paul Lacroix, s'était vu décerner le titre d'« Homme-livre du XIX<sup>e</sup> siècle ». Aujourd'hui, l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier est heureuse d'accueillir en son sein un « Homme-mémoire ».

**TdM**



*Séance publique du 20 octobre 2025*

**Intronisation de M. Christian Amalvi**

**Michèle VERDELHAN**

Présidente de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Monsieur,

Ce soir l'histoire est à l'honneur.

Votre parrain vient de présenter votre carrière et vos travaux, d'une ampleur et d'une richesse admirables, et vous avez-vous-même rendu hommage au regretté Pierre Barral, confrère, collègue et ami, à son grand savoir et sa personnalité bienveillante et chaleureuse.

Votre prédécesseur sur le fauteuil, Jean-François Lavigne, lui bien vivant fort heureusement, est un spécialiste reconnu de la philosophie allemande du XIX<sup>e</sup> siècle.

Voyez comme tout cela s'articule harmonieusement autour de ces grandes lignes que sont le XIX<sup>e</sup> siècle, l'histoire, l'historiographie, l'histoire des faits donc mais aussi et surtout des idées. Magnifique harmonie des sphères, hasard ou nécessité ? Je ne sais si Nostradamus l'avait prédit, en tout cas il aurait dû.

Nous nous connaissons, vous et moi, depuis longtemps, par l'intermédiaire d'un collègue décédé bien trop tôt, notre ami commun Pierre Guibbert, grand spécialiste des manuels scolaires et aussi d'histoire du cinéma.

Vous m'avez été présenté par Pierre Guibbert, je m'en souviens bien, comme « l'homme aux trois thèses ». Il est vrai que cela force le respect, malgré peut-être une légère inquiétude vis-à-vis de ce qui pourrait apparaître comme une sorte d'addiction !

L'ampleur et l'originalité de votre œuvre scientifique ont été superbement mises en valeur par votre parrain et confirment, finalement, ce soupçon : il s'agit bien d'addiction au travail, car vous en êtes un bourreau ! Inlassable chercheur, auteur, éditeur, conférencier. Et cette formidable énergie vous place aux premiers rangs des historiens français, aux côtés par exemple de Pierre Nora pour la mémoire, ou de Charles-Olivier Carbonell pour l'historiographie.

C'est sur l'histoire des manuels scolaires que nous avons noué diverses collaborations. Lors d'un séminaire à la Maison des Sciences de l'Homme autour du manuel franco-allemand dont notre ami commun Rainer Riemenschneider ici présent a été conseiller scientifique. Ou bien à l'occasion des Journées Pierre Guibbert, créées par Pierre Boutan, présent également, en hommage au collègue décédé, où vous êtes intervenu en 2010 sur les auteurs des manuels scolaires, ou encore lors des colloques co-organisés avec les Archives départementales à Pierresvives, en 2014 sur *La Grande Guerre des manuels scolaires*, ou en 2016, *Mémoires et manuels scolaires*, ou en 2018 le colloque *1918 : tourner la page ?* À l'occasion de ce dernier colloque d'ailleurs, Pierre Barral nous avait fait une belle peur, en tombant à la renverse de tout son long dans l'amphithéâtre de Pierresvives ! Il s'en était tiré sans séquelles, et n'avait pas voulu être pris en charge médicalement, par crainte de déranger ! Que de courage et de modestie chez ce grand savant !

Et ce sont bien les manuels scolaires que votre récente conférence dans notre compagnie a convoqués dans le séminaire 2024, ou plutôt votre manuel fétiche : *Le Tour de France par deux enfants*. Sur le thème du travail justement, dont j'ai souligné plus haut l'importance qu'il prend dans votre vie. Vous voyez bien qu'il n'y a pas de hasard.

Vous n'aviez certes pas considéré l'Académie comme un lieu de vacances, et celle-ci saura capter à son profit et votre savoir et votre force de travail. D'ores et déjà je vous soumets une idée. Vous avez dirigé avec Rémy Pech une remarquable *Histoire de Montpellier*, qui renouvelle et complète celle dirigée par notre ancien confrère Gérard Cholvy. Ne serait-il pas temps d'écrire une *Histoire des femmes* de Montpellier, un Montpellier au féminin en quelque sorte ? Les choses étant bien faites, notre prochain colloque académique, auquel vous participez, pourrait vous y aider.

Voilà encore un nouveau projet possible, cette fois dans le cadre de notre Académie !

Mais il faut d'abord vous introniser officiellement. Et je n'oublie pas que c'est mon rôle ce soir. C'est donc avec grand plaisir que

Je demande maintenant au récipiendaire de se lever,  
Je demande aux membres de l'Académie de se lever,  
Je demande aux personnes de l'auditoire de se lever,

En ma qualité de présidente de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, je déclare solennellement l'Académie heureuse et honorée de recevoir comme titulaire du XXIX<sup>e</sup> fauteuil de la section Lettres, Monsieur Christian Amalvi.

La séance est levée.



TdM

*Séance publique du 17 novembre 2025*

**Réception de**

**Monsieur Philippe DOMY**

Sur le XXIII<sup>e</sup> fauteuil de la section Médecine

Laissé vacant par le décès de M Claude Jaffiol

**TdM**

|                                                          |     |
|----------------------------------------------------------|-----|
| Philippe DOMY                                            |     |
| Discours de réception : éloge de M .Claude Jaffiol ..... | 403 |
| Olivier JONQUET                                          |     |
| Présentation de M. Philippe Domy .....                   | 415 |
| Michèle VERDELHAN                                        |     |
| Intronisation de M. Philippe Domy .....                  | 423 |



*Séance publique du 17 novembre 2015*

## **Éloge de M. Claude Jaffiol**

**Philippe DOMY**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Fauteuil XXIII de la section Médecine

Madame la Présidente générale,  
Monsieur le Secrétaire perpétuel,  
Monsieur le Président de la section médecine,  
Mesdames les Académiciennes, Messieurs les Académiciens, Chères Consœurs,  
Chers Confrères,  
Mesdames, Messieurs, chers Amis,

**TdM**

Sachez que je ressens très intimement l'honneur de siéger au sein de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier qui, depuis 1706, vit se succéder en son sein tant de remarquables esprits, ce qui rend encore plus périlleux pour moi de présenter aujourd'hui cet éloge et de siéger parmi vous à ce fauteuil XXIII, dont les deux derniers occupants furent successivement le professeur Jacques Mirouze qui a donné à l'endocrinologie et aux maladies métaboliques un élan exceptionnel, puis le professeur Claude Jaffiol qui succéda au maître qu'il admirait. Deux noms prestigieux de notre faculté de médecine et de notre Compagnie qui, chacun à sa manière et à la place qui fut la sienne, contribuèrent, de concert, à enrichir les connaissances médicales et à porter très haut les fleurons de notre prestigieuse école de médecine montpelliéraine et de notre Compagnie. Il me faut rappeler que Claude Jaffiol avait d'abord été élu en 1987 au fauteuil XII du professeur Hervé Harant (parasitologue et botaniste) décédé en 1986, puis transféré au fauteuil XXIII qu'avait occupé son maître, le professeur Jacques Mirouze, jusqu'à son décès en 1991.

Par ma venue parmi vous, dont je mesure le privilège que vous m'avez offert en m'y conviant, et vous en sachant gré, j'ai pleinement conscience de suivre un fil conducteur, quasiment une filiation, dans cette succession. Conscient de ce signe de confiance, je ferai en sorte de m'en montrer digne et m'appliquerai à l'illustrer dans nos travaux, d'autant plus qu'arrivé à Montpellier fin 2010, je n'ai pu connaître professionnellement Claude Jaffiol, ni personnellement par la suite, ce que je regrette vivement, tant ce qu'on m'en a dit, ce que j'en ai lu et appris pour prononcer son éloge, n'a fait qu'accroître mes regrets. Aussi, requerrai-je par avance votre indulgence pour les quelques imprécisions ou manquements qu'à mon corps défendant, je commettrais.

À celles et ceux qui néanmoins voudraient absolument inscrire un ancrage entre nous, je leur conteraï la bonne étoile que nous avons partagée sans le savoir, lui et moi. Écoutez bien, les jours et les heures ont leur importance.

Alors que j'échappais à un destin funeste, le lundi 20 janvier 1992, en annulant au dernier moment mon vol Air Inter Lyon-Strasbourg qui percuta, à 19 h 20, le mont Sainte-Odile avant l'atterrissage à Strasbourg-Entzheim, il en fut de même pour lui, 17 ans plus tard, au retour d'une conférence à Rio, le lundi 1<sup>er</sup> juin 2009, malgré toutes ses tentatives pour échapper aux effets délétères de la « surréservation » et son recours infructueux aux autorités consulaires locales, en ratant son vol Air France AF447 Rio-Paris de 19 h 20, lequel sombra durant la nuit dans le Pot au noir de l'Atlantique, aucun

survivant : aucun survivant, deux-cent-vingt-huit victimes, la plus grande catastrophe aérienne de la Compagnie Air France. Vol identique à celui que j'avais moi-même emprunté le lundi précédent, au même horaire, au retour d'une mission au Brésil pour le compte de la Fiocruz, Croix rouge locale, alors conseillère du gouvernement fédéral.

Il est des circonstances fortuites qui interrogent sur une certaine communauté de destin de rescapés du hasard, de la providence ou de la prédestination comme l'affirmait Claude Jaffiol en bon protestant calviniste des Cévennes, au cours d'une interview à la presse donnée à la suite de cette catastrophe aérienne, toujours de grande actualité judiciaire. À quelques jours près, nous aurions pu voyager ensemble au hasard de la vie. Mais il n'est pas trop tard, nous allons tous deux voyager de concert ce soir en votre compagnie.

Madame la Présidente, j'ai bien entendu le message unanime de mes confrères médecins de la Section Médecine qui ont voulu marquer, par mon élection parmi vous, leur volonté d'ouverture de la représentation de la Médecine à d'autres métiers de la santé que le leur, en choisissant un directeur d'hôpital. Ce fut le vœu originel et original du professeur Daniel Grasset, relayé par mon parrain le professeur Olivier Jonquet, le doyen Jacques Bringer et le docteur Max Ponceillé ; je les en remercie avec respect et reconnaissance. Cet acte pourrait sembler chargé d'une belle ironie, tant les coursives hospitalières fourmillent d'histoires anecdotiques, quelquefois non dénuées de réalisme et souvent teintées d'humour, sur l'antinomie supposée naturelle entre les deux corps professionnels. Ce qui ne devrait pas laisser de nous étonner, tant la conjonction des savoirs et des pratiques de la centaine de métiers coopérant à l'hôpital est profondément consubstantielle à l'œuvre hospitalière commune.

Je veux y voir, en ce qui me concerne, la reconnaissance d'une pratique professionnelle qui a montré la solidarité de valeurs et d'intérêts partagés entre nos métiers et nos fonctions, avec, pour le médecin hospitalier, la finalité du bien-être du patient et le rétablissement de son état de santé et, pour le directeur d'hôpital, nonobstant l'univers de contraintes et d'injonctions contradictoires dans lequel il évolue, la valeureuse mission de garantir aux médecins et à tous les personnels soignants les meilleures conditions d'exercice de leur science et de leur art, dans le quotidien de leurs diverses activités au service des patients et pour la défense et illustration des valeurs humanistes du service public hospitalier.

Le professeur Claude Jaffiol, homme curieux de tout, ouvert d'esprit, pédagogue reconnu, appréciait l'ouverture et la diversité culturelles offertes par l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier où il a siégé durant trente-sept années. Il aimait participer aux séances et aux colloques de notre Académie où il comptait de nombreux amis et où sa contribution, ses interventions et ses prises de positions étaient fort appréciées.

Claude Jaffiol est né en terre cévenole, le 10 juillet 1933, sous les roches abruptes et gorgées de soleil qui enserrant le Gardon, en aval de Saint-Jean-du-Gard et de Mialet, et forment à Anduze une imposante et majestueuse porte des Cévennes. Mais, cette rude contrée, pays de poteries, d'olives et de châtaignes, marquée par les difficultés de l'existence liées à un sol ingrat et par le souvenir longtemps vivant des guerres de religion, inspire un sentiment d'austérité qui a certainement imprégné la personnalité du jeune écolier qui fréquentait l'école de cette commune rurale. Je vous invite donc à franchir allègrement cette autre « Sublime Porte » pour comprendre, en profondeur, ses origines culturelles, sociales et protestantes.

Avec sa famille, Claude Jaffiol a été profondément marqué en tant que descendant des huguenots pour lesquels la ferveur religieuse s'associe à une doctrine rigoureuse et à une croyance qui, au-delà de sa dimension collective et sociale, doit se vivre à titre personnel dans ses propres valeurs humanistes et, par là même, être vivante. Ce qui, selon les mots de notre très estimé confrère et témoin proche, le doyen Jacques Bringer,

lui a déterminé « la source de rigueur éducative, intellectuelle et de persévérance qu'il incarnait ». Claude Jaffiol en a tiré une grande discipline intellectuelle et morale pour l'ensemble de sa vie et de son œuvre.

Son père, Marcel Jaffiol, appartenait à une famille de commerçants et de fabricants dans l'univers de la chaussure. Ayant choisi de devenir instituteur, son métier fut pour lui un véritable ministère d'éducation comme on se plairait à le rêver de nos jours. C'était un homme éminemment intelligent et très respecté, doté d'un solide bon sens et d'une philosophie rayonnante ; nul doute qu'il transmet à son fils toutes les valeurs et les armes utiles pour affronter la vie. Sa grand-mère maternelle avait été aussi une personnalité marquante d'Anduze en sa qualité de directrice d'un cours complémentaire, première femme reçue à l'École normale d'instituteurs.

Sa mère, née Odette Valette, qui fut secrétaire de mairie, est décrite comme ayant eu une forte personnalité, femme de tête et de courage, ayant développé un grand dynamisme. Elle a déployé toute sa générosité dans des engagements politiques et sociaux, particulièrement pendant le Second conflit mondial, dans la Résistance au sein du réseau Aigoual-Cévennes, sous le commandement du chef René Rascalon, où elle a sauvé de nombreux enfants juifs de la déportation ; ce qui lui valut de connaître les affres de la prison durant quatre mois sans livrer aucun nom, malgré les tourments et la souffrance des tortures morale et physique, et de vivre l'incertitude sur son sort face à l'idéologie nazie mortifère, à l'extrême opposé de ses convictions. Autant d'actions d'éclat, sa modestie dû-t-elle en pâtir, qui lui apportèrent ensuite reconnaissance, distinction et décoration, notamment la croix de guerre 1939-1945, dont elle ne tirait aucun orgueil, estimant avoir simplement accompli son élémentaire et républicain devoir de citoyenne, au nom de ses convictions et des valeurs cévenoles de terre de refuge.

Modestie et simplicité transmises à son fils, dont Jacques Bringer témoigne encore en se souvenant avoir reçu un samedi matin ; dans son service à l'hôpital Lapeyronie, un homme émissaire de l'État d'Israël et du mémorial Yad Vashem de Jérusalem, chargé d'instruire la reconnaissance de la mère de Claude Jaffiol en tant que « Juste parmi les nations » pour avoir sauvé de nombreux enfants juifs de la déportation au risque de sa vie. Homme pudique, il n'en avait jamais parlé jusque-là.

On peut également penser que son frère Yves qui l'adorait, de treize son aîné, a bien tenu son rôle de grand frère par son expérience de la vie et les sages réflexions qu'il a pu établir et partager avec son cadet. Ne serait-ce qu'à la faveur de leurs passions communes, transmises par leur père, pour la chasse et surtout la pêche. Fascination pour la pêche à la truite au geste délicat autant qu'admirable du lancer de la mouche, et pour la pêche au gros, pour laquelle ils s'étaient dûment équipés, où la patience et l'endurance de la force musculaire peuvent être gages de réussite. Et ce ne fut pas vain, tant les prises abondaient...

Claude Jaffiol a fait ses études primaires et sa classe de sixième au cours complémentaire d'Anduze. De la cinquième à la classe terminale, il fut inscrit au lycée Alphonse-Daudet à Nîmes, où il s'est comporté, cela ne vous étonnera pas, en élève brillant, remportant de très nombreux prix tout au long son cursus secondaire. Son professeur de sciences naturelles, monsieur Larmat, ayant repéré ses grandes capacités intellectuelles et scolaires, de même que ses qualités d'ouverture d'esprit, le présenta au concours général des lycées et collèges en 1951 où il obtint le premier prix de biologie, honorant, par là même, son professeur et maître à qui il demeura très attaché. Ce fut une véritable rampe de lancement pour les études médicales, auxquelles, bien que totalement étranger à ce milieu, il décida d'accéder, illustrant ainsi la parole de Saint Augustin : « Avance sur ta route, car elle n'existe que par ta marche. »

Il y excellera par sa soif d'apprendre, sa passion pour le développement des connaissances et sa volonté de progresser par le mérite. C'est tout naturellement qu'ayant initialement souhaité devenir professeur de sciences naturelles, il s'inscrivit, en

novembre 1951, à la faculté des sciences de Montpellier pour y suivre les cours du PCB (Physique, Chimie, Biologie) et, sur le conseil du professeur Haymes qui avait détecté en lui ses grandes capacités, entra, l'année suivante, à la faculté de médecine de Montpellier afin d'y entamer et d'accomplir un cursus remarquable :

Reçu au concours d'internat de 1956, éminemment sélectif à l'époque, il obtint la « Médaille d'Or » des Hôpitaux universitaires, et devint docteur en médecine en 1961 après avoir soutenu sa thèse, apportant des notions originales, entièrement inconnues à cette époque, sur les myélomes multiples et en démontrant, par la culture des plasmocytes *in vitro*, l'origine des immuno-globulines monoclonales caractéristiques de cette affection.

Après l'internat, plutôt attiré par la recherche, il se spécialisa doublement, en hématologie et en radiologie. Parallèlement, le certificat de Saclay en poche, il créa un laboratoire d'explorations isotopiques consacré à la thyroïde tout en étant attaché de recherche à l'INSERM.

Il obtient un certificat d'études spéciales d'électro-radiologie en 1961. La même année, il est nommé chef de clinique assistant des Hôpitaux (1961-1966).

Quand son maître, le professeur Jacques Mirouze, l'a choisi comme chef de clinique à la fin de l'internat, c'est après avoir observé attentivement son travail de recherche, son dévouement envers les malades, son labeur acharné et son activité de tous les instants aux côtés de son patron, dans le souci du service et pour préparer les communications académiques et les publications dans les meilleures revues médicales et scientifiques.

C'est ainsi que, jeune chef de clinique, chargé de contrôler un nouvel appareil pour automatiser en laboratoire le dosage du glucose sanguin, il eut l'intuition de brancher l'appareil directement sur les veines de patients diabétiques traités par l'insuline. Imaginez son émotion en voyant la courbe du premier malade ! Pour la première fois, il était possible d'apprécier les variations de la glycémie en direct et en continu : innovation déterminante qui a permis de mieux contrôler l'insulinothérapie intensive par multi-injections.

Claude Jaffiol s'est avéré en complète symbiose avec le professeur Mirouze à la quête d'une nouvelle discipline, l'endocrinologie. À un point tel, selon les contemporains, qu'il finissait par lui ressembler : même entêtement au travail, sa façon de vivre aussi et de se comporter, jusque parfois dans les intonations de la voix ; cette voix à la fois sérieuse et si gaie. Comme l'a rapporté son fidèle ami, le docteur Marc Jaulmes, il était aisé de comprendre que leur collaboration allait être naturelle, fluide et confiante.

Il continue brillamment son parcours universitaire et hospitalier :

- Maître de conférence, agrégé des facultés de médecine, section des maladies métaboliques et endocriniennes en 1966, et médecin des hôpitaux ;
- Professeur titulaire à la faculté de médecine de Montpellier, en 1972, et chef du service d'exploration et de consultation d'endocrinologie (1972-1984) ;
- Membre du comité consultatif des universités (1975-1979) ;
- Sa production scientifique et ses travaux de recherche clinique le conduisirent naturellement à sa promotion en qualité de chef du service d'endocrinologie-diabétologie du CHU de Montpellier, hôpital Lapeyronie (1984-1995),
- en même temps, il devient responsable de l'enseignement de la discipline endocrinologie-métabolisme à la faculté de médecine de Montpellier.

Vous l'avez compris, Claude Jaffiol ne s'est pas contenté, dans ce cursus, de pratiquer la médecine interne, ni d'obtenir des certificats qui allaient l'orienter vers l'endocrinologie et la diabétologie, tels ceux cités précédemment de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTM) (1962), d'études spéciales d'hématologie (1961), d'hématologie supérieure (1963), d'électrologie (1962). Durant ses études, il fit, comme le faisaient souvent ses condisciples, des remplacements de médecine générale et de radiologue en médecine libérale.





On ne peut évoquer sa carrière hospitalière et universitaire, si diverse et fertile, sans mentionner deux événements qui l'ont précédée. Sur le plan familial, c'est le rôle méritoire qu'a joué Madame Jaffiol, son épouse, qui, dès le début de leur mariage, l'a secondé. Et sur le plan professionnel, c'est l'importance de la « famille médicale » qui l'a entouré et qui a décidé véritablement de la qualité de sa formation et de son orientation.

Il a épousé à Nîmes, le 26 juillet 1958, Mademoiselle Renée Dautry qui, se réclamant de Provence et de Beaucaire, était une femme d'une gaîté naturelle, sensible et intelligente. Pleine de tact et d'un esprit ouvert, elle a su créer autour de lui un climat favorable au travail extraordinaire qu'il produisait, sachant le seconder dans la préparation du concours de l'agrégation ; il fut plus jeune agrégé de France. Elle-même était enseignante au lycée technique hôtelier et avait la réputation de tenir, avec ses élèves en exercice pratique et auprès de leurs convives « expérimentaux » une des meilleures tables de Montpellier. Plus tard, elle fit des études linguistiques (étude du chinois) et d'histoire de l'art à la faculté des lettres. Elle a exercé également des fonctions au sein de l'Église réformée de France (ERF) comme conseillère presbytérale. Curieuse de l'histoire des religions et plus généralement de l'histoire, elle l'a entraîné sur ce terrain, qui était aussi le sien depuis toujours, en s'initiant à la théologie calviniste et plus généralement aux « nouvelles théologies ». On peut dire qu'elle fut auprès de lui l'indispensable cheville ouvrière, efficace et discrète, d'un harmonieux fonctionnement familial et social.

De cette union sont nées leurs deux filles : Catherine en 1959 et Françoise en 1962. Nous regrettons qu'un cas de force majeure les ait empêchées d'être des nôtres à ce moment. Catherine, après avoir entamé des études de droit, a obtenu une licence puis un DEA de lettres et réussi un concours lui permettant de devenir chef-bibliothécaire (à La Grande-Motte) durant sept années, avant de suivre son époux en Suisse où ils sont installés depuis. Sa sœur cadette, Françoise, après un master 2 d'ethnologie sur la construction identitaire des Indiens Mapuches du Chili, est devenue professeur de culture générale et expression en classe de BTS, puis professeur de français langue étrangère.

Doté d'un grand sens de la famille, avec son épouse et leurs deux filles, ce beau couple forma une famille fusionnelle fondée sur l'amour et l'affection, la confiance, l'enthousiasme, la joie et la rigueur accompagnant l'élan spirituel de leur culture protestante. D'un caractère sensible, très intériorisé, Claude Jaffiol n'extériorisait que fort peu ses émotions qu'il réservait à son premier cercle familial et à ses très proches amis, tels Guy François (médecin du travail), Marc Jaulmes (ophtalmologue), tous deux intimes de sa famille.

De façon certaine, Claude Jaffiol connut une seconde famille à l'hôpital et à la faculté de médecine. Il me faut souligner l'importance de ses stages en médecine interne, dans le service du professeur Paul Boulet, grand médecin humaniste qui a marqué plusieurs générations de praticiens et auprès duquel il a rencontré d'autres médecins importants. Non seulement celui qui devait devenir son maître, le professeur Jacques Mirouze, mais d'autres sommités, comme le professeur Henri Serre, le professeur Pierre Passouant, mais aussi, dans le service de radiologie, le professeur Paul Lamarque, et, en hématologie, le professeur Cazal.

À cette époque, la médecine interne résumait, à elle seule, la pratique médicale hospitalière. On allait assister à son éclatement en diverses spécialités qui allaient rapidement prendre leur autonomie et leur essor. Après avoir hésité, un temps, entre l'hématologie et la radiologie, spécialités qu'il avait validées au plan universitaire, il a choisi définitivement l'endocrinologie et la diabétologie, sur le conseil de l'influent professeur Mirouze qu'il vénérât et dont ils furent tous deux pionniers. À ce titre, il a été l'un de ceux qui ont participé à ce mouvement dès le début de sa carrière, en même temps qu'il œuvrait pour une symbiose entre une médecine humaniste et une médecine

scientifique. Il a pressenti très tôt l'importance et l'avenir de l'innovation biologique et technologique en obtenant le certificat de médecine nucléaire de Paris-Saclay et, pédagogue reconnu, en s'investissant dans la recherche. Pour lui, suivant l'exemple de Marie Curie « rien dans la vie n'est à craindre, tout est à comprendre ».

Déjà apparaissaient son goût de la recherche, son désir d'approcher la vérité même si elle est insaisissable, de saisir l'instant fugitif de l'éclair diagnostique en développant l'efficacité thérapeutique qui reste l'objectif essentiel de la pratique médicale. C'est ainsi qu'il a créé le Laboratoire d'explorations isotopiques attaché au service d'endocrinologie, étape novatrice dans l'exploration et le traitement des pathologies de la glande thyroïde.

Le développement des explorations fonctionnelles et des investigations diagnostiques, dont les implications thérapeutiques se sont multipliées, ont nécessité la mise en place d'une médecine moderne de plus en plus personnalisée, prédictive, préventive et participative :

- Personnalisée : car adaptée aux caractéristiques individuelles relevant de la génétique, du mode de vie et de l'environnement ;
- Prédictive : car capable d'anticiper les risques de maladie grâce aux données biologiques et aux biomarqueurs ;
- Préventive : en ce qu'elle met en place des stratégies pour éviter l'apparition ou l'aggravation des maladies ;
- Participative : en ce qu'elle implique activement le patient dans ses choix de santé et son suivi.
- Et nous pourrions ajouter, aujourd'hui proactive, en ce qu'elle anticipe pour prévenir.

Mais, ce ne fut pas la moindre des difficultés, cette médecine moderne, aux développements technologiques nombreux, devait conserver son caractère humaniste tout en satisfaisant le besoin d'une médecine efficace certes, profitant des progrès de la modernité, mais qui soit dans la tradition éthique de tous les temps, c'est-à-dire, depuis Hippocrate, au service de l'homme dans le respect de l'individu. *Primum non nocere...* « d'abord ne pas nuire ».

C'est ce à quoi sa formation médicale l'avait préparé et ce par quoi il s'est attaché à fortement contribuer à l'essor des multiples facettes de sa discipline, tout en conservant à l'esprit la sagesse de Montaigne pour qui « La vraie science est une ignorance qui se sait. »

Ses travaux personnels, très nombreux, sont à l'origine de plus de cinq cents publications, livres et conférences scientifiques répertoriées parmi les revues professionnelles nationales et internationales à « Impact factor et Comité de lecture ». Concernant la glande thyroïde, ses publications portent sur la physiopathologie et sur les recherches diagnostiques, le cancer de la thyroïde, et s'intéressent au goitre endémique. À ces divers titres, il a entrepris de nombreuses études à l'île de La Réunion, au Togo, sans négliger le Languedoc-Roussillon, dans le but de souligner l'importance de l'iodation de l'eau de boisson et de trouver les moyens pratiques nécessaires à l'iodation pour la prévention des goitres.

Il a mis en évidence, de façon originale, dans la pathologie thyroïdienne, « le syndrome d'hypersensibilité aux hormones thyroïdiennes ». De même qu'il a apporté une innovation thérapeutique dans le traitement des affections thyroïdiennes avec l'usage de l'acide Triiodo thyroacétique qui n'était jusqu'alors pas employé dans cette indication. Il convient d'y ajouter ses travaux exécutés avec le concours du professeur Wilkin et du docteur Line Baldet sur la mesure de la captation précoce de l'iode radio-actif, utilisé dans la surveillance de la maladie de Basedow.

Le diabète ayant toujours été pour lui un centre d'intérêt majeur, de préoccupation sociale et de recherche. Sur la base de ses premières expérimentations, il a été l'un des premiers au monde à mettre au point et à publier une méthode d'enregistrement continu

de la glycémie, permettant de mieux adapter les doses d'insuline aux besoins de chaque diabétique. Déjà en 1961, il avait imaginé de mettre en œuvre un enregistrement continu de la glycémie. C'est à lui que revient l'idée de l'importance de continuer les prélèvements (uniquement diurnes jusque-là) sur tout le nyctémère, couvrant la période nocturne, dans l'affirmation de la nécessité d'un équilibre glycémique continu. (pas d'alinéa) Le traitement du diabète instable gagna ainsi en précision par l'analyse du profil glycémique et l'évaluation chronologique de l'action de l'insuline, grâce à sa technique de l'enregistrement glycémique continu.

Cette technique novatrice fut le prélude d'innovations, sous la conduite du professeur Mirouze, puis sans discontinuer par les équipes successives qui ont permis de contribuer au traitement innovant du diabète par pompe à insuline et capteurs, ainsi qu'à l'établissement de cette « boucle fermée », tant espérée et attendue, qui transforme la vie des diabétiques de type 1. On entend par « boucle fermée » un système automatisé qui mesure en continu la glycémie et ajuste automatiquement l'administration d'insuline en conséquence, sans intervention manuelle constante du patient. En d'autres termes, c'est une sorte de pancréas artificiel.

Plus de cinquante ans après cette première publication, le professeur Éric Renard, « puissant et créatif relais de cette école montpelliéraine » comme aime à le définir son maître Jacques Bringer, peut aujourd'hui, avec son équipe, mettre à disposition des diabétiques un « pancréas artificiel semi-automatisé », qui transforme leur équilibre et leur vie, tout en allégeant le fardeau d'une maladie très contraignante, et qui fait de cette prestigieuse équipe un des tout premiers leaders mondiaux de la discipline. Tout cela en complète symbiose avec l'équipe du service de nutrition-diabète du professeur Anne Sultan.

Claude Jaffiol fut aussi un enseignant, pédagogue talentueux, particulièrement apprécié des étudiants. La transmission des savoirs, dans une relation respectueuse avec les étudiants et les internes, constituait l'une de ses nombreuses passions, que ce soit en amphithéâtre ou au lit du malade au cours de la « visite » qu'il avait continué à pratiquer régulièrement, malgré les tâches administratives qui s'étaient accumulées au fil des années. Ses élèves et les nombreuses générations d'externes et d'internes qui ont croisé sa route garderont de lui le souvenir d'un enseignant exceptionnel, simple et bienveillant.

Effectivement convaincu de la fragilité des acquis scientifiques, il veillait à actualiser ses connaissances avant de chercher à les transmettre, fidèle à une tradition humaniste, précédant la fondation de notre faculté de médecine en 1220, affirmée à la charnière des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, par Pierre Abélard qui, dans son poème à son fils Astrolabe qu'il eut avec Héloïse, dit :

« Aie plus grand soin d'apprendre que d'enseigner. Apprends longuement, enseigne tard et seulement ce qui te paraît sûr. »

Il savait clarifier les questions les plus complexes, soucieux d'apporter aux générations plus jeunes les données les plus modernes ; la mouvance des connaissances médicales et l'accélération de leur diffusion l'obligeait à un effort permanent de mise à jour de son enseignement qui, d'une année à l'autre, s'avérait évolutif, sans perdre pour autant sa clarté, son caractère vivant et attractif.

Tous ses élèves, marqués par son exigence, sa rigueur, sa concision dans l'écrit et les conférences scientifiques, ses interventions aussi brèves que frappées au coin du bon sens, témoignaient de la pertinence de ses analyses au service d'un jugement clinique rapide et sûr.

Devenu chef de service de 1984 à 1995, il fait sienne la feuille de route qui lui est désormais impartie :

- Remplir la triple mission de l'engagement hospitalo-universitaire : soins, enseignement et recherche ;
- Ne pas sombrer dans l'exercice solitaire du pouvoir, en s'imposant le travail en équipe et en assumant des responsabilités collectives ;

- Demeurer fidèle à la tradition humaniste de l'école de médecine de Montpellier qui ne se limite pas à la simple transmission du savoir mais implique la prise en charge de l'homme dans sa globalité.

Il poursuit ses travaux sur le diabète, déjà brillamment développés sous la conduite du professeur Mirouze. Et c'est avec notre émérite confrère, le professeur Jacques Bringer, qu'il contribue au développement des pompes à insuline.

Son inclination humaniste l'a également amené à veiller, en même temps qu'aux progrès scientifiques engrangés, au développement de l'association des malades traités par infusion médicamenteuse dans les maladies métaboliques, créée par son prédécesseur (l'AMTIM), qui organise l'assistance permanente aux patients sous pompe à insuline.

Sous sa direction, son service a connu un fonctionnement serein et productif en performances médicales grâce à la collaboration de nombreux médecins de qualité, au premier rang desquels, le Pr Jacques Bringer, et, plus récemment, son élève qui lui a succédé, le professeur Éric Renard.

Mais aussi et d'abord, avec le docteur Line Baldet déjà citée, pionnière et fidèle collaboratrice, qui l'a durablement et efficacement épaulé pour qu'il devienne un expert internationalement reconnu dans le domaine des maladies thyroïdiennes. En sa qualité de responsable du secteur thyroïdien, elle a assuré la liaison avec le service de médecine nucléaire du professeur Michel Rossi, dont le successeur est aujourd'hui le professeur Denis Mariano-Goulard.

Trois secteurs complémentaires ont progressivement consolidé l'édifice avec celui de l'éducation des diabétiques et ceux du suivi endocrinien lié à la gynécologie, et des pompes à insuline.

Mais il faut aussi mentionner les nombreux travaux collaboratifs menés avec d'autres départements ou services que l'on peut citer en exemple par le climat de confiance et de fidélité dans lequel ils furent réalisés :

- Avec le service du Pr Jean-Louis Lamarque, l'intérêt de la résonnance magnétique nucléaire dans le diagnostic des petits nodules thyroïdiens,
- Avec le professeur Pierre Baldet, l'indispensable apport analytique de l'anatomopathologie,
- Avec le professeur André Orsetti, qu'un fort lien d'amitié unissait, chef du service d'exploration physiologique des hormones, dont le diabète fut son pôle d'intérêt majeur,
- Avec le professeur Jean-Louis Viala, chef du service de gynécologie-obstétrique, avec qui, accompagnés des professeurs Jacques Bringer et Bernard Hedon, ils ont produit de nombreuses publications sur les ovaires polykystiques, les dystrophies ovariennes et les anomalies de l'ovulation.
- Avec le docteur Florin Grigorescu, dans le cadre du CNRS, sur les récepteurs de l'insuline et le rôle des facteurs de croissance dans le développement des adénomes et des cancers thyroïdiens.

Au-delà de ses activités spécifiquement hospitalo-universitaires, de soins, d'enseignement et de recherche, Claude Jaffiol s'est montré un homme d'engagement institutionnel, associatif et coopératif.

À Montpellier tout d'abord :

- Membre du conseil de l'UER de médecine de 1973 à 1979 (UFR) ;
- Membre de la commission médicale consultative du centre hospitalier universitaire de Montpellier de 1979 à 1984 (CME) ;
- Membre du conseil d'administration du CHU en 1983 et 1984 (Conseil de surveillance).



Au plan national ensuite, comme membre du Conseil national des universités (CNU) et secrétaire général de la Société française d'endocrinologie pendant dix ans, de 1982 à 1992. Il y a développé les liaisons entre cliniciens et biologistes, en mettant en place des structures d'ouverture vers les sociétés européennes par le biais de l'association européenne des sociétés d'endocrinologie.

À l'international enfin avec :

- L'organisation à Nice, en septembre 1992, du congrès mondial d'endocrinologie, manifestation majeure de la discipline ;
- Le renforcement des liens avec les pays francophones, plus particulièrement en organisant la même année le congrès des endocrinologues de langue française, à Dakar, et en préparant, pour 1994, le congrès suivant au Canada, à Montréal.

Claude Jaffiol a aussi œuvré à défendre la médecine hospitalo-universitaire en assurant un engagement syndical en tant que vice-président du syndicat national des professeurs des universités–praticiens hospitaliers (SNPU-PH), visant à maintenir, dans le maelström des velléités de réformes successives, les responsabilités qui lui semblaient devoir demeurer les leurs et promouvoir l'intangibilité du triptyque « soin-enseignement-recherche » singularisant l'institution du centre hospitalier régional et universitaire, issu de la grande réforme de 1958 portée par le professeur Robert Debré, créant notamment l'exercice à plein temps de la médecine à l'hôpital, avec, moyennant redevance en contrepartie des moyens de plateau technique mis à disposition, la faculté personnelle de pouvoir y exercer une part d'activité libérale limitée à 20 % du temps d'activité publique.

Il fut un promoteur et un défenseur actif de la compétence distinctive des CHU pour le développement de l'enseignement et de la recherche clinique (« du lit du malade à la paillasse du laboratoire et inversement »), recherche dite translationnelle ; que d'autres décrivent plus humoristiquement comme « une histoire de paillasses... ».

Pour tout cela, il a été élu à l'Académie nationale de médecine après en avoir été le correspondant depuis 1985. Comme a pu en témoigner le professeur Jacques Bringer, à l'âge où nombre de ses collègues réduisaient progressivement ou totalement leur activité, lui l'a accélérée et amplifiée. Non seulement, jusqu'à ses tout derniers jours (à 90 ans), il a continué d'assurer, dans les locaux du centre Languedoc-Mutualité, ses consultations médicales auprès des nombreux malades qui lui restaient fidèles, mais il a rédigé de multiples articles, rapports, ouvrages et donné de très nombreuses conférences en France et à l'étranger.

Faut-il préciser que ses études et recommandations, relayées par l'académie nationale de médecine, sur le diabète dans les populations précaires en France et en Afrique, celles sur les bénéfices et risques de la chirurgie bariatrique chez les diabétiques obèses, sur l'éducation thérapeutique des patients, partenaires du soin dans les maladies chroniques, ont influencé et contribué à des mesures prises par les Autorités sanitaires et gouvernementales.

L'ensemble de son œuvre et de ses actions de santé publique lui ont valu de recevoir la médaille d'or de l'ordre national du Mérite et du Développement français, et d'être promu en tant que chevalier de la Légion d'honneur et officier dans l'ordre national du Lion de la république du Sénégal.

Son investissement sans compter au sein de l'Académie nationale de médecine, comme correspondant depuis 1985, et sa contribution active et ouverte sur les problèmes de société l'ont porté à être élu d'abord président de commission, puis de la division 1 (médecine et spécialités médicales) et enfin en tant que président de l'Académie nationale de médecine en 2017.

Déjà, en 2013, il y avait donné une brillante conférence intitulée « Santé et précarité : l'exemple du diabète, à propos d'une enquête en Languedoc ». Il y démontrait

que l'aggravation du chômage, les difficultés économiques croissantes expliquent l'expansion de la précarité qui, selon Médecins du Monde, affecterait un tiers de la population. Mais que les enfants, les jeunes chômeurs, les travailleurs précaires et les femmes seules sont les groupes les plus à risque exposés à des pathologies très variées qu'il serait possible de prévenir par l'amplification de l'action des pouvoirs publics, des services de santé, des services sociaux et en accroissant l'aide apportée aux organisations caritatives. Ainsi, il établissait que la lutte contre la précarité nécessite un engagement de toutes les forces vives de la nation et une prise de conscience de tous les citoyens dépassant les égoïsmes individuels.

Durant cette présidence il a pu concrétiser un projet de longue date qui lui tenait à cœur : organiser au Maroc une session délocalisée de l'Académie nationale de médecine en avril 2017.

Ses rapports avec le Maroc étaient forts et anciens, car son père y avait enseigné dès 1915, éblouissant son fils par ses récits vivants et captivants. Lui-même, soutien actif de la ligue marocaine de lutte contre le diabète, avait très souvent participé à des colloques, conférences nationales ou internationales, interviews tenus en différentes villes marocaines.

Cette proximité s'est renforcée par son union avec Amina Benouargha, docteur ès sciences (ENC Montpellier) et enseignante, ici présente, que je salue et remercie d'avoir répondu à mes sollicitations afin de mieux comprendre, dans un espace plus intime, l'amour de la vie de Claude Jaffiol.

Évoquer la personnalité de Claude Jaffiol, au-delà de son parcours professionnel et institutionnel, nous amène à rencontrer un homme doté d'un solide bon sens, au sourire généreux, curieux de tout et ouvert à chacun indifféremment de son milieu, de ses origines, de sa religion ou de sa classe sociale. Sa bibliothèque en porte témoignage avec, aux côtés de bibles anciennes, Stendhal, Mallarmé, René Char et maints ouvrages de la Pléiade voisinant avec des livres d'histoire des civilisations ainsi que de magnifiques textes et iconographies de voyages.

Comme décrit par la professeure Isabelle Laffont, doyenne de la faculté de médecine, et le doyen honoraire Jacques Bringer, dans l'hommage qu'ils lui ont conjointement rendu dans *La Lettre du Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Hérault* (n° 38, novembre 2024, p. 104-106), il était « réfléchi dans sa pensée, mesuré dans ses paroles, nuancé dans le jugement par l'expérience de la vie », il faisait sienne la pensée d'Étienne de Condillac ecclésiastique, philosophe, écrivain et académicien du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour qui « le caractère de l'esprit juste, c'est d'éviter l'erreur de porter des jugements ». Ainsi, ce serait la dimension perceptive du sujet qui permettrait la connaissance du monde et son objectivité.

Bien qu'homme de conviction, il aimait confronter ses doutes aux arguments de ses interlocuteurs avant de prendre position sur un sujet. Mais, une fois son opinion établie, il ne déviait pas du cap qu'il s'était fixé, sauf si on lui apportait des arguments très convaincants et étayés pour le conduire à changer d'avis. Toujours réfléchir avant d'agir, mais agir résolument pour aboutir : telle aurait pu être l'une de ses devises.

Il n'aimait pas le conflit, qu'il qualifiait de « déperdition inutile et improductive » à ses yeux. C'est pourquoi il privilégiait, au rapport de force, la conciliation, la recherche de l'adhésion de ses interlocuteurs, sans exclure la précision concise, la rigueur du raisonnement, voire la fermeté de l'argumentaire. L'art d'entendre et d'écouter était chez lui sublimé par le désir de trouver une solution aux situations conflictuelles. Les occasions de jouer un rôle modérateur ne lui furent pas ménagées ; ses contemporains évoquent avec quel tact, quelle discrétion dans la persévérance de l'action, il arrivait à



rapprocher des positions adverses apparemment inconciliables. Et ce n'est pas là un moindre trait de sa personnalité.

S'agissant de ses collaborateurs, lui-même n'ayant point d'appétence au pouvoir hiérarchique, « comme si le pouvoir était le mauvais rêve de la médecine », il leur accordait une complète confiance et une liberté sans allégeance, en les laissant développer leurs propres champs d'activité. Tel Oscar Wilde qui déclarait : « Soyez vous-mêmes, les autres sont déjà pris », il a souhaité se mettre en retrait des innovations conduites par l'équipe du professeur Mirouze, pour lui-même s'investir avec succès dans d'autres champs des maladies endocriniennes (le cancer de la thyroïde, la maladie de Basedow, le goitre endémique et le diabète). Il a très confraternellement laissé la place à son maître et ses élèves, afin de leur permettre de mener au mieux le formidable développement, auquel il avait contribué, dans le traitement du diabète par pompe à insuline et pancréas artificiel...

Claude Jaffiol incarnait la fidélité et la ténacité. Fidélité à sa riche histoire familiale, à ses nombreux amis quelles qu'aient été les épreuves de la vie, en leur assurant son soutien indéfectible, fidélité à ses pairs qu'il respectait profondément et à ses patients qui le lui rendaient bien et continuent, encore aujourd'hui, d'en témoigner chaleureusement. Président la séance inaugurale du congrès mondial d'endocrinologie à Buenos Aires, n'a-t-il pas hésité, lors de son ouverture, à quitter la tribune pour répondre à un appel concernant l'urgence de donner son avis sur la prise en charge d'un des malades de son service au CHU ? Ceux, nombreux, qui ont travaillé avec lui attestent de sa persévérance à tenir ses promesses et à respecter ses engagements. Il aimait à dire que « l'intelligence exige de la ténacité et que les intelligents à la tête légère se révèlent improductifs ». Ne paraphrasait-il pas ainsi Victor Hugo, quand celui-ci écrivait dans ses *Fragments* : « il y a des gens qui ont une bibliothèque comme les eunuques un harem » ?

Travailleur infatigable, exigeant pour lui-même et indulgent pour les autres, Claude Jaffiol considérait que ses activités de soins, d'enseignement et de recherche relevaient de l'accomplissement d'une obligation morale. Obligation morale à la base de toute conscience médicale, ce qu'il démontra sans relâche et fit partager tout au long de sa carrière à ses proches collaborateurs ainsi qu'à ses élèves, dans l'expression de sa plus pure abstraction et de sa parfaite exigence.

Concevant « la médecine comme l'une des grandes espérances de l'humanité en devenir », il détenait le secret de savoir utiliser ses dons jusqu'aux frontières du possible, sans jamais abandonner sa réflexion éthique, marque éprouvée de son haut niveau de liberté d'esprit et de son sens aigu de l'exercice des responsabilités, illustrant encore pour nous tous la leçon de notre vieil Hugo pour qui « tout ce qui augmente la liberté augmente la responsabilité » (*Pendant l'Exil*, tome V : Paris et Rome *Actes et paroles* III, 3, Atramenta).

Par respect envers ses collaborateurs, il ne manquait jamais d'exprimer sa gratitude à tous ceux qui l'entouraient dans ses tâches quotidiennes : médecins, cadres soignants, psychologues, secrétaires médicales, infirmières, diététiciennes et personnels du service avec lesquels il cherchait à développer une médecine de plus en plus efficace, sans perdre de vue l'importance du contexte humain.

Dévoué à sa famille, attaché à ses parents autant qu'à ses racines cévenoles, voilà l'homme, le médecin, l'académicien, dénué de toute arrogance, incarné, pour cet éloge, dans sa sagesse, son humanité, sa modestie et son humilité, sa générosité et son goût des autres, véritables privilèges des « Grands ». Riche de sa convivialité, de son amour des plaisirs simples de la vie, mais aussi totalement engagé dans la ferveur de ses passions professionnelles multiples, au service de la délivrance des soins aux malades, de la formation des médecins et de la recherche clinique. Cette vie intense faite de moments heureux, mais aussi d'épreuves surmontées, souligne l'indéfectible soutien de ses proches...

Qu'il me soit permis de saluer ici, en votre nom, ses deux filles Catherine et Françoise. Nombre d'entre vous savent quelle vigilance attentive et réactive il avait pour elles et pour ses petites-filles, avec la pleine conscience d'assister avec fierté à la réalisation, et pour les plus jeunes à l'éclosion, de la diversité des talents de leurs parcours. Père et grand-père aimant, imaginatif et joyeux, il aimait profondément la nature et savait leur faire partager sa passion pour la culture de sa vigne, de son oliveraie, l'olivier arbre symbolique à maints égards, et du miel de ses ruches au Mas de Tornac, à la Porte des Cévennes, manifestant son indéfectible attachement à la terre. Tout comme les nombreux séjours de vacances familiales dans les vallées alpestres françaises et suisses. Et ce n'est pas le moindre des symboles que de célébrer, aujourd'hui, cet amoureux de la nature dans cet Institut de botanique de l'université de Montpellier, mitoyen de notre ancestral et magnifique jardin botanique.

Au sortir du deuil de son épouse, il a pu retrouver des jours heureux dans sa rencontre avec Amina. Rencontre suivie du choix de s'unir par les liens du mariage, créant ainsi un nouvel élan entouré d'amitié et d'affection de chaque côté de la grande bleue en France et au Maroc.

Chères Consœurs et chers Confrères, ainsi que Jacques Bringer, qui l'accompagna durant plus de cinquante années de carrière, l'a déclaré lors de son hommage prononcé à l'Académie nationale de médecine, « par son choix que ses obsèques aient lieu en France et son inhumation au Maroc, dans le cimetière chrétien de Rabat, Claude Jaffiol affirmait qu'il tenait, par-dessus tout, au-delà des nationalités, des cultures et des religions, à rendre indissociables les liens providentiels entre ses racines de naissance et son pays d'adoption, riche de son accueil et de sa différence ». Symbole d'œcuménisme, loin des dogmes et des règles figées, il nous laisse en héritage spirituel la science et la raison qui ont guidé sa vie.

En ces temps durement chahutés par une actualité préoccupante du rétrécissement de l'universalité de notre monde, à une époque où les discours populistes brouillent le débat public et où les valeurs de l'humanisme semblent se déliter doucement dans un pays des Lumières qui s'assombrit, la science et la raison sont une voie/voix essentielle pour comprendre et pour agir. Je dirais à la manière de Pythagore, selon qui « tout ce qui a été renaît », c'est l'ultime et beau message d'espérance que notre confrère Claude Jaffiol nous a transmis en totale harmonie avec le sens profond qu'il a donné à sa vie et à son amour de la nature. J'ose espérer, par cette évocation, vous avoir révélé sa part de vérité sans jamais la trahir.

À sa toute fin, Claude Jaffiol nous a quittés le 17 janvier 2024, sans agonie, discrètement, serein, lucide et apaisé. Jusqu'au bout de l'ultime moment, il répondait avec confiance et précision aux questions qu'il se posait. Personnalité hors du commun, sachons garder de lui sa leçon de vie. Et conserver à l'esprit le souvenir heureux, qui a si profondément marqué ses patients, les membres de notre faculté de médecine, de notre CHU, de l'Académie nationale de médecine et chacune et chacun au sein de notre Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

Plus que jamais à son propos, se justifie que j'emploie cette expression latine conclusive, chère à notre regretté confrère Daniel Grasset, épithète que Claude Jaffiol n'aurait pas récusée : par cet homme *sic transit gloria mundi* « ainsi passe la gloire du monde. »

Je vous remercie.



TdM



*Séance publique du 17 novembre 2015*

**Présentation de M. Philippe Domy**

**Olivier JONQUET**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Monsieur,

**TdM**

Merci pour cette belle évocation de notre regretté maître, confrère et ami, le professeur Claude Jaffiol. Je salue avec émotion son épouse Amina.

De mémoire de notre Académie, nous vivons une première. C'est la première fois que le directeur général (DG) du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Montpellier, disons-le plus simplement, qu'un directeur d'hôpital est admis dans la section médecine de notre Académie. Certes, des directeurs du Centre anticancéreux, l'actuel Institut du cancer de Montpellier, Émile Forgue, Paul Lamarque, Claude Romieu furent académiciens mais ils étaient médecins et professeurs à la faculté de médecine. Notre confrère le docteur Max Ponceillé, Président directeur général (PDG) du groupe d'hospitalisation privée OC Santé, est l'un des nôtres.

Vous ne faites pas partie de la corporation médicale, assez jalouse de sa spécificité, mais elle vous accueille ce jour en sa section. C'est pour elle un honneur et un plaisir.

Directeur Général du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Montpellier en fonction effective entre 2010 et 2015, vous avez fait l'unanimité par ce que vous êtes. L'action que vous avez su mener au sein de l'établissement, à la faculté de médecine, au sein de l'Université, au sein de notre bonne ville de Montpellier, dans et au-delà de notre région sanitaire, et bien sûr au plan national et international, est l'un des éléments essentiels de cette reconnaissance.

Notre regretté confrère Daniel Grasset avait déjà émis l'idée d'ouvrir notre section médecine de l'Académie à des personnalités d'une autre extraction mais qui marquent la vie médicale montpelliéraine. Il vous connaissait depuis longtemps. Dans son esprit et de manière explicite, vous faisiez partie du lot.

Quand l'occasion s'est présentée, votre nom a émergé spontanément en particulier de la part du doyen Jacques Bringer, du docteur Max Ponceillé et de moi-même. Ils auraient pu être à ma place ce soir. Au cours de votre présence au CHU, nous avons travaillé tous deux ensemble dans des fonctions différentes et à des degrés divers. Ce fut, pour ma part, une belle expérience à la fin d'une longue carrière.

Et ce fut, je crois, la première fois depuis des décennies qu'au sein de notre vénérable institution, doyen, directeur général du CHU et président de la Commission médicale d'établissement (CME), en lien avec l'Université, s'entendaient et menaient des actions coordonnées sans luttes d'ego, sans dialectique systématique de conflit.

Et pourtant la situation n'était pas brillante. J'y reviendrai.

**Avant de devenir Montpelliérain**, Philippe Domy, qui êtes-vous ? D'où venez-vous ?

Vous naissez le 11 février 1951 à Herblay dans la Seine-et-Oise, l'une et l'autre devenues récemment et respectivement Herblay-sur-Seine dans le Val d'Oise.

Vous êtes né, m'avez-vous dit, dans les copeaux et l'odeur du bois au sein d'une dynastie d'entrepreneurs en menuiseries et charpentes. Vous avez été le témoin en famille de la nécessaire rigueur du travail bien fait, où la réflexion, l'anticipation, le souci du détail permettent l'ajustement parfait des éléments d'une charpente ou de menuiserie.

Nous avons vu ce que pouvaient être ces métiers que l'on croyait disparus lors de la reconstruction de Notre-Dame de Paris. De son côté, votre mère était secrétaire de direction chez Pechiney-Ugine-Kulhmann.

Votre parcours scolaire fut quelque peu chaotique. Vous preniez votre temps, cherchant votre voie. Mais le déclic est survenu, comme souvent, au contact d'un professeur qui a su vous « trouver », comme on dit chez nous.

Après le baccalauréat vous vous inscrivez en droit à la faculté de Nanterre, où vous avez comme professeur notre regretté confrère Jean Hilaire. Vous choisissez alors le droit public.

Pourquoi donc le droit public ? Parce que vous étiez et êtes toujours préoccupé par l'intérêt général, par le bien commun. Vous poursuivez votre cursus avec un DES de Droit international public comparé. Vous êtes alors sollicité pour un parcours universitaire. Cependant, vous ne sentez pas les conditions concrètes de ce parcours dans l'ambiance et la géopolitique des universités parisiennes de l'époque. Vous préférez tenter, en 1975, le concours de directeur d'hôpital à l'École de Rennes.

Pourquoi directeur d'hôpital ? Parce que vous perceviez une mutation de la médecine, accompagnée d'une mutation de l'hôpital public en entreprise de service public, avec la possibilité d'agir en responsabilité directe. C'est une situation si rare dans notre administration.

Vous êtes reçu à votre premier concours.

Mais, avant d'intégrer l'école, il vous fallait être dégagé des obligations militaires selon la formule de l'époque. Cette expérience du service national est, à mon sens, fondatrice dans votre parcours. Vous êtes affecté à Montlhéry dans un régiment du train. Le chef de corps, un officier de la Légion étrangère reconverti dans le train, pour raisons de santé, partait du principe dans le contexte de l'époque, « la guerre froide » (on nous dit que c'est peut-être amené à se réchauffer), que l'arme du train était une arme de « l'avant » au contact avec l'ennemi. À cet effet, pour ce colonel, le grenadier voltigeur de base devait être breveté commando. Voilà donc notre maréchal des logis Philippe Domy, de la 75/12, instructeur au peloton d'instruction d'élèves gradés de Givet, écumant pendant une année les centres d'entraînement commando de France et de Navarre. Expérience humaine irremplaçable au contact d'appelés de la Région du Nord et des Outre-Mer, gens simples, ouverts et généreux. Ce fut aussi la découverte que la vie militaire, souvent caricaturée, est un lieu assez exemplaire de management dont la société civile pourrait s'inspirer. Du moment, en effet, que les formes sont respectées, il y règne une grande liberté.

La fonction prime le grade. D'autre part, dans l'action, issue de la mission donnée, la cohésion, la solidarité, la confiance de l'équipe priment par rapport à l'intérêt personnel. Ce fut aussi de cette époque que vous est venue la passion de la moto. Ce fut également l'apprentissage d'une certaine rusticité, d'une sobriété, d'une endurance dans les difficultés et d'un sens du réel qui bousculent les idées toutes faites.

Une fois le service national accompli, vous intégrez l'École de Rennes pour une année qui vous permettra d'approfondir votre culture cinématographique...

Cette année scolaire est suivie par un stage d'assistant de direction à Erstein en Alsace où vous rencontrez Claude Storper que vous retrouverez à Montpellier.

Vous sortez major du concours de l'École de Rennes. Lors de l'amphi de garnison en vue du choix des affectations, présidé par le Directeur des hôpitaux, celui-ci proclame solennel, péremptoire, un brin condescendant :

« Jeunes gens, vos prédécesseurs étaient des bâtisseurs, vous serez des gestionnaires ».

Un seul poste de directeur d'hôpital était disponible. C'était celui de Denain, hôpital de troisième catégorie. Vous le choisissez.



Stupeur dans l'assistance, le directeur des hôpitaux vient vous trouver avant de vous inscrire : « Mon jeune ami, vous choisissez le coin le plus dégueulasse ».

« Monsieur le directeur, c'est très bien, cela ne peut donc que s'améliorer ».

Le panache de cette répartie, sa pertinence, lestée d'effronterie, dévoile une partie de la personnalité de notre confrère. Vous mettiez en pratique le conseil d'un général d'auguste mémoire : *prenez invariablement la position la plus élevée, c'est la moins encombrée*.

Vous voilà donc, pendant quatre ans, dans votre premier poste de directeur d'hôpital où vous avez appris votre métier en prise directe avec la réalité dans un hôpital, certes vétuste, où tout était à faire, mais avec un personnel enthousiaste et motivé.

Après avoir reconstruit le plateau technique, vous avez mis en œuvre les plans du nouvel hôpital tout en assumant la direction conjointe de l'hôpital de Saint-Amand-les-Eaux. Suit la direction de l'hôpital d'Arpajon, que vous reconstruisez tout en dirigeant l'hôpital de Dourdan dans lequel vous structurez les laboratoires. Ensuite, entre 1986 et 1993, c'est à Compiègne que vous mettez en œuvre votre vision de l'hôpital. Selon une tradition encore en cours, un hôpital devrait être construit pour des siècles. Votre vision était et est toujours qu'un hôpital moderne doit être construit pour 50 ans. Il faut le bâtir autour d'un plateau technique modulable, adaptable, expansible, évolutif à partir de son centre. Les locaux d'hospitalisation et de consultation sont à installer autour.

À cet effet, vous liez des contacts et des partenariats entre votre Centre Hospitalier et l'Université des Technologies de Compiègne sur la médecine nucléaire, entre autres. Vous concevez et établissez le premier groupement d'intérêt économique (GIE) français avec un centre d'imagerie médicale avancée (CIMA) public-privé, autour duquel se construira le nouvel hôpital. C'était il y a 40 ans... Dans l'affaire vous avez embarqué les politiques locaux qui ont compris la dynamique. À Compiègne, ce fut Philippe Marini, sénateur de l'Oise, alors président de la Commission des finances du Sénat.

Ces initiatives vous valent le prix de l'innovation hospitalière.

C'est pendant votre période compiégnoise que vous rencontrez notre confrère et ami Daniel Grasset, en faisant antichambre du bureau de Madame Simone Veil au ministère de la Santé.

Après Compiègne, vous êtes appelé à Paris par François Stasse, le Directeur général de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (APHP) pour engager la déconcentration de cette institution, véritable État dans l'État. Vaste programme... Vous êtes nommé à l'hôpital Saint-Antoine. François Stasse vous reçoit dans son bureau un premier avril à 8 h pour vous confier une mission spécifique. À midi, il est remplacé... Moralité, ne jamais prendre un poste un premier avril... Votre nomination transgressait les us et coutumes de l'APHP : il est, en effet, incongru qu'un directeur d'hôpital général de province, *in partibus infidelium* pour ne pas dire autre chose, soit nommé dans un CHU parisien, de surcroît *intra muros*, sans avoir préalablement fait ses classes dans un de ses établissements dans la périphérie de Paris.

Pendant ces trois ans, comme cela était écrit dans votre contrat signé, vous avez fidèlement rendu compte directement au DG de l'APHP, sans passer par les filtres de l'administration centrale. Si l'accueil de vos confrères directeurs fut pour le moins réservé, vous avez su tisser des liens avec les médecins et les universitaires de Saint-Antoine en rénovant les plateaux chirurgicaux et les réanimations. Des années après, mes collègues réanimateurs, à la dent souvent dure, gardent encore l'excellent souvenir de votre passage à Saint-Antoine.

Après un bref passage à Bicêtre, vous êtes nommé à Valenciennes.

C'était, et c'est toujours, le plus important CHG de notre pays, plus important que certains CHU. Il est doté d'un personnel médical de qualité issu de Lille et de Paris. Ici encore, vous allez bâtir le nouvel hôpital. C'était d'autant plus urgent que les usines

Toyota venaient s'installer à Valenciennes. Il était hors de question que les personnels japonais du groupe n'eussent pas à proximité des structures sanitaires performantes et adaptées. Vous avez été aidé par le dynamisme du maire Jean-Louis Borloo. Un nouvel hôpital équipé au dernier cri a vu rapidement le jour en renforçant des liens avec Lille et Tourcoing. Vous avez réalisé les premiers staffs médicaux en visioconférence entre l'hôpital de l'université de Shiga au Japon et Valenciennes.

C'était il y a plus de 25 ans...

De 2001 à 2010, vous êtes nommé au CHU d'Amiens que vous avez rassemblé en un seul site, un établissement éclaté sur quatre. Vous y avez appliqué vos conceptions *urbanistiques et architecturales* (ce sont vos termes) en privilégiant le caractère fonctionnel tout en développant, disons plutôt en créant, les liens entre le CHU et l'université de Picardie.

Cela vous a valu d'être nommé chevalier dans l'ordre des Palmes académiques ce qui est exceptionnel dans la corporation des DG de CHU.

À **Montpellier**, *enfin Domy vint...*

Fin 2010, vous arrivez à Montpellier dans un CHU affecté par quelques années d'errances managériales. L'activité, le dynamisme étaient de plus plombés par un lourd déficit.

Pendant les premiers mois, vous avez pris le temps de rencontrer les équipes, de faire le tour des personnalités de la ville, de la région, de fourbir votre plan, de recruter votre équipe au sein de laquelle est apparu ce que nous avons appelé le « gang des Picards » tout en gardant quelques éléments de l'ancienne équipe dont un pilier inoxydable, le Directeur général adjoint, Jean-Louis Billy, qui a ainsi connu quatre directeurs généraux, Bernard Barral, mon condisciple des classes terminales à l'Enclos Saint-François, au calme et à la solidité inaltérables. Parmi le « gang des Picards » certains sont présents ce soir : Thierry Veleine et Jean Liénard.

À l'automne qui a suivi, j'ai été élu président de la CME du CHU. Sans grand mérite, j'étais le seul candidat. Je devenais ainsi le représentant des personnels médicaux.

Ce n'est pas tout de représenter, il faut incarner. Il est difficile d'incarner 1 200 médecins concentrés autour de 700 à 800 équivalents temps plein de près de dix statuts différents, personnels de haute compétence, avec des fortes personnalités et à *haute valeur ajoutée* selon une de vos expressions favorites.

J'ai donc essayé de les incarner avec ce que je suis, sans vouloir jouer un personnage.

Incarner, c'est-à-dire donner chair mais aussi voir, discerner, sentir ce qui est bon pour l'institution, *habiter avec moi-même* pour discerner au mieux dans le contexte du moment. Depuis l'enfance, lecteur du bon vieux La Fontaine, j'ai toujours adopté et adapté la conclusion de la fable du « Meunier, son fils et l'âne » : *n'en faire* peut-être pas *qu'à ma tête* mais tenir compte d'une réalité, celle d'une autre fable :

« Ne faut-il que délibérer, la cour en conseillers foisonne, ne faut-il qu'exécuter, l'on ne rencontre plus personne ».

La CME a suivi fidèlement, sans trop de difficulté.

De toutes les façons, il y a des moments où il faut arrêter de discuter, il faut ramer. Il fallait sortir de notre situation par le haut, et vite.

Pendant près de quatre ans, nous avons donc travaillé ensemble, pratiquement tous les jours, la main dans la main, pour essayer de rétablir une situation matérielle et morale correcte, condition essentielle pour un nouveau départ.

Ce fut fait en moins de trois ans, le déficit résorbé, voire en excédent, les projets en route, devenus programmes.

Malgré les difficultés, vous avez donc engagé plusieurs chantiers.

Mon collègue Michel Slama, président de la CME d'Amiens, m'avait dit : « tu vas voir, il fonctionne par projets ».



Nous n'avons pas été déçus...

Dans l'ambiance de l'époque, vous m'avez fait penser au maréchal Foch clamant quand ça allait mal : « mon centre cède, ma droite recule. Situation favorable, j'attaque ».

Pour faire bref :

- Le déficit était important. L'Agence régionale de santé de l'époque soutenait le CHU comme la corde soutient le pendu, les banques ne voulaient plus abonder la trésorerie. Plutôt que des économies de bouts de chandelle inefficaces, à côté de quelques réorganisations ici et là, vous vous êtes concentré sur le noyau dur : vous avez gelé près de 450 postes. Il n'y a pas eu un jour de grève. J'ai souvenir des heures au carré de discussions avec le comité technique d'établissement, avec des organisations syndicales qui furent, disons-le, à la hauteur de l'enjeu. Pour les postes médicaux il nous était interdit par l'ARS de créer des postes nouveaux. Il nous a fallu rendre deux ETP d'attachés-vacataires des hôpitaux dispersés dans les services pour « budgéter » un seul poste de temps plein titulaire. Ce fut difficile, mais ce fut fait.
- Malgré le déficit et les tensions budgétaires, vous avez refusé de sacrifier l'équipement technique. Vous avez maintenu et augmenté l'investissement pour éviter le déclassement.
- Toujours malgré le déficit, vous avez engagé un plan de restructuration du CHU en commençant par le regroupement sur un site unique de la biologie éclatée sur 17 sites de laboratoire différents...

Le bâtiment a été inauguré il y a deux ans alors qu'il était prévu qu'il fût inauguré en 2017...

De nos administrations attachantes, certes, émerge toujours quelqu'un, « qui sait tout, mais rien d'autre », pour trouver dix problèmes à une solution.

- Vous avez fait basculer du jour au lendemain la gestion des dossiers médicaux du papier à l'informatique. Ce fut un grand moment...
- Vous avez développé des rapports respectueux, francs et loyaux avec les établissements privés de la région dont le dynamisme n'est pas à démontrer mais qui bénéficient, disons-le, de la qualité de la formation dispensée au CHU.

Un de leurs PDG m'a dit que c'était la première fois que le nouveau DG du CHU prenait rendez-vous pour le rencontrer.

Cette simplicité, cette loyauté dans les rapports humains à tous les échelons a laissé son empreinte à nos successeurs dans la gestion de la crise de la COVID, au cours de laquelle notre région a été citée en exemple dans la collaboration public-privé pour gérer les lits de réanimation.

- Il en a été de même des relations avec les établissements publics de la Région. Cela a permis de créer des postes à temps partagés entre le CHU et les CHG. Je salue ce soir François Mourgues, truculent directeur du centre Hospitalier d'Alès. Je n'oublie pas aussi la saga des relations et des partenariats avec l'Institut du Cancer de Montpellier.
- De même, vous avez accepté la direction conjointe avec l'hôpital de Millau situé dans l'ex-Région Midi-Pyrénées mitoyenne du Languedoc-Roussillon d'alors. Cela paraît évident mais cela veut dire aussi discuter avec deux ARS, deux Régions différentes, etc... Au passage, je salue également Jean Liénard, un autre « Picard », fumeur de pipe, au calme olympien, nommé directeur délégué du Centre Hospitalier de Millau.

Cela a préparé le futur Groupement Hospitalier de Territoire.

Pour résumer votre présence montpelliéraine, ce fut, je le répète, une période unique où un directeur général, un doyen, un président de CME et le président de l'Université de Montpellier, Philippe Augé, ont travaillé en harmonie pour le bien de nos institutions et de leurs usagers.

Certes il pouvait y avoir des différends entre nous, mais ils se réglaient en petit comité dans le bureau. Rien ne transparaissait ni n'alimentait la chronique de gens qui savent (ou croient savoir) mais ne peuvent rien.

Votre personnalité y a contribué.

Tout d'abord, votre aspect, votre présence. Vous donnez une impression de solidité, de force. Vous êtes rassurant. La poignée de main est ferme, le regard attentif, bienveillant. Vous savez exprimer, sans raideur mais avec force et éloquence, vos projets, votre vision, vos convictions.

Dès votre arrivée, j'avais été frappé par un indice : le schéma de l'organigramme du CHU. Un organigramme de présentation classique est vertical, rigide, pyramidal, le directeur en haut, la base en bas. *Top down*. Votre présentation de l'organigramme était une spirale, un lent déroulé des fonctions hiérarchiques sans aspérité.

Dès le commencement de votre carrière, nous l'avons vu, vous n'avez fait que diriger les hôpitaux où vous fûtes affecté et souvent deux de concert jusqu'à Montpellier, où vous avez assuré une co-direction avec Millau. À Amiens, vous aviez dirigé conjointement l'hôpital de Doullens. Les amateurs d'histoire se souviendront que c'est à Doullens, le 26 mars 1918, que les gouvernements britanniques et français confièrent au général Foch le soin de coordonner les armées alliées sur le front occidental.

Vous ne vous êtes jamais dilué, noyé dans des équipes de direction des grands hôpitaux.

Cela vous a permis, dans la durée, de vous cogner au réel en prise directe de responsabilité avec l'ensemble de la vie d'un établissement. Les relations avec les tutelles vous suffisaient. Cette vision globale, vécue, vous a donné, au cours du temps, une crédibilité reconnue par tous.

Vous savez négocier. Le doyen Jacques Bringer vous a dit un jour qu'avec quatre filles vous aviez été à bonne école. Pour avoir partagé la même expérience, je valide.

Il faudrait toutefois ajouter nos épouses dans le dispositif...

Si vous savez négocier, vous ne transigez pas sur l'essentiel et vous savez dire non, quelle que soit la position de l'interlocuteur.

Vous êtes franc, vous êtes direct, vous ne fonctionnez pas par coups de billard à trois bandes.

La confiance que vous suscitez vient de cela. Avec vous, *ce qui est, est*. Vous avez de l'autorité mais cette autorité est naturelle. Elle ne vient pas d'un autoritarisme issu d'une position hiérarchique. Vous êtes un homme libre. Vous avez travaillé avec les politiques locaux de tous horizons politiques. Indépendamment d'une sympathie réciproque tout à fait légitime avec les uns ou les autres, vous avez su travailler pour l'intérêt général, le bien commun, le bien de tous.

Vous avez su susciter les collaborations pour dynamiser le *biotope* dans lequel vous évoluiez et les missions qui vous étaient confiées.

Lorsque vous étiez directeur à Amiens, vous avez créé le « G4 » retrouvant les quatre CHU de la région, Lille, Rouen et Caen. En exposant les expériences de chacun, cela a permis de les comparer. Cela a créé des liens et donné une visibilité nationale à une région qui n'est pas la plus riche de France. D'autres CHU ont imité cette initiative.

Vous avez aussi créé la centrale d'achats des établissements publics de santé, UniHa, pour mutualiser les coûts, que le Ministère a minutieusement sabordée. Je l'ai vécu en direct étant vice-président de cette centrale pendant mon mandat à la CME.

La conférence des directeurs généraux de CHU vous a élu président, signe de la reconnaissance de vos pairs.

Vous aimez transmettre. Vous avez ainsi fait partager votre expérience au travers de conférences, de chapitres d'ouvrages.



Le grade de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur est venu consacrer votre solide parcours. L'attribution fut tardive, peut-être conséquence d'une liberté de parole, tout en étant d'une fidélité sans faille à l'institution.

La retraite n'est pour vous qu'un mot. Nos voisins espagnols nomment cet état, cette période, la *jubilación*.

Dans le domaine de la recherche, la Métropole vous a donc sollicité pour la mise en route de Medvallée. Vous avez poursuivi, ici et là, conférences, missions nationales et internationales.

Avec votre épouse Catherine, médecin gériatre après avoir exercé la réanimation, musicologue et pianiste de talent, vous êtes un passionné de musique. Pendant cinq ans, vous avez présidé l'orchestre de Chambre du Languedoc. Vous m'avez confié qu'il était plus facile de diriger un hôpital avec 800 médecins qu'un orchestre de 30 musiciens...

Je terminerai ce panorama en évoquant vos passe-temps méconnus par beaucoup. Vous êtes un grand lecteur, il suffit de voir votre bibliothèque et les piles de livres sur votre bureau. Vous êtes porteur d'une culture générale rare qui a nourri votre parcours. Je citerai à nouveau le Général :

« La véritable école du commandement est donc la culture générale. Par elle la pensée est mise à même de s'exercer avec ordre, de discerner dans les choses l'essentiel de l'accessoire ».

Vous êtes un cuisinier hors pair. Votre agneau de sept heures laisse des souvenirs.

Vous aimez la mer, la navigation. Vous êtes un voileux.

Jeune étudiant, jeune professionnel, avec d'autres camarades, vous avez animé pendant plus de 20 ans l'École de voile de Paris qui formait à la navigation hauturière des équipages dans l'Atlantique, la mer du Nord et l'Irlande.

Dans cette œuvre d'apprentissage de la navigation en haute mer à des marins néophytes, vous avez transmis, ici aussi, l'apprentissage du réel, l'anticipation, la précision, l'absence d'à peu près, « cette forme agréable de l'échec », qui conduit à des catastrophes. « La marâtre nature ne pardonne jamais », disaient nos grands-mères.

Quelques coups de vents en Méditerranée vous ont fait réviser la condescendance avec laquelle vous considériez cette étendue maritime, calme en apparence, mais aux colères clastiques.

Il n'y a pas de hauteur de vue sur une mission quelle qu'elle soit, sans des facultés d'analyse, une vision prospective, une culture générale, une connaissance, l'amour, disons-le, du milieu dans lequel on évolue, la capacité d'écoute et la faculté à déléguer.

Cette hauteur de vue sur votre mission de directeur d'hôpital, vous avez su la faire partager à l'ensemble des personnels que vous avez côtoyés, de haut en bas de la hiérarchie.

Cela rend compte de votre présence parmi nous au sein de la section médecine de notre Académie.

Je conclurai avec ces deux tableaux que je présente depuis plus de vingt ans lors de cours divers.

À gauche « La peseuse de perles » de Vermeer (1632-1675), à droite « La peseuse d'or » de De Hooch (1629-1684). Les deux peintres sont contemporains. Ils vivent à Delft. Les tableaux sont contemporains.

Sur ces deux tableaux, le motif est le même. Peut-être est-ce la même commande. Une femme tient une balance au-dessus d'une table sur laquelle est posé un drap. L'ensemble est éclairé par une fenêtre. Le mur du fond est occupé.

Le tableau de droite est l'œuvre d'un bon peintre qui maîtrise la technique. Le correspondant médical pourrait être un bon technicien médecin ou chirurgien, le correspondant-directeur pourrait être le champion du maniement des chiffres, du tableur Excel aux cases remplies de chiffres. Ces deux types de médecins ou directeurs existent.



Johannes Vermeer (1632-1675)  
La femme à la balance ou la peseuse de perles

[https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/6/68/Johannes\\_Vermeer\\_-\\_Woman\\_Holding\\_a\\_Balance\\_-\\_Google\\_Art\\_Project.jpg](https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/6/68/Johannes_Vermeer_-_Woman_Holding_a_Balance_-_Google_Art_Project.jpg)



Pieter De Hooch (1629-1683)  
La peseuse d'or

[https://fr.wikipedia.org/wiki/La\\_Peseuse\\_d%27or#/media/Fichier:Pieter\\_de\\_Hooch\\_005.jpg](https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Peseuse_d%27or#/media/Fichier:Pieter_de_Hooch_005.jpg)

Le tableau de gauche fait rêver : la jeune femme a un visage de madone, l'éclairage est subtil, elle est enceinte, pleine de promesses ; à l'arrière-plan, le tableau est celui d'un Jugement dernier, une autre promesse, une autre perspective... Le jeu de lumière sur le linge est remarquable.

Vermeer maîtrise la technique, son métier de peintre, c'est nécessaire. Cependant son art, sa manière de peindre donnent une vie, une âme à une œuvre à la fois très concrète mais qui garde son mystère.

La vision globale d'un métier, quel qu'il soit, lui donne un sens, une couleur, une vie. Un médecin essaye de vivre ou devrait vivre cette tension, cet équilibre entre la technique et la manière d'être et de faire, qui donne un sens à son métier. Au sein de votre métier de directeur, vous avez su faire vivre cette tension.

Vous avez été **et** gestionnaire **et** bâtisseur pour contredire l'expression du directeur des hôpitaux de l'époque qui présidait l'amphi de garnison de sortie de l'École de Rennes.

Au fond de vous-même et comme René Char, sans ignorer que « la lucidité est la blessure la plus rapprochée du soleil », vous avez un secret : vous aimez les gens. Ils l'ont compris. Et ceux qui l'ont compris vous le rendent. Tout simplement.

Cette maîtrise parfaite de toutes les facettes du métier de directeur d'hôpital universitaire, associée à la qualité des relations que vous avez su créer avec tous ses acteurs médicaux et para-médicaux, justifie votre présence parmi nous.

Cher Philippe, j'abandonne le vousoiement d'usage pour te souhaiter bienvenue avant que notre présidente ne t'installe dans ton fauteuil.



TdM



*Séance publique du 17 novembre 2025*

## **Intronisation de M. Philippe Domy**

**Michèle VERDELHAN**

Présidente de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Monsieur,

Si j'ai bien compris votre propos et celui de votre parrain, le personnel d'un hôpital se divise en deux grandes catégories : les médecins et le personnel administratif, souvent en désamour l'une envers l'autre (c'est peut-être un euphémisme). Il se trouve qu'aujourd'hui, vous, grand patron administratif, directeur, organisateur, bâtisseur, vous succédez au Professeur Claude Jaffiol, grand patron médecin et grand chercheur. Il n'est plus question d'opposition mais de complémentarité. Vous auriez formé un duo de choc, il n'existe ici que dans la successivité.

Vous avez signalé ce point commun avec Claude Jaffiol d'avoir échappé à un crash d'avion. Vous en aviez d'autres, de points communs, apparemment, moins dramatiques : une énergie phénoménale, le souci de l'intérêt général et celui de l'individu souffrant.

Votre brillante carrière hospitalière, que vient de retracer Olivier Jonquet, vous a conduit en des lieux divers, depuis Denain, puis Arpajon, Compiègne, Paris, Valenciennes, Amiens jusqu'à Montpellier, seule entorse sudiste à une mobilité professionnelle plutôt nordique. Partout vous y avez manifesté une vision claire du nécessaire et de l'avenir, le sens des priorités, la ténacité pour faire aboutir des projets audacieux car innovants. Partout vous avez bâti ou restructuré, ce qui est une autre forme de construction. Je dois toutefois vous avertir que votre force de restructuration devra désormais se modérer ici, il n'est pas question de bousculer cette vieille dame de plus de quatre siècles qu'est notre Académie.

Mon prédécesseur sur le fauteuil III de la section Lettres, Guy Delande, était économiste de la santé. Vous l'avez croisé quelquefois. Comme vous il s'efforçait de concilier l'intérêt du patient, la préservation de la qualité des soins et l'inscription dans une logique budgétaire rationnelle. Son mantra « La santé n'a pas de prix, mais elle a un coût » l'a conduit à prôner des mesures comme le regroupement des hôpitaux, auquel vous avez-vous-même été confronté en assumant la charge de la coopération avec Millau. Bien que membre de plusieurs commissions au CHU, sa position de chercheur ne lui donnait aucune autorité administrative, mais il conseillait lui aussi des mesures de restructuration, qui soulevaient quelques vagues de réprobation (un autre euphémisme).

Il est d'autant plus remarquable que vous, en tant que directeur, ayez fait accepter et mettre en œuvre ces réorganisations. Cela est dû à votre personnalité, d'ailleurs assez paradoxale à mes yeux, non pas parce qu'elle juxtaposerait des contraires, ce qui serait proche de la schizophrénie, mais parce qu'elle associe des qualités généralement peu assemblées chez un même individu. Qu'on en juge.

Olivier Jonquet vous a montré en gestionnaire ET bâtisseur, entraîneur de commando ET homme de grande culture littéraire et musicale, décideur de forte autorité ET grand négociateur soucieux de concertation.

On voit bien qu'une personnalité capable aussi bien de réorganiser plusieurs hôpitaux sans y provoquer la révolution, que de cuisiner un agneau de sept heures, a

forcément des qualités de patience, de persévérance, de vision claire des objectifs, de sens du concret et du dialogue, qui lui seront très utiles dans une vie académique.

Avant de procéder à votre intronisation je souhaiterais vous faire une petite demande : s'il vous plaît, évitez de reconstituer à l'Académie ce qu'au CHU, d'après votre parrain, on appelait le « gang des Picards » !

C'est donc maintenant avec joie que

Je demande maintenant au récipiendaire de se lever,  
Je demande aux membres de l'Académie de se lever,  
Je demande aux personnes de l'auditoire de se lever,

En ma qualité de présidente de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, je déclare solennellement l'Académie heureuse et honorée de recevoir comme titulaire du XXIII<sup>e</sup> fauteuil de la section Médecine Monsieur Philippe Domy.

La séance est levée.



**TdM**

*Séance publique du 8 décembre 2025*

**Réception de**

**Monsieur Michel ROBERT**

Sur le IX<sup>e</sup> fauteuil de la section Sciences

Laissé vacant par le décès de M Pierre Sabatier

**TdM**

|                                                           |     |
|-----------------------------------------------------------|-----|
| Michel ROBERT                                             |     |
| Discours de réception : éloge de M. Pierre Sabatier ..... | 427 |
| Michel CHEIN                                              |     |
| Présentation de M. Michel Robert .....                    | 441 |
| Michèle VERDELHAN                                         |     |
| Intronisation de M. Michel Robert.....                    | 451 |



*Séance publique du 8 décembre 2025*

**Éloge de M. Pierre Célestin Sabatier**  
*La science de l'inversion*

**Michel ROBERT**

Université de Montpellier – Polytech Montpellier – LIRMM<sup>1</sup>

**TdM**

Madame la Présidente de l'Académie,  
Monsieur le Secrétaire perpétuel,  
Monsieur le Président de l'Université,  
Madame Mesdames les maires et maires adjoints – en exercice ou honoraires,  
Mesdames et Messieurs les Présidents, Directeurs, Doyens – en exercice ou honoraires,  
Monsieur le doyen de la Faculté des Sciences,  
Monsieur le directeur de Polytech,  
Chers membres de l'Académie,  
Chers collègues, Chers amis,

Je vous remercie chaleureusement pour votre présence. L'honneur qui m'est fait aujourd'hui de prendre place au fauteuil IX de la section Sciences de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier est aussi grand que le privilège de m'adresser à une assemblée de consœurs et confrères dont le talent éclaire chaque discipline.

Monsieur le Secrétaire perpétuel vient d'évoquer les illustres noms de ceux qui m'ont précédé à ce fauteuil. Parmi eux, mon prédécesseur Pierre Célestin Sabatier, dont la stature scientifique et l'héritage intellectuel m'inspirent au plus haut point.

C'est avec respect et admiration que je m'apprête à en faire l'éloge, en présence de ses enfants que je salue chaleureusement, Coralie et Laure. Permettez-moi au préalable de rendre hommage aux membres de ma famille qui par leur soutien ont rendu possible ma présence ici ce soir, et qui ont la patience de me supporter – au sens le plus noble, comme au sens le plus quotidien du terme –, avec une mention particulière à mon épouse, Francesca, et notre fille Maria Grazia, sans oublier Audrey.

## **Introduction**

J'ai donc l'honneur de rendre aujourd'hui hommage à Pierre Sabatier, qui, pendant trente-six années – de 1987 à 2023 – a fait vivre avec éclat le fauteuil IX de la section Sciences. Le professeur Pierre Sabatier s'est illustré par ses travaux pionniers sur l'étude interdisciplinaire des problèmes et méthodes inverses, à la croisée des sciences physiques et mathématiques. Ses recherches, marquées par une rigueur et une originalité remarquables, ont trouvé des applications majeures dans des domaines aussi variés que la physique quantique ou les sciences de la Terre. Sa carrière exceptionnelle a laissé une empreinte indélébile dans une discipline qu'il a contribué à façonner et à promouvoir, la science de l'inversion – dont les deux piliers principaux se situent à l'interface des

---

<sup>1</sup> Laboratoire d'Informatique de Robotique et de Microélectronique de Montpellier

sciences physiques et mathématiques. La question de la reconnaissance par les pairs, lorsqu'on se situe à l'interface de plusieurs disciplines, est souvent complexe. Nous constaterons que les pratiques de valorisation d'un travail interdisciplinaire, appliqué à des champs variés, évoluent selon les époques et les contextes. Il apparaît ainsi que la renommée internationale de Pierre Sabatier a largement dépassé, par son ampleur et son rayonnement, la reconnaissance dont il a pu bénéficier sur les scènes nationale et locale.

En ce début d'année 2025, mon collègue géophysicien Pierre Louis, titulaire du siège VIII de la section des sciences, m'avait confié dans cet amphithéâtre, le 17 février, (jour de la réception du Professeur Bernard Guerrier dans la section Médecine) un ouvrage de Pierre Célestin Sabatier : *Rêves et combats d'un enseignant-chercheur. Retour inverse*, paru aux éditions L'Harmattan en 2012. Après en avoir feuilleté les premières pages, je m'étais exclamé, un peu surpris : « Mais où sont les équations ? » Mon collègue, un sourire énigmatique aux lèvres, m'avait alors répondu que ce livre aux multiples facettes renfermait des clés bien plus précieuses, et que les équations, quant à elles, se trouvaient ailleurs dans les nombreuses publications scientifiques. Intrigué, j'avais posé les yeux sur la couverture : une photographie prise par l'auteur lui-même à Tanger en 2007. Puis, mon regard s'était arrêté sur la dédicace :

« À Pierre Louis, de loin le meilleur de mes collègues et néanmoins amis, sans doute parce qu'il a connu aussi la NSE, la Marine, la Polynésie, et les egos boursoufflés de certains brillants chercheurs, Pierre. »

Cette dédicace présente un concentré des paramètres qui ont caractérisé la vie de Pierre Sabatier :

- NSE, c'est à dire le cycle préparatoire « Normale supérieure Expérimentale » – le E signifiant aussi Excellence – de la Classe Préparatoire aux grandes Écoles du lycée Saint-Louis, qui a conduit pas mal de talents comme le prix Nobel de physique Pierre Gilles de Gènes de la promotion 1951.
- La marine, qui nous fera naviguer des côtes marocaines à la Polynésie, jusqu'à Frontignan-Plage.
- Le qualificatif « egos boursoufflés » soulève des questions d'émulation entre scientifiques, de reconnaissance, parfois de jalousie, et pour ce qui caractérisera Pierre Sabatier, un franc-parler, une personnalité forte s'exprimant sans filtre...

Pierre Sabatier décrit ainsi dans cet ouvrage son parcours, de Tanger à Paris, en passant par la prestigieuse université de Princeton, puis à la Faculté des sciences de Montpellier, qui, au fil du temps, devint en 1969 une composante de l'USTL (Université des Sciences et Techniques du Languedoc), puis de l'UM2 (Université Montpellier 2), et enfin de l'UM (Université de Montpellier) en 2015. Chaque étape de la vie du Professeur Sabatier a été marquée par une quête incessante de découvertes, une curiosité interdisciplinaire insatiable, un voyage intellectuel et humain d'une grande richesse.

Commençons par les fondamentaux, en nous intéressant aux problèmes et méthodes inverses.

## Les problèmes inverses

Les lois de la physique nous permettent de prédire des résultats de mesures à partir des paramètres d'un système. On parle ici de problèmes directs, en général qualifiés de « bien posés » si une solution unique existe et dépend continûment des données. Le problème inverse consiste à retrouver les paramètres d'un système à partir d'observations. Autrement dit les problèmes inverses sont des situations où l'on cherche à déterminer les causes à partir des effets observés.



Pierre Sabatier définit les problèmes directs et inverses de la manière suivante :

- « Tout ce que nous savons du monde extérieur à nous-mêmes s'acquiert à partir d'observations ou de mesures, et de modèles qui, lorsqu'ils sont bons, permettent de prévoir, de calculer, les résultats d'observation ou de mesure.
- Les problèmes directs sont ceux où, connaissant les causes et le modèle, on cherche à en déduire les phénomènes observés, mais est-il vraiment possible de revenir de ce corpus d'observations ou de mesures aux valeurs des paramètres des modèles ? »

Les problèmes inverses sont ceux où l'on cherche à induire les causes à partir du modèle et des observations. La science de l'inversion s'appuie ainsi sur des méthodes et outils d'analyse, de modélisation, de simulation, de mesure et instrumentation nécessitant des compétences interdisciplinaires.

C'est une démarche de résolution avec identification des paramètres, opposée à l'approche naturelle de la physique. Elle est aujourd'hui essentielle dans de nombreuses disciplines et applications.

## Exemples

La théorie des problèmes inverses est omniprésente dans de nombreuses applications pratiques y compris de notre quotidien comme le calcul de trajectoires dans un GPS :

- Astrophysique : retrouver les propriétés physiques d'une étoile à partir du spectre lumineux observé,
- Contrôle non destructif d'un objet, pour détecter des défauts internes comme des fissures sans détruire l'objet,
- Imagerie médicale : reconstruire une image d'un organe à partir des signaux mesurés par un scanner, une IRM, ou une sonde ultrasonore en échographie.

Pierre Sabatier est l'auteur de nombreuses contributions dans divers domaines et en particulier dans l'étude de particules en mécanique quantique et en géophysique pour comprendre la structure interne de notre planète. En géophysique et sismologie, un problème direct est celui de la simulation de la propagation des ondes sismiques, à partir de la connaissance de la structure interne de notre planète.

Le problème inverse est la détermination de l'origine (position, instant) des ondes émises lors d'un séisme, à partir de leurs temps d'arrivée en un certain nombre de points. Pour détecter des tremblements de terre et les répliques, le problème inverse consiste ainsi à analyser les ondes enregistrées par les sismographes, pour reconstruire la structure géologique sous la surface ou localiser l'épicentre du séisme.

Ces travaux doivent être validés et guidés par les conditions réelles sur le terrain :

- Enjeux : qualité des données, pertinence du modèle initial, robustesse des algorithmes,
- Méthodes numériques (calcul intensif),
- Méthodologie : modélisation, simulation, comparaison, optimisation (ajuster le modèle pour minimiser l'écart entre réponse théorique et données : moindres carrés, méthodes bayésiennes...)
- Paramètres : vitesse des ondes sismiques, densité, perméabilité, porosité.

Pour la détection de nappes de pétrole souterraines, l'inversion sismique est une technique essentielle pour interpréter les données sismiques et reconstruire la structure du sous-sol, réduisant ainsi le nombre de forages exploratoires coûteux et inefficaces. Toutes ces avancées auraient été impossibles sans les progrès réalisés au siècle dernier dans la théorie des problèmes inverses, couplée aux progressions spectaculaires des

capacités de calculs intensifs pour la résolution des équations, pour atteindre aujourd'hui des capacités exaflopiques<sup>2</sup> et, dans le futur, le calcul quantique.

Ces problèmes inverses sont souvent très sensibles aux erreurs de mesure.

Leur résolution nécessite donc des techniques avancées comme la régularisation qui consiste à ajouter une contrainte ou une information – par exemple, en géophysique, un forage dans l'étude d'un sous-sol.

Des méthodes bayésiennes permettent d'incorporer des connaissances préalables et d'estimer une distribution de probabilité des solutions plutôt qu'une solution unique, ou aujourd'hui l'intelligence artificielle et l'apprentissage des relations entre les données et la solution en se basant sur de grands ensembles d'exemples, ou des modèles génératifs capables de reconstruire des données manquantes ou bruitées.

Un autre exemple impliquant la science de l'inversion : un soliton optique est une impulsion électromagnétique se propageant sans déformation. Par exemple, dans une fibre optique avec de nombreuses applications en télécommunications. Dans un milieu liquide, le soliton est une onde solitaire qui maintient sa forme et sa vitesse. Ce phénomène hydrodynamique a été observé pour la première fois dans les canaux d'eau en 1831 : une vague solitaire peut se déplacer sur de longues distances sans changer de forme. Contrairement aux ondes linéaires qui se dispersent et perdent leur forme au fil du temps, les solitons conservent leur intégrité grâce à un équilibre entre la dispersion et les effets non linéaires.

Un problème inverse consiste à reconstruire la forme initiale d'une onde à partir de la forme observée du soliton après un certain temps. Cela implique des techniques mathématiques avancées pour résoudre des équations non linéaires. L'observation de ce phénomène conduit à explorer les milieux marins, eux-mêmes marqués par d'autres phénomènes fascinants, comme les vagues scélérates ou les tsunamis. Pierre Sabatier, l'un de mes enseignants à l'université, a su m'en expliquer les modélisations et subtilités, au-delà des équations. Comme beaucoup de chercheurs et d'enseignants universitaires passionnés, il savait donner un sens profond à la transmission des connaissances.

J'ai également eu le privilège, auparavant, de suivre pendant une année les enseignements de Marthe Sabatier, son épouse, professeur renommée de mathématiques spéciales en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) au lycée Joffre, où elle formait les étudiants avec rigueur pour les concours d'entrée dans les grandes écoles, incarnant elle aussi l'excellence dans l'enseignement.

Je n'avais évidemment pas le recul qui est le mien aujourd'hui, mais les travaux de Pierre Sabatier sur les problèmes inverses nous amènent à la frontière des savoirs actuels comme le concept de « cape d'invisibilité » pour certaines conditions et certaines fréquences décrites notamment par Pierre Sabatier, dans une de ses communications à l'Académie, avec des applications allant de la furtivité d'objets à des boucliers de protection contre les tremblements de terre en amortissant ou déviant les ondes sismiques, ou enfin l'analyse des phénomènes de retournement temporel pour résoudre le problème du renversement du temps d'une action pour des ondes acoustiques ou électromagnétiques, avec, à nouveau, de nombreuses applications en contrôle non destructif, diagnostic médical, ou télécommunications...



<sup>2</sup> Un exaflop/s =  $10^{18}$  opérations par seconde en virgule flottante, avec une précision de 64 bits.



## Retour inverse : itinéraires

Essayons de retrouver par une « méthode inverse » les paramètres qui ont caractérisé la vie de Pierre Sabatier à partir des nombreuses observations puisées dans ses écrits et quelques témoignages.

Commençons, comme dans un roman ou un film dont le titre aurait pu être « La Grande Bleue » car un des fils conducteurs sera lié à la mer. Pierre Sabatier, né le 11 juillet 1935, a passé une grande partie de sa jeunesse au bord de la Méditerranée de Casablanca à Tanger, où il a développé un profond respect pour la parole donnée. Sa fille Laure nous précise que son parcours familial fut à l'image de la progression sociale de son siècle : professeur des universités, fils d'instituteur, petit-fils de paysan cévenol. Il vécut dans un contexte de tolérance et de respect des autres dans leurs différences de nationalité et de religion, ce qui a forgé cette personnalité si originale.

Donc deux générations pour devenir Professeur des Universités<sup>3</sup>. Un exemple de mérite républicain à méditer aujourd'hui avec la privatisation massive et incontrôlée de l'enseignement supérieur.

Pierre Sabatier a brillamment réussi sa scolarité à Tanger, couronné qu'il fut du titre de lauréat du « Concours Général des Lycées et Collèges » en physique. Il a ensuite intégré le lycée Saint-Louis à Paris, dans une classe préparatoire unique, NSE (Normale Supérieure Expérimentale), combinant mathématiques, physique et sciences naturelles à parts égales, ce qui favorisait une ouverture intellectuelle plus large. Après deux ans, il a été admis, en 1954, à l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm dès sa première tentative. Il a obtenu la même année la 6<sup>e</sup> place aux Championnats du monde de pêche sous-marine en apnée à Tanger. Enfin, toujours en 1954, il rencontre sa future épouse, Marthe Bassier, entrée major de l'ENS de jeunes filles à Sèvres après avoir été lauréate du concours général... de français ([1] p. 104) et avant de devenir professeur de mathématiques.

Il est à noter que l'École Normale Supérieure (ENS) de la rue d'Ulm à Paris compte plusieurs anciens élèves ayant reçu le prix Nobel, ce qui est un atout majeur dans les classements des établissements d'enseignement supérieur. Ramené aux nombres d'élèves formés, c'est même la première institution au monde. Pour ce qui est de la physique, citons quelques-uns des lauréats lors des études de Pierre Sabatier : Pierre-Gilles de Gennes (promotion 1951) – Prix Nobel de physique en 1991 ; Claude Cohen-Tannoudji (promotion 1953) – Prix Nobel en 1997. Et à d'autres époques : Louis Néel (promotion 1924) – Prix Nobel en 1970 ; Alfred Kastler (promotion 1926) – Prix Nobel en 1966 ; Georges Charpak (promotion 1945) – Prix Nobel en 1992 ; Albert Fert (promotion 1957) – Prix Nobel en 2007 ; Serge Haroche (promotion 1963) – Prix Nobel en 2012.

De 1954 à 1958, Pierre Sabatier a donc côtoyé les étoiles : lauréat du concours général, classes préparatoires au Lycée Saint-Louis, École Normale supérieure.

Pierre Sabatier a passé une année en 1958/59 à l'université de Princeton, où il a appris la théorie des réactions nucléaires auprès du professeur Eugene P. Wigner (prix Nobel en 1963). On peut se poser la question de ce qu'aurait pu être cette trajectoire s'il avait poursuivi son séjour aux USA dans le domaine de la physique nucléaire et de la mécanique quantique, au vu de ses capacités et l'originalité de ce qu'il a apporté par la suite.

De 1959 à 1962, il a été chercheur au CNRS à Orsay et s'est occupé de la théorie des collisions.

De 1962 à 1964, il a dû servir comme officier dans la Marine française, travaillant en géophysique appliquée, notamment sur les ondes et les méthodes semi-classiques.

<sup>3</sup> Il aimait se comparer à son ami Pierre Louis, fils d'ouvrier qui a eu une trajectoire identique, mais sur une seule génération !

Il a fait son service militaire en tant que scientifique du contingent au CEA, à la Direction des applications militaires, en gardant ensuite un rôle de conseiller jusqu'en 1995, afin de calculer et prévenir les risques de vagues induites par les tirs nucléaires souterrains.

En 1966, il a obtenu son doctorat d'État à l'université Paris-Sud XI (Orsay) avec une thèse sur les problèmes inverses en mécanique quantique à énergie fixe, en développant ses compétences en physique et en mathématiques.

Il rejoint l'université de Montpellier (USTL) en 1967 et a créé, le « Laboratoire de Physique Mathématique », associé au CNRS en 1969.

Le professeur Sabatier a été l'architecte principal de l'unification de la recherche sur les problèmes inverses, élargissant ce domaine dans une approche interdisciplinaire qui a permis d'identifier des problèmes similaires à travers divers champs de recherche et d'appliquer des méthodes de résolution universelles. Rapidement reconnu comme un pionnier, il est devenu l'un des experts mondiaux les plus respectés dans ce domaine.

En 1970, il passe une année, en tant que professeur associé de physique mathématique, à Bloomington, dans l'Indiana.

En 1971, il a été choisi pour présenter les conclusions de la première grande réunion internationale sur les « Mathématiques de l'inversion de profil » [10].

Dans sa communication à la séance du 23 février 2015, de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, il écrit :

« La réflexion que j'ai menée à partir de 1962 sur ces sujets, au cours de travaux de mécanique quantique, géophysique interne et externe, m'a amené à conclure le premier congrès multidisciplinaire sur le sujet, organisé par la NASA en 1971 (Mathematics of Profile Inversion) par la recommandation : « Ne chercher la 'solution' d'un problème où l'on veut déterminer un modèle théorique à partir de mesures ou d'observations, qu'après avoir répondu à la question 'Here are the experimental results. What amount of information do they contain?' ». ('Comment extraire les informations les plus pertinentes des résultats expérimentaux?') « J'ai fondé sur cette base l'étude interdisciplinaire des problèmes et méthodes inverses (Inverse Theory), développée à partir de là en collaboration internationale par une rencontre annuelle (RCP 264, créée avec G. Jobert en 1972), puis, en 1985, en créant, avec l'Institute of Physics, la revue *Inverse Problems* ».

En 1972, il devient professeur de physique théorique à Montpellier. On notera son admiration et ses échanges avec un illustre collègue mathématicien, Alexandre Grothendieck, qu'il a contribué à faire recruter parmi une trentaine de candidats malgré un CV incroyablement court de 3 lignes « AG né le 28 mars 1928 à Berlin, licence de mathématiques à Montpellier, doctorat ès sciences à Paris, Fields Medal en 1966, publications : 5000 pages »<sup>4</sup>.

## Contributions scientifiques

Le professeur Sabatier a publié près de 200 articles et livres, dans des domaines allant des mathématiques pures aux sciences de la terre. Trois quarts de ses publications sont des articles d'auteur unique, et environ 90 % d'entre eux ont été produits à l'université de Montpellier.

Le livre faisant autorité sur les *Problèmes inverses de la théorie de la diffusion quantique*[2], co-écrit avec K. Chadán, est un ouvrage de référence sur les problèmes inverses en diffusion quantique ; il est devenu une référence dans le monde entier, cité

<sup>4</sup> *Rêves et combats d'un enseignant chercheur*, p. 192.



plus de 2000 fois. Le livre encyclopédique sur la *Diffusion*[6], co-édité avec E. R. Pike, est la première source de référence interdisciplinaire sur la diffusion qui rassemble toute l'expertise mondiale dans cette technique. Il couvre les principaux aspects de la diffusion dans un langage commun, aidant à élargir les connaissances des chercheurs à travers une large gamme de disciplines.

Les principales contributions scientifiques de Pierre Sabatier sont les suivantes :

- La diffraction de particules en mécanique quantique : solutions matricielles du problème de diffusion inverse par l'équation de Schrödinger sphérique à énergie fixe, où il a résolu un problème de longue date (formulé par T. Regge et R. Newton).
- Construction de la première structure invisible à énergie fixe, qui est devenue, bien des années plus tard, un thème de recherche très populaire.
- Méthode d'analyse systématique des problèmes inverses linéaires avec contraintes de positivité avec des applications, par exemple, en gravimétrie. Dans cette analyse, sa méthode a été révolutionnaire dans le domaine.
- Diffusion des ondes scalaires et tensorielles par des milieux discontinus.
- Extensions multidimensionnelles de la linéarisation directe des équations aux dérivées partielles non linéaires « complètement intégrables ».
- Expansion de la transformée de diffusion inverse comme nouvelle méthode de physique mathématique pour dériver des solutions d'équations aux dérivées partielles intéressantes.
- Formation d'ondes par des mouvements du sol. Cette recherche a été initiée pendant son passage dans la marine et a repris de l'importance grâce à son rôle et ses calculs pour expliquer notamment le tsunami survenu à Nice, en 1979, suite à un effondrement sous-marin lié à des travaux.

La revue *Inverse Problems* a rendu un hommage appuyé à Pierre Sabatier en 2023 : « Le professeur Pierre Sabatier laisse derrière lui l'héritage d'avoir fait progresser le domaine des problèmes inverses à un niveau inimaginable il y a un demi-siècle. »

## Reconnaitances et non reconnaissances

Pierre Sabatier, a eu un déroulé de carrière rapide avec un passage à la classe exceptionnelle du corps des professeurs d'Université à 46 ans. On notera son investissement dans la transmission de connaissances et le devenir professionnel de ses étudiants : sur les treize élèves/étudiants ? dont il avait dirigé personnellement le doctorat d'État, quatre ont été rapidement professeurs d'Université, deux maîtres de conférences, et de nombreux ingénieurs-chefs de bureaux d'études.

Visionnaire, il a créé, en complément de ses enseignements, en 1974 – c'est-à-dire il y a plus d'un demi-siècle – une unité de valeur intitulée « La semaine de l'énergie », en invitant chaque année des conférenciers.

Je lui aurais proposé aujourd'hui (à l'heure de la multiplication des data centers) d'organiser une « Semaine de l'énergie et du numérique responsables ».

Il y a eu néanmoins – pour revenir à des considérations maritimes – quelques grains de sable dans son parcours :

Le CNRS n'a pas souhaité s'investir dans son projet de création d'une revue internationale qu'il a néanmoins créée avec le support de l'Institute of Physics au Royaume-Uni, revue dont il a été le premier rédacteur en chef et qui est aujourd'hui une

référence mondiale. En 1986, il a été obligé de quitter, non sans amertume<sup>5</sup>, la direction du laboratoire qu'il avait créé à l'Université en raison d'une règle limitant à douze ans la fonction de directeur. L'Université Montpellier 2 n'a pas renouvelé son éméritat en 2009, ce qui l'avait affecté, alors qu'en 2015 un colloque international organisé sur le campus Triolet de la nouvelle université de Montpellier lui a rendu hommage.

On peut esquisser quelques explications :

- Son positionnement interdisciplinaire mathématicien pour les physiciens, et physicien pour les mathématiciens.
- Ses apports innovants à d'autres domaines n'ont pas été suffisamment valorisés en termes d'impacts sociétaux par exemple dans les zones côtières, dans l'exploitation minière...
- Ses écrits soulignent sans aucun filtre son profond dégoût pour la place croissante de la technocratie dans la gouvernance nationale de l'ESR... Positionnement à méditer au vu des évolutions actuelles...

En revanche, la reconnaissance de ses pairs internationaux fut à la hauteur de son impact scientifique :

- Fellow de l'Institute of Physics au Royaume-Uni ;
- Docteur *honoris causa* de l'Université de Lecce (Italie) ;
- Distinguished lecturer of the University of Alberta, Canada ;
- Invitations, dans le monde entier, à plusieurs colloques chaque année sur les problèmes inverses.

Ce fut donc un ambassadeur de l'université de Montpellier, où il a, en particulier, initié en 1972 une rencontre internationale interdisciplinaire « Problèmes inverses et non-linéarité, théorie et applications », qui est devenue la « RCP 264 » (nom de code correspondant à la référence du contrat de sponsoring du CNRS) organisée ensuite périodiquement à Montpellier. Cette série de conférences a attiré des chercheurs de renommée mondiale dans le domaine, et a été un grand succès pendant plusieurs décennies.

La dernière conférence organisée par le professeur Sabatier a eu lieu en 2000 à l'occasion de son 65<sup>e</sup> anniversaire. Le colloque *Challenges in Inverse Problems* et jubilé organisé pour son 80<sup>e</sup> anniversaire, il y a maintenant 10 ans en 2015, à Montpellier, a réuni un parterre prestigieux de chercheurs étrangers dont l'ensemble des rédacteurs en chefs successifs de la revue *Inverse Problems* qu'il avait créée.

## Vie familiale

Au-delà de ses réalisations académiques et de sa personnalité, Pierre Sabatier était connu pour son hospitalité et son humour. Il accueillait régulièrement amis et collègues chez lui, créant une atmosphère chaleureuse et conviviale, toujours prêt à soutenir les jeunes chercheurs<sup>6</sup>.

Il épouse Marthe Bassier en 1958. Ils ont eu deux filles, Laure et Coralie. Laure a effectué une carrière scientifique au CEA comme directrice de recherche. Coralie est libraire.

<sup>5</sup> ... et déception, compte-tenu des orientations prises, qui ne correspondaient pas à sa vision de l'interdisciplinarité, l'ouverture à des applications, ainsi que dans la transmission de connaissances.

<sup>6</sup> Prof. A. K. Louis, département de Mathématiques, université de la Sarre, Sarrebruck : « Pierre Sabatier était très hospitalier, et, comme toujours, il était gentiment soutenu par sa charmante épouse Marthe. Ils accueillait chaque année de nouveaux et anciens amis chez eux, créant une atmosphère très chaleureuse, agissant ainsi comme des ambassadeurs de leur pays. »

Marthe Sabatier est décédée en 2009. Ils étaient les fiers grands-parents de deux petites-filles dont Laure est la mère, Sarah, aujourd'hui pharmacienne, et Lucie, architecte qui, en particulier, a poursuivi un projet de son grand-père qui avait conçu, en 1978, une maison atypique à grande efficacité énergétique à Frontignan-Plage, face à la mer... qui a constitué un fil conducteur important et dans la vie de Pierre Sabatier, que je vais commenter.

## La mer

Dans la revue de l'ENS, *L'Archicube*, il publie en 2013 un texte personnel « Sept regards sur la mer »

|           |                                                     |
|-----------|-----------------------------------------------------|
| 1943      | : la mer nourricière,                               |
| 1946-1954 | : la mer éducatrice,                                |
| 1954-1965 | : la mer chérie, de loin,                           |
| 1966-2000 | : les mouvements de surface de la mer,              |
| 1966-2013 | : veille sur la mer,                                |
| 1966-2013 | : attaques contre la vie de la mer et de ses hôtes, |
| 1966-2013 | : pauvre regard sur une pauvre mer.                 |

Citons quelques extraits :

- 1943, la mer nourricière

« J'ai huit ans. Papa, ancien petit paysan cévenol nommé instituteur à Casablanca, à l'école la plus près du port, consacre deux après-midi par semaine, quel que soit le temps, à m'enseigner ce qu'il aime plus que tout, les cueillettes au cours de sorties dans la nature. Côté mer, les Roches Noires sont une formation aux parties hautes découvertes à marée basse, séparées par des trous d'eau prolongés en petites grottes... Papa pêche de là, à la ligne, tandis que, restant à des endroits plus sûrs, je dois ramasser crevettes ou bigorneaux, tout en surveillant l'accroissement et la progression des vagues.

J'apprends ainsi à distinguer les ondes longues de la houle atlantique des vagues plus courtes, vagues de vent locales ou fractionnées par la barre. »

- 1946-1954 : la mer éducatrice

« Je me rappelle avoir passé plus de six heures à nager chaque jour l'été 54. Armé d'un simple petit harpon, je suis devenu un très bon chasseur sous-marin, mais observant beaucoup et prélevant peu. Excellente formation du point de vue psychologique : la chasse au trou commence par la descente silencieuse vers une roche intéressante ; on se retrouve face au trou entraperçu (ou deviné) depuis la surface, et on ne voit rien car il fait sombre dans le trou. Et quand on voit, il faut prendre une décision immédiate ; car ce que l'on voit est ou bien sans intérêt, ou un mérout prêt à se planquer, ou une grosse murène prête à mordre, ou un congre au fond du trou, ou un homard, ou... Et l'on est en apnée, et il faut vite remonter, et... belle école de sang-froid et de présence d'esprit, où le contrôle du corps doit en outre devenir suffisant pour nager parfaitement à quelques décimètres de rochers sur lesquels déferlent de grosses vagues ! »

- 1954-1965 : la mer chérie, de loin

« À l'école, finalement, je ne fais pas de l'océanographie » – en fait, il souhaitait s'embarquer avec le commandant Cousteau, ce qui lui a été refusé car pas assez scientifique – « mais de la physique, tout en passant les étés à Tanger. [...] En octobre 1958, Princeton University, la mer est loin. [...] Je vois à peine la mer jusqu'en 1962 :

je suis alors appelé au service militaire. Ce sera dans la Royale. Pour m'y retrouver à coup sûr, j'ai accepté de m'occuper des prévisions et mesures des mouvements d'eau sur un certain atoll, ce qui, techniquement, n'est pas loin de ce que je sais bien faire, et va me ramener à mon amour, où les ondes de surface sont appelées les 'vagues'. »

- 1966-2000 : les mouvements de surface de la mer

Il étudie les ondes liées à des explosions sous-marines, glissements ou éboulements, et le phénomène hydraulique qui en résulte qu'il qualifie de « slide-tsunami » en identifiant des spécificités les différenciant des tsunamis de séisme.

« Les vagues observées habituellement ont fait l'objet d'excellentes études depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Description en eau profonde, arrivée sur les côtes, déferlement, vagues de vent, houles, marées, seiches, rides, clapotis dans les ports, étaient déjà bien décrits avant 1940, et leur propagation sur une mer de profondeur variable commençait à bien l'être : les modèles mathématiques étaient sûrs, mais la non-linéarité de certains phénomènes rendait le calcul parfois très difficile. La même remarque s'appliquait aux vagues et aux tsunamis de séisme, qui sont engendrés par des mouvements du fond à durée courte par rapport aux temps de réponse de la mer. [...] En commençant mon travail, j'ai vite vu que la formation de vagues dues simplement à une explosion sous-marine ou de surface suscite les mêmes remarques et peut être traitée de la même façon ; on dit qu'elles aussi répondent à une excitation instantanée, ou 'soudaine', du plan d'eau. »

- 1966-2013 : veille sur la mer

« J'ai eu l'occasion de grouper études de vagues avec compétence principale (les problèmes inverses), par exemple en essayant de comprendre le mécanisme du mini-tsunami de Nice (1979). D'autre part, mes recherches théoriques m'ont amené à décortiquer l'analyse de signaux non linéaires par scattering inverse et ainsi à m'intéresser à des vagues exceptionnelles (remontée des 'lames de fond', solitons d'interface, vagues scélérates, etc.), bref, à revenir très souvent à la mer. De ce fait, des gouvernements français très différents m'ont envoyé évaluer in situ des risques hydrauliques, en particulier dans les missions Teillac et Tazieff en Polynésie. »

- 1966-2013 : attaques contre la vie de la mer et de ses hôtes
- 1966-2013 : pauvre regard sur une pauvre mer

Et finalement, il traite des sujets environnementaux liés à l'activité humaine dans les milieux marins. Il souligne la nécessité de prendre en compte ces impacts pour préserver les écosystèmes marins et atténuer le changement climatique :

« En Crète, je suis allé quinze jours tous les deux ans nager sous le monastère de Kolymbari dans une partie assez sauvage à l'ouest de Chania. J'ai aussi suivi l'itinéraire que Severin pense avoir été celui d'Ulysse, entre Polyphème et l'île des Vents. Partout je me suis baigné et vu, près des habitats humains, de moins en moins de vie marine, sauf des algues indésirées ; de même en Italie, en Turquie près d'Éphèse, et sur la côte Ouest des États-Unis ; partout, de plus en plus, la beauté vide d'un cimetière ! »

## Conclusion

Ce « retour inverse » nous a permis de retracer l'itinéraire singulier de Pierre Sabatier : la mer, source d'inspiration et d'émerveillement, l'éducation et les valeurs humaines forgées dans son enfance tangéroise – excellence, curiosité, sens de

l'observation, passion de la transmission, amour des siens. Autant de fondations qui ont fait de lui une figure majeure de son époque, marquée par ses contributions interdisciplinaires aux problèmes et méthodes inverses, essentielles pour décrypter les mystères de notre monde physique.

Son génie a essaimé bien au-delà des frontières de sa discipline, irriguant des champs aussi variés que la géophysique, la santé, l'électromagnétisme ou l'acoustique. Je souhaite souligner à nouveau le rayonnement scientifique de Pierre Sabatier, magnifiquement résumé dans l'éditorial de la revue internationale *Inverse Problems* en 2023, suite à son décès :

« [...] le professeur Pierre Sabatier, scientifique de premier plan, mais aussi une légende dans son domaine !<sup>7</sup> »

À l'ère des processeurs ultra-rapides, du calcul intensif, de l'intelligence artificielle et bientôt du calcul quantique, il trouverait sans doute aujourd'hui un terrain d'exploration idéal dans un centre de données et de calcul intensif, pour repousser toujours plus loin les limites des méthodes numériques de résolution des problèmes inverses.

Je rêve donc, Monsieur le Doyen de la Faculté des sciences et Monsieur le Président de l'Université de Montpellier, d'un jour proche où je traverserai le parvis Grothendieck pour me rendre dans l'amphi Sabatier du campus Triolet. Ma supplique est justifiée par mon éloge et ces quelques lignes d'accompagnement<sup>8</sup> :

« Juste au bord des équations, à deux pas du parvis Grothendieck, baptisez, si c'est possible, un petit amphi du nom de Sabatier sur le campus Triolet de l'université, là où les théorèmes dansent au vent de la mer. »

Mais, au-delà de ses apports scientifiques et de l'exemplarité d'un bâtisseur de science, Pierre Célestin Sabatier nous invite, dans son essai *Rêves et combats d'un enseignant-chercheur, Retour inverse*, à une méditation plus intime :

« L'observation du déferlement des petites vagues. Souvenez-vous : la mer, les ondes de surface, les vagues de son enfance, et tout ce qu'elles portent de rêves, et de savoirs. »

Merci pour votre attention.

## RÉFÉRENCES

- [1] SABATIER P., *Rêves et combats d'un enseignant-chercheur, Retour inverse*, L'Harmattan, ISBN 078-2-296-99668-7
- [2] SABATIER P., « Sept regards sur la mer », *L'Archicube* 15, décembre 2013, <https://www.archicubes.ens.fr/la-revue/anciens-numeros/larchicube-n°-35-bis>.
- [3] SABATIER P., « Information et Non information. Théorie Inverse » séance du 23 février 2015, de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.
- [4] SABATIER P., « Past and future of inverse problems », *J. Math. Phys.* 41, 2000, p. 4082-4214 <https://doi.org/10.1063/1.533336>

<sup>7</sup> L'éditorial a été rédigé par le Prof. A. K. Louis, département de Mathématiques, université de la Sarre, Sarrebruck : « In memoriam Pierre Sabatier », *Inverse Problems* 39, 2023 : <https://doi.org/10.1088/1361-6420/acfc28>.

<sup>8</sup> Inspiré par Georges Brassens et sa supplique pour être enterré en plage de Sète : Pierre Sabatier passait ses vacances d'été dans sa maison de Frontignan-Plage, face à la mer et en périphérie de Sète.

<https://pubs.aip.org/aip/jmp/article-abstract/41/6/4082/718142/Past-and-future-of-inverse-problems?redirectedFrom=fulltext>

- [5] CHADAN K. & SABATIER P. C., *Inverse Problems in Quantum Scattering Theory* 2nd edn (New York: Springer), 1989.
- CHADAN K. & SABATIER P. C. 1977. *Inverse Problems in Quantum Scattering Theory*, Springer-Verlag.
- [6] PIKE E. R. & SABATIER P. C., *Scattering: Scattering and Inverse Scattering in Pure and Applied Science*, Sans Diego, Calif., Academic Press, 2002.

## HOMMAGES

- (H1) SABATIER L., « Hommage à Pierre Sabatier », *L'Archicube*, ENS, <https://www.archicubes.ens.fr/lassociation/mémoire-normalienne/notices/sabatier-pierre-célestin-1954-s>
- (H2) LOUIS P., « Hommage à Pierre Sabatier 11 juillet 1935–13 juillet 2023 », Académie des Sciences et Lettres de Montpellier 2023, p 519, [https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie\\_edition/bulletin\\_academie/2023\\_B\\_e\\_Bulletin\\_n\\_54\\_2023\\_.pdf](https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie_edition/bulletin_academie/2023_B_e_Bulletin_n_54_2023_.pdf)
- (H3) LOUIS A. K., « In memoriam Pierre Sabatier », *Inverse Problems* 39, 2023, <https://doi.org/10.1088/1361-6420/acfc28>
- (H4) <https://iopscience.iop.org/article/10.1088/0266-5611/17/4/001/meta>



Pierre Sabatier en 1954







Chasse sous marine à Tanger en 1954



Pierre Sabatier avec Haroun Tazieff (1982)



Pierre Sabatier en 2000



Pierre et Marthe Sabatier (1978)

Archives familiales, photos reproduites avec l'autorisation de Laure Sabatier

*Séance Publique du 8 décembre 2025*

## **Présentation de M. Michel Robert**

**Michel CHEIN**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Secrétaire perpétuel,  
Mesdames et Messieurs les Académiciens,  
Mesdames et Messieurs,

Je vous salue et plus particulièrement la famille du Professeur Michel Robert qui l'accompagne dans cette séance de réception. Je connais Michel Robert depuis la création du Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM) en 1992. Cependant, du fait de sa discrétion naturelle, ce n'est qu'en préparant cette réponse que j'ai appris la plupart des éléments de sa vie privée que, avec son autorisation, je dévoile aujourd'hui, ce dont je le remercie vivement.

Je voudrais également remercier, parmi les personnes présentes aujourd'hui, Philippe Augé, Jean-Louis Cuq, Christian Nique, Jean-Pierre Nougier, Jean Sarrazin, Lionel Torres et tous les autres qui, bien que très occupés, ont pris sur leur temps précieux pour me permettre de mieux connaître Michel Robert.

Le 23 juillet 1957, à la Clinique des Glycines, Madame Jeannine Tournié, épouse de Monsieur Jean Robert-Auteroche, mit au monde Michel, Philippe, George Robert, leur deuxième enfant. Michel Robert est le descendant de deux anciennes familles montpelliéraines, du côté de sa mère une famille d'entrepreneurs du bâtiment et, du côté de son père, la présence des Auteroche est attestée à Montpellier et dans la région, depuis au moins 1607.

Sa sœur aînée, née en 1954, travailla au CHU de Montpellier comme infirmière anesthésiste. Elle est aujourd'hui retraitée ainsi que son jeune frère, Alain, né en 1960, docteur en biologie, qui fit toute sa carrière comme chercheur au laboratoire Pierre Fabre.

Michel Robert passa ses premières années à Arles où son père, ingénieur des Arts et Métiers, travailla dans l'industrie automobile (chez Peugeot) puis dans le bâtiment. Sa mère, très attentionnée, éleva ses trois enfants. À l'école publique des Alyscamps, Michel Robert est, je cite son instituteur, « un élève précoce, agité, avec des capacités de mémorisation étonnantes. » Ses résultats le classent « hors normes », ce qui doit s'entendre comme « bizarre ». Malgré cela, Michel saute une classe.

Sa famille s'installa à Montpellier en 1964 lorsque son père, ayant choisi de devenir enseignant, fut nommé professeur au Lycée Mermoz. Ensuite, il enseignera la conception et la fabrication mécanique à l'IUT ainsi que la géométrie descriptive à l'École d'architecture.

Michel Robert poursuit ses études dans les écoles primaires Cité Mion puis Plan des Quatre Seigneurs, entre en sixième au collège Jeu de Mail, puis au Lycée Joffre en seconde.

Sa famille habitait en face de l'IUT. À l'étage au-dessus de chez eux, vivait Pierre Dumontet, physicien, président de l'Université Montpellier 2 entre 1969 et 1972. Michel Robert lui posa de nombreuses questions sur la physique et la recherche. Leurs discussions, m'a dit Michel Robert, ont eu un rôle certain dans la suite de ses études et de sa carrière.

En maths sup à Joffre, il est déçu par l'enseignement des mathématiques dites modernes mais il est très intéressé par les cours de physique. En maths spé, tout se passe bien cette fois-ci en mathématiques. Sa professeure de mathématiques, Madame Marthe Sabatier, était l'épouse de Pierre Sabatier dont Michel Robert vient de faire l'éloge. Il préfère cependant rejoindre l'Université Montpellier 2 où il intégrera l'école d'ingénieurs ISIM, aujourd'hui Polytech, dans la section de microélectronique, tout en obtenant, à la Faculté des Sciences, une licence puis une maîtrise EEA (Électronique, Électrotechnique et Automatique.)

Lors de son stage d'ingénieur en 1980 dans la division des activités sous-marines de Thomson à Cagnes-sur-Mer, il programme des systèmes embarqués sous-marins. Son encadrant est très satisfait de son travail et Thomson lui propose un emploi. Michel Robert refuse. Il souhaite s'inscrire en DEA en vue d'une thèse. Il en parle au Professeur Bernard Pistoulet qui le dissuade catégoriquement de s'engager dans cette voie. Plus tard, le Professeur Pistoulet changera d'avis. Il proposera à Michel Robert un poste d'Assistant alors qu'il n'avait pas encore de thèse et, ironie de l'histoire, Michel Robert sera nommé Professeur des universités sur le poste de Bernard Pistoulet !

« Grâce à un concours de circonstances », dit-il, – une de ses expressions fréquentes pour décrire les différentes étapes de sa carrière –, Michel Robert rejoint, à Villeneuve-Loubet, le centre de R&D de Texas Instruments Semiconducteurs, un des leaders mondiaux des circuits intégrés. Le « concours de circonstances » qui lui fait rejoindre cette société est un match de volley-ball. L'épouse de l'un des joueurs de son équipe travaillait à la direction de Texas Instruments. Elle propose à Michel Robert de passer un entretien d'embauche et, grâce à ses compétences en circuits logiques et modélisation électrique, assez rares à l'époque, il est immédiatement embauché.

Michel Robert « avait eu la chance » – sa deuxième expression favorite quand il parle de sa carrière – de jouer au volley-ball sur la plage de Palavas-les-Flots avant de jouer dans l'équipe du Nice Volley-Club en s'entraînant avec Laurent Tillie qui eut une carrière exceptionnelle de joueur puis d'entraîneur de l'équipe de France, d'où la « prestation réussie » de Michel Robert, dit-il, dans le match qui allait décider de son avenir.

Toujours à Palavas, il devient voileux. Équipier, il a eu réellement de la chance cette fois-ci de survivre à un naufrage, la nuit, dans la baie de Girolata. Je ne sais pas quel concours de circonstances lui a fait aimer la neige mais, entre 1975 et 1987, il est moniteur de ski et spécialiste de la descente de couloirs en haute montagne à Tignes.

Bref, ça y est, à vingt-trois ans, jeune ingénieur au caractère affirmé, en particulier par ses activités sportives (sens du collectif au volley, ténacité à la voile, audace en descente de couloirs à skis), il est embauché à Texas Instruments et sa carrière est lancée.

Je vais maintenant présenter, très très superficiellement, le vaste domaine scientifique dont Michel Robert est spécialiste. Ce domaine est celui de la conception et des architectures des circuits et des systèmes intégrés matériels-logiciels, un domaine essentiel du monde numérique où convergent la microélectronique et l'informatique.

Contrairement à ce que pensent certains, ce ne sont pas des zéros et des uns qui se promènent dans un ordinateur mais des courants électriques qui évoluent dans des réseaux complexes, le zéro correspondant à une tension basse et le un à une tension haute.

Depuis une soixantaine d'années, les transistors sont le composant physique à la base de tous les objets numériques. Un transistor peut être utilisé comme un interrupteur commandé et, en les connectant, on peut construire des circuits qui réalisent des fonctions logiques simples (négation, conjonction, disjonction, etc.), qu'on appelle des « portes logiques ». En connectant des portes logiques sur un même support de silicium, on obtient un circuit intégré numérique. On peut aussi faire des bascules avec les transistors et, en les combinant, on peut construire des mémoires.

Les circuits intégrés, les « puces », sont ainsi des réseaux de transistors gravés sur quelques centimètres carrés de silicium, puis encapsulés. Différents types de circuits intégrés sont nommés par des acronymes d'expressions anglaises.

- Un ASIC est un circuit dédié à une application particulière (par exemple déterminer les contours dans une image.)
- Un FPGA est un circuit dont l'architecture est reconfigurable (utilisé par exemple pour le prototypage d'ASIC.)
- Un SOC est un système complexe pouvant comprendre, des microprocesseurs, des ASICs, de la mémoire, des logiciels... tout cela réalisé en une seule puce.
- Un SIP n'intègre pas toutes les fonctions dans une seule puce, mais regroupe plusieurs types de puces différents (comme des processeurs, des capteurs, etc.) avec des composants passifs (comme les condensateurs, inducteurs) sur une carte de circuit imprimé.
- Un système embarqué réalise en temps réel une tâche précise au sein de l'appareil auquel il est intégré, smartphone, voiture ou machine à laver, et comprend des capteurs, des actionneurs, des convertisseurs A/N et N/A, de la mémoire, des processeurs, etc. et des logiciels spécifiques à leur fonction.

Leur évolution a été fulgurante. On est passé de puces contenant quelques dizaines de transistors à des puces pouvant contenir jusqu'à 100 milliards de transistors sur quelques  $\text{cm}^2$ , la longueur de chaque transistor étant de quelques nanomètres (un nanomètre est un milliardième de mètre, soit, pour donner une idée, le diamètre d'un cheveu fin est de 0,05 mm soit 50 000 nm), une telle puce ayant une fréquence d'oscillation de quelques Gigahertz (des milliards d'oscillations par seconde) et une puissance électrique de quelques dizaines de watts à quelques centaines pour les modules GPU actuels.

De telles puces sont des systèmes complexes. Le schéma logique étant réalisé, il ne faut pas placer les éléments électroniques n'importe comment sur le support de silicium, il faut, par exemple, que les signaux arrivent au bon moment et on cherche à optimiser des paramètres comme la densité, la longueur des fils, la consommation, etc.

Les *contraintes temporelles* et la *consommation énergétique* sont des facteurs cruciaux dans la conception de tels systèmes. Pour concevoir ces systèmes complexes, les ingénieurs utilisent des logiciels qui sont des *outils de synthèse (logique, électrique, topologique), de simulation, d'optimisation, et de test*, qu'on nomme des outils de CAO, Conception assistée par ordinateur.

Michel Robert a apporté des contributions importantes dans tous ces domaines. À Texas Instruments entre 1980 et 1985, Michel Robert a commencé par travailler sur la caractérisation et le test de circuits construits avec des transistors bipolaires, puis il est rapidement passé à une technologie beaucoup plus efficace – les circuits CMOS –, à laquelle, à l'époque, nombre de ses collègues à Texas Instruments ne croyaient pas.

Après quelques années à Villeneuve-Loubet, Michel Robert « a eu la chance », dit-il, « de travailler un an dans un environnement exceptionnel », le Centre de R&D de Texas Instruments à Dallas. C'est dans ce centre que Jack Kilby invente, entre autres, le circuit intégré en 1958 et reçut pour cela le prix Nobel de physique en 2000. Michel Robert conçoit une bibliothèque de cellules CMOS pré-caractérisées puis construit un des premiers circuits pré-caractérisés, c'est-à-dire basé sur une telle bibliothèque, et contribue au développement d'un logiciel de CAO pour ce faire. Une cellule pré-caractérisée (*standard cell*) est une fonction élémentaire pour laquelle on dispose des différentes « vues » permettant son utilisation par des outils de CAO, une vue *physique* (dessin des masques) permettant d'automatiser le placement et le routage, une vue *logique* (schéma en transistors) permettant la caractérisation (surface, consommation, temps de propagation), une vue *comportementale* (description dans un langage de haut

niveau comme VHDL) permettant la simulation logique des circuits utilisant cette bibliothèque.

Rentré pour les vacances à Montpellier, Michel Robert fait une visite à ses anciens professeurs, Gaston Cambon, Christian Durante et Bernard Pistoulet, et il reparle de thèse. Son travail à Texas Instruments lui a ouvert les portes et tout est allé très vite.

Il démissionne de Texas Instruments, est recruté comme assistant (en réduisant significativement son salaire), rejoint le Laboratoire d'Automatique et de Microélectronique de Montpellier, dirigé par Christian Durante, et s'inscrit en thèse. Daniel Auvergne lui propose de travailler sur la modélisation du fonctionnement des circuits CMOS pour estimer leurs retards et prédire leurs performances électriques afin de guider la synthèse topologique automatique.

En 1987, il soutient une thèse de doctorat sur ce sujet et il est nommé Maître de Conférences en 1989. En 1990, il soutient une Habilitation à Diriger des Recherches et, à 34 ans, il est nommé Professeur des universités. « Devenir professeur des universités a été ma plus grande satisfaction professionnelle », me dira-t-il.

À partir de 1992 et jusqu'à aujourd'hui, Michel Robert poursuit ses travaux au Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique de Montpellier.

En 1996, l'excellence de ses travaux conduit à sa nomination à l'Institut Universitaire de France.

Il a développé avec de nombreux chercheurs – certains anciens étudiants aujourd'hui professeurs ou directeurs de recherche à Montpellier comme Guy Cathebras, Lionel Torres, Philippe Maurine, Gilles Sassatelli... ou, dans d'autres universités, Fernando Moraes à Porto Alegre, ou Michel Paindavoine à Dijon –, des approches innovantes.

Les contributions de Michel Robert sont nombreuses :

- Conception de bibliothèques de cellules CMOS pré-caractérisées,
- Développement de logiciels de CAO pour la synthèse électrique et topologique,
- Modélisation des performances temporelles des circuits CMOS et le développement de modèles simplifiés pour accélérer les temps de simulation et la prédiction de performance pour la synthèse automatisée,
- Développement de co-processeurs pour accélérer le Traitement du signal et des images (adéquation algorithmes-architectures-silicium),
- Méthodes et outils de reconfiguration matérielle des circuits,
- Et, plus récemment, sobriété énergétique et enjeux du numérique responsable.

Michel Robert est auteur ou co-auteur de plus de 180 publications scientifiques internationales et a dirigé une quarantaine de thèses de doctorat.

À côté de ses activités de recherche et d'enseignement Michel Robert a aussi exercé constamment, de 1994 à 2025, de très nombreuses responsabilités dans le domaine de la recherche.

- **1991-2006** : Vice-président du GIP CNFM,
- **1994-1997** : Chargé de mission « Microélectronique » au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- **1999-2004** : membre du Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie,
- **2001-2004** : Directeur Scientifique Adjoint au département STIC du CNRS,
- **2007-2009** : Délégué scientifique en microélectronique à l'AERES,
- **2011-2012** : Délégué scientifique coordinateur sciences et technologies à l'AERES,
- **2011-2012** : Directeur du GdR (Groupement national de Recherche) SOC-SiP du CNRS,
- **2013-2017** : Président du groupe « Recherche & Innovation » du CoFIS,
- **2014-2017** : comité de pilotage de « Liberté et Sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents » de l'ANR,





- **2015-2016** : Conseiller du Président du CNRS pour l'évaluation scientifique du CNRS,
- **2016-2020** : HCÉRES, Directeur du département d'évaluation des établissements,
- **2022-2025** : Directeur du CINES (Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur).

Je ne détaillerai pas les principales responsabilités nationales de Michel Robert et ferai seulement deux commentaires. Michel Cosnard – ancien professeur et fondateur du laboratoire d'informatique du parallélisme à l'ENS Lyon, ancien Président-directeur général de l'INRIA et ancien Président du Haut Comité pour l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, le HCÉRES – a bien connu Michel Robert dans ses diverses fonctions parisiennes. Il m'en a longuement parlé et voici sa conclusion : « Michel Robert est très présent dans l'équipe, il s'engage, dit ce qu'il pense et ses compétences font qu'il est écouté par tous. Il 'mouille sa chemise' (*sic*) pour la communauté et a un grand sens de l'intérêt général. S'il aime discuter, il est très efficace, et ne fait pas partie des bavards ! » Il n'est donc pas étonnant qu'une mission à peine terminée, Michel Robert soit sollicité pour une nouvelle mission, que ce soit au Ministère, au CNRS ou dans l'une des agences de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Un mot sur, à ce jour, sa dernière mission, la direction du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur, le CINES. En 2023, c'est la mise en route et l'inauguration du supercalculateur ADAstra qui est, après le supercalculateur Jean Zay du CNRS, le second supercalculateur en France à offrir une partition accélérée permettant, en particulier, les gigantesques calculs nécessités par les applications d'intelligence artificielle. ADAstra est également énergétiquement sobre, grâce au refroidissement de la chaleur qu'il dégage par un système liquide à eau chaude réduisant sa consommation soutenue maximale à 1,4 MW. Ces réalisations ont nécessité une intense mobilisation de l'ensemble du personnel du CINES.



La petite fille que vous voyez en haut à droite, sur le regroupement ci-dessus de quelques photos prises au CINES, est Maria Grazia. Après le décès de Khahn LE, sa première épouse, une artiste peintre d'origine vietnamienne, avec qui ils ont eu une fille Audrey (Maï, An) née en 1997, Michel Robert s'est marié à la cathédrale de Bologne avec Francesca Casoni (qui est docteur en Chimie et travaille aux relations internationales à l'Université de Montpellier). Maria Grazia est leur fille née en 2019.

Durant toutes ces années où Michel Robert allait à Paris deux ou trois jours par semaine, en travaillant dans le train, il continuait à être très présent et actif à Montpellier où il a exercé de nombreuses responsabilités, dont les principales ont été :

- 2000–2006 : Directeur de l'École Doctorale I2S (Information, Structures et Systèmes) que nous avons créée avec Jean-Pierre Nougier en 1993 dans laquelle il fallait gérer les intérêts parfois contradictoires de nombreuses disciplines
- 2005–2010 : Directeur du Laboratoire LIRMM (Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique 400 personnes) que nous avons créé par la fusion du CRIM et du LAMM et dont le premier directeur a été Gaston Cambon, où il a su gérer, ici aussi, des relations parfois difficiles entre différentes communautés scientifiques.
- 2011–2012 : Directeur du Laboratoire d'Excellence, Solutions NUMériques Matérielles et Modélisation pour l'Environnement et le Vivant (Labex NUMEV), où il lui a fallu, là aussi, concilier des intérêts divergents. Car, contrairement à ce que pensent certains, la vie universitaire n'est pas un long fleuve tranquille.
- 2012-2015 : Président de l'Université Montpellier 2-Sciences et techniques jusqu'à la renaissance de l'Université de Montpellier.

À la robe universitaire de Président d'Université je crois que Michel Robert préférerait la masse de cérémonie en argent, fabriquée par l'orfèvre Placide Boué en 1819, dont les sept faces représentent les sept premières chaires de l'université. Il est vrai que les conditions initiales de sa présidence furent difficiles puisque son élection nécessita neuf tours de scrutin !

Plus sérieusement, les quelques faits marquants que je vais mentionner n'ont été possibles que parce qu'en plus de son énergie, de sa capacité de travail impressionnante, et de ses idées innovantes, il a réussi à mettre en œuvre sa méthode de direction qu'il décrit par le triptyque : collégialité, subsidiarité, transparence.



Parmi les faits importants de la présidence de Michel Robert on peut mentionner :

- le développement de projets innovants comme celui des nano-satellites et la création du premier centre spatial universitaire,
- la création de la Faculté d'Éducation,
- en réponse à un appel d'offres du CROUS, le projet d'espace multiservices étudiants, et le bâtiment « (S)pace » sur le campus Triolet abritant une fontaine numérique,
- la relance du Plan Campus en contribuant à l'abandon du modèle initial PPP (partenariat public privé),
- le retour à l'équilibre budgétaire, etc.
- et ce que je considère comme son grand œuvre, la renaissance de l'Université de Montpellier dans laquelle Michel Robert et Philippe Augé ont joué un rôle essentiel, et qui, bien que née en 1289, a eu dix ans cette année.

Voici quelques éléments pour les prolégomènes de la saga de cette renaissance qui reste à écrire. Le contexte aussi bien national que local était difficile. Depuis la Loi Faure de 1968, les universités avaient été bousculées en permanence. Une réforme succédant à une autre sans évaluation de la précédente (1968 Loi Faure conduisant à Montpellier aux trois universités : UM1, UM2 et UM3 ; 1984 Loi Savary ; 2002-2006 Processus de Bologne ; 2006 LOPRI création de l'ANR, de l'AERES et PRES ; 2007 Loi Pécresse [LRU Loi relative aux libertés et responsabilités des universités] ; 2008 Plan Campus ; 2010 Loi de finances rectificative ; 2010, investissements d'avenir IDEX ; 2013 Loi Fioraso, [ESR] COMUE ; 2018 Loi ORE [Orientation et Réussite des Étudiants], Parcours Sup...).





Reprenons rapidement à partir de 2006 avec la LOPRI (Loi Programmation Recherche et Innovation) dont l'un des aspects principaux était son incitation à construire des PRES (Pôle Recherche et d'Enseignement Supérieur) préfiguration, précisément, de la fusion des universités divisées quelques années plus tôt.

Le professeur Jean-Louis Cuq est élu Président de l'UM2 en sept 2006. La création du PRES est son engagement principal à court terme, et en 2007 le PRES-Université Montpellier Languedoc-Roussillon est créé. Son siège était ici, à l'Institut de Botanique. Cette création conduit à l'élargissement des coopérations déjà existantes entre les universités, comme le Pôle universitaire européen de Montpellier et du Languedoc-Roussillon, la Bibliothèque interuniversitaire, le Service interuniversitaire des sports, et conduit à la création de la Maison des écoles doctorales, au développement des cohabilitations de nombreuses formations, à la création d'Instituts Fédératifs de Recherche et d'Unités Mixtes de Recherche associant universités et organismes de recherche comme le CNRS, l'INSERM ou l'INRA.

Lors de la première vague du Plan Campus ayant pour objectif, je cite, de « faire émerger douze pôles universitaires d'excellence de niveau international, grâce à des dotations exceptionnelles », six projets dont celui du PRES de Montpellier sont retenus. Un article du *Midi Libre* du 15 avril 2008, illustré par une photo où le recteur Christian Nique est entouré par Jean-Louis Cuq et Georges Frêche, annonce « Cap sur l'université du futur, l'Université Montpellier Sud de France. »

La fusion des trois universités est en marche avec, pour slogan, « Il n'y a pas d'Oxford 1, d'Oxford 2 ou d'Oxford 3 mais une 'Université d'Oxford', remplaçons les UM1, UM2, UM3 par l'Université de Montpellier », et après de nombreuses réunions, en particulier le soir chez le recteur Christian Nique, la fusion est acceptée par les responsables des trois universités.

Puis commence une longue période de remous.

En 2008, le Conseil d'Administration de l'UM2 étant profondément divisé par des élus appartenant à des organismes de recherche bloquant tout, Jean-Louis Cuq ne se présente pas dans ces conditions à la présidence de l'Université.

En 2009, face à la réticence de certains, les trois présidentes des universités demandent au nouveau recteur Christian Philip, un moratoire d'un an pour la fusion des trois universités. Et celui-ci accepte.

En 2010, les trois universités présentent un projet dans le cadre de l'Initiative d'Excellence IDEX. Le jury international, considérant que ce projet n'était que la juxtaposition de plusieurs projets, ne le retient pas.

En 2011, une réunion à la Préfecture des principaux acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à Montpellier, à la demande de René Ricol, le commissaire général aux investissements chargé de la gestion des 35 milliards d'euros des Investissements d'avenir, est houleuse.

« L'une des raisons de ma candidature à la présidence de l'UM2 », m'a expliqué Michel Robert, « est l'humiliation ressentie lors de cette réunion où René Ricol, très mécontent après l'intervention des représentants des établissements, a critiqué l'organisation montpelliéraine, l'absence de vision et de convergence dans la coordination, alors que nous disposions d'atouts scientifiques exceptionnels attestés par nos succès aux LABEX. En sortant de cette réunion, je suis passé par la rue de la Barralerie, où j'ai eu un déclic en lisant l'histoire universitaire de Montpellier, ville de tolérance et de convergences. »

En 2012, c'est le renouvellement des Conseils d'Administration des universités. Le professeur Philippe Augé, partisan affirmé de la fusion, est réélu président de l'UM1. Michel Robert est candidat à la présidence de l'UM2 et, dans sa profession de foi il

s'engage clairement : « La création de la grande université montpelliéraine que nous appelons de nos vœux est en effet une formidable opportunité pour tous », écrit-il.

Une fois élus présidents, Philippe Augé et Michel Robert (photo ci-contre), reprennent fermement le flambeau de la fusion et entraînent, à marche forcée, les deux universités. Les présidents, les équipes de direction, les Directeurs Généraux des Services, plus de 200 personnes sont mobilisées et travaillent d'arrache-pied dans des groupes thématiques. Ils rédigent de nombreux documents discutés par le Comité Projet qui se réunit chaque semaine. Des réunions avec les Présidents ont lieu tous les mois.



Dans une atmosphère où de nombreux scientifiques ont peur des médecins et des juristes, où quelques autres espèrent les terrasser et où, réciproquement, de nombreux médecins et juristes ont peur des scientifiques, les obstacles à la résolution d'innombrables problèmes sont surmontés et en février 2013 – il aura fallu une petite année –

les Conseils d'Administration des deux universités approuvent la charte de fusion.

Après un recours au Conseil d'État rejeté, l'Université de Montpellier est créée par décret le 11 septembre 2014. Le recteur Jean Sarrazin limite momentanément ses activités à la Cour des Comptes et il est nommé administrateur provisoire de l'université le 15 septembre. En novembre, le conseil d'administration de l'Université de Montpellier est élu.

Philippe Augé et Michel Robert discutent de l'appel à candidature pour la fonction de président qui est publié en décembre. Il aurait été désastreux, pensent-ils, que deux candidats, un de l'UM1, l'autre de l'UM2, se présentent. Face, entre autres, aux inextricables tâches administratives que devrait affronter le nouveau président, ils prirent ensemble la décision que Philippe Augé, professeur de Droit Public, serait candidat en prenant dans son équipe les vice-présidents de l'UM2 et le 6 janvier 2015 dans la salle du Conseil au premier étage de l'Institut de botanique, par 31 voix sur 36, Philippe Augé est élu président de l'Université de Montpellier. Michel Robert a dû faire preuve de beaucoup de courage, d'énergie et de talent pour que l'humiliation ressentie en 2011 se transforme en succès.

L'université de Montpellier, créée en 1289, renaissait. Elle renaissait imparfaite puisque l'UM3, aujourd'hui Université de Montpellier Paul-Valéry, n'en faisait pas partie, ce que personnellement je regrette. Mais qui sait, la fin de l'histoire n'est peut-être pas encore écrite.

Avant de conclure, je voudrais mentionner les distinctions nationales qui ont honoré Michel Robert.

Il a été nommé Chevalier des Palmes Académiques en 2006, puis promu Officier en 2023.

Il a été nommé Chevalier de la légion d'honneur en 2015, et vient d'être nommé Officier de l'Ordre national du Mérite cette année.



Michel Robert utilise deux expressions pour parler des réussites de sa carrière ce sont « j'ai eu de la chance » et « j'ai profité d'un concours de circonstances favorable. » « J'ai eu de la chance d'avoir Dumontet comme voisin », « j'ai eu de la chance d'avoir des discussions passionnantes avec Louis Cecchi, un physicien », « j'ai eu de la chance d'avoir Gaston Cambon et Christian Durante comme professeurs » « j'ai eu la chance d'avoir Daniel Auvergne comme directeur de thèse » etc...

En plus de sa modestie, d'autres traits expliquent, sans doute mieux, sa brillante carrière.

**Sa curiosité insatiable pour la science et son enthousiasme communicatif.** Si vous devez le rencontrer pour une question administrative, il règlera rapidement et efficacement le problème et vous fera part immédiatement, et pendant un long moment, d'une question scientifique qui l'intéresse.

**Son autonomie et sa ténacité.** Une mission une fois acceptée il la mène à bon port, en suivant son propre chemin. Une fois la mission terminée, il en fait le bilan et n'hésite pas à rappeler aux responsables des institutions quelques questions qu'elles pourraient se poser. Ce qui ne leur fait pas toujours plaisir.

Michel Robert peut sembler être **un homme pressé** mais, contrairement à Fabrice Lucchini dans le film *Un Homme pressé*, il n'est pas écrasant, « il ne tue pas le film ». C'est **un chef d'équipe** qui entraîne ses troupes parce « qu'il mouille sa chemise » comme dit Michel Cosnard, il travaille beaucoup et aime travailler en équipe. S'il fédère c'est aussi parce qu'en mettant en œuvre son mantra « collégialité, subsidiarité, transparence » il obtient des compromis solides.

Par contre, on pourrait peut-être trouver un point commun avec Dardard, le jeune homme pressé d'Eugène Labiche dans le vaudeville éponyme. Il dit : « J'ai [les vaudevilles] en horreur !... c'est toujours la même chose ; le vaudeville est l'art de faire dire 'oui' au papa de la demoiselle qui disait 'non'. [...] Tenez, dans ce moment nous en jouons un de vaudeville... Vous dites 'non' ; eh bien, vous direz 'oui'... à la fin. » C'est, sans doute un peu le rôle qu'il a dû jouer, du moins à l'UM2, pour contribuer à la renaissance de l'Université de Montpellier !

Alors, pressé, Michel Robert ? Peut-être. Cependant, ni superficiel ni brouillon mais **dynamique, rapide et efficace** pour résoudre les problèmes qui n'attendent pas, en faisant preuve, tout au long de sa carrière, d'une **conception exigeante du service public et de l'intérêt général**.

En conclusion, je ne sais pas si la chance et les circonstances ont joué un rôle quelconque dans la brillante carrière de Michel Robert, mais ce que je sais, c'est que nous avons de la chance de l'avoir parmi nous dans l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.



TdM



*Séance publique du 8 décembre 2025*

## **Intronisation de M. Michel Robert**

**Michèle VERDELHAN**

Présidente de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Monsieur,

**TdM**

Cette séance pourtant traditionnelle comporte pour moi deux particularités : non seulement parce que les domaines disciplinaires scientifiques évoqués ce soir me sont complètement étrangers, mais aussi parce qu'il s'agit de l'intronisation comme membre de celui qui sera le prochain président de l'Académie, dans deux mois. Je dois donc faire doublement attention à ce que je vais dire.

Vous avez prononcé un bel éloge de votre prédécesseur, un personnage apparemment un peu atypique dans le monde scientifique. Et pourtant on peut vous trouver à tous deux quelques points communs, par exemple le goût de l'interdisciplinarité, ou encore le souci de l'applicabilité des recherches. On peut y ajouter une énorme puissance de travail qui conduit à une activité bouillonnante, et la passion pour la mer, en « hommes libres », vous dirait Baudelaire !

Votre accession à l'Académie sur son fauteuil paraît donc logique. Pierre Louis qu'il avait parrainé à l'Académie le jugeait nobélisable, un honneur pour notre compagnie. Je ne sais si vous vous sentez nobélisable, mais on a deviné que vous partagez aussi avec Pierre Sabatier une certaine ironie vis-à-vis des egos boursofflés.

Vous êtes devenu un spécialiste de l'Intelligence artificielle. De ce fait j'aurais pu être tentée de faire appel à Chat GPT ou un autre chatbot pour préparer cette intronisation. C'est un texte de vous qui m'en a dissuadée, la conférence que vous avez donnée à l'Académie en avril dernier où vous expliquiez : « Par ailleurs, un usage trop intensif d'objets et d'usages numériques peut conduire à des problèmes de santé mentale, affectant notamment les enfants et les adolescents immergés dans des espaces virtuels. » Je n'ai pas souhaité prendre de risque, bien que mon adolescence soit lointaine, car le danger demeure sans doute aussi chez les seniors, je m'en suis donc abstenue.

Suivre votre carrière d'ingénieur, c'est suivre l'évolution rapide, en quarante ans, de la micro-électronique et ses progrès pharamineux, des transistors à l'intelligence artificielle. Il est frappant de constater que très tôt, en tant qu'ingénieur, vous étiez déjà chercheur. Votre arrivée ensuite comme enseignant et chercheur en Université en est une conséquence naturelle.

Votre parrain a également rappelé votre brillante activité administrative au plan local et au plan national, comme directeur de plusieurs organismes, président de Montpellier 2, et co-auteur de la fusion de l'UM2 avec l'UM1, aux côtés de Philippe Augé, dont je salue la présence. Vous apportez de plus votre aide à de nombreuses innovations. Tellement de tâches, de responsabilités, de projets réussis. Vous débordiez d'idées et d'initiatives.

À côté de ces brillantes positions de premier plan, la présidence de l'Académie bien que fort honorable pourra vous paraître aisée. Peut-être même aurez-vous envie de la pimenter un peu par quelques initiatives. Prudence toutefois : je ne crois pas que vous

parveniez à persuader le secrétaire perpétuel de tenter la fusion des académies de Montpellier et de Nîmes sous prétexte de leur proximité géographique.

Votre position par rapport à l'intelligence artificielle, que vous partagez peut-être avec votre parrain, me paraît particulièrement importante d'autant qu'elle est parfaitement autorisée.

C'est une position responsable, réfléchie, contre les usages futiles et abusifs de l'IA. Vous en connaissez les fonctionnements, les avantages et les immenses possibilités, et vous avertissez de ses dangers : vous en dénoncez la dépense énergétique pharamineuse, « insoutenable » dites-vous, et vous vous inquiétez du coût humain de cette technologie. Vous vous préoccupez d'éthique et de retombées sociales, et c'est un discours courageux, capital même dans cette période d'asservissement aveugle au numérique.

Le courage, vous n'en manquez pas. Vous êtes fonceur, déterminé, vous aimez les défis. Votre parrain a d'ailleurs rappelé votre appétence pour la descente tout schuss des couloirs de montagne. Contrairement aux apparences, cela vous sera très utile dans votre future présidence, je pense à la descente de l'escalier de l'Académie dans notre prochain local.

Au vu de l'ensemble de ces qualités et notamment de ce goût du risque, c'est donc maintenant avec joie que

Je demande maintenant au récipiendaire de se lever,  
Je demande aux membres de l'Académie de se lever,  
Je demande aux personnes de l'auditoire de se lever,

En ma qualité de présidente de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, je déclare solennellement l'Académie heureuse et honorée de recevoir comme titulaire du IX<sup>e</sup> fauteuil de la section Sciences Monsieur Michel Robert.

La séance est levée.



TdM

*Séance publique du 15 décembre 2025*

**Réception de**

**Monsieur Jean-Pierre DEDET**

Sur le VIII<sup>e</sup> fauteuil de la section Médecine

Laissé vacant par le décès de M Robert Dumas

**TdM**

|                                                       |     |
|-------------------------------------------------------|-----|
| Jean-Pierre DEDET                                     |     |
| Discours de réception : éloge de M Robert Dumas ..... | 455 |
| Thierry LAVABRE-BERTRAND                              |     |
| Présentation de M Jean-Pierre Dedet .....             | 463 |
| Michèle VERDELHAN                                     |     |
| Intronisation de Jean-Pierre Dedet .....              | 469 |





*Séance publique du 15 décembre 2025***Éloge de M. Robert Dumas****Jean-Pierre DEDET**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Voici deux ans, vous m'avez fait l'honneur de m'élire au sein de votre auguste Académie, ce dont je suis très honoré et vous remercie vivement. Et si celle-ci va devenir également mon Académie, c'est dirais-je un peu aux épidémies que je le dois, et en particulier à la conférence sur « La perception sociale des épidémies » que j'avais donnée devant vous, le 10 octobre 2022, à l'invitation de notre secrétaire perpétuel.

En effet, les épidémies ne sont pas seulement des désordres biologiques, mais également des phénomènes humains aux fortes implications comportementales. L'épidémie est vécue par la population comme une sorte de « deuil social », au cours duquel se succèdent différentes phases, allant du déni, de la recherche de sens, puis de la dépression avec ses formes de résignation, ou, à l'inverse, de rébellion et de fuite, avant que d'arriver à la phase d'acceptation qui conduit le corps social à l'organisation d'une tentative de résolution de la crise.

Je vois un curieux paradoxe à avoir été remarqué par votre Académie grâce aux épidémies, pour quelqu'un qui a consacré les 45 ans de sa carrière scientifique et médicale à l'étude d'une maladie endémique, non épidémique !

En effet, de 1968 à 2011, mon activité centrale de recherche a concerné l'étude des leishmanioses et des moyens de lutter contre elles, dans divers pays d'Europe, d'Afrique et d'Amérique du Sud. On ne peut pas livrer un mot inconnu du public comme celui que je viens de prononcer, leishmanioses, sans l'expliquer brièvement, au risque d'être hermétique. Donc, très succinctement, je vous dirais que les leishmanioses sont un groupe de maladies parasitaires d'origine animale (ce qu'on appelle zoonoses), qui affectent occasionnellement l'homme auquel le parasite est transmis par la piqûre d'un moucheron de très petite taille : le phlébotome. C'est une affection polymorphe, responsable chez l'homme d'atteintes viscérales profondes graves, souvent mortelles, mais aussi de lésions cutanées localisées ou disséminées et même avec des formes muqueuses très mutilantes.

À l'issue de mes études de médecine, j'eus l'immense privilège d'entrer au laboratoire d'Histoire naturelle médicale et parasitologie du professeur Hervé Harant, un des derniers médecins-naturalistes de l'École de médecine de Montpellier, dans la grande tradition de Guillaume Rondelet et des maîtres de la Renaissance. C'est là que je découvris les leishmanioses et que, sous l'impulsion du professeur Jean-Antoine Rioux, j'entrepris l'étude de cette biocénose parasitaire, selon une méthodologie éco-épidémiologique développée par les professeurs Harant et Rioux.

Et lorsqu'en 1991, je revins à Montpellier pour succéder au professeur Rioux, le laboratoire, devenu laboratoire de parasitologie-mycologie, était toujours localisé à l'Institut de botanique, entre le jardin des Plantes et l'hôpital Saint-Charles, où était alors situé le service de pédiatrie. Nous devenions, en quelque sorte, voisins, Robert Dumas et moi-même.

Et c'est ainsi que j'en viens à Robert Dumas.

Le contact se fit rapidement, à l'occasion d'une demande de diagnostic parasitologique de leishmaniose pour un jeune enfant. Lorsque j'allais voir le petit patient dans le service de pédiatrie, je fus accueilli par un : « Enfin ! un parasitologue qui s'intéresse aux malades ! », que je ressentis comme une cordiale bienvenue. Je ne me souviens pas du pédiatre qui m'accueillit par ces mots, mais j'aime à penser que c'était Robert Dumas, car c'était son style, et puis c'est son sourire un brin moqueur mais d'une grande gentillesse que je vois derrière cette phrase.

Quoi qu'il en soit, j'ai, dès lors, entretenu une collaboration régulière avec le service de pédiatrie, et en particulier avec Robert Dumas. Pourtant, ce n'est que plus tard que notre passion commune pour l'histoire de la médecine en général, de la médecine à Montpellier en particulier, nous rapprocha.

## Biographie

Robert Dumas, donc, est né à Montpellier le 19 juin 1937.

Il était issu, du côté paternel, d'une famille originaire de l'Aubrac, éleveurs de moutons, dont un des membres vint se fixer à Viols-le-Fort. Son père, Frédéric, né en 1893, partit au service militaire en 1911 ; toujours sous les drapeaux au moment de la déclaration de guerre, en août 1914, il fit l'intégralité de la Première Guerre mondiale et ne fut démobilisé qu'en 1919. En 1922, il épousait Marguerite Flottes, issue d'une vieille famille de viticulteurs de Grabels, et se consacrait à l'exploitation viticole familiale. Marguerite, mère au foyer, se dédia à l'éducation de leurs trois enfants, deux filles suivies du petit Robert. Une famille catholique pratiquante, au sein de laquelle Robert eut une enfance heureuse et studieuse, très studieuse, avec un goût prononcé précoce pour la lecture et les études.

Robert Dumas fit des études secondaires classiques, « ses humanités » comme on disait à l'époque, au lycée de Montpellier. Des études brillantes, dont je donnerai un seul exemple, mais significatif : il obtint un accessit au concours général, dans la discipline « thème latin ». Au lycée, il noua avec un de ses condisciples, Pierre Kochoyan, une amitié qui dura toute leur vie. J'y reviendrai plus tard.

Le baccalauréat très brillamment obtenu, un différend l'opposa à son père qui voulait l'empêcher de poursuivre ses études, car il le destinait à prendre sa relève dans l'exploitation familiale. C'était une position peu réaliste compte tenu du goût prononcé du jeune Robert pour les études, et paradoxale face à l'autorisation donnée aux deux sœurs aînées de faire des études de droit. Mais, dans le schéma de pensée paternel, le fils devait prendre la suite du père, ce dont le jeune Robert ne voulait à aucun prix. Dans son opposition à son père, Robert fut soutenu par sa mère qui vint habiter et travailler à Montpellier, permettant à son fils d'y faire les études de médecine auxquelles il aspirait. Inutile de dire que Robert garda toute sa vie gratitude et vénération pour sa mère qui l'avait soutenu et accompagné durant toutes ses années d'études.

Ses études de médecine, à la faculté de Montpellier, furent brillantes : externe des hôpitaux en 1957, il fut reçu major au concours de l'internat en 1960, ce qui lui valut l'attribution du Prix Spécia (un prix que la société pharmaceutique Spécia attribuait à l'époque au major de la promotion d'internes).

Interne dans le Service de clinique des maladies des enfants et d'hygiène du premier âge, dirigé par le professeur Jean Chaptal, il y fait la connaissance d'une externe d'origine catalane, venue d'Argelès-sur-mer, faire, à Montpellier elle aussi, ses études de médecine : Marie-Louise Bourret.



De mars 1962 à août 1963, Robert effectua son service militaire dans les chasseurs alpins. Il fut volontaire pour partir en Algérie, mais l'indépendance octroyée à ce moment-là empêcha son départ ; il fut, à la place, envoyé dans un camp de réfugiés harkis du sud de la France : « Vous qui vouliez aller en Algérie, allez-donc vous occuper des enfants des Harkis », lui dit-on. Il dispensa donc là ses soins attentifs, principalement aux enfants, et en sortit médecin-lieutenant de réserve.

Revenu à la vie civile, il retrouve le service de pédiatrie du professeur Chaptal, en qualité d'assistant chef de clinique. Le service de pédiatrie était logé au 5<sup>e</sup> étage de l'hôpital Saint-Charles, des locaux dans lesquels il restera jusqu'au déménagement du service vers le nouvel hôpital Arnaud de Villeneuve, en 1993.

Revenu donc à la vie civile, Robert Dumas épouse Marie-Louise Bourret, et leur premier enfant, Frédéric, naît en décembre 1964. Robert obtient le certificat d'études spéciales de pédiatrie et puériculture en 1965. Une bourse du Centre international de l'enfance lui permet de passer un an dans le service du professeur Royer à l'hôpital des Enfants malades à Paris, pour se spécialiser en néphrologie pédiatrique. Une année exaltante, mais matériellement difficile, avec l'arrivée d'un second garçon, Jacques, en janvier 1966. Un troisième garçon arrivera plus tard, en 1974.

En 1967, Robert Dumas soutient sa thèse de médecine sur le sujet des « Corrélations anatomo-cliniques au cours des glomérulonéphrites post-infectieuses de l'enfant, à propos de 53 observations ». Il est alors nommé assistant des hôpitaux dans le service du professeur Chaptal, et chef de clinique de pédiatrie à la faculté de médecine.

À la retraite du professeur Chaptal, en 1970, c'est le professeur Roger Jean qui prend la tête de la pédiatrie montpelliéraine et c'est sous sa direction que se poursuit la carrière de Robert Dumas qui est nommé, en avril 1971, maître de conférences des universités-assistant des hôpitaux. Il deviendra professeur des universités-praticien Hospitalier de 2<sup>e</sup> classe en janvier 1981, et passera à la 1<sup>re</sup> classe en 1989.

Au départ à la retraite du professeur Jean, les services de pédiatrie quittent l'hôpital Saint-Charles, pour le nouvel hôpital, Arnaud de Villeneuve. Robert Dumas eut beaucoup de mal à quitter le site de Saint-Charles auquel il était très attaché. Je cite ici Madame Suzanne Blanc, qui fut cadre de santé en pédiatrie durant de nombreuses années : « Nous avons quitté Saint-Charles dans les premiers jours de janvier 1993 car nous voulions fêter le dernier Noël à Saint-Charles, Monsieur Dumas, le personnel et les enfants le souhaitaient. »

À l'hôpital Arnaud de Villeneuve, Robert Dumas devient chef de service de pédiatrie spécialisée, coordonnant les domaines de la cardiologie, pneumologie, endocrinologie, diabétologie et immuno-rhumatologie pédiatriques.

Admis à la retraite en 2002, il est maintenu en activité en surnombre universitaire jusqu'en septembre 2005. Mais la retraite d'un intellectuel tel que lui est toujours très active, comme nous le verrons ultérieurement.

Robert Dumas s'est éteint le 5 juin 2022 des suites d'une longue maladie. Il avait 85 ans.

## Carrière professionnelle

Pour bien saisir l'importance et l'originalité de la carrière de Robert Dumas, il nous faut revenir un instant sur l'évolution remarquable que connut dans les années 1950 la discipline pédiatrique. Jusqu'alors la pédiatrie couvrait la totalité des pathologies infantiles. La discipline s'appelait d'ailleurs « clinique des maladies des enfants ».

C'est sous l'impulsion du professeur parisien Robert Debré, très attaché à la microbiologie et à l'immunologie naissantes, que fut mise en pratique en France la

sectorisation de la pédiatrie en plusieurs spécialités. Robert Debré avait, en effet, compris que l'heure était venue où, parmi les pédiatres, devaient se recruter des maîtres voués à l'étude particulière de certains appareils, de leurs fonctions, de leurs pathologies. Et de fait, il orienta ses principaux collaborateurs vers diverses spécialités.

À Montpellier, le professeur Roger Jean, qui avait succédé à Chaptal, à son retour d'un séjour nord-américain à Cincinnati en 1970, appliqua avec enthousiasme et détermination ce mouvement de spécialisation à la pédiatrie Montpelliéraine, grâce à ses élèves et à ceux de Chaptal.

Robert Dumas fut le premier à installer une spécialité pédiatrique autonome : la néphrologie pédiatrique, à laquelle il s'était formé à l'hôpital des Enfants malades à Paris, comme je viens de le dire.

Furent ensuite successivement développées en secteurs autonomes : la gastro-entérologie pédiatrique avec Daniel Rieu, la cardiologie pédiatrique avec Michel Voisin, la néonatalogie avec Hubert Bonnet, l'hématologie pédiatrique avec Geneviève Margueritte, l'endocrinologie pédiatrique avec Charles Sultan, et la pneumologie pédiatrique avec Daniel Lesbros.

Revenons à Robert Dumas. La salle de pédiatrie générale pour enfants de trois à quinze ans qu'il dirigeait, au cinquième étage de l'hôpital Saint-Charles, fut rapidement orientée vers les maladies métaboliques et néphrologiques. Il organisa une consultation de néphrologie et d'urologie pédiatrique, avec un petit laboratoire attenant, une unité de soins intensifs de l'insuffisance rénale et des troubles métaboliques aigus et un centre d'hémodialyse pour les enfants atteints d'insuffisance rénale.

Avec son épouse, elle-même diplômée de néphrologie, il installe en 1968 la deuxième unité d'hémodialyse pédiatrique de France pour le traitement de l'insuffisance rénale chronique de l'enfant. Plus tard, il initia un programme de greffe rénale pédiatrique, qui débuta en 1971 en collaboration avec les chirurgiens Daniel Grasset et André Thèvenet, et se poursuivit plus tard avec Jacques Guiter et Henri Navratil, puis avec Denis Morin, l'élève de Robert Dumas.

Ces activités de néphrologie pédiatriques dirigées par Robert Dumas étaient pionnières : au croisement du soin et de la recherche, de la biologie et de la clinique, qui faisaient de Robert Dumas un clinicien, également chercheur et, qui plus est, passionné d'enseignement : l'archétype parfait de l'hospitalo-universitaire à temps complet, tel que conçu dans le cadre de la réforme hospitalo-universitaire définie par Robert Debré durant la Résistance, et mise en place par le premier ministre Michel Debré à partir de 1958.

Robert Dumas fut pionnier de la néphrologie pédiatrique en France. Il était respecté dans ce monde et reconnu à ce titre au sein des sociétés française, européenne et internationale, de néphrologie pédiatrique.

Il fut l'auteur d'environ 150 publications dans des revues nationales et internationales. Il fut, en outre, co-auteur d'un traité sur le *Métabolisme phosphocalcique normal et pathologique chez l'enfant* (1999), qui fit autorité dans le domaine.

Robert Dumas m'a été décrit, par plusieurs de ses collègues et élèves, comme un brillant clinicien, un sémiologue rigoureux et averti, attaché à une recherche soigneuse des signes cliniques évocateurs.

Un grand patron très exigeant. Exigeant avec lui-même (il venait la nuit dans le service, dès qu'il était appelé), il l'était également avec l'ensemble du personnel médical ou soignant, surveillant tout dans les moindres détails, avec une méticulosité que d'aucuns ont pu qualifier d'obsessionnelle. Mais il se sentait d'autant plus concerné qu'il s'agissait de jeunes, parfois très jeunes, patients. Il était extrêmement attentif à eux, et toujours à leur écoute. Il veillait personnellement à ce que les petits insuffisants rénaux qui



devaient parfois subir une hospitalisation de longue durée soient entourés d'affection par le personnel du service.

Lors de nos échanges téléphoniques, Madame Suzanne Blanc a évoqué de façon à la fois simple et éloquente l'ambiance du service. Je la cite : « Nous formions une belle famille, loin encore de 35 heures et des 12 heures consécutives. Nous vivions l'hôpital, et les enfants étaient en partie les nôtres. »

L'évolution de la santé des enfants était la préoccupation majeure de Robert Dumas. Et lorsque, dans des cas inexorables, survenait une issue fatale, il souffrait au plus profond de lui-même et le vivait comme un échec.

Patron très exigeant, Robert Dumas était également proche du personnel, présent à tous les moments de convivialité : célébrations ou pots de départ.

Si je souhaitais caractériser brièvement la contribution clinique de Robert Dumas, je dirais qu'il a soulagé, voire sauvé, plusieurs milliers d'enfants par l'établissement d'un diagnostic clinique et la mise en place d'une thérapeutique efficace. Cela est particulièrement vrai pour les petits insuffisants rénaux, traités par hémodialyse, puis par greffe rénale. Un patient entré pour la première fois dans le service de pédiatrie à deux ans, ayant reçu une greffe de rein il y a 30 ans, disait à une personne du service : « Je dois tout à Monsieur Dumas et à Monsieur Grasset, mais aussi à Monsieur Guiter qui m'a greffé ce rein d'une jeune donneuse. »

Une autre face remarquable de Robert Dumas fut celle du chercheur engagé dans l'étude de physiologie et la physiopathologie rénale, que nous découvrons en feuilletant ses publications. Il a plus spécialement étudié les troubles métaboliques rénaux, qu'ils soient associés à des affections déclenchantes (diabète, infections) ou essentiels, et apporté une contribution notable à leur compréhension.

## L'enseignant

Tous mes informateurs furent unanimes pour décrire Robert Dumas comme un enseignant brillant, dont les cours, les communications, les mises au point, étaient d'une clarté et d'une acuité remarquables.

Responsable de l'enseignement de la pédiatrie à Montpellier, de 1987 à 2002, il a enseigné toute sa vie, avec passion et enthousiasme, que ce soit aux étudiants des diverses années du cursus médical, à ceux du certificat d'études spéciales de pédiatrie et puériculture, dans les conférences de préparation à l'externat et à l'internat, ou aux élèves des écoles d'infirmières, de puériculture et d'hygiène du premier âge. Il fut à l'origine du diplôme interuniversitaire de néphrologie pédiatrique commun à Montpellier, Toulouse et Lyon.

Pour donner un peu de vie à cette énumération des domaines d'enseignement de Robert Dumas, vous me permettez de rapporter une petite anecdote que m'a confiée une ancienne élève de l'École de puériculture. Je la cite : « Les seuls cours qui n'étaient jamais 'séchés' par les élèves puéricultrices étaient ceux faits par Monsieur Dumas. Nous étions toutes fascinées par lui. Ses cours étaient très structurés, parfaitement clairs. Il lui était impossible de rester assis, nous suivions ses cours comme nous aurions assisté à un match de tennis. En costume cravate, d'une grande élégance. Le moment le plus attendu était lorsqu'il ralentissait le pas et, avec une élégance extrême, il sortait sa montre à gousset reliée à sa poche par une belle chaîne. »

Je dirais, si vous me permettez, que Robert Dumas était un grand pédagogue, sachant séduire et transporter. D'ailleurs, tous mes informateurs m'ont confirmé la prestance et l'élégance du personnage.

Cette éloquence, l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier en bénéficia dès 1992, année à laquelle il y fut élu, sur proposition du professeur Roger Jean. Il succédait au professeur Henri Viallefont au fauteuil VIII. Il y fut très actif, donnant 13 communications entre 1995 et 2015. Certes les thèmes qu'il aborda étaient souvent médicaux, en lien avec sa spécialité : « Cent ans de pédiatrie à Montpellier » en 1995, « Biologie moléculaire et pratique de la pédiatrie » en 1998, « Les maladies infectieuses et leur traitement à Montpellier au XX<sup>e</sup> siècle » en 2004, « Histoire de la psychiatrie à Montpellier » en 2006, « Naître à Montpellier au XX<sup>e</sup> siècle » en 2008. Mais les sujets d'histoire de la médecine à Montpellier furent également nombreux, certains sur les hôpitaux annonçant sa série d'ouvrages dont je parlerai bientôt : « De l'Hôpital Général à l'Hôpital Saint-Charles, la naissance d'un hôpital moderne » en 2000, « Les constructions et les rénovations des hôpitaux Saint-Eloi et Gui de Chauliac » en 2005, ou encore « Les hôpitaux médiévaux à Montpellier » en 2011 ; et, en 2013, une communication sur « La contribution de l'Université Montpelliéraine à l'évolution de la pensée médicale au Moyen Âge ».

Mais en outre, il aborda d'autres sujets, non médicaux : deux communications sur l'art : « À propos de sept dessins de Pierre Puget » en 1997, et « Le musée Atger » présenté en 2015 en collaboration avec Madame Hélène Lorblanchet. Enfin, il présenta deux communications sur les grandes aventures maritimes : « Le voyage de Lapérouse » en 2009 et « Le tour du monde de Magellan et Elcano » en 2010, sujets sans doute en relation avec son goût pour la voile et les croisières.

Enfin, Robert Dumas présidait l'Académie des sciences et lettres de Montpellier en 2006, année de la commémoration du tricentenaire de sa fondation par lettres patentes du roi Louis XIV.

Robert Dumas fut aussi actif à la Société montpelliéraine d'histoire de la médecine, y présentant plusieurs communications sur « La pédiatrie à Montpellier », en 1997, et, une autre fois, « De l'Hôpital Général à l'Hôpital Saint-Charles, la naissance d'un hôpital moderne » en 2003.

Le moment de la retraite n'a pas affecté son activité intellectuelle, qu'il concentra plus encore sur l'histoire de la médecine à Montpellier, en publiant, entre 2002 et 2012, six volumes conséquents portant sur l'histoire des hôpitaux de Montpellier : *Histoire de l'Hôpital général et de l'hôpital Saint-Charles* en 2002, *Histoire des hôpitaux Saint-Eloi et Gui de Chauliac* en 2005, *Histoire des hôpitaux psychiatriques, Font d'Aurelle-La Colombière* en 2007, *La Maternité* en 2008, *Histoire des hôpitaux Lapeyronie et Arnaud de Villeneuve* en 2010, ainsi qu'une synthèse des cinq ouvrages précédents, écrite à la demande du CHU de Montpellier : *Les hôpitaux de Montpellier, mille ans d'histoire*, en 2012. Et en 2014, son ouvrage intitulé *La Faculté de Médecine de Montpellier* complétait ce tour d'horizon général sur l'histoire de la médecine et du soin à Montpellier à travers les siècles.

La contribution de Robert Dumas à l'histoire du soin et de la médecine à Montpellier a été particulièrement marquante. Toutes ces structures ont été décrites avec le soin et la précision méticuleuse habituelle de Robert Dumas. Il nous a offert là un véritable inventaire soigneux et complet de ces structures, de leur histoire, de leurs développements à l'époque moderne, qui fait date. Une œuvre qu'il avait pris un immense plaisir à réaliser, car elle lui avait permis de multiples contacts, des échanges divers, et sa conclusion lui laissa une sorte de regret d'en avoir terminé.

Mais, à sa retraite, Robert Dumas n'avait pas perdu pour autant son intérêt pour la clinique, allant jusqu'à passer un diplôme universitaire de gériatrie à 74 ans, qui lui permettait, sans doute, de suivre son vieillissement en connaissance de cause.



## Personnalité

Très intelligent, Robert Dumas était un pur intellectuel. On ne se souvient pas, dans sa famille, de l'avoir vu un jour bricoler ou jardiner.

En revanche c'était un travailleur infatigable, travaillant tous les soirs jusqu'à minuit. Esprit curieux, lecteur passionné, il avait une vaste culture, en particulier historique. Mais il était aussi amateur d'art, se passionnant entre autres pour la Grèce ancienne, l'art roman et la Renaissance italienne. Il aimait la musique.

Robert Dumas a vécu dans un contexte familial heureux, auprès de son épouse et de leurs trois garçons, qui ont tous réalisé des carrières brillantes, dans des domaines aussi différents que le monde de la finance, à Londres, aux États-Unis et à Hong Kong pour Frédéric, celui de la recherche pharmaceutique à Boston pour le chimiste normalien Jacques, ou la santé animale pour le vétérinaire lillois Paul.

Robert Dumas était un homme simple, d'une grande gentillesse, d'une haute moralité, heureux de sa réussite sociale : sa maison à Montpellier, boulevard Chancel, son appartement avec vue sur mer à Palavas, son voilier. Solidement enraciné à Montpellier, Robert Dumas a cultivé toute sa vie une amitié privilégiée avec ses amis d'enfance : Jean-Jacques Léonardi, l'ami de la petite enfance, Pierre Kochoyan, le condisciple du lycée. Mais aussi Pierre Clerc, le propriétaire de la librairie éponyme, Jacques Carabas, et plus tard le docteur Bernard Granier. Leur petit cercle d'amis résista merveilleusement au temps. Pendant de longues années, ils avaient coutume de se réunir le samedi matin, à la librairie Clerc, pour de longues discussions autour d'un apéritif/saucisson ; puis petit à petit les apéritifs devinrent repas, que l'on prenait chez l'un ou chez l'autre. On faisait aussi des soirées littéraires, des soirées cinéma.

S'il était peu sportif, à part les matchs de tennis du vendredi soir, Robert Dumas se passionna pour la voile. À bord du voilier blanc à collerette rouge, baptisé *Le Roubal* (le « rouge-gorge » en occitan), qu'il partageait avec Daniel Rieu, il faisait des croisières estivales vers les côtes espagnoles, les îles baléares, la Corse, auxquelles participaient Frédéric et Jacques. Plus tard, à la retraite, il y eut d'autres croisières, touristiques celles-là, vers la Grèce continentale et les îles grecques. Bref, autant de voyages qui lui permettaient de revenir aux racines de la culture méditerranéenne antique qu'il chérissait.

Si je voulais résumer d'une courte formule l'homme Robert Dumas, je ne pourrais mieux choisir que la phrase de Pline à propos de Suétone : *vir probissimus, honestissimus, eruditissimus*, hommage en latin tout à fait approprié pour ce fort en thème.

Au terme de cette évocation, je voudrais remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux, parents, collègues, collaborateurs, élèves, amis de Robert Dumas, qui ont accepté de m'aider à réunir les éléments de cet éloge, et à mieux appréhender sa personnalité et d'en tracer le parcours de vie. Les membres de la famille de Robert Dumas, Madame Marie-Louise Dumas, son épouse, absente aujourd'hui pour raisons de santé, ainsi que Frédéric, retenu à Tours, également pour raison de santé ; je leur souhaite à tous deux un prompt rétablissement.

Je voudrais remercier en outre Madame Suzanne Blanc, avec laquelle j'ai beaucoup partagé durant ces dernières semaines, les professeurs Alain Diméglio, Daniel Lesbros, Denis Morin, Daniel Rieu, Pierre Sarda, Charles Sultan, Michel Voisin, les docteurs Doan Quoc Hoa et Bernard Granier, ainsi que Mesdames Françoise Navratil, France Kochoyan et Myriam Malvaut.

Et plus personnellement, je voudrais remercier mon épouse qui me supporte depuis presque 45 ans, notre fils Antoine, qui représente ici ses frères et sa sœur retenus sur leurs lieux de travail en Bretagne, en Aquitaine ou encore à Paris.

En débutant mon propos, je vous remerciais, Académiciennes et Académiciens, de m'avoir élu dans votre Académie. Je voudrais à présent vous remercier de m'avoir élu au siège antérieurement occupé par Robert Dumas, tant il m'a été agréable de découvrir une personnalité aussi remarquable et unanimement reconnue par ses pairs, ses étudiants, ses élèves, ses malades et leurs familles.

Quelle remarquable réussite de vie !



**TdM**



*Séance publique du 15 décembre 2025***Présentation de M. Jean-Pierre Dedet****Thierry LAVABRE-BERTRAND**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Monsieur,

« Les souvenirs sont cors de chasse dont meurt le bruit parmi le vent » nous dit Guillaume Apollinaire. C'est bien pourquoi les séances de réception sont des moments importants de la vie académique. Elles permettent de graver le souvenir de quelqu'un qui s'en va, « tel qu'en lui-même enfin l'éternité le change » pour citer cette fois Mallarmé. Elles sont le point d'étape de la vie de quelqu'un qui arrive. Elles laissent des textes pérennes d'une grande utilité, surtout pour nous, Académies de province, qui ne bénéficions pas de l'aura de la scène académique parisienne, alors que nos réflexions et travaux proprement académiques pourraient parfois, et plus qu'on ne croit, soutenir la comparaison.

Vous avez fait un émouvant éloge du Pr Robert Dumas, que nous avons connu et aimé, avec qui vous partagiez, nous partagions, la passion de l'histoire de la médecine montpelliéraine. Elle lui avait inspiré notamment cette belle série d'ouvrages sur les différents hôpitaux de notre ville, aussi fouillés qu'agréables à lire et richement illustrés. Ces ouvrages resteront essentiels à la compréhension du passé hospitalier de notre ville. Ils pourront inspirer son avenir aux décideurs qui sauront les lire. En bon historien, vous nous avez présenté l'histoire de Robert Dumas. À moi maintenant de dire la vôtre.

Vous êtes né à Cournonterral le 1<sup>er</sup> mai 1941, le second d'une fratrie de trois. Votre frère aîné, Christian, vous a précédé dans la carrière médicale, et a mené en parallèle une carrière littéraire remarquable. Votre frère cadet, Bernard, est maintenant directeur de recherche émérite au CNRS, archéologue spécialiste des civilisations protohistoriques du Sud de la France. L'implantation de la famille à Cournonterral était ancienne, attestée par des actes notariés dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. On insiste à bon droit aujourd'hui sur les migrations qui ont façonné l'Europe. On oublie souvent de dire que corrélativement, pendant des siècles, les gens sont nés, ont vécu et sont morts dans le même village, et quand ils ne s'y sont pas mariés, ils ne sont pas allés convoler bien loin. Une magnifique étude génétique publiée en 2015 dans la revue *Nature*, étudiant les populations rurales de l'Angleterre d'aujourd'hui<sup>1</sup>, a montré la possibilité de lire dans de nombreux cantons de quelques kilomètres de diamètre la trace et l'addition d'invasions survenues de dix à quinze siècles auparavant !

Votre père se décide à migrer quelque peu, ayant fondé une entreprise d'expertise-comptable à Alès. C'est donc là que vous faites vos études secondaires au lycée J. B. Dumas.

Vous aviez le goût personnel et familial de la médecine. Vous commencez donc votre cursus, évidemment à Montpellier. Il comportait alors un préalable obligatoire, le PCB, auquel vous vous inscrivez en 1960, et qui contrairement à bien d'autres futurs

---

<sup>1</sup> LESLIE S. *et al.*, « The fine-scale genetic structure of the British population », *Nature* 519, 2015, p. 309-314.

étudiants en médecine ne vous dégoûte pas des sciences naturelles, puisque vous obtiendrez par la suite, en complément de votre cursus médical, un DEA de biologie animale en 1968, un doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en biologie animale en 1970, il est vrai lié à la thématique parasitologique qui était entretemps devenue la vôtre, un DEA d'écologie, option écologie végétale en 1972 et, à la faculté des sciences de Tunis, un CES de botanique et de biologie végétale en 1970. Et comme si cela ne suffisait pas, vous décrochez à la Faculté des lettres de Montpellier un certificat d'ethnologie générale en 1964, et un Certificat de géographie tropicale en 1967. Vos études médicales se terminent par un stage interne à l'hôpital de St Denis de la Réunion en 1965-66, et vous devenez, de janvier à juin 1968 puis d'octobre 1970 à septembre 1972, attaché-assistant de sciences fondamentales dans le service d'Histoire naturelle médicale, Parasitologie et Pathologie exotique dirigé alors par le Professeur Hervé Harant, affectation entrecoupée d'une coopération à Tunis, d'abord à titre militaire puis civil.

Hervé Harant ! Quel personnage ! Médecin puis pharmacien, naturaliste de très grande envergure, élève d'Eugène Bataillon et d'Édouard Chatton et très proche de Pierre-Paul Grassé, correspondant de Valéry et en même temps soucieux de culture pour tous, à travers les herborisations du dimanche matin dans la campagne montpelliéraine ou les cours d'éducation populaire, il était alors le responsable d'une des grandes familles de pensée de l'École médicale montpelliéraine, avec à ses côtés nos regrettés confrères les Prs Jean-Antoine Rioux, et Daniel Jarry récemment disparu. Cette tradition de médecine naturaliste, illustrée à Montpellier par Rondelet, Magnol, Boissier de Sauvages, de Candolle ou Planchon, entre bien d'autres, avait du mal à s'insérer dans la structuration administrative de la médecine au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. En atteste le nom fluctuant de la chaire correspondante au cours du temps : anatomie et botanique jusqu'à la Révolution, botanique et matière médicale dans l'École de santé révolutionnaire, puis, à partir de Martins en 1851, botanique et histoire naturelle médicale et enfin, avec Hervé Harant en 1945, histoire naturelle médicale et parasitologie, à laquelle se rajoute très vite la médecine exotique. Ce sont ces deux derniers *suffixes*, parasitologie et médecine exotique qui vous séduisent surtout, et avec un domaine de prédilection, vous l'avez dit, les leishmanioses, ces parasitoses qu'un foyer endémique régional avait placées au centre de la production scientifique contemporaine de l'École parasitologique montpelliéraine. Ma formation d'hématologue m'amenait à voir, comme interne ou jeune assistant, deux à trois fois par an, un malade affecté d'une fièvre au long cours, avec une grosse rate, une électrophorèse du sérum fortement anormale, qui nécessitait un examen de la moelle osseuse où l'on identifiait rapidement le parasite, ce qui faisait appeler l'équipe de parasitologie pour, à nouveau, ponctionner la moelle, mettre en culture cette satanée Leishmanie, afin de mieux la typer, en séquencer le génome et la conserver en banque. Vous avez rappelé que ce fut pour vous l'occasion de faire la connaissance de Robert Dumas. Nous traitions alors encore ces patients par les sels d'antimoine, dont Montpellier avait pris la défense dès le XVII<sup>e</sup> siècle face à une École parisienne plus que rétive à toute innovation !

Vous aviez déjà témoigné, au rebours de vos ancêtres, d'un goût prononcé pour les voyages. Vous intégrez l'Institut Pasteur comme chargé de recherche de 1972 à 1977, de chef de laboratoire de 1978 à 1989, enfin de chef de service de 1989 à 1991. Mais ces titres ne disent rien du lieu de votre affectation : vous êtes détaché à l'Institut Pasteur d'Algérie de 1972 à 1976, de Dakar de 1976 à 1978, de Guyane française de 1981 à 1987, enfin auprès du ministère des Affaires Étrangères comme co-directeur de l'*Instituto Boliviano de Biología de Altura*, à La Paz en Bolivie, les trous dans cette énumération s'étant déroulés à l'Institut Pasteur de Paris, au laboratoire de parasitologie expérimentale. Comme on s'en doute, votre renommée vous amène à intégrer, à titre



d'expert, différentes instances, et je ne citerai que l'OMS où vous serez de 1977 à 1984 membre du groupe scientifique de travail sur les leishmanioses, et du comité d'orientation sur l'épidémiologie, la parasitologie et la biologie des vecteurs et la lutte anti-vectorielle des leishmanioses, comité que vous présiderez de 1982 à 1984.

Le départ à la retraite du Pr Rioux libérant un poste à Montpellier, vous souhaitez revenir « vivre entre vos parents le reste de votre âge », si l'on peut qualifier ainsi les membres de votre *alma mater*, et vous allez être nommé professeur des universités-praticien hospitalier le 1<sup>er</sup> octobre 1991, fonctions que vous exercerez jusqu'à votre départ à la retraite avec le titre d'émérite en 2010, après avoir été admis à la 1<sup>ère</sup> classe en 1995 puis à la classe exceptionnelle en 2003. Ce nouveau chapitre de votre vie continue à se marquer d'une activité intense dans la triple mission d'un hospitalo-universitaire : dans l'axe universitaire vous serez directeur de l'unité mixte de recherches CNRS/Université Montpellier I « Génome des protozoaires parasites » de 1997 à 2007, directeur du Centre National de Référence des leishmanioses (de 1998 à 2010), directeur du Centre Collaborateur OMS sur les leishmanioses (de 2004 à 2008), conseiller du ministère de la Santé pour la lutte antivectorielle en Guyane (de 1994 à 1999), mais vous vous impliquerez aussi très activement dans la vie de la Faculté, étant, par exemple, vicedoyen chargé de la gestion ou membre du conseil d'administration de la fondation Bouisson-Bertrand.

Du point de vue hospitalier, vous serez Chef de Service du Laboratoire de Parasitologie-Mycologie du CHU de Montpellier, de 1995 à 2007, et Praticien Responsable du Pôle d'Infectiologie du CHU de Montpellier, de 2005 à 2007. Lorsque vous prenez vos fonctions, le Laboratoire hospitalier de Parasitologie est encore implanté à l'Institut de botanique, juste au-dessous de la direction du Jardin des plantes et au contact immédiat du Jardin lui-même. Cette symbiose entre équipe hospitalière et équipe de recherche est une expérience que j'ai moi-même vécue pour la cytogénétique, lors de mon arrivée au CHU de Nîmes. Elle a d'inappréciables avantages tant du point de vue scientifique que du point de vue humain, mais elle cadre mal avec les impératifs de la vie hospitalière. C'est vous qui présiderez à la migration du laboratoire sur le site de la Colombière, avant une nouvelle migration, l'an dernier, vers le bâtiment du site unique de biologie aux confins d'Arnaud de Villeneuve. Votre suite aura entretemps été prise par le Pr Patrick Bastien puis le Pr Laurence Lachaud.

Le bilan de l'ensemble de votre carrière, quant aux publications, est impressionnant : on comptabilise 368 publications scientifiques (181 publications internationales) dont 216 en premier ou dernier auteur. Comme on pouvait s'y attendre la grande majorité (277) traite de la leishmaniose. En ce domaine, un ouvrage spécialisé de bibliométrie vous plaçait en 2013 au deuxième rang mondial. Vous avez su faire converger sur cette pathologie précise plusieurs axes complémentaires : épidémiologie, avec étude des complexes pathogènes permettant de proposer et développer des programmes de contrôle en divers pays, mise au point d'outils informatisés d'identification des insectes vecteurs, caractérisation moléculaire des différentes souches de *Leishmania*, étude de la structure et de la dynamique de leur génome. En tant que parasitologue en Outre-Mer, vous ne pouviez bien sûr pas vous désintéresser d'autres affections très présentes, telles les trypanosomiasés ou le paludisme. On ne peut ici davantage détailler. Quant à l'enseignement, on imagine facilement ce qu'il fut tant au niveau international que dans sa dimension montpelliéraine. À souligner toutefois, votre forte implication dans le Master International d'Entomologie médicale et vétérinaire au Bénin (2006-2011) et en Côte d'Ivoire (2016-2019).

Pour ajouter une note familiale, je dirai que vous êtes marié, avez quatre enfants (un vétérinaire, un médecin, un pharmacien et une documentaliste) et êtes grand-père de huit petits-enfants.

Vous êtes depuis longtemps académicien, ayant été élu à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer en 2002 dans la 4<sup>e</sup> section (Sciences physiques, naturelles, biologiques et leurs applications). Vous êtes également Membre titulaire (2014) et avez été président (2017-2021) de l'Académie des Hauts cantons. J'ajoute que vous êtes chevalier de l'Ordre national du Mérite et des Palmes académiques.

La retraite ne saurait limiter votre insatiable activité. C'est l'histoire de la médecine qui va largement vous occuper, selon une bascule que bien d'autres médecins universitaires ont vécue : ce fut le cas de Robert Dumas, mais tout autant celui de nos confrères Hubert Bonnet et André Thévenet, pour ne citer que des figures que nous avons connues. Mais dès avant cette retraite, vous aviez tenu à participer à l'enseignement des sciences humaines et sociales en première année, ce qui avait pour corollaire le devoir de corriger près de 2 000 copies rédactionnelles en moins de trois semaines, en binôme, puisqu'il fallait une double correction. Et c'est ce qui nous a permis de vraiment nous connaître. Je me revois venant en catimini le soir échanger des paquets de copie à l'Institut de botanique, dans la terreur d'en perdre une seule, ce qui aurait fait annuler le concours, et échanger sur les perles du jour. Une année le sujet était « L'histoire de la vaccination », ce qui nous permit d'apprendre que Louis XIV avait créé l'Institut Pasteur, ou que ce même Pasteur, venant de mettre au point le vaccin contre la rage et ne pouvant le tester chez l'homme, l'avait essayé sur un berger allemand, vague reminiscence du petit alsacien Joseph Meister...

Votre vie de pastorien inspire votre premier ouvrage historique, *Les Instituts Pasteur d'Outre-Mer, cent vingt ans de microbiologie française dans le monde* (2000, Prix Jean-François Coste d'Histoire de la Médecine décerné par l'Académie nationale de médecine), suivi de *L'Algérie d'Edmond Sergent, Directeur de l'Institut Pasteur d'Algérie de 1912 à 1962* (2010, prix algérianiste Jean Pomier) puis de *Edmond et Étienne Sergent et l'épopée de l'Institut Pasteur d'Algérie. Double biographie* (2013) C'est aussi l'histoire générale des maladies infectieuses avec *La Microbiologie, des origines aux maladies émergentes* (2007), *Les épidémies, de la peste noire à la grippe A/H1N1* (2010), puis vous en venez à l'histoire montpelliéraine, et il faut citer votre *900 ans d'enseignement de la médecine à Montpellier, la plus ancienne École de médecine du Monde Occidental* (2020) en version française et anglaise. Le titre a pu surprendre, l'année où nous fêtons les 800 ans de l'université de médecine. C'était justement rappeler pourtant que celle-ci n'avait pas été créée *ex nihilo*, mais avait été précédée d'un siècle de symbiose entre médecine chrétienne, juive et arabe, et que c'était le contexte géopolitique avec la lutte contre le catharisme et l'emprise impériale en Italie qui avait poussé le pape à conférer la dignité universitaire, naissante à cette époque, à la médecine à travers l'École montpelliéraine, de préférence à toute autre.

Vous devenez membre très actif de la Société montpelliéraine d'histoire de la médecine, dont vous êtes le vice-président. Vous y êtes très impliqué : c'est sur vos épaules que repose la poursuite de la publication annuelle de sa revue *Nunc Monspelienis Hippocrates*. Un mot d'histoire. L'imprimeur-éditeur Eugène Causse, qui fut membre de notre compagnie, avait été le généreux mécène qui avait permis à la Société d'éditer, de 1958 à 1970, une revue trimestrielle, *Monspelienis Hippocrates* dont le titre reprenait la devise célèbre *Olim Cous nunc Monspelienis Hippocrates*, « Hippocrate était jadis de Cos, il est maintenant de Montpellier ». Y figurent de nombreux travaux de grande qualité et cette revue, maintenant numérisée, est désormais accessible en ligne. Le Pr Hubert Bonnet, alors président de la Société l'avait relancée en 1993 sous le nom de *Nunc Monspelienis Hippocrates*, le *Nunc* étant censé pallier toute hypothétique contestation de titre par d'éventuels ayants-droit. Il faut bien dire



qu'après dix numéros se faisait sentir le besoin d'une prise en main ferme et vigilante : vous l'avez magnifiquement assurée.

Mais l'écriture et l'édition ne suffisent pas à un historien complet. Il lui faut aussi le travail de terrain. Vous avez trouvé un magnifique sujet : localiser, répertorier, décrire et caractériser les portraits des maîtres de notre Faculté. Si le visiteur connaît ceux qui sont exposés dans les salles bien connues (mais qui sont parfois d'une interprétation complexe), que dire de ceux qui ont été égarés dans les différents *recantous* de l'illustre demeure, dans des états parfois alarmants ! Ce travail, à bien des égards, était depuis longtemps nécessaire, tant pour la préservation patrimoniale que pour l'histoire de notre École.

Vous avez suivi, Monsieur, au long de votre carrière, la double passion de l'histoire naturelle et de l'histoire tout court, comprises l'une et l'autre dans une acception très moderne. Nous avons tous les deux senti le prix de cette conjugaison des sens du mot « histoire », et elle me paraît mériter quelques réflexions pour conclure. Les médecins sont moins sages que les juristes, qui ont préservé jusqu'à présent, certes de façon qui s'atténue, la place de l'histoire du droit dans leur cursus. Au-delà des seuls aspects strictement historiques, c'est elle qui leur permet de comprendre ce qu'est le droit, et ses évolutions possibles. Submergés de connaissances diverses, les médecins ont souvent préféré plier le genou devant des vérités provisoirement définitives, sans puiser dans leur histoire les moyens de mettre les savoirs acquis, souvent certes remarquablement efficaces, à leur juste place. De même ils n'ont pas su se servir de cette histoire pour imaginer des perspectives nouvelles, car bien des choses ont déjà été dites, qui ont été oubliées. Quant à l'histoire naturelle, elle ne se développe pas dans la verticalité du temps comme l'histoire, mais dans l'horizontalité de la pluralité des disciplines. Elle est science de l'Homme dans la Nature, et rien de ce qui touche l'Homme ne peut lui être étranger. C'est le but même que Chaptal assignait aux études de médecine dans le discours de rentrée de l'École de santé en l'an V : « La connaissance de l'homme est le but de toutes vos études ; mais pour acquérir cette connaissance pleine et entière, il faut oser envisager l'homme sous tous ses rapports ; il faut tout rapporter à lui pour tout en déduire ; en un mot, le considérer comme le principal organe dans le système de l'Univers ».

Mais cette conjugaison de la verticalité de l'histoire et de l'horizontalité de l'histoire naturelle, n'est-ce pas au fond l'exemple parfait du travail académique ? C'est dire à quel point était logique votre entrée parmi nous. Aussi, pour finir en abandonnant enfin la pompe du style académique, c'est très chaleureusement que je te dis, cher Jean-Pierre, « bienvenue parmi nous ».



TdM



Séance publique du 15 décembre 2025

## Intronisation de Jean-Pierre Dedet

**Michèle VERDELHAN**

Présidente de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Monsieur,

**TdM**

Mon année de présidence aura vu l'intronisation dans notre Académie de six nouveaux membres, et vous en êtes le petit dernier. Il est amusant de remarquer que chronologiquement parlant le dernier comme le premier est un médecin, professeur des universités-praticien hospitalier. Voilà une boucle bien bouclée.

Lors de chaque intronisation j'ai souhaité faire part de mes réactions personnelles devant la carrière et les mérites de chaque nouveau membre. Si je fais un petit bilan, je leur trouve, malgré la diversité des disciplines, des points communs évidents : une excellence reconnue dans leur domaine, une puissance de travail phénoménale, des activités multiples et d'éminentes positions. J'aurais envie de parler, à leur propos, de « poids lourds », mais je crains que cela ne soit interprété comme une réflexion sexiste, d'autant qu'il ne s'agit que de messieurs.

Vous ne dérogez pas à ce tableau d'honneur, bien au contraire, et vos mérites dont Thierry Lavabre-Bertrand vient de nous parler ont de quoi nous impressionner particulièrement. J'ai choisi pour ma part de n'en commenter que quelques-uns.

Vous succédez au professeur Dumas et vous l'avez d'ailleurs connu, ce qui n'est pas fréquent dans cette circonstance. Au passage permettez-moi une anecdote au sujet du professeur Jean, auquel Robert Dumas avait succédé à l'hôpital. Le professeur Jean, membre de notre compagnie, était voisin immédiat de l'écrivaine Jeanne Galzy. Et c'est l'épouse du professeur Jean qui a exaucé le souhait de Jeanne Galzy que soient brûlés tous ses papiers à son décès, elle l'a fait dès le lendemain. Le professeur Jean en aurait paraît-il été contrarié.

Vous avez rappelé ce mot probablement du professeur Dumas quand vous l'avez rencontré : « Enfin un parasitologue qui s'intéresse aux malades ! ». Mot terrible mais révélateur d'une opposition qui traverse de nombreuses disciplines, y compris la linguistique d'ailleurs : l'opposition entre le travail de recherche en laboratoire et l'exercice du métier. En linguistique des années 1990 on opposait ainsi linguistique de cabinet et linguistique de terrain.

Votre force a été de réunir les deux, car le laboratoire n'est rien sans le terrain qui fournit les données et permet de vérifier les hypothèses. Et si vous avez su comme on vient de le dire « *opérer une symbiose entre équipe hospitalière et équipe de recherche* », c'est que vous aviez toutes les qualités scientifiques, professionnelles et humaines pour cela.

Le domaine que vous avez choisi, la lutte anti-parasitaire, m'intéresse particulièrement parce que j'ai eu souvent à travailler en zone intertropicale. J'ai certes échappé au paludisme, à la leishmaniose, à la bilharziose, à la dengue ou autres zoonoses, et n'ai donc pas eu besoin de vos services. Mais j'ai pu constater les ravages que font ces maladies dans de nombreux pays et apprécier ainsi les immenses services que vous rendez aux populations.

Votre efficacité dans la recherche résulte de deux autres facteurs importants à mes yeux. D'une part l'appel à différentes disciplines qu'a rappelé Thierry Lavabre-Bertrand, ce qui permet d'aborder un objet sous différents angles, avec différents regards, principes et objectifs et qui est source de solutions innovantes. D'autre part un domaine comme le vôtre supposait d'aller sur le terrain, en l'occurrence les pays où sévissent les parasites étudiés. Et non seulement vous y êtes allé, mais vous y avez vécu, comme en Guyane où vous avez passé six ans, et dont l'enfer vert (« la monochromie en vert » comme l'écrit Denis Tillinac) ne vous a apparemment pas traumatisé. Il est vrai qu'on ne rencontre pas forcément d'anaconda à chaque coin de rue, même s'il m'a été rapporté lors d'une visite d'école maternelle, qu'on en avait trouvé un enroulé autour d'un banc dans la cour de récréation la semaine d'avant.

Au vu de vos qualités de recherche et de votre réelle expérience de terrain, on comprend (et on s'en réjouit) que l'OMS ait fait longuement appel à vous comme conseiller, ainsi que le ministère de la santé. Ce qui vous a conduit à voyager un peu plus : j'admire combien vous avez su articuler votre activité professionnelle avec votre goût de l'ailleurs. Denis Tillinac, encore lui, dans « Le bar des Palmistes » (haut lieu de la vie à Cayenne que vous avez sûrement connu) affirme que « Voyager consiste à regarder son nombril avec d'autres lunettes. » Mais si vous avez multiplié les lunettes, vous, vous avez regardé bien plus haut.

Je constate enfin une continuité entre votre prédécesseur, votre parrain et vous-même, c'est le goût de l'histoire, un genre de démon qui semble saisir d'éminentes personnalités médicales dès leur passage à la retraite. Montpellier est certes le lieu privilégié de cette sorte de fièvre, avec sa plus ancienne faculté de médecine en exercice du monde, et notre compagnie n'aime rien tant qu'associer compétence scientifique du présent, vision du futur et connaissance du passé. Vous y êtes donc en parfaite harmonie avec l'esprit du lieu, d'autant que l'Académie vous fera également voyager, bien que dans un rayon beaucoup plus restreint.

Pour toutes ces raisons il m'est particulièrement agréable de procéder à votre intronisation.

Je demande maintenant au récipiendaire de se lever,  
Je demande aux membres de l'Académie de se lever,  
Je demande aux personnes de l'auditoire de se lever,

En ma qualité de présidente de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, je déclare solennellement l'Académie heureuse et honorée de recevoir comme titulaire du VIII<sup>e</sup> fauteuil de la section Médecine Monsieur Jean-Pierre Dedet.

La séance est levée.



**TdM**



Séance publique solennelle du lundi 3 février 2025

RENTRÉE ACADÉMIQUE

TdM

|                                                                                |     |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----|
| NIQUE (Christian), <i>Secrétaire perpétuel de l'Académie</i>                   |     |
| Mots d'accueil.....                                                            | 473 |
| LAUCH (François-Xavier), <i>Préfet de l'Hérault</i>                            |     |
| Libres propos.....                                                             | 475 |
| CARBASSE ((Jean-Marie), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i> |     |
| Montpellier, ville de droit .....                                              | 477 |
| CUÉNANT (Étienne), <i>président de l'Académie</i>                              |     |
| Prix Sabatier d'Espeyran 202 : présentation et remise du prix .....            | 503 |
| CUÉNANT (Étienne), <i>président sortant de l'Académie r</i>                    |     |
| Discours de passation de pouvoirs .....                                        | 481 |
| VERDELHAN BOURGADE (Michèle), <i>présidente entrante de l'Académie</i>         |     |
| Discours de prise de fonctions .....                                           | 483 |



*Séance publique solennelle du 3 février 2025*

## **Mots d'accueil**

**Christian NIQUE**

Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Monsieur le Sénateur,  
 Monsieur le Maire,  
 Monsieur le Vice-Président de la Métropole,  
 Mesdames et Messieurs les élus,  
 Madame la Rectrice déléguée à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et la Technologie,  
 Monsieur le Président et Madame la Présidente des deux universités montpelliéraines,  
 Monsieur le Vice-Président et Monsieur le Secrétaire Perpétuel de l'Académie de Nîmes,  
 Madame la Présidente et Monsieur le Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Hauts-Cantons,  
 Madame notre Présidente,  
 Chères consœurs et chers confrères,  
 Mesdames, Messieurs,

Ce soir, c'est pour les académiciennes et les académiciens de Montpellier un moment de convivialité, et un moment de convivialité bien mérité.

Bien mérité, parce les académiciennes et les académiciens sont des bénévoles qui s'engagent au service du savoir et de la culture, et qui y consacrent beaucoup de temps, puisque nous tenons une séance chaque semaine, que nous proposons des conférences publiques chaque mois, que nous organisons un colloque chaque année, que nous décernons deux prix, que nous publions un site internet et un épais bulletin, que nous entretenons des liens avec d'autres académies, et j'en passe....

Comme toutes les académies qui sont sous l'égide de l'Institut de France, notre mission est d'entretenir, à Montpellier, Monsieur le Maire, un foyer d'échanges intellectuels, de réflexions et de débats, sur des sujets fort divers, de médecine, de sciences de lettres, de sciences humaines et sociales, d'art également.

Dans la société d'aujourd'hui, le savoir, la culture, la raison ne sont plus au centre.

Les réseaux sociaux véhiculent l'idée que n'importe qui peut penser et dire n'importe quoi. Les contre-vérités circulent à grande vitesse. L'idée que quelque chose est vrai quand on le pense traîne partout.

Une récente étude statistique a démontré que plus de 20% des jeunes doutent de la science. Les croyances infondées et absurdes, comme le fait que la terre ne serait pas ronde, ou que le réchauffement climatique n'est en rien dû à l'action des hommes, les croyances infondées et absurdes sont aujourd'hui en recrudescence.

On a même en ce moment, pas en France heureusement, un ministre de la santé qui affirme que les vaccins ne servent à rien, et même un président qui martèle que les choses qu'il dit sont vraies parce qu'il les dit.

Drôle de monde que celui qui voit se développer l'intelligence artificielle et qui ne respecte pas l'intelligence humaine et ce qu'elle produit.

Notre mission en est d'autant plus justifiée : nous nous efforçons de contribuer à faire vivre à Montpellier les valeurs de l'humanisme et notamment à diffuser le savoir et la conviction que c'est cela qui doit guider l'action des hommes.

Ce soir, je remercie mes consœurs et mes confrères pour le temps qu'ils donnent à ce travail qu'il ne faut pas hésiter de qualifier de militant. Merci de votre engagement, de votre participation à l'action commune, merci de toutes ces conférences préparées, données et publiées, de cette participation aux discussions, aux débats et aux colloques.

L'année universitaire qui s'achève a été dense et utile : alors merci, bonne soirée et bon repas à toutes et tous.



**TdM**

*Séance publique solennelle du 3 février 2025*

**Libres propos**

**François-Xavier LAUCH**

Préfet de l'Hérault

**TdM**

Allocution prononcée, texte non fourni.



*Séance solennelle de rentrée académique du 3 février 2025*

## **Montpellier, ville de droit\***

**Jean-Marie CARBASSE (Lettres, XXVII)**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, Messieurs les présidents, Mesdames, Messieurs,

C'est une gageure de parler en un quart d'heure de « Montpellier ville de droit », c'est-à-dire de tenter de dire en quoi Montpellier, depuis ses origines, a été et reste une ville dont le droit constitue une dimension essentielle ; une ville où la science et la pratique du droit ont joué un rôle de premier plan, un rôle structurant.

Bien sûr, la discipline qui définit prioritairement notre ville, à la fois pour ses habitants et pour le monde extérieur, c'est la médecine : loin de moi l'idée de contester cette prééminence de l'art médical à Montpellier ! Nous avons célébré en 2020 le huitième centenaire de l'Université de médecine, fondée par les statuts du cardinal Conrad, et nous savons tous que cette institution officielle ne faisait que confirmer un enseignement déjà ancien puisqu'il remontait à près d'un siècle : au début du XII<sup>e</sup> siècle. Pour autant, la médecine n'est pas le seul fleuron universitaire de Montpellier. Il y a aussi le droit.

À vrai dire, avant même qu'il soit question d'un quelconque enseignement, le droit est présent à Montpellier dès l'instant même de sa naissance, puisque notre ville, ou plutôt l'embryon de ce qui sera notre ville, résulte d'un acte juridique : la fameuse donation de 985. Cette année-là en effet, le comte de Melgueil (aujourd'hui Mauguio) fait donation à un certain Guilhem d'un manse, c'est-à-dire d'un domaine encore rural, situé *in Monte pestellario*, avec les serfs qui le font valoir. Cet acte marque la première apparition du nom de Montpellier, mais bien sûr il n'y a pas encore de ville en 985, pas même un village. Ce que nous avons célébré, en 1985, lors du Millénaire de Montpellier, c'était bien sûr les Mille ans du nom, et non pas de la ville ! Mais on n'est pas à quelques décennies près, et il est certain que ce lieu appelé Montpellier, sur ses deux collines, s'est développé très vite – au point de former dès le début du XII<sup>e</sup> siècle une agglomération assez importante, accueillant des pèlerins, des marchands, des changeurs – établis, comme le nom l'indique, autour de Notre-Dame « des Tables » –, des médecins et, dès le milieu de ce XII<sup>e</sup> siècle, des juristes.

Le premier de nos grands juristes n'est pas né à Montpellier. Il était italien, comme les premiers médecins ; né à Plaisance, on le désigne par cette appellation d'origine : Placentin. Une rue, le long du palais de justice, porte son nom. Placentin avait appris le droit romain à Bologne, qui était alors au droit ce que Salerne était à la médecine. C'est à Bologne qu'avait eu lieu, dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, la renaissance des études juridiques, sur

\* S'agissant d'un propos rapide et sans prétention « scientifique », j'ai délibérément conservé à ce texte sa forme orale. Il comporte, selon la loi du genre, beaucoup de simplifications et d'ellipses. Des précisions peuvent être retrouvées dans les deux *Histoire de Montpellier* parues chez Privat et dans les travaux de deux de nos anciens confrères, les professeurs André Gouron et Henri Vidal (v. leurs notices sur le site de l'Académie).

la base du droit romain retrouvé à partir d'un manuscrit de la compilation justinienne, et c'est là que Placentin avait étudié avant de venir à Montpellier pour enseigner à son tour.

Placentin a eu quelques élèves que l'on retrouve tout de suite dans l'entourage des seigneurs, en particulier Guilhem VII et Guilhem VIII, et qui rédigent pour eux des actes juridiques particulièrement élaborés. En 1204, quand la ville passe sous le contrôle du roi Pierre d'Aragon, époux de Marie de Montpellier, les notables de la ville imposent aux seigneurs la fameuse charte des libertés qui est à la fois une sorte de constitution municipale, une déclaration des droits et un petit code civil. Bien sûr, d'autres villes, en Italie ou en Provence, avaient déjà reçu de leurs seigneurs des concessions semblables, mais la charte de Montpellier est un monument juridique remarquable dans lequel le droit romain est tantôt adopté, tantôt écarté, en fonction des besoins du moment.

Comme les consuls de la ville avaient arraché au seigneur le *ius statuendi*, c'est-à-dire le droit de compléter eux-mêmes la charte municipale en édictant des statuts, le droit montpelliérain a continué à s'étoffer tout au long du XIII<sup>e</sup> s. Une exigence revient constamment en préambule des actes des consuls, c'est l'utilité publique et la bonne gestion des ressources. En 1267, par exemple, un statut précise que les envoyés officiels de la ville (appelés « ambassadeurs ») devront limiter leurs frais de mission à cinq sous par jour, et s'ils dépensent davantage, ce sera à leur charge.

En 1289, le pape Nicolas IV consacre Montpellier comme centre universitaire par la bulle *Quia sapientia*. Ce texte concernait aussi bien le droit que la médecine, mais les médecins ont préféré rester à l'écart : c'est ce qui explique que Montpellier, par une exception remarquable en Europe, ait eu deux universités pour une seule ville. Au sein de l'Université non médicale, c'est très largement le droit qui domine.

Des maîtres illustres ont enseigné dans cette faculté de droit, attirant des étudiants de l'Europe entière, de l'Espagne au Saint-Empire. Certains de ces maîtres se sont illustrés dans la politique, comme Guillaume de Plaisians ou Guillaume de Nogaret, grands serviteurs de la couronne de France, ou dans l'Église : Guillaume Grimoard est devenu le pape Urbain V et Pierre de Luna est plus connu comme Benoît XIII ; ce n'est pas le moment de discuter s'il a été pape ou antipape, toujours est-il que son buste trône encore aujourd'hui dans la salle des actes de notre Faculté. D'autres professeurs sont restés célèbres par leurs écrits : ainsi Pierre Jamme (*Jacobi*), auteur d'un remarquable traité de procédure, ou Pierre Antiboul, auteur du premier traité de droit fiscal...

Mais le droit n'est pas seulement un objet d'enseignement, c'est avant tout une pratique, et d'abord une pratique judiciaire. Montpellier, comme toutes les villes comparables, possédait plusieurs juridictions dont le personnel jouait un rôle important dans la vie publique.

La principale de ces juridictions, à l'époque moderne, est la Cour des comptes, aides et finances. Elle résulte de la fusion, intervenue en 1629, d'une cour des aides qui remontait à la fin du Moyen Âge et de la Chambre des comptes établie sous François I<sup>er</sup>. C'est une cour importante, car elle jugeait en dernier ressort, mais moins importante toutefois que le parlement de Toulouse. En effet ce parlement de Toulouse, comme celui de Paris, avait une compétence générale, tandis que la Cour des comptes, aides et finances, comme son nom l'indique, n'avait que des compétences d'attribution dans le domaine fiscal et financier. C'est néanmoins la présence dans notre ville de cette cour souveraine, même secondaire, qui a fait de Montpellier une ville de magistrats, et donc aussi d'avocats. À la fin de l'Ancien régime, la Cour des aides comptait un peu plus de cent vingt magistrats, dont un premier président et onze présidents dont les charges valaient chacune au moins 100 000 livres, somme considérable. C'est cette noblesse de robe qui a construit ces admirables hôtels particuliers qui font le charme de l'Écusson. Auxiliaire de la justice, le barreau prospère lui aussi : trente-six inscrits en 1759, soixante-seize en 1785, mais ce n'est pas encore l'inflation qu'on a connue plus tard !





Montpellier est aussi une ville administrative grâce à la présence de l'intendant de Languedoc, ce fameux « commissaire départi » qui est, comme chacun sait, l'ancêtre direct du préfet napoléonien. Il ne faut pas juger tous les intendants à partir du redoutable Lamoignon de Bâville, que la persécution des Huguenots a rendu tristement célèbre : sous Louis XVI, le dernier intendant de Languedoc, Charles de Ballainvilliers, fut en revanche très populaire, au point qu'en janvier 1790, lors des premières élections municipales du nouveau régime, les électeurs montpelliérains l'ont élu maire de la ville – honneur qu'il a dû bien sûr décliner...

Au même moment, la Cour des comptes, aides et finances abrite comme conseiller un personnage qui allait devenir une très grande figure de l'histoire du droit français : Jean-Jacques Régis de Cambacérès. « Monté » de Montpellier à Paris à la faveur des événements, Cambacérès s'est illustré dans l'entreprise de codification du droit qu'avait décrétée l'Assemblée constituante, et il est l'auteur de trois projets successifs de code civil – en 1793, 1794 et 1796 – mais aucun de ces projets n'a pu aboutir du fait des vicissitudes politiques. C'est seulement lorsque Bonaparte eut rétabli la paix civile, à partir de 1800, que le travail de codification put aboutir : Cambacérès, en tant que Second consul de la République, a présidé, en l'absence du Premier consul, toutes les séances du Conseil d'État où fut discuté le dernier projet – projet qui sera promulgué comme « Code civil des Français » en mars 1804, quelques mois avant la proclamation de l'Empire.

Mais une fois devenu archichancelier de l'Empire et duc de Parme, notre Cambacérès semble bien avoir un peu oublié sa ville natale : c'est sur la question du rétablissement de la faculté de droit. En effet, comme toutes les autres institutions, assimilées à des corps intermédiaires, les Facultés avaient été supprimées par la Révolution. En 1808, après avoir fondé l'Université impériale, Napoléon décide de rétablir des Facultés de droit dans une dizaine de villes, mais – grande déception ! – Montpellier n'est pas sur la liste ! En mai 1814, la cour d'appel de Montpellier, devenue « cour royale » après l'abdication de l'empereur, demande à Louis XVIII la réouverture d'une école de droit « dans cette ville qui a été le berceau du droit en France » – Placentin n'était pas encore oublié. Peine perdue ! Il faudra attendre 1880 pour que le vœu des Montpelliérains soit exaucé et que la ville retrouve une faculté de droit.

C'était en tout cas un vrai besoin, car dès la première année, le nombre des inscrits dépasse deux cents. Installée d'abord dans une maison incommode de l'actuelle rue Eugène Lisbonne, la Faculté de droit rejoint en 1890 le « Palais universitaire », ancien Hôpital général et actuel siège du rectorat. Ce transfert coïncide avec les grandes festivités organisées la même année à Montpellier, en présence du Président de la République, pour célébrer le sixième centenaire de l'Université – c'est-à-dire de la bulle *Quia sapientia* de 1289...

Cette « nouvelle » faculté de droit a connu un succès immédiat puisque dès 1894 elle comptait 425 étudiants, et plus de 800 en 1938. Elle a été illustrée par des maîtres éminents comme le périgourdin Jean-Albert Vigie, premier doyen ; Jules Valéry, frère de Paul, professeur de droit commercial ; ou Gaston Morin, auteur en 1920 d'un ouvrage qui appelait à la remise en chantier du Code civil, en particulier du droit des contrats, intitulé *La révolte des faits contre le Code* – tous ces maîtres, et quelques autres étaient aussi membres de notre Académie : Gaston Morin a été académicien pendant quarante-quatre ans ; on n'hésitait pas, à cette époque, à élire des jeunes !

On disait dans les années 50 que les étudiants en droit se mettaient à préparer les examens lorsque le grand tilleul de la cour avait mis ses feuilles, mais c'est peut-être une calomnie des étudiants des autres facultés qui partageaient les mêmes locaux ! Toujours est-il que ces locaux étaient à cette date devenus trop petits pour cette cohabitation générale – en 1950, pour ne parler que du Droit et des Lettres, il y avait plus de 1 200

étudiants dans chacune des deux facultés –, d'où la migration des juristes, en 1963, vers l'ancien couvent des Visitandines tout proche, lieu magnifique qu'ils occupent encore aujourd'hui.

À l'heure où nous parlons, il y a à Montpellier plus de 6 000 étudiants en droit, dont beaucoup viennent de l'extérieur, et parfois de loin ; un barreau qui regroupe plus de 1 260 avocats ; des professions juridiques et para-juridiques nombreuses et actives : ainsi le droit reste-t-il, avec la médecine, un pôle d'activité de première importance. Et l'on peut donc dire que Montpellier demeure, aujourd'hui encore, dans la continuité des siècles précédents, « une ville de droit ».



**TdM**

*Séance publique solennelle du 3 février 2025*

**Discours de cessation de fonction**

**Étienne CUÉNANT**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Allocution prononcée, texte non fourni.



*Séance publique solennelle du 3 février 2025*

## **Discours de prise de fonction**

**Michèle VERDELHAN BOURGADE**

Professeur émérite en Sciences du langage, université Paul Valéry Montpellier

Présidente entrante de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Maire de Montpellier et Président de la Métropole,  
Mesdames et messieurs les élus,  
Monsieur le Secrétaire perpétuel,  
Monsieur le Président sortant,  
Chères consœurs, chers confrères,  
Mesdames et messieurs,

Notre rite de passage obligé présente en effet cette année la particularité d'une transmission à une femme. Mais ce n'est pas la première fois.

J'ai donc à assumer une double succession : à Etienne Cuénant, à sa culture médicale, littéraire et artistique, son humour, et à Huguette Courtès, première présidente générale en 2010, appréciée pour la profondeur de sa réflexion et sa finesse discrète. C'est un lourd héritage, que je suis honorée de porter.

C'est aussi l'occasion de rendre hommage aux femmes de notre Académie créée en 1706, 25 au total dans l'histoire de l'institution sur 735 académiciens environ décomptés depuis 1846. Sur ces 25, on en compte 18 en Lettres, 4 en Sciences, 3 en médecine ; 9 actuellement sont en activité.

De quand date l'entrée de la première femme à l'Académie et était-ce une originalité ?

Il est un match qu'à Montpellier nous nous plaisons à rejouer souvent dans de nombreux domaines, culturels ou sportifs, c'est celui entre Montpellier et Nîmes, et je salue la présence aujourd'hui du secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, Monsieur Alain Aventurier, de la présidente, Madame Francine Cabanes, et du président sortant, Monsieur Alain Penchinat. Eh bien il faut l'avouer, l'Académie de Nîmes avait une longueur d'avance, puisque deux femmes ont été admises tôt en son sein, l'une en 1781, l'autre en 1807, toutes deux comme membres correspondants. Par contre c'est à Montpellier qu'est apparue la première titulaire de fauteuil en 1916 (et à Nîmes en 1947, à l'Académie française en 1980). Monsieur le Maire, l'honneur montpelliérain est sauf.

Il faut dire que l'affaire méritait réflexion. Notre confrère Jean-Paul Legros a déniché dans les archives la délibération de 1916 qui a permis l'entrée des femmes. En voici quelques extraits.

« M. le Président fait part à l'Académie d'un désir de la Section des Lettres qui voudrait pouvoir accueillir exceptionnellement, des candidatures féminines, dont les titres paraîtraient spécialement dignes de fixer le choix de l'Académie... [...] cette innovation n'a rien de contraire aux statuts. Elle a été depuis longtemps admise dans un grand nombre de sociétés savantes, soit à l'étranger, soit en France, notamment à Paris et même à Montpellier, où le niveau intellectuel est si élevé d'une manière générale, sans distinction de sexe, et qui compte ou peut compter dans l'avenir des personnalités

féminines dont l'admission à titre exceptionnel serait justifié<sup>1</sup> par leur haute valeur littéraire ou scientifique. L'Académie ne pourrait qu'être honorée de leur présence et il serait regrettable qu'uniquement à raison de leur sexe elle fût privée de leur collaboration précieuse pour ses travaux. » Beau plaidoyer.

Alors quelques objections s'élèvent : « l'innovation proposée pourrait peut-être avoir des résultats fâcheux », « il serait préférable de s'en tenir à la tradition », quid de la « science et de l'érudition » ?

« M. le Président répond qu'on a toujours pris les mots « Sciences et lettres » dans leur sens le plus large, en comprenant ainsi tous les travaux intellectuels, toutes les productions de l'esprit telles que le roman, la poésie, la littérature d'imagination dans lesquelles le mérite féminin s'est le plus souvent manifesté sans exclure d'ailleurs les travaux de science et d'érudition. »

L'Académie votera ce jour-là l'entrée des femmes quelle que soit la section.

On notera que le mérite des femmes était réputé résider surtout dans la littérature d'imagination, le sérieux scientifique ne leur revenant qu'exceptionnellement et une femme comme Marie Curie (qui avait tout de même obtenu deux prix Nobel en 1903 et 1911) ne faisant que figure d'exception. Cette vision était appelée à imprégner durablement les esprits.

À la suite de cette délibération en 1916 entrera donc en section Lettres, la première femme, Marie Reynès-Monlaur, autrice de littérature chrétienne, candidature probablement soutenue par Mgr de Cabrières. Elle initiera une longue série de 17 femmes en Lettres (entendons ici littérature, histoire, sciences humaines et sociales).

Comme on le pressentait dès la délibération de 1916, l'entrée des femmes en sciences et médecine a été plus lente et malaisée.

- La première femme élue en sciences (et la 4<sup>ème</sup> de l'Académie) en 1975 (60 ans après la première mais 4 ans avant l'Académie des Sciences), sera Paule Comet, inspectrice régionale en Sciences de la vie et de la terre, directrice du CRDP, à l'énergie bien connue. La deuxième en 1979 Nicole Paris, professeur de physiologie végétale, vice-présidente d'université, présidente de l'AFFDU. Suivront ensuite plus tard Marie-Paule Lefranc en 2010, et Agnès Mignot en 2024.
- La première femme élue en section médecine sera en 1982, à 42 ans, Michèle Vidal-Ginesté, spécialisée en médecine de rééducation et handicap neurologique de l'enfant, directrice de la clinique Saint-Jean, la deuxième en 2010 (près de 30 ans plus tard) Gemma Durand, la troisième en 2024 Régine Detambel.

Ont-elles pris des responsabilités, ces femmes une fois élues ?

Oui, Paule Comet a assuré dès 1979 la direction des publications, tâche très chronophage. Françoise Mourgues-Molines en prendra le relais en 1992, Christiane Imbert en 2012.

Pour les présidences de section, c'est en Sciences en 1989 qu'apparaîtra la toute première, Nicole Paris. En Lettres il faudra attendre 2007 pour que Madeleine Roussel devienne la première présidente, suivie en 2020 de Béatrice Bakhouch, et en 2023 Danièle Iancu. Et la première présidente de la section Médecine en 2015, Gemma Durand, le sera à nouveau en 2026 et deviendra présidente générale en 2027.

Bien d'autres académiciennes ont apporté la diversité de leurs talents : Eugénie Fabrège en 1940 ; Peggy Rigaud-Fitzpatrick en 1990, présidente de l'association des femmes américaines en Languedoc-Roussillon.



<sup>1</sup> Orthographe du texte original.

Les écrivaines :

- Jeanne Burgues-Blanc en 1935, marraine de guerre d'Apollinaire, et qui a d'abord dû publier sous pseudonyme masculin,
- Jeanne Baraduc Galzy en 1965, prix Femina en 1923, membre du jury Femina de 1944 à son décès en 1977, autrice notamment de 22 romans, 7 biographies.

Les universitaires dans des domaines variés :

- histoire, avec Emilienne Demougeot 1975, Anne Blanchard en 1985,
  - sociologie avec Marie Hélène Dayan Janbon en 1992,
  - psychologie, avec Marie-Christine Gély-Nargeot, linguistique,
- et nous nous honorons de la présence de la philosophe Carole Talon-Hugon qui vient d'être élue à l'Académie des Sciences morales et politiques.

C'est donc dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle que l'Académie s'est ouverte véritablement aux femmes, suivant parfaitement en cela l'évolution de la société, et de façon certes très inégale selon les sections.

Tant il est difficile de façon générale pour les femmes, comme l'a écrit l'historienne Mona Ozouf en 1995, d'entrer dans les cercles qui se sont constitués dans l'histoire sur une base d'abord exclusivement masculine. C'est une marche lente mais un mouvement que j'espère irréversible et qui fort heureusement s'accélère.

Cet hommage que je souhaitais rendre devant vous aux femmes de l'Académie n'est qu'un prélude à un hommage bien plus large, cette fois de l'Académie tout entière, aux femmes du passé de Montpellier. Cette année en effet, le colloque annuel de l'Académie sera préparé par la section des Lettres, présidée par Daniel le Blévec, il aura lieu ici même les 13 et 14 novembre et s'intitulera :

« Remarquables Montpelliéraines ! ».

Il s'efforcera de mettre en valeur les femmes dont l'existence ou l'action a marqué Montpellier. Les femmes déjà célèbres bien sûr, par leur lien avec le pouvoir, comme Marie de Montpellier, ou par leur renommée en art ou littérature, ou par leur caractère de pionnières du savoir, mais aussi les femmes rarement nommées, voire oubliées, et dont pourtant le rôle économique, social ou intellectuel, ou l'activité parfois résistante et même guerrière, a eu son importance au cours des siècles dans le développement et la renommée de la ville. La matière est riche.

Et, comme le sujet a passionné nombre de nos consœurs et confrères nous vous promettons la découverte de quelques pépites !

Sortir les femmes de Montpellier des « silences de l'histoire » selon la formule de l'historienne Michelle Perrot, ce sera l'objectif de notre colloque académique cette année, et nous vous invitons, vous le Montpellier d'aujourd'hui, à venir en novembre vous associer largement à cet hommage.

Je vous remercie de votre attention et je déclare la séance levée.



**TdM**





COLLOQUES

TdM

|                                                                                                                                                         |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| DURAND (Gemma), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i><br>Colloque de la CNA à Paris .....                                              | 489 |
| VERDELHAN (Michèle) et LE BLÉVEC (Daniel), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i><br>Colloque « Remarquables Montpelliéraines ! » ..... | 493 |



*Séance des 10 et 11 octobre 2025***Conférence Nationale des Académies  
Échos du Colloque de Paris « LES RACINES »****Gemma DURAND**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Héritage, Innovation, Intérêt public, Engagement...

Et cette année « Les racines » ! Les thèmes des colloques de la Conférence nationale des Académies (CNA) proposés, depuis de nombreuses années, par Michel Woronoff, sont toujours passionnants et ce pour deux raisons : ils sont riches par la profondeur de pensée à laquelle ils invitent, mais riches aussi par le nombre de domaines auxquels ils ouvrent ! C'est ainsi qu'ils accueillent, autour d'un thème commun, les membres des trente-trois académies de province les engageant à prendre la parole, chacun depuis son coin de France et chacun dans sa spécialité. Et faisant de l'ensemble des interventions un superbe florilège.

Ceci permit à la nouvelle directrice des colloques de la CNA, notre consœur et amie Françoise L'Homer-Lebleu (membre de l'Académie d'Orléans et présidente (h) de la CNA) de dire en ouverture du colloque Racines : « Nous commencerons par les racines de l'arbre et nous finirons par celles de l'enfant. »

Le millésime 2025 de ces colloques remarquables se tint les 10 et 11 octobre 2025 à la Fondation Simone et Cino del Duca pour le premier jour puis dans la Grande Salle des Séances de l'Institut de France pour le second, sur une invitation du Chancelier de l'Institut Xavier Darcos qui tient en grande estime les Académies de province et leur fédération qu'il considère comme la sixième Académie de l'Institut !

Le colloque Racines commença par une magnifique conférence de notre Président d'honneur (Jean-Robert Pitte, Président (h) de l'Académie des Sciences Morales et Politiques) qui nous offrit une analyse du livre de la philosophe Simone Weil intitulée « L'enracinement de Simone Weil. Un texte de 1949 pour notre temps. » Jean-Robert Pitte nous rappela que, pour la philosophe, les « besoins de l'âme » constituent le véritable enracinement de l'humanité. Ils reposent sur l'ordre, la liberté, l'obéissance, la responsabilité, l'égalité, la hiérarchie, l'honneur, le châtiment, la liberté d'opinion, la sécurité et le risque. Et le président des Sciences morales de conclure : Simone Weil « n'était ni conservatrice ni révolutionnaire, encore moins anarchiste, elle n'entrait dans aucune catégorie, n'acceptait aucune compromission et sans doute aurait-elle refusé d'être candidate à être élue au sein de l'une de nos Académie et encore moins dans une fonction politique. Elle demeure néanmoins l'une des plus grandes philosophes de notre temps et je tenais à l'évoquer à l'orée de cette rencontre. Que sa pensée nous féconde pendant ces deux journées ! ».

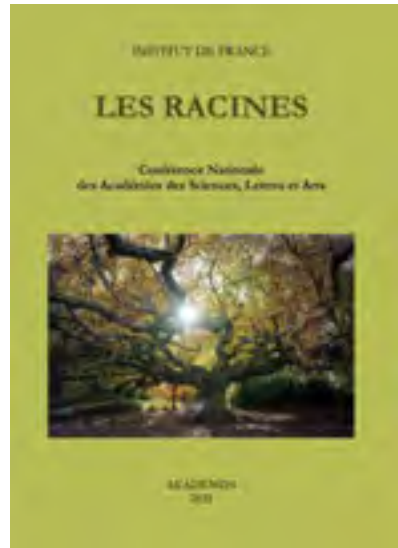
Le président de la CNA, Philippe Dazet-Brun (Secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux) ouvrit alors la journée en corrélant le thème du colloque aux racines de la CNA et à celles de nos compagnies : « Parler de racines revient, pour un historien comme moi, à parler d'autrefois ; or nos racines pénètrent profondément dans l'histoire, dans cette Grèce antique que certains d'entre vous connaissent en expert. Comme on le sait, c'est l'Académie de Platon, plus que celles qui lui firent immédiatement suite, qui servait d'étalon au mouvement de résurgence connu dans

l'Italie du XV<sup>e</sup> siècle ; mais ici, le contexte d'une université épuisée par la scolastique permettait qu'un autre type de structure accueillît le souffle d'une modernité. Il ne s'agissait pas tant de revenir au passé que de tirer des âges anciens un esprit qui fût adapté aux nécessités de l'heure : les racines seraient ici une essence plus qu'une substance de la renaissance académique. Car en cette fin de Moyen Âge, si le savoir restait au cœur de cette démarche, les mutations des codes sociaux et des transmissions de connaissances tout autant que les exigences politiques se faisant jour, venaient également à moduler voire à façonner l'académisme revivifié. Celui-ci prit un tour nouveau deux siècles plus tard, par l'effet combiné du développement des sciences et d'un surcroît d'autorité étatique. On vit alors la France se couvrir d'un tapis d'Académies comme d'autant de fleurs sur une plaine de printemps. »

Durant les deux journées, le colloque fut dirigé de main de maître par Françoise L'Homer-Lebleu, aidée de Marie-Dominique Joubert (Secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon et de Franche-Comté). Françoise le présenta ainsi : « Les racines, ce sont d'abord celles de nos végétaux, celles des arbres de nos forêts dont nous savons combien elles sont importantes pour la préservation de la vie et de notre planète, mais ce sont aussi celles qui nous ancrent dans une terre, dans une lignée, dans une histoire, dans une culture, dans une langue elle aussi venue de très loin. De nos jours cependant, cet enracinement dont la philosophe Simone Weil écrivait peu avant sa mort en 1943 qu'il était "le besoin le plus fondamental de l'âme humaine" est bien mis à mal dans une société où l'individualisme appelle à éradiquer tout ce qui semble entraver la liberté personnelle. Le temps serait-il venu de l'homme sans racines ? Et pourtant, faire fi de ses racines, le peut-on ? La liberté serait-elle à ce prix ? Ou, comme l'écrivait Friedrich Nietzsche, "celui-là seul [ne serait-il pas] libre qui sait danser dans ses chaînes" ? ».

Les conférences s'enchaînèrent en un excellent rythme, toujours centrées sur ce thème commun mais dans une diversité qui, comme nous le disions, offrit à la pensée un merveilleux espace de déploiement. On y nota les contributions de trois membres de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier : Bernard Aubert, Béatrice Bakhouch et Gemma Durand (cf page suivante).

Françoise L'Homer-Lebleu clôtura les journées avec une magnifique synthèse intitulée « Qui prend le passé pour racine a pour feuillage l'avenir. » (Victor Hugo). Remerciant, avec l'élégance qui la caractérise, Michel Woronoff pour le choix du thème et Marie-Dominique Joubert pour son aide précieuse, elle déclina, en une analyse toute en finesse et en profondeur, l'ensemble des contributions, partant de la racine indo-européenne *\*wrad*, qui signifie à la fois racine et rameau, et d'où sont venus ensuite rhizome, racine, fondement et source. Sans rien d'un catalogue à la Prévert, la femme de Lettres qu'elle est a rassemblé l'ensemble des contributions en un texte unissant la profondeur du thème et ses efflorescences, comme le chêne est « un » de ses racines les plus profondes jusqu'à l'extrémité de ses branches.



## Aperçu sur les contributions montpelliéraines

**Contribution de Bernard Aubert.** Elle s'inscrit dans le thème de la première session « *Des profondeurs de la terre à l'infini de l'espace et du temps* », et s'intitule « *La Grande-Motte : un ancrage audacieux en baie d'Aigues-Mortes* ».

La ville de La Grande Motte occupe la partie la plus septentrionale de la Baie d'Aigues-Mortes.

Du point de vue sédimentaire son littoral est à l'équilibre entre accrétion et érosion. À l'est de La Grande Motte le littoral est en accrétion. Pour preuve, les remparts de la citadelle d'Aigues-Mortes qui se trouve aujourd'hui bien plus éloignée de la côte qu'elle ne le fut au moment de sa construction. À l'opposé, du côté ouest de La Grande Motte, le littoral est en érosion et les anciens quais étrusques du port de Lattara construits au VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C. se trouvent à plusieurs mètres sous le niveau marin actuel. La conclusion a donc été de tirer parti de ce phénomène, en rééquilibrant le linéaire côtier par dragage d'aspiration et refoulement comme l'a entrepris, en 2010, l'ingénieur Cyril Vanroye conseillé par Paul Maistre. Ce chantier a fait l'objet d'une des principales communications au Colloque de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, organisé en novembre 2009 et intitulé « Rencontres sur le littoral du Languedoc-Roussillon, aménagement, passé, avenir. »

La Grande Motte repose sur une nappe phréatique d'eau douce intégrée au substrat sableux. L'eau de mer, pénètre en profondeur au-delà du trait de côte, sur toute l'étendue du territoire communal. Or cette nappe salée profonde ne se mélange pas à l'eau douce qui, plus légère, s'installe dessus pour former une lentille d'eau douce perchée dont l'épaisseur varie avec les saisons. La maîtrise de cette nappe d'eau douce nécessite un pilotage de l'irrigation.

Le réseau de collecte des eaux pluviales pourra être adapté à une mise en polder des secteurs urbains situés en zones basses. Pour des raisons hydrogéologiques seuls les périmètres sableux de deltas fluviaux comme ceux du Nil, du Pô, du Rhône et de quelques autres pourront bénéficier d'aménagements en polders. Ceci contribuera à prolonger leur ancrage dans le long terme. Face aux contraintes climatiques, l'homme n'a donc pas dit son dernier mot pour s'enraciner dans le long terme grâce à la poldérisation que certaines civilisations ont maîtrisée dans le passé en Asie et en Europe. Référence : B.AUBERT, *La Grande-Motte : un ancrage audacieux en baie d'Aigues-Mortes*, AKADEMOS, 41, Institut de France, Paris, septembre 2025, p 43-47.

**Contribution de Béatrice Bakhouché.** Inscrite dans le cadre de la session consacrée « *aux racines de notre culture* », elle porte sur « *Les racines pythagoriciennes dans la pensée romaine* ».

Qu'est-ce qu'une racine ? La réponse paraît d'une extrême simplicité fondée en outre sur l'expérience que chacun de nous a pu en faire, à savoir « la partie des végétaux par laquelle ils se fixent au sol et se nourrissent », qui restitue notre perception la plus immédiate de cette notion ; c'est elle qui guidera d'abord nos pas, avant que nous ne nous tournions vers le sens figuré de « principe profond, origine » (Le Robert).

Rome a-t-elle, sur le plan philosophique, des racines ? On pourrait en douter, au vu de l'image que les historiens de la philosophie, comme ceux des sciences, ont volontiers transmise d'un peuple qui doit, dit-on, tout à la Grèce. Cela est effectivement vrai, en partie, pour les écoles philosophiques établies en Grèce continentale et spécialement à Athènes. Rome ne serait-elle que le pâle reflet, en un miroir légèrement déformant, de la pensée grecque ? Une telle question doit être immédiatement nuancée quand on sait que

c'est à Rome que furent éditées, pour la première fois, les œuvres aristotéliennes. Il faut également nuancer l'association, faite systématiquement par la critique, de la pensée romaine au stoïcisme : les riches Romains donnaient à leurs fils des professeurs de philosophie de différentes écoles.

À Rome cependant, ce qui est plongé dans la nuit du savoir, dans les racines de la connaissance, ce sont les idées de Pythagore. Cette communication brosse un vaste tableau qui part de la rencontre de Rome avec le monde de Pythagore jusqu'au Moyen Âge des cathédrales.

Référence : B. BAKHOUCHE, *Les racines pythagoriciennes dans la pensée romaine*, AKADEMOS, 41, Institut de France, Paris, septembre 2025, p 129-140.

**Intervention de Gemma Durand.** Elle apporte des éléments de réponse à la question, objet de la dernière session « *Une humanité sans racine ?* » en abordant le thème « *Ne plus vouloir d'enfant ! Influence du progrès sur l'inscription dans la génération* ».

L'exercice de la gynécologie au tournant du siècle a constitué une pratique heureuse et jubilatoire. Heureuse, car cette spécialité débordait largement la question du soin ; elle traite de naissance, d'amour et de sexualité, de bien-être et de qualité de vie. Jubilatoire car une cascade de progrès ouvrait des pans entiers de possibilités pour nous occuper, chaque fois mieux, des femmes. Maîtriser la conception pour qu'enfin elles puissent choisir et non subir. Traiter le fléau de la stérilité, pour contourner un ventre récalcitrant. Greffer des utérus, surveiller la grossesse. Modifier, au sein de la société, les conditions légales de l'enfantement, sans homme, ou même seules. Le progrès est indispensable à l'homme, il est inscrit dans sa nature. Mais c'est à nous qu'il revient ensuite de l'humaniser. L'avons-nous fait ? Tout en travaillant avec le progrès, il nous revient d'en interroger les conséquences sur la génération et sur la filiation, et, en corollaire, sur le désir, ou pas, à se reproduire.

Les exploits techno-scientifiques de la gynécologie moderne, et les progrès en son sein, ont ébranlé les deux axes au sein desquels éclot la vie : l'axe vertical de la génération et l'axe horizontal de la différence des sexes. Deux axes solides depuis la nuit des temps et abritant, en leur cœur, la fragilité de l'engendrement. La gynécologie moderne a touché à l'inscription dans la génération, maîtrisant la conception, laissant échapper la sexualité de l'amour, dévoilant le début de la vie hors du corps de la femme et évaluant la vie humaine. Elle a fait du désir un vouloir et de l'enfant un dû. Elle a fragilisé la différence des sexes, hésitant sur le genre et permettant aux femmes de concevoir entre elles. Elle cherche à dominer le temps de l'origine, jouant avec le temps, manipulant les gamètes, congelant l'embryon. Essayant d'introduire sa liberté en amont de l'origine, alors que la liberté est seconde. N'arrivant à admettre que l'origine transcendera toujours le cadre strict de la connaissance.

La question sera de savoir si ces nouvelles naissances, issues de nos indispensables progrès, ne peuvent avoir abîmé, par la mise à mal de l'inscription dans la génération et de la différence des sexes, l'enracinement du nouveau-né. Or, sans racines, il ne peut y avoir de foi en l'avenir, et sans foi en l'avenir, il est difficile de souhaiter la venue d'un enfant.

Référence : G. DURAND, *Ne plus vouloir d'enfant : conséquences des progrès autour de la naissance sur l'enracinement*, AKADEMOS, 41, Institut de France, Paris, septembre 2025, p 377-388.



TdM

13 et 14 novembre 2025

## Remarquables Montpelliéraines !

Colloque de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Michèle VERDELHAN BOURGADE

Présidente de l'Académie

TdM

### Présentation du colloque

Ce colloque organisé par l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier et, cette année, tout particulièrement par la section des Lettres présidée par Daniel Le Blévec, s'est placé sous l'aimable parrainage de Françoise Combes, astrophysicienne, présidente de l'Académie des Sciences et de Michelle Perrot, historienne, professeure des universités, spécialiste de l'histoire des femmes. Il a souhaité mettre à l'honneur les femmes de Montpellier.



Le colloque ayant été filmé, on peut voir ou revoir les interventions sur l'espace YouTube de l'Académie.

On peut y accéder de deux façons :

- Par le lien YouTube

<https://www.youtube.com/@AcadSciencesLettresMontpellier/playlists>

- Par le site de l'Académie, à la rubrique Colloques.

Courageuses et actives, les Montpelliéraines ont joué un rôle important dans l'évolution de la cité, dès sa création au X<sup>e</sup> siècle. Bien loin d'être obscurément cantonnées à leur rôle maternel et ménager, on les trouve aussi bien dans la position de combattantes que dans celle d'érudites studieuses, de pionnières scientifiques ou de créatrices prolifiques.

Et pourtant que sait-on d'elles ? Comme l'a écrit Michelle Perrot, les « silences de l'histoire » jettent souvent un voile d'oubli sur l'action des femmes et même leur existence. Il faut chercher pour les trouver.

Serait-ce qu'elles furent très peu nombreuses, en dehors de quelques figures célèbres ? Serait-ce que leur action ou leur production était de peu d'intérêt, en tout cas tellement moins intéressante que celle des messieurs ?

Ce colloque a eu justement pour objectif, à l'encontre de ces préjugés, de montrer l'ampleur, la richesse et la diversité de la présence et de l'action féminines à Montpellier au cours des siècles, selon trois grandes lignes : l'action, le savoir et la création artistique.

Riche de 25 communications proposées pour une grande majorité par des membres de l'Académie, introduit par Christine Lazerges, ex-première vice-présidente de l'Assemblée nationale et longtemps montpelliéraine, il a été organisé en six sessions présidées par des personnalités féminines du Montpellier d'aujourd'hui. On y a évoqué des figures illustres, on y a évoqué aussi bien d'autres qui le sont moins, et, à travers des épisodes tombés dans l'oubli, on y a montré comment, connues ou pas, elles ont contribué malgré les obstacles à bâtir la réputation de Montpellier.

## Programme du colloque

### Jeudi 13 novembre - matin

9h-9h30 : Accueil du public.

9h30 : Discours d'ouverture

- *Christian Nique*, secrétaire perpétuel de l'ASLM
- *Philippe Dazet-Brun*, président de la CNA, Conférence Nationale des Académies
- *Michaël Delafosse*, maire de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole

Présentation du colloque par *Michèle Verdelhan*, Présidente de l'ASLM

10h : Conférence introductive

L'accès difficile des femmes aux libertés et aux droits fondamentaux (1945-2025). *Christine Lazerges*

10h30-10h45 : Pause.

### 10h45 : Session 1. Femmes d'action : Présidence *Hélène Mandroux*

10h50 : Montpelliéraines du Moyen Âge. Que sait-on d'elles ? *Daniel Le Blévec*

11h20 : Une princesse byzantine dame de Montpellier, Eudoxie Comnène.

*Gérard Dédéyan*

11h40 : Marie de Montpellier et les hommes, une femme de caractère. *Christian Nique*

12h -12h15 : Échanges et questions





---

**Jeudi 13 novembre – après-midi**


---



---

**Session 1 (suite). Femmes d'action (suite)**


---

14h30 : Présidence *Danièle Iancu-Agou*

14h35 : Les femmes et l'argent dans le Montpellier médiéval (intervention filmée)  
*Cécile Beghin*

15h : Femmes en lutte. Interview menée par *Jean-Marie Rouvier* :  
Elisabeth Bouissonade et la révolte des femmes de 1645. *Isabelle Bostedt*  
Des Montpelliéraines dans la Révolution. *Jeannine Redon*

15h30-15h45 : Échanges et questions

15h45-16h15 : Pause

---



---

**Session 1 (suite). Femmes d'action (suite)**


---

16h15 : Présidence *Marie-Christine Gély-Nargeot*

16h20 : Résister à Montpellier : vingt-cinq femmes et jeunes filles ordinaires  
d'exception *Elrick Irastorza*

16h40 : Entre tradition et modernité, France Quéré, une femme face aux grands défis  
éthiques du XX<sup>e</sup> siècle. *Gemma Durand*

17h-17h10 : Échanges et questions

17h10-17h30 : Elles aussi... les « oubliées » du colloque (diaporama préparé par  
*Michèle Verdelhan Gemma Durand, Jean Ribstein*)

**Librairie du colloque : stand tenu par la librairie Gibert de 15h45 à 18h30.**

---



---

**Vendredi 14 novembre – matin**


---



---

**Session 2. Femmes, sociabilité et savoir**


---

9h : Introduction. La longue marche de l'éducation des femmes. *Christian Amalvi*

Temps 1. *Belles mais pas seulement...* Présidence *Dominique Deville de Périère*

9h15 : Quelques précieuses et autres Dames de Montpellier, ambassadrices de l'art de  
la conversation au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. *Christian Nique*

9h35 : Les grisettes de Montpellier, de l'âge d'or à l'immortalité.  
*Maguelone Nouvel Kirschleger*.

Temps 2. *L'entrée difficile des femmes à Montpellier dans les lieux de savoir*  
Présidence *Marie-Paule Lefranc*

9h55 : Des Montpelliéraines dans l'ombre de la science : une histoire à construire !  
*Muriel Guedj*

10h15 : Le Montpellier de Louise Guiraud. *Béatrice Bakhouché*

10h35 : Échanges et questions

10h45-11h : Pause

11h-12h15 : Pionnières en médecine : de l'exception à l'évidence.

Table ronde, présidée par *Isabelle Laffont*, 1<sup>ère</sup> doyenne de la faculté de médecine, avec  
*Olivier Jonquet, Thierry Lavabre-Bertrand, Jean-Max Robin, Bernard Guerrier,*  
*Michel Voisin* et des étudiantes ou enseignantes de la faculté de médecine.

---

**Vendredi 14 novembre – après-midi**


---



---

**Session 3 : Femmes créatrices**


---

14h30 : Présidence et introduction *Anne Fraïsse*

14h40 : Les Beaux-Arts de Montpellier et ses grandes figures féminines

*Carole Talon-Hugon*

15h : Des troubadours à Albertine Sarrazin, quelle littérature des femmes ?

*Thierry Lavabre-Bertrand et Michèle Verdelhan*

15h20 : Depuis Montpellier elles firent entendre leur voix, briller leur image !

*Jacques Mateu*

15h40-16h : Échanges et questions

16h-16h30 : Pause.

---

**16h30-17h15 : Session 4**


---

16h30 : De quelques héroïnes lyriques de l'Opéra de Montpellier

*Élysé Lopez*

17h15. Conclusion du colloque par la présidente.

## **Présidences de session (par ordre d'intervention)**

\*Les intervenants dont les noms sont suivis d'un astérisque sont membres de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

- *Hélène Mandroux*, médecin, maire honoraire de Montpellier
- *Danièle Iancu-Agou\**, Directeur de recherche émérite, CNRS, Laboratoire d'Études sur les monothéismes
- *Marie-Christine Gély Nargeot\**, Professeure des universités, Neuropsychologue, université de Montpellier Paul-Valéry
- *Dominique Deville de Périère*, Professeure des universités, Odontologie, université de Montpellier
- *Marie-Paule Lefranc\**, Professeure émérite des universités, Immuno-génétique, université de Montpellier
- *Anne Fraïsse*, Professeure des universités, Présidente de l'université de Montpellier Paul-Valéry



## Liste des intervenants par ordre alphabétique

\*Les intervenants dont les noms sont suivis d'un astérisque sont membres de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

- *Amalvi Christian\**, Professeur émérite, Histoire, université de Montpellier Paul-Valéry
- *Bakhouché Béatrice\**, Professeure émérite, Langue et littérature latines, université de Montpellier Paul-Valéry
- *Beghin Cécile*, Professeur d'histoire, formatrice Université de Cergy CY, INSPE de Versailles
- *Bostedt Isabelle*, responsable 2009-2023 du fonds ancien, Archives municipales de Montpellier
- *Dedéyan Gérard\**, Professeur émérite des universités, Histoire. Membre à l'étranger de l'Académie des Sciences d'Arménie
- *Durand Gemma\**, Médecin gynécologue consultant en éthique médicale, Présidente du groupe de réflexion éthique Labyrinthe.
- *Guedj Muriel*, Professeure, Épistémologie et Histoire des Sciences, université de Montpellier
- *Guerrier Bernard\**, Professeur honoraire d'ORL et CCF, Faculté de Médecine, université de Montpellier
- *Irastorza Elrick\**, Général d'armée (2S). Saint-Cyrien de la promotion Général de Gaulle, ancien chef d'état-major de l'armée de terre.
- *Jonquet Olivier\**, Professeur émérite, Médecine intensive et réanimation, université de Montpellier
- *Laffont Isabelle*, Professeure des universités, médecin, doyenne de la Faculté de médecine de Montpellier
- *Lavabre-Bertrand Thierry\**, Professeur émérite des universités, Histologie, Faculté de médecine de Montpellier-Nîmes. Docteur en histoire, ancien directeur du Jardin des plantes de Montpellier.
- *Lazerges Christine*, Professeure émérite de l'université Panthéon-Sorbonne, Droit pénal et Droits de l'homme
- *Le Blévec Daniel\**, Professeur émérite, Histoire médiévale, université de Montpellier Paul-Valéry
- *Lopez Élysé\**, Médecin radiologue, Montpellier
- *Mateu Jacques\**, Chirurgien, Montpellier
- *Nique Christian\**, Historien, ancien Recteur d'Académie, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
- *Nouvel Kirschleger Maguelone*, Chercheuse associée au laboratoire CRISES, Histoire, université de Montpellier Paul-Valéry
- *Redon Jeannine*, Historienne, professeur certifié et auteur
- *Robin Jean-Max\**, Cardiologue
- *Rouvier Jean-Marie\**, cadre bancaire retraité. Producteur-réalisateur d'émissions de radio, RCF Maguelone, Hérault.
- *Talon Hugon Carole\**, Professeure des universités, UFR de philosophie, Sorbonne Université, Paris
- *Verdelhan Bourgade Michèle\**, Professeure émérite des universités, Sciences du Langage, université de Montpellier Paul-Valéry
- *Voisin Michel\**, Professeur émérite de l'université de Montpellier. Pédiatre.



**PRIX DE  
L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET LETTRES  
DE MONTPELLIER**

**TdM**

|                                                                           |      |
|---------------------------------------------------------------------------|------|
| PONSEILLÉ (Max), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i>   |      |
| Prix Sabatier d'Espeyran 2024 : présentation et remise du prix .....      | 501. |
| CUÉNANT (Étienne), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i> |      |
| Prix Roger Bécriaux 2025 : présentation et remise du prix .....           | 503  |



*Séance publique solennelle du 3 février 2025*

**Prix Sabatier d'Espeyran  
Présentation et remise du prix 2024**

**Max PONSEILLÉ**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Par ce prix, l'Académie veut contribuer à faire connaître des travaux et des réalisations pour en renforcer la visibilité et par là, faciliter pour son auteur l'entrée dans la vie professionnelle ou au moins apporter une reconnaissance dans celle-ci.

Chaque année et alternativement c'est à une des trois sections de notre Académie (Sciences, Lettres et Médecine) qu'incombe l'organisation dans son champ de compétence. Les thèmes pris en compte ne sont pas cependant limités à l'intitulé strict des sections. Sont pris en compte largement les sciences humaines, les arts, la santé, etc. En conséquence, le thème des travaux et réalisations des personnes admises à concourir varie et est précisé chaque année dans le règlement du prix.

Les travaux ou les réalisations doivent avoir un lien avec la région de Montpellier : y avoir été effectués, ou mis en place, ou la concerner. Il doit s'agir d'une œuvre personnelle.

En 2024, le prix a été organisé par la section Médecine, présidée par le Docteur Max Ponsellé. Douze candidatures ont été reçues, chacune a été évaluée par deux rapporteurs, puis, au vu de l'intégralité des dossiers et des rapports, le jury a présélectionné quatre candidats qui ont été auditionnés le 16 décembre.



A l'issue des auditions, le jury, qui a souligné la qualité des quatre candidats, a retenu le travail de Monsieur Brahm Delaporte intitulé :

« SPES-MIE Étude pilote - Apport de la médecine générale dans la surveillance des maladies infectieuses émergentes : application aux arboviroses ».

Monsieur Delaporte est un médecin généraliste qui a étudié la diffusion en population générale d'arbovirus (dengue, zika, chikungunya...) pouvant se transmettre dans notre région, notamment devant l'implantation récente des insectes vecteurs de ces virus sur notre territoire. Pour cela il a mobilisé un réseau de confrères pour réaliser une étude épidémiologique de séroprévalence auprès de patients consultants en cabinet de médecine générale dans le cadre du soin courant et vivant dans trois départements de l'Occitanie de l'Est (Gard, Hérault, Pyrénées Orientales). Cette étude permet de fournir les premières données de prévalence de ces virus en population générale. Elle a été conduite dans le cadre d'une thèse d'exercice de médecine à la faculté de médecine de Montpellier et d'un Master Eco-Épidémiologie de la Faculté des Sciences et a également été réalisée au sein de l'unité de recherche TransVIHmi - IRD/INSERM/Université de Montpellier.

Le prix, doté par la Ville de Montpellier de 2 000 euros, a été remis au lauréat par Michaël Delafosse, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole, et par le Président de l'Académie Étienne Cuénant au cours de la séance solennelle du 3 février 2025, salle Rabelais, en présence de nombreuses personnalités dont le Préfet de l'Hérault François-Xavier Lauch.

**TdM**



*Séance publique du 30 juin 2025*

**Prix Roger Bécriaux 2025**  
**Présentation et remise du prix**

**Étienne CUÉNANT**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Onze candidats ont postulé le prix Bécriaux en 2025. Le jury, composé de six académiciens, non professionnels de la musique, et présidé par Étienne Cuénant, a eu le grand plaisir de les entendre le 2 juin, au cours d'un après-midi parfaitement organisé à la Cité des Arts.

Chacun a exécuté sur son instrument un morceau de son choix pendant quelques minutes, ou présenté un travail de composition, et l'audition a été suivie d'un échange portant essentiellement sur son projet professionnel. Tous envisagent de faire une carrière professionnelle dans la musique.

- Amir HOSEIN SHEIBANI. 27 ans. Guitare classique.  
 Transcription pour guitare d'*Évocation*, de la suite Iberia d'Albéniz (pour piano).
- Solène KYSTAST FERRUCCI. 23 ans. Alto.  
 Prélude, Sarabande, Gigue extraits de la 3<sup>ième</sup> suite pour violoncelle de Bach (transcription).
- Romane CROZEL BURJADE 21 ans. Violoncelle.  
*Pièce* de Telemann.  
*Cadence du 3<sup>ième</sup> mouvement du concerto pour violoncelle* de Chostakovitch (cadence de Rostropovitch)
- Etienne MARC-APPERT. 20 ans. Flûte.  
 Premier mouvement du concerto pour flûte et orchestre de Reinecke (transcription pour piano et flûte)
- Thomas VACASSY. 23 ans. Piano.  
*Sonate K 27* de Scarlatti  
 Une des *neuf études-tableaux* de Rachmaninov.
- Mathéo MERLIN. 22 ans. Piano  
 Allegro de concert. Granados
- Roman DUBOIS. 22 ans. Piano  
 Reflets dans l'eau. Debussy.  
 Suggestion diabolique. Prokofiev.
- Pierre GUTIERREZ. 29 ans. Composition musique et image.  
*Le chat du rabin* (film animation. Sfar). Générique et début.  
*Générique* pour le journal télé de la BBC.  
 Court métrage (animation).
- Nicolas STEFANOVIC. 22 ans. Composition musique et image.  
 Musique d'un court métrage (animation)
- Joseph ROUQUETTE. 19 ans. Compositeur.  
*Fugue* dans le style de Bach pour piano.  
*Hommage à Britten* pour quintette de cuivres et piano.
- Eliott VEYRIER 06/11/1998. Composition musique et image  
 Composition pour jeu vidéo.

Tous ont été remarquables et le jury a beaucoup apprécié leur talent, la qualité de leur prestation, mais aussi leur maturité, la volonté qu'ils manifestent dans leurs études au Conservatoire de Montpellier et l'ambition réfléchie qu'ils ont de poursuivre au-delà.

Le prix Bécriaux 2025 (4 000 €) a été attribué à Monsieur Roman Dubois, pianiste. Le jury a également décerné deux accessits (1 000 €) à Messieurs Amir HOSEIN SHEIBANI, guitariste, et Joseph ROUQUETTE, compositeur.

Le prix a été remis par la présidente et le secrétaire perpétuel, à la salle Rabelais, au cours de la séance solennelle de l'Académie du 30 juin 2025.

Le public a pu entendre ces trois artistes.

- Roman DUBOIS, qui vient de choisir, parmi les différentes opportunités qui s'offraient à lui, d'intégrer la Haute École de Musique de Lausanne, a interprété le 1<sup>er</sup> mouvement de la sonate n°32 op. 111 de Ludwig van Beethoven, la Fantaisie en si mineur op. 28 d'Alexandre Scriabine et Reflets dans l'eau de Claude Debussy.



- Amir HOSEIN SHEIBANI a joué Évocations (le premier mouvement de suite Iberia) de Isaac Albeniz.
- Joseph ROUQUETTE, a fait entendre, de sa composition, le Sextuor en si avec piano (pour quintette de cuivres et piano), qu'il a dédié à Sir Benjamin Britten.



**TdM**

## VOYAGES ET RENCONTRES INTER- ACADÉMIQUES

TdM

|                                                                                                          |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b><i>Voyage académique à Aix en Provence</i> .....</b>                                                  | <b>507</b> |
| ROBIN (Jean-Max), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i>                                 |            |
| Voyage académique 2025 à Aix-en-Provence .....                                                           | 507        |
| ROBIN (Jean-Max), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i>                                 |            |
| Voyage académique à Aix-en-Provence. Bastides provençales .....                                          | 509        |
| LAVABRE-BERTRAND (Thierry), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i>                       |            |
| Rabelais à Montpellier .....                                                                             | 515        |
| MILLE (Bertrand), <i>Président de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix</i> |            |
| Malherbe l'Aixoïs .....                                                                                  | 521        |
| <b><i>Voyage académique à Villeneuve lès Avignon</i> .....</b>                                           | <b>527</b> |
| ROBIN (Jean-Max), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i>                                 |            |
| Villeneuve-lès-Avignon avec Daniel le Blevec .....                                                       | 527        |



3 et 4 octobre 2025

**Voyage académique 2025 à Aix-en-Provence****Jean-Max ROBIN**

Académie Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Après l'échec du projet de voyage à Bordeaux, et sur une idée de notre présidente, Michèle Verdelhan, nous avons mis le cap sur l'ancienne capitale de la Provence, Aix-en-Provence.

Et c'est par une belle matinée ensoleillée que nous nous sommes dirigés, pour notre première étape, vers Lourmarin, superbe village situé dans la combe séparant grand et petit Luberon. Ce vendredi 3 octobre était jour de marché et l'activité qui y régnait était intense.

Notre visite a commencé par le célèbre château, actuellement propriété de l'Académie d'Aix. Nous y avons été très aimablement accueillis par le professeur Jean-Pierre Centi, membre de l'Académie d'Aix et ancien doyen de la Faculté des Sciences économiques de cette ville. Il nous a présenté le château et surtout la remarquable Fondation Robert Laurent-Vibert. Celle-ci porte le nom de ce mécène à qui on doit la parfaite restauration du château, château qu'il a légué à l'Académie d'Aix. La fondation soutient nombre d'artistes en résidence et a réussi à faire du château de Lourmarin une sorte de villa Médicis provençale.



Après avoir admiré les extérieurs du château et les superbes vues sur le village médiéval et la campagne provençale, nous avons visité les différentes parties de la bâtisse, construite par la famille des Foulque d'Agout au <sup>xv</sup><sup>e</sup> et au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècles. La partie la plus ancienne, le château-vieux, garde une structure massive et défensive, tandis que le château-neuf est de style renaissance, beaucoup plus ouvert et agréablement meublé.



Nous avons ensuite gagné notre restaurant place de l'Ormeau, au cœur du vieux village de Lourmarin.

Il était ensuite temps de rejoindre Aix, et le Jas de Bouffan, autrefois dans la campagne aixoise, et aujourd'hui en pleine zone urbaine. Cette bastide du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, propriété de la famille Cézanne, de 1859 à 1899, garde le souvenir du jeune Paul qui y réalisa ses premières œuvres. Entourée d'un très agréable parc, elle vient d'être restaurée et elle évoque l'ambiance dans laquelle le peintre a vécu et peint.

Puis, nous nous sommes installés à l'hôtel Best Western, situé à proximité de la bastide, avant de gagner le cours Mirabeau et le musée Paul Arbaud, siège de l'Académie d'Aix, où notre séance inter-académique était prévue.

Après les présentations de nos deux académies, par les secrétaires perpétuels, Frédéric Couffy pour Aix et Christian Nique pour Montpellier, deux très intéressantes conférences ont été données : « Rabelais à Montpellier » par Thierry Lavabre-Bertrand, et « Malherbe l'Aixoise » par le président de l'Académie d'Aix, Bernard Mille. Notre présidente



Michèle Verdelhan termina la séance par les remerciements d'usage et les conclusions de la séance. Mais, avant de nous rendre au célèbre restaurant « La Rotonde », avec quelques académiciens aixois, un verre de l'amitié nous a été offert, et nous avons pu admirer les collections du musée. Et après un dîner très convivial, c'est par une promenade nocturne que nous avons terminé notre première journée.

Le lendemain, samedi, nous avons débuté notre matinée par une déambulation à travers la vieille ville d'Aix. Partant du quartier du « bourg », ancien quartier épiscopal, nous nous sommes longuement arrêtés à la Cathédrale, édifice gothique au superbe portail flamboyant, mais qui révèle aussi plusieurs autres merveilles, le baptistère mérovingien, et le célèbre triptyque du Buisson Ardent merveilleusement restauré. Se succéderont ensuite nombres d'édifices, de places, et d'hôtels particuliers, plus admirables les uns que les autres. Tout cela sous un splendide soleil dorant les pierres blondes des monuments, et dans une ambiance très colorée et très animée.

Vers 11h 30, la découverte des deux expositions qui étaient au programme, nous attendait. Un groupe se dirigea vers le musée Granet pour « Cézanne au Jas de Bouffan » et l'autre vers le magnifique hôtel de Caumont pour « Le Bestiaire de Niki de Saint Phalle ». Les deux groupes, guidés par des conférenciers de grande qualité, ont pleinement apprécié leur visite.

Nous nous sommes retrouvés pour le déjeuner au « Jardin Mazarin », à l'angle de la très jolie place des quatre Dauphins, épicentre du quartier classique d'Aix.

Dernière étape, le Château Lacoste, que nous avons rejoint par la route du massif de la Cride, bel exemple des chemins arborés de la campagne aixoise. L'ancienne bastide du XVIII<sup>e</sup> siècle est aujourd'hui la propriété d'un riche Irlandais qui a transformé le domaine en musée d'art en plein air, faisant appel aux grands noms de l'architecture contemporaine, comme Jean Nouvel ou Franck Gehry.

Une sculpture monumentale sur plan d'eau de Louise Bourgeois nous accueille à notre arrivée, précédant notre parcours où des œuvres monumentales nous sont présentées. Sur près de 200 hectares, les sculptures, installations et structures en matériaux les plus divers se succèdent dans le cadre merveilleux de vignes, de bois, de prairies et de collines. La touche nipponne de Tadao Ando était particulièrement mise en valeur cette année.

La journée s'achevait dans les lueurs rougeoyantes d'un superbe soleil couchant, mais notre périple provençal devait se conclure par une dernière surprise, une conversation avec notre confrère académicien François-Bernard Michel. Gemma Durand avait pu établir une liaison téléphonique avec lui et nous avons pu l'entendre dans notre bus. C'était, comme l'a fait remarquer notre présidente, une belle manière de terminer notre voyage.



3 et 4 octobre 2025

**Voyage académique à Aix-en-Provence****Bastides provençales****Jean Max Robin**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Notre séjour aixois ne nous permettra pas hélas de visiter plusieurs de ces bastides, qui représentent pourtant une partie de l'âme provençale et qui reflètent un certain art de vivre, aujourd'hui disparu. Nous en aurons une idée en parcourant le domaine du Jas de Bouffan, qui est loin d'être la plus belle de ces bastides, mais qui bien sûr a une valeur toute particulière, puisque Cézanne y a passé une importante partie de sa vie.

Avant tout, il est cependant indispensable de définir le terme de bastide. Au sens premier, bastide qui vient de l'occitan « *bastida* » signifie simplement construction. Cependant il faut bien distinguer les bastides provençales et les bastides du Sud-Ouest de la France, où la référence à un mode de défense était primordiale.

D'ailleurs n'appelait-on pas bastide une tour de siège en bois, haute de plusieurs étages, qui permettait aux assaillants de dominer de l'extérieur les remparts d'une ville fortifiée ? Reste que, dans son acception la plus courante, le terme de bastide désignait les innombrables villes neuves, fortifiées, voulues par les rois de France, entre 1270 et 1370, avec un triple objectif : militaire, politique et économique. Elles ont d'ailleurs joué un rôle essentiel dans les luttes sanglantes qui opposèrent Français et Anglais pour la domination du pays.

Les bastides provençales sont tout à fait différentes, puisqu'elles ne conservent aucun caractère défensif et que la plupart d'entre elles ont été édifiées au XVII<sup>e</sup> et surtout au XVIII<sup>e</sup> siècles. Elles avaient essentiellement une double vocation, domaine agricole et demeure d'agrément.

**1. Histoire succincte des bastides provençales**

Notons d'abord qu'elles s'inscrivent dans la lignée des antiques villas romaines, où un maître des lieux résidait au sein d'une villa urbaine ou d'une *villa rustica*, autrement dit, d'une villa des champs. Ces propriétés rurales, autosuffisantes, associaient un vaste domaine agricole, des bâtiments pour le personnel et les esclaves, et une maison de maître souvent aménagée de façon luxueuse. Après le V<sup>e</sup> siècle et l'effondrement de l'Empire romain, apparaîtront de nouvelles structures restreintes, de type fermes fortifiées, en pierres sèches et avec réemploi de matériaux antiques ; on les appellera « mas provençaux », structures qui persisteront d'ailleurs jusqu'à nos jours.

C'est seulement à l'époque du roi René d'Anjou, le bon roi René, comte de Provence et roi de Sicile, que les premières résidences d'agrément à la campagne verront le jour. Ces rapports privilégiés entretenus entre Provence et Italie ne manqueront pas d'influencer le style et les décors des futures bastides, et Léon Battista Alberti (1404-1472), comme Andrea Palladio (1508-580) seront les sources d'inspiration des premières bastides provençales. Les artisans provençaux sauront réaliser la synthèse entre la Renaissance italienne, avec ses références antiques, en particulier la symétrie et les effets de perspective, l'utilisation de matériaux nobles – marbre, pierres à parement

et carrelages décorés – et leur propre savoir-faire ; davantage de simplicité, de symbiose avec la nature, davantage de modestie et d'authenticité dans les décors.

Puis, au XVII<sup>e</sup> siècle et surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, les bastides provençales vont connaître leur heure de gloire ; on en dénombre au moins 400 sur tout le territoire provençal. Et si cette expansion a été aussi marquée à cette époque c'est que trois conditions essentielles ont été réunies :

- C'est d'abord (surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle) une période de paix en Provence ; il y a bien des guerres, mais elles ne se déroulent pas sur son territoire. Parallèlement, le développement économique est remarquable, tant sur le plan agricole qu'artisanal, ainsi que l'accroissement du commerce et tout spécialement du commerce maritime.
- Un enrichissement généralisé, qui profite naturellement surtout aux classes dirigeantes, mais qui atteint aussi les classes populaires avec une nouvelle classe de paysans riches. On verra ainsi se transformer un certain nombre de mas en maisons de maître au goût du jour. Mais bien entendu, les catégories sociales aux revenus les plus élevés seront celles qui feront édifier ces fameuses bastides. On y retrouve d'abord l'aristocratie locale qui possède de longue date une bonne partie du patrimoine foncier, mais aussi la haute bourgeoisie, riches négociants, et armateurs surtout à Marseille et à Toulon, ainsi que les titulaires des hautes charges, parlementaires, magistrats et autres hommes de robe. Ce sont eux, formant en réalité une seule et même classe sociale tant les alliances matrimoniales ont été nombreuses, qui seront à l'origine de la plupart des bastides soit en les créant de toutes pièces, soit en transformant une maison des champs ancienne en demeure à la mode.

Et finalement, cette aristocratie qui possède déjà un patrimoine foncier important voit ses revenus s'accroître notablement, l'investissement dans la terre offrant à cette époque un excellent rendement. On joignait ainsi l'utile à l'agréable.

- Enfin la troisième condition au développement des bastides est d'ordre intellectuel. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce n'est pas encore la civilisation des loisirs, mais c'est déjà un désir de changement. Le retour à la nature, à la vie au grand air, loin de la ville surpeuplée, bien souvent sale et étouffante l'été. Retour aussi à une vie plus simple, en famille, une vie propice à la contemplation et à la réflexion. Sans compter d'autres considérations plus terre à terre ; les propriétaires de ces demeures de campagne profitent de leur séjour d'été pour surveiller les travaux des champs et pour mettre au point leurs futurs investissements. Enfin et surtout pour les bastides les plus prestigieuses, c'est aussi une façon d'affirmer leur appartenance à une classe supérieure et de mettre en scène leur gloire.

La Révolution de 1789 va, dans un premier temps, bouleverser cette société, mais très vite la haute bourgeoisie devient largement la classe dominante possédant la plupart des bastides. L'urbanisation s'accroissant rapidement, celles-ci deviennent périurbaines, voire urbaines ; les décors changent avec des références néo-classiques, puis avec la mode de l'éclectisme le mélange les styles. On va voir fleurir tourelles médiévales, coupoles et galeries romano-byzantines. On y ajoutera plus tard serres, vérandas, terrasses. Enfin le confort y est aussi de plus en plus recherché.

Ces bastides n'ont plus de vocation agricole ; elles deviennent des villégiatures, parfois même des résidences principales.

Le XX<sup>e</sup> siècle est, par contre, une période assez sombre pour les bastides. Les revenus fonciers périclitent, la Provence se marginalise, et la Grande Guerre donne le coup de grâce. Abandonnées, dégradées, morcelées, certaines d'entre elles disparaissent tandis que d'autres sont accaparées par des promoteurs immobiliers et se transforment en résidences collectives. Il faudra attendre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> pour





qu'une politique de réhabilitation soit entreprise et remette en valeur ce patrimoine architectural exceptionnel.

## 2. Architecture, décors des bastides

Redisons que les deux principales sources d'inspiration des bastides provençales restent l'Antiquité et la Renaissance italienne, auxquelles il faut ajouter l'art baroque, en particulier pour les décors intérieurs et les jardins.

L'implantation de la bastide, tout d'abord, est un élément important ; on choisit en principe un site en légère hauteur, pour dégager la vue sur les jardins, les allées d'arbres, les pièces d'eau. Le plan d'ensemble est généralement rectangulaire, mais peut être en aussi en L ou en U et comporte un ou deux étages.

L'alignement des fenêtres en nombre impair s'harmonise avec une porte d'entrée centrale mise en valeur par des décors sculptés. Les façades portent également des modénatures très variées, encadrements de fenêtres en pierres taillées, qu'on retrouve dans les chaînages d'angle ; parfois, des frontons, des pilastres, des corniches, de profondes génoises complètent cet ensemble. Il faut y ajouter les ferronneries des balcons, les volets en bois massif, peints en gris-bleu, en jaune tendre, qui donnent la touche provençale, et bien sûr le revêtement de façade lissé à la chaux, aux teintes ocres ou pastels.

Les toitures sont typiquement à quatre pans, recouvertes de tuiles en terre cuite, dites canal ou romaines ; elles assurent une étanchéité parfaite et une bonne régulation hygrothermique. La charpente en bois de châtaignier est solide et résiste bien aux intempéries. Quant aux matériaux des murs, en pierre de taille locale (calcaire, pierre de Provence), ils assurent solidité et isolation naturelle. Cette isolation est également renforcée par l'application de chaux hydraulique, limitant les risques d'humidité.

Bien entendu, les décors intérieurs, colonnes, marbres, carrelages, et fresques dans le goût des villas toscanes ou vénitiennes, complètent magnifiquement l'aménagement de ces bastides.

Et puis n'oublions pas les extérieurs ; les jardins provençaux, entourant les premières réalisations, conservaient une certaine rusticité : ombrage des grands arbres, platanes, oliviers, chênes verts, allées sinueuses, massifs de fleurs sauvages, coquelicots, géraniums, roses anciennes, et restanques supportant vignes et vergers. C'était encore un paysage d'allure agricole. Mais peu à peu les jardins ont adopté une structure beaucoup plus élaborée ; jardins italiens ou jardins classiques français. Allées gravillonnées rectilignes, parterres symétriques, bordés d'ifs, de cyprès, de buis taillés en topiaires ; vasques, fontaines, pièces d'eau, ponctuant les perspectives. Enfin aménagement de terrasses ombragées et de belvédères.

Il est évident que les bastides provençales (on en comptait plus de 400 au XVIII<sup>e</sup> siècle) n'étaient pas toutes aussi importantes et aussi raffinées mais elles s'inscrivaient toutes dans un certain art de vivre, dont nous allons maintenant dire quelques mots.

## 3. Bastides provençales : un art de vivre

Je n'en donnerai bien sûr qu'un aperçu tant les sources documentaires sont importantes.

Et d'abord commençons par le voyage. Certaines bastides, proches des villes, étaient assez facilement accessibles, parfois même en chaises à porteurs. Mais d'autres étaient difficiles à atteindre et le voyage devenait une expédition. Les lettres du comte de Bourgarel-Martignan illustrent bien les difficultés de l'entreprise. Pour rejoindre son

délicieux château du Colombier à Vachères, en juillet 1820, il raconte que douze heures avaient été nécessaires pour parcourir la trentaine de kilomètres depuis Manosque, trajet agrémenté d'innombrables secousses et cahots, sans compter la chaleur étouffante de ce début d'été !

Autre récit : celui de M. de Pélissier, conseiller à la cour des comptes d'Aix, relatant son voyage à sa bastide de Chantereine proche de Moustiers en juillet 1776. Le départ d'Aix avait eu lieu de très bonne heure, vers 5 heures du matin, dans le rutilant carrosse armorié qu'il venait d'acquérir à prix d'or. Toute la famille avait pris place à l'intérieur, en compagnie des domestiques, d'un nombre incalculable de malles, et de mille objets absolument indispensables comme les perroquets et la volière. Mais quand le splendide équipage arrive à la nuit tombée à la bastide, il est méconnaissable. Les ronces, les ornières, la poussière ont eu raison de sa superbe et tout le monde est épuisé.

Heureusement, les voyages sont le plus souvent plus tranquilles mais, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les routes resteront très médiocres et n'inciteront pas aux déplacements fréquents.

Une fois installés, les occupants des bastides vont pouvoir jouir de ce qu'on appelait « la saison », c'est-à-dire la période qui s'étend du début de l'été à la fin d'octobre.

Trois types d'activité vont occuper nos bastidans : la surveillance des travaux agricoles, les activités de plein air et enfin les fêtes, rencontres, jeux d'intérieur.

Comme nous l'avons déjà dit, les bastides avaient une double vocation : résidence d'été bien sûr, mais aussi propriété agricole de rapport, servant de centre de commandement des terres, vignes, oliviers, cultures céréalières ou maraîchères. Le séjour à la bastide permettait de faire le point de l'activité agricole. Et jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'agriculture restera prospère et les rapports sociaux satisfaisants. Les paysans sont écoutés, correctement rémunérés et participent aux fêtes organisées à la bastide pour la fin des moissons, les vendanges, ou pour la célébration du 15 août. Par ailleurs, ces activités agricoles sont prétextes à promenades à travers champs et bois, où on herborise, on observe, on rencontre les paysans.

Il y a aussi les déjeuners sur l'herbe, à l'ombre des platanes, et que décrit bien le célèbre comte de Mirabeau ; il parle de réunions bucoliques exerçant un vif attrait, excluant tout protocole, mais non le raffinement, poussant à une galanterie plus poussée, le cœur à l'unisson du chant des oiseaux au-dessus des têtes.

Mais on atteint des sommets lors des réceptions sur les terrasses, et dans les jardins où sont conviés amis et personnalités. Certaines de ces fêtes dans les demeures les plus riches ont été particulièrement fastueuses et sont restées dans les mémoires. On se souviendra du mariage de Gaspard d'Aillaud dont le père est immensément riche et de Thérèse de Condorcet à Entrechaux. Ce sera la plus belle fête de l'année 1771. Mais il faudrait des heures pour parler de ces innombrables réceptions qui animaient ces bastides. La fête commençait dès le matin ; la bastide croulait sous les guirlandes de fleurs, les serviteurs étaient en livrée ; les maîtres des lieux et les invités rivalisaient d'élégance. Promenades dans les jardins, concerts de musique et jeux d'adresse alternaient. Repas et collations ponctuaient la journée, qui s'achevait par un feu d'artifice, au son d'une musique solennelle.

Un mot encore pour signaler l'originalité des fêtes de 1772, au château de Mazan, qu'avait organisé « le divin marquis », Donatien de Sade ; songez qu'il avait commandé la représentation, pendant un mois, de plus de vingt pièces de théâtre avec les interprètes les plus prestigieux. C'était en quelque sorte le premier festival de théâtre en France.

Ces fêtes contribuaient aussi à la transmission des traditions provençales, mêlant culture populaire et raffinement aristocratique, mais surtout elles permettaient de tisser des liens et des alliances matrimoniales au sein de la haute société provençale.



Mais, en dehors de ces manifestations prestigieuses, des plaisirs plus simples étaient courants, en particulier la pêche et surtout la chasse. Celle-ci rythmait la vie des bastides, on chassait l'alouette, la perdrix, le lièvre, le renard, et la chasse était d'autant plus prisée qu'elle se déroulait en automne, dans les somptueux paysages provençaux éclairés par la magnifique lumière de cette saison.

Autre particularité provençale, très appréciée des dames, la chasse aux petits oiseaux ; cette chasse très particulière nécessitait la plantation d'arbres et d'arbustes en rangs serrés servant de refuges à des milliers de petits oiseaux. C'est ce qu'on appelait une « tèse ». La chasse consistait à rabattre les oiseaux vers les hauts filets, dressés, à l'avant de la tèse, pour les capturer en grand nombre. Ce type de chasse, qui provoquait une hécatombe d'oiseaux, a finalement soulevé de virulentes protestations, et a heureusement été abandonné.

Enfin, les bastidans se livraient à nombres activités d'intérieur.

Et l'une de leur grande passion était la musique. L'intendant de Caze écrivait ainsi en 1733 : « La musique court partout dans nos bastides ; le fils du ménager souffle joliment du gaboulet, ces messieurs du parlement ne dédaignent pas jouer de la musette ou du tambourin ; tel autre n'hésite pas à prendre son fifre et accompagne ces dames exécutant des contredanses de leurs pas toujours agiles ». C'est ainsi que durant la saison, c'est-à-dire de Pentecôte aux chasses d'automne, la vie dans les bastides résonne de mélodies, de sons harmonieux et de chants. Certes de petits concerts sont organisés, avec des musiciens de passage, mais la plupart des bastidans s'adonne à un instrument de musique ou interprète une romance à la mode. Cette passion pour la musique, mais aussi pour l'opéra, se double d'une fascination pour le théâtre ; on lisait, on récitait les alexandrins enfiévrés des tragédies, ou les badinages des comédies. Naissaient ainsi de petites scènes privées où chaque bastidan jouait un rôle. Chacun se piquait de monter sur scène et s'essayait à la déclamation ; et bien entendu, on n'hésitait pas à se costumer pour le plus grand plaisir de tous.

Autre plaisir, celui de la lecture d'autant que la moindre des bastides possédait une bibliothèque, où les œuvres classiques voisinaient avec des récits légers et frivoles. Tout cela témoignait de l'esprit qui régnait dans ces bastides. N'était-on au siècle des Lumières ? Et réunions, conversations, échanges étaient autant de plaisirs partagés. On parlait affaires bien sûr, négoce, mais on débattait aussi de sujets politiques, philosophiques ou religieux, sans se douter qu'on était au-dessus d'un volcan, et que la révolution allait bientôt engloutir ce monde raffiné et insouciant.

Un mot pour terminer : l'extraordinaire succès des jeux de société – cartes, dés ou autres jeux de hasard où l'on misait souvent de grosses sommes d'argent et où les pertes pouvaient parfois être abyssales. Cet engouement témoignait-il d'une certaine inquiétude de l'avenir ? Ce qui est sûr, c'est que la moindre bastide possédait une table de jeux et que, chez les dames, l'addiction était souvent plus redoutable que chez les messieurs.

Toutes ces activités finissaient par être épuisantes et nos Provençaux avaient inventé un antidote, la radassière. Ce nom à lui seul évoquait tous les Orients des marins provençaux qui découvrirent ce meuble au cours de leurs voyages à l'autre bout de la Méditerranée. Garni d'un immense matelas, recouvert d'une multitude de coussins, le « radassier », puisque tel était son nom, était placé dans une alcôve, entre deux colonnes, au fond d'un salon. On s'y reposait à plusieurs, volets clos, pour bavarder, discuter en attendant que l'étouffante chaleur de l'été s'atténue.

Je laisse maintenant à Gilles Mihière, grand spécialiste de ces bastides, le soin de conclure :

Le monde des bastides livre une leçon magistrale, ciselée de réponses simples : à la lumière s'oppose la voûte sombre des arbres, au miracle des sources répond

une mise en scène d'eau et de verdure ; à la chaleur de l'été riposte la fraîcheur bienfaisante de la maison. En ouvrant leurs volets, ces demeures pudiques, enserrées dans leurs frondaisons, livrent peu à peu les secrets d'un art de vivre riche de ses traditions, empreint de sa culture. Une civilisation en quelque sorte, encore proche, presque offerte. La vie dans les bastides suit celle des champs, une vie simple, ludique mais raffinée, partagée en famille et entre amis, ponctuée de fêtes et de musique, le temps béni des vacances et des jeux d'enfants.

#### BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

BARATIER Édouard, *Histoire de la Provence*, Toulouse, Privat 1973.

MIHIÈRE Gilles, *La Provence au temps des Bastides*, Genève, éditions Minerva,

2004. RACINE Michel, *Jardins de Provence*, Aix-en-Provence, Edisud, 1987.



**TdM**

*Séance inter-académique du 3 octobre 2025*

**Rabelais à Montpellier**

**Thierry LAVABRE-BERTRAND**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

*Le texte de cette allocution est également publié dans le bulletin de  
l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*

**TdM**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Messieurs les secrétaires perpétuels,  
Mesdames et Messieurs des Académies,  
Mesdames et Messieurs,

Il y a dans la vie de nombre de personnages célèbres, et singulièrement des écrivains, des périodes un peu en retrait de la scène sur laquelle ils survivent dans la mémoire des hommes. Elles se déroulent en des lieux où ils ont mûri et qui ont laissé en eux une empreinte indélébile. Ces phases de maturation, discrètes et provinciales, sont souvent méconnues ou minimisées. Et, parmi ces lieux mystérieux et magiques, Montpellier tient une bonne place. Pensons au jeune Valéry ou au jeune Chaptal. Cette ville leur fut un cadre incomparable de formation et d'inspiration.

Ainsi en va-t-il pour François Rabelais, dont les deux séjours montpelliérains sont certes cités, mais souvent évacués d'un revers de main. Les autochtones s'y intéressent, certes, et documentent tant qu'ils peuvent ces plus de deux ans que l'écrivain passa dans notre ville. Ils ne manquent pas parfois de verser dans l'hagiographie et la légende dorée, alors que la simple recension des faits attestés, qui ne sont pas très nombreux, ouvre la voie à un tout autre regard sur l'œuvre<sup>1</sup>. C'est ce que je vais essayer brièvement de retracer ici, en répondant à une triple question quant à ce séjour à Montpellier : qu'est-il venu y faire, qu'y a-t-il fait, qu'en a-t-il fait ?

<sup>1</sup> La source première de ce travail est constituée par l'ouvrage de R. Gordon : *F. Rabelais à la Faculté de médecine de Montpellier – Autographes, documents et fac-similé*, Montpellier, Coulet, 1876. On peut y rajouter P. Delmas, *Les séjours de Rabelais à Montpellier, 1530-1537*, Montpellier, Faculté de médecine, 1938 ; M. Chauvet, « Rabelais et le Languedoc », *Monspeliensis Hippocrates* 33, 1966, p. 30-31 (résumé par l'auteur de deux conférences prononcées devant l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, non rédigées et datant probablement de 1965 puisqu'elles ne figurent pas dans le répertoire des conférences 1966-1969) ; C. Nicq, « François Rabelais et l'université de médecine de Montpellier », *Nunc Monspeliensis Hippocrates* 1, 1993, p. 23-25 ; H. Bonnet & A. Mandin, « L'étudiant Rabelais à Montpellier », *Nunc Monspeliensis Hippocrates* 2, 1994, p. 5-10. Les articles de *Monspeliensis Hippocrates* et de *Nunc Monspeliensis Hippocrates* sont numérisés et accessibles à l'adresse [https://ged.scdi-montpellier.fr/florabium45/jsp/portal/index\\_patrimoine.jsp](https://ged.scdi-montpellier.fr/florabium45/jsp/portal/index_patrimoine.jsp). Pour une biographie générale de Rabelais, voir M. Huchon, *Rabelais*, Paris, Gallimard, 2011. Les œuvres de Rabelais sont ici citées selon l'édition de G. Demerson, *Rabelais, Œuvres complètes*, Paris, Seuil, 1973, contenant le texte original et en regard sa transcription en français moderne. H. Lorblanchet, « François Rabelais et l'École de médecine de Montpellier », 2025 (en 5 chapitres, accessibles en ligne à <https://exbiblio.hypotheses.org/>).

## 1. Les raisons d'un séjour provincial

Bien des mystères peuplent la vie de François Rabelais, et ce n'est pas le moindre charme qui se dégage de sa personnalité : moine mais prêtre gyrovague, de surcroît père de famille, écrivain mais médecin, anticlérical mais catholique à l'heure de la Réforme, il n'est que paradoxe.

Sa date de naissance elle-même n'est pas connue : 1483 si l'on s'en tient à des témoignages lui donnant 70 ans à sa mort en 1553 ? Ou 1494 selon des conjectures issues d'un passage de Gargantua ? Fils de petits notables (son père Antoine sieur de la Devinière, sénéchal de Lerné, licencié ès lois, exerce la profession d'avocat, et tient en fief plusieurs domaines), il est probablement né à la Devinière, a suivi le cursus de formation d'un homme de son rang. Nouveau mystère, il entre comme cordelier probablement au couvent de la Baumette avant de rejoindre celui du Puy Saint-Martin à Fontenay-le-Comte. Il se lie alors avec Pierre Lamy, franciscain comme lui, et correspond avec Guillaume Budé. En 1523, ils voient tous deux leurs livres de grec confisqués. C'est que les cordeliers se méfient des études humanistes, qui ouvrent la porte à l'interprétation hérétique des Écritures. Mais comment a-t-il appris le grec à la perfection comme il le prouvera à maintes occasions ? Comment s'est-il lié au prince des humanistes ? Et surtout pourquoi est-il entré dans cet antre d'ignorance ? Esprit franciscain de révolte contre le luxe des prélats ? Mais pourtant, cet attrait si vif pour la culture et la liberté des idées ? Antérieur à sa vocation ou éclos sous le manteau, sans trop chercher à se faire remarquer ? Toujours est-il que la vie régulière devient insupportable. Il obtient de Clément VII un indult lui permettant de passer chez les bénédictins, plus ouverts d'esprit, et à l'abbaye de Saint-Pierre de Maillezais il rencontre Geoffroy d'Estissac, évêque du lieu (qui est devenu évêché en 1317), paradigme de l'évêque humaniste de la Renaissance. Devenu secrétaire de celui-ci, il vit une période heureuse (1525-1526), entre Maillezais et Ligugé dont son maître est abbé commendataire. Nouveau mystère : Rabelais semble être à Paris entre 1528 et 1530, se lie à une jeune veuve, en a deux enfants et se frotte aux études médicales. En quel lieu ? Auprès de qui ? Se voit-il, au sein du monde des humanistes, comme celui qui va cultiver le champ médical ? Ou plutôt ne voit-il pas l'étude de la médecine comme le couronnement de l'humanisme, une discipline qui est en dialogue avec tout ce qui est humain ?

C'est ce qui pourrait expliquer le choix de Montpellier. À Paris en effet, les médecins sont partie de l'université pluridisciplinaire, il n'en sont qu'une composante, certes loin d'être la plus prestigieuse. Ils dépendent d'une majorité sorbonicole que Rabelais ne cessera d'étriller dans ses œuvres. Celle-ci verse alors dans l'esprit de repli et de citadelle. François I<sup>er</sup> va justement créer en 1530 le collège royal (Collège de France) pour contourner la sclérose de l'université parisienne.

Qu'en est-il de l'université montpelliéraine ? Son statut est tout autre. Le 17 août 1220, le cardinal Conrad d'Urach, légat d'Honorius III en Languedoc, avait solennellement reconnu l'*Universitas medicorum montispessulani* comme une université à part entière, uniquement médicale, à égalité avec les autres universités qui voient le jour en cette première vague de création. C'était donner aux médecins montpelliérains une mission universelle : établir la *Science de l'Homme*, comme dira plus tard Barthez, car rien de ce qui est humain ne saurait lui être étranger. Les médecins montpelliérains se tiennent à l'écart de la structure un peu vague du *Studium generale* établi par Nicolas IV en 1289. Ils entendent rester seuls maîtres de leur exploration de la nature, qui se concrétise dans les premières dissections dès le XIV<sup>e</sup> siècle, juste après les maîtres italiens et qui consonne si fortement avec le mouvement de la Renaissance. Il y a une logique interne évidente à ce que ce grand esprit libre soit venu chercher à la fois la connaissance et la reconnaissance d'un titre officiel qui le vengerait de toutes les avanies subies jusqu'alors.

## 2. Le cursus d'un étudiant d'envergure

Rabelais arrive à Montpellier en septembre 1530. Il a alors au moins 36 ans, âge aussi atypique alors qu'il le serait aujourd'hui. Il ne doit pas manquer de recommandations, et comme il restera en contact ultérieurement avec Geoffroy d'Estissac (qui ne mourra qu'en 1542) on peut difficilement imaginer qu'il n'arrive pas accompagné de tout un réseau de relations. L'évêque du lieu, Guillaume Pellicier, dernier évêque de Maguelone qui va prendre le titre d'évêque de Montpellier en 1536 lors de la translation du siège épiscopal, est du même acabit, peut-être plus encore imbibé de sciences naturelles et bien placé auprès du roi (il sera plusieurs années ambassadeur à Venise).

Mais notre étudiant ne saurait manquer les étapes d'un cursus pluriséculaire, qui s'est fixé dans ses grandes lignes dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Les Statuts de 1220 exigeaient qu'il fût inscrit auprès d'un maître : il choisit Jean Schyron, grand amateur de grec. Les usages avaient cependant un peu évolué : on se présentait au procureur des étudiants, personnage considérable élu par ses pairs qui veillait à la discipline de la population estudiantine et qui certifiait le service fait des professeurs, préalable au paiement de leurs émoluments. Celui-ci était pour lors Guillaume Rondelet, bien plus jeune (il avait alors 23 ans) et qui va occuper tant dans l'École que dans l'œuvre de Rabelais sous le nom de *Rondibilis* une place importante. C'est lui qui va rayer Nostradamus du matricule pour son goût pour le charlatanisme et la publicité de mauvais aloi. Nous avons le texte autographe de cette inscription en date du 17 septembre 1530 où le candidat s'engage à respecter les règles établies. Il paie un écu d'or soit trois livres. Il est probable que ce serment, comme prescrit, a été renouvelé devant le chancelier. Il est tout aussi probable qu'il se soit prêté au « saut des étudiants », cérémonie de bizutage qui se tenait entre la route de Nîmes et le Verdanson et qui était suivie d'un grand banquet aux frais de l'impétrant.

Les banquets sont nombreux. Le livre des procureurs nous parle de l'un d'eux tenus à l'issue de la messe de la Saint-Luc, messe de rentrée le 15 octobre, banquet du 19, où Rabelais figure sous le simple titre de Maître François, alors qu'il n'est là que depuis un mois.

Notre étudiant obtient son baccalauréat dès le 1<sup>er</sup> décembre, sous Jean Schyron, preuve d'une formation antérieure déjà solide. Il revêt la robe rouge qui depuis porte son nom jusqu'à nos jours. Il doit alors assurer un cours, qu'il consacre aux *Aphorismes* d'Hippocrate et à l'*Ars parva* de Galien, traduisant directement d'après un exemplaire grec, traduction qu'il va publier à Lyon, chez Gryphe, dès 1532. Il précise dans cet ouvrage la nécessité d'une exactitude scrupuleuse dans l'établissement des textes, une syllabe mal prise en compte pouvant se solder par la mort d'un grand nombre de patients ! C'est que nous en sommes encore à la phase de divinisation des œuvres des Anciens : l'expérience n'est là que pour corroborer, encore faut-il que le texte soit sûr. Pour autant, la médecine de Rabelais n'est pas pure philologie : il assiste à une dissection conduite par Rondelet le 18 octobre 1530. Il figure sur différents comptes de dépenses au nom de l'École, preuve de son implication active.

Nouveau mystère : il se rend à Lyon au printemps de 1532 et est nommé médecin de l'Hôtel-Dieu de Notre-Dame de la Pitié du Pont-du-Rhône, où il exerce par intermittence, mais où sa réputation est bien établie par des témoignages contemporains. Pourquoi part-il ? Besoin de gagner sa vie ? Besoin d'errance ?

Son séjour lyonnais va être marqué, outre les publications savantes, par celle de la première version du *Pantagruel* en 1532 sur les presses de Claude Nourry, la seconde version paraissant en 1534 largement remaniée, avec la même année, le *Gargantua*, plus entretemps la *Pantagrueline prognostication*, qui se moque des superstitions. Ces œuvres littéraires paraissent sous pseudonyme, *Alcofribas Nasier*, preuve de la haute idée que Maître François se fait alors de sa stature scientifique, qu'il ne s'agit pas de compromettre par des bouffonneries apparentes.

Le séjour lyonnais est entrecoupé par deux voyages à Rome, en 1534 et 1536, comme secrétaire de Jean du Bellay, évêque de Paris qui devient cardinal, preuve supplémentaire de sa forte implantation dans le milieu humaniste et politique. Rabelais obtient en janvier 1536 l'absolution de Paul III, qui aurait eu mauvaise grâce à la lui refuser, quand on sait les guerres et les intrigues que le pape avait menées pour établir sa propre progéniture ! Les enfants de notre médecin, François et Junie, seront légitimés en 1540. Après un bref passage à Paris, il revient à Montpellier en 1537.

On retrouve son nom dans le registre des matricules en date du 3 avril 1537, attestant le paiement des droits de licence, preuve que cette licence n'a été soutenue qu'alors. L'acte nous manque, ce qui n'a rien de surprenant : la *Licentia docendi (et practicandi)* était le diplôme-clé nécessaire pour enseigner et pratiquer la médecine. Elle était délivrée par l'évêque selon les Statuts et c'était donc lui qui était en charge d'en conserver la trace. Les guerres de Religion sont passées ensuite par là, ce qui n'a pas favorisé la conservation des archives. Nouvelle question : pourquoi avoir attendu autant et avoir pratiqué autant sans avoir le diplôme en principe nécessaire ? Enfin, le 22 mai 1537, survient l'*Actus triumphalis*, le doctorat selon un cérémonial somptueux sous Antoine Griffi, médecin de Saint-Éloi mais qui n'était pas détenteur d'une régence. Là encore question : pourquoi ne pas avoir pris pour président celui qu'il avait pris initialement comme parrain, Schyron ? Il faut dire que le statut administratif, comme les relations de celui-ci avec ses collègues, étaient complexes, avant qu'il ne devienne chancelier en 1539.

Muni de ce titre prestigieux, Rabelais songe visiblement à une carrière universitaire. Il s'engage à donner des cours sur les *Pronostics* d'Hippocrate, « d'après le grec », nous dit le Registre. Il est chargé de la garde d'une des clefs officielles des coffres de l'université.

Il est enfin mentionné, au début de 1538, pour avoir interprété une « anatomie ». C'est la dernière preuve de la présence de Rabelais à Montpellier, et l'éclatante manifestation de son implication, au-delà de la seule philologie grecque, dans l'enseignement de la médecine.

### 3. Une expérience féconde

Les dernières années vont être mouvementées et vagabondes, alors qu'il reste le protégé du cardinal du Bellay, qu'il accompagne dans un séjour italien prolongé. Le *Tiers Livre* paraît en 1545, immédiatement censuré par la Sorbonne pour hérésie. L'auteur doit s'exiler plusieurs mois à Metz, terre d'Empire, de 1546 à 1547 ou 1548. On le retrouve à Rome, secondant son protecteur dans des fouilles archéologiques, lequel séjourne à Rome de 1547 à 1550. Onze chapitres du *Quart Livre* paraissent en 1548, l'œuvre *in extenso* en 1552. Rabelais résigne, en janvier 1553, les bénéfices dont l'avait pourvu son protecteur, en particulier la cure de Meudon. Il meurt le 9 ou le 14 avril de la même année à Paris. Quinze chapitres d'un *Cinquième Livre* paraissent en 1562 et l'intégralité en 1564. On dispute encore de leur authenticité.

La page montpelliéraine semble bien tournée. Pourtant, quelques traces subsistent dans l'œuvre<sup>2</sup>, telles la mention des vins de Mireval, le personnage de Rondibilis qui

<sup>2</sup> Maurice Chauvet (voir note 1) en signale un certain nombre en sus de celles citées ici : la mention des vins de Frontignan et le *Picardent* (clairette de la vallée de l'Hérault), l'or du Lez, les vents qui gouvernent la navigation de Pantagruel, qui sont vents du Midi (grec, tramontane, garbin, mistral, cers...), des noms d'espèces animales et végétales autochtones, le *Picarel*, petit





est à l'évidence l'ami Rondelet (pourtant décrit comme un pingre qu'il n'était pas) ou l'évocation d'un « pathelinage » joué par des étudiants facétieux à Montpellier par « nos antiques amys Ant. Saporta, Guy Bouguier, Balthasar Noyer, Tollet, Ian Quentin, François Robinet, Ian Perdrier, & François Rabelais, la morale comédie de celluy qui avoit espousé une femme mute » qui est reprise sur le monument que les étudiants en médecine élevèrent à Rabelais dans le Jardin des plantes en 1921. On connaît l'histoire : « Le y estois (dit Epistemon). Le bon mary voulut qu'elle parlast. Elle parla par l'art du Médecin & du Chirurgien, qui luy couperent un encyliglotte qu'elle avoit fous la langue. La parolle recouverte, elle parla tant et tant, que son mary retourna au Médecin pour remède de la faire taire. Le Médecin répondit en son art bien avoir remèdes propres pour faire parler les femmes : n'en avoir pour les faire taire : remède unique estre furdité du mary, contre cestuy interminable parlement de femme. Le paillard devint sourd par ne sçay quelz charmes qu'ilz feirent. Sa femme voyant qu'il estoit sourd devenu, qu'elle parloit en vain, de luy n'estoit entendue, deuint enraigée. Puy le Médecin demandant son falaire, le mary répondit qu'il estoit vrayement sourd et qu'il n'entendoit la demande. Le Médecin luy jecta on dours ne sçay quelle pouldre, par vertus de laquelle il devint fol. Adonques le fol mary & la femme enragée se rallièrent ensemble & tant bastirent les Medicin & Chirurgien qu'ilz les laissèrent à demy mors. Je ne riz oncques tant, que ie fais à ce Patelinage<sup>3</sup>. »

Mais tout ceci ne touche guère au fond. Rabelais quitte Montpellier sans crier gare, alors qu'il envisageait une carrière universitaire. Qu'est-il soudain advenu ?

« Deviens ce que tu es » nous disent Pindare et Nietzsche. Ne serait-ce pas ce double séjour montpelliérain qui a rendu ce saut possible ? À reprendre quelques citations, on peut en effet suivre un cheminement intérieur. Lorsque Rabelais arrive à Montpellier, c'est dans la conviction humaniste que restituer Hippocrate dans son exactitude grecque fera faire un pas de géant à la médecine. Lisons la préface à la traduction des œuvres d'Hippocrate de 1532, alors qu'il vient en quelques mois de conquérir le baccalauréat en médecine : « [chez ces traducteurs anciens], une syllabe ajoutée ou retranchée [...] a conduit des milliers d'hommes non loin de la mort ». Mais à Montpellier, il dissèque, à l'époque où l'on se rend compte que même dans un texte grec exact, des erreurs bien plus grosses qu'une syllabe déplacée se retrouvent chez Galien, qui décrivait par exemple l'utérus féminin selon l'utérus bicorné de la brebis qui lui avait servi de source. La vérité médicale se trouve dès lors envisagée sous un autre angle, et la conception universaliste de la médecine montpelliéraine va lui inspirer le célèbre « science sans conscience n'est que ruine de l'âme » que l'on réduit aujourd'hui à un banal « il faut mettre de l'éthique dans la recherche ». La célèbre formule est issue du chapitre 8 de *Pantagruel* qui paraît entre les deux séjours montpelliérains. Elle conclut la longue lettre que Gargantua adresse à son fils Pantagruel, qui constitue un véritable sommaire de l'éducation humaniste et universaliste. Pantagruel doit tout apprendre : langues anciennes et langues de l'Orient nécessaires à la compréhension de l'Écriture, sciences naturelles et médicales (œuvres antiques et dissection), zoologie, botanique et finalement : « Mais – parce que, selon le sage Salomon, Sagesse n'entre pas en âme malveillante et que Science sans Conscience n'est que ruine de l'âme – tu dois servir, aimer

---

poisson à partir duquel il aurait redécouvert avec Rondelet (à partir d'un manuscrit du *De re coquinaria*, œuvre apocryphe d'Apicius retrouvée en 1529 à Maguelone par l'érudit Alban Thorer) la recette du *garum*, condiment apprécié des Romains, le nom de *ratepenade* donné aux chauves-souris, l'évocation de légendes et traditions populaires languedociennes (froc du moine de Castres, lévrier de Monsieur de Murles, diable de Vauvert et de Naz de cabre...).

<sup>3</sup> *Tiers Livre*, ch. 34, p. 496-497 de l'édition Demerson.

et craindre Dieu, et mettre en lui toutes tes pensées et tout ton espoir ; et par une foi nourrie de charité, tu dois être uni à lui, en sorte que tu n'en sois jamais séparé par le péché<sup>4</sup>. »

La connaissance doit être la plus vaste possible et doit se référer à son auteur, Dieu. C'est cette union intime avec Dieu qui est la vraie conscience, conscience de ce qu'est la science et donc de son auteur. La science n'est telle que si elle est aussi conscience, car une âme vicieuse ne peut acquérir la Sagesse, qui est l'accomplissement de la science. On voit que la perspective va bien plus loin qu'une simple injonction de moralité, et témoigne d'une foi sincère.

Mais à cette époque où paraît *Pantagruel*, œuvre littéraire burlesque et œuvre scientifique ne doivent pas être confondues, et c'est pourquoi Rabelais la signe sous le pseudonyme certes transparent (puisque c'est son anagramme) d'*Alcofribas Nasier*. Mais après le second séjour montpelliérain, cette barrière tombe et le *Tiers livre* et ses suites sont signées de *François Rabelais, docteur en médecine*. Il ajoutera dans la première édition un complément apparemment comique « et caloyer des îles d'Hyères » mais cet humour va bientôt disparaître : c'est en tant que médecin que Rabelais compose et publie désormais. L'œuvre de fiction est devenue œuvre diagnostique et thérapeutique de la condition humaine, et c'est au contact de l'humanisme médical montpelliérain que le saut s'est accompli.

Au total à Montpellier, Rabelais a vécu pleinement le premier aphorisme d'Hippocrate : *la vie est brève*, et il l'y a menée tambour battant, *l'art est long*, et il lui a consacré de longues heures, *l'occasion est fugitive*, elle lui a permis une rupture décisive, *l'expérience* est non pas *trompeuse* comme le traduit faussement Littré mais *périlleuse* comme l'écrit excellemment Maître François. Périlleuse car elle peut nous induire en erreur, mais aussi périlleuse car elle peut renverser nos convictions les plus chères, enfin *le jugement est difficile*, et l'élaboration fut lente. Tout ceci n'a pu aussi bien se produire que dans la *Civitas hippocratica* montpelliéraine.



TdM

---

<sup>4</sup> *Pantagruel*, ch. 8, p. 248 de l'édition Demerson.

Séance inter-académique du 3 octobre 2025

**Malherbe l'Aixoïs**

**Bernard MILLE**

Président de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix

*Le texte de cette allocution est également publié dans le bulletin de  
l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*

**TdM**

« Enfin Malherbe vint et le premier, en France,  
Fit sentir dans ses vers une juste cadence  
D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir,  
Et réduisit les muses aux règles du devoir ».

Peut-on espérer publicité plus lucrative que celle dont a bénéficié Malherbe, servie par l'élégante plume de Nicolas Boileau, dans son *Art poétique* ?

Il n'est pas étonnant que les effets de l'éloge se soient poursuivis fort longtemps au point qu'au <sup>xx</sup>e siècle, Francis Ponge écrira : « La moindre désinvolture à l'égard de Malherbe nous est interdite, aucun écrivain ne saurait se la permettre [...] ».

Malherbe a même réussi le prodige de ne pas être trop malmené par Voltaire puisque ce dernier lui reconnaît, dans son *Siècle de Louis XIV*, quelques mérites, parcimonieusement attribués en écrivant au chapitre XXXII (Beaux-Arts) :

« Il ne s'était point encore trouvé de génie qui eût donné à la langue française le tour, le nombre, la propriété du style et la dignité. Quelques vers de Malherbe faisaient sentir seulement qu'elle était capable de grandeur et de force ; mais c'était tout. »

Venons-en à Aix. Il y a 70 ans, c'est-à-dire en 1955, le 4<sup>e</sup> centenaire de la naissance de Malherbe (1555-1955) fut célébré dans notre ville, impliquant, dans son Comité d'organisation, Augustin Roux, conservateur de la bibliothèque Arbaud, notre bibliothèque. La raison profonde de cet intérêt de notre ville pour le poète provient de ce qu'il y vécut, qu'il s'y maria et qu'il en fréquenta l'élite intellectuelle.

Son arrivée à Aix, alors qu'il n'avait que 22 ans, fut liée à son activité de secrétaire du duc d'Angoulême qui venait d'être affecté en Provence, en qualité de gouverneur. À propos de ce duc, écoutons ce que nous dit César de Nostredame :

« C'est un Prince qui fut de très beau visage, ayant la chevelure et le poil de la barbe d'une même et claire blondeur [...], adroit à tous exercices honnêtes et libéraux, fort docte et savant aux langues, ami des arts [...], des instruments de la Musique, de la peinture, de la poésie [...], si bien que toute sa maison était une continuelle et universelle Académie. »

Ces précisions définissent le contexte culturel dans lequel va évoluer notre poète. François de Malherbe, pour sa part, épouse à Aix, en octobre 1581, Madeleine de Coriolis en s'exposant à quelques risques, si l'on prend en considération le fait qu'elle était deux fois veuve : Racan écrira qu'il « l'épousa après quelques années de recherche »<sup>1</sup>. Leur contrat de mariage est conservé aux archives départementales ; nous pouvons donc en attester ! Le père de celle-ci est président du parlement d'Aix..., un beau mariage donc !

<sup>1</sup> *Mémoires pour la vie de Malherbe* par le marquis de Racan, *Poésies de Malherbe*, Paris, 1757, p. III.

Le couple mettra au monde quatre enfants, mais un seul survivra. Le premier Henri mourra en Normandie en 1587, Malherbe évoque sa courte destinée dans une épitaphe :

« Ce que je te veux dire de ma vie. Elle fut courte [...]. Je naquis en la ville d'Aix, en Provence, le dimanche 20 de juillet, en l'année 1585, entre cinq et six heures du soir. [...]

Enfin, comme si la nature ne m'eût donné les pieds que pour m'en aller au sépulcre, et la bouche pour dire à mes parents l'adieu pitoyable d'une si longue séparation, à grand-peine avois-je commencé de m'en servir que l'usage m'en fut ôté par une mort précipitée, et mes yeux qui n'avoient vu la lumière que deux ans trois mois et sept jours, [...] demeurèrent enveloppés d'une obscurité qui serait éternelle sans l'espérance du jour du jugement. »

Le deuxième fils, François, naît en 1586, mais meurt en 1589, ensuite leur fille Jourdainne née en 1591 meurt en 1599, victime de la peste ; enfin le 14 décembre 1600 naît à Aix, Marc-Antoine baptisé à l'église de la Madeleine.

La vie aixoise de Malherbe doit être abordée avec quelques points de suspension. Il réside à Aix d'abord d'août 1577 à mars 1586 puis il retourne en Normandie, enfin, en raison de la conversion de son père au protestantisme, il s'éloigne de celui-ci ce qui nous vaut son retour à Aix de mai à août 1605. Il va s'insérer dans la vie culturelle du chef-lieu de la Provence, portée par l'Académie des beaux-arts pour les conférences de savoir, de belles lettres et de poésies et encouragée par le grand prieur. Il y côtoie Siméon Guillaume de la Roque, Louis Galaup de Chasteuil, Jean de La Ceppede, François du Perier, Jacques Perrache d'Ampus, Marc-Antoine de Cadenet, César de Nostredame, Esprit Foulque de la Garde. Bellaud de la Bellaudière reconnaissait son autorité et appréciait son savoir : *lou saber malerbin*.

Le 2 juin 1586, le grand prieur et Philippe d'Altovitis s'entretuent ; aussi succède au grand prieur le duc d'Epemon qui n'a pas la même appétence pour la culture que son prédécesseur. Malherbe part en Normandie avec fils et épouse. Mais elle retourne à Aix en 1593 et Malherbe y revient aussi et se lie d'amitié avec Guillaume du Vair.

C'est alors que le duc de Guise s'empare de Marseille. Pour souligner ce haut fait, Malherbe écrit son *Ode au Roy Henri le grand sur la réduction de Marseille à l'obéissance de ce roi, sous les ordres du duc de Guise, gouverneur de Provence*.

Un Aixois ne peut se priver du plaisir de vous citer un passage de cette ode :

« Cinq ans Marseille volée  
À son juste possesseur,  
Avait languï désolée  
Aux mains de cet oppresseur.  
Enfin le temps l'a remise  
En sa première franchise ;  
Et les maux qu'elle endurait  
Ont eu ce bien pour échange  
Qu'elle a vu parmi la fange  
Fouler ce qu'elle adorait. »

Circonstance moins réjouissante, pour adresser ses condoléances à François du Perier dont la fille Marguerite est morte à 5 ans en 1598, il remanie sa consolation à Cléophon écrite pour un ami normand qui avait perdu une fille, Rosette. Le souvenir de nos manuels de littérature française de Lagarde et Michard me dispense de cette citation. La vie reprend ses droits avec l'arrivée, en France, de Marie de Médicis, évènement auquel il consacre en 1600 un poème de bienvenue :



« Peuples, qu'on mette sur la tête  
 tout ce que la terre a de fleurs ;  
 peuples, que cette belle fête  
 à jamais tarisse nos pleurs ;  
 qu'aux deux bouts du monde se voie  
 luire le feu de notre joie, et soient dans les coupes noyés  
 les soucis de tous ces orages, que pour nos rebelles courages  
 les dieux nous avaient envoyés. »

Le cardinal du Perron en vante les mérites au roi... Ce dernier lui ayant demandé un jour s'il ne faisait plus de vers, « Sire », répondit le cardinal, « depuis que vous m'avez fait l'honneur de m'employer en vos affaires, j'ai tout à fait quitté cet exercice, et il ne faut point que personne s'en mêle après M. de Malherbe, gentilhomme de Normandie, habitué en Provence : il a porté la poésie française à un si haut point que personne n'en peut jamais approcher. »

La succession de Monsieur de Coriolis, beau-père de Malherbe qui vient de mourir, lui vaut quelques difficultés avec son beau-frère et sa belle-sœur, le contraignant à deux ou trois méchants procès. L'assassinat d'Henri IV, en 1610, déchaîne son ire contre Ravallac, ce dont nous pouvons témoigner car il l'exprime dans une lettre à Monsieur de Peiresc dont nous détenons l'original à la Bibliothèque Arbaud (dossier 2.564-A1). Cela nous autorise à vous confier que son écriture n'était pas très lisible (cf figure) !

Malherbe regagne Paris accompagnant Guillaume du Vair qui est nommé garde des Sceaux. Celui-ci fut d'ailleurs disgracié quelques mois après. Le soir même de ce 25 novembre 1616, date de la disgrâce, il dînait avec Peiresc et Malherbe. Était-il vraiment affecté ?

Notre poète va tirer profit de son talent bien qu'il ait affirmé qu'« il y a de la sottise de faire un métier de la poésie [...] et qu'on en devait point espérer d'autre récompense que son plaisir et qu'un bon poète n'était pas plus utile à l'état qu'un bon joueur de quilles ».

De cela nous avons confirmation par Racan toujours bien informé, qui décrit cette vie d'artiste :

« À la mort d'Henri le Grand, la reine Marie de Médicis gratifia Malherbe de cinq cents écus de pension, ce qui lui donna moyen de n'être plus à charge de M. de Bellegarde. Depuis ce temps-là il a fort peu travaillé et je ne pense pas qu'il ait fait guère autre chose que les Odes pour la Reine Mère, quelques vers de ballet, quelques sonnets au Roi, à Monsieur et des particuliers et cette dernière pièce qu'il fit avant que de mourir. »

Variant les genres, il a tout de même traduit Sénèque et Tite-Live !

Présenté au Roi, il compose sa *Prière pour le roi allant en Limousin* qui constitua un bon billet d'entrée à la cour. À la cour, si l'on en juge par sa correspondance avec Peiresc, il va exercer sa curiosité justifiée par son désir d'informer ses correspondants aixois et Peiresc, en particulier... et ses descriptions n'ont rien à envier à ce que livrera plus tard Madame de Sévigné à Madame de Grignan, sa fille. Par exemple, le 5 janvier 1610 :

« Monsieur, ayant à vous écrire ce soir, je suis allé tout exprès souper au Louvre pour apprendre des nouvelles ; je commence ma lettre par là... »

Le 19 juillet 1609, il évoque les lois et règlements... l'administration est une vieille institution !

« J'oubliais à vous dire que l'on va voir sortir force nouveaux édits sur le règlement des monnaies, des carrosses et des habillements. S'ils sont aussi bien observés que celui des duels, tout ira bien car il ne se parle plus de querelles. »

Le 23 juin 1609, nous découvrons qu'il jouit d'une incontestable proximité avec la cour :

« Le roi se porte fort bien ; la reine depuis deux ou trois jours s'est trouvée mal de la colique ; mais ce ne sera rien. »

Le 11 janvier 1610, il nous rassure sur la pédagogie de ceux qui président aux destinées de ce pays :

« Vendredi dernier, Monsieur le Dauphin jouant aux échecs avec la Luzerne qui est un de ses enfants d'honneur, la Luzerne lui donna échec et mat ; Monsieur le Dauphin en fut si fort piqué qu'il lui jeta les échecs à la tête : la Reine le sut qui le fit fouetter par M. de Souvray et lui commanda de le nourrir à être plus gracieux ; elle l'a jugé nécessaire parce que ce prince, extrêmement généreux, ne veut rien souffrir qui ne lui cède. »

La Provence surgit à plusieurs reprises dans ses écrits, par exemple, en 1615 pour la résolution d'une affaire personnelle. Il essaie d'obtenir deux terrains, au port de Toulon, pour construire des maisons qu'il voulait vendre ensuite, mais les consuls de la ville y firent obstacle. Deux ans après, ces affaires semblent avoir connu une issue favorable car il écrit à Peiresc :

« Monsieur vous êtes le premier qui m'avez donné des nouvelles du succès de mon affaire de Toulon [...] mais la plus grande joie a été la confirmation que j'y vois de la bienveillance de Monseigneur le garde des Sceaux [du Vair]. »

Le 19 décembre 1626 :

« J'oubliais à vous dire qu'il y a quatre ou cinq jours qu'étant avec Monsieur d'Herbaut, il vint un homme d'Église lui présenter un papier. Il dit que c'était un placet pour une archevêché\* que le roi lui avait accordée. Je lui demandai quelle archevêché c'était, il dit que c'était celle d'Aix ; je contestai là-dessus et lui dis que ce ne pouvait être celle d'Aix, pour ce qu'elle était au frère de Monsieur le cardinal, qui ne pouvait être mort qu'il n'en fût plus grand bruit. [...] Je n'ai pas l'honneur d'être connu de Monsieur notre archevêque, mais je ne désire pas que nous le changions, je crois qu'aussi ne faites-vous : je sais bien le goût que vous avez pour les personnes de son mérite. »

Il s'agissait d'Alphonse Louis Duplessis-Richelieu, archevêque d'Aix de 1626 à 1629, ancien prieur de la chartreuse de Bompas, frère du cardinal, pour lequel il aura moins de considération à la mort de son fils.

Dans ses poèmes, surgissent aussi quelques notes provençales :

« Leur camp, qui la Durance avait presque tarie  
De bataillons épais,  
Entendant la constance, eut peur de sa furie,  
Et demanda la paix. »<sup>2</sup>

Ou bien dans un sonnet à Mme la princesse douairière pour l'inviter à revenir de Provence à Paris :

« Vous êtes en des lieux, où les champs toujours verts,  
Pour ce qu'ils n'ont jamais que de tièdes hivers,  
Semblent en apparence avoir quelques mérites. »

On apprend qu'en 1617, à 21 ans, son fils Marc-Antoine est reçu docteur *in utroque jure* et devient avocat. Malherbe revient à Aix pour essayer de le faire entrer comme

\* NDLR : Étrange emploi de ce mot au féminin, quand tous les dictionnaires de Nicot (1573), de Furetière (1690), de l'Académie française (toutes éditions depuis 1694), de Trévoux (1704) et de Littré (1877) enregistrent le mot comme masculin, sans variante féminine, même régionale.

<sup>2</sup> Livre I, p 49.



conseiller au parlement, mais son fils a une querelle qui ruine l'affaire. En effet, cet enfant est affublé d'un tempérament fougueux. D'ailleurs, en juin 1624, il tue en duel un bourgeois d'Aix, Raymond Audebert... Son père l'emmène aussitôt avec lui à Paris et l'envoie de là en Normandie pour le mettre à l'abri. Il obtient finalement des lettres de grâce, mais Marc-Antoine sera tué, à son tour, dans un duel, à Cadenet en 1628.

Le père sera inconsolable :

« Que mon fils ait perdu sa dépouille mortelle,  
Ce fils qui fut si brave et que j'aimai si fort ;  
Je ne l'impute point à l'injure du Sort,  
Puisque finir à l'homme est chose naturelle.  
« Mais que de deux marauds la surprise infidèle  
Ait terminé ses jours d'une tragique mort ;  
En cela ma douleur n'a point de réconfort,  
Et tous mes sentiments sont d'accord avec elle ».

Il ne survivra guère à son fils, qu'il suivra dans la tombe le 16 octobre 1628.

Si nous avons souligné, au début de notre propos, son talent, nous ne pouvons taire quelques-uns de ses défauts, pour conclure. Avec la *Plainte d'Alcandre*, il est aisé d'évaluer sa capacité à traiter du sujet de l'amour qu'il connaît bien.

« Que d'épines, Amour, accompagnent tes roses !  
Que d'une aveugle erreur tu laisses toutes choses  
à la merci du sort !  
« Qu'en tes prospérités à bon droit on soupire,  
et qu'il est malaisé de vivre en ton empire  
sans désirer la mort! »

On cite notamment la vicomtesse d'Auchy parmi ses amours, mais il semblerait qu'elle ne fût point la seule !

Il était aussi intraitable dans la défense de la langue française au point d'en être désagréable. Arrivé en retard chez l'abbé Desportes qui l'avait invité à dîner, celui-ci lui propose de lui faire lire, en guise d'apéritif, sa traduction des psaumes ; il lui répond « que cela ne méritait pas qu'il prît cette peine ; que son potage valait mieux que ses psaumes » ! Pas étonnant que le neveu de son hôte, Mathurin Regnier lui règle ses comptes dans sa satire 9. Ayant, même avec le roi, son franc-parler, il répondit un jour à ce dernier :

« Quelque absolu que vous soyez, vous ne sauriez, Sire, ni abolir ni établir un mot, si l'usage ne l'autorise. »

Il avait un jour déclaré :

« Je veux jusques à la mort maintenir la pureté de la langue française. »

Aussi raconte-t-on qu'« une heure avant que de mourir, il se réveilla comme en sursaut d'un grand assoupissement, pour reprendre son hôtesse, qui lui servait de garde, d'un mot qui n'était pas bien français, à son gré ; et comme son confesseur lui en voulut faire réprimande, il lui dit qu'il n'avait pu s'en empêcher, et qu'il avait voulu jusqu'à la mort maintenir la pureté de la langue française. »

Paix à son âme !



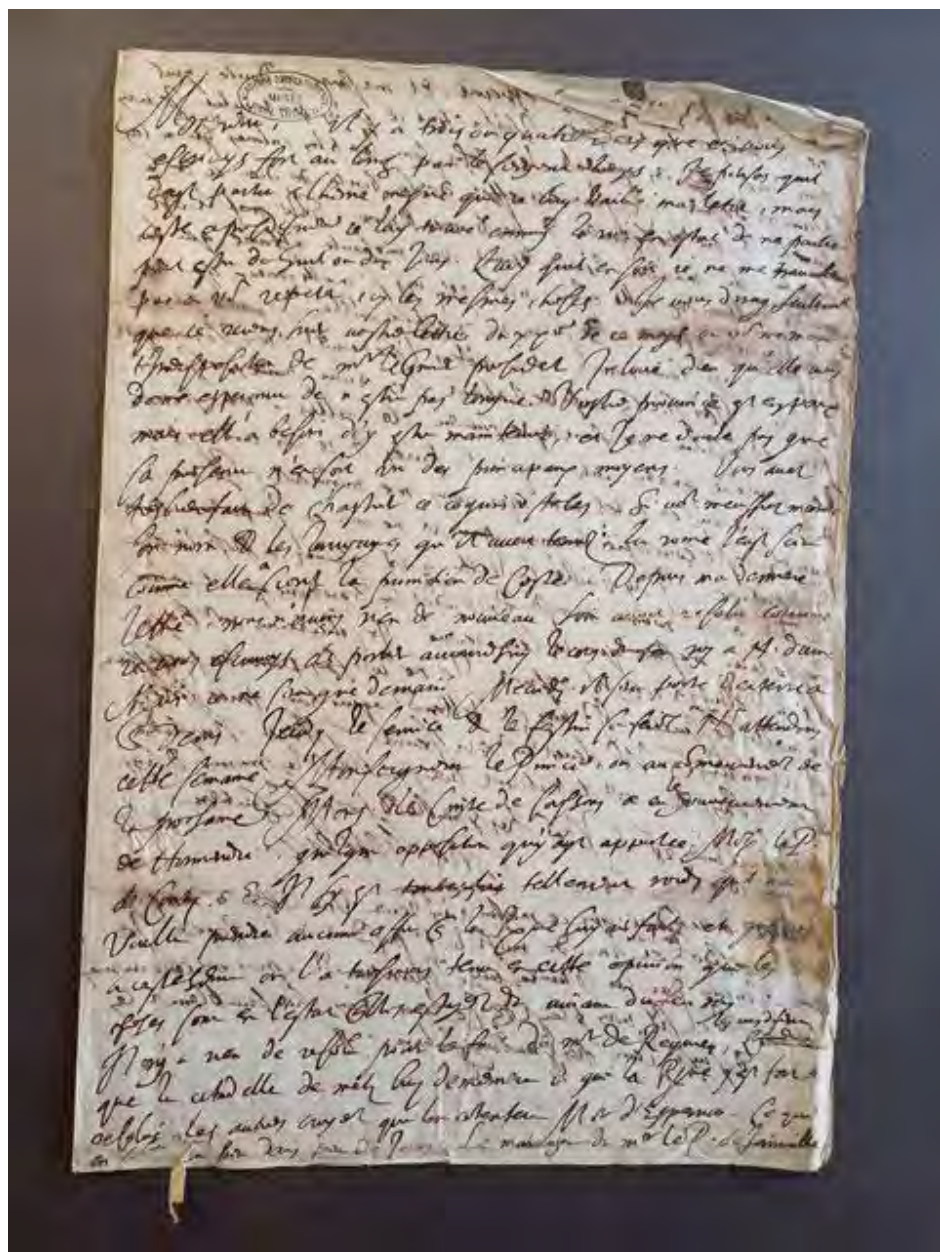


Figure : lettre de Malherbe  
(source : Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix)



*Samedi 17 mai 2025*

**Petit voyage de l'Académie  
Villeneuve-lès-Avignon avec Daniel le Blevec**

**Jean-Max ROBIN**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

C'est avec un soleil printanier que nous sommes arrivés dans la superbe petite ville de Villeneuve-lès-Avignon, vieille cité médiévale, sur la rive droite du Rhône, et qui a servi de résidence au pape et aux cardinaux durant la période avignonnaise de la papauté. Ces résidences ou plutôt ces palais, ce sont les fameuses « livrées cardinalices ».



Notre visite a débuté par la chartreuse du val de Bénédiction, sous la conduite de notre confrère Daniel le Blevec, qui avait dû remplacer au pied levé, Alain Girard, spécialiste des lieux, mais qui avait été hospitalisé en urgence. Daniel nous a rappelé l'histoire de la chartreuse, fondée au XIV<sup>e</sup> siècle par Innocent VI, avec ses nombreux cloîtres, en particulier le cloître St Jean et son Château d'eau, ajouté au XVIII<sup>e</sup> siècle. Visite de l'abbatiale et du tombeau du pape. L'Abbaye ruinée à la Révolution a bien failli disparaître, mais sa restauration a été parfaitement réussie.

Nous avons ensuite gagné notre restaurant, où nous avons agréablement déjeuné à l'ombre des platanes de la grande place de Gaulle.

Nous nous sommes dirigés après le repas vers le musée Pierre de Luxembourg, qui occupe l'ancienne livrée du cardinal Pierre de Montirac. Nous nous sommes longuement arrêtés devant le couronnement de la Vierge chef d'œuvre d'Enguerrand Quarton peint en 1453, avant d'admirer les autres collections du musée.



Le couronnement de la Vierge (source wikipedia)

Il était alors temps de monter vers le fort St André, une des pièces maîtresses des fortifications voulues par Philippe le Bel, et construit en 1291. Les tours jumelles disposées de part et d'autre de l'entrée, sont impressionnantes. L'intérieur du fort est occupé par l'Abbaye Saint-André, devenue abbaye royale au 13<sup>ième</sup> siècle, et profondément transformée au XVII<sup>e</sup> siècle par les Mauristes. Mais ce qui donne tout son charme à cette abbaye, ce sont ses merveilleux jardins à l'italienne, avec ses vues magnifiques sur Avignon. Il faut ajouter que sous ce ciel éblouissant le spectacle était de toute beauté.

Au total une très riche journée, unanimement appréciée par tous les participants.



**TdM**

HOMMAGE À

TdM

|                                                                                                                  |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| BAKHOUCHE (Béatrice), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i><br>Hommage à Madeleine Roussel..... | 531 |
| BAKHOUCHE (Béatrice), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i><br>Hommage à Christian Belin.....   | 533 |



## Hommage à Madeleine Roussel (31 août 1930-23 juin 2025)

**Béatrice BAKHOUCHE**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Notre consœur Madeleine Roussel s'est éteinte le 23 juin dernier. Née en 1930, elle aurait eu 95 ans, un peu plus de deux mois plus tard, le 31 août.

Elle a longtemps vécu dans la discrétion et dans l'ombre de son père. Fille unique du professeur de grec ancien et moderne à la faculté des Lettres Louis Roussel, elle est devenue – sans surprise – professeur Agrégée de Lettres Classiques en 1954. Professeur en lycée jusqu'en 1963, elle est nommée assistante de littérature française à la faculté, puis Maître de Conférences sept ans plus tard après avoir soutenu une thèse de 3<sup>e</sup> cycle sur « *La dernière nuit de Don Juan*, œuvre posthume d'Edmond Rostand ». Ce travail est accompagné d'une dédicace significative à son père :

« Au professeur Louis Roussel, qui m'a donné l'ambition de marcher, de loin, sur ses traces ».

Cette dédicace témoigne de l'attachement qu'elle lui vouait. Il en a été de même pour « le Chanoine Pennavaire », précise-t-elle en introduction à son éloge de François Delmas, « curé de St-Roch pendant trente-sept ans, aumônier militaire et, pendant les douze dernières années de sa longue existence, chapelain particulier de la Rousselière. Ceux qui l'ont connu ne peuvent oublier le rayonnement de ce pasteur, qui aimait se dire 'prêtre heureux' et, non pas droit dans ses bottes, mais 'bien dans sa soutane' ». Nous comprenons la signification du titre de « chanoine particulier » quand notre regretté confrère François Bédel de Buzareingues, chargé de son éloge, précise que contraint par son grand âge et la maladie de prendre sa retraite, le chanoine a été accueilli par Madeleine Roussel qui le reçoit et le traite filialement dans sa maison de la Rousselière « ainsi nommée en souvenir de son père et de son grand-père et le soigne comme une garde-malade et comme une infirmière avec un rare dévouement jusqu'à sa mort à l'âge de 96 ans en l'an 2000 ». Bien peu de personnes seraient capables d'un tel dévouement.

Au sein de la cité, Madeleine Roussel, qui a assumé pendant longtemps de multiples tâches associatives, a œuvré dans deux directions : la religion dont on vient d'avoir un beau témoignage avec les soins qu'elle a dispensés au chanoine Pennavaire, et la politique.

Elle s'est en effet fortement impliquée, sur le plan religieux, au service de l'Association internationale UNA VOCE dont elle a été déléguée régionale à partir de 1969. Son objet était et reste « la sauvegarde et le développement de la liturgie latine, du chant grégorien et de l'art sacré au sein de l'église catholique romaine ».

C'est son activité dans cette association, dont il était membre d'honneur, qui la fait connaître de François Delmas. Se présentant à la mairie de Montpellier, il lui propose d'entrer dans son équipe du conseil municipal. Et c'est ainsi que, de 1971 à 1977, Madeleine Roussel devient la déléguée du maire au « Secteur Sauvegardé », c'est-à-dire le centre-ville dont elle s'occupe de la mise en valeur et de la transformation pendant cette mandature. Elle a ainsi représenté le maire au congrès des « villes historiques » comme Split (en Croatie) en 1971, ou Bruges en 1975. Cheville ouvrière d'une exposition, pendant tout l'été 1974, sur « Montpellier et ses trésors d'architecture », elle publie deux plaquettes sur le bilan et les perspectives du Secteur Sauvegardé. Elle est

également responsable de la commission du nom des rues : elle aurait ainsi fait donner le nom d'Edmond Rostand à une place dans la périphérie de l'université Paul-Valéry.

M<sup>e</sup> Delmas avait été admis dans notre Académie, en 1967, sur le fauteuil XIII de la section des Lettres. Il y succédait lui-même au professeur Henri Cabrillac, maître éminent de notre faculté de Droit. C'est donc une rareté que Madeleine Roussel ait pu occuper, à partir de 2003, exactement le même fauteuil que son mentor en politique et ce à trente-six ans d'intervalle. C'est peut-être la raison pour laquelle elle a accepté d'entrer dans notre Société.

L'année de sa réception dans notre Académie, Madeleine Roussel avait 73 ans, et devait demander l'accès à l'honorariat douze ans après, en 2015, à l'âge de 85 ans. En dépit de son arrivée tardive au sein de notre Société, elle a donné plusieurs conférences sur la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle dont elle était spécialiste (en 2005, « Une œuvre ignorée d'Edmond Rostand : *La dernière nuit de Don Juan* », qui reprend le titre de sa thèse ; en 2007, « Avec Jean Raspail : sur les chemins d'eau du Roi » et, en 2009 « Le mythe napoléonien de *L'Aiglon* d'Edmond Rostand »). En 2006, elle est chargée par son mentor le bâtonnier Bédel de Buzareingues, en qualité de présidente de la section Lettres, de prononcer le discours de réception du bâtonnier Philippe Guizard au fauteuil VII de cette section. À partir de là, elle est restée silencieuse jusqu'à sa demande de passage à l'honorariat, consignée dans le Bulletin de notre Académie de 2015 (p. 480).

Je n'ai malheureusement pas connu Madeleine Roussel et je ne saurais dire quel était son entourage à la fin de sa vie, si elle a été entourée comme elle-même avait entouré le chanoine Pennavaire. Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 27 juin en l'Église Sainte-Eulalie de Montpellier, église dont on sait qu'elle figurait dans le périmètre de la première faculté de droit montpelliéraine mais surtout dans laquelle la liturgie est encore traditionnellement en latin. Jusqu'au bout, Madeleine Roussel aura été fidèle à ses engagements.



**TdM**

**Hommage à Christian Belin  
(18 novembre 1959 - 4 octobre 2025)**

**Béatrice BAKHOUCHE**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Né le 18 novembre 1959, Christian Belin comptait jusqu'à peu parmi les benjamins de notre Académie. Il ne l'est plus : la mort l'a fauché à moins de 66 ans !

Il est élu dans notre Académie à 50 ans à peine. Lors de sa réception le 12 mai 2012, Christian commence son discours libre, sur « Le Jardin des Académies : un enjeu de la tradition humaniste », par un rapide hommage à son prédécesseur, le chanoine Pierre Massé, admis à l'honorariat en raison de son état de santé. Christian avait tenu tout de même à le rencontrer, quelques jours avant, et le trouva « cloué sur un fauteuil et paralysé de la voix ». Et pourtant, comme il l'écrit : « à plusieurs reprises, nous avons ri ensemble, nous étions heureux de nous rencontrer et cet entretien fut singulièrement émouvant ». C'est là tout Christian : une humanité hors pair, un souci de l'autre rare, et ses rires fréquents et son sourire qui ne le quittait guère. Ce souci de l'autre et des aînés ne s'est pas limité à la scène rapidement évoquée dans son discours : nous avons ainsi appris que le lundi, il se rendait à la maison de retraite des Petites Sœurs des Pauvres de Montpellier, pour visiter les personnes malades ou isolées.

Cette éthique chrétienne était pratiquée de façon naturelle chez lui, spontanée et discrète ; elle innervait sa vie, témoignant d'un respect infini pour le vivant. Et, quand il s'est agi de faire des choix scientifiques, c'est tout naturellement vers la philosophie et la théologie chrétiennes qu'il s'est tourné.

En effet, après deux années de classes préparatoires au Lycée Joffre, Christian obtient la Licence de Lettres en 1980. Un an plus tard, il soutient brillamment un mémoire de Maîtrise sur « La spiritualité janséniste de François Mauriac » (dir. Pr. Robert Bessède) et réussit au concours du CAPES de Lettres Modernes. Il n'a pas 22 ans. Mais il a trouvé sa voie : à partir de là en effet, il mène avec ferveur sa carrière d'enseignant de littérature française et celle de chercheur passionné par les rapports entre littérature et spiritualité. Agrégé de Lettres Modernes en 1986, il sera nommé en 1993 Maître de Conférences de littérature française des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles après avoir soutenu une thèse sur « L'œuvre de Pierre Charron (1541-1603). Littérature et théologie de Montaigne à Port-Royal » qui lui a valu la plus haute distinction – la mention « très honorable avec les félicitations du jury ». Un peu plus tard, après avoir obtenu son Habilitation à Diriger des Recherches sur la thématique de « La médiation en France au XVII<sup>e</sup> siècle », il est élu, en 2012, professeur des universités en littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle.

Auteur d'une trentaine d'articles, de vingt publications dans des ouvrages collectifs, de près de trente chapitres d'ouvrages et d'une douzaine de livres (voir <https://ircl.cnrs.fr/membres/belin-christian/>), Christian s'est particulièrement intéressé aux rapports entre littérature, théologie et philosophie, à l'écriture mystique au XVII<sup>e</sup> siècle ainsi qu'à la représentation du corps à la même époque. Il assumait également des responsabilités scientifiques en qualité de co-organisateur du colloque annuel de Fribourg (Suisse) et de président du CMR17 (Centre Méridional de Rencontres sur le XVII<sup>e</sup> siècle).

Sur le plan administratif encore, il n'a pas ménagé sa peine en assumant à plusieurs reprises les fonctions de directeur de l'UFR1 qui correspondent à celles de doyen en droit ou en médecine.

Enfin, nous avons récemment découvert, pour certains d'entre nous, une nouvelle facette de Christian, le poète sinophile. Il entretenait des liens très forts avec l'université chinoise de Suzhou (au sud de la province de Jiangsu) : il y allait régulièrement donner des cours de littérature française et accueillait à l'université Paul-Valéry nombre d'étudiants de cette lointaine université. Trois de ses poèmes inspirés par les jardins traditionnels ont été traduits en chinois et publiés dans le Journal de Suzhou, suscitant l'enthousiasme. Filmé dans les Jardins du Maître des Filets, un des joyaux de Suzhou, dit-on, il a été invité à partager ses réflexions sur leur architecture paysagère et leur philosophie. Son poème « Sous une lampe d'insomnie... », publié dans notre *Lettre d'automne 2025* (p. 16), a été, pour nous, son dernier cadeau.

On peut comprendre qu'avec une telle activité, il n'ait pas été assidu à toutes nos séances du lundi. Et pourtant, outre son discours de réception en 2012 dont il a déjà été question, il est venu nous parler, le 29 novembre 2021, de « 'La Chine obscurcit mais il y a clarté...' : image de l'Empire du Milieu à l'époque classique » ; le 20 juin 2022, il a traité d'« 'Un sot en trois lettres' : le bêtisier de Molière » ; le 23 janvier 2017, du « français à l'âge classique ». On le voit, ses intérêts scientifiques se reflètent dans les titres de ses conférences... sauf celui sur Molière ! Et pourtant, le 10 mars 2025, à l'occasion d'un séminaire sur la sobriété, c'est une citation de Molière qui, cette fois, lui a servi de prétexte à un puissant développement philosophique sur la sobriété et son opposé, l'excès ou *hybris* en grec, et à convoquer une profusion d'autorités en la matière, dont je ne citerai que les noms de Platon, Aristote, Pascal, Saint Thomas, Saint Bonaventure ou les philosophes des Lumières.

C'était un homme rare, solaire, d'une grande générosité, un homme au charisme naturel, et en même temps d'une grande modestie, d'une immense discrétion. Un modèle d'humanité et un bel exemple d'humanisme. Aujourd'hui il n'est plus et nous éprouvons tous, dans ce salon rouge, une immense peine.

Aujourd'hui, c'est les larmes aux yeux que nous adressons à son épouse Anne et à ses quatre enfants – Antoinette, Ambroise, Madeleine et Pauline – nos plus sincères condoléances.



TdM



## VIE DE L'ACADÉMIE

TdM

|                                                                                                                                                                  |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| DURAND (Gemma), <i>Académie des Sciences et Lettres de Montpellier</i><br>Lettre de l'Académie.....                                                              | 537 |
| NIQUE (Christian), <i>Secrétaire perpétuel ASLM</i><br>Rapport sur l'activité de l'académie en 2025, présenté à l'assemblée<br>générale du 26 janvier 2026 ..... | 539 |



## Lettre de l'Académie

**Gemma DURAND**

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

La Lettre de l'Académie suit le fil des saisons...

Automne, hiver, printemps, où que vous soyez, quoi que vous fassiez, gardez le lien avec les académiciens et leurs activités auxquelles vous êtes cordialement invités.

Quelques bonnes lectures, avec nos parutions les plus récentes,  
nos conférences, dans le cadre de nos séances publiques chaque premier lundi du mois,  
ou dans d'autres cadres,  
nos séances de réception, nos séances musicales,  
la remise de nos prix,  
nos actualités, récompenses, médailles, distinctions,  
nos colloques, académiques ou pas,  
nos hommages...

Vous saurez tout ce que nous faisons et nous aurons la joie, si votre emploi du temps le permet, de vous avoir à nos côtés.

*Parution trimestrielle : janvier, avril et octobre.*

*Envoi aux membres titulaires et correspondants, aux amis et aux contacts.*

Lecture :

[https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie/ressources/lettres\\_ligne](https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie/ressources/lettres_ligne)



↑  
TdM

*Assemblée générale du 26 janvier 2026*

## **Rapport sur l'activité de l'académie en 2025**

**Christian NIQUE**

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

**TdM**

Notre académie a été lourdement endeuillée en 2025. Elle a perdu 12 de ses membres :

• **quatre membres honoraires :**

- André Gounelle,
- Pierre Barral,
- Madeleine Roussel
- Bernard Serrou

• **huit membres actifs :**

- Jean-Pierre Dufoix
- Marcel Danan,
- Daniel Jarry,
- François Bedel de Buzareingues,
- Jean-Paul Sénac,
- André Savelli,
- Christian Belin,
- Régis Pouget.

En ce début d'assemblée générale, nous avons pour eux une pensée empreinte d'affection et de reconnaissance.

Par ailleurs, deux de nos membres actifs, à leur demande, sont entrés dans l'honorariat :

- Michel Nucé de Lamothe,
- Guy Puech.

Ces disparitions et ces changements de statut ont eu pour conséquence des vacances de fauteuils plus nombreuses qu'habituellement : nous avons à pourvoir en ce début d'année huit fauteuils.

Nos séances sont le cœur de notre activité, puisque notre mission consiste à partager et transmettre le savoir et la culture et à les mettre en discussions et en débats. Pour cela, nous avons tenu 25 séances au cours desquelles une conférence a été proposée, suivie d'un moment d'échanges. Sur ces 25 séances avec conférence, 16 ont été des séances privées et 9 ont été des séances ouvertes au public.

Nous avons en outre tenu 7 séances de réception officielle de nouveaux académiciens, 1 séance solennelle de rentrée, et 2 séances administratives : 1 consacrée aux élections internes aux sections et 1 consacrée à l'assemblée générale de l'Académie. Le nombre de séances de réception est élevé : cela est dû au fait que les fauteuils rendus vacants ont été sensiblement plus nombreux que d'habitude.

Au total, nous avons donc tenu 35 séances, et nous avons en cela respecté notre règlement qui nous prescrit de nous réunir tous les lundis à 17h30 (hors les lundis fériés et les vacances). Le calendrier nous a permis de tenir quatre séances de plus que l'an dernier.

Les prises de parole dans nos séances ont différentes formes : conférences, brèves, éloges, réponses aux éloges, libres propos... Si on leur donne le nom générique de « communication », il est intéressant de constater qu'il y a eu, en 2025, 57 communications (d'une forme ou d'une autre) en séance, et que 50 émanent d'académiciens et 7 de personnes extérieures invitées.

Nous avons également, comme chaque année, proposé un colloque de deux journées ouvert au public (« Remarquables montpelliéraines », préparé et conduit par Michèle Verdelhan), qui a été incontestablement utile et fortement apprécié. Sur les 26 communications et prises de parole diverses au cours de ce colloque, 18 ont émané d'académiciens et 8 de personnes extérieures.

La totalité des prises de paroles (en séances et dans le colloque) est de 83, dont 68 par des académiciens et 15 par des extérieurs. C'est un bon ratio, qui témoigne de l'engagement des académiciens ce qui est leur mission première.

Nos autres activités, confiées comme l'autorise notre règlement à des chargés de missions auprès de membres du bureau, ont été :

- **la remise de nos deux prix (Sabatier d'Espeyran et Bécriaux) :** le secrétariat en est désormais assumé par Jean Sarrazin. Étienne Cuénant assure les relations avec le Conservatoire pour le prix Bécriaux : il semble que le conservatoire s'implique désormais un peu plus, comme nous le souhaitions, ce qui devrait permettre qu'il y ait plus de candidats. Le prix Sabatier d'Espeyran fonctionne de manière satisfaisante.
- **les deux voyages :** ils ont été organisés par Jean-Max Robin, avec le concours cette année de Daniel Le Blévec : un voyage dit « long » (de trois jours) à Aix en Provence et un voyage dit « court » (d'une journée) à Villeneuve les Avignon. Pour l'an prochain, Jean-Max Robin propose que le « grand voyage » ait lieu du 22 au 24 septembre et qu'il nous conduise dans l'Aveyron, où nous pourrions notamment rencontrer la Société Archéologique, visiter un site archéologique, les châteaux de Bournazel et de Belcantel, les musées de Conques et Rodez. Pour le petit voyage, la destination reste à décider, mais la date que Jean-Max Robin propose celle du 13 juin.
- **l'édition de notre bulletin et des actes du colloque :** elle est pilotée avec rigueur, précision, efficacité, par notre Directeur des publications Jean-Pierre Nougier, avec son équipe constituée de Michèle Verdelhan, Jean Sarrazin, Béatrice Bakhouch, Régine Detambel, Sydney Aufrère, Claude Lamboley, Philippe de Reffye et Jean-Paul Legros. Une décision importante sera à prendre par l'assemblée générale, puisque Jean-Pierre Nougier a fait savoir qu'il souhaite passer la main : cette question sera évoquée dans un moment, lorsque nous élirons les nouveaux membres du bureau. Mais je ne peux pas ici ne pas saluer l'immense travail qu'a fait pour l'Académie Jean-Pierre depuis plusieurs années. Nous lui en sommes profondément reconnaissants.
- **la tenue de notre site Internet et la gestion de notre utilisation du réseau Renater :** Jean-Paul Legros et Michel Chein ont en charge ce travail qui est indispensable à une bonne information sur ce que nous sommes, ce que nous faisons et ce que nous proposons. Le réseau Renater permet une communication facile et utile entre nous, et il nous permet de diffuser nos informations auprès de nos correspondants, amis et contacts : près de mille personnes sont ainsi touchées. Le site est un outil essentiel pour faire connaître nos activités ; sa mise à jour est quotidienne et demande à Jean-Paul Legros du temps et de la vigilance.
- **la vidéo des conférences et leur mise en ligne sur You Tube :** elle est faite par Claude Balny, avec le concours d'Hilaire Giron : c'est un travail considérable et d'une grande utilité, puisque ce sont ainsi la plupart de nos conférences publiques qui

sont diffusées. Cette diffusion est particulièrement utile : Jean-Paul Legros, qui suit les indicateurs de visionnage, nous a fait savoir que nous avons sur You Tube 2300 abonnés, qu'en décembre, il y a eu 1800 heures de visionnage, que le film de Francis Hallé (Des données récentes sur les arbres) a été regardé 50 000 fois. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

- **la Lettre trimestrielle de l'Académie** : elle est désormais prise en main par Gemma Durand, qui en a renouvelé la forme et le contenu. Celle-ci s'interroge cependant sur le bien-fondé de l'important investissement fourni en regard du résultat obtenu. En effet, selon Jean-Paul Legros, qui l'insère sur notre site, la Lettre, malgré sa qualité, n'est ouverte que par 7% de ses destinataires. Gemma Durand propose d'engager une réflexion commune en ce début d'année 2026 sur cette question.
- **le suivi de notre bibliothèque et de nos archives** : Les responsables en sont Gilles Gudin de Vallerin et son adjoint Sydney Aufrère. Nous avons une convention avec l'université de Montpellier, qui accueille nos 40 000 ouvrages sur le site de Richter, et qui en principe, et en vertu d'une convention que nous avons passée avec l'Université de Montpellier, assure la gestion de la bibliothèque. Mais les responsables du site Richter se désintéressent de notre fonds : il n'y a plus de personnel permanent pour le gérer ; les livres que nous recevons ne sont plus classés ; il y a un certain désordre inquiétant dans les rayonnages ; des cartons d'archives ont été égarés et perdus (toutes les archives déposées par Philippe Viallefont à la fin de son mandat). L'index des publications des académiciens n'est plus mis à jour depuis plus de vingt ans. C'est certes plus une bibliothèque historique qu'une bibliothèque vivante, mais elle est en train de devenir un simple dépôt d'ouvrages, fermé, négligé, et oublié. Nous devons réfléchir à une reprise en main de notre fonds et à son animation, peut-être à un désherbage et à une autre conception du classement. En tous cas, notre relation conventionnelle avec l'UM n'est pas satisfaisante.
- **la fonction « protocole »** : C'est Jean-Marie Rouvier qui en est chargé. Il veille à la qualité de l'accueil du public et au bon déroulement des séances, et il a la charge de l'organisation de nos moments de convivialité, qui sont indispensables pour consolider l'esprit de compagnie.
- **les relations avec les médias** : elles sont assurées par Elrick Irastorza : nous avons été raisonnablement présents dans les médias locaux : Midi Libre, La Gazette, RCF, Radio Aviva, FM+, mais il a fallu pour cela 18 communiqués et 144 messages individualisés. Le fait que nous ayons eu recours aux encarts payants pour un montant d'environ 2000€ en aval du colloque avec le Midi Libre, a décidé ce journal à passer un peu plus souvent nos annonces. La Gazette a systématiquement annoncé nos séances dans son agenda.
- **les relations avec les universités** : elles sont confiées à Jean-Louis Cuq (pour l'UM) et à Marie-Christine Gély-Nargeot (pour l'UPV). Les présidents des deux universités ont assisté à beaucoup de nos activités, et l'UM nous accueille pour nos séances de réceptions. Les deux universités ont été largement associées à notre colloque.
- **la tenue des fichiers des correspondants et des amis de l'Académie** : Jean-Pierre Reynaud, qui en a la charge, a effectué une mise à jour de la liste « amis » en retirant toutes les personnes injoignables, et en retirant de la liste « correspondants » les personnes dont on peut savoir par Internet qu'elles sont décédées. Jean-Pierre Reynaud propose que les académiciens qui parrainent un correspondant informent l'Académie de toute évolution notable de sa situation.
- **la relation avec la CNA** : elle est confiée à Gemma Durand. Elle propose à la CNA celles de nos activités que nous suggérons de signaler dans la Lettre nationale. Elle participe, avec plusieurs d'entre nous, au colloque annuel et à l'assemblée générale de la CNA, dont le thème était « Les racines ». A propos du colloque, trois des nôtres

ont cette année présenté une communication : Gamma Durand pour une présentation orale, et Bernard Aubert et Béatrice Bakhouché pour une publication dans les actes.

- **et enfin, nouvelle mission créée en cours d'année par le conseil d'administration, la gestion du nouveau siège de l'Académie** : Élysé Lopez a accepté d'en être chargé. Nous ne fonctionnons pas encore dans ce local, mais, depuis quasiment un an, il prépare notre installation. Il a participé à toutes les réunions de chantier. Il a travaillé à l'évaluation du coût des travaux d'aménagement et de futur fonctionnement. Il a notamment effectué les démarches de recherche pour le carrelage, la tisanerie, la lustrerie et les fauteuils de la salle des séances. Il a également contacté des prestataires de services et demandé des devis pour le nettoyage des locaux et les assurances, et participé à la préparation du projet de règlement intérieur du local. Il s'est engagé à piloter, avec moi-même, le fonctionnement de notre futur local.

Je remercie tout particulièrement les consœurs et les confrères qui acceptent de piloter et de mettre en œuvre toutes ces activités. C'est grâce à elles et à eux que l'Académie fonctionne et fonctionne bien.

Je me dois d'évoquer ce que nous attendons tous : notre déménagement dans le nouveau siège de l'Académie. Les travaux de rénovation du local se poursuivent comme prévu. Le gros œuvre est achevé, et ce sont les finitions qui sont en cours. Le groupe de suivi des travaux que vous avez mandaté est composé, avec moi-même, de Jean-Pierre Martin, de Jean-Pierre Nougier, d'Élysé Lopez, de Claude Balny et de Christophe Daubié. Il vérifie que ce que les entreprises prévoient nous convient et demandent des rectifications quand c'est nécessaire. Le dialogue avec le promoteur et le chef de chantier est relativement facile : ils acceptent d'entendre nos besoins et nos souhaits, et d'y répondre chaque fois que c'est possible. En principe, nous devrions pouvoir emménager en mars, mais il faudra peut-être prendre un peu de temps supplémentaire pour bien aménager le local avant d'y fonctionner définitivement. Je remercie tout particulièrement les membres du groupe pour l'important travail qu'ils ont fourni et qu'ils poursuivent. Ils sont les garants de la qualité des travaux de rénovation et d'aménagement, et de leur adaptation aux besoins de notre compagnie.

Dans ce bilan de l'année 2025, il ne faut pas oublier les moments de convivialité, qui, comme je l'ai dit précédemment, soudent les membres de notre compagnie. C'est l'une des raisons des voyages, de la participation au colloque de la CNA, des cocktails après les séances de réceptions, de la visite au Musée Fabre que nous a proposée Michel Hilaire. Il est deux moments très particuliers : celui que nous appelons le « moment Muscat » et qui est devenu une tradition vieille d'un demi-siècle et qui s'explique par le fait que nous siégeons au salon Rouge : il faudra la maintenir rue Montpelliérêt ; et le dîner du dernier lundi de juin, qui est une obligation dictée par notre règlement et qui contribue pour beaucoup à renforcer nos liens, ce qui est bénéfique à notre activité.

Pour terminer, je me dois de lancer un appel. L'Académie a besoin que des académiciens s'engagent et viennent renforcer l'actuelle équipe des chargés de mission. Plusieurs ont des charges lourdes qu'ils aimeraient pouvoir partager avec un confrère ; certains, après plusieurs années, envisagent de passer la main. Nous avons besoin de volontaires pour partager les tâches et assurer un bon fonctionnement de l'Académie, d'autant que l'installation dans un nouveau local exige que l'équipe actuelle soit renforcée : merci à celles et ceux qui voudront bien donner un peu de leur temps de me le faire savoir.

Voilà donc une année bien remplie, donc un bilan positif. Merci à toutes celles et tous ceux qui y ont pris une part active.





**CHRONIQUE DE L'ACADÉMIE**  
**année 2025**

**TdM**



**MEMBRES DE L'ACADÉMIE  
DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER**

\*\*\*

MEMBRES D'HONNEUR

Monsieur le préfet de la Région Occitanie  
Madame la Présidente du Conseil Régional Occitanie  
Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault  
Monsieur le Maire de Montpellier

\*\*\*

MEMBRES TITULAIRES

**Section Sciences**

|      |        |      |                       |             |
|------|--------|------|-----------------------|-------------|
| 2010 | XX     | M.   | AUBERT                | Bernard     |
| 2013 | XXVI   | M.   | BALNY                 | Claude      |
| 2017 | XXIII  | M.   | BOCKAERT              | Joël        |
| 2005 | I      | M.   | BOUDET                | Gérard      |
| 1990 | XVII   | M.   | CHARLES               | Bernard     |
| 2015 | VII    | M.   | CHEIN                 | Michel      |
| 2011 | XV     | M.   | CUQ                   | Jean-Louis  |
| 2018 | XXIX   | M.   | DAUBIÉ                | Christophe  |
| 1975 | XVIII  | M.   | DUFOIX <sup>(1)</sup> | Jean Pierre |
| 2012 | XXX    | M.   | EPRON                 | Bernard     |
| 1989 | XI     | M.   | GENESTE               | Patrick     |
| 2015 | XII    | M.   | GIRON                 | Hilaire     |
| 2005 | XXVIII | M.   | LARPIN                | Dominique   |
| 2015 | XXII   | M.   | LEBLEU                | Bernard     |
| 2010 | XIX    | Mme. | LEFRANC               | Marie-Paule |
| 1989 | XVI    | M.   | LEGROS                | Jean-Paul   |
| 2003 | VIII   | M.   | LOUIS                 | Pierre      |
| 2000 | XIII   | M.   | MAISTRE               | Paul        |
| 2024 | VI     | M.   | MARTIN                | Jean-Pierre |
| 2025 | XXIV   | M.   | MIELE                 | Philippe    |
| 2024 | XXV    | Mme. | MIGNOT                | Agnès       |
| 2007 | IV     | M.   | NOUGIER               | Jean-Pierre |
| 2003 | X      | M.   | NUCE de LAMOTHE (de)  | Michel      |
| 1988 | XXVII  | M.   | PUECH                 | Guy         |
| 1989 | XXI    | M.   | QUIGNARD              | Jean Pierre |

<sup>1</sup> Jean-Pierre DUFOIX est décédé le 4 janvier 2025

|      |     |    |                    |           |
|------|-----|----|--------------------|-----------|
| 2024 | IX  | M. | ROBERT             | Michel    |
| 2024 | III | M. | SARRAZIN           | Jean      |
| 2024 | XIV | M. | SERVAT             | Éric      |
| 2023 | V   | M. | VERCHÈRE de REFFYE | Philippe  |
| 2017 | II  | M. | VOLLE              | Jean-Paul |

### Section Lettres

|      |        |      |                                    |                 |
|------|--------|------|------------------------------------|-----------------|
| 2023 | XXIX   | M.   | AMALVI                             | Christian       |
| 2025 | XIV    | M.   | AMY de la BRETEQUE                 | François        |
| 2018 | XI     | M.   | AUFRÈRE                            | Sydney-Hervé    |
| 2012 | XII    | M.   | AUMERAS                            | Paul-Louis      |
| 2016 | XIII   | Mme. | BAKHOUCHE                          | Béatrice        |
| 1990 | I      | M.   | BALP                               | Jacques         |
| 1993 | XXIV   | M.   | BEDEL de BUZAREINGUES <sup>2</sup> | François        |
| 2008 | XXX    | M.   | BELIN <sup>3</sup>                 | Christian       |
| 2022 | VIII   | M.   | CABRILLAC                          | Rémy            |
| 2011 | XXVII  | M.   | CARBASSE                           | Jean-Marie      |
| 2018 | XXI    | M.   | CHRISTOL                           | Gérard          |
| 1996 | IV     | M.   | DÉDÉYAN                            | Gérard          |
| 2022 | V      | M.   | DEVILLE                            | Patrice         |
| 2022 | XV     | Mme. | GELY-NARGEOT                       | Marie-Christine |
| 2016 | XXV    | M.   | GUDIN de VALLERIN                  | Gilles          |
| 2020 | XX     | M.   | HILAIRE                            | Michel          |
| 2013 | XXVIII | Mme. | IANCU-AGOU                         | Danièle         |
| 2022 | XVII   | M.   | IRASTORZA                          | Elrick          |
| 2025 | II     | M.   | KINCHER                            | Damien          |
| 2022 | XIX    | M.   | LE BLEVEC                          | Daniel          |
| 2013 | XVIII  | M.   | NIQUE                              | Christian       |
| 2009 | X      | M.   | PASSERON                           | Serge           |
| 2017 | VII    | M.   | PETEL                              | Philippe        |
| 2015 | IX     | M.   | ROUVIER                            | Jean-Marie      |
| 2023 | XXII   | Mme. | TALON-HUGON                        | Carole          |
| 2011 | XXIII  | M.   | TRIAIRE                            | Dominique       |
| 2020 | III    | Mme. | VERDELHAN-BOURGADE                 | Michèle         |
| 2024 | VI     | M.   | VERDIER                            | Thierry         |
| 2010 | XXVI   | M.   | VERINE                             | Frédéric        |
| 2005 | XVI    | M.   | VIALLA                             | Philippe        |

<sup>2</sup> François BEDEL de BUZAREINGUES est décédé le 27 avril 2025

<sup>3</sup> Christian BELIN est décédé le 4 octobre 2025



**Section Médecine**

|      |        |      |                      |                  |
|------|--------|------|----------------------|------------------|
| 2012 | XIV    | M.   | BARTHEZ              | Philippe         |
| 2022 | XIII   | M.   | BLANC                | René             |
| 2010 | XVIII  | M.   | BLAYAC               | Jean-Pierre      |
| 2014 | V      | M.   | BRINGER              | Jacques          |
| 2005 | XIX    | M.   | CUENANT              | Etienne          |
| 1992 | XI     | M.   | DANAN <sup>4</sup>   | Marcel           |
| 2023 | VIII   | M.   | DEDET                | Jean-Pierre      |
| 2024 | IV     | Mme. | DETAMBEL             | Régine           |
| 2025 | XXIII  | M.   | DOMY                 | Philippe         |
| 2010 | III    | Mme. | DURAND               | Gemma            |
| 2023 | XXV    | M.   | GUERRIER             | Bernard          |
| 1967 | X      | M.   | JARRY <sup>5</sup>   | Daniel           |
| 2000 | I      | M.   | JONQUET              | Olivier          |
| 2005 | XXVIII | M.   | LAFFARGUE            | François         |
| 1996 | XV     | M.   | LAMBOLEY             | Claude           |
| 2001 | XVII   | M.   | LAVABRE-BERTRAND     | Thierry          |
| 2013 | VI     | M.   | LOPEZ                | Elysé            |
| 2016 | VII    | M.   | MATEU                | Jacques          |
| 2022 | XII    | M.   | MEUNIER              | Laurent          |
| 1990 | XXII   | M.   | MEYNADIER            | Jean             |
| 1980 | XX     | M.   | MICHEL               | François-Bernard |
| 2013 | XVI    | M.   | PONSEILLE            | Max              |
| 1981 | XXIV   | M.   | POUGET <sup>6</sup>  | Régis            |
| 2014 | II     | M.   | PRIVAT               | Alain            |
| 2004 | XXI    | M.   | REYNAUD              | Jean-Pierre      |
| 2011 | XXVII  | M.   | ROBIN                | Jean-Max         |
| 1996 | XXX    | M.   | SAVELLI <sup>7</sup> | André            |
| 2009 | XXVI   | M.   | SENAC <sup>8</sup>   | Jean-Paul        |
| 2004 | XXIX   | M.   | TOUCHON              | Jacques          |
| 2005 | IX     | M.   | VOISIN               | Michel           |

---

<sup>4</sup> Marcel DANAN est décédé le 17 janvier 2025

<sup>5</sup> Daniel JARRY est décédé le 6 avril 2025

<sup>6</sup> Régis POUGET est décédé le 18 octobre 2025

<sup>7</sup> André SAVELLI est décédé le 26 juin 2025

<sup>8</sup> Jean-Paul SÉNAC est décédé le 18 mai 2025

## MEMBRES CORRESPONDANTS

|      |      |                  |               |                            |
|------|------|------------------|---------------|----------------------------|
| 2017 | Mme. | ANDERSZEWSKA     | Dorota        | Montpellier                |
| 2017 | M.   | ARENE            | Frédéric      | Montpellier                |
| 2008 | M.   | BANCAREL         | Gilles        | Béziers                    |
| 2012 | M.   | BARILARI         | André         | Paris                      |
| 2002 | M.   | BARTHES          | Henri         | St-Geniès-de-Fontédit (34) |
| 2013 | M.   | BEFFA            | Jean-Louis    | Paris                      |
| 1997 | M.   | BELLEDENT        | Fernand       | Perpignan                  |
| 2007 | M.   | BÉTEILLE         | Roger         | Rodez                      |
| 2011 | M.   | BETIN            | Pierre        | Villeneuve-d'Ornon (33)    |
| 2018 | Mme. | BIDAULT-LAMBOLEY | Annie         | Montpellier                |
| 2013 | M.   | BOUSTANI         | François      | Paris                      |
| 2016 | M.   | CHOOKASZIAN      | Levon         | Erevan Arménie             |
| 2009 | M.   | COLARDELLE       | Michel        | Boumont                    |
| 2022 | M.   | COURÉAS          | Nicholas      | Nicosie (Chypre)           |
| 2010 | M.   | DEMOTZ           | Bernard       | Ste-Foy-les-Lyon           |
| 2018 | Mme. | DOKHTOURICHVILI  | Mzaro         | Tbilissi (Géorgie)         |
| 2022 | Mme. | DUMAS            | Geneviève     | Canada                     |
| 2012 | M.   | FLAVINI          | Francesco     | Villeneuve-lès-Avignon     |
| 2011 | M.   | FRAISSE          | Luc           | Strasbourg/Castelnau       |
| 2014 | M.   | GOASGUEN         | Jean          | Perpignan                  |
| 2007 | M.   | GRANGE-CHAVANIS  | Jean-François | Lyon                       |
| 2005 | M.   | GUINOT           | François      | Paris                      |
| 1990 | M.   | HOUZIAUX         | Léo           | Bruxelles                  |
| 2008 | M.   | LASSALLE         | Jean-Pierre   | Toumefeuille               |
| 1998 | M.   | LIENHARD         | Marc          | Strasbourg                 |
| 2016 | Mme. | LORBLANCHET      | Hélène        | Montpellier                |
| 2019 | M.   | LUMLEY (de)      | Henri         | IPH Paris                  |
| 1998 | M.   | MARTIN           | Jean          | Echandens (Suisse)         |
| 2009 | M.   | MATTÉI           | Jean-François | Paris                      |
| 2012 | M.   | MEYRUEIS         | Jean-Paul     | Toulon                     |
| 2022 | Mme. | PALLIER          | Michèle       | Nîmes                      |



|      |        |            |              |                    |
|------|--------|------------|--------------|--------------------|
| 2010 | M.     | PASQUIER   | Pierre       | Paris              |
| 1993 | M.     | POTECCHI   | Sandro       | Turin (Italie)     |
| 2002 | M.     | QUERE      | Yves         | Paris              |
| 1999 | M.     | RADUJKOVIC | Branko M.    | Belgrade (Serbie)  |
| 2010 | M.     | RAFIQ      | Mohamed      | Casablanca (Maroc) |
| 2007 | M.     | REPELLIN   | Didier       | Lyon               |
| 2008 | Mme.   | RETHORE    | Marie-Odile  | Paris              |
| 2000 | M.     | REYMOND    | Bernard      | Pully (Suisse)     |
| 2014 | M.     | RIZK       | Karam        | Jounieh (Liban)    |
| 2003 | M.Mme. | ROBERT     | Jacques      | Antony             |
| 2012 | M.     | SALENÇON   | Jean         | Paris              |
| 2000 | M.     | SALVAT     | Bernard      | Perpignan          |
| 2003 | M.     | SARRE      | Claude-Alain | Le Tholonet        |
| 2014 | M.     | SEGUIN     | Claude       | Rueil-Malmaison    |
| 2000 | M.Mme. | SELLIER    | Philippe     | Paris              |
| 2008 | M.Mme. | TEISSERENC | Henri        | Pézenas            |

\*\*\*

## MEMBRES HONORAIRES

|                                |                                   |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| BARRAL (Pierre) <sup>9</sup>   | BERNARD (Paul)                    |
| CAPION (Pierre)                | COT (Louis)                       |
| GOUNELLE André <sup>10</sup>   | IMBERT (Christiane)               |
| LAVIGNE (Jean-François)        | MAISONNEUVE (Olivier)             |
| MAURIN (Jules)                 | PILON (Roger)                     |
| SERROU (Bernard) <sup>11</sup> | ROUSSEL (Madeleine) <sup>12</sup> |
| Mgr. THOMAZEAU (Guy)           |                                   |

---

<sup>9</sup> Pierre BARRAL est décédé le 10 mai 2025

<sup>10</sup> André GOUNELLE est décédé le 4 mai 2025

<sup>11</sup> Bernard SERROU est décédé le 25 décembre 2025

<sup>12</sup> Madeleine ROUSSEL est décédée le 23 juin 2025

\*\*\*

## MEMBRES DÉCÉDÉS

M. Jean-Pierre DUFOIX, 4 janvier 2025  
 M. Marcel DANAN, 17 janvier 2025  
 M. Daniel JARRY, 6 avril 2025  
 M. François BEDEL de BUZAREINGUES, 27 avril 2025  
 M. André GOUNELLE, 4 mai 2025  
 M. Pierre BARRAL, 10 mai 2025  
 M. Jean-Paul SÉNAC, 18 mai 2025  
 Mme Madeleine ROUSSEL, 23 juin 2025  
 M. André SAVELLI, 26 juin 2025  
 M. Christian BELIN, 4 octobre 2025  
 M. Régis POUGET, 18 octobre 2025  
 M. Bernard SERROU, 25 décembre 2025

\*\*\*

## MEMBRES ÉLUS

M. Philippe DOMY (Médecine XXIII)  
 M. Philippe MIELE (Sciences XXIV)  
 M. François AMY de la BRETEQUE (Lettres XIV)  
 M. Damien KINCHER (Lettres II)

\*\*\*

## BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

Conseil Régional d'Occitanie  
 Mairie de Montpellier  
 Université de Montpellier  
 Montpellier Méditerranée Métropole

*Par leur contribution financière ou leur aide matérielle, ces généreux donateurs ont permis notamment la réalisation du présent bulletin, ainsi que l'organisation des colloques et autres manifestations de l'Académie, témoignant ainsi de leur intérêt pour la diffusion des connaissances auprès du grand public par les travaux de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, contribuant par là à son rayonnement.*

*Nous les prions d'accepter l'expression de notre profonde gratitude.*



TdM



## INDEX DES AUTEURS

Les numéros indiquent les pages du présent bulletin où l'on peut trouver les textes de conférences, allocutions ou communications présentées par leurs auteurs.

**TdM**

AMALVI (Christian), 387  
ARACTINGI (Sélim), 21  
BAKHOUCHE (Béatrice), 531, 533  
BALNY (Claude), 107  
BARTHEZ (Philippe), 99  
BELIN (Christian), 251  
BRINGER (Jacques), 287, 345  
CABRILLAC (Rémy), 43  
CARBASSE (Jean-Marie), 255, 327, 477  
CHEIN (Michel), 441  
CUÉNANT (Étienne), 333, 481, 503  
DAUBIE (Christophe), 35  
DEDET (Jean-Pierre), 455  
DEMOULE (Jean-Paul), 159  
DETAMBEL (Régine), 57  
DOMY (Philippe), 403  
DURAND (Gemma), 489, 503  
ELEFANT (Élisabeth), 287  
ESPER (Claudine), 287  
GIRON (Hilaire), 273, 371  
GUDIN de VALLERIN (Gilles), 199, 391  
GUERRIER (Bernard), 337  
HEISSER (Jean-François), 99  
HILAIRE (Michel), 77  
IANCU-AGOU (Danièle), 217  
IRASTORZA (Elrick), 185

JONQUET (Olivier), 415  
 LAUCH (François-Xavier), 475  
 LAVABRE-BERTRAND (Thierry), 463, 515  
 LEBLÉVEC (Daniel), 493  
 LEBLEU (Bernard), 137  
 LEGROS (Jean-Paul), 233  
 MATEU (Jacques), 161  
 MILLE (Bernard), 521  
 NIQUE (Christian), 473, 539  
 PETIT (Annie), 121  
 PONSEILLÉ (Max), 501  
 PRIVAT (Alain), 105  
 REYNAUD (Jean-Pierre), 97  
 ROBERT (Michel), 425  
 ROBIN (Jean-Max), 301, 507, 509, 527  
 ROUVIER (Jean-Marie), 23  
 TALON-HUGON (Carole), 65, 315  
 TOUCHON (Jacques), 215  
 TRIAIRE (Dominique), 91  
 TULINIUS (Torfi H.), 175  
 VERCHÈRE de REFFYE (Philippe), 355  
 VERDELHAN-BOURGADE (Michèle), 309, 351, 383, 399, 423, 451, 469, 483, 493  
 VOISIN (Michel), 149  
 VOLLE (Jean-Paul), 263



**TdM**



Imprimé en France  
Les papiers utilisés  
pour cet ouvrage sont  
tous issus de forêts  
gérées durablement.

Achevé d'imprimer  
en avril 2026  
sur les presses de  
l'imprimerie AGL  
8 rue de Rondelet  
Parc Activa - Maurin  
3 4 9 7 0 L a t t e s  
Montpellier Métropole

Imprimé en France  
Dépôt légal avril 2026

